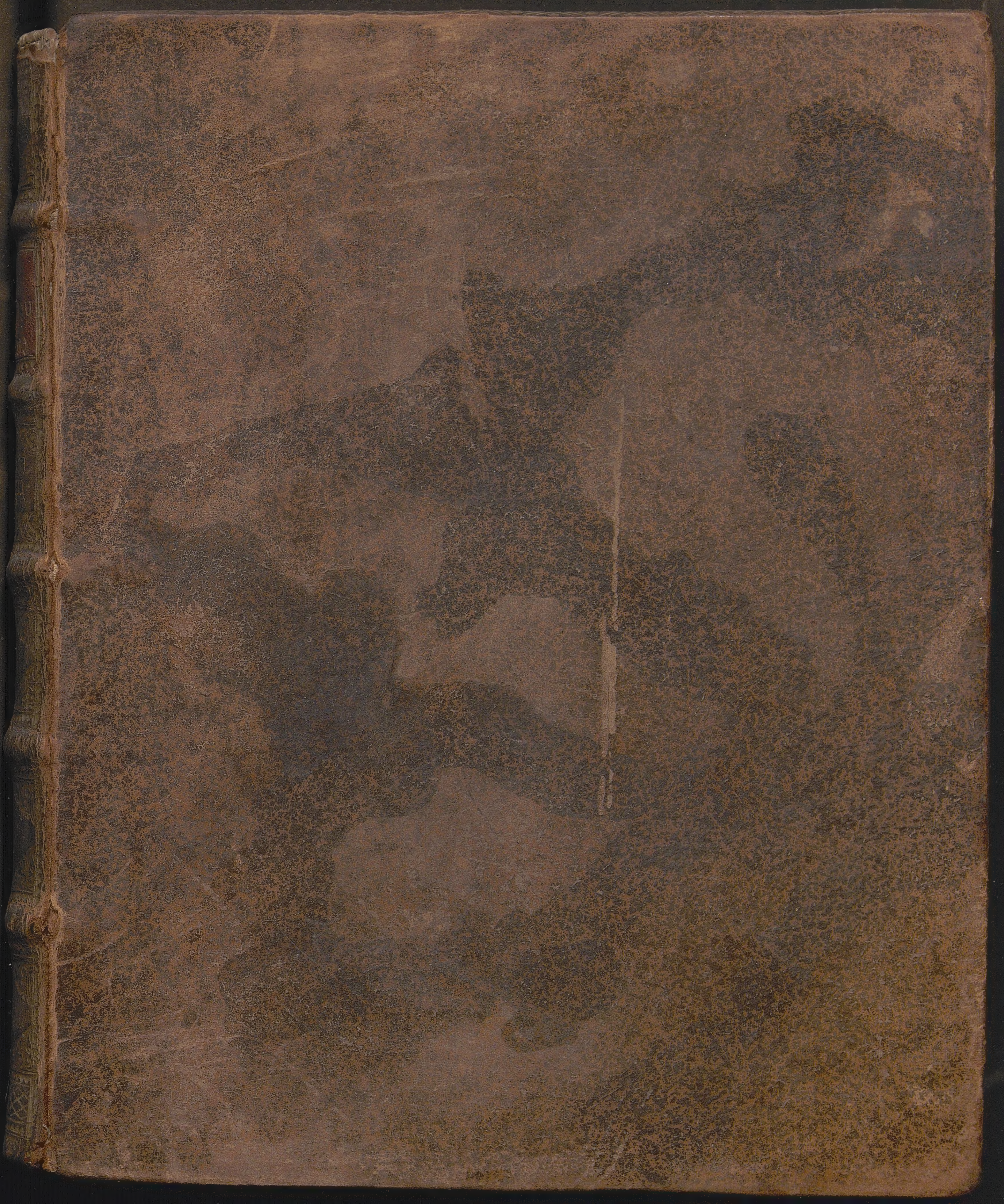


NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LEUR VIE.

LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, ET LA CHRONOLOGIE DE LEURS OUVRAGES.

LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT.

UN JUGEMENT SUR LEUR STILE, ET SUR LEUR DOCTRINE.

ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS DE LEURS OEUVRES.

Par Mre L. ELLIES DU PIN, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Professeur Royal.*

TOME III.

Des Auteurs du cinquiéme Siecle.





Jouxte la Copie à PARIS,

Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DC. LXXXX.



AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Comme on s'attendoit à trouver dans ce Volume tous les Auteurs du cinquiéme Siecle, on sera surpris de voir que je n'y aie renfermé que ceux qui ont fleuri au Commencement de ce Siecle, & qui sont Morts avant l'an 430. Le petit Nombre d'Auteurs qu'il contient, fera peut être aussi apprehender que mon Ouvrage ne devienne dans la suite inutile à cause de sa Grosseur. Mais quand on trouvera que Saint Chrysostome, Saint Jerôme & Saint Augustin sont de ce Nombre, non seulement on ne s'étonnera plus que j'aie fait un juste Volume touchant ces Auteurs; mais même on aura quelque peine à concevoir comment j'ai pû parler en détail de tous leurs Ouvrages, dans un si petit nombre de pages. Le Monde est si fort prévenu en leur faveur, & l'on en a conçû une si haute estime, que je ne doute point que l'on ne soit ravi d'en trouver ici un Abregé exact & fidele: & tant s'en faut qu'on me reproche de m'être trop étendu sur cette Matiere, on m'accusera peut-être de ce que je ne m'y suis pas assez arrêté. J'ai crû neanmoins devoir garder ici un juste temperament, & en examinant les Oeuvres de ces grands Saints, j'ai tâché d'en dire assez pour les bien faire connoître, sans entrer dans un trop grand détail. Dans la suite chaque Volume comprendra plus d'Auteurs, & parcourra plus d'années: mais assûrément pas un ne contiendra de si grandes ni de si belles Matieres, & l'on ne rencontrera plus d'Ecrivains que l'on puisse égaler ni même comparer à ceux-ci: on en sera pleinement convaincu par la lecture de ce Volume.



APPROBATIONS DES DOCTEURS.

TOut le Monde s'est si ouvertement expliqué sur l'estime que l'on doit faire de cette *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, que nous n'avons pû nous défendre d'être sensibles à la complaisance qui nous est revenuë, de ce que le jugement que nous en avions formé, a été suivi, soûtenu & autorisé de celui du Public. Il n'appartient qu'aux grands Hommes d'entreprendre & d'executer les grandes choses. Le Titre de cét Ouvrage, tout simple qu'il soit, presente à l'esprit l'idée d'un Dessein également vaste & difficile, & il n'est personne qui ne conçoive, que pour le remplir avec honneur il faut une Doctrine si étenduë qu'elle embrasse tous les Siecles; un Discernement si juste qu'il empêche de tomber dans l'erreur, & de faire illusion à la Credulité des autres; un Travail si assidu qu'aucun obstacle ne soit capable ou de l'arrêter ou de le suspendre; un Zéle si ardent pour le Public, qu'on se croie obligé de lui rendre conte de tous ses Momens, & qu'on lui paie une dette, lorsqu'on lui fait present des Richesses qu'on pouvoit reserver pour son seul usage. Tous ceux qui ont lû les deux premiers Tomes de cette *Nouvelle Bibliotheque*, ont vû avec plaisir que l'Auteur a pleinement répondu à cette idée: ils y ont remarqué avec nous une Science si Universelle qu'elle s'étend à toute sorte de Sujets; une Penetration si profonde que les choses les plus embarassées ne lui échappent pas; une Justesse d'esprit, un certain Sentiment de la Verité qui ne prend & qui ne donne point le change; une Application si constante à lire & à composer, qu'on voit ses Ouvrages se succeder les uns aux autres avec une vîtesse, qui ne diminuë rien ni de leur Beauté ni de leur Force; un Desir si sincere d'être utile aux autres, qu'on le voit prodiguer en un jour le fruit de plusieurs années, n'être jamais content de soi-même, ne regarder un present qu'il fait, que comme un engagement pour en faire plusieurs autres: Et ils se sont persuadez qu'il seroit de cét Ouvrage ce qu'il est de ces fleuves, qui étant considerables dés leur source, croissent toûjours dans la suite de plus en plus, & ne font jamais plus de bien que quand ils roulent leurs eaux avec plus de Majesté & de Pompe. Nous pou-

vons les aſſûrer que leur attente ne ſera pas inutile. Ce troiſiéme Tome eſt un Recüeil de tout ce qu'il y a de plus important dans les Ecrits de Saint Chryſoſtome, de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, & de tant d'autres ſçavans Hommes que Dieu a donnez à ſon Egliſe dans le cinquiéme Siecle. Ceux qui les ont lûs, y trouveront de quoi rappeller des idées qui peuvent avoir échapé à la fidelité de leur Memoire, & verront avec plaiſir qu'aprés une fort exacte Diſcuſſion des Sentimens de ces Auteurs on ait réduit leur Doctrine à certains Principes dont on montre la ſolidité & la liaiſon. Ceux qui ſouhaitent de les lire, y trouveront mille facilitez qui leur épargneront bien du tems & des peines ; & engagez à fournir une longue & fatigante Carriere, ils auront au moins l'avantage de ſuivre un Guide fidele & experimenté, qui ne les conduira que par des Routes également ſûres & connuës. Les uns & les autres y trouveront une Critique, qui toûjours éclairée, prudente & équitable, démêle ce qu'il y a de Certain, d'avec ce qu'il y a de Faux ou de Douteux ; ne précipite jamais ſes Jugemens, n'érige point de ſimples Conjectures en Preuves invincibles, donne à chaque choſe l'Autorité qu'elle merite par elle-même, pour mieux écouter la Raiſon bannit les Préjugez, n'enviſage dans la Recherche de la Verité que la Verité même, ne condamne que quand elle ne peut excuſer. Et nous ne doutons point qu'ils ne ſe joignent avec nous pour engager l'Auteur à nous donner au plûtôt dans un quatriéme Tome ce que le grand Nombre d'Ecrivains du cinquiéme Siecle ne lui a pas permis de mettre dans celui-ci. Fait à Paris le 18. Aouſt 1688.

BLAMPIGNON Curé
de S. Mederic.

L. HIDEUX Curé
des SS. Innocens.

L'Egliſe n'a jamais été plus fertile en grands Hommes qu'à la fin du quatriéme Siecle de l'Egliſe, & au Commencement du cinquiéme. C'eſt aux Auteurs qui ont fleuri en ce tems-là, que nous ſommes redevables de ce qu'il y a de plus ſublime dans nôtre Theologie. Ce ſont eux qui ont développé les Myſteres, qui nous ont fixé les Termes les plus propres pour les expliquer, qui en ont établi les Principes, recherché les Conſequences, & rejetté les Erreurs oppoſées. Ce ſont eux qui ont mis la Morale Chrétienne dans tout ſon éclat, & qui l'ont ſoûtenuë par une Eloquence égale à celle des plus grands Orateurs, & par des Sentences vives & ſpirituelles. Ce ſont eux qui ont perfectionné les Mœurs des Chré-

 tiens,

tiens, & l'exterieur des Ceremonies de l'Eglise. Il ne faut donc pas s'étonner, si les Peres qui ont fleuri dans ce tems-là, ont été considerez dans la suite des Siecles comme la Regle & le Modele qu'on devoit suivre, & si tous ceux qui leur ont succedé, se sont formez sur eux, croyant que la plus grande Gloire qu'ils pouvoient esperer, étoit de les imiter en quelque chose. Cela étant, quelle Obligation ne doit-on pas avoir à une personne qui nous les represente tels qu'ils étoient, & qui nous explique fidelement leurs Sentimens & leur Doctrine. C'est ce que l'on trouvera parfaitement bien executé dans ce troisiéme Tome de la *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, où nous n'avons rien trouvé de contraire à la Foi de l'Eglise, ni aux bonnes Moeurs. Donné à Paris ce 22. Aoust 1688.

PH. DU BOIS.

DE RIVIERE.



TABLE

TABLE DES TITRES

De la I. Partie du III. Tome

DE LA

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

DES

AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

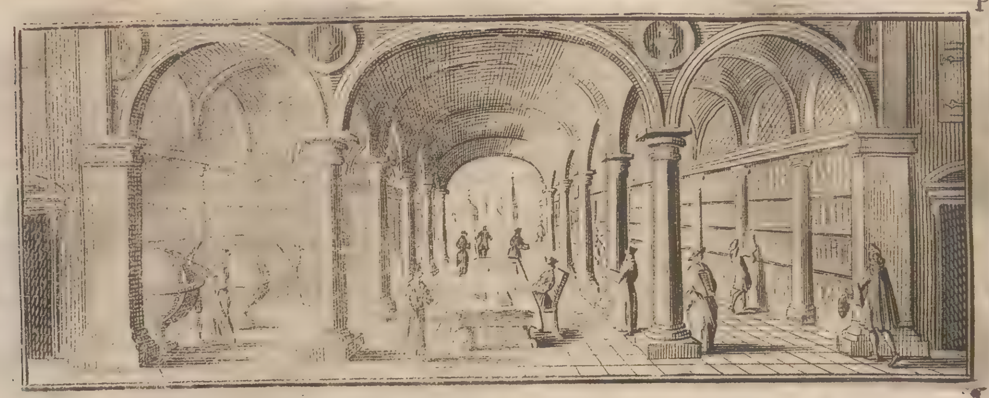
Des Auteurs du V. Siecle de l'Eglise.

Sep-

Conciles tenus depuis le commencement du Siecle jusqu'à l'an 430.



NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

TOME TROISIE'ME.

DES AUTEURS DU V. SIECLE DE L'EGLISE.

EVAGRE DU PONT.

Evagre du Pont.

VAGRE du Pont-Euxin, Disciple des Macaires, different d'Evagre d'Antioche, dont nous avons parlé dans le Volume precedent, aussi-bien que d'Evagre le Scholastique, fut ordonné Diacre de Constantinople par S. Gregoire de Nazianze. Il s'engagea dans le parti des Défenseurs d'Origenes, & se retira de Constantinople. Il alla trouver Melanie à Constantinople l'an 379. où il prit l'habit de Moine : de là il se retira dans la solitude de Nitrie dans laquelle il passa le reste de sa vie jusques vers l'an 406. „Socrate nous assûre qu'il avoit „ écrit des livres tres-utiles, dont l'un, dit-il, „ est intitulé *le Moine*, ou *de la Vie active*; l'au„ tre, *le Gnostique*, c'est-à-dire, *de la Vie con*„ *templative*, ou *Pour les personnes éclairées.* „ Celui-ci est divisé en cinquante chapitres. Le „ troisiéme est intitulé, *L'Antirrhetique*, qui „ est un recüeil de passages de l'Ecriture sainte „ contre les tentations du Demon, divisé en „ huit parties suivant huit sortes de pensées. Il a „ encore écrit six cens Problemes Gnostiques, „ deux livres de Sentences : l'un adressé aux „ Cenobites, & l'autre à une Vierge. Quicon„ que lira ces livres, en connoîtra facilement le „ prix, & les jugera dignes d'estime & d'admi„ ration. Pallade, Disciple d'Evagre, dans le chapitre 86. de son *Histoire monastique*, parle d'Evagre avec loüange, & remarque que ses Ecrits étoient ou livres de pieté, ou livres monastiques ou Antirrhetiques ; ce qui revient à ce qu'en dit Socrate. S. Ierôme dans son second livre contre Pelage dit qu'il avoit écrit à des Vierges, à des Moines & à Melanie, & qu'il avoit composé un traité de l'Apathie, c'est-à-dire, de

Evagre du Pont.

Evagre du Pont.

l'exemption des passions, & que les livres de cét Auteur étoient connus en Occident, aussi-bien qu'en Orient, parce qu'il y en avoit de traduits par Ruffin son Disciple. Gennade fait mention de cét Auteur dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, & dit qu'il a traduit en Latin son traité contre les huit principales tentations, cent Sentences pour les Anachoretes, cinquante pour les personnes éclairées, & quelques autres Sentences assez obscures. Il parle aussi des Regles adressées aux Moines & aux Religieuses. On a communément attribué à cét Auteur les Vies des Peres; & l'on a crû que Gennade le disoit, mais on a mal entendu son passage: car il ne dit pas qu'Evagre fût Auteur de ces Vies, mais que le livre intitulé, *Les Vies des Peres*, faisoit mention d'Evagre comme d'un homme fort docte & fort pieux. Et en effet nous trouvons dans le chapitre 27. du livre second de ces Vies, celle d'Evagre, où on louë son érudition & sa pieté. Or il n'y a pas d'apparence qu'Evagre se fût donné ces loüanges à lui même.

Nous avons quelques fragmens des OEuvres de cét Auteur & plusieurs de ses Sentences dans le Code des Regles monastiques, dans les Vies & dans les Apophtegmes des Peres, dans le Tresor ascetique du P. Poussin, & principalement parmi les OEuvres de S. Nil, où l'on trouve une partie de celles d'Evagre, soit que Saint Nil les eût citées, soit que cela soit arrivé par la brouïllerie des Copistes. Socrate cite au chapitre 7. du troisiéme livre de son Histoire un passage d'Evagre tiré de son Traité Gnostique, dans lequel il est dit qu'il est impossible de définir la Divinité, ni d'expliquer la Trinité. Le même Auteur rapporte encore dans le chap. 23. du 4. livre de son Histoire deux grands passages de cét Auteur, dont l'un est tiré du livre Gnostique, & l'autre du livre Pratique. Maxime, Saint Jean Damascene & Antoine citent plusieurs Sentences de cét Auteur, que l'on trouve parmi les OEuvres de Saint Nil.

M. Cotelier nous a donné dans le troisiéme tome de ses Monumens de l'Eglise page 68. & suivantes, une partie du livre Gnostique & du livre Pratique d'Evagre, qu'il a tirée de deux Manuscrits Grecs, & des Auteurs qui ont cité ces Traitez. Ils commencent par une lettre à Anatolius, qui est comme la Preface de tout l'ouvrage des deux livres. Cette Preface est suivie de soixante & onze Chapitres ou Sentences tirées du livre Gnostique, qui sont décrites sans ordre, & confonduës les unes avec les autres. Il y a plus d'ordre dans les cent Chapitres tirez du livre Pratique. Le Traité suivant contient onze Instructions pour des Moines. Voilà ce que M. Cotelier a pû trouver de fragmens de ces deux livres d'Evagre.

Evagre du Pont.

Le Traité Antirrhetique ou des huit méchantes Pensées, n'est pas moins défectueux comme nous l'avons: car celui que M. Bigot a donné en Grec, dont la version se trouvoit dans Saint Jean Damascene & dans les Bibliotheques des Peres avant le livre de S Nil des huit Vices, n'est point le traité entier d'Evagre, mais seulement un abregé qui contient les titres & les sommaires des huit chapitres, comme M. Bigot l'a lui-même tres-judicieusement remarqué, & comme il se prouve par le témoignage de Socrate, qui nous assûre que ce livre d'Evagre contenoit plusieurs passages de l'Ecriture, au lieu qu'il n'y en a pas un seul dans celui-ci.

Quelques-uns attribuent encore à Evagre l'Histoire d'un Ermite nommé Pacon, qui est rapportée dans Pallade ch. 29. & qui se trouve parmi les OEuvres de S. Nil données à Rome par Suarez, qui remarque que ce traité étoit attribué dans son Manuscrit à Evagre aussi-bien que le suivant, qui est une lettre dogmatique touchant la Trinité, dont l'Auteur refute les erreurs des Ariens & des Macedoniens. Cette lettre est d'Evagre qui l'a écrite pendant qu'il étoit à Constantinople avec S. Gregoire de Nazianze.

Il y a encore bien de l'apparence que les Sentences ou les Maximes qui se trouvent depuis la page 543. jusqu'à la 575. des OEuvres attribuées à S. Nil, sont d'Evagre, comme Holstenius l'a reconnu sur la foi des Manuscrits. L'on en trouve de citées sous son nom par les Grecs, & elles ont beaucoup de rapport avec celles dont parle Gennade. Il faut y joindre celles qui se trouvent sous le nom d'Evagre à la fin du premier volume de la Bibliotheque des Peres Grecque & Latine, de l'année 1624. & un petit traité fort obscur des Noms de Dieu, donné par M. Cotelier dans le second volume de ses Monumens, p. 116.

MARC.

L'Ermite Marc dont nous parlons en cét endroit, vivoit sur la fin du quatriéme siecle de l'Eglise. Pallade & Sozomene en parlent comme d'un homme d'une grande sainteté. Il a composé quelques traitez ascetiques qui ont été attribuez par Bellarmin & par quelques Auteurs à un nommé Marc qui vivoit sous l'Em-

l'Empereur Leon dans le neuviéme siecle de l'Eglise ; mais Photius aïant fait un extrait fort exact de ces traitez, il est impossible qu'ils soient d'un homme qui a vêcu depuis lui, & il faut les attribuer à celui qui vivoit sur la fin du quatriéme siecle de l'Eglise. Voici ce qu'il en dit au volume 200. „ J'ai lû huit livres „ du Moine Marc, dont le premier est intitu- „ lé, *De la Vie spirituelle* : il peut être utile à „ ceux qui ont entrepris de mener une vie „ Religieuse, aussi-bien que le suivant ; dans „ lequel il enseigne que ceux-là se trompent „ qui croient être justifiez par leurs œuvres, „ faisant voir que cette pensée est tres-dange- „ reuse. Il ajoûte à cette instruction des pre- „ ceptes salutaires qui conduisent à la vie spi- „ rituelle. Le troisiéme livre est de la Peni- „ tence, il se propose d'y montrer que cette „ vertu est utile en tout tems. Ce livre tend „ à la même fin que les precedens, & l'on en „ peut faire le même usage. Son discours est „ assez clair, parce qu'il se sert de termes „ communs, & qu'il dit les choses sommaire- „ ment : mais il n'a point cette politesse de „ l'ancienne Athenes. S'il y a quelquefois de „ l'obscurité, elle ne vient point des termes „ dont il se sert, mais des choses dont il trai- „ te, qui sont d'une telle nature, qu'il est plus „ aisé de les comprendre par la pratique que „ par les discours. C'est pourquoi cette ob- „ scurité ne se rencontre pas seulement dans „ les livres dont nous venons de parler, mais „ encore dans les suivans, & même dans tous „ les traitez de ceux qui ont écrit de la Vie „ monastique, & qui ont parlé des mouvemens „ & des passions de l'ame, aussi-bien que des „ actions qu'ils produisent, étant impossible de „ faire connoître par des paroles, des choses „ qui dépendent de la pratique. Le quatriéme „ livre écrit par demande & par réponse fait „ voir que par le Baptême non seulement nous „ avons reçû le pardon & la rémission de nos „ pechez, mais encore la grace du Saint Esprit „ & plusieurs autres dons spirituels. Le cin- „ quiéme est une espece de conference de l'e- „ sprit avec l'ame, par laquelle il montre que „ nous sommes nous-mêmes les auteurs de nos „ pechez, & que nous ne devons en attribuer la „ faute à personne. Le sixiéme est composé „ en forme de dialogue entre Marc & un Avo- „ cat, qui agitent les points suivans : Que ce- „ lui qui a reçû une injure, ne doit point s'en „ venger, ni condamner ceux qui la lui ont „ faite, parce qu'il faut considerer le tort qu'ils „ nous font, comme une punition de nos pe- „ chez. Il ajoûte qu'il est difficile de plaire aux „ hommes, & qu'il faut preferer la priere à „ toute sorte de travail. Il finit en expliquant „ en quoi consiste la volonté de la chair. Il „ traite du jeûne dans le septiéme livre qui „ n'est point écrit en forme de dialogue. Le „ huitiême est adressé à un Moine appellé Ni- „ colas, il y traite des moiens d'appaiser la co- „ lere, & d'éteindre la cupidité. Il y a encore „ un neuviéme livre contre les Melchisede- „ ciens, dans lequel il n'épargne pas même „ son pere qui avoit été engagé dans cette he- „ resie. Ceux qui veulent lire tout ce qui peut „ avoir quelque utilité, ne perdront pas leur „ tems à lire ce livre-ci. L'ordre de ces livres „ n'est pas le même dans tous les exemplaires ; „ & il y en a même où ceux que nous avons „ mis les premiers, se trouvent des derniers. Cette remarque de Photius se trouve verifiée par l'Edition Latine de ces huit traitez, qui ont été donnez au public par Jean Pic, President des Enquêtes au Parlement de Paris, & inserez dans les Bibliotheques des Peres. Les quatre premiers traitez y sont dans l'ordre de Photius, mais le cinquiéme dans l'ordre de Photius se trouve le dernier ; le sixiéme est le penultiéme ; & enfin le traité du jeûne est precedé de celui qui est adressé au Moine Nicolas. Le livre contre les Melchisedeciens est perdu. Cét Auteur donne beaucoup à la foi & à la grace de JESUS-CHRIST, & tres-peu aux bonnes œuvres & aux actions libres des hommes, contre la coûtume de la plûpart des Auteurs ascetiques. Il donne aussi beaucoup à la vertu & à l'efficace du Baptême, & il pretend que non seulement il nous délivre de la mort, mais encore de la cupidité, & qu'il nous met en état de faire le bien ou le mal ; de sorte que ceux qui ont reçû le Baptême, sont aussi libres pour faire le bien & le mal que l'étoit le premier homme. Il veut qu'un parfait Chrétien soit exempt de tentations & de passions, il fait passer plusieurs conseils de l'Evangile pour des preceptes : excés assez ordinaire à tous les spirituels. Enfin l'on ne peut nier que parmi plusieurs bonnes maximes, il n'y en ait quelques-unes outrées & contraires à la verité & à la droite raison ; ce qui n'est que trop commun dans la plûpart des livres de spiritualité anciens & nouveaux. L'original Grec de ces Homelies se trouve non seulement dans des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi & dans quelques autres, comme le P. Oudin l'a remarqué, mais encore dans le premier volume de la Bibliotheque Grecque & Latine des Peres, imprimée à Paris en 1624.

Marc.

Je ne parle point d'un autre Marc, Diacre de la ville de Gaze en Palestine, qu'on fait

Auteur des Actes de saint Porphyre de Gaze rapportez par Metaphraste & par Surius, parce que je ne me suis point proposé de parler des Actes des Martyrs, ne m'étant pas voulu engager dans une mer aussi vaste que celle-là, où il seroit difficile de ne pas faire souvent naufrage.

SIMPLICIEN EVEQUE DE MILAN.

Simplicien, Evêque de Milan.

SImplicien Evêque de Milan, successeur de saint Ambroise, excita saint Augustin par plusieurs lettres d'exercer son esprit, & de s'attacher à l'explication de l'Ecriture-Sainte; de sorte qu'on peut dire qu'il lui étoit ce qu'Ambroise étoit à Origenes. Nous avons plusieurs explications des endroits difficiles de l'Ecriture que saint Augustin lui a adressées. Il a aussi fait une lettre dans laquelle il propose des questions & fait des demandes, comme s'il vouloit apprendre, en sorte neanmoins qu'il enseigne celui qu'il interroge. Voilà ce que Gennade remarque de cét Auteur. Saint Ambroise lui a écrit plusieurs lettres, & nous avons encore deux lettres de saint Augustin, dans lesquelles ce Saint répond aux demandes que Simplicien lui avoit faites sur quelques endroits difficiles de l'Ecriture-Sainte. Cét Evêque a tenu trespeu de tems le Siege de Milan, étant mort à la fin de l'année 400. ou au commencement de 401.

VIGILE DE TRENTE.

Vigile de Trente.

IL y a eu plusieurs Vigiles *a*. Celui dont nous parlons, est l'Evêque de Trente, qui a souffert le martyre sous le Consulat de Stilicon l'an 400. ou 405. de JESUS-CHRIST *b*, à qui saint Ambroise a écrit une lettre, qui est la 24. parmi ses lettres. Gennade nous assûre que ce Vigile Evêque de Trente avoit écrit à la loüange des Martyrs une lettre ou un petit livre adressé à Simplicien, qui contenoit les Actes de ceux qui avoient souffert le martyre en son tems par la cruauté des Barbares. Nous avons encore cette lettre rapportée par Surius au 23. Mai; & l'on croit que Simplicien à qui elle est adressée, est le successeur de saint Ambroise dans l'Eglise de Milan. *c* Il y décrit le martyre de Sisinnius & de ses compagnons. *Vigile de Trente.*

a *Il y a eu plusieurs Vigiles.*] Celui-ci est le plus ancien. Il y en a eu un autre d'Afrique, qui avoit écrit sur l'Apocalypse, dont il est parlé dans Cassiadore au chap. 9. des Institutions. Gennade au chap. 51. parle encore d'un Diacre appellé Vigile, qui avoit écrit une Regle pour des Moines. Vigile Evêque de Tapse en Afrique, celebre par ses écrits contre Nestorius & contre Eutyche, est different de tous ceux-ci. Il y a eu un Vigile septiéme Evêque de Bresse aprés Philastre. On trouve encore la signature d'un Vigile Evêque dans le Concile d'Agde. On ne peut confondre ces differens Vigiles sans faire de lourdes fautes dans la Chronologie & dans l'Histoire.

b *Evêque de Trente.*] Il est certain que Vigile, l'Evêque de Trente, vivoit à la fin du 4. siecle de l'Eglise, parce que la 24. lettre de saint Ambroise lui est adressée. Usuard dit qu'il a souffert le martyre sous le Consulat de Stilicon, qui a été Consul en 400. & en 405. Il y a plus d'apparence que c'est en 400. parce que c'est en cette année que Sisinnius a souffert le martyre.

c *On croit que ce Simplicien à qui elle est adressée, est le successeur de Saint Ambroise dans l'Eglise de Milan.*] Cette conjecture de Miræus est bien vrai-semblable, cette lettre est adressée à un Simplicien Evêque. Celui de Milan vivoit en ce tems, & Paulin remarque dans la Vie de saint Ambroise, que les reliques de Sisinnius furent envoïées à Milan. Il est vrai que Gennade, aprés avoir parlé de Simplicien comme d'un Auteur & d'un Evêque qui lui étoit connu. En parlant de la lettre de Vigile, ne dit point qu'elle lui soit adressée, mais seulement à un certain Simplicien, *ad quemdam Simplicianum*; ce qui peut faire douter si c'est à l'Evêque de Milan à qui elle s'adresse. Mais Gennade n'y avoit peut-être pas fait de reflexion. Quoi qu'il en soit, Vigile Evêque de Trente vivoit & écrivoit dans le tems que Simplicien étoit Evêque de Milan.

PRU-

PRUDENCE.

Prudence.

QUintus Aurelius Prudentius Clemens né à Saragoce ville d'Espagne l'an 348. *a* aprés avoir fait ses études, suivit le Barreau, & fut choisi pour rendre la justice dans deux villes celebres. Il fut ensuite élevé par l'Empereur Honorius à une Charge fort honorable. Mais aiant atteint l'âge de cinquante-sept ans, penetré du desir de faire quelque chose pour son salut, il resolut d'emploier le reste de sa vie à composer des Hymnes à la loüange de Dieu & en l'honneur des Saints, & des Poësies contre la Religion des Païens & sur les devoirs des Chrétiens. C'est lui-même qui nous apprend ces particularitez de sa vie dans la Preface d'un de ses Poëmes. Voici le Catalogue de ses Oeuvres poëtiques, à la plûpart desquelles il a donné des titres Grecs.

La Psychomachie, ou le combat de l'ame: il y décrit en vers hexametres le combat des vertus contre les vices dans l'ame d'un Chrétien, & particulierement de la foi contre l'idolatrie, de la chasteté contre l'impureté, de la patience contre la colere, de l'humilité contre l'orgueil, de la sobrieté contre la débauche, de la liberalité contre l'avarice, & de la concorde contre la discorde.

Les Cathemerines ou Poësies des devoirs de chaque jour sont composées de plusieurs Odes ou Hymnes pour les actions les plus ordinaires des Chrétiens, comme pour le lever, pour le coucher, avant que de se mettre à table, en sortant de table, avant & aprés le jeûne, sur la mort des parens & amis, sur la naissance de JESUS-CHRIST, & sur l'Epiphanie.

Ces Hymnes sont suivies de plusieurs autres intitulées *des Couronnes*, parce qu'elles sont composées à la loüange de plusieurs Martyrs.

Les Poësies suivantes sont sur plusieurs points de la Religion Chrétienne, & sont pour cette raison intitulées *Apotheose* ou traité sur la Divinité. Il y réfute les erreurs des Païens, des Juifs, des Sabelliens, des Ariens & des Apollinaristes; & il y traite de la nature de l'ame, du peché originel & de la résurrection.

L'Hamartigenie est un traité de l'origine des pechez contre les erreurs de Marcion.

Les deux livres contre Symmaque combattent l'Idolatrie. Dans le premier il découvre l'origine & la turpitude des fausses Divinitez, & il décrit de quelle maniere la ville de Rome a été entierement convertie. Dans le second il réfute l'écrit que Symmaque avoit adressé aux Empereurs, pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire, du culte des Dieux & des ceremonies de la Religion Païenne. Prudence.

Le dernier des ouvrages de Prudence est un abregé de quelques Histoires de l'ancien & du nouveau Testament par distiques. Gennade parle d'un ouvrage de Prudence, intitulé Dyttochée, c'est-à-dire, double nourriture, dans lequel il avoit compris l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament, en suivant les noms des personnes. Cét ouvrage a bien du rapport à l'abregé dont nous parlons; cependant ce dernier est d'un stile fort negligé, & n'approche point de la beauté des autres ouvrages de Prudence. Outre que Prudence parle du Dyttochée comme d'un ouvrage considerable sur tout l'ancien & le nouveau Testament, au lieu que celui-ci est un tres-petit ouvrage sur quelques endroits seulement: ce qui me fait croire que ce n'est qu'un abregé de l'ouvrage entier de Prudence. *b*

Enfin Gennade est témoin que Prudence avoit fait un Commentaire sur l'ouvrage des six jours de la creation du monde jusqu'à la creation & la chûte du premier homme: mais nous n'avons plus cét ouvrage.

Prudence n'est pas un fort bon Poëte: les termes dont il se sert, sont souvent barbares & bien éloignez de la pureté du siecle d'Auguste. Les pensées en sont assez justes, & dignes d'un bon Chrétien. Il y a quelques endroits qui sont élegamment écrits, & qui se font lire agréablement.

Les Oeuvres de Prudence ont été données au public, & imprimées à Rome par Alde Manuce, l'an 1501. in 4. Cette édition a été suivie de celles d'Allemagne & d'autres qui lui sont conformes, où l'on trouve des notes d'Erasme sur les Hymnes de Noël & de l'Epiphanie, & de Sichardus sur la Psychomachie. L'édition d'Anvers de 1540. in 8. contient les notes d'Antoine Nebrissensis & de Sichardus. Celle de 1564. a été faite suivant les notes & les corrections de Pulmann Graffembourg & de Victor Giselin, qui y a joint des Commentaires. La plûpart des éditions posterieures qui sont en tres-grand nombre, ont été faites sur celle-ci. En 1613. on a imprimé Prudence à Hanover, avec les notes de Veitzius, & en 1614. l'on a imprimé à Paris les deux livres contre Symmaque, avec des Commentaires de Gangræus. Enfin

il a esté imprimé à Amsterdam en 1667. in 12. avec les notes & les corrections d'Heinsius.

Prudence.

a *L'an 348.*] Il dit dans la Preface des Cathemerines, qu'il est né sous le Consulat de Salia: car c'est ainsi qu'il faut lire & entendre cét endroit,

Oblitum veteris me Saliæ Consulis arguens,
Sub quo prima dies mihi.

La plûpart des Auteurs n'ont pas entendu ce passage, & quelques-uns, comme Alde, Sixte de Sienne, Possevin, & même le P. Labbe, se sont imaginez qu'il avoit été Consul d'une ville appellée *Messalia*, que le P. Labbe a crû être Marseille. C'est une bevûë. Ils ont pris le nom du Consul Salia, qui estoit Consul avec Philippe en 348. pour le nom d'une ville, & ont attribué à Prudence la qualité de Consul, qui convient à *Saliæ*, sous le Consulat duquel Prudence est venu au monde. Il dit au même endroit qu'il avoit 57. ans quand il a commencé d'écrire, ce qui fait voir que c'est en 405.

b *L'ouvrage entier de Prudence.*] Cét abregé est attribué par quelques-uns à Amœnus, & George Fabricius remarque qu'il portoit ce nom dans un Manuscrit d'un particulier de Strasbourg. Il a esté imprimé aussi sous ce nom dans quelques Bibliotheques des Peres. Dans tous les Manuscrits il est attribué à Prudence, & Alde remarque qu'il en a vû un ancien où il estoit intitulé *Dyttochée* ou *Dyrrochée*: mais il ne faut pas s'étonner que l'abregé d'un ouvrage de Prudence fait par Amœnus ait été pris pour l'ouvrage même de Prudence, & cela même a peut-être été cause de sa perte.

DIADOCHUS.

Diadochus.

L'On sçait bien que Diadochus étoit Evêque de Photice, ville de l'ancienne Epire: mais l'on ne sçait point en quel tems il vivoit. Bellarmin & les autres Auteurs qui ont parlé de lui, l'ont placé à la fin du quatriéme siecle, sans en avoir de preuve. Quoi qu'il en soit, il est plus ancien que Maxime, qui le cite dans ses réponses à Thalassius. Photius dit au volume 201. qu'il avoit lû un livre de cét Evêque, qui contenoit dix définitions & cent chapitres; & il remarque que ce livre est propre à des personnes qui s'exercent dans la vie spirituelle. Nous n'avons plus les dix définitions qui precedoient les cent chapitres, elles étoient proprement (comme nous l'apprenons par les titres que Photius nous a conservez) des reflexions sur les principales perfections de la vie spirituelle. Les cent chapitres de la vie spirituelle ont esté donnez par Turrien: ils contiennent plusieurs maximes touchant la vie spirituelle & religieuse; ils sont écrits d'un stile simple, comme la plûpart des traitez ascetiques. L'on y rencontre de tems en tems de fausses pensées, & des spiritualitez qui ne seront pas du goût de tout le monde.

AUDENTIUS.

Audentius.

VOICI ce que Gennade remarque de cét Auteur qu'il met immediatement aprés „ Prudence. Audentius Evêque d'Espagne a é-„ crit un livre contre les Manichéens, les Sa-„ belliens & les Ariens, & principalement con-„ tre les Photiniens, qu'on appelle presente-„ ment Bonosiaques. Il a intitulé ce livre, „ *Traité de la foi contre tous les Heretiques.* Il y „ montre que le Fils de Dieu est aussi ancien & „ aussi éternel que son Pere, & qu'il n'a pas com-„ mencé d'être Dieu quand il s'est fait homme, „ & qu'il est né de la Vierge Marie.

SEVERUS ENDELECHIUS.

Severus Endelechius.

NOus avons une Bucolique d'un nommé Severus Endelechius, sur la fin de laquelle il est parlé de l'efficace du signe de la Croix, & de la Religion de JESUS-CHRIST, à laquelle Tityre exhorte son compagnon. Cet Auteur a vêcu depuis Constantin, mais on ne sçait pas le tems. Sa piece est assez bien écrite. Il y a apparence qu'il est de la fin du quatriéme siecle de l'Eglise, ou du commencement du cinquiéme.

FLAVIEN.

Flavien.

FLAVIEN Prêtre d'Antioche, aprés avoir gouverné cette Eglise pendant les persecutions des Ariens, en l'absence de Melece son Evêque, fut lui-même aprés sa mort choisi l'an 380. par les Evêques d'Orient pour remplir ce Siege, qu'on ne devoit pas neanmoins considerer comme vacant, puisque Paulin qui avoit été Collegue de Melece, étoit encore vivant. Cette ordination renouvella le schisme de l'Eglise d'Antioche. Les Evêques d'Occident qui favorisoient depuis long-tems le parti de Paulin, ne purent souffrir que l'on eût ordonné un Evêque de son vivant contre la convention qui avoit été faite

faite avec Melece, que le survivant des deux resteroit seul Evêque. Ils se plaignirent hautement de cette injustice: mais ceux du parti de Melece, qui étoit le plus nombreux, ne pouvant souffrir Paulin, on ne fit rien contre Flavien. La mort de Paulin arrivée l'an 389. n'éteignit pas la division de l'Eglise d'Antioche; ceux de son parti reconnurent pour Evêque Evagre, que Paulin leur avoit ordonné avant sa mort, & accuserent Flavien devant Theodose. Cét Empereur lui ordonna d'aller à Rome pour y être jugé; mais Flavien s'en excusa sur la facheuse saison de l'hyver, promettant d'éxecuter les ordres de l'Empereur le printems prochain. Mais le Synode de Capouë tenu en 390. renvoia le jugement de cette affaire à Theophile & aux Evêques d'Egypte. L'Empereur aiant ordonné à Flavien d'aller à Alexandrie, il refusa de le faire, & répondit à l'Empereur, que si l'on reprenoit sa doctrine, il étoit prêt d'être jugé même par ses ennemis; mais que si l'on en vouloit à son Siege, il ne vouloit point disputer, & qu'il le cederoit volontiers. L'Empereur aiant admiré sa constance, le renvoia à Antioche, & le laissa en repos. Cette fermeté irrita Saint Ambroise & les Occidentaux; mais Theophile chercha le moien d'appaiser cette querelle d'une maniere plus douce que par un jugement. Evagre étant mort, on n'ordonna point d'Evêque en sa place, de sorte qu'il ne restoit que peu de fideles à Antioche qui ne reconnoissoient pas Flavien pour Evêque. Mais il ne communiqua avec les Occidentaux que l'an 398. par le moien de Saint Chrysostome, qui s'entremêla de faire sa paix avec le Pape Anastase & avec les Evêques d'Occident. Ainsi Flavien fut reconnu pour lors par toute la terre pour legitime Evêque d'Antioche, & finit ses jours en paix l'an 404. de JESUS-CHRIST. Saint Chrysostome le louë souvent dans ses Sermons. Il décrit le voiage qu'il entreprit à la Cour de l'Empereur, pour obtenir la grace pour le peuple d'Antioche; il fait un détail de la harangue qu'il prononça. Theodoret parle aussi de Flavien d'une maniere fort avantageuse, il remarque au liv. 4. de son Hist. c. 25. que Diodore & lui maintinrent la Foi de l'Eglise d'Antioche contre les attaques des Ariens. Il ajoûte que Flavien ne préchoit point encore, mais qu'il fournissoit à Diodore des pensées & des argumens tirez de l'Ecriture, afin qu'il les emploiat dans ses predications. Depuis qu'il fut Evêque d'Antioche, il prêcha lui même le peuple. Theodoret rapporte dans ses Dialogues des passages touchant l'Incarnation tirez des Homelies de ce Pere. Il en cite l'Homelie de Saint Jean Baptiste, l'Homelie sur la Theophanie, l'Homelie de la Pâque, une Homelie sur la trahison de Judas, une Homelie sur Saint Luc, & une Homelie sur le passage de l'Ecriture: *L'Esprit saint est descendu sur moi.* Nous n'avons plus ces Homelies, ni pas un autre ouvrage de ce saint Evêque. Il se peut faire neanmoins qu'il y ait quelques-uns de ces Sermons parmi ceux que l'on attribuë à S. Chrysostome.

Flavien.

S. JEAN CHRYSOSTOME.

S. Jean Chrysostome.

SAINT Jean, surnommé Chrysostome *a*, à cause de son éloquence, étoit d'Antioche. Son pere s'appelloit Second, & sa mere Anthuse *b*. Il perdit son pere étant encore fort jeune *c*, & sa mere eut soin de l'élever chrétiennement. Il étudia la Rhetorique sous Libanius, & la Philosophie sous Andragathius, tous deux fort celebres dans leur profession. Il se destinoit d'abord au Barreau *d*, mais il changea bien-tôt de résolution, & embrassa l'état Ecclesiastique. Il quitta donc l'Ecôle de Libanius pour étudier l'Ecriture sainte, & se mit sous la conduite de Diodore & de Cartherius, Superieurs des Moines qui étoient au fauxbourg d'Antioche. Il fut ensuite baptisé par Melece, & choisi par cét Evêque pour être Lecteur. Il étoit dans une si haute estime, qu'il fut destiné par une assemblée de Prelats pour être Evêque aussi bien que Basile son ami *e*. Mais aiant appris le jour qu'on devoit l'ordonner, il se cacha, fuiant avec autant de soin cette dignité, que les autres la recherchent avec empressement. Il se retira vers l'an 374. dans une montagne qui étoit prés d'Antioche, où il demeura pendant quatre ans avec un ancien Solitaire. Il choisit ensuite pour sa demeure une affreuse caverne, où il vécut pendant deux ans d'une maniere fort austere. Les austeritez de la vie solitaire & le travail continuel ruinerent la santé de saint Chrysostome, & l'obligerent de revenir à Antioche vers l'an 380. Il y fut ordonné Diacre par le Grand Melece, qui partit peu de tems aprés pour aller au Concile de Constantinople où il mourut. Aprés sa mort Saint Chrysostome se mit du parti de Flavien, qui le fit Prêtre. Quand il eut reçû cét Ordre, il s'adonna tout entier à la predication, & il acquit une si grande reputation, qu'aprés la mort de Nectarius Archevêque de Constantinople, il fut choisi d'un commun consentement pour remplir ce Siege. Il falut que l'Empereur emploiât toute son autorité pour le faire sortir d'Antioche,

&en-

S. Jean Chrysostome.

& encore fut-on obligé de l'enlever secretement. Theophile Evêque d'Alexandrie, que l'Empereur avoit mandé pour ordonner Saint Jean Chrysostome, étoit porté pour un Prêtre nommé Isidore, & s'opposoit secretement à l'ordination de Saint Jean : mais Eutrope & les autres Officiers de la Cour soûtenoient Saint Chrysostome; de telle sorte qu'Eutrope, pour obliger Theophile de l'ordonner, lui montra un memoire contenant plusieurs chefs d'accusation formez contre lui, & lui déclara qu'il n'avoit qu'à choisir ou d'ordonner Saint Chrysostome, ou de se mettre en état d'être jugé sur ces accusations. Theophile prit le premier parti, & ordonna Saint Chrysostome Evêque de Constantinople le premier jour de Mars de l'an 398. Voilà le commencement de l'inimitié de Theophile contre Saint Chrysostome, qui alla plus loin qu'on ne pourroit croire, comme nous verrons dans la suite.

Saint Chrysostome aiant le gouvernement de l'Eglise de Constantinople, commença par vouloir réformer les mœurs de son Clergé, & il attaqua ensuite le vice des gens de Cour; ce qui lui attira la haine & l'inimitié de bien de gens. Il étoit d'une humeur severe, & qui ne revenoit pas aux gens du monde, & il menoit une vie fort retirée & fort particuliere. On lui reprocha qu'il mangeoit toûjours en particulier, & qu'il ne se trouvoit jamais aux festins où il étoit prié; ce qu'on regardoit comme une marque de dédain & de mépris pour les autres, quoi-que ce ne fût qu'un effet ou de la constitution foible de son estomac, ou de sa grande sobrieté. Pour les devoirs de son Episcopat, il les remplissoit tous avec une exactitude & une vigilance admirables. Sçachant que les biens d'Eglise sont le patrimoine des pauvres, il retrancha toutes les dépenses inutiles de ses predecesseurs, pour en augmenter le revenu de l'Hôpital des malades. Celui qui étoit à Constantinople, ne pouvant suffire à cause du grand nombre de malades & d'étrangers, il en fit bâtir plusieurs, & mit dans chacun deux Prêtres & plusieurs Officiers pour avoir soin des malades & des étrangers. Il avoit un soin particulier des veuves & des vierges. Il prêchoit continuellement son peuple, & il l'exhortoit à assister assiduëment aux prieres publiques. On dit qu'il institua le premier les Processions solennelles à Constantinople.

Mais il n'eut pas seulement soin de son Eglise, il étendit sa vigilance pastorale sur les Eglises de Thrace, de Pont & d'Asie. Il fit détruire quelques temples des faux Dieux qui étoient encore en Phenicie. Il envoia aux Goths qui étoient infectez d'Arianisme, des Prêtres, des Diacres & des Lecteurs qui sçavoient leur langue, afin de retirer ce peuple de l'erreur où il étoit. Il envoia des Missionaires à des Scythes qui habitoient le long du Danube. Il écrivit à l'Evêque de Tyr contre les Marcionites de ses quartiers, & lui offrit le secours de l'Empereur. Mais il ne rendit jamais de service plus considerable à l'Eglise, que quand il réünit l'Orient & l'Occident, en procurant la paix de Flavien Evêque d'Antioche avec les Occidentaux & avec les Egyptiens.

S. Jean Chrysostome.

Il tint à Constantinople un Concile de vingt-deux Evêques vers le mois de Septembre de l'an 400. Eusebe Evêque de Valentinople, ville d'Asie, y comparut, & presenta au Concile une requête contenant sept chefs d'accusation contre Antonin Evêque d'Ephese, Exarque de toute l'Asie. Il étoit accusé, 1. *D'avoir fait fondre les vases sacrez pour en faire de l'argent qu'il avoit donné à son fils.* 2. *D'avoir enlevé une pierre de marbre de l'entrée du Baptistere pour la mettre dans ses bains.* 3. *D'avoir pris des colomnes de l'Eglise qui étoient demeurées sans être emploïées, pour en soûtenir le plancher de sa salle.* 4. *D'avoir chez lui un valet qui avoit commis un homicide.* 5. *D'avoir vendu les terres qui avoient été laissées à l'Eglise par Basiline, mere de l'Empereur Julien, comme si elles lui eussent appartenu en propre.* 6. *D'avoir repris sa femme aprés l'avoir quittée, & d'en avoir eu des enfans.* 7. *D'avoir établi la coûtume, & d'avoir presque fait une loi de vendre les ordinations des Evêques à proportion de la valeur des Evêchez.* Ces accusations aiant été portées par Eusebe au Concile de S. Chrysostome, auquel Antonin qui étoit accusé, comparut, on s'arrêta particulierement à la derniere, comme étant celle qui étoit de la plus grande consequence. Antonin dénia les faits dont il étoit accusé, & ne pouvant en être convaincu, parce qu'il n'y avoit point de témoins presens, le Concile députa trois Evêques pour aller en Asie entendre les témoins qui devoient être produits par l'accusateur. Il y eut un de ces trois Evêques, ami d'Antonin, qui feignit d'être malade, pour ne pas informer contre son ami. Deux autres allerent à Hypœpenes, ville d'Asie, où ils attendirent inutilement les témoins, parce que l'accusateur s'étoit accommodé avec l'accusé, soit qu'il craignît sa puissance, soit qu'il n'eût pas de preuves suffisantes. Ces Députez las d'attendre, se retirerent, aprés avoir écrit une lettre, par laquelle, en vertu du defaut, ils excommunierent Eusebe comme un calomniateur. Quelque tems aprés Anto-

Antonin mourut, & sa mort causa de nouveaux troubles dans les Eglises d'Asie. Dans cette conjoncture le Clergé d'Ephese & les Evêques de cette province s'adresserent à Saint Chrysostome, & le prierent de venir en leur païs, pour apporter quelque reglement à l'Eglise d'Ephese. Il y vint sur la fin de l'hyver de l'année 401. y assembla un Synode de soixante & dix Evêques, dans lequel il déposa six Evêques convaincus d'avoir donné de l'argent à Antonin pour être ordonnez, enjoignit aux heritiers de cét Evêque de leur rendre l'argent qu'ils lui avoient donné, & fit ordonner Evêque d'Ephese le Diacre Heraclidas. Aprés avoir ainsi reglé ce qui regardoit l'Eglise d'Ephese, il revint par Nicomedie; d'où il chassa Geronce, qui aiant été autrefois Diacre de Saint Ambroise, étoit venu en Orient, où il s'étoit fait ordonner Evêque de Nicomedie. Il mit en sa place Pansophius; & continuant son voiage, il ôta dans tous les endroits où il passoit, aux Novatiens & aux Quartodecimains les Eglises qu'ils possedoient.

S. Jean Chrysostome.

Pendant que Saint Chrysostome faisoit ces choses en Asie, Severien Evêque de Gabale, fameux Predicateur, à qui il avoit en partant recommandé son Eglise, fit tout ce qu'il pût pour gagner les bonnes graces du peuple & de la noblesse. Cela donna quelque sorte de jalousie à Saint Jean Chrysostome, qui le chassa de Constantinople quand il y fut de retour, à la sollicitation d'un Diacre qu'il avoit, nommé Serapion. Mais l'Imperatrice l'aiant fait revenir, le remit bien avec Saint Chrysostome, quoi-qu'avec beaucoup de peine.

Cette réconciliation fut suivie d'une autre querelle avec Theophile Evêque d'Alexandrie, ancien ennemi de Saint Chrysostome. Les Historiens nous representent cét Evêque comme un homme ambitieux, emporté, fier, avare, adroit, qui ne vouloit rien ceder, mais venir à bout de tout ce qu'il entreprenoit, qui se faisoit facilement des ennemis, & qui les faisoit perir tôt ou tard. Il y avoit long-tems qu'il en vouloit à Saint Chrysostome, à cause qu'il avoit été obligé de l'ordonner malgré soi. Mais l'inimitié qu'il avoit contre lui, éclata à l'occasion de trois Moines d'Egypte, appellez Dioscore, Ammonius & Euthyme, surnommez les Freres Longs, contre lesquels Theophile étoit furieusement irrité, parce qu'ils avoient repris sa conduite, & reçû Isidore qui étoit devenu son ennemi. Il les condamna dans un Synode d'Alexandrie tenu l'an 399. parce qu'ils n'avoient pas voulu signer la condamnation d'Origenes. Aprés cette condamnation il alla lui-même avec des soldats les chasser eux & les Moines qui vivoient sous leur conduite. Ces pauvres Moines ne sçachant où se retirer, parce que Theophile les persecutoit par tout, vinrent se refugier à Constantinople; ils representerent à Saint Jean les violences de leur Evêque, & ils le prierent d'avoir compassion d'eux. Saint Chrysostome leur permit de faire leurs prieres dans une Eglise qu'il leur donna, mais il ne les admit pas à la communion de l'Eucharistie. Il écrivit seulement à Theophile, pour le prier de les rétablir. Theophile au lieu de le faire, envoia des personnes à Constantinople, pour donner à l'Empereur des memoires d'accusation contre ces Moines. Ceux-ci, pour se défendre, en presenterent aussi contre leur Evêque, & Saint Jean Chrysostome en avertit Theophile, qui lui répondit avec fierté, *Qu'il devoit sçavoir qu'il est défendu à un Evêque par les Canons du Concile de Nicée, de juger des causes qui sont hors de l'étenduë de sa jurisdiction: Qu'il n'étoit point en droit de recevoir des accusations contre lui, & que s'il avoit à être jugé, il le devoit être par les Evêques d'Egypte, & non pas par celui de Constantinople.* Saint Chrysostome aiant reçû cette lettre, exhorta les uns & les autres à la paix: mais ils n'y étoient pas disposez. Les Moines accusez par Theophile, & quelques-uns de leurs confreres persuadez de leur innocence, presentoient continuellement des requêtes à l'Empereur, lequel se laissant enfin aller à leurs prieres, leur donna des Juges, qui aiant examiné les accusations formées contre les Freres Longs, les trouverent calomnieuses, & condamnerent quelques-uns des Moines qui en étoient auteurs. Tout ceci se passa l'an 401.

S. Jean Chrysostome.

L'an 402. Saint Epiphane Evêque de Chypre, qui soûtenoit le parti de Theophile, parce qu'il étoit grand ennemi d'Origenes, vint à Constantinople. Saint Chrysostome l'invita de prendre son logement dans sa maison: mais ce Saint prévenu par Theophile qui lui avoit écrit, lui fit réponse, que non seulement il ne logeroit pas chez lui, mais qu'il n'y entreroit pas même, & qu'il n'assisteroit pas aux Prieres publiques, quand il s'y trouveroit, s'il ne chassoit auparavant les Freres Longs, & s'il ne condamnoit Origenes. Saint Jean aiant refusé de le faire, Saint Epiphane avoit dessein d'aller lui-même dans l'Eglise des Apôtres un jour de Dimanche, & d'y condamner publiquement les livres d'Origenes; & d'excommunier les Freres Longs & leurs adherans. Mais comme il l'alloit faire, il rencontra le Diacre Serapion,

S. Jean Chrysostome.

pion, qui lui dit de la part de Saint Chrysostome, qu'il entreprenoit plusieurs choses contre l'ordre & contre les regles, qu'il avoit ordonné un Diacre hors de son Diocese, qu'il avoit aussi celebré sans la permission de l'Ordinaire, & qu'il avoit dessein de faire une chose qui n'étoit ni juste ni raisonnable, qu'elle étoit même dangereuse pour lui, qu'il avoit à faire à une populace qui pourroit bien s'émouvoir, que pour lui il ne répondoit pas de ce qui pouvoit arriver. Ce discours fit retirer Saint Epiphane, & l'empêcha d'executer ce qu'il avoit projetté. Les Freres Longs l'allerent ensuite trouver, & se plaignirent de ce qu'il les condamnoit sans les entendre, & sans les avoir convaincus; & ils lui remontrerent qu'ils n'en avoient pas usé de même à son égard, aiant défendu par tout ses ouvrages & sa personne. Saint Epiphane aiant fait reflexion sur cette remontrance, & voiant dans quel embarras Theophile l'avoit engagé, s'en retourna en Chypre, & dit en partant aux Evêques: *Je vous laisse la Ville, le Palais & le Theatre.* Il mourut avant que d'arriver en son païs.

Aprés le départ de Saint Epiphane, Saint Chrysostome aiant fait un discours contre les dereglemens des femmes, l'Imperatrice Eudoxie croiant qu'il lui en vouloit, s'en plaignit à l'Empereur, & pressa Theophile de venir à Constantinople. Cét Evêque qui n'attendoit que l'occasion de perdre Saint Chrysostome, y vint aussi-tôt vers le commencement de l'an 403. Il emmena avec lui plusieurs Evêques d'Egypte. Ceux d'Asie qui avoient été déposez par Saint Chrysostome, ou qui étoient malcontens de sa conduite, vinrent aussi se rendre à Constantinople. Theophile y étant arrivé, se retira dans une maison de l'Imperatrice; de là il envoia les accusateurs de Saint Chrysostome à l'Empereur, qui leur ordonna à eux & à ce Saint, d'aller devant le Synode de Theophile pour y être jugez. Saint Chrysostome recusa ces Juges, alleguant que c'étoit aux Evêques de sa Province, & à ceux des Provinces voisines, & non pas à des étrangers, de connoitre de cette affaire. Neanmoins Theophile, sans avoir égard à cette raison qu'il avoit luimême apportée, pour éviter d'être jugé par Saint Chrysostome, tint un Synode de trente-six Evêques dans un fauxbourg de Chalcedoine, pour y juger Saint Chrysostome. Un nommé Jean proposa vingt-neuf chefs d'accusation contre lui.

L'on cita Saint Chrysostome au Synode, pour y répondre à ces accusations. Mais ce Saint envoia trois Evêques & deux Prêtres, qui déclarerent de sa part à Theophile & à son Synode, qu'il étoit prêt de se soûmettre au jugement de ceux qui pouvoient être ses Juges, mais qu'il recusoit Theophile son ennemi déclaré, & les Evêques d'Egypte, parce qu'ils ne pouvoient pas dans l'ordre juger les Evêques de Thrace. Saint Chrysostome recusa encore par un écrit particulier Theophile, parce qu'en partant d'Alexandrie il avoit dit hautement: Je vas pour déposer Jean; Acace de Berée, parce qu'il l'avoit menacé il y avoit du tems; Severien & Antiochus, à cause des querelles qu'ils avoient eues, qui étoient publiques & notoires. Il se fioit si fort à son innocence, qu'il promit de comparoître au Synode, si ces quatre Evêques se retiroient. On n'écouta point cette proposition, & on le cita par trois fois au Synode. Il répondit toûjours qu'il étoit prêt de faire voir son innocence devant un Concile plus nombreux; mais qu'il recusoit un Concile où ses ennemis vouloient être ses principaux Juges. On ne laissa pas d'instruire son procés dans ce Concile. Theophile y assista, & reçût les memoires des accusations qu'il avoit lui-même dressez. Un Moine, nommé Isaac, que Saint Chrysostome avoit repris de ce qu'il sortoit plus souvent que ne devoit faire un Moine, donna contre lui un memoire qui contenoit neuf chefs d'accusation. Aprés qu'on eut examiné quelques uns de ces chefs, Paul d'Heraclée qui presidoit au Concile, enjoignit aux autres Evêques de dire leur avis. Ils declarerent tous qu'ils croioient que S. Chrysostome devoit être déposé. Quand ils eurent dit chacun leur avis, ils écrivirent une lettre à l'Empereur, & une au Clergé de Constantinople, par lesquelles ils mandoient le jugement qu'ils avoient rendu contre S. Jean Chrysostome. Ensuite trois Evêques d'Asie qui avoient été déposez par Saint Chrysostome, presenterent leur requête au Concile pour être rétablis; & apparemment ils le furent: & au contraire, Heraclide qui avoit été ordonné Evêque d'Ephese, fut déposé. Voilà ce que la brigue de Theophile fit ordonner dans ce Concile, dont on avoit encore les Actes du tems de Photius, qui en rapporte l'abregé dans le volume 59. de sa Bibliotheque. Ils étoient divisez en treize Actions ou Seances.

Quand la nouvelle de la déposition de Saint Jean Chrysostome fut venuë à Constantinople, elle y excita une grande sedition. L'Empereur aiant ordonné qu'il seroit exilé, le peuple étoit résolu de le retenir de force: mais trois jours aprés il sortit lui-même de son Eglise, pour se livrer à ceux qui avoient ordre de l'arrêter, & fut

S. Jean Chrysostome.

fut conduit à une petite ville de Bithynie. Son départ augmenta encore la sedition du peuple, qui demanda son retour à l'Empereur avec prieres & avec menaces. Eudoxie en fut si étonnée, qu'elle pria elle-même l'Empereur de le faire revenir, & qu'elle envoia un de ses Officiers pour le ramener. Quand il fut de retour à Constantinople, il ne voulut pas faire les fonctions Episcopales, qu'il n'eût été rétabli par l'autorité d'un Synode plus nombreux que celui qui l'avoit déposé : il supplia l'Empereur d'en assembler, & se retira en attendant dans un fauxbourg de Constantinople. Mais le peuple ne pouvant souffrir ce retardement, il fut conduit dans son Eglise, & rétabli par trente Evêques, & Theophile fut obligé de se retirer.

Aprés cela il sembloit que saint Chrysostome n'avoit plus rien à craindre. Mais voici tout d'un coup une nouvelle tempête qui s'éleve contre lui. L'Imperatrice Eudoxie fit dresser sa statuë proche de l'Eglise vers la fin de l'an 403. Le peuple pour honorer l'Imperatrice faisoit des jeux publics auprés de cette statuë. Saint Chrysostome croiant que cela étoit indecent, prêcha contre ceux qui le faisoient. Son discours irrita l'Imperatrice, qui avoit conservé le ressentiment qu'elle avoit contre lui. Elle se resolut donc de tenir une nouvelle Assemblée d'Evêques, pour le faire chasser de l'Eglise de Constantinople. On dit que ce Saint l'aiant appris, irrita encore sa fureur, en commençant un discours par ces paroles : *Voilà Herodias qui entre encore en fureur ; la voilà qui demande encore la tête de Iean dans un bassin.* Quoi qu'il en soit, à la fin de cette année-là, Theophile n'aiant osé venir à Constantinople, y envoia trois Evêques d'Egypte, qui s'étant assemblez avec les Evêques qui étoient en Cour, & quelques autres qui étoient venus de la Syrie, de Pont & de la Phrygie, entreprirent de juger saint Chrysostome. Il les alla trouver, leur dit de lui communiquer les chefs d'accusation formez contre lui, ou de lui déclarer ses accusateurs, afin qu'il pût se défendre sur les crimes qu'on lui imputoit. Mais ces Evêques déclarerent qu'il n'étoit plus necessaire d'examiner si ce qu'on avoit avancé contre lui, étoit vrai ou faux ; qu'il suffisoit pour sa condamnation qu'il fût rentré dans son Siege Episcopal aprés avoir été déposé par un Concile, sans avoir été absous par un autre Concile : parce qu'il avoit été ordonné dans le 4. Canon du Concile d'Antioche, que celui qui le feroit, ne pourroit esperer d'être rétabli, & ne pourroit pas même être reçû à se défendre. Elpide & Tranquille qui défendoient saint Chrysostome, répondirent que ce Canon avoit été fait par des Ariens ; & ajoûterent que saint Chrysostome avoit même été rétabli par les Evêques qui avoient communiqué avec lui. Les Evêques du Concile nierent que ce Canon eût été fait par des Ariens, & dirent que le nombre de ceux qui avoient déposé saint Chrysostome, étoit plus grand que celui de ceux qui avoient communiqué avec lui quand il étoit rentré dans son Eglise. Sur ce fondement ils confirmerent la sentence de déposition que le premier Concile avoit portée contre saint Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

En consequence de ce Jugement, l'Empereur lui fit declarer au commencement du Carême de l'an 404. qu'il n'allât plus à l'Eglise. Il obéït, & laissa son Clergé seul celebrer l'Office divin. Mais on ne le laissa pas long-tems en repos : car le jour du Samedi saint, Luce Capitaine des gardes, entra sur le soir dans la grande Eglise avec ses soldats, en chassa quarante Evêques qui étoient de la communion de saint Chrysostome ; tout le Clergé, & une partie du peuple, environna de gens armez le Sanctuaire, entra dans le lieu où l'on baptizoit, & maltraita ceux qui s'y trouverent. Quelques-uns des soldats qui n'étoient pas baptizez, entrerent jusques dans le lieu où étoient les divins Mysteres, & renverserent le Sang de JESUS-CHRIST sur leurs habits. Cette violence fut suivie des Edits du Prince contre saint Chrysostome, & contre ceux qui communiquoient avec lui. Le lendemain le peuple s'assembla dans le lieu des Bains, & en fut encore chassé par force ; de sorte que ceux qui demeurerent attachez à saint Chrysostome, furent obligez de s'assembler en divers endroits de la ville, & furent depuis appellez par leurs ennemis *Ioannites.* L'on n'avoit encore osé s'attaquer à la personne de saint Chrysostome, qui étoit si fort aimé du peuple, qu'il étoit prêt de se mettre en armes & de combattre pour empêcher qu'on ne l'enlevât. Ce Saint ne voulant pas être cause d'une guerre civile, trompa lui-même les gardes que le peuple lui avoit donnez, pour se mettre entre les mains de ceux qui avoient ordre de l'arrêter. Il fut conduit à Nicée ; & le jour même qu'il partit, qui fut le 20. du mois de Juin, le feu prit à la grande Eglise, & la brûla entierement avec le Palais qui en étoit fort proche. Sept jours aprés l'on ordonna en la place de saint Chrysostome un vieillard de quatre-vingts ans, nommé Arsace, qui étoit frere de Nectaire. Cét Arsace persecuta furieusement les amis de

S. Jean Chrysostome.

saint Chrysostome. Ce Saint ne demeura pas long-tems à Nicée, il en partit le 13. de Juillet pour aller à Cucuse lieu de son exil, où il arriva dans le mois de Septembre. Il souffrit beaucoup en chemin, mais il fut bien reçû dans le lieu de son exil par Dioscore, qui en étoit Evêque. Cependant on publia à Constantinople des Loix contre ceux qui étoient demeurez attachez à Saint Chrysostome. Nous en avons trois dans le Code Theodosien. La premiere du 1 Septembre est dans le l. 16. tit. 2. c. 37. elle est contre les Clercs étrangers qui faisoient des Assemblées dans des lieux particuliers. La seconde du 10. du même mois, est au tit. 4. chap. 5. du même livre. On y condamne à l'amende ceux qui laisseront aller leurs esclaves aux Assemblées particulieres. La troisiéme qui est au même endroit, c. 6. défend toutes les Assemblées de ceux qui ne Communiquoient pas avec Arsace Evêque de Constantinople, avec Theophile d'Alexandrie & avec Porphyre, qui avoit été élû Evêque d'Antioche à la place de Flavien. Toutes ces Loix sont contre les partisans de Jean, qui faisoient des Assemblées particulieres, & ne vouloient pas communiquer avec ces trois Patriarches. Il tomba vers la fin de cette année à Constantinople une grêle d'une grosseur extraordinaire, qui fit grand degât dans la ville : cette grêle fut suivie de la mort d'Eudoxie. L'un & l'autre accident fut consideré par les défenseurs de saint Jean comme une punition de la maniere injurieuse dont ont l'avoit traité.

Les Patriarches d'Orient s'étant déclarez contre saint Chrysostome, il ne pouvoit plus attendre de secours que des Evêques d'Occident, & particulierement du saint Siege, qui a toûjours été le refuge des Evêques injustement persecutez dans leur païs. Theophile voulant prevenir l'esprit du Pape Innocent ; lui envoia une lettre par un de ses Lecteurs, par laquelle il lui faisoit sçavoir que saint Chrysostome étoit déposé. Cette nouvelle s'étant publiée dans Rome, Eusebe Diacre de Constantinople qui y étoit, supplia le Pape par une requête, de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il fût informé de cette affaire. Trois jours aprés arriverent quatre Evêques envoiez de la part de saint Chrysostome, qui rendirent au Pape une lettre de ce Saint, par laquelle il imploroit son secours & celui des Evêques d'Occident, avec une autre lettre de quarante Evêques & du Clergé de Constantinople, qui témoignoient que saint Jean Chrysostome avoit été condamné injustement & sans avoir été entendu. Saint Innocent persuadé que ce qui avoit été fait par Theophile, n'étoit pas dans l'ordre, envoia des lettres de communion à S. Chrysostome, aussi-bien qu'à ceux qui l'avoient condamné, & déclara qu'il faloit assembler un Concile contre lequel il n'y eût aucun reproche à faire, composé des Evêques d'Orient & d'Occident. Theophile envoia depuis à Rome par un de ses Prêtres les Actes du Concile tenu contre saint Chrysostome : mais ils ne firent point changer le Pape de résolution, & il protesta qu'il ne separeroit point saint Chrysostome de sa communion, qu'il n'eût été jugé dans un nouveau Synode. Quelque tems aprés Theoctene apporta une lettre de vingt-cinq Evêques, qui mandoient au Pape que saint Chrysostome avoit été chassé de Constantinople & envoié en exil. Cela fut ensuite confirmé par une autre lettre de quinze Evêques, apportée par l'Evêque d'Apamée, par le témoignage de Pallade d'Helenopole qui fut obligé de se sauver à Rome, & par les lettres du Clergé de Constantinople, qui exposoit au Pape les violences qu'on avoit exercées contre son Evêque & contre toute l'Eglise de Constantinople. Le Pape touché de cette nouvelle, écrivit à saint Chrysostome & à son Clergé les lettres qui sont rapportées par Sozomene au livre 8. de son Histoire chap. 26.

S. Jean Chrysostome.

Les amis de saint Chrysostome publierent par tout ces lettres, & firent tant auprés du Pape Innocent, qu'il obtint une lettre d'Honorius Empereur d'Occident, écrite à son frere Arcadius en faveur de saint Chrysostome, par laquelle il demandoit à son frere qu'on assemblât un Concile à Thessalonique, où Theophile comparût en qualité d'accusé. L'on députa trois Evêques, deux Prêtres & deux Diacres, pour porter cette Lettre avec celles de plusieurs Evêques d'Occident écrites en faveur de saint Chrysostome. Mais ces Deputez furent arrêtez à Athenes par le Gouverneur de cette ville, & envoiez par mer avec des gardes à Constantinople. Quand ils y furent arrivez, on les empecha d'y entrer, & on les conduisit dans un Château de Thrace, dans lequel on les enferma. Un Conseiller d'Etat nommé Patrice, les y alla trouver, & leur demanda les lettres qu'ils avoient. Ils firent réponse qu'ils avoient ordre de ne les rendre qu'à l'Empereur & aux Evêques à qui elles s'adressoient. Patrice s'étant retiré aprés cette réponse, on envoia un Officier nommé Valerien, qui les leur arracha de force. Le lendemain on leur offrit de l'argent, afin qu'ils reçussent à leur communion Attique, qui avoit succedé à Arsace dans le Siege de Constantinople. Ils le refuserent, & demanderent qu'on les renvoiât. Quand on vit qu'on ne pouvoit les faire

S. Jean Chrysostome.

re condescendre à ce qu'on demandoit d'eux, on les mit dans un vieux vaisseau avec vingt soldats, qui les conduisirent à Lampsaque où ils changerent de vaisseau, & arriverent à Otrante port de la Calabre, vingt jours aprés leur embarquement, & quatre mois aprés leur départ d'Italie. Cette députation est de l'an 404.

Cependant saint Chrysostome étant fort incommodé dans le lieu de son exil, étoit obligé de changer souvent de demeure, comme il paroît par sa lettre 131. Il ne laissoit pas néanmoins tout exilé & tout infirme qu'il étoit, d'envoier des Prêtres & des Moines pour prêcher l'Evangile aux Goths & aux Perses, & d'avoir soin des Eglises d'Armenie & de Phénicie, comme il paroît par les lettres 14. 123. 126. 203. 204. 206. 207. Mais ses ennemis ne le laisserent pas long-tems en repos : ils persuaderent à l'Empereur de le réleguer encore plus loin dans la ville de Pityunte qui est sur le bord du Pont-Euxin. On envoya aussitôt des soldats pour le conduire en ce lieu. Les mauvais traitemens qu'ils lui firent souffrir, & la fatigue du voiage, l'abatirent tellement, qu'il fut attaqué en chemin d'une fiévre violente, qui l'emporta en peu d'heures. Il étoit alors dans un lieu où il y avoit une Eglise de saint Basilisque Martyr, dans laquelle il fut enterré, le 4. de Novembre de l'an 407. aprés avoir été trois ans trois mois & vingt-quatre jours en exil. Il étoit âgé de soixante ans, & il y avoit dix ans qu'il avoit été ordonné Evêque de Constantinople. Aprés sa mort, l'Orient & l'Occident furent quelque tems en division à cause de lui, parce que ceux-ci avoient sa memoire en veneration, & les autres au contraire le considéroient comme un Evêque condamné, dont ils ne vouloient point mettre le nom dans les Diptyques, c'est-à-dire, dans les memoires de la recommandation des morts qu'on recitoit au Sacrifice de la Messe. La mort de l'Empereur Arcadius qui arriva cinq mois aprés, devoit, ce semble, lever le plus grand obstacle qui empêchoit les Evêques d'Orient de rendre justice à la memoire de saint Chrysostome : mais Theophile exerça son inimitié contre saint Chrysostome jusqu'aprés sa mort. Il écrivit contre lui un livre plein d'injures & d'invectives atroces, & empêcha, tant qu'il vêcut, qu'on honorât en Orient la memoire de saint Chrysostome.

Quand il fut mort, les esprits des Evêques d'Orient s'adoucirent peu à peu & devinrent favorables à la memoire de saint Chrysostome. Alexandre successeur de Porphyre dans le Siege d'Antioche, fut le premier qui mit l'an 413. le nom de saint Jean Chrysostome dans les Diptyques, & qui rentra par ce moien dans la communion du Pape Innocent. Acace de Berée reçût aussi des lettres de communion de la part du Pape, à condition qu'il ne marqueroit plus de ressentiment ni de haine contre saint Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Vers l'an 428. Attique Evêque de Constantinople remit le nom de saint Chrysostome dans les Diptyques, & exhorta saint Cyrille d'Alexandrie de faire la même chose. Celui-ci en fit d'abord quelque difficulté; mais enfin saint Isidore de Damiette lui persuada de le faire. Ainsi toutes les Eglises rendirent justice à la memoire de saint Chrysostome, & la paix fut rétablie.

Le nombre des Ouvrages de saint Chrysostome étoit si grand, que les anciens Critiques n'ont osé entreprendre d'en faire le Catalogue. Saint Isidore & Suidas ont consideré cette entreprise comme une chose presque impossible. Georges & Nicephore nous assûrent qu'il avoit composé plus de mille Livres. Suidas & Cassiodore sont témoins qu'il avoit fait des Commentaires sur toute la Bible : témoignages qui nous font connoître que quelque grand que soit à présent le nombre des Oeuvres de saint Chrysostome, il ne laisse pas d'être moindre qu'il n'étoit autrefois, d'autant plus qu'il y a plusieurs pieces parmi ces Ouvrages qui ne sont point de lui, quoi-qu'elles portent son nom.

Les 65. Homelies sur la Genese sont le premier des Commentaires de saint Chrysostome sur l'Ecriture Sainte, en suivant l'ordre des Livres sacrez. Les trente-deux premieres furent prêchées dans le Carême de la troisiéme année de son Episcopat. Ce sujet fut ensuite interrompu à l'occasion des Fêtes, & il fut obligé de prêcher sur la Passion de JESUS-CHRIST. Aprés Paques, il entreprit l'explication des Actes des Apôtres, & fut prés d'un an à les expliquer; mais il reprit ensuite le sujet qu'il avoit quitté, & acheva d'expliquer la Genese dans trente-quatre Homelies. Ces Homelies sont plûtôt un commentaire sur la Genese que des Sermons. Il s'applique particulierement à expliquer le texte de l'Ecriture d'une maniere litterale. L'exhortation morale qui est à la fin de chaque Homelie, est courte & simple. Les exemples des vertus ou des vices dont

 il

S. Jean Chrysostome.

il est parlé dans le texte qu'il explique, en font ordinairement le sujet. Le stile en est simple, & l'on n'y trouve point ces figures & ces ornemens qui se rencontrent dans ses autres Sermons.

Les neuf Sermons de saint Chrysostome sur quelques endroits de la Genese sont plus fleuris, & il s'y étend beaucoup plus sur la Morale. Le premier est sur les premieres paroles de la Genese : *Au commencement Dieu crea le ciel & la terre.* Il y traite du jeûne & de l'aumône.

Le second est sur ces paroles du premier chapitre v. 26. *Faisons l'homme à nôtre image.* Il y rend raison pourquoi Moïse en parlant de la creation de l'homme se servit de ce terme : *Dieu dit, Faisons* ; au lieu qu'il a dit de la creation des autres choses, *Dieu dit, Qu'elles se fassent* ; & y explique en quoi consiste la ressemblance avec Dieu.

Dans le troisiéme il fait encore quelques reflexions sur la ressemblance de l'homme avec Dieu, & sur l'empire qui lui est donné sur les autres creatures ; & il y traite cette question, pourquoi les bêtes attaquent, blessent & tuënt les hommes : & il avouë que c'est, parce qu'ils ont perdu par le peché l'empire qu'ils avoient sur elles. Saint Augustin cite cette Homelie dans le premier livre contre Julien, & en rapporte un grand passage, pour prouver le peché originel.

Dans le quatriéme, il traite des trois sortes de servitudes où l'homme est tombé par le peché, qui sont la servitude de la femme envers le mari, la servitude des hommes envers les autres, & la servitude des sujets à l'égard de leurs Rois & de leurs Princes. Il s'étend beaucoup sur cette derniere servitude, & parle en passant de l'attention qu'on doit avoir au Sermon.

Dans le cinquiéme, il fait voir que les hommes qui vivent bien, se mettent en liberté : il déclame contre ceux qui refusent d'assister les pauvres.

Les sixiéme, septiéme & huitiéme sont sur l'arbre de la science du bien & du mal. Dans le premier il montre qu'Adam connoissoit le bien & le mal avant que d'avoir goûté du fruit de cét arbre. Dans le second, il dit qu'il est ainsi appellé, parce qu'on a une connoissance plus parfaite du mal quand on l'a commis. Il explique aussi ces paroles de JESUS-CHRIST au bon Larron : *Tu seras aujourd'hui avec moi en Paradis.* Le troisiéme est sur la défense que Dieu fit au premier homme de manger du fruit de l'arbre du bien & du mal.

Le neuviéme est sur les noms d'Abraham & de Noé, & il y traite de la correction fraternelle.

La dixiéme Homelie sur la Genese, qui se trouve dans l'edition d'Angleterre, est un Sermon supposé, où l'on a mis en titre la Preface de la troisiéme Homelie de S. Chrysostome sur David & sur Saül ; le stile en est enflé, elle est pleine de metaphores, & entierement differente de la premiere partie.

Les Sermons suivans sont sur l'Histoire d'Anne mere de Samuël rapportée dans le premier chapitre du premier Livre des Rois ; mais il y traite de plusieurs matieres.

L'exorde du premier est sur le jeûne du Carême passé, & sur les Sermons qu'il avoit faits depuis aprés le retour de Flavien contre les Païens, sur les Fêtes des Martyrs, & contre les juremens. Il reprend ensuite la matiere de la Providence qu'il avoit entamée : il montre que c'est Dieu qui a donné à l'homme la connoissance des choses qu'il doit sçavoir ; que la maladie & la mort ont leur utilité : il remarque que l'amour que les peres & les meres portent à leurs enfans, est un effet de la Providence ; & que les meres ne sont pas moins chargées du soin de l'éducation de leurs enfans que les peres. C'est à l'occasion de cette derniere reflexion qu'il raporte l'Histoire d'Anne : il continuë d'en parler dans le Sermon suivant ; & à son occasion, il traite de la moderation, de la modestie, du respect qu'on doit aux Prêtres, & de la priere que l'on doit faire avant & aprés le repas.

Dans le troisiéme il parle de l'obligation de donner une bonne education à ses enfans.

Dans le quatriéme, parlant de la seconde partie du Cantique d'Anne, il declame contre ceux qui negligent l'Office divin pour aller aux comedies & aux spectacles publics, & il traite de l'utilité de la priere.

Dans le cinquiéme il reprend ceux qui ne viennent à l'Eglise que les jours des grandes Fêtes, il explique le reste du Cantique d'Anne ; il parle encore de l'avantage qu'ont les richesses sur la pauvreté. Ces cinq Discours ont été prononcez par saint Chrysostome à Antioche aprés le retour de Flavien, vers la Pentecôte. Il fait mention dans ce dernier Sermon d'un Discours sur la premiere partie du Cantique d'Anne que nous n'avons plus.

Il y a trois Sermons sur David & sur Saül.

Dans le premier, aprés avoir declamé contre ceux qui quittent l'Office divin pour aller aux specta-

S. Jean Chrysostome.

spectacles, & declaré hautement qu'ils seroient chassez de l'Eglise, il traite de la patience & du pardon des ennemis, proposant pour exemple l'action de David, qui ne vouloit point tuer Saül son ennemi, quoi-que Dieu l'eût livré entre ses mains.

Dans le second il loüe cette action, & la prefere à toutes les grandes actions de ce Roi. Il continuë la même matiere dans le troisiéme Discours, où il se plaint aussi de ceux qui alloient aux spectacles. Il y remarque qu'il n'est pas moins vertueux de souffrir patiemment l'injustice que de donner l'aumône.

On trouve à la fin de ces Sermons un autre Sermon contre la paresse, qui n'a point de rapport à ceux-ci.

Les Homelies sur les Pseaumes sont des Commentaires plûtôt que des Sermons. Saint Chrysostome ne s'y étend pas tant sur la Morale, & s'attache davantage à l'explication du texte. Il suit la Version des Septante, mais il a souvent recours pour éclaircir aux differences des anciennes Versions Grecques, & cite même le texte Hebreu en quelques endroits. Il y a quelques Pseaumes sur lesquels nous n'avons point d'Homelies de Saint Chrysostome, comme sur le premier & sur le second; mais nous en avons sur le Pseaume troisiéme & sur les suivans jusqu'au treziéme, sur le quarante-uniéme, sur le quarante-troisiéme, & sur les suivans jusqu'au cent dix-septiéme, & depuis le cent dix-neuviéme jusqu'au dernier: ce qui fait en tout soixante Homelies, qui sont certainement de Saint Chrysostome. On peut y joindre l'Homelie sur le treiziéme Pseaume & les deux Homelies sur le cinquantiéme, qui sont encore du stile de Saint Chrysostome. Celles qui sont sur les Pseaumes cinquante-uniéme, quatre-vingts-quinze & centiéme, sont plus douteuses. Je ne voi pas neanmoins de raison qui oblige de les rejetter. Il n'en est pas de même du Commentaire sur le Pseaume 101. & sur les six Pseaumes suivans, qui sont de Theodoret. Le Commentaire sur le Pseaume 118. est de quelque nouveau Grec qui parle contre les Iconoclastes, & qui a tiré des Commentaires de Theodoret une partie de ce qu'il écrit.

Il y a encore quatre Sermons, qui ont pour theme quelques endroits des Pseaumes: mais il ne faut pas les joindre aux precedens, parce qu'ils ne sont pas des explications du texte des Pseaumes, mais des Sermons sur des matieres separées.

Ces pieces sont, le Discours sur ces paroles du Pseaume quarante-quatriéme, *La Reine s'est assise à vôtre droite*, prêché à Constantinople quelques jours aprés la disgrace d'Eutrope, qui s'étoit retiré dans l'Eglise, & en étoit sorti. Il parle dans son Exorde de l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte. Il décrit ensuite de quelle maniere l'Eglise avoit été assiegée, quand Eutrope s'y fût retiré: il rapporte ce qu'il avoit fait pour le secourir, & avec quelle sincerité il avoit parlé sans craindre les menaces qu'on lui avoit faites. Il remarque qu'il avoit été pris par sa faute; que ce n'est pas l'Eglise qui l'avoit abandonnée, mais lui qui s'en étoit retiré: qu'au reste, il ne faloit pas s'étonner qu'il n'eût point profité de cét asyle, parce qu'ils ne s'y étoit pas retiré avec un esprit de Chrétien; que quand on se sauve dans l'Eglise comme dans un asyle, on doit entrer dans l'Eglise d'esprit aussi-bien que de corps, parce que l'Eglise ne consiste point dans les murs, mais dans l'union sainte avec les membres de JESUS-CHRIST. A l'occasion de la disgrace de cet Eunuque il fait voir le peu de solidité des biens de ce monde. Il fait une belle peinture de l'instabilité des richesses, & il finit par une excellente description de l'Eglise. „Rien, dit-il à ses „auditeurs, n'est plus fort que l'Eglise, qu'elle „soit vôtre esperance, qu'elle soit vôtre port & „vôtre refuge, elle est plus élevée que le ciel, „plus étenduë que la terre, elle ne vieillit ja„mais, elle est toûjours dans sa force & dans sa „vigueur: c'est à cause de cela que l'Ecriture „l'appelle une montagne, pour montrer sa sta„bilité; elle l'appelle encore vierge, parce „qu'elle ne peut être corrompuë; elle l'appelle „Reine, à cause de sa magnificence & de sa „splendeur; elle l'appelle fille, à cause de la „liaison qu'elle a avec Dieu, &c.

Les deux Sermons sur ces paroles du Pseaume 48. *Ne craignez point quand un homme sera devenu riche*, ont encore été prêchez à Constantinople. Il y traite principalement de l'aumône & de l'hospalité, & parle en passant de la necessité d'assister à l'Office divin.

L'Homelie sur ces paroles du Pseaume 145. *Mon ame loüe le Seigneur, &c.* est un Sermon sur la Semaine sainte, qu'on appelloit alors la grande Semaine. Voici la raison qu'en rend Saint Chrysostome au commencement de ce Discours. „On appelle, dit-il, cette Semaine la grande „Semaine, parce que JESUS-CHRIST a ope„ré de grands mysteres en ce tems, il a délivré „les hommes de la tyrannie du demon, il a „vaincu la mort, lié le fort armé, effacé le pe„ché. Mais comme cette Semaine est la gran„de Semaine, parce qu'elle est la premiere des „Semaines; par la même raison le Samedy est „appellé le grand Jour. C'est pour cette raison „que plusieurs Fideles augmentent en ce jour „leurs

S. Jean Chrysostome.

„ leurs exercices ; quelques-uns font des jeûnes „ plus austeres, d'autres les passent en veille „ continuelle, d'autres font de grandes aumô- „ nes, quelques-uns s'attachent avec plus de „ ferveur à la pratique des bonnes œuvres, & „ rendent témoignage par leur pieté à la miseri- „ corde de Dieu . . . Les Empereurs même ho- „ norent cette Semaine, & accordent les va- „ cances à tous les Magistrats, afin que délivrez „ des soins du monde, ils passent ces jours dans „ le culte de Dieu. Ils honorent encore ce jour „ en envoiant par tout des lettres, par lesquelles „ ils veulent qu'on ouvre les portes des prisons. . „ Honorons donc aussi ces jours ; & au lieu de „ rameaux de palmes, offrons lui nôtre cœur. „ Il explique ensuite le Pseaume, *Mon ame, loüez le Seigneur*. Le Prophete Roi, dit-il, „ s'écrie, Mon ame, louëz le Seigneur. Pour- „ quoi s'adresse-t-il à l'ame ? Afin de nous ap- „ prendre qu'elle doit être appliquée aux paro- „ les que l'on profere : car si celui qui prie, n'en- „ tend pas lui-même ses paroles, comment „ veut-il que Dieu l'écoute? . . . Souvent „ Dieu n'accorde pas ce qu'on lui demande pour „ nôtre bien, quelquefois il le differe, non pas „ pour nous amuser par une vaine esperance, „ mais pour nous rendre plus assidus & plus fer- „ vens. Car souvent aprés avoir obtenu ce que „ nous demandons, nous ne prions plus avec „ la même assiduité : ainsi pour augmenter la „ ferveur de nos prieres, il differe de nous accor- „ der ce que nous lui demandons. Il remarque „ dans ce Sermon que les justes qui sont morts, „ vivent avec nous ; qu'ils prient avec nous, „ qu'ils sont parmi nous, &c.

Saint Chrysostome avoit fait un Commentaire sur Isaïe ; mais il ne nous en reste que ce qu'il avoit écrit depuis le commencement jusqu'à l'onziéme verset du huitiéme chapitre de sa Prophetie. Il y explique le sens historique & spirituel d'une maniere tres-solide & tres-claire.

Il y a encore cinq Homelies du même sur ces paroles du chapitre sixiéme d'Isaïe : *J'ai veu le Seigneur sur un throne élevé* ; & une sur les Seraphins, dont il est parlé au même endroit. Ce sont des Discours de Morale sur differents sujets, & principalement sur le respect qu'on doit avoir pour les choses sacrées, & sur la dignité du Sacerdoce. L'on y trouve un excellent passage touchant la puissance Ecclesiastique & Civile. „ Ozias, dit-il, entra dans le Saint des Saints, „ & voulut lui-même offrir de l'encens, étant „ Roi, il veut usurper le Sacerdoce : Je vais, „ dit-il, offrir de l'encens, j'en suis digne. „ Princes, demeurez dans les bornes de vôtre „ puissance : les bornes de la puissance Ecclesia- „ stique sont differentes de celles de la puissance „ Civile . . . Le Roi a le gouvernement des „ choses de la terre, la puissance Ecclesiastique „ regarde les biens du ciel. Dieu a confié aux „ Rois les choses terrestres, & à moi les choses „ celestes. Quand je dis, à moi, c'est à dire, „ aux Prêtres. Ainsi voiant un Prêtre indigne „ de son ministere, ne méprisez pas pour cela „ la dignité du Sacerdoce . . . Dieu a soûmis les „ corps aux Rois, & les ames aux Prêtres. Le „ Roi remet les fautes corporelles, & le Prêtre „ remet les pechez . . L'un contraint, l'autre „ exhorte ; l'un oblige par necessité, l'autre se „ sert de conseil ; l'un a des armes spirituelles, „ l'autre des armes sensibles ; l'un fait la guerre „ contre les Barbares, & l'autre contre les De- „ mons. Mais la puissance Ecclesiastique est „ plus noble ; & c'est pour cela que le Prince „ soûmet sa tête à la benediction de l'Evêque, & „ que dans l'ancienne Loi les Prêtres oignoient „ les Rois. Mais ce Roi-ci outrepassant les bor- „ nes de sa jurisdiction & l'exercice de sa puis- „ sance, voulut l'étendre plus loin, & entra „ dans le Temple avec force, voulant offrir de „ l'encens. Que dit à cela le Prêtre ? Sire, il „ ne vous est pas permis d'offrir de l'encens. „ Voilà une genereuse liberté, voilà une ame „ qui ne sçait ce que c'est que de flatter basse- „ ment . . Il ne vous est pas permis, dit-il, „ d'entrer dans le Sanctuaire, ni d'offrir de l'en- „ cens au Seigneur, cela m'est reservé . . . Le „ Roi Ozias ne put souffrir cette remontrance ; „ mais bouffi d'arrogance, il entra dans le Tem- „ ple, il ouvrit le Sanctuaire, voulant y offrir „ de l'encens. Le Sacrificateur est méprisé, la „ dignité du Sacerdoce est avilie. Le Prêtre n'a „ plus de pouvoir : car le Prêtre n'a point d'au- „ tre droit que de reprendre & de faire des re- „ montrances libres & fortes. Aïant donc re- „ pris le Roi avec toute la liberté possible, & ce „ Prince ne lui voulant point ceder, & prepa- „ rant des troupes & des armes pour se servir de „ son autorité ; alors le Prêtre s'écrie : J'ai fait „ ce qui étoit de mon devoir, je ne puis plus „ rien, Seigneur, défendez vôtre Sacerdoce „ qu'on méprise : on viole vos loix, on renver- „ se la justice, prenez leur défense . . . Voilà ce que Saint Chrysostome dit de la fermeté du Grand Prêtre dans l'Homelie quatriéme. Dans „ la cinquiéme il parle de sa douceur. Je vous „ ai fait voir la fermeté du Grand Prêtre, con- „ siderez maintenant sa douceur : car il ne nous „ faut pas seulement avoir de la vigueur, mais „ nous avons encore plus de besoin de douceur, „ parce que les pecheurs haïssent ceux qui les „ veulent reprendre, & ils cherchent l'occasion

de

S. Jean Chryſoſtome.

„ de ſe ſauver & d'éviter la reprimande. Il faut „ donc les attirer & les retenir par la douceur & „ & par la charité.

Dans l'Homelie ſur les Seraphins, il parle de cette loüange celeſte, *Saint*, *Saint*, *Saint*. Il dit qu'autrefois on ne chantoit cette Hymne que dans le Ciel, mais que depuis que le Seigneur eſt venu ſur la terre, il nous a accordé „ ce divin concert. C'eſt pourquoi, dit-il, „ quand le Prêtre eſt à la ſainte Table pour of- „ frir le ſacrifice non ſanglant, il ne prononce „ cette Hymne qu'aprés avoir nommé les Che- „ rubins & les Seraphins, & aprés avoir élevé „ nôtre cœur à Dieu. Cét endroit fait voir l'antiquité de la Preface du ſaint Sacrifice de la Meſſe.

Il faut joindre à ces Homelies le Sermon ſur ces paroles d'Iſaïe chap. 45. v. 7. *Je ſuis le Seigneur qui ai créé la lumiere & les tenebres, qui fais le bien & le mal.*

Il n'y a point de Commentaire de Saint Jean Chryſoſtome ſur Jeremie *f*, mais ſeulement une Homelie, qui a pour theme le 23. verſet du chapitre 10. de ce Prophete, dans laquelle il prouve le libre arbitre.

On doit joindre à ces Homelies ſur les Prophetes deux Sermons de l'obſcurité des Propheties, dans leſquels il explique les raiſons pour leſquelles les Propheties étoient obſcures. Il dit dans la premiere que les Prophetes ont parlé obſcurément des maux qui devoient arriver aux Juifs, parce que s'ils en euſſent parlé plus clairement, les Juifs les euſſent maltraitez, & les euſſent tuez. Il prouve cela par une infinité d'exemples de Prophetes tuez par les Juifs pour avoir dit la verité: il ajoûte que les Propheties étoient obſcures, de peur que les Juifs ne les entendiſſent, avant le tems qu'ils devoient les comprendre. Dans la ſeconde Homelie, il dit que l'evenement à éclairci les Propheties, que le voile qui les couvroit, à été levé dans le Nouveau Teſtament, & que l'obſcurité qui les envelopoit, a été diſſipée. Enfin il remarque que l'ancien Teſtament aiant été écrit en Hebreu, doit être moins clair, parce que les verſions rendent ordinairement le ſens plus obſcur.

Les Commentaires de ce Pere ſur le nouveau Teſtament ſont plus amples & plus entiers.

L'Evangile de Saint Matthieu eſt expliqué tout entier dans quatre-vingts-dix Homelies *g*; & celui de Saint Jean dans quatre-vingts-ſept. Il y a cinquante quatre Homelies ſur les Actes; & trente-deux ſur l'Epître aux Romains; quarante-quatre ſur la premiere Epître aux Corinthiens; trente ſur la ſeconde; un Commentaire ſur l'Epître aux Galates; vingt-quatre Homelies ſur l'Epître aux Ephesiens; quinze ſur l'Epître aux Philippiens; douze ſur celle aux Coloſſiens; onze ſur la premiere aux Theſſaloniciens; cinq ſur la ſeconde; dix-huit ſur la premiere à Timothée, dix ſur la ſeconde; ſix ſur l'Epître à Tite; trois ſur l'Epître à Philemon; & trente-quatre ſur l'Epître aux Hebreux. On dit que ces dernieres ont été recüeillies aprés la mort de Saint Chryſoſtome par un Prêtre appellé Conſtantin ſon diſciple: mais on n'a point de preuve de ce fait, & il y a bien plus d'apparence qu'il les a écrites lui-même. Une partie de ces Homelies a été prêchée à Antioche, & l'autre à Conſtantinople *h*.

S. Jean Chryſoſtome.

Ces Homelies ſont compoſées de deux parties: la premiere contient un Commentaire ſur l'Evangile, l'autre une exhortation morale au peuple. Dans le Commentaire il rend raiſon de ce qui eſt dans l'Evangile, il en examine toutes les circonſtances, il en peſe tous les mots, & il découvre dans les endroits qui paroiſſent les plus ſimples, une infinité de belles choſes auſquelles on ne feroit point d'attention, s'il ne les faiſoit remarquer. Il s'attache toûjours au ſens litteral, & de toutes les explications il choiſit toûjours non pas la plus ſubtile, mais la plus naturelle. Il ne cherche point des ſens allegoriques & figurez, il ne tire point les paſſages de l'Ecriture dans des ſens éloignez pour prouver ſes opinions; il évite les queſtions embaraſſantes & difficiles; il ſe contente de faire des obſervations utiles & claires ſur l'hiſtoire & ſur le texte de Saint Paul. Il éclaircit parfaitement tous les endroits des Epîtres de cét Apôtre, qui paroiſſent les plus difficiles, & particulierement ceux que l'on entend de la Predeſtination & de la Grace. Les explications qu'il en apporte, leur ôtent tout ce qu'elles peuvent avoir en apparence de terrible & d'épouvantable. Il repreſente par-tout le Seigneur comme un Dieu bon & miſericordieux, qui veut ſauver tous les hommes, & qui leur donne tous les moiens neceſſaires pour leur ſalut. Il exhorte les hommes à correſpondre à cette vocation de Dieu; il fait voir qu'il ne tient qu'à eux de ſe ſauver, & que ceux qui ſe damnent, ſe damnent par leur faute. Il les avertit ſouvent, que Dieu ne leur commande rien d'impoſſible; qu'il dépend d'eux avec le ſecours de Dieu d'obſerver les Commandemens, & de pratiquer la vertu. Saint Chryſoſtome trouve ces penſées conſolantes dans les paſſages de Saint Paul qui paroiſſent les plus effraïans; & il s'efforce de montrer qu'elles ne ſont

S. Jean Chryſoſtome. ſont point contraires au ſens de cét Apôtre. L'explication qu'il donne aux endroits les plus difficiles, n'eſt nullement forcée, & elle paroît même tres-ſouvent la plus ſimple & la plus naturelle. Quoi qu'il en ſoit, elle eſt toûjours, à mon avis, la plus utile, la plus édifiante & la plus propre à être prêchée au peuple, qui profite beaucoup des avertiſſemens qui tendent à la pratique, & qui ne tireroit preſque point de fruit des ſpeculations ſur les decrets éternels de Dieu, & ſur d'autres matieres abſtraites, qui n'ont que peu ou point de rapport à la conduite de la vie.

Les Exhortations qui ſervent de concluſion à toutes les Homelies de ſaint Chryſoſtome, ſont ordinairement ſur quelque point de Morale, comme ſur la crainte que l'on doit avoir des jugemens de Dieu, ſur la neceſſité de la penitence, ſur le mépris des richeſſes, ſur le pardon des ennemis, ſur l'humilité, ſur le détachement des choſes de ce monde, ſur l'aſſiduité à la meditation de l'Ecriture ſainte & de la Loi de Dieu, ſur l'horreur des ſpectacles & des Comedies, ſur la charité envers le prochain, ſur l'aumône & l'hoſpitalité, ſur la correction fraternelle, ſur les devoirs des maris envers leurs femmes, des peres envers leurs enfans, des maîtres envers leurs valets, des Laïques envers les Prêtres, & ſur la patience dans les afflictions, ſur la ſainteté avec laquelle on doit s'approcher des ſaints Myſteres, ſur l'utilité & les conditions de la priere & du jeûne, ſur les avantages de la vie ſolitatire & Religieuſe, ſur l'aſſiduité à l'Office divin, & l'attention à la prédication, ſur la ſobrieté, la pureté & la modeſtie, ſur la douceur & la clemence, ſur le mépris de la mort, & ſur pluſieurs autres ſujets ſemblables, qu'il traite avec des raiſonnemens ſi familiers, & enſemble ſi ſolides & ſi convaincans, qu'il n'y a point de diſcours plus capable d'inſpirer des ſentimens de vertu & de pieté. Il ne s'amuſe point, comme la plûpart des Predicateurs, à debiter des penſées étudiées, qui divertiſſent l'eſprit ſans toucher le cœur. Il entre dans le fond des matieres, il penetre les ſecrets replis du cœur humain; & non content d'avoir décrit & découvert le vice, il en donne de l'horreur; il explique les motifs les plus puiſſans pour en détourner les Chrétiens; il leur donne les moiens les plus propres pour s'en corriger, & leur enſeigne à pratiquer une veritable & une ſolide vertu. Il n'outre rien, il diſtingue ce qui eſt de precepte, d'avec ce qui n'eſt que de conſeil; il n'eſt ni trop doux ni trop ſevere, ni trop complaiſant ni trop effraïant; en un mot, ſes exhortations ſont un excellent modele des predications que l'on doit faire au peuple.

S. Jean Chryſoſtome. Les Sermons qui ſont dans le cinquiéme volume ſur pluſieurs endroits du nouveau Teſtament, ne ſont pas un Commentaire, mais des inſtructions morales ou des predications ſur differens ſujets.

Le premier eſt du pardon des ennemis, ſur la Parabole de ce debiteur à qui ſon maître remet dix mille talens, & qui voulut aprés en exiger cent de celui qui les lui devoit. Il y parle du conte exact que tous les hommes doivent rendre à Dieu. „ Les riches rendront conte, dit-il, „ de l'uſage de leurs richeſſes, les pauvres de „ leur patience, les Juges le rendront des fon„ ctions de leur Charge. Mais ſur tout, ajoûte-t„ il, les Eccleſiaſtiques rendront conte de leur „ miniſtere: ils ſeront plus rigoureuſement „ examinez. On demandera à celui à qui on „ a confié la parole de Dieu, ſi par pareſſe ou „ par flatterie, il n'a point omis des choſes ne„ ceſſaires, que ſon miniſtere l'obligeoit de di„ re; s'il a tout expliqué, s'il n'a point caché „ quelque verité. Un Evêque chargé de la con„ duite d'un Dioceſe a encore un bien plus grand „ conte à rendre, il ſera examiné non ſeule„ ment ſur la doctrine & ſur l'aſſiſtance des pau„ vres, mais principalement ſur les ordinations „ qu'il aura faites; & ſur mille autres obligations „ du Sacerdoce. Saint Chryſoſtome parlant de Saint Pierre dans cette Homelie, l'appelle le „ Chef du corps des Apôtres, la bouche des „ Diſciples, le firmament de la Foi, le fondement de la Confeſſion, le Pêcheur de toute la „ terre, &c.

Le ſecond Sermon de ce volume eſt contre les danſes & les débauches: il y montre que les Predicateurs ſont obligez de reprendre les vices, & qu'ils ne doivent pas ceſſer de le faire, quoi-qu'il ſemble que leurs predications ne faſſent point de fruit: il commence enfin l'explication de la Parabole du Riche & du Lazare. Il continuë à faire pluſieurs reflexions morales ſur les particularitez de cette Parabole dans les quatre Sermons ſuivans. Le dernier eſt cité par Photius au volume 277. de ſa Bibliotheque: il y parle d'un tremblement de terre arrivé à Antioche où il a prêché ces Sermons. Il remarque dans le quatriéme que Dieu ne permet pas qu'aucun mort revienne, il en rend la raiſon.

Le ſeptiéme Sermon eſt une explication de la Parabole du Paralytique: il ſe ſert des paroles de JESUS-CHRIST aux Juifs, dites à l'occaſion de la gueriſon du Paralytique, pour prouver la Divinité de JESUS-CHRIST.

Le

S. Jean Chrysostome.

Le 8. est sur ces paroles de Jesus-Christ en Saint Matth. chap. 26. v. 39. *Mon Pere, s'il est possible, que ce Calice passe, &c.* Il y explique le mystere de l'Incarnation de Jesus-Christ, & en quel sens il a craint la mort, & l'a voulu éviter.

Le 9. sur ces paroles de saint Matthieu, *Entrez par la porte étroite*, est contre les spectacles publics. Il compare sur la fin les conditions du Lazare & du mauvais Riche.

Le 10. contient l'explication de l'Oraison Dominicale. Cette Oraison n'est point du stile de saint Chrysostome.

Le 11. est sur la resurrection du Lazare. Ce discours n'est point de saint Chrysostome. Le stile, l'élocution & les pensées sont entierement differentes.

Le 12. est sur le titre des Actes des Apôtres. Aprés y avoir parlé de l'établissement & de la perpetuité de l'Eglise, qui n'a pû être ébranlée ni ruinée par les persecutions les plus rudes, il y montre ensuite que la vie Chrétienne & les bonnes œuvres sont bien plus estimables que le don de faire des miracles. Il finit par la loüange de l'Evêque d'Antioche, qu'il appelle le successeur de saint Pierre. *Car*, dit-il, *une des prerogatives de nôtre ville est d'avoir eu pour Maître Saint Pierre, le premier des Apôtres. Il étoit juste que la ville, qui a eu la premiere l'avantage de porter le nom de Chrétienne, eût pour Pasteur le premier des Apôtres: mais aiant eu le bonheur de le posseder, nous ne l'avons pas voulu retenir pour nous seuls, nous l'avons accordé à la ville Imperiale de Rome. Toutefois en le donnant, nous ne l'avons pas perdu; au contraire nous l'avons toûjours retenu. Nous n'avons pas son corps, mais nous avons sa Foi; & aiant la Foi de saint Pierre, il est vrai de dire que nous avons saint Pierre même.*

Il se justifie dans le 13. de la longueur de ses exordes; il fait voir l'utilité des reprimandes, & il traite de la conversion de saint Paul & du changement de son nom. Il parle contre ceux qui negligent de travailler à leur conversion sous pretexte que Dieu les convertira. *Dieu*, dit-il, *ne contraint personne, il n'attire à lui que ceux qui veulent y venir, il veut nous sauver, mais c'est si nous voulons être sauvez.*

Le 14. est sur ces paroles de saint Paul, Rom. 5. v. 3. *Nous nous réjoüissons dans les tribulations, &c.* Il y fait voir l'utilité des afflictions & des persecutions.

Il traite le même sujet dans le discours suivant, sur ces paroles du même Apôtre: *Toutes choses tournent à bien à ceux qui aiment Dieu.*

S. Jean Chrysostome.

L'exorde du 16. Sermon est contre ceux qui ne viennent point aux Assemblées des Fideles qui se font dans les Eglises. Il explique en suite ces paroles de l'Apôtre: *Si vôtre ennemi a faim, donnez-lui à manger, &c.* Il exhorte au pardon des injures.

Dans les 17. & 18. il fait plusieurs reflexions tres-utiles sur ces paroles de saint Paul: *Saluez Aquila & Priscille.* Ces discours peuvent servir d'exemple pour montrer combien on peut tirer de pensées morales d'un sujet qui de soi-même paroît sec & sterile. Car qu'y a-t-il de plus simple en apparence, & de moins instructif que cette salutation de saint Paul? Cependant saint Chrysostome, par un artifice merveilleux, s'en sert pour expliquer un tres-grand nombre d'instructions importantes, sur la consideration qu'on doit avoir pour les pauvres, sur la charité envers ses freres, sur le peu d'état qu'on doit faire de la noblesse, sur l'utilité du travail des mains, sur le respect qu'on doit aux Ecclesiastiques, &c.

Les 19. & 20. Sermons sont sur ce que saint Paul dit du Mariage dans l'Epître 1. aux Cor. chap. 7. Il prend de là occasion de crier contre les danses, les festins & les autres pompes prophanes des nôces, & d'enseigner quelle doit être la fin du mariage des Chrétiens, & de quelle „ maniere ils en doivent user. Les nôces, dit-il, „ sont un remede contre la fornication; ne les „ des-honorons donc point par des pompes des-„ honnêtes. . . . Il faut que les Chrétiens ban-„ nissent de leurs nôces les pompes diaboliques, „ les chansons des-honnêtes, les concerts lascifs, „ les danses indecentes, les paroles sales, le tu-„ multe, les éclats, & qu'ils y fassent entrer les „ serviteurs de Jesus-Christ & les Prêtres, „ pour avoir en leur personne Jesus-Christ „ au milieu d'eux comme aux nôces de Cana. . . „ Que personne ne me dise: C'est la coûtume. „ Ne me parlez point de la coûtume quand il y a „ du peché. Si la chose est mauvaise d'elle-mê-„ me, quelque ancien qu'en soit l'usage, re-„ tranchez la. Si elle est bonne, & qu'elle ne soit „ pas en usage, introduisez-la. Mais au reste cet-„ te coûtume n'est pas ancienne, c'est une nou-„ veauté. Souvenez-vous des nôces de Rebecca „ avec Isaac, & de Rachel avec Jacob. L'Ecri-„ ture nous apprend comment elles se firent: el-„ le nous marque bien qu'il y eut un festin un peu „ plus splendide, qu'on y invita les parens & les „ voisins; mais il n'y avoit ni violons, ni danses, „ ni pas-une des autres infamies de nôtre siecle. „ On chante à present dans les nôces des chan-„ sons des-honnêtes, qui apprennent l'adultere, „ & qui inspirent de folles amours. Les conviez

 pleins

S. Jean Chrysostome.

„ pleins de vin conduisent l'épousée en prononçant mille paroles sales. De quel droit demanderez-vous la chasteté d'une femme à qui vous „ apprenez si-bien dés le premier jour à être impudente, & en presence de laquelle vous laissez faire & dire des choses que les valets mêmes „ n'oseroient ni faire ni entendre ? A quoi bon „ faire entrer les Prêtres pour faire la benediction, puisque vous allez commettre le lendemain des choses si infames ? Il y a dans cette Homelie mille autres exhortations de cette nature contre ce dereglement, qui n'est pas moins commun en nos jours qu'il l'étoit du tems de ce grand Evêque. Il avertit ensuite les hommes & les femmes de se comporter saintement dans le mariage, & non seulement de ne point commettre d'adultere, mais de ne pas même en donner aucun soupçon. Il remarque que les secondes nôces ne sont point défenduës, qu'il est mieux neanmoins de ne se point remarier. Il finit par une vive déclamation contre l'adultere & la fornication.

Le 21. est sur ces paroles du ch. 10. de la premiere Epître aux Corinthiens, *Nos peres ont tous été sous la nuée, &c.* Aprés les avoir expliquées fort au long, il parle de l'aumône & des dispositions où l'on doit être pour communier dignement.

Le 22. est sur ces paroles de saint Paul : *Il faut qu'il y ait des heresies.* Il y louë l'ancien usage des agapes ou des festins de charité.

Le 23. est de l'aumône, & du soin que l'on doit avoir de ceux qui sont en necessité. Il doit être mis parmi les Sermons de Morale.

Le 24. est sur les paroles de la 2. Epître aux Cor. chap. 4. *Aiant le même esprit de la Foi, &c.* Il y louë la virginité & la profession monastique „ qu'il décrit en ces termes : Ne voiez-vous pas „ ces Moines qui vivent dans la solitude, & se „ retirent sur les cimes des montagnes ? Quelles austeritez ne pratiquent-ils pas ? Ils se couvrent de cendres, se revêtent de sacs, se chargent de chaînes & de fers, ils s'enferment „ dans des cellules, & combattent continuellement contre la faim, ils vivent dans les veilles pour effacer une partie de leurs pechez. Il remarque aussi que quoi-que la virginité soit un don qui surpasse la nature, elle ne sert neanmoins de rien, si elle n'est jointe à la charité & à la douceur.

Le 25. est sur ces mêmes paroles de l'Apôtre : il y combat les Manichéens, & exhorte à faire l'aumône.

Le 26. a encore les mêmes paroles pour texte : il y traite encore de l'aumône.

Le 27. est sur ces paroles de la 2. Epître aux Corinthiens, *Souffrez un peu ma folie.* Il y explique avec beaucoup de jugement, en quel tems & en quelles occasions on peut se louër soi-même.

S. Jean Chrysostome.

Le 28. est contre ceux qui abusent de ce que dit saint Paul, Phil. 1. v. 18. *Qu'importe comment* JESUS-CHRIST *soit annoncé ? &c.* Il y traite de la priere & de l'humilité.

Dans le 29. il traite du Mariage des Chrétiens & des devoirs des personnes mariées.

Le 30. est sur ces paroles de la premiere aux Thess. c. 4. v. 8. *A l'égard de ceux qui dorment, je ne veux pas, mes Freres, que vous vous en affligiez, comme ceux qui n'ont point d'esperance, &c.* Il y traite de la maniere dont les Chrétiens doivent porter la mort de leurs proches, & il confirme ce qu'il en dit par les exemples de Job & d'Isaac.

Le 31. est du devoir des Veuves, sur ces paroles de la premiere à Timothée, c. 5. v. 9. *Que les Veuves qu'on choisit, n'aient pas moins de soixante ans.* Il y parle de l'éducation des enfans.

Les Sermons suivans ont encore moins de rapport au texte de l'Ecriture, étant la plûpart sur des Fêtes solennelles.

Le 32. est sur la trahison de Judas. Il y parle des dispositions necessaires pour bien communier.

Le 33. est sur la Fête de Noël qu'on celebroit depuis dix ans en Orient le 25. de Decembre comme à Rome. Saint Chrysostome prouve par plusieurs raisons, que ce jour est effectivement celui de la naissance de JESUS-CHRIST.

Le 34. & le 35. sont sur la Passion de JESUS-CHRIST. Il parle dans le dernier du pardon des ennemis, à l'occasion du bon Larron.

Le 36. est sur la resurrection des morts.

Le 37. est un Sermon sur la resurrection de JESUS-CHRIST, prêché le jour de la Fête de Pâque.

Le 38. est sur l'Ascension. Il a été prêché dans une Eglise de Martyrs.

Les Sermons 39. & 40. sont sur la Pentecôte. Dans le premier il répond à cette curieuse question : *Pourquoi il ne se fait plus de miracles, comme du tems des Apôtres ?*

Le 41. est de la dignité du saint Sacrifice & du respect qu'on doit porter aux saints Mysteres. Ce discours ne me paroît pas être du stile ni de l'ordre de saint Chrysostome.

Les sept Sermons suivans des loüanges de saint Paul ont été traduits par Anien qui vivoit du tems d'Athalaric.

Le 49. est de la douceur.

Le 50. est sur la conversion de saint Paul.

Il

Il a été prêché à Antioche aprés celui qui est sur le titre des Actes.

S. Jean Chrysostome.

Le 51. est sur l'inscription du Temple d'Athenes dedié au Dieu inconnu, dont il est parlé dans les Act. ch. 17. v. 27.

Le 52. est sur le commencement de l'Epître premiere aux Corinthiens, *Paul appellé Apôtre, &c.*

Le 53. est sur l'utilité de la lecture de l'Ecriture-Sainte. Il est adressé à de nouveaux baptizez, il y releve la qualité d'Apôtre. C'est un des quatre Sermons sur le commencement des Actes, prêchez à Antioche en presence de Flavien.

Le 54. est des prieres, & des qualitez de Jesus-Christ. C'est le premier Sermon sur l'Incarnation.

Le 55. est contre ceux qui jeûnent à Pâque.

Le 56. est contre ceux qui observent les jeûnes des Juifs.

Dans le 57. il parle de l'aumône, à l'occasion de l'hospitalité pratiquée envers le Prophete Helie par la Veuve de Sarepta.

Le 58. est des plaisirs de la vie future, & du neant des biens de ce monde.

Le 59. est contre ceux qui se desesperent quand ils ne reçoivent pas ce qu'ils demandent à Dieu, ou qui lui demandent des choses qui ne sont pas justes. Il y traite en passant des devoirs des maris envers les femmes.

Dans le 60. il compare les richesses à la pauvreté, il traite de la maniere dont on doit reprendre les pecheurs, & il blâme ceux qui invoquent Dieu contre leurs ennemis.

Le 61. commence par une déclamation contre ceux qui communient indignement. Il y montre ensuite qu'un Predicateur ne doit point annoncer la parole de Dieu d'une maniere complaisante, mais qu'il doit reprendre les vices avec ferveur, parce qu'il est utile aux pecheurs de leur faire connoître & de leur faire avoüer leurs pechez.

Le 62. est sur les Martyrs. Il fait voir que la meilleure maniere d'honorer les Martyrs, est d'imiter leurs vertus.

Le 63. est contre ceux qui disent, que ce sont les Demons qui gouvernent les affaires de ce monde, & contre ceux qui souffrent avec impatience les châtimens de Dieu; & enfin contre ceux qui sont scandalizez de la prosperité des méchans & des malheurs des justes.

Dans le 64. il traite de l'action de Saint Paul qui resista à Saint Pierre, & il tâche de prouver que saint Pierre & Saint Paul firent cela de concert pour l'instruction des Fideles.

Le 65. est un Discours ou plûtôt un Traité contre les Juifs & les Gentils, pour prouver la Divinité de Jesus-Christ.

S. Jean Chrysostome.

Le 66. est un autre Traité contre ceux qui s'étoient scandalizez à cause des malheurs arrivez à la ville, & de la persecution des Prêtres & des Fideles. C'est une belle explication de cette question difficile, *Pourquoi il arrive tant de maux dans le monde, s'il est gouverné par la providence divine?* Ces deux ouvrages devroient être parmi les Traitez de S. Chrysostome.

Le 67. est une Homelie touchant les deux Paralytiques de l'Evangile. Il y prouve la Divinité du Fils de Dieu.

L'Exorde du 67. est sur le profit & l'usage qu'on doit faire des Sermons que l'on entend dans l'Eglise. Il y rend raison pourquoi on lit dans l'Eglise les Actes des Apôtres dans le tems de la Pentecôte. Enfin il fait voir que les miracles des Apôtres ont rendu la resurrection de Jesus-Christ plus certaine & plus illustre. Ce Sermon suit celui qu'il a fait sur le titre des Actes.

Dans le 68. aprés avoir repris ceux qui se plaignoient de ce que ses Sermons étoient trop longs on trop courts, il rend raison du changement des noms de saint Paul, & d'Abraham, & de la signification de celui d'Adam.

Le Sermon 69. fut prêché à Antioche en l'absence de l'Evêque. Il y loüe les Martyrs, & y traite de la componction du cœur, & de l'aumône.

Le 70. est sur la Fête de saint Bassus, Evêque & Martyr, sur un tremblement de terre arrivé à Antioche, & sur ces paroles de Jesus-Christ, *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur, &c.* en saint Matthieu chap. 11. v. 29.

Le 71. est sur la loüange de S. Droside.

Le 72. est un Sermon de la Penitence, dont il fait mention dans la 9. Homelie de la Penitence.

Tous les Sermons dont nous venons de parler, ont été prêchez à Antioche, saint Chrysostome étant Prêtre de cette Eglise. Il n'en reste que deux dans ce volume prêchez à Constantinople; le premier aprés que Gainas fut chassé de cette ville, & le second aprés que saint Chrysostome fut de retour de son premier exil.

L'on trouve à la fin du 4. volume trois Sermons du même. Le premier fut prêché à Antioche par saint Chrysostome, aussi-tôt aprés qu'il eut reçu l'Ordre de la Prêtrise. Ce Sermon contient le Panegyrique de Flavien, qui venoit de l'ordonner Prêtre. Il est le premier de tous

S. Jean Chryso-stome.

ceux que saint Chrysostome a prêchez. Les deux autres qui se trouvent au même endroit, ont été prêchez sur la fin de sa vie. Le premier dans le tems qu'on machinoit sa déposition & son premier exil; le second aprés son retour. Celui-ci contient une excellente comparaison de Sara enlevée par le Roi d'Egypte, avec l'Eglise de Constantinople privée de sa presence par les cabales de Theophile Evêque d'Egypte, & une loüange fort adroite de l'Imperatrice Eudoxie.

Le premier Tome contient encore plusieurs Sermons prêchez la plûpart à Antioche. Les 21. premiers sont appellez, *Les Sermons sur les Statuës*, parce qu'ils furent prêchez dans le tems & à l'occasion de la sedition arrivée à Antioche au commencement de l'an 388. dans laquelle le peuple avoit abattu & trainé par les ruës les statuës de Theodose & de l'Imperatrice Flacille.

Le premier Sermon sur ces paroles de saint Paul à Timothée, *Usez d'un peu de vin à cause de vôtre estomac, & de vos frequentes maladies*, dans lequel il apporte les raisons pour lesquelles Dieu permet que ses Saints soient affligez, fut prêché quelque tems avant ce tumulte, qui l'obligea de discontinuer ses predications. Mais aprés que la chaleur de la sedition fut éteinte, & que le peuple d'Antioche commençant à reconnoître sa faute, & étonné des menaces terribles de l'Empereur, eut changé sa fureur en tristesse, Saint Chrysostome remonta en chaire pour consoler ce peuple desolé; & Flavien leur Evêque alla comme un bon pere trouver l'Empereur pour flechir sa colere.

Le premier Sermon de saint Chrysostome sur ce sujet est celui qu'on appelle le second des Statuës: il y deplore le malheur de cette ville, & exhorte ses habitans à implorer le secours & la misericorde de Dieu par de ferventes prieres, & à flechir sa colere par de bonnes œuvres, afin d'éviter le peril qui les menaçoit. Ce discours est tres-éloquent, en voici quelques fragmens qui feront juger du reste. „ Que dirai-je? De „ quoi parlerai-je? L'état où nous sommes, de„ mande des larmes plûtot que des paroles, des „ plaintes plûtôt que des discours, des prieres „ plûtôt que des Sermons. La noirceur de nô„ tre action est si grande, la blessûre que nous „ nous sommes faite à nous-mêmes, est si pro„ fonde, la plaie si difficile à guerir, qu'il est ne„ cessaire d'avoir recours à un Medecin tout„ puissant. Aprés avoir ensuite comparé la misere de cette ville à celle de Job, il ajoûte: „ Je „ suis demeuré sept jours dans le silence, com„ me firent autrefois les amis de Job: permet„ tez-moi d'ouvrir la bouche, & de deplorer nô„ tre misere. . . . Je gemis, je pleure, non à „ cause de la grandeur des menaces, mais à „ cause de l'excés de nôtre folie. Car quand „ l'Empereur ne seroit pas en colere contre „ nous, quand il ne nous puniroit pas, comment „ pourrions-nous souffrir l'ignominie de nôtre „ action. Il décrit ensuite d'une maniere tres-eloquente le bonheur dont cette ville joüissoit avant cette sedition, & la misere où elle se trouvoit reduite. Et il conclut cette description par ces paroles; „ La grande ville d'Antioche est en „ danger d'être entierement détruite; elle qui „ avoit une infinité d'habitans, va être dans peu „ de tems deserte; il n'y a personne en ce „ monde qui la puisse secourir. Car l'Empe„ reur qui est offensé, n'a point d'égal sur la ter„ re, il est le Souverain & le Maître de tous les „ hommes. Il ne nous reste donc plus que d'a„ voir recours au Roi du Ciel, adressons-nous „ à lui, appellons-le à nôtre secours. Si nous n'obtenons la misericorde du Ciel, nous n'avons plus de remission à esperer. Il remarque que Dieu avoit permis ce malheur pour punir le peuple de ses blasphemes; & il instruit les riches de la maniere dont ils doivent user de leurs richesses.

S. Jean Chryso-stome.

Le Sermon suivant fut prononcé aprés que Flavien fut parti pour aller en Cour solliciter l'affaire de la ville d'Antioche. Il y represente la charité de Flavien qui avoit entrepris ce voiage; il expose les choses qu'il doit dire à l'Empereur, il leur fait esperer que ces remontrances seront écoutées; il les assûre qu'il a toute sorte de confiance en la misericorde de Dieu. „ Dieu, dit-il, „ sera entre l'Evêque qui supplie, & l'Empereur „ à qui il adresse ses prieres; il adoucira le cœur „ du Roi, & mettra dans la bouche de l'Evêque „ les paroles qu'il doit dire. Il exhorte le peuple à faire de ferventes prieres à Dieu, afin qu'il adoucisse l'esprit de l'Empereur. Il parle du jeûne du Carême, & il remarque que le veritable jeûne est l'abstinence des pechez. Enfin il recommande à ce peuple d'éviter trois vices, la calomnie, la haine du prochain & les blasphemes.

Il continuë à instruire & à consoler le peuple d'Antioche dans les Sermons suivans. Dans le 4. il loüe Dieu de ce que l'affliction des Chrétiens de la ville d'Antioche les a fait penser à leur salut, il les exhorte à la patience; enfin il y parle contre les juremens, & promet même d'en parler le reste de la semaine. Ce Sermon à été prononcé le Lundi de la premiere semaine de Carême.

Le jour suivant il continua le même sujet, en ex-

S. Jean Chryso-stome.

exhortant le pleuple d'Antioche à supporter avec constance & avec generosité les menaces qu'on leur faisoit, sans craindre la mort & les supplices. Il fait voir que le peché est la seule chose qu'un Chrétien devoit craindre. Il parle encore fortement contre les juremens.

Le 6. Sermon fut prononcé le jour suivant. Il continuë de consoler le peuple qui avoit été épouvanté par les Magistrats. Il louë Dieu de ce qu'il a permis que Flavien arrivât avant ceux qui étoient partis pour porter la nouvelle de la sedition. Il expose les raisons qu'il doit dire à l'Empereur, & explique une Loi dont il se devoit servir; il fait voir que l'on ne doit rien craindre que le peché. Il les avertit encore de ne point jurer.

Les Sermons 7. & 8. furent prêchez le Jeudi & le Vendredi de la même semaine. Il y console son peuple, y explique le commencement de la Genese qu'on lisoit deslors dans l'Eglise dans le tems du Carême. Il y parle contre les juremens, & remarque sur la fin de la 8. Homelie, que c'est le sixiéme jour qu'il parle contre ce déreglement, promettant qu'il cessera d'en parler; ce qui fait voir que le quinziéme Sermon suit celui-ci. Car il y remarque que quoi-qu'il eût resolu le jour precedent de ne plus parler du Commandement de Dieu qui défend de jurer, parce qu'il en avoit assez discouru les jours precedens, neanmoins il se trouve obligé d'en parler jusqu'à ce qu'il voie qu'on s'en soit corrigé.

La seiziéme Homelie fut prononcée le Samedi de la seconde semaine de Carême. Car il dit vers la fin: Voici que nous avons passé la seconde semaine du jeûne. Il parle du Sermon precedent comme de sa derniere predication, qu'il avoit neanmoins faite quelques jours auparavant.

Il y a bien de l'apparence que les Sermons neuviéme & dixiéme suivent celui-ci, & qu'ils furent prêchez avant que les Juges envoiez par l'Empereur eussent effraïé le peuple. Car saint Chrysostome n'y parle point de la desolation de la ville, mais il y traite quelques points de Morale, parlant particulierement contre les juremens. Il y reprend ceux qui ne vouloient point assister au Sermon aprés le repas.

Les Officiers de l'Empereur aïant tenu une Chambre de Justice à Antioche pour punir la ville de sa sedition, & pour condamner les plus coupables; tout le peuple fut dans une consternation effroiable, & ne songea qu'à flechir la colere des Juges, & à diminuer la rigueur du Jugement. Saint Chrysostome décrit le jour de ce Jugement comme la chose du monde la plus terrible. Il dit que tout le peuple étoit dans l'attente de la mort, que les uns s'étoient enfuis, les autres s'étoient cachez, que les ruës étoient desertes, que tout le peuple s'étoit assemblé proche la porte du Palais, qu'il attendoit en ce lieu son jugement, qu'au dedans du Palais on ne voioit que gens appliquez à la question, ou condamnez au supplice, que les meres pleuroient leurs enfans, les sœurs leurs freres, que toute la ville enfin étoit dans une desolation effroiable dans l'attente de toutes sortes de malheurs. Ce fut dans cette triste conjoncture que les Solitaires sortirent de leurs retraites pour venir à Antioche solliciter les Juges pour le peuple; le Clergé alla aussi les trouver pour les porter à la clemence: tout le peuple fit ses efforts pour les flechir par toutes les marques de regret & de soûmission que l'on peut donner en ces sortes de rencontres. Les Juges flechis de ces choses, & touchez principalement des remontrances des Solitaires, pancherent du côté de la clemence, & se contenterent d'ôter à la ville d'Antioche la qualité de Metropole de tout l'Orient, & de faire défenses que l'on y representât des spectacles publics pour le divertissement du peuple; aïant neanmoins fait mettre en prison quelques-uns des Magistrats & des principaux de la ville, jusques à ce qu'ils eussent sçû la resolution de l'Empereur. Ce Jugement ne fut pas plûtôt prononcé, que saint Chrysostome reprit la parole, pour remercier Dieu du succés, comme il fait dans les Homelies 17. 11. 12. & 13. qui ont été prononcées de suite les jours d'aprés le Jugement. Mais quelqu'un aïant encore jetté une nouvelle terreur dans l'esprit du peuple, saint Chrysostome s'efforça de le remettre, dans l'Homelie 14.

S. Jean Chryso-stome.

La 18. Homelie a été prêchée par saint Chrysostome aprés la mi-Carême, comme il le dit au commencement, où il se plaint de ceux qui se réjoüissoient d'avoir passé la moitié du tems du jeûne. Il parle dans ce discours contre l'impatience que les habitans d'Antioche témoignoient, à cause qu'ils étoient privez des bains & des plaisirs. Il y marque qu'il n'y avoit pas vingt jours qu'ils en étoient privez.

Saint Chrysostome étant tombé malade, fut dix jours sans paroître. Mais aussi tôt qu'il pût sortir, il recommença ses predications, & prêcha les Sermons 19. & 21. qui sont particulierement adressez au peuple qui étoit venu de la Campagne à Antioche vers le tems de la Fête de Pâque.

Le 22. fut prononcé à la fin du Carême. Il y parle des dispositions que l'on doit apporter pour bien communier à Pâque, il fait voir qu'une

S. Jean Chrysostome.

qu'une condition essentiellement necessaire pour communier dignement, est l'oubli des injures & la reconciliation. Cela lui donne occasion de parler contre les inimitiez & les ressentimens. Il ajoûte des menaces contre ceux qui ne s'étoient pas encore corrigez de la coûtume de jurer, aprés les exhortations qu'il avoit faites pendant tout le Carême.

Le dernier Sermon sur le même sujet est le 20. sur le retour de Flavien, qui revint à Antioche avant Pâque, aiant obtenu de la clemence de l'Empereur le pardon pour la ville d'Antioche. Saint Chrysostome décrit dans ce discours d'une maniere tres-éloquente la conduite admirable de Flavien, le discours qu'il tint à l'Empereur, les réponses de ce Prince, & la joie du peuple d'Antioche, quand il reçut l'heureuse nouvelle du pardon qui lui étoit accordé. Voilà l'ordre veritable de ces 22. Sermons de Saint Chrysostome, qui est renversé dans les editions.

Les autres Homelies qui sont dans ce volume, sont ou des Sermons sur quelques points de doctrine & de Morale, ou des Panegyriques de Saints. Voici les Sermons du premier genre: six Homelies de la nature incomprehensible de Dieu contre les Anoméens, dont la derniere a été prêchée à Constantinople; un discours de la consubstantialité contre les Ariens, cité par Theodoret & dans le Concile 6. un Discours du Jugement, qui suit immediatement le dernier; un Discours contre ceux qui celebroient comme les Païens les premiers jours des mois, prêché le premier jour de l'an; un Sermon du Baptême de JESUS-CHRIST; un Discours sur les tentations du Diable; six Sermons contre les Juifs; les Homelies de la Penitence qui étoient autrefois en plus grand nombre, & qu'il faut ranger dans l'ordre suivant. La premiere est celle qui porte ce titre dans le premier volume; la seconde & la troisiéme sont perduës; la quatriéme & la cinquiéme sont encore ainsi marquées dans le premier volume. Nous n'avons plus ni la sixiéme ni la septiéme, à moins que celle qui est dans le 4. Tome, ne soit une de ces deux: car elle est faussement intitulée, *La 3. Homelie de la Penitence*, puisqu'il témoigne au commencement, qu'il avoit été quelques jours sans prêcher; au lieu qu'il est constant par le commencement de la 4. Homelie de la Penitence, qu'il avoit recité les quatre premieres Homelies de la Penitence tout de suite sans aucune interruption. La neuviéme est le Sermon 65. du cinquiéme volume de la penitence & de la tristesse du Roi Achab. La dixiéme Homelie est celle qui est la neuviéme dans le premier volume, & la derniere est l'onziéme.

S. Jean Chrysostome.

Le Discours contre les Gentils n'est pas un Sermon, mais un Traité qui doit être mis parmi les OEuvres de Saint Chrysostome: il n'en est pas de même du Discours sur le Baptême, qui est une Homelie adressée aux Catechumenes.

Le Discours de l'Anatheme est de Saint Chrysostome, quoi que quelques Critiques en aient douté. Il est de son stile, il y parle des Homelies de la nature incomprehensible de Dieu, & il a été cité il y a prés de quatre cens ans par Philothée Patriarche de Constantinople, comme un ouvrage de Saint Chrysostome. Il prouve dans cette Homelie qu'il ne faut point prononcer d'anatheme legerement contre personne, ni condamner temerairement les autres.

Les deux Traitez de la Priere sont apparemment de Saint Chrysostome: mais les six Discours de la Providence qui se trouvent dans ce même volume, ne sont point de lui, non plus que le dernier Discours de la Penitence & de la Continence, qu'on croit être de Jean le Jeûneur Patriarche de Constantinople, qui a vêcu long-tems aprés Saint Chrysostome.

Le premier des Panegyriques de Saint Chrysostome est celui de Saint Philogone Archevêque d'Antioche. Le second est celui de Saint Babylas aussi Archevêque d'Antioche, martyrizé sous l'Empire de Dece. Le troisiéme celui des Martyrs Maxime & Juventin, qui ont souffert le martyre sous Julien l'Apostat. Ces deux Sermons ont été prononcez l'un aprés l'autre le 24. & le 26. Janvier aprés les trois premieres Homelies du Lazare, comme il est marqué dans la quatriéme. Le troisiéme est celui de Sainte Pelagie Vierge d'Antioche, qui se precipita plûtôt que de perdre sa virginité. Le quatriéme, celui de Saint Ignace Evêque d'Antioche. Le cinquiéme, celui de Saint Romain Martyr d'Antioche. Le sixiéme, le Discours à la loüange des sept Maccabées. Le septiéme, le Panegyrique de Saint Melece. Le huitiéme, le Panegyrique de Saint Lucien Martyr d'Antioche, recité le lendemain de la Fête du Baptême de JESUS-CHRIST. Le neuviéme, celui de Saint Julien. Le dixiéme, le second Discours sur le Martyr Saint Romain. Le onziéme, le second Discours sur les Maccabées. Le douziéme, le troisiéme Discours sur le même sujet. Le treiziéme, celui de Saint Domnine & de ses deux filles Bernice & Prosdoce, qui prefererent une mort volontaire à la perte de leur virginité. Le quatorziéme, le Panegyrique de Saint Eustache Evêque d'Antioche. Le quinziéme, le Discours sur Helie & sur Saint Pierre. Le seiziéme, le Panegyrique des

des Martyrs Egyptiens. Le dix-septiéme, celui de Saint Barlaam, Martyr de Cesarée en Cappadoce. Le Panegyrique du Martyr Phocas, & le fragment de celui de Sainte Thecle qui est dans le même volume, ne sont point du stile de Saint Chrysostome: mais le Discours sur tous les Saints Martyrs est un excellent Sermon, digne de Saint Chrysostome. Voici entre autres une des plus belles pensées que l'on y trouve. Le „ Diable, dit-il, a fait entrer la mort dans le „ monde, & Dieu s'est servi de la mort pour „ nous faire entrer dans le Ciel par le martyre. „ Le martyre est un combat, les Martyrs sont „ d'un côté, & les Tyrans de l'autre; les Ty„ rans sont armez, & les Martyrs combattent „ tout nuds: cependant ce sont ceux qui sont „ nuds, qui remportent la victoire, & ceux qui „ sont armez, se trouvent vaincus. Quel éton„ nement! Celui qui est frappé de verges, est „ victorieux de celui qui le fait battre. Celui qui „ est lié, vainc celui qui est en liberté. Celui „ que l'on fait brûler, dompte celui qui le fait „ brûler. Celui qui meurt est victorieux de ce„ lui qui le fait mourir. C'est la grace qui fait „ ces merveilles, elles surpassent les forces de la „ nature.

S. Jean Chrysostome.

Le sixiéme Tome de l'Edition Grecque & Latine de Paris contient plusieurs Sermons, que le P. Fronton du Duc & les autres Critiques ont jugé n'être pas du stile de Saint Chrysostome. Voi„ ci ce qu'en dit le P. Fronton: Nous avons re„ cüeilli dans ce sixiéme volume quelques Ser„ mons qui ne sont pas sur des livres entiers de „ l'Ecriture, mais sur quelques passages qui sont „ écrits d'un stile different de celui des OEuvres „ de Saint Chrysostome: car ces Discours sont „ Dramatiques & pleins de prosopopées, le stile „ en est sententieux & concis, l'on y trouve de „ frequentes allegories, & l'on n'y rencontre „ point les comparaisons & les autres agrémens „ qui sont si ordinaires à Saint Chrysostome: „ neanmoins les Auteurs de ces Sermons ont „ vêcu ou du tems de Saint Chrysostome, ou „ du moins quelque tems aprés lui. Au reste, „ il ne faut pas s'étonner s'il y en a quelques-uns „ citez sous le nom de Saint Chrysostome dans „ des Conciles assez anciens, parce qu'ils é„ toient déja publiez sous son nom; & les Con„ ciles n'ont pas coûtume d'examiner exacte„ ment les Auteurs des livres dont ils tirent des „ passages, se contentant d'agiter les questions „ qui se presentent, & d'opposer aux erreurs „ des Heretiques les écrits qui sont reçûs dans „ l'Eglise, comme ont fait les Apôtres & les „ autres Peres qui ont cité des livres apocry„ phes. Voilà le jugement que cét habile Jesuite porte des Sermons contenus dans ce volume: pour sçavoir s'il est tout-à-fait juste, il faut les examiner l'un aprés l'autre de plus prés.

S. Jean Chrysostome.

La premiere Homelie dont l'Auteur montre que c'est un même Legislateur de l'ancien & du nouveau Testament, n'est point de Saint Chrysostome, quoi-que Photius la cite sous son nom. Car 1. le stile en est tout-à-fait different de celui de Saint Chrysostome. 2. Elle est pleine d'allegories qui sont rares dans Saint Chrysostome. 3. L'ordre & la disposition de cette Homelie sont fort differens de celles de Saint Chrysostome. 4. La plûpart des pensées de cette Homelie sont indignes de Saint Chrysostome. 5. Il y a beaucoup de confusion. 6. Elle commence & finit d'une maniere differente des Homelies de Saint Chrysostome. 7. Sur la fin de ce Discours il est marqué qu'il est écrit dans un tems que l'Empire Romain étoit dans l'oppression. 8. La Vierge y est appellée plusieurs fois Θεοτόκος, de sorte qu'il est visible que cela n'est pas fait sans affectation.

Les deux Homelies suivantes sur deux passages du commencement de la Genese sont indignes de Saint Chrysostome pour les mêmes raisons.

L'Homelie sur ces paroles d'Abraham à son serviteur, *Mettez vôtre main sur ma cuisse*, &c. Gen. 24. v. 2. est plus raisonnable que les precedentes pour les pensées; mais le stile en est trop concis & trop serré, & il n'approche nullement de la facilité de Saint Chrysostome. Ce Discours est neanmoins ancien & digne d'être lû, je croirois facilement qu'il est de Severien de Gabale, à qui le Sermon suivant du Serpent d'airain élevé par Moïse dans le Desert, est attribué dans les Manuscrits, & sous le nom duquel il est cité par Saint Jean Damascene dans les trois premiers Discours sur les Images, par le Pape Hadrien I. ch. 26. & par l'Assemblée d'Evêques tenuë à Paris l'an 824. L'Auteur y traite de la Trinité & de la Divinité du Saint Esprit. Il paroît par le stile & par le commencement qu'il est du même Auteur que le precedent.

Les quatre Homelies sur Job sont les Sermons d'un Moine des derniers siecles, qui aiant étudié les Discours d'Isocrate à Demonicus, en a été un froid imitateur dans ces quatre Discours, où il n'y a esprit, ni ordre, ni eloquence, ni pensée, ni raisonnement: il s'imagine follement avoir surpassé de beaucoup l'eloquence de Saint Chrysostome, quoi-qu'il soit cent picques au dessous.

La cinquiéme Homelie sur Job est la 22. parmi

S. Jean Chrysostome.

parmi les Homelies que Simon Logothete a composées de plusieurs passages tirez de Saint Chrysostome.

L'Homelie sur ce verset du Pseaume 38. *C'est en vain que l'homme se tourmente*, approche plus du stile de Saint Chrysostome: elle n'en est pas neanmoins tout-à-fait.

L'Oraison de la Tourterelle ou de l'Eglise, est un Discours impertinent, semblable au Traité intitulé *la Cene*, faussement attribué à Saint Cyprien, dont l'Auteur de celui-ci a tiré quelques-unes de ses inepties.

L'Homelie sur le Prophete Elie est de meilleur aloi, elle ne me paroît pas neanmoins de Saint Chrysostome: je la croirois plûtôt de Severien de Gabale, aussi-bien que les trois suivantes, de Joseph, de Susanne & des trois Enfans qui furent jettez dans la fournaise.

L'Homelie des *Seaux*, qui est du même stile que les precedentes, est assûrément de Severien de Gabale, puisqu'elle est citée sous son nom par Theodoret dans le Dialogue troisiéme, & par le Pape Hadrien I. L'on trouvera encore le même caractere & le même stile dans les Sermons de la Foi & de la Loi de la nature, dans celui de la Sainte Trinité, dans le Discours sur la Divinité du Saint Esprit cité par Photius sous le nom de Saint Chrysostome, dans le Sermon de la Pentecôte; dans le Discours recité en presence d'Arcade fils de Theodose, sur ces paroles du premier chapitre de Saint Jean, *Le Verbe étoit au commencement, &c.* dans le Sermon de la Circoncision; dans le Sermon en la memoire des Martyrs, & sur ce que JESUS-CHRIST est Pasteur & oüaille tout ensemble; dans le Sermon sur ces paroles de saint Paul, *Ma grace vous suffit*; dans le Sermon de l'Enfant prodigue; dans le Sermon sur la danse de la Fille d'Herodias; dans le Sermon sur ces paroles du ch. 13. de l'Evangile de saint Matthieu, *Les Juifs s'étant assemblez prirent ensemble le dessein*; dans le Sermon sur les dix Vierges; dans l'Homelie sur la Femme publique & sur les Pharisiens; dans le Sermon sur le Vendredy saint; dans le Sermon de l'Aveugle-né; dans l'Homelie sur ces paroles de JESUS-CHRIST en saint Matthieu chap. 6. *Prenez garde de ne pas faire vos aumônes devant les hommes*; dans le Sermon contre l'hypocrisie; dans le Sermon sur le commencement de l'année; dans l'Homelie sur le figuier sterile; dans le Sermon sur le festin des Pharisiens; dans le Sermon du Lazare & du mauvais Riche; dans le Sermon sur le commencement du Pseaume 92. qui est le 105. du cinquiéme volume de l'edition Grecque de saint Chrysostome en Angleterre. L'Auteur de ces Homelies écrit d'un stile serré, il s'étend fort sur le dogme, & peu sur la Morale, il entremêle ce qu'il dit d'allegories: enfin, qu'on compare ces Homelies entre elles & avec celles qui sont certainement de Severien de Gabale, on verra qu'elles sont assez semblables.

S. Jean Chrysostome.

Les Homelies de la Theophanie, & des nôces de Cana, sont deux pieces basses & indignes de saint Chrysostome.

Celle de la méchante femme est encore une plus miserable piece: elle a été composée par quelque nouveau Grec, qui aiant lû dans l'Histoire Ecclesiastique que saint Chrysostome avoit fait un Discours contre les femmes, en a fabriqué un à sa mode, auquel ou lui, ou quelque autre à mis pour commencement ces mots par où Sozomene rapporte que commençoit ce Discours: *Herodias est encore en furie, elle demande encore la tête de Jean.* Le reste de ce Discours est une battologie perpetuelle.

L'Homelie sur la Chananée est aussi en Latin parmi les Homelies sur differens endroits du Nouveau Testament attribuées à Origenes, & dans la collection des Homelies sur saint Matthieu, Homelie 14. & 17. mais elle est ici en Grec & plus ample. La doctrine & les pensées de ce Discours sont assez raisonnables, mais le stile en est bien different de celui de saint Chrysostome.

Les Sermons sur saint Jean le Precurseur de JESUS-CHRIST, sur les Apôtres saint Pierre & saint Paul, sur les 12. Apôtres, sur saint Thomas Apôtre, & sur saint Estienne, sont des pieces indignes de saint Chrysostome, non seulement à cause des pensées, mais encore à cause du stile. Ce dernier est neanmoins un peu plus raisonnable que les precedens. Le Discours de saint Thomas se trouve cité sous le nom de saint Chrysostome dans le Concile VI. & dans le Concile de Latran sous Martin I.

Les Homelies de l'Annonciation, de la Theophanie, & de la Resurrection, sont du nombre de celles qui n'ont aucun rapport au stile de saint Chrysostome.

Le Sermon de la Samaritaine est une piece, dont le commencement est tout d'un autre stile que celui de saint Chrysostome: la fin est tirée mot à mot de l'Homelie 31. de saint Chrysostome sur l'Evangile de Saint Jean.

Les quatre Sermons de l'Ascension donnez par Vossius ne sont pas indignes de saint Chrysostome, le stile n'est pas neanmoins tout-à-fait le même que celui des ouvrages de ce Pere: ils sont apparemment du nombre des vingt-deux que Photius avoit lûs, dont il

parle

parle au volume 25. aussi-bien que le Sermon sur le même sujet, cité par Facundus au chapitre 14. du livre 11.

S. Jean Chrysostome.

L'Homelie pour prouver qu'il ne faut pas qu'un Disciple de JESUS-CHRIST se mette en colere, n'approche pas du stile ni de l'elevation de saint Chrysostome.

Le Sermon des faux Prophetes est plûtôt une declamation faite par quelque Grec, qu'un Discours recité veritablement par saint Chrysostome avant sa mort, comme le titre le porte.

L'Oraison du Cirque est une tres-méchante piece, qui ne merite pas d'être lûë.

Le Sermon de la Nativité de JESUS-CHRIST qui est en la page 493. est cité comme étant de saint Chrysostome par saint Cyrille, dans son Traité adressé aux Imperatrices, rapporté dans le Concile d'Ephese. Il n'y a pas une difference de stile bien considerable; ce qui me fait croire qu'il est de saint Chrysostome, ou du moins qu'il a été tiré de ses Ouvrages.

Les trois Sermons suivans, dont le premier est sur les paroles de l'Evangile de saint Luc chapitre 2. *L'Empereur Cesar Auguste fit un Edit, par lequel il ordonna le dénombrement de toute la terre, &c.* le deuxiéme sur l'oracle rendu à Zacharie en saint Luc chap. 1. & le troisiéme sur la Conception de saint Jean, sont tous trois d'un même stile, qui est bien different de celui de saint Chrysostome: ils contiennent quantité de fades remarques sur le texte de saint Luc, qu'on ne peut lire sans dégoût & sans ennui.

L'Homelie sur la Parabole du Pere de famille qui loüe des ouvriers pour travailler à sa vigne, approche fort du stile de saint Chrysostome: si elle n'est de lui, elle est de quelque ancien Auteur éloquent, & doit être mise au nombre des pieces qu'on ne doit pas mépriser. On en trouve des fragmens parmi les Homelies recüeillies des OEuvres de saint Chrysostome.

Il me semble qu'on doit porter le même jugement du Sermon, ou plûtôt du fragment de l'Homelie du Publicain & du Pharisien, & de celle de l'Aveugle & de Zachée, qui ne sont pas indignes de saint Chrysostome.

Le Discours composé pour montrer que les Religieux ne doivent pas se servir de railleries ni de paroles libres, est du genre & du stile de saint Chrysostome: l'on y trouve une digression contre ceux qui ont des femmes avec eux. Les Auteurs de la Vie de saint Chrysostome remarquent, qu'il avoit écrit six Oraisons sur ce sujet, celle-ci en pourroit bien être une.

S. Jean Chrysostome.

Le Panegyrique de saint Jean l'Evangeliste ne merite pas d'être mis au rang des pieces dont on doit faire quelque estime: c'est un pitoiable Discours, plein de vieux mots, & vuide de sens.

La seconde Oraison de la sainte Croix est de Pantaleon Moine & Diacre de l'Eglise de Constantinople, qui vivoit dans le treiziéme siecle de l'Eglise. Le premier Discours sur le même sujet n'est pas d'un meilleur Auteur.

Le commencement de l'Homelie du reniement de saint Pierre est encore de quelque nouveau Grec, qui a ajoûté à la fin une Exhortation morale, tirée du Discours de saint Chrysostome sur ces paroles de l'Apôtre saint Paul, *Aiant le même esprit, &c.*

L'Homelie du pain & de l'aumône est un recüeil de plusieurs pensées de saint Chrysostome sur ce sujet.

L'Oraison de la Pâque est une piece qui a assez de rapport avec le stile de saint Jean Chrysostome.

Le Sermon sur le second avenement de JESUS-CHRIST est un Exorde cousu avec les Exhortations Morales des 25. & 31. sur l'Epître aux Romains.

Il y a encore plusieurs Sermons imprimez dans l'edition Grecque de saint Chrysostome faite à Etone, que l'on n'a point fait entrer dans l'edition Grecque & Latine de Paris, lesquels ne sont point de saint Chrysostome, ou qui ne sont que des collections tirées des OEuvres de ce Pere.

Il y en a un au Tome 5. p. 680. sur ces paroles du Pseaume 92. *Dominus regnavit, &c.* & sur ces paroles de saint Paul, *Quand* JESUS-CHRIST *aura donné son roiaume à son Pere*, dans lequel il est parlé du Baptême.

Un autre au même volume p. 740. sur les femmes qui apportent des parfums pour embaumer le corps de JESUS-CHRIST, dans lequel on fait voir que les Evangelistes ne se contredisent point sur le sujet de la resurrection de JESUS-CHRIST. Ces deux Homelies sont assez-bien écrites, mais elles ne sont pas neanmoins de saint Jean Chrysostome.

Il y en a un troisiéme dans le même Tome p. 789. sur ces paroles de l'Apôtre saint Paul. *Je ne fais pas le bien que j'aime, mais le mal que je hais.* L'auteur y explique en quel sens Jacob a figuré JESUS-CHRIST, & y declame contre les spectacles. Ce Discours est plein d'allegories contre la coûtume de saint Jean Chrysostome: il pourroit bien être de l'Auteur du Discours suivant

S. Jean Chrysostome.

vant sur ces paroles du même Apôtre: *Ma grace vous suffit.*

L'Homelie 123. du même Tome p. 807. sur ces paroles de l'Epître aux Hebreux, *Quand nous pechons volontairement, il ne nous reste plus d'hostie*, est un recüeil tiré des Homelies 20. 15. & 14. de saint Chrysostome sur l'Epître aux Hebreux.

L'Homelie sur la naissance de JESUS-CHRIST, où il est parlé des Anges gardiens des Païs & des Provinces, qui est dans le même Tome p. 843. est citée par Photius sous le nom de saint Chrysostome: neanmoins le stile fait voir qu'elle n'est point de ce Pere, elle pourroit bien être de Severien de Gabale.

L'on trouve aussi vers la fin de ce même Tome plusieurs autres Homelies encore plus indignes de saint Chrysostome, sçavoir le second Panegyrique de saint Estienne, l'Homelie sur le Dimanche des Rameaux, sur le Larron, sur la trahison de Judas, plusieurs Sermons sur la Fête de Pâque, &c.

Le sixiéme volume est mêlé de plusieurs Homelies, qui ne sont que des fragmens ou des recüeils tirez des veritables Homelies de saint Chrysostome, tels que sont les Sermons suivans de la charité, p. 742. de la douceur, p. 750. les Sermons du jeûne, p. 883. le Discours contre ceux qui ont dormi le Samedi de la Pentecôte, p. 857. qu'il faut preferer le salut de l'ame à celui du corps, p. 893. qu'il ne faut pas reprocher aux Prêtres qu'ils vivent à leur aise, p. 896. trois Discours de la Penitence, p. 903. qu'il ne faut pas pleurer les morts, p. 943. de la patience, p. 949. du salut de l'ame, p. 971. contre ceux qui abusent des vierges consacrées à Dieu, p. 976. Sermon aux Catechumenes, p. 971. Discours contre les Heretiques, p. 979.

Enfin le 7. volume comprend depuis la p. 271. jusqu'à la 587. plus de cent Sermons sur toutes sortes de matieres, dont il y en a plusieurs qui ne sont point imprimez dans l'édition Grecque & Latine de Paris, qui sont tous ou des pieces indignes de saint Chrysostome, impertinentes & badines, ou des Discours de nouveaux Auteurs, ou des recüeils & des fragmens tirez de saint Chrysostome. L'on en peut voir le Catalogue & les titres dans la Table de ce volume.

Je croi que l'on doit mettre au même rang la plûpart des Sermons de saint Chrysostome que Photius dit avoir lûs, & que nous n'avons plus à present. Il parle dans le volume 25. de sa Bibliotheque, d'un livre qui portoit le nom de saint Chrysostome, intitulé, *Remarques sur la* „ *mort de* JESUS-CHRIST, qui contenoit, „ dit-il, vingt-deux Sermons tres-courts sur la „ mort de JESUS-CHRIST. Il y avoit encore, „ ajoûte-t-il, dans le même volume vingt-deux „ Discours sur l'Ascension, & dix-sept sur la Pentecôte. Il n'étoit gueres du genie de saint Chrysostome de faire ses Sermons courts, les siens sont presque tous longs & étendus. Il avoit une abondance de paroles & de pensées qu'il ne pouvoit pas facilement retenir; neanmoins Photius n'a pas remarqué que ces Discours ne fussent pas de saint Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Mais il le dit dans le volume 274. de trois Discours sur la décollation de saint Jean Baptiste, dont le sujet & la methode sont, dit-il, fort differens des autres Sermons de ce Pere, aussi-bien que le stile qui est bas & bien éloigné de l'élegance de saint Chrysostome. Les extraits qu'il fait au même endroit, d'un Discours sur les quarante Martyrs attribué à saint Chrysostome, nous en font porter le même jugement.

Entre les Homelies dont il rapporte de longs extraits dans le volume 277. il y en a plusieurs qui sont du nombre de celles que nous avons rejettées, comme n'étant point de saint Chrysostome, mais de Severien de Gabale, ou de quelque autre Ancien *i*. On ne doit pas juger de même de celles que Theodoret a citées dans ses Dialogues, qui sont certainement de saint Chrysostome, & que nous avons presque toutes encore à present *k*.

Facundus dans le chap. 2. de son quatriéme livre, cite un Sermon de saint Chrysostome à la loüange de Diodore. Ce Discours nous a été donné en Grec & en Latin par le sçavant M. Bigot, avec la vie de saint Chrysostome écrite par Pallade. C'est un remerciement de ce saint à Diodore de Tarse qui l'avoit loüé publiquement; il y témoigne que les loüanges que Diodore lui avoit données, lui avoient fait de la peine. Car „ ordinairement, dit-il avec beaucoup d'humi„ lité, les grandes loüanges ne donnent pas „ moins de remords à la conscience que les pe„ chez, quand on ne sent pas en soi les vertus „ que les autres y loüent. Il rend ensuite à Diodore les loüanges qu'il lui avoit données; & comme il l'avoit comparé à saint Jean Baptiste à cause du nom qu'il portoit, il fait voir que Diodore meritoit mieux ce nom que lui, aiant toutes les vertus de ce saint Precurseur de JESUS-CHRIST.

Enfin M. Cotelier nous a donné dans le 3. volume de ses Monumens une Homelie qui porte le nom de saint Chrysostome sur ces paroles de l'Evangile de saint Matthieu, ch. 21.

In qua potestate hæc facis, &c. Ce Discours est de quelque ancien Auteur, mais il n'est pas du stile de saint Chrysostome. Il est de bon sens, les reflexions en sont justes, & les raisonnemens solides : mais l'on n'y trouve point ce torrent d'éloquence & cette abondante fertilité si propres à saint Chrysostome ; elle n'est pas neanmoins indigne de lui. On y parle contre les Anoméens, & l'on montre que l'on ne doit point chercher à penetrer les mysteres par la raison humaine, mais qu'on doit s'en tenir à ce qu'en dit l'Ecriture sainte, sans vouloir penetrer plus avant.

S. Jean Chrysostome.

Voilà presque tous les Sermons attribuez à saint Chrysostome qui ont été imprimez en Grec & en Latin. Il y en a encore plusieurs autres Manuscrits dans les Bibliotheques, qui portent faussement le nom de ce grand Saint, & qui sont non seulement indignes de lui, mais qui ne meritent pas même de voir le jour. Car j'estime qu'il y a autant de prudence à supprimer les méchantes pieces qu'on trouve dans les Bibliotheques, qu'à publier celles qui en valent la peine. C'est une espece de larcin que l'on fait au Public, de retenir dans l'obscurité des monumens qui lui peuvent être utiles : mais c'est lui faire un affront, que de lui donner des ouvrages qui ne servent qu'à fatiguer les Lecteurs, à augmenter le nombre des méchans livres, & à remplir les Bibliotheques de plusieurs volumes inutiles. Je voudrois que comme il est défendu d'exposer en vente de méchantes marchandises, on défendit de même de publier les méchans ouvrages, quoi qu'ils soient sous le nom de grands hommes. Si l'on eût observé cette loi dans la Republique des Lettres depuis le commencement de l'impression, nous ne serions pas accablez d'un si grand nombre de méchans livres qui apportent tant de confusion dans les Sciences & dans les Arts, & principalement dans la Theologie. Ceci soit dit en passant à l'occasion du grand nombre de Sermons que l'on a fait imprimer sous le nom de saint Chrysostome. Mais encore est-il moins étonnant que les nouveaux Grecs, pour faire valoir leurs productions, qui d'elles-mêmes étoient peu estimables, les aient relevées du nom auguste de nôtre saint. Ce qui est de plus surprenant, c'est que l'on ait eu assez d'imprudence pour mettre le nom d'un Pere Grec à la tête de plusieurs Discours d'Auteurs Latins. Il se peut faire qu'on ait quelquefois perdu l'original Grec d'un ouvrage, & qu'il n'en reste qu'une version, comme celle du Sermon de Joseph & de la Continence cité par saint Augustin, qui se trouve en Latin parmi les OEuvres de saint Chrysostome : mais il est impossible que des Sermons tirez des ouvrages des Peres Latins, ou qui sont visiblement composez en Latin, soient d'un Auteur Grec. Par exemple, il seroit ridicule de dire que le Discours d'Adam & d'Eve qui est composé de plusieurs passages de saint Augustin, & où l'on trouve les chapitres 31. & 32. du livre de Gennadius des Dogmes Ecclesiastiques ; il seroit, dis-je, ridicule de croire qu'il est de saint Chrysostome. Il faudroit être encore bien peu versé dans le stile des Auteurs, pour ne pas voir que le Commentaire imparfait sur Saint Matthieu est d'un Auteur Latin, & que la plûpart des Homelies sur l'ancien & le nouveau Testament dont nous n'avons point le Grec, & qui se trouvent dans les éditions Latines de saint Chrysostome mêlées avec ses veritables ouvrages, ont été composées en Latin, & non pas en Grec. Ces Homelies sont la 2. Homelie sur la Genese & les suivantes, jusqu'à la 16. depuis la page 206. de la derniere édition de saint Chrysostome faite à Lyon, jusqu'à la p. 222. huit Sermons sur diverses Histoires des livres des Rois, depuis la page 243. jusqu'à la page 250. cinq Homelies sur Job, p. 261. & suivantes ; deux autres Homelies, p. 267. deux Prefaces sur les Pseaumes, p. 269. & 270. un Discours sur l'utilité des Pseaumes, p. 272. les Homelies sur les Pseaumes 9. 14. 22. 24. 25. 26. 29. 33. 37. 38. 39. 40. 42. 68. 71. 84. 90. 93. 95. 96. 121. 122. un Sermon sur ces paroles du ch. 3. de la Sagesse, *Ils paroissent morts aux yeux des fous & des insensez* ; quatre Homelies sur quatre passages d'Isaïe, p. 598. 613. & 614. une Homelie sur Jeremie, p. 616. un Sermon des trois Enfans, p. 617. un de Susanne, *ibid.* & une Homelie sur le 6. chap. de Zacharie, p. 619. Presque tous ces Discours sont du stile des Predicateurs Latins, ils sont pleins de sentences, d'antitheses, de figures & de jeux de mots *l*, qui sont familiers aux Auteurs Latins. On n'y trouve ni l'éloquence, ni l'abondance, ni la fertilité, ni la noblesse des expressions de saint Chrysostome ; l'ordre & la methode de ces Discours sont tout differens de celle de saint Chrysostome *m*. Enfin les matieres qui y sont traitées, ne sont pas de celles dont saint Chrysostome a coûtume de parler *n*.

S. Jean Chrysostome.

On doit porter le même jugement de la plûpart des Homelies sur divers endroits des quatre Evangiles qui ne sont point dans le Grec, sçavoir de 27. Homelies sur Saint Matthieu, qui sont dans le second volume de l'édition de Lyon, p. 465. & suivantes, jusqu'à 502. de quatorze Homelies sur celui de Saint Marc, depuis la

S. Jean Chrysostome.

la p. 503. jusqu'à la p. 519. de six Homelies sur S. Luc; depuis la p. 519. jusqu'à la p. 529. de celle de Zachée, p. 551. & de treize Homelies sur l'Evangile de Saint Jean, depuis la p. 164. jusqu'a la p. 172. Toutes ces Homelies sont ou des Sermons d'Auteurs Latins, dont quelques-uns se trouvent parmi ceux de S. Chrysologue, *o* ou des extraits du Commentaire imparfait sur S. Matthieu, ou des versions de quelques endroits de S. Chrysostome recueillis & cousus ensemble.

Les cinquante-neuf dernieres Homelies sur les Statuës, qui se trouvent dans le vol. 5. de l'edition de Lyon, depuis la p. 75. jusqu'à la p. 188. sont de ce dernier genre, aussi-bien que plusieurs autres Homelies sur differens sujets, qui sont depuis la p. 287. jusqu'à la p. 298. & depuis la p. 312. jusqu'à la p. 335. trois Sermons de la Penitence & de la Confession, & quelques Sermons du jeûne & de l'aumône, depuis la p. 361. jusqu'à la p. 376. & enfin des Lieux communs sur la Providence, sur les richesses, sur les blasphemes, sur la débauche & les plaisirs, & sur quelques autres matieres de Morale, que l'on trouve dans le même volume, depuis la p. 582. jusqu'à la p. 601.

Le Commentaire imparfait sur Saint Matthieu *p*, divisé en cinquante-quatre Homelies, est certainement d'un Auteur Latin qui se sert de l'ancienne version vulgate, & qui cite des livres apocryphes. On y trouve plusieurs sentimens erronnez & contraires à la doctrine de S. Chrysostome.

Le Sermon Latin que l'on suppose avoir été prêché par saint Chrysostome aprés son retour d'Asie, est une piece qui a eté composée par quelqu'un pour s'exercer, aussi-bien que les Discours de S. Chrysostome & de Severien sur leur reconciliation, qui se trouvent à la fin du 7. volume de l'édition d'Angleterre, & du 2. de l'edition de Paris. Ce sont plûtôt des productions d'un Rhetoricien qui a cherché ces sujets pour faire parade de son éloquence, que des pieces serieuses.

Pour venir maintenant aux livres que Saint-Chrysostome a composez dans le cabinet, qui sont presque tous recueïllis dans le 4. volume: les premiers & les plus excellens sont les six livres du Sacerdoce, qui suivant la remarque de Suidas, surpassent tous les autres ouvrages de Saint Chrysostome tant par l'élevation du stile & la beauté de l'élocution, que par la douceur & l'élégance des termes. „ S. Isidore de Damiette remarque dans la lettre 156. du livre „ premier, que tous ceux qui lisent ce livre, en „ tirent un profit considerable, puisque d'une „ part ce livre represente le Sacerdoce comme „ une auguste dignité, dont il ne faut approcher qu'avec beaucoup de respect; & que de „ l'autre il enseigne les veritables moiens de le „ recevoir avec beaucoup de pureté & d'innocence. Ce livre est composé avec tant de subtilité, de conduite & d'exactitude, que comme ceux qui remplissent comme ils doivent, „ les devoirs du Sacerdoce, y remarquent la peinture de leurs vertus, aussi ceux qui s'acquittent „ avec negligence des fonctions de leur sacré ministere, y découvrent l'image de leurs vices & „ de leurs pechez. En effet, il n'y a point de livre dans l'antiquité qui parle plus noblement de la dignité & des fonctions du Sacerdoce. Il est composé en forme de dialogue entre son ami Basile & lui, & divisé en six livres. Le premier est comme une espece de Preface, dans laquelle aprés avoir parlé de l'étroite amitié qui étoit entre Basile & lui, & du dessein qu'ils avoient eu d'embrasser la vie solitaire, il raconte que le bruit aïant couru qu'on vouloit les élire Evêques, Basile & lui, il ne découvrit point à Basile le dessein qu'il avoit de se retirer, & que s'étant caché dans le tems de l'élection, Basile fut pris & sacré Evêque. C'est à cette occasion qu'il fait parler Basile qui se plaint de sa tromperie, & l'accuse d'avoir refusé l'Episcopat par un esprit de vanité.

Saint Chrysostome se justifie de l'injure que Basile disoit avoir reçûë de lui, en faisant remarquer qu'il y a des tromperies innocentes qui sont cause de grands biens. Il lui fait voir dans le second livre, que c'est pour son bien qu'il l'a trompé, en lui donnant moien d'exercer son amour envers Jesus-Christ de la maniere la plus excellente de toutes, en paissant ses brebis. Il parle ensuite de la vertu & de la sagesse que cette Charge demande, & fait voir combien la Charge des Pasteurs est grande, par la difficulté qu'il y a de guerir les ames qui sont malades, ou par la contagion des vices, ou par les erreurs de la Foi. Basile l'aïant interrompu pour lui dire qu'il avoit donc eu tort de fuir la charge des ames, puisqu'il n'y avoit rien en quoi l'on pût mieux témoigner l'amour qu'on a pour Jesus-Christ, il répond qu'il l'a fait, parce qu'il ne s'en jugeoit pas digne: il fait voir au contraire, que Basile en étoit tres-capable. Enfin pour se justifier à l'égard de ceux qui croioient qu'il avoit offensé par son refus les personnes qui l'avoient élû, il répond premierement, qu'on ne doit point craindre d'offenser les hommes, lorsqu'on ne peut éviter de le faire qu'en offensant Dieu; secondement il fait voir que loin de les avoir des-honorez par son refus, il pretend au contraire les avoir

fort

S. Jean Chryso-stome.

fort obligez, en ne les exposant pas aux reproches qu'on leur auroit pû faire, & des faux bruits qu'on eût pu faire courir contre eux. „ N'est-il „ pas certain, dit-il, que si j'avois reçû cét Evê- „ ché, ceux qui aiment à médire, auroient pû „ soupçonner & dire beaucoup de choses, non „ seulement de moi, mais aussi des électeurs? „ Ils auroient dit, par exemple, qu'ils ont con- „ sideré les richesses, que l'éclat de la naissance „ les a éblouïs, ou qu'ils ont été gagnez par mes „ flateries. Je ne sçai s'ils auroient osé avancer „ que je les aurois corrompus par argent. . . . „ Mais, graces à Dieu, je leur ai ôté tous ces „ sujets de médisance, ils ne peuvent non plus „ m'accuser de flatterie, que ces excellens hom- „ mes de corruption. Car pourquoi celui qui au- „ roit emploié de l'argent & des flateries pour „ obtenir une Charge, la laisseroit-il prendre à „ un autre, lorsqu'il pourroit la prendre lui- „ même? . . . . Que n'eussent point encore „ dit les médisans, aprés que je fusse entré en „ Charge? Eusse-je pû faire assez d'apologies „ pour répondre à toutes leurs accusations? „ Quand toutes mes actions eussent été irre- „ prochables, n'eussent-ils point trouvé de pre- „ textes pour me déchirer? Il ne leur en reste „ aucun maintenant: car j'ai délivré ceux qui „ m'avoient élû, de tous les reproches qu'ils au- „ roient pû recevoir. On ne se plaindra point „ d'eux, & on ne dira point publiquement: Ils „ ont confié à de jeunes étourdis les Charges les „ plus grandes & les plus illustres, ils ont exposé „ le troupeau de Dieu à toute sorte de corrup- „ tion; on se joüe aujourd'hui du Christianis- „ me, & on prend plaisir à le rendre ridicule. „ Il faut à present que l'iniquité s'impose silen- „ ce: car si ces médisans font cette plainte de „ vous, (c'est à Basile à qui il parle) vous leur „ montrerez bien par vos actions qu'il ne faut „ pas juger de la prudence d'un homme par le „ nombre des années, ni mesurer la vieillesse par „ les cheveux blancs, & que ce ne sont pas les „ jeunes, mais les Neophytes qui doivent être „ exclus des Dignitez Ecclesiastiques. Ainsi finit le second livre.

Pour se défendre dans le troisiéme contre ceux qui l'accusoient d'avoir refusé le Sacerdoce par orgueïl, il dit qu'il n'est pas à presumer que la vanité puisse faire refuser une dignité aussi éminente que le Sacerdoce, & qu'il faut que ceux qui sont dans cette opinion, aient du mépris pour cette haute dignité. Pour les détromper, il parle de l'éminence du Sacerdoce en ces termes: „ Quoi-que le Sacerdoce s'exerce en terre „ il doit être mis au rang des biens du Ciel, puis- „ que ce n'a point été ni un homme, ni un Ange, ni un Archange, ni aucune puissance „ créée; mais le Saint Esprit lui-même qui a é- „ tabli cét Ordre sacré, & qui a fait concevoir „ aux hommes qu'ils exercent un ministere d'An- „ ges dans un corps mortel. C'est pourquoi „ celui qui est élevé au Sacerdoce, doit être „ aussi pur que s'il étoit déja dans le Ciel par- „ mi ces Esprits bien-heureux. Lorsque vous „ voiez Nôtre Seigneur posé & immolé sur „ l'Autel, le Pontife celebrant le Sacrifice, & „ priant pour tout le peuple teint & rougi de „ ce Sang si precieux, pensez-vous être encore „ parmi les hommes & dans la terre? Ne croiez- „ vous pas être ravi en un moment dans le Ciel, „ & rejettez-vous les pensées de la chair? ne „ contemplez-vous pas les choses celestes avec „ un esprit tout pur & une ame toute nuë? O „ miracle! ô bonté de Dieu! Celui qui est assis „ là-haut avec son Pere, se laisse toucher par les „ mains de tous en ce moment, & se donne à te- „ nir & à embrasser à ceux qui le veulent. Il compare ensuite les divins Mysteres au sacrifice d'Elie qui fit décendre le feu du Ciel pour consumer les victimes. Il dit que de même l'Evêque fait décendre sur l'Autel par ses prieres, non le feu du Ciel, mais le Saint Esprit. Aprés avoir ainsi relevé la dignité du Sacerdoce, à cause de la puissance qu'ils ont de consacrer le Corps, & le Sang de JESUS-CHRIST, il parle de celle de lier & de délier les pecheurs, qui n'est pas moins honorable, ni moins utile au salut des hommes. „ Car, dit-il, vivans encore sur la „ terre, ils ont la disposition des choses du Ciel, „ & ils ont reçû une puissance que Dieu n'a pas „ voulu donner ni aux Anges ni aux Archanges; „ aiant dit aux hommes, & non pas à eux, „ *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié* „ *dans le Ciel; & tout ce que vous aurez délié sur* „ *la terre, sera délié dans le Ciel.* Les Princes „ temporels ont bien pouvoir de lier, mais les „ corps seulement; au lieu que la puissance E- „ piscopale enchaîne l'ame & s'étend jusqu'au „ Ciel, parce que Dieu ratifie là-haut ce que les „ Evêques font ici-bas, & le Maître confirme la „ sentence des serviteurs. . . . Cette puis- „ sance est autant élevée par dessus la puissance „ temporelle, que le Ciel est plus noble que la „ terre, & les ames que les corps. . . . Il „ faudroit être fou pour mépriser une puis- „ sance sans laquelle nous ne pouvons esperer le „ salut & la possession des biens que l'on nous a „ promis. Car si nul ne peut entrer dans le roïau- „ me des cieux sans être premierement regeneré „ par l'eau & l'Esprit, & si celui qui ne mange „ point la Chair du Seigneur, & qui ne boit pas „ son Sang, est privé de la vie éternelle, & si c'est

S. Jean Chrysostome.

„ c'est par ces mains saintes, je veux dire par les „ mains des Evêques, que se font toutes ces „ choses: comment pourra t-on sans leur assistance ou éviter le feu de l'enfer, ou recevoir „ les couronnes qui nous sont preparées dans le „ Ciel? Ce sont eux à qui Dieu a confié ces enfantemens spirituels & la regeneration qui se „ fait par le Baptême; c'est par eux que nous „ nous revêtissons de JESUS-CHRIST, que „ nous sommes unis au Fils de Dieu, & que nous „ devenons membres de son Corps sacré. . . . „ Les Evêques ne jugent pas de la lepre du „ corps comme les Prêtres de l'ancienne Loi: „ ils jugent de celle de l'ame, & ils ne jugent pas „ seulement si les ames en sont purifiées, mais ils „ ont aussi reçû la puissance de les en purifier. „ C'est pourquoi ceux qui les méprisent, commettent un crime beaucoup plus grand, & sont „ dignes d'un plus severe châtiment que Dathan „ & ses complices.

Aprés avoir relevé la dignité du Sacerdoce, il fait voir les perils qui environnent cette Charge de tous côtez: il compare un Evêque qui est chargé de la conduite d'un Diocese, à un Pilote chargé de celle d'un grand vaisseau. „ Mais un „ Evêque, dit-il, est encore plus agité de soins „ & d'orages, que la mer ne l'est par les vents & „ par les tempêtes. Le premier écueil qu'il rencontre, est celui de la vaine gloire. . . . La „ colere, le chagrin, l'envie, les querelles, les „ calomnies, les accusations, les mensonges, les „ hypocrisies, les embûches, les mouvemens de „ promptitude & de violence contre les innocens, la joie de voir ceux qui servent l'Eglise, „ s'acquitter mal de leur charge; le déplaisir de „ les voir s'en acquitter dignement; l'amour des „ loüanges, le desir de l'honneur, qui est une „ des passions les plus pernicieuses de l'ame; „ les discours où l'on recherche plus le plaisir „ que le profit de ses auditeurs; les flateries basses, les complaisances peu genereuses, le mépris des pauvres, les civilitez basses que l'on „ rend aux riches sans sujet, les graces & les „ faveurs mal dispersées qui nuisent à ceux qui „ les donnent, & à ceux qui les reçoivent; la „ crainte servile qui n'est que pour les derniers „ des esclaves, le defaut de liberté à parler, la „ fausse modestie, le silence, la lâcheté & la timidité à reprendre les Grands. . . . Il n'y a „ point de servitude égale à la nôtre, elle nous „ porte même à faire des choses honteuses pour „ plaire à des femmes. Elles ont acquis un si „ grand pouvoir, qu'elles donnent & ôtent les „ Evêchez à qui bon leur semble. De là vient „ que tout va sens dessus dessous: ceux qui doivent obéir, prennent la conduite de ceux qui „ devroient commander. . . . Au reste je ne „ pretens pas accuser tous les Evêques des „ crimes que j'ai marquez, y en aïant plusieurs, „ je dis plusieurs, qui n'ont pas été pris dans „ ces filets, & qui surpassent en nombre ceux „ qui s'y sont laissez prendre malheureusement. „ Je ne veux pas dire aussi que la dignité Episcopale soit cause de tous ces maux, je ne suis „ pas si extravagant que d'avoir cette pensée. „ L'épée n'est pas cause du meurtre, ni le vin „ de l'yvrognerie, &c. Toutes les personnes sages accusent & punissent ceux qui abusent des „ dons de Dieu, comme en étant les veritables „ auteurs; & tant s'en faut qu'on puisse attribuer „ ces maux à la dignité Episcopale, qu'elle a „ droit de se plaindre elle même de ce qu'on ne „ l'exerce pas bien. C'est à nous à qui elle les „ peut reprocher, puisqu'il est vrai que nous la „ des-honorons autant qu'il est en nous, lorsque nous la mettons entre les mains des premiers venus, qui n'aïant pas mesuré leurs forces auparavant, ni consideré la grandeur & „ l'importance de cette Charge, la reçoivent à „ bras ouverts aussi-tôt qu'on la leur offre; & „ quand ils sont obligez d'agir, ils se trouvent „ si aveuglez par les tenebres, qu'ils engagent „ leur peuple en mille desordres. . . . . Car „ d'où pensez-vous que viennent tant de troubles dans les Eglises? Je n'en voi point d'autre source que le peu de circonspection & le „ peu de choix que l'on apporte dans les élections des Evêques.

S. Jean Chrysostome.

Il parle ensuite des qualitez necessaires à un Evêque. Il dit que la premiere est de n'avoir aucun desir de cette dignité; que l'on doit la regarder avec un sentiment de respect & de retenuë qui porte à fuir une charge si difficile & si importante; & que lorsqu'on s'y trouve engagé, on ne doit point attendre le jugement des autres pour la quitter, si l'on commet quelque faute qui en rende indigne; mais que l'on doit le prévenir, & se déposer soi-même. „ On m'objectera „ peut-être, dit-il, que je combats les paroles „ de Saint Paul qui dit que celui qui desire l'Episcopat, desire une bonne œuvre. Mais tant „ s'en faut que je les combatte, qu'au contraire „ je ne fais seulement que les suivre, puisque „ c'est le desir de la puissance & de la domination, & non pas le desir de l'œuvre que je condamne. La seconde qualité que S. Chrysostome remarque comme necessaire à un Evêque, est d'être vigilant & clair-voiant, parce qu'il ne vit pas pour lui seul, mais pour un grand peuple. La troisiéme qualité est selon lui la douceur. Il remarque qu'un Evêque ne doit être ni aigre, ni violent, ni colere, & que quelque vertu qu'il ait, s'il

S. Jean Chrysostome.

s'il est sujet à ces defauts, il est indigne d'être Evêque. Il ajoûte que les vices des Evêques sont plus à craindre que ceux des particuliers, parce qu'étant découverts ils produisent un scandale general, & entraînent les autres par leur exemple: outre que les moindres fautes d'un Evêque étant relevées par les envieux, leur font perdre entierement leur reputation. Il raconte ensuite les differens & les disputes qui se rencontrent dans l'election d'un Evêque; & il ajoûte que la cause de ce mal vient de ce qu'ils n'ont pas tous l'unique but qu'ils devroient avoir, qui est d'élire les plus sages & les plus vertueux. „ Ils „ prennent tous, dit-il, divers pretextes pour „ élever un homme à une Charge: l'un choisit „ celui-ci, parce qu'il est de grande naissance; „ l'autre en élit un autre, parce qu'il est fort ri- „ che; l'autre donne sa voix à son ami ou à son „ parent; ce dernier se conduit par brigue ou „ par faveur; nul ne choisit le plus digne, nul „ n'a égard à la vertu ni au merite. Enfin saint Chrysostome finit ce livre par la description des trois principaux devoirs dont un Evêque est chargé, qui sont le soin des veuves, celui des vierges consacrées à Dieu, & l'obligation de rendre la justice au peuple, & de l'assister dans ses besoins.

Aprés que saint Chrysostome eût achevé ce Discours, Basile lui dit, que s'il avoit brigué cette dignité, la crainte qu'il avoit, seroit raisonnable; mais qu'aiant été choisi pour la remplir sans l'avoir recherchée, il devoit se croire en sûreté en l'acceptant. Saint Chrysostome lui répond, que non seulement ceux qui recherchent des emplois Ecclesiastiques par ambition, mais aussi ceux que l'on y éleve sans qu'ils les aient recherchez, seront punis tres-severement, lorsqu'ils n'auront pû s'en bien acquitter, parce qu'ils les devoient refuser, connoissant qu'ils étoient au dessus de leurs forces, & que ceux même qui par insuffisance exercent mal les Charges de l'Eglise, ne seront pas excusez sous pretexte qu'ils ont été contraints de les accepter, non plus que ceux qui élisent des personnes incapables, n'en seront pas quittes devant Dieu pour dire qu'ils ont été trompez, & qu'ils ne les connoissoient pas. Ce qui montre combien ceux qui élisent, sont obligez de penser au choix qu'ils font, & ceux qui sont élûs, de s'éprouver eux-mêmes, pour voir s'ils sont capables de la dignité à laquelle on les veut élever. Il parle ensuite de la science d'un Evêque, & fait voir que l'obligation où il est d'annoncer la parole de Dieu avec force & avec science, de refuter les Païens, les Juifs & les Heretiques, & d'instruire les Fideles, demandent beaucoup de science, de prudence, & d'eloquence.

S. Jean Chrysostome.

Il continuë dans le livre suivant à parler des conditions necessaires pour s'acquitter dignement du ministere de la parole de Dieu. Il remarque qu'on doit d'un côté mépriser les loüanges, & d'autre côté la malignité & l'envie; mais qu'on doit soûtenir sa reputation par un travail continuel: qu'un bon Evêque ne doit être ni élevé des loüanges, ni affligé quand on le blâme; que l'unique but qu'il doit avoir dans ses discours, „ est de plaire à Dieu. C'est-là, dit-il, la seule „ regle & le seul objet qu'il faut se proposer dans „ ce ministere si excellent, & non pas les applau- „ dissemens ni les loüanges. Si les hommes le „ loüent, qu'il ne rejette pas leurs eloges; s'ils „ ne lui en donnent point, qu'il ne les recherche „ pas, & qu'il ne s'afflige point de n'en avoir pas „ reçû. Ce lui est une assez grande consolation „ dans ses travaux, & même la plus grande „ qu'il puisse avoir, s'il reconnoît dans le fond „ de sa conscience, qu'il n'a reglé ni compassé „ ses discours que pour les rendre agreables à „ Dieu seul. Il ajoûte qu'il ne peut avoir d'envie „ ni de jalousie contre ceux qui ont plus de talent „ que lui.

Dans le dernier livre il montre que les Evêques ont besoin d'une vertu beaucoup plus grande que les Solitaires, parce qu'ils sont exposez à beaucoup plus de dangers, & qu'il est beaucoup plus facile de bien vivre étant Solitaire, qu'étant Evêque. Il ajoûte qu'ordinairement les Solitaires, quelque vertu qu'ils aient, ne sont point propres à être Evêques, parce que les occasions ausquelles la vie d'un Evêque est exposée, réveillent aisément les vices & les defauts qui étoient couverts par la solitude. Enfin il déclare que le trouble où il s'étoit trouvé quand on avoit parlé de le faire Evêque, lui avoit fait prendre la resolution de se cacher. Il represente ce trouble dans deux images, dont la premiere est le trouble où seroit une Princesse incomparable en vertu & en beauté, qui étant ardemment aimée d'un Prince seroit prête d'épouser un homme abject & méprisable: & la seconde est l'étonnement d'un païsan qu'on voudroit forcer de conduire deux grandes armées de terre & de mer toutes prêtes de donner bataille contre des ennemis tres-redoutables. Il conclut tout cét ouvrage en consolant Basile qui s'affligeoit de se voir engagé dans un emploi si difficile, & chargé d'un si pesant fardeau.

Quelques-uns disent qu'il a écrit ces excellens livres encore fort jeune; ce qui n'a aucune vrai-semblance: d'autres estiment avec Socrate qu'il les a composez étant Diacre. Il est plus

S. Jean Chrysostome.

plus vrai-semblable qu'il les a écrits dans sa retraite avant que d'être ordonné Diacre vers l'an 376.

Les trois livres pour la défense de la vie Religieuse contre ceux qui blâmoient cét état, sont des premiers fruits de la retraite de saint Chrysostome. Il défend dans le premier la vie des Religieux, & il montre combien il est utile & necessaire de se separer du monde. Dans le second il répond aux plaintes que faisoient les Païens de ce que leurs enfans les quittoient pour se retirer dans le desert; & enfin il console les Chrétiens qui étoient affligez de se voir privez de leurs enfans qui embrassoient la vie solitaire, & se retiroient dans les deserts. Il soûtient dans ces livres, qu'un Moine est plus glorieux, plus puissant, plus riche qu'un homme du monde: il represente la difficulté qu'il y a de se sauver dans le monde, & la peine qu'il y a d'élever ses enfans chrétiennement: il compare l'état d'un Moine à celui des Anges & des Saints.

Le petit Discours de la comparaison d'un Moine & d'un Prince est encore sur le même sujet. Il y montre que le peuple se trompe en estimant plus la condition des Rois que celle des Religieux & des Solitaires. Premierement, parce que la grandeur des Rois finit avec eux, au lieu que les biens de la solitude demeurent aprés la mort. Secondement, parce que les avantages de la retraite sont beaucoup plus considerables que la fortune des Grands. Troisiémement, parce qu'il est plus noble de commander à ses passions, que de commander à des peuples entiers. Quatriémement, parce que la guerre d'un Moine est plus glorieuse que celle d'un grand Capitaine, & la victoire plus certaine; l'un combat contre des puissances invisibles, l'autre contre des hommes mortels; l'un combat pour la défense de la pieté & pour l'honneur de Dieu, l'autre combat pour son interêt ou pour sa gloire. Cinquiémement, parce qu'un Prince est à charge aux autres & à soi-même par le grand nombre des choses dont il a besoin, au lieu qu'un Moine n'a besoin de rien, fait du bien à tout le monde, & obtient des graces par ses prieres, que les plus puissans Princes ne peuvent accorder. Sixiémement, parce que la perte de la pieté peut être bien plus facilement reparée que la perte d'un Roiaume. Enfin, parce qu'aprés la mort un Moine va glorieux au devant de JESUS-CHRIST & entre aussi-tôt dans le ciel, au lieu qu'un Roi, quoi-qu'il semble avoir gouverné son Roiaume avec justice & avec équité, (ce qui est neanmoins tres-rare) sera moins glorieux & moins heureux, y aïant bien de la difference pour la sainteté entre un bon Roi & un saint Moine qui a mis tout son soin à loüer Dieu. Mais si ce Roi a mal vêcu, qui peut exprimer la grandeur des supplices qui l'attendent? Ainsi conclut saint Chrysostome. N'admirons plus les richesses, & ne preferons pas leur bonheur à celui des pauvres Religieux. Ne disons donc point que ce riche est heureux, parce qu'il est vêtu d'habits superbes, monté dans un magnifique carosse, suivi de plusieurs laquais, ces richesses & ces grandeurs ne durent qu'un tems, & tout le bonheur qu'elles peuvent avoir, finit avec la vie, au lieu que le bonheur des Religieux dure eternellement.

S. Jean Chrysostome.

C'est encore dans sa solitude qu'il écrivit les deux livres de la Componction du cœur, dont le premier est adressé à Demetrius, le second à Stelechius. Il traite dans ces livres de la necessité & des conditions d'une sincere & veritable penitence. Il y montre que les Chrétiens doivent avoir leurs pechez toûjours presens à leur esprit, les detester de tout leur cœur, les pleurer, & en demander continuellement pardon à Dieu. Il veut que ce regret soit un mouvement de la charité que le Saint Esprit répand dans nos cœurs, & qu'il soit animé de ce feu de l'amour divin qui a consumé les pechez, accompagné de l'esprit de retraite & de mortification, du détachement des biens de la terre, de l'estime des biens celestes, & des autres vertus spirituelles. Il dit dans le premier livre que *ce n'est point la grace seule qui nous fait faire le bien, parce qu'il faut que nous fassions de nôtre côté ce qui dépend de nôtre volonté & de nos forces. C'est pourquoi, dit-il, la grace de Dieu est donnée à chacun de nous, mais elle ne demeure que dans les cœurs de ceux qui accomplissent les commandemens, & elle se retire du cœur de ceux qui n'y correspondent pas. Elle n'entre pas même dans l'ame de ceux qui ne commencent point à se convertir au Seigneur. Quand Dieu a converti Saint Paul, il a prévû sa bonne volonté, avant que de lui donner sa grace.*

Les trois livres de la Providence furent composez par saint Chrysostome, aprés qu'il eut quitté la solitude, & qu'il fut de retour à Antioche. Il y console un de ses amis nommé Stagyre, qui aprés s'être retiré du monde, se trouva si fort tourmenté du malin esprit, qu'il étoit presque tombé dans le desespoir. Saint Chrysostome l'exhorte à considerer cette affliction plûtôt comme une grace de Dieu, que comme un châtiment. Il montre par les plus celebres exemples de l'ancienne & de la nouvelle Loi, que depuis Adam jusqu'à saint Paul les peines & les afflictions ont ordinairement été le partage des justes

justes & des Saints. C'est pourquoi ces livres sont intitulez *De la Providence*, parce qu'il y explique cette grande question qui a tant donné de peine aux sçavans du siecle, Pourquoi les justes sont affligez & persecutez, s'il y a une Providence qui gouverne les choses de ce monde? Il fait voir que cette question n'a plus de difficulté, quand on croit une autre vie, un enfer & un Paradis. *Car*, dit-il, *puisque chacun est puni ou recompensé en l'autre monde, pourquoi se tourmenter de ce qui arrive en celui-ci?* S'il n'y avoit que les méchans persecutez ici bas, on se persuaderoit facilement qu'il n'y a point d'autre punition ni d'autre recompense que celle de ce monde: mais s'il n'y avoit que les bons affligez, on s'imagineroit que la vertu est la cause de l'adversité; & que les crimes sont cause de la prosperité. Il a donc falu qu'il y eut en ce monde des bons & des méchans heureux & malheureux. Il ajoûte que Dieu permet que les justes soient affligez, afin d'expier leurs pechez, & de les corriger de leurs defauts. Il dit encore que Dieu se sert de la crainte des justes pour faire rentrer les autres en eux-mêmes, & les faire penser à leur salut. Mais pourquoi arrive-t-il que des personnes qui vivoient bien, avant que d'être tentez par des afflictions, soient tombez dans le peché quand la tentation est venuë? Saint Chrysostome répond premierement, que souvent ceux qui paroissoient justes aux yeux des hommes, étoient criminels aux yeux de Dieu qui penetre le fond des cœurs. Secondement, il dit que Dieu permet que les plus justes tombent dans le peché pour les humilier, & pour les empêcher d'avoir de la vanité & de la complaisance dans leur merite, & pour leur apprendre, que s'ils ont fait quelque bien, ce n'est pas par eux-mêmes, mais avec la grace de JESUS-CHRIST.

S. Jean Chrysostome.

Le livre de la Virginité est écrit avec beaucoup de prudence & de sagesse. Car au lieu que la plûpart des Auteurs qui ont écrit de la virginité, n'ont pû s'empêcher en loüant cette vertu, de blâmer le mariage; ou du moins de dire des choses qui ne sont pas à son avantage; au contraire saint Chrysostome combat d'abord les Heretiques qui condamnoient le mariage, & fait voir que leur virginité leur sera non seulement inutile, mais même pernicieuse. Il ajoûte que ceux qui blâment le mariage, déprisent la virginité; parce qu'il lui est plus avantageux d'être comme elle est, un bien, plus noble & plus excellent qu'un autre bien, que d'être simplement une vertu opposée à un vice. „ Je louë „ le mariage, dit-il, il est le port de la continen„ ce pour ceux qui veulent en bien user. Mais „ il y a des personnes excellentes qui n'ont point „ besoin de ce secours, & qui appaisent les ai„ guillons de la cupidité en priant, en veillant „ en couchant sur la dure. Ce sont ces person„ nes que j'exhorte à la virginité; mais je ne leur „ défends pas de se marier. Si elles ne veulent „ pas suivre mon conseil, je ne les accuse pas, „ je chasse de l'Eglise ceux qui cummettent des „ adulteres & des fornications, mais je louë „ ceux qui usent saintement du mariage.... Le „ mariage est bon, je suis de cet avis; mais la „ virginité est meilleure que le mariage. C'est „ ce que je reconnois; & si vous voulez que je „ dise mon sentiment, elle est autant au dessus „ du mariage, que le Ciel l'est au dessus de la „ terre. Elle rend les hommes semblables aux „ Anges, &c.

S. Jean Chrysostome.

Il se fait ensuite une objection assez naturelle contre la virginité: S'il est mieux, dit-il, de vivre dans le celibat, pourquoi Dieu a-t-il institué le mariage? Pourquoi a-t-il créé les femmes? Et s'il arrivoit que tous les hommes embrassassent la virginité, comment le genre humain pourroit-il se conserver? Saint Chrysostome pour répondre à ces demandes, remonte à la creation du premier homme. Il dit que tant qu'il fut dans le paradis terrestre avec Eve, il n'étoit occupé que de la conversation de Dieu, qu'il n'avoit alors ni cupidité ni desirs de la chair, mais qu'il vivoit dans une parfaite virginité; qu'alors tout le monde étoit une vaste solitude: mais que le premier homme aiant desobeï au Commandement de Dieu, & étant devenu mortel & corruptible, il perdit avec cette vie heureuse dont il joüissoit, la gloire de la virginité. Ainsi le peché qui a été la cause de la mort, a en même tems été la cause du mariage. Il est à croire que quand il n'y auroit point eu de mariage, le monde eût été peuplé, & que Dieu auroit créé de nouveaux hommes comme il avoit créé le premier. Il ajoûte que ce n'est point le frequent usage du mariage qui multiplie le genre humain, mais la benediction de Dieu. Il croit qu'à present le mariage est plûtôt necessaire pour remedier à l'incontinence, que pour multiplier le genre humain. Il dit qu'il est necessaire aux foibles; mais il fait voir que la virginité est bien plus honorable & plus avantageuse. Il pretend que tout ce que Saint Paul a dit du mariage, doit porter les hommes à embrasser la virginité. Il dépeint enfin toutes les peines & les incommoditez qui se rencontrent dans le mariage, & leur oppose le repos, la liberté, la douceur, le plaisir & les autres avantages que l'on trouve dans le celibat; & il conclut par ces belles paroles: „ Il „ faut ici-bas travailler serieusement à son salut.

„ Que

S. Jean Chrysostome.

„ Que celui qui a une femme, vive comme s'il „ n'en avoit point, & que celui qui n'en a point, „ tâche d'avoir avec la virginité toutes les autres „ vertus, de peur de pleurer inutilement en l'au„ tre vie les dereglemens de celle-ci. Ce Traité de la Virginité est cité dans l'Homelie 19. sur la premiere Epître aux Corinthiens prêchée à Antioche. Il a donc été composé dans cette ville, Saint Chrysostome étant Diacre, ou nouvellement ordonné Prêtre.

Les deux Traitez contre l'habitation commune des Clercs & des femmes ont été composez, si nous en croions Pallade, à Constantinople contre l'abus des Ecclesiastiques qui logeoient avec eux des femmes devotes, ou qui habitoient dans leurs maisons.

C'est contre ces dereglemens que saint Chrysostome a écrit deux livres, dont le premier est contre les filles qui habitent avec des Ecclesiastiques, & le second contre les Ecclesiastiques qui logent des femmes avec eux. Il y montre que cette habitation commune est cause d'un grand scandale, & qu'elle n'est pas entierement exempte de peché.

Dans l'Ecrit adressé à une jeune Veuve il console celle à qui il écrit, & l'exhorte à demeurer dans sa viduité. Il a encore fait un petit Traité exprés pour montrer qu'il ne faut point se remarier, dans lequel il fait voir que quoi que les secondes nôces ne soient pas absolument défenduës, il est neanmons beaucoup mieux de demeurer en viduité.

Le petit Traité sur ce Paradoxe, Que personne n'est offensé que par soi-même, a été écrit par saint Chrysostome dans son exil. Il est sur un sujet fort consolant pour un homme persecuté: car il y prouve par plusieurs exemples tirez de l'Ecriture, que les persecutions & les vexations, loin de nuire à ceux qui sont injustement tourmentez, les rendent plus heureux & plus illustres, & qu'il n'y a que le peché qui rende veritablement malheureux.

Dans la premiere Exhortation à Theodore, que l'on croit être celui qui a été depuis Evêque de Mopsueste, il exhorte ce Moine qui avoit quitté la vie Religieuse pour rentrer dans le siecle, à faire penitence de sa faute. Il lui declare d'abord, que quelque grande qu'elle soit, il doit en esperer le pardon de la misericorde de Dieu, parce qu'il l'accorde toûjours à ceux qui font une veritable & sincere penitence, qui ne doit pas être considerée par la longueur du tems, mais par la disposition du cœur; & qui consiste dans un changement de vie. Il represente ensuite l'enfer, le Paradis & le Jugement, dont il fait de tres-belles descriptions pour le porter à faire penitence. Il le console enfin dans l'esperance qu'il lui donne que par sa penitence non seulement il recouvrera son innocence passée, mais qu'il deviendra même plus saint & plus parfait.

S. Jean Chrysostome.

Entre les exemples qu'il rapporte pour confirmer cette verité, il cite l'histoire de ce fameux Voleur converti par saint Jean, qu'Eusebe a tirée de saint Clement d'Alexandrie.

Le second Discours à Theodore contient des motifs plus humains pour retirer ce Moine de la vie du monde. Il y dépeint les maux, les peines & les soins que l'on a dans le monde, pour lui en donner du dégoût. Cette derniere Exhortation devroit être la premiere. Ces Traitez ont été écrits à Antioche.

Les Lettres de saint Chrysostome ont été toutes écrites dans le tems qu'il étoit exilé.

La premiere de ces lettres est une lettre circulaire qu'il écrivit à Innocent Evêque de Rome, à Venere Evêque de Milan, & à Chromace d'Aquilée, dans laquelle aprés avoir décrit d'une maniere tres-éloquente les attentats de Theophile, la maniere injurieuse dont il avoit été traité, les injustices & les violences qu'on avoit exercées contre lui, le trouble qui étoit dans l'Eglise d'Orient à son sujet, il les conjure & les exhorte d'écrire en Orient que tout ce qui avoit été fait contre lui, ne devoit avoir aucune force, comme aiant été fait contre les loix, en son absence, par ses ennemis, & au préjudice des offres qu'il avoit faites de comparoître devant des Iuges legitimes, & qu'en consequence ceux qui avoient agi si impertinement, devoient être punis suivant la rigueur des loix Ecclesiastiques, declarant qu'il étoit prêt de justifier son innocence, & de convaincre ses accusateurs d'imposture & de violence devant des Iuges qui ne seroient point corrompus.

Il y a encore une autre lettre au Pape Innocent, dans laquelle il le remercie des bons offices qu'il s'étoit efforcé de lui rendre: mais elle est écrite long-tems aprés celle dont nous venons de parler, la troisiéme année de l'exil de saint Chrysostome.

La lettre adressée aux Evêques & aux Prêtres mis en prison pour avoir défendu son innocence, & n'avoir pas voulu communiquer avec Arsace, est de la premiere année de son exil. Il y louë la constance & la fermeté de ces genereux défenseurs de la justice, qu'il ne fait point difficulté d'appeller Martyrs.

Les dix-sept lettres suivantes sont adressées à la Veuve Olympiade qui étoit unie avec lui par les liens d'une amitié tres-étroite. Il la console des persecutions qu'elle avoit souffertes, de l'affliction où elle étoit, & de

de la maladie dans laquelle elle étoit tombée.

S. Jean Chrysostome.

Voici les maximes dont il se sert pour la consoler & pour se consoler soi même. „ Rien n'est à „ craindre que le peché, tous les autres accidens „ de le vie ne sont qu'une fable & qu'une come„ die, les afflictions, les persecutions, les ma„ ladies & la mort même ne nous doivent point „ toucher, il faut supporter toutes ces choses a„ vec patience pour l'amour de Dieu: nul bien „ n'est comparable à celui de la patience. Il ne „ faut ni souhaiter la mort ni negliger la maladie: „ ce ne sont pas les persecutez que l'on doit „ plaindre, mais les persecuteurs; & ils sont d'au„ tant plus à plaindre, qu'ils ressemblent aux „ phrenetiques qui ne sentent pas leur mal. La „ vie presente n'est qu'un passage, tous les biens „ de ce monde ne sont que poudre & que fumée. Ce sont ces pensées Chrétiennes dont saint Chrysome occupoit son esprit dans son exil, & dont il remplissoit les lettres qu'il écrivoit à ses amis. Il leur écrivoit aussi pour les remercier du soin qu'ils avoient de lui, & de la maniere genereuse dont ils le defendoient, pour les encourager à continuer, pour leur faire sçavoir de ses nouvelles, pour leur mander ce qu'ils pouvoient faire pour lui, pour les prier de lui écrire. Ce sont là les sujets de la plus grande partie des 225. lettres écrites à ses amis. Il y en a quelques-unes pour les affaires de l'Eglise de Phenicie, sur la conversion des Goths & sur le soulagement des pauvres, qui font voir que quoi qu'il fût exilé & privé de son Evêché, il avoit neanmoins conservé l'esprit Episcopal & la vigilance pastorale.

Voici le jugement que le sçavant Photius porte sur ces lettres, au volume 86. de sa Bibliotheque. „ J'ai lû, dit-il, les lettres que saint Jean Chry„ sostome a écrites dans son exil à differentes „ personnes. Les plus utiles sont celles qu'il a „ écrites à Olympiade, qui sont au nombre de „ dix-sept, & celle qu'il a adressée à Innocent „ Evêque de Rome, dans lesquelles il raconte „ les persecutions qu'on lui a fait souffrir, au„ tant que l'étenduë d'une lettre le peut permet„ tre. Le stile de ces lettres n'est pas beaucoup „ different de celui de ses autres Ouvrages: car il „ est clair & sublime, il est fleuri, enjoüé & per„ suasif. Les lettres à Olympiade sont moins sim„ ples que les autres: car il n'a pas pû accom„ moder au stile epistolaire la matiere qu'il avoit „ à écrire, & elle a, pour ainsi dire, fait violen„ ce aux loix de l'art d'écrire.

Cette reflexion de Photius doit être particulierement appliquée à la lettre écrite au Pape Innocent & aux autres Evêques d'Occident, dans laquelle il décrit d'une maniere tres-forte & tres-eloquente les persecutions qu'on lui avoit fait souffrir.

S. Jean Chrysostome.

On ne trouve point parmi ces lettres celle qui est adressée au Moine Cesarius. Pierre Martyr est le premier qui l'ait citée dans les derniers tems; & comme il ne disoit point d'où il avoit pris le passage qu'il en rapportoit, qui d'ailleurs paroissoit contraire à la doctrine de l'Eglise, & de saint Chrysostome sur l'Eucharistie, les Catholiques ont long tems soupçonné Pierre Martyr d'imposture, & ont consideré le fragment de cette lettre comme une piece de son invention. Mais depuis quelque tems M. Bigot aiant trouvé un exemplaire Manuscrit assez ancien de la version de cette lettre dans la Bibliotheque des Dominicains de Florence, on n'a plus douté que ce ne fût de là que Pierre Martyr avoit tiré le fragment qu'il en avoit rapporté. Il me semble même que l'on ne doit pas la rejetter comme une piece indigne de saint Chrysostome; car quoi qu'on n'ait pas l'original Grec entier, on reconnoît dans cette version quelques traits de son eloquence; & l'on trouve cette lettre citée par plusieurs Grecs, d'où l'on a tiré quelques fragmens Grecs qui sont à côté de l'ancienne version r.

Il paroît par cette lettre, que Cesarius à qui elle est écrite, admiroit un livre, dans lequel on avoit avancé qu'il s'étoit fait en JESUS-CHRIST une union & un mélange si essentiel de la chair avec la divinité, qu'elles ne composerent plus qu'une seule nature. Saint Chrysostome l'avertit que cette erreur n'étoit pas differente de celles d'Apollinaire, d'Arius, de Sabellius & de Manichée sur l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Et afin de l'en retirer, il lui fait remarquer qu'il y a deux natures en JESUS-CHRIST, & que ces deux natures ont chacune leurs proprietez qu'elles conservent sans mélange & sans confusion, quoi-qu'unies ensemble dans une même Personne. Pour expliquer cette verité il apporte l'exemple de l'Eucharistie, & il dit, *que comme le Pain est appellé pain avant la sanctification, mais qu'aprés que la grace divine l'a sanctifié par le moien du Prêtre, il ne doit plus être appellé pain, mais qu'il doit porter le nom de Corps de* IESUS-CHRIST, *quoi-qu'il demeure dans la même nature de pain, & qu'on ne dit pas que ce soit deux corps, mais un seul corps de* IESUS-CHRIST: *il faut dire de même que la nature divine étant unie avec la nature humaine, ne fait qu'un Christ & qu'une personne. Et cependant il faut reconnoître que chacune de ces deux natures demeure parfaite & entiere sans mélange & sans confusion. Car s'il ne restoit qu'une na-*

S. Jean Chrysostome.

nature, comment pourroit on dire qu'il y a une union? Ces paroles de saint Chrysostome, bien loin de détruire la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, la supposent & la prouvent invinciblement. Car autrement comment pourroit il assûrer que le Corps de JESUS-CHRIST est aussi véritablement dans l'Eucharistie, comme la nature divine est en la personne de JESUS-CHRIST? Il est vrai qu'il dit aussi que le pain y demeure dans sa nature, ce qui sembleroit être contre la Transubstantiation: mais on peut entendre par *nature*, la consistence & l'apparence du pain. En un mot, ce passage n'est pas plus difficile à expliquer que ceux de Theodoret & de Gelase qui se servent de la même comparaison: il l'est même beaucoup moins, d'autant plus que saint Chrysostome s'explique tres-clairement en plusieurs endroits sur le changement réel du pain & du vin au Corps & au Sang de IESUS-CHRIST.

Cette lettre finit par une exposition de sa doctrine sur le Mystere de l'Incarnation conçûë en ces termes. „ Il faut confesser que le même IESUS-CHRIST qui est mortel, a deux natures „ completes, la nature divine & la nature hu„ maine; neanmoins c'est un même Fils unique „ qu'il ne faut point diviser en deux, qui com„ prend en soi les proprietez des deux natures, „ sans qu'elles soient changées. Ce ne sont point „ deux personnes, mais un même Seigneur & „ Sauveur Dieu, Verbe de Dieu, qui s'est revê„ tu de nôtre chair, mais d'une chair animée, & „ non pas d'une chair sans ame, comme l'impie „ Apollinaire l'a dit. Voilà à quoi il faut nous en „ tenir. Fuions ceux qui separent les deux natu„ res: car quoi-qu'il y ait deux natures en IE„ SUS-CHRIST, l'union en est indissoluble & inse„ parable. Il faut reconnoître qu'elle s'est faite „ dans une même personne & une même hypo„ stase du Fils. N'écoutons point non plus ceux „ qui disent qu'aprés l'union il n'y a plus qu'une „ nature en IESUS-CHRIST, puisqu'ils sont „ obligez, en supposant ce principe, d'attribuer „ des souffrances à la nature divine qui est im„ passible. La version de cette Lettre que M. Bigot n'avoit pas pû faire imprimer à Paris pour quelques considerations particulieres, a été imprimée suivant l'exemplaire Latin par M. le Moyne à la fin de son premier volume du livre intitulé, *Varia sacra*, imprimé à Amsterdam en 1685. & avec les fragmens Grecs à côté à Rotterdam chez Achers l'an 1687. Cette edition s'est debitée publiquement à Paris; ce qui fait voir que quoi-qu'on n'ait pas voulu la laisser imprimer en France jusqu'à ce qu'on l'eût examinée plus exactement, l'on n'a jamais eu dessein de la supprimer. Et en effet les plus habiles Critiques aprés l'avoir bien examinée, reconnoissent qu'elle est d'un Auteur ancien, & qu'elle n'est pas indigne de saint Chrysostome; & les plus sçavans Theologiens Catholiques conviennent que la doctrine qui est exposée dans cette lettre, est conforme à celle de ce Pere, & ne trouvent pas de difficulté considerable à expliquer le passage de l'Eucharistie.

S. Jean Chrysostome.

La Liturgie attribuée à saint Chrysostome n'est pas, suivant toutes les apparences, l'ouvrage de saint Chrysostome en l'état qu'elle est à present. C'est une Liturgie de l'Eglise de Constantinople faite ou du moins refaite depuis saint Chrysostome, à qui l'on a donné son nom, à cause qu'elle étoit à l'usage de l'Eglise de Constantinople. L'on n'y trouve point des prieres & des ceremonies que saint Chrysostome rapporte dans ses Homelies, comme étant en usage dans la celebration du saint Sacrifice de la Messe; & l'on y trouve des choses qui ne s'accordent pas à l'usage de son siecle. Les Manuscrits de cét ouvrage sont fort differens; il y en a où l'on trouvoit les noms de saint Chrysostome, du Pape Nicolas second, & de l'Empereur Alexis Comnene, qui ont vêcu long tems aprés saint Chrysostome. Il est vrai que l'on ne trouve pas ces endroits dans celle qui a été traduite par Erasme; mais cela n'empêche pas que l'on n'y trouve encore assez de choses qui font voir qu'elle n'est pas du tems de saint Chrysostome.

Ce Pere est un des plus éloquens Orateurs Chrétiens, & son éloquence est d'autant plus estimable, qu'elle est sans affectation & sans contrainte. Il a une fertilité & une abondance de paroles & de pensées qui lui est tout-à-fait naturelle: quoi qu'il ne se soit pas attaché, comme saint Gregoire de Nazianze & saint Basile, à une pureté Attique, il y a neanmoins beaucoup d'élevation & de grandeur dans son stile. Sa diction est pure & agréable, son discours est orné d'une varieté admirable de pensées & de figures, il amplifie sa matiere par un nombre infini de tours differens; il est ingenieux à trouver des convenances, & fertile en exemples & en comparaisons; son éloquence est populaire & tres propre à la prédication; son stile est naturel, facile & grave; il évite également & la negligence & la trop grande affectation; il n'est ni trop simple ni trop fleuri; il est poli sans être effeminé; il emploie fort à propos toutes les figures dont les bons Orateurs ont coûtume de se servir: mais il ne s'étudie point à faire de fausses pointes, ni à faire entrer dans son discours des pensées des Poëtes & des Auteurs prophanes, ni à divertir par des railleries. Sa composition est noble, ses expressions élevées,

S. Jean Chrysostome.

vées, sa methode juste, ses pensées sublimes; il parle en bon pere & en bon Pasteur; il adresse souvent la parole à son peuple, & lui parle avec une bonté & une charité dignes d'un saint Evêque. Il enseigne les principales veritez du Christianisme avec une clarté admirable; il divertit par l'artifice merveilleux & la disposition agréable de ses pensées, & il persuade par la force & par la solidité de ses raisonnemens. Ses instructions sont faciles, ses descriptions & ses narrations agreables, ses mouvemens si doux & si insinuans que l'on prend plaisir à se laisser persuader. Ses discours, quelque longs qu'ils soient, n'ennuient jamais, on y trouve toûjours de nouveaux agrémens qui reveillent l'esprit du lecteur. Il n'a point neanmoins de faux brillant, ni de figures inutiles; son unique but est de convertir ses auditeurs, ou de les instruire des veritez qui leur sont necessaires. Il neglige toutes les reflexions qui ont plus de subtilité que d'utilité; il ne s'engage point à resoudre des questions difficiles, ni à donner des sens mystiques pour faire montre de son esprit & de son éloquence; il n'approfondit point les mysteres, & ne s'efforce point de les penetrer; il se contente de proposer d'une maniere aisée des veritez palpables & sensibles, qu'on ne peut ignorer sans courir risque de son salut. Il s'attache particulierement aux points de Morale; il est rare qu'il s'arrête à considerer des veritez speculatives; il n'affecte point de paroître sçavant, il ne fait point valoir son érudition: & cependant de quelque chose qu'il parle, il en parle en termes si forts, si propres & si choisis, qu'il est aisé de voir qu'il a une érudition consommée dans toutes sortes de matieres, mais principalement dans la veritable Theologie.

In lib. Quod Christus sit Deus. In orat. de S. Babyla, contra Gent. In expos. in Ps. 44. In Hom. contra Judæos. Homil. 4. in illud. Vid. Dominum Lib. Quod unus Christus sit Deus.

Il prouve la verité de la Religion de JESUS-CHRIST contre les Païens & les Juifs par les raisons les plus fortes, les plus plausibles & les plus touchantes. Il emploie les miracles, les propheties & les autres preuves de la verité de la Religion: mais il s'appuie principalement sur l'établissement merveilleux de l'Eglise. C'est sur cette raison qu'il triomphe. Il fait voir l'impossibilité qu'il y avoit que la doctrine de JESUS-CHRIST fût crûë & reçûë par toute la terre malgré les oppositions des puissances du siecle, les contradictions des sages du monde, & les efforts des Demons, si elle n'eût été soûtenuë par la puissance de Dieu même. „ Car il „ faut, dit il, être plus qu'homme pour faire en „ si peu de tems de si grands effets dans toute l'é„ tenduë de la terre & de la mer, & pour enga„ ger à de si grandes actions des hommes préve„ nus d'opinions si extravagantes, & possedez „ d'une malignité si prodigieuse. Cependant „ JESUS-CHRIST a délivré de ces maux tous „ les hommes de la terre, & non seulement les „ Romains, mais aussi les Perses mêmes, & „ toutes les autres nations barbares: & pour o„ perer ces merveilles, il ne s'est point servi „ d'armes, il n'a point fait de dépense, il n'a „ point levé d'armées, il n'a point livré de com„ bats; mais par le moien d'onze hommes, qui „ d'abord étoient inconnus, méprisables, igno„ rans, idiots, pauvres, nuds, des-armez, il a per„ suadé tant de nations differentes, & les a por„ tées à une Philosophie sublime, non seule„ ment pour ce qui concerne la conduite de cette „ vie presente, mais même pour ce qui regarde „ les choses à venir & l'éternité. Il a eu assez de „ pouvoir sur ces peuples pour leur faire abolir „ les loix de leurs peres, pour les faire renoncer „ à leurs anciennes coûtumes, & pour leur en „ faire suivre de nouvelles. Il les a dépoüillez „ de l'amour qu'ils avoient pour les choses aus„ quelles ils étoient le plus attachez, & il leur „ en a fait aimer qui sont tout-à-fait penibles & difficiles. Mais ce n'est pas seulement la promulgation de l'Evangile & l'établissement de l'Eglise, qui prouve la verité de nôtre Religion; la stabilité & la perpetuité de l'Eglise en est encore selon S. Chrysostome, une preuve invincible. „ Ce n'est pas seulement, dit-il, une chose mer- *In Ps. 44.*
„ veilleuse que JESUS-CHRIST ait planté son „ Eglise dans toute la terre, mais encore qu'il „ l'ait renduë invincible contre un si grand nom„ bre d'ennemis dont elle a été ataquée de tou„ tes parts. Les portes de l'enfer qui n'ont pas „ la force de la vaincre, sont les perils qui pa„ roissent la conduire jusqu'aux portes de l'en„ fer. Ne voiez-vous pas la verité de cette „ prediction de JESUS-CHRIST? „ Encore que les Tyrans eussent pris les armes „ contre elle, que les soldats conspirassent pour „ l'exterminer, que les peuples eussent plus de „ fureur contre elle que s'ils eussent été tous „ de flammes, que la coûtume contraire s'y op„ posât fortement, que les Orateurs, les Phi„ losophes, les riches & les Magistrats se sou„ levassent pour la détruire; cette divine paro„ le s'élevant avec plus de vehemence que le „ feu, a brûlé toutes les épines, nettoié tous les „ champs, & répandu par tout la parole de la „ predication comme une semence toute cele„ ste. Et quoique ceux qui croioient les veritez „ de l'Evangile, fussent ou renfermez dans les „ prisons, ou envoiez en exil, ou dépoüillez de „ leurs biens, ou jettez dans le feu, ou preci„ pitez dans la mer & exposez à toutes sortes de tour-

S. Jean Chrysostome.

„ tourmens, d'infamies & de persecutions, „ & qu'on les traitât par tout comme des ennemis publics ; neanmoins ils ne laissoient pas „ de se multiplier tous les jours : la persecution qu'on leur faisoit, les rendoit beaucoup „ plus ardens . . . . Ces torrens de sang „ qu'ils voioient couler devant leurs yeux par „ le massacre des Fideles, augmentoient leur „ zele ; & les maux qu'on leur faisoit souffrir, „ excitoient leur ferveur.

Orat. contra Gentiles de S. Babyla. Le même Saint remarque en un autre endroit, que les Chrétiens ne sont jamais plus dereglez ni moins fervens que quand celui qui est sur le thrône, est de leur Religion. „ Ce qui „ fait voir, dit-il, que ce n'est point par le „ moien des puissances du monde que cette „ Religion s'est établie, & que ce ne sont point „ elles qui la soûtiennent & qui la conservent.

La maniere dont Saint Chrysostome agit contre les Heretiques, n'est pas moins raisonnable que celle dont il se sert contre les Païens & les Juifs. Il expose les mysteres avec simplicité, & les prouve par les témoignages de l'Ecriture sainte, & par l'autorité de l'Eglise, sans s'arrêter à vouloir les penetrer, les expliquer ou en rendre raison, & répondre aux difficultez qui ne sont fondées que sur des raisonnemens humains. *Orat. 1. de incompreh. Homil. 24. in Joannem.* Il avouë qu'il ne sçait pas la raison des choses qu'il croit. „ Je sçai, dit-il, que Dieu „ est par tout, & tout entier en chaque partie du „ monde, mais je ne sçai pas comment cela „ se peut faire : je n'ignore pas que Dieu est „ sans commencement, mais je ne puis pas „ concevoir comment cela est. Car la raison „ humaine ne peut pas comprendre un être qui „ n'a point de commencement. Je sçai que le „ Fils est engendré de Dieu le Pere, mais je „ ne sçai pas comment cela s'est fait. Il croit „ que la nature de Dieu est si haute & si impenetrable, qu'il n'est pas possible de la comprendre ; & il pousse ce raisonnement si avant, *Ibid. Orat. 2.* qu'il ne fait point de difficulté de dire que les Seraphins & les Anges ne voient pas la substance même de Dieu, mais seulement un écoulement de sa divine lumiere. Ce passage a donné occasion à quelques nouveaux Grecs de supposer que les Saints ne voient pas la substance de Dieu, mais seulement une lumiere corporelle qu'ils disent être celle qui parut sur le Thabor. Il a encore bien exercé la subtilité de nos Theologiens, qui font consister la beatitude dans la vision de la substance de Dieu. Cependant Saint Chrysostome ne pense en cét endroit là ni à cette lumiere des nouveaux Grecs, ni à la question des Scholastiques ; & il n'a point d'autre dessein que de montrer contre Aëtius que l'on ne peut pas comprendre la nature divine, ni rendre des raisons évidentes des mysteres.

S. Jean Chrysostome.

Il n'est pas necessaire de s'étendre sur les sentimens de Saint Christome touchant le mystere de la Trinité : il est tres-constant qu'il a soûtenu la foi du Concile de Nicée, & qu'il a prouvé la divinité du Fils & du Saint Esprit : il est bon neanmoins de remarquer qu'il a été dans le sentiment de Melece touchant la signification du terme *d'hypostase*, & qu'il a reconnu trois hypostases & une nature en Dieu.

A l'égard du mystere de l'Incarnation, quoiqu'il ait été également éloigné de l'erreur de ceux qui ont separé Jesus-Christ en deux personnes, & de celle de ceux qui ont confondu les deux natures ou leurs proprietez, il s'est neanmoins plus declaré contre cette derniere opinion, qu'il a refutée en plusieurs endroits de ses Ecrits d'une maniere tres forte. *Ep. ad Cæs. Homil. de consub. In lib. Quod Christus sit Deus. V. Theodor. in Dialog.*

Quand il fait le Panegyrique des Saints, il ne manque point de les combler de toute sorte de bonheur, de les placer dans le Ciel & de les mettre au rang des Anges, des Archanges, des Prophetes & des Martyrs. Et neanmoins en d'autres endroits il semble assûrer que la beatitude est differée jusqu'au jour du Jugement ; ce qui se peut concilier, en disant qu'il a parlé dans ces derniers endroits d'une beatitude parfaite & consommée. *Homil. de B. Philog. Homil. de SS. Homil. 39. in Ep. 1. ad Cor. & Hom. 28. in Ep. ad Hebr. Hom. 29. in Matth.*

Les Anges, si nous en croions Saint Chrysostome, sont ainsi appellez ; parce qu'ils annoncent les volontez de Dieu aux hommes, & c'est pour cette raison que l'Ecriture les represente avec des ailes. Ils ont soin des hommes, ils assistent aux divins Mysteres, & chaque Fidele a son Ange Gardien. *Hom. 3. de incompreh. Homil. 3. in Ep. ad Coloss. Hom. 14. in Ep. ad Heb.*

Le Diable n'est point méchant par sa nature, il l'est devenu par son peché. Dieu permet qu'il tente les hommes pour leur bien ; c'est une simplicité de croire que ce sont des Anges qui sont appellez enfans de Dieu dans la Genese & dont il est dit qu'ils eurent commerce avec les filles des hommes, puisqu'ils sont d'une nature spirituelle & incorporelle. *Homil. de Diabolo tentatore. Homil. 22. in Genesim.*

Il reconnoît en plusieurs endroits, que la chûte du premier homme a nui à tout le genre humain, qui depuis ce tems est devenu sujet aux peines, aux maladies & à la mort dont il étoit exempt avant son peché. Il avouë même que la pente au mal & la concupiscence sont une suite de ce peché du premier homme : mais il ne semble pas avoir reconnu le peché originel de la même maniere que saint Augustin ; au moins ne peut-on pas dissimuler qu'il a donné un autre sens aux passages de saint Paul qui pa-

S. Jean Chrysostome.

paroissent les plus formels pour le prouver: par exemple, expliquant ce passage celebre du ch. 5. de l'Epître aux Romains v. 12. *Le peché est entré dans le monde par un seul homme, &c.* il entend de la mort, ce que dit saint Paul du peché, parce qu'elle est la peine du peché. Et sur ces autres paroles du même chapitre, *Comme la des-obeïssance d'un seul a fait plusieurs pecheurs*, &c. *Cette sentence*, dit-il, *semble avoir beaucoup de difficulté: car comment se peut-il faire qu'un seul homme aiant peché, plusieurs soient devenus pecheurs à cause de son peché? L'on conçoit assez facilement que ce premier homme étant devenu mortel, il a été necessaire que ses descendans fussent aussi mortels: mais quelle apparence, quelle raison y a-t-il qu'un homme soit pecheur à cause de la des-obeïssance d'un autre? . . . . . . Que signifie donc en cét endroit le terme de pecheur? Il me semble qu'il ne veut dire autre chose qu'un homme condamné au supplice, serf de la peine & sujet à la mort.* Voilà certes une maniere de parler qui ne s'accorde pas fort avec celle de Saint Augustin. Il est aisé neanmoins de défendre là-dessus Saint Chrysostome, en disant que quoi-qu'il ait parlé ainsi, il a neanmoins admis tout ce que les Theologiens reconnoissent pour peché originel. Car selon eux qu'est ce que le peché originel? C'est ou la privation de la justice originelle, ou la concupiscence avec la coulpe du peché, ou la peine & la coulpe. Or saint Chrysostome a admis toutes ces choses: car premierement il reconnoît que par le peché du premier homme tous les hommes ont été privez & dépoüillez de l'état d'innocence, qu'ils sont devenus non seulement mortels & sujets aux peines & aux douleurs, mais encore enclins au mal. Ainsi selon lui, la concupiscence est un effet du peché du premier homme, & cette concupiscence qui se trouve dans les hommes, les rend indignes de la gloire éternelle, si la grace de JESUS-CHRIST ne les sauve par le Baptême.

De verbis Jer. Hom. 1. Hom. 2. in 1. ad Cor. Hom. 41. in Genesim. Homil. de tribus Pueris. Hom. 12. in Ep. ad Heb. & 8. in Ep. ad Philipp. & 19. ibid. Hom. 17. in Joannem. Hom. 18. in Epist. ad Rom. & 12. in Epist. 1. ad Cor. In Matth. Homil. 83. Homil. 45. in Joannem. In Orat. de S. Pelagia, Serm. de Zachæo.

Il donne beaucoup aux forces du libre arbitre, il parle toûjours comme un homme persuadé qu'il dépend de nous de faire le bien & le mal. Il assure que Dieu donne toûjours sa grace à ceux qui font de leur côté tout ce qu'ils peuvent; que c'est à nous à commencer, & que Dieu acheve ensuite en nous, qu'il suit & qu'il perfectionne les mouvemens de nôtre volonté. Il reconnoît neanmoins la necessité de la grace pour faire le bien, mais il la soûmet toûjours à nôtre liberté; de sorte que selon lui, *c'est à nous à vouloir & à choisir le bien, & Dieu nous donne la grace qui nous est necessaire pour l'accomplir. Il ne prévient pas nos volontez de peur de faire tort à nôtre liberté; il fait le bien en nous, mais c'est quand nous le voulons, & aprés que nous l'avons voulu; il attire à lui, mais c'est ceux qui font tous leurs efforts pour en approcher.* Ces principes sur la prescience & sur la predestination s'accordent parfaitement avec ces conclusions: *Dieu n'a predestiné les hommes qu'en vûe de leurs merites. La prescience n'est point la cause de l'evenement des choses, mais Dieu les prévoit, parce qu'elles doivent arriver. Il a appellé tous les hommes, JESUS-CHRIST est mort pour tous les hommes, il leur a preparé des graces à tous, il a predestiné ceux qu'il a prévû qui useroient bien de ses graces.* Il avouë que personne n'est exempt de peché en cette vie, & il n'en excepte pas même la sainte Vierge.

S. Jean Chrysostome.

Hom. 34. in Matth. Hom. 80. in Ep. ad Rom. Hom. 16. & 18. in Ep. ad Rom. & Homil. de obscur. prophet. Serm. 5. de Lazaro. Hom. 45. in Matth. Hom. de Bapt. Christi.

Saint Chrysostome donne beaucoup d'efficace & de vertu aux Sacremens: mais il demande des dispositions bien saintes, afin qu'ils soient de quelque utilité. „ Il dit que ni la „ Circoncision ni les autres Sacremens des „ Juifs n'effaçoient point les crimes, qu'ils pu- „ rifioient seulement des soüillures corporelles, „ que nôtre Baptême a bien une autre vertu, „ qu'il nettoie l'ame, & la délivre de ses pe- „ chez, qu'il la remplit de la grace du Saint „ Esprit; que le Baptême de Saint Jean étoit, à „ la verité, plus excellent que celui des Juifs, „ mais qu'il étoit beaucoup au dessous du nôtre, „ parce qu'il ne conferoit ni le Saint Esprit, ni „ la remission des pechez, & qu'il exhortoit „ seulement à la penitence. Le Baptême de „ JESUS-CHRIST ne purifie pas seulement „ l'ame de ses pechez, il la sanctifie; & c'est „ à cause de cela qu'il est appellé le lavoir de „ regeneration, parce qu'il renouvelle l'ame „ par la grace. Il ne croit pas neanmoins que le Baptême produise ces effets dans les adultes, s'ils ne sont bien disposez pour le „ recevoir. Il veut que ceux qui approchent de „ ce Sacrement, soient vigilans pour les choses „ de leur salut, qu'ils se debarrassent des soins du „ monde, qu'ils renoncent aux dereglemens, „ qu'ils aient du zele & de la devotion, qu'ils „ bannissent de leur cœur les pensées qui n'ont „ point de rapport à une si sainte action, & qu'ils „ preparent leur ame à l'avenement de ce grand „ Roi.

In Serm. ad Illuminandos.

Ibid.

Et parce que les Cliniques, c'est-à-dire, ceux qui reçoivent le Baptême dans leur lit à l'article de la mort, n'ont pas le tems d'apporter tou-

S. Jean Chrysostome.

toutes ces preparations, il doute de leur salut, & parle de leur état en ces termes, qui dépeignent admirablement l'état d'un mourant qui a attendu à l'heure de la mort à faire penitence de ses pechez, & qui a pour lors recours aux „ Sacremens. Quoi-que le Sacrement, dit-il, „ renferme les mêmes graces, les preparations „ étant differentes, il est bien à craindre qu'on „ ne les reçoive pas. Ceux-là reçoivent le Baptême couchez dans leurs lits, vous le recevrez „ dans le sein de l'Eglise qui est la mere de tous „ les Fideles: ils le reçoivent en pleurant, vous „ le recevrez avec joie: ils le reçoivent au milieu des gemissemens, vous le recevrez au „ milieu des actions de graces: ils le reçoivent „ dans l'ardeur de la fiévre, vous le recevrez a-„ vec les ressentimens d'une douceur celeste. „ Tout se rapporte ici à la grace que l'on reçoit, „ & là tout a disproportion avec elle. Là sont „ les pleurs & les larmes que l'on verse pendant que l'on administre le Sacrement, les en-„ fans jettent des cris, la femme se déchire, les „ amis sont dans l'abattement, les valets pleu-„ rent, toute la maison est dans la tristesse; & si „ vous considerez l'esprit du malade, vous le „ trouverez infiniment plus triste que celui des „ assistans. Car comme une mer agitée de tem-„ pêtes se fend en plusieurs endroits, de même „ l'esprit d'un malade est agité d'une infinité d'in-„ quietudes & déchiré de mille soins. . . . Dans „ ce trouble un Prêtre entre, dont la presence „ est plus terrible aux assistans & au malade, „ que la maladie même. Sa visite jette ordinai-„ rement plus de desespoir que les paroles d'un „ Medecin, qui declare qu'il n'y a plus d'espe-„ rance de guerison. On s'imagine que les Sa-„ cremens qui sont la cause de la vie spirituelle, „ sont une marque infaillible de la mort du corps. „ Mais ce n'est pas encore ici la fin des mal-„ heurs, ni le comble de la misere: quelque fois „ pendant qu'on prepare les choses necessaires „ pour administrer les Sacremens, l'ame se se-„ pare du corps, & souvent étant dans le corps, „ elle ne reçoit pas l'effet du Sacrement. Car „ quand le malade ne connoît pas les assistans, „ quand il n'entend point les prieres, quand il „ ne peut pas prononcer les paroles par lesquel-„ les on s'engage avec Dieu, quand il est comme „ mort, de quelle utilité peut-être ce Sacre-„ ment?

Hom. 51. & 83. in Matt. Hom. 45. in Joannem. Serm. de Prodit. Judæ.

Il n'y a point de mystere dont saint Chrysostome parle plus souvent ni en des termes plus magnifiques, que de celui de l'Eucharistie. Il dit en plusieurs endroits, que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST sont sur les Autels; que JESUS-CHRIST nous a laissé son Corps & son Sang; que le pain & le vin deviennent le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, qu'il n'en faut point douter, puisque JESUS-CHRIST nous en assûre; que ce miracle est surprenant & comparable aux plus grandes merveilles, qu'il se fait par la vertu des paroles de JESUS-CHRIST; que quand on celebre ce mystere, JESUS-CHRIST est offert en sacrifice; que c'est JESUS-CHRIST même qui s'offre à Dieu son Pere; que ce Sacrifice s'accomplit sans aucune effusion de sang; que les Anges & les Archanges y assistent; que le feu du Ciel consume les choses offertes, & les change au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST; qu'il ne faut s'approcher de cette sainte Table qu'avec respect & tremblement; qu'il faut être saint pour recevoir les choses saintes; que les penitens n'en doivent point approcher; que l'on cache ces mysteres aux Catechumenes; qu'il faut non seulement être exemt de peché, mais encore être degagé des affections terrestres, & penetré de l'amour divin, emporté d'un saint zele, & possedé d'une ardente charité. On recitoit trois prieres dans le saint Sacrifice de la Messe; la premiere pour les possedez, la seconde pour les penitens, la troisiéme pour les Fideles. On y faisoit memoire des morts, on y invoquoit les Saints, on y recitoit le *Sanctus*. On enchassoit les Catechumenes & les Penitens. On faisoit entrer les Energumenes dans le tems de la consecration, & on faisoit des prieres sur eux.

S. Jean Chrysostome. Hom. 45. & 46. in Joan. Lib. 3. de Sacerdot. c. 4. Hom. 24. in Ep. ad Cor. Homil. 3. in Ep. ad Eph. Hom. 51. in Matt. Hom. 52. de S. Eust. Hom. 14. & 17. in Ep. ad Heb. Lib. 6. de Sacerd. c. 1. Hom. 51. in Matt. Hom. 15. in Ep. ad Cor. Serm. de Prodit. Judæ. Hom. in S. Eustath. Hom. 33. in Nat. Domini. Serm. de Prodit. Judæ.

S. Chrysostome eût souhaité que tous ceux qui y assistoient, eussent communié; & il ne feint point de dire que ceux qui ne sont pas dignes de communier, ne sont pas dignes d'être participans des prieres: & que comme celui qui ne se sent coupable d'aucun peché, doit communier tous les jours, celui au contraire qui en a commis, & n'en a point fait penitence, ne le doit pas faire même les jours de Fêtes.

Hom. 83. in Matt. Hom. 21. ad Pop. Hom. 22. ad Pop. Ant. Lib. 6. de Sacerd. c. 4 Hom. in Christi Natalem.

On donnoit la communion aux mourans, on la reservoit dans un tabernacle.

Hom. 72. in Matt.

Enfin il n'y a que les Prêtres seuls qui aient le pouvoir d'offrir le Sacrifice de la Messe; & c'est ce qui releve leur dignité. *

Hom. 41. in 1. ad Cor. Hom. de Seraphim.

Mais ils ont encore une autre puissance qui n'est pas moins excellente; c'est celle de lier & de délier, de retenir & de remettre les pechez. Il seroit à souhaiter que les hommes n'eussent point besoin de penitence, & qu'ils conservassent sans tache la pureté du Baptême. Mais comme il n'est pas possible de ne point pecher, Dieu nous a preparé le remede de la penitence. Ceux qui ont commis de grands crimes, comme l'homicide, l'adultere, la fornication, &c. sont chassez de l'Eglise, & mis en penitence publique: mais s'ils veulent se corriger de leur faute, ils peuvent ren-

Hom. 15. in Ep. ad Cor. Hom. 3. in Ep. ad Eph. Hom. 17. in Ep. ad Hebr. Hom. 29. ad Pop. Ant. Hom. 17. & 83. in Matt Hom. 24. in Ep. ad Cor. Hom. 31. de B. Philog. Hom. 24. in Ep. ad Cor.

trer

S. Jean Chrysostome.

Hom. 33. in Matt. * Lib. 3. de Sacerdot. Ibid. Hom. ad Illumin. Hom. de Davide & Saüle. Homil. de Diab. tentatore. Homil. de B. Philog. Hom. 10. de Jos. * Hom. 9. de Pœnit.

trer quand ils se sont purifiez par la penitence. Ceux qui sont coupables de crimes, & qui ne laissent pas d'entrer dans l'Eglise malgré les avertissemens des Ministres de Jesus-Christ, rendent leur crime plus grand. Quelque grand pecheur que l'on soit, on doit esperer le pardon de ses pechez; mais il ne faut pas avoir trop de confiance: peu de jours suffisent pour obtenir la „ remission de ses pechez. * Dieu, dit-il, dans „ l'Homelie 9. de la Penitence, ne considere pas „ la longueur, mais la ferveur de la penitence. „ Si vous avez peché plusieurs fois, faites peni- „ tence, entrez dans l'Eglise, & effacez vôtre „ peché. Comme vous vous relevez autant de „ fois que vous tombez, de même toutes les fois „ que vous aurez peché, repentez-vous de vô- „ tre peché, ne vous desesperez jamais. Si vous „ pechez une seconde fois, faites penitence une „ seconde fois, ne tombez pas dans une conster- „ nation qui vous pourroit faire déchoir de l'es- „ perance des biens futurs. Quand vous peche- „ riez au dernier jour de vôtre vie, entrez dans „ l'Eglise, faites penitence; ce tems-ci est un „ tems de medecine, & non pas de jugement. „ Dieu n'exige pas les peines du peché, mais il „ en accorde la remission. . . . Il ajoûte sage- „ ment dans l'Homelie suivante, qu'il ne faut „ pas se desesperer, mais qu'il ne faut pas non „ plus être paresseux; que ces deux extrémitez „ sont également dangereuses, parce que le de- „ sespoir nous empêche de nous relever, & que la „ paresse fait tomber ceux qui sont debout; que la „ negligence nous fait perdre le Ciel, & que le de- „ sespoir nous jette dans un abysme de malice.

In Hom. de Pœnit.

Ainsi saint Chrysostome a gardé un juste milieu entre la rigueur excessive de quelques personnes qui jettent les pecheurs dans le desespoir, & la molle complaisance des autres qui font esperer le pardon à tout le monde sans faire une veritable & sincere penitence. Il faut pour l'obtenir, que celui qui a commis le peché, le reconnoisse & l'avoue devant Dieu; qu'il ait un ferme regret & une douleur effective de l'avoir commis; qu'il se convertisse veritablement au Seigneur, qu'il deteste son peché, qu'il quitte ses vicieuses habitudes, qu'il change de vie, qu'il retourne à Dieu, qu'il l'aime de tout son cœur & par dessus toutes choses, qu'il fasse tout pour lui, &c.

Hom. 21. ad Pop. Ant. Hom. 5. de incompreh Dei natura. Hom. 8. de Pœnitentia. Hom. 9. de Pœnit.

La seule chose qui puisse faire de la peine dans ce que dit saint Chrysostome touchant la Penitence, est ce qu'il avance de la confession des pechez. Car il semble marquer en plusieurs endroits qu'il n'est pas necessaire de confesser ses pechez aux hommes, & qu'il suffit de les confesser à Dieu seul qui connoit les secrets des cœurs. Ces passages sont celebres, & ont été souvent alleguez par les ennemis de la Confession. Quelques Catholiques ont répondu que saint Chrysostome avoit dit ces choses par opposition à la confession publique qu'ils supposent avoir été abolie par Nectaire: mais ces personnes ne prennent pas garde que la plûpart de ces passages, & même les plus formels, sont tirez des Homelies prêchées par saint Chrysostome à Antioche. La meilleure réponse & la plus naturelle est de dire, que saint Chrysostome ne parle point en ces endroits des pechez énormes soûmis à la penitence canonique; mais en general des pechez les plus legers que les Chrétiens commettent tous les jours, & pour la remission desquels ils n'ont besoin ni de confession, ni d'absolution, mais seulement des mouvemens de la penitence interieure. C'est encore de ces sortes de pechez dont il parle, quand il dit qu'ils sont remis par les larmes, par les aumônes, par l'humilité, par la priere & par d'autres remedes de cette nature. Au reste, saint Chrysostome étoit tres-severe dans la punition des pecheurs: non seulement il vouloit que l'on mît en penitence & que l'on separât de l'Eglise les grands pecheurs, comme les adulteres & les blasphemateurs; il menace même de refuser la communion à ceux qui s'approchent des saints Mysteres avec negligence, à ceux qui ont des inimitiez & des querelles, à ceux qui assistent aux spectacles, à ceux qui ont de l'envie contre leurs freres, aux superbes, &c. & il ne veut pas même que l'on épargne les grands Seigneurs. * *Car, dit-il, quand il s'agit de la correction Ecclesiastique, les Princes sont au même rang que les autres Fideles, il ne doit point y avoir de distinction.* Il ajoûte que les Ministres de Jesus-Christ sont obligez de faire leur devoir, quoi-qu'il n'y ait aucune esperance que leur correction soit utile. † Il ne veut pas neanmoins qu'on emploie legerement le glaive de l'Eglise, & qu'on lance temerairement les foudres de l'anathême. C'est le sujet du Discours de l'Anathême, dans lequel il se propose de refuter ceux qui sans l'autorité requise se mêloient de condamner hardiment leurs freres, & de prononcer des anathêmes sur des matieres qu'ils ignoroient. Et il remarque en même tems que l'on doit être extrémement reservé à prononcer anathême contre quelqu'un, & que quand on est obligé de le faire, il faut le faire dans le dessein de guerir ceux que l'on frappe de cette peine, & non pas dans le dessein de les perdre. * Il dit encore dans un autre endroit que le zele doit être temperé de misericorde, parce qu'autrement c'est plûtôt une fureur qu'un zele, & qu'il ne faut point juger des fautes des autres avec dureté.

S. Jean Chrysostome.

Hom. 20. in Genesim. Hom. in Ps. 50. Hom. 11. in Lazarum. In Hom. de non evulgandis fratrum peccatis. Serm. de pœnit. & mœstitia Regis Achab.

Homil. de Bapt. Christi.

* Hom. 22. ad Pop. Ant. De Davide & Saüle. Hom. 3. Hom. 17. in Matt. Hom. 4. in Ep. ad Hebr. In lib. contr. Gent. de S. Babyla. * Hom. de Anathemate.

Hom. 9. in Genes.

 L'on

S. Jean Chrysostome.

In Hom. de SS. In Orat. de S. Babylа. Hom. de B. Philog. Hom. 20. ad Pap. Hom. 1. in Ep. ad Thess. Hom. 1. in illud, Modico vino utere. Hom. 21. in Acta. Hom. 41. 42. in 1. ad Cor.

L'on honoroit du tems de saint Chrysostome les Martyrs, on faisoit memoire d'eux dans le Sacrifice de la Messe, on celebroit leurs Fêtes, on honoroit leurs reliques, non que l'on crût qu'il y avoit quelque vertu dans ces ossemens, mais parce que la vûë de leur sepulcre, de leur urne & de leurs os, frappe l'esprit, le réveille, & fait le même effet comme si le mort étoit present & prioit avec nous; parce que la vûë de leurs precieuses reliques fait impression sur l'esprit. On alloit visiter les saints lieux par devotion; mais Saint Chrysostome remarque que la principale intention que l'on doit avoir en faisant ces pelerinages, est d'assister les pauvres. On prioit pour les morts: S. Chrysostome exhorte leurs parens de faire des aumônes pour eux.

Hom. de Bapt. Christi. Ibid.

On celebroit les Dimanches & les grandes Fêtes avec beaucoup de solemnité. S. Chrysostome exhorte les Fideles à passer ce jour dans des exercices de devotion. Il reprend avec beaucoup de zele ceux qui passent ce jour dans des affaires ou dans des divertissemens; il dit que la malediction de Dieu tombera sur leurs travaux, & qu'il dissipera les biens qu'ils amassent en negligeant son service. Il exhorte en une infinité d'endroits les Fideles à assister à l'Office divin & aux prieres publiques de l'Eglise; il fait voir qu'elles sont beaucoup plus puissantes & plus efficaces que celles qu'on fait en particulier; il reprend ceux qui étoient assidus aux predications, & qui sortoient aussi-tôt aprés le Sermon. Lorsque je prêche, dit-il dans le 3. Discours de la Nature incomprehensible de Dieu, moi qui suis serviteur de Dieu comme vous, vous venez en foule m'écouter, vous vous appliquez à mes discours, vous vous exhortez les uns les autres, & vous m'écoutez avec patience jusqu'à la fin. Et dans le tems que JESUS-CHRIST nôtre Maître va paroître dans les mysteres, l'Eglise se trouve vuide & deserte; vous sortez aussi-tôt aprés que vous avez entendu le Sermon, c'est une marque que vous n'en avez point fait de profit: car si les veritez que l'on vous a annoncées, avoient fait impression sur vôtre esprit, vous demeureriez dans l'Eglise, & vous assisteriez à ces mysteres terribles avec plus de respect & de devotion. Mais helas! vous sortez aussi-tôt aprés que le Sermon est dit, comme si vous étiez venus entendre un concert de musique. Quelques-uns pour se défendre se servent de cette foible raison. Nous pouvons prier Dieu chez nous, mais nous ne pouvons entendre le Sermon qu'à l'Eglise. Vous vous trompez vous-mêmes: car quoique vous puissiez prier dans vôtre maison, vôtre priere ne peut pas être aussi efficace que celle que vous feriez dans l'Eglise, où il y a tant de Prêtres qui prient avec vous, où l'on crie au Ciel d'une voix commune pour implorer la misericorde de Dieu.... La priere commune est un concert merveilleux qui vient de l'accord de la charité; joignez à cela les prieres des Prêtres qui president aux Assemblées, afin que les prieres du peuple qui d'elles-mêmes sont plus foibles, reçoivent plus de force étant jointes à celles des Ministres de Dieu.

Hom. 3. de Incompreh.

S. Jean Chrysostome.

Hom. 3. & 4. de Statuis. Hom. 11. in Genesim. Serm. 3. & 4. de Lazaro.

On pratiquoit exactement le jeûne du Carême, il étoit joint à l'abstinence de viandes; on pouvoit en être dispensé par quelque infirmité corporelle. Il y avoit deux jours de la semaine exemts de ce jeûne, afin d'accorder au corps un peu de relâche.

Hom. 1. & 2. in Matt. Hom. 10. 30, 32, 58. in Joannem. Hom. 11. & 31. in eundem. Hom. 1. in Ep. ad Rom. Hom. 9. in Ep. ad Coloss. Hom. 19. in Acta.

Saint Chrysostome considere l'Ecriture sainte comme le fondement & la regle de toutes les veritez de la Religion. Il exhorte tous les Fideles à la lire avec exactitude, & il repete cét avertissement une infinité de fois. Il l'explique à la lettre, il en tire des morales tres-instructives, sans s'amuser à debiter des allegories forcées, ni à discuter des questions plus curieuses qu'utiles, comme la plûpart des Commentateurs anciens & nouveaux. Je ne finirois jamais si je voulois recüeillir tous les lieux communs de Saint Chrysostome sur differens sujets de Morale. Je me contenterai seulement de rapporter un ou deux des principaux passages sur chaque matiere, & d'en indiquer quelques autres.

SENTIMENS DE S. CHRYSOSTOME *sur plusieurs principes de Morale.*

SUR L'AMOUR DE DIEU.

LA plus grande partie des hommes se font une fausse idée de l'amour de Dieu, en le considerant comme un acte de l'esprit qui pense avoir de l'amour pour Dieu, & qui l'exprime par des paroles. Saint Chrysostome pour les desabuser de cette erreur, fait connoître par la comparaison qu'il fait de l'amour que l'on a pour les creatures, que l'amour que l'on doit avoir pour Dieu, est une forte attache du cœur à Dieu, qui est la regle, le principe & le motif de toutes ses actions, & qui lui fait mépriser tout ce qui n'est point Dieu. Si ceux, dit-il, dans le Commentaire sur le Pseaume 91. qui ont de l'amour pour les beautez corporelles, sont insensibles à toutes les autres choses du monde, & n'ont pas d'autre occupation que

S. Jean Chrysostome.

„ que de regarder sans cesse un objet qui leur est „ si cher & si agreable ; un homme qui aime Dieu „ en la maniere qu'il le faut aimer, peut il être „ capable de ressentir à l'avenir les biens & les „ maux, les douceurs & les afflictions de cette „ vie ? Non certes, il est au dessus de toutes ces „ choses, & il ne trouve ses delices que dans des „ biens immortels, & qui sont de la nature de „ celui qu'il aime. Ceux qui aiment les creatu- „ res, passent bien-tôt malgré eux de l'affection „ à l'oubli, parce que les choses qu'ils aiment, „ se corrompent & se flétrissent. Mais cét a- „ mour spirituel n'a ni fin ni bornes, il renfer- „ me plus de plaisir & d'utilité que les autres, & „ rien n'est capable de l'éteindre.

Il compare l'amour qu'on doit avoir pour Dieu, à celui que les avares ont pour les richesses, dans l'Homelie 6. sur la seconde Epître à Timothée. „ C'est une chose honteuse, dit-il, „ de voir que les hommes aiant une furieuse pas- „ sion pour les richesses, ne donnent pas les „ moindres marques de cette ardeur dans l'amour „ qu'ils sont obligez d'avoir pour Dieu, & que „ Dieu nous soit moins considerable que l'ar- „ gent ne l'est aux avares. Car pour avoir de l'ar- „ gent, les hommes entreprennent des veilles „ & de grands voiages, & ils s'exposent à des pe- „ rils, à la haine, aux embûches, & ils endu- „ rent toutes sortes d'extrémitez ; & nous ne „ voudrions pas souffrir pour Dieu la moindre „ parole, ni nous exposer à la moindre haine „ pour son service, &c.

Dans la 3. Homelie sur la premiere Epître aux Corinthiens, il reproche aux Chrétiens qu'ils aiment moins Jesus-Christ que leurs amis. „ Plusieurs, dit il, ont souffert la perte de leurs „ biens pour le service de leurs amis ; & il ne se „ trouve personne qui veuille, je ne dirai pas, „ se priver de son bien pour Iesus-Christ, „ mais même se reduire au necessaire en la con- „ sideration, & se contenter des biens presens. „ Nous souffrons souvent des affronts, & nous „ nous faisons des ennemis pour nos amis ; mais „ personne ne veut se faire haïr pour le service „ de Jesus-Christ, & on regarde cét a- „ mour & cette haine comme des choses inuti- „ les. Nous ne méprisons jamais un ami quand „ nous voions qu'il a faim, mais nous ne vou- „ drions pas donner un morceau de pain à Je- „ sus-Christ qui vient tous les jours à „ nous. . . . Lorsque nôtre ami est malade, „ nous l'allons voir aussi-tôt. . . . Mais quoi- „ que Jesus-Christ demeure souvent dans „ la prison en la personne de ses membres, nous „ ne le visitons pas. Lorsqu'un ami entreprend „ un voiage, nous fondons en larmes ; mais „ quoi-que Jesus-Christ se separe tous les „ jours de nous, ou plûtôt que nous le separions „ de nous par nos pechez, nous n'en ressentons „ aucune douleur.

Enfin saint Chrysostome remarque dans l'Homelie 52. sur les Actes, que celui qui aime- „ roit veritablement Dieu, considereroit com- „ me un neant les choses du monde les plus pre- „ cieuses & les plus illustres, la gloire & le des- „ honneur lui seroient des choses indifferentes, „ & il ne se mettroit en peine de rien, non plus „ que s'il n'y avoit que lui seul dans tout le reste „ du monde. Il mépriseroit les tentations, les „ foüets, les cachots avec autant de force, que „ s'il souffroit toutes ces choses dans un autre „ corps que le sien, ou que son corps fût de dia- „ mant : il se riroit des douceurs de cette vie, „ & il ne seroit nullement susceptible de „ passions.

Voiez l'Homelie 20. sur Saint Matthieu, où il montre qu'il faut aimer Dieu non en paroles, mais en œuvres ; l'Homelie 30. sur l'Epître 2. aux Corinthiens, l'Homelie 3. sur l'Epître 1. à Timothée, l'Homelie 52. sur les Actes.

SUR L'AMOUR DU PROCHAIN.

„ La charité est la plus grande de toutes les „ vertus, dit Saint Chrysostome dans l'Ho- „ melie 6. sur l'Epître à Tite. Elle fait appro- „ cher jusques au thrône de Dieu ceux qui en „ sont amateurs. La virginité, le jeûne & les „ austeritez ne servent qu'à ceux qui les prati- „ quent, l'aumône se répand sur tous, & em- „ brasse tous les membres de Jesus-Christ. „ Or il n'y a point de plus grande vertu que „ celle qui réünit des parties dispersées & sepa- „ rées. La charité est la marque de la Religion „ Chrétienne, & à laquelle on reconnoît les „ disciples de Jesus Christ. C'est elle „ qui guerit nos crimes, c'est elle qui purifie „ les taches de nos ames, c'est elle qui sert d'é- „ chelle pour monter au Ciel, c'est elle qui joint „ ensemble toutes les parties du Corps de Je- „ sus-Christ.

Voiez l'Homelie 60. sur saint Matthieu, les Homelies 15. & 78. sur saint Jean, l'Homelie 40. sur les Actes, l'Homelie 8. sur l'Epître aux Romains, l'Homelie 32. sur la premiere Epître aux Corinthiens, la 9. Homelie sur l'Epître aux Ephesiens, la 2. Homelie sur la deuxiéme Epître à Timothée, l'Homelie 33. sur la premiere aux Corinthiens, l'Homelie 4. sur l'Epître aux Thessaloniciens, l'Homelie 10. sur l'Epître aux

aux Epesiens, & l'Homelie 2. sur l'Epître aux Philippiens.

S. Jean Chrysostome.

SUR L'AUMONE.

LE premier effet de la charité est l'aumône, & l'obligation de faire l'aumône est renfermée dans le commandement d'aimer son prochain comme soi-même. Saint Chrysostome recommande cette vertu en tant d'endroits, qu'il dit lui-même dans l'Homelie 89. sur Saint-Matthieu, qu'on lui reprochoit de ne parler jamais d'autre chose. „ L'aumône, dit-il en plusieurs „ endroits, rend les hommes semblables à Dieu, „ elle purifie les pechez, elle fléchit la colere de „ Dieu. Donner à un pauvre, c'est donner à „ Dieu, c'est lui prêter de l'argent à interêt. „ L'aumône n'est pas seulement de conseil, elle „ est d'obligation. Les hommes ne sont que les „ dispensateurs de leurs biens, ils n'en sont point „ les Maîtres. Dieu qui en est le souverain Maî„ tre, les a confiez aux riches pour en assister „ les pauvres. Toutes les autres bonnes œuvres „ ne servent de rien sans l'aumône. Il faut don„ ner l'aumône avec joie & avec abondance. „ Il ne faut pas attendre à l'heure de la mort à „ faire l'aumône; mais quand on ne l'a point fai„ te pendant sa vie, il est bon de leur laisser aprés „ sa mort, & leur donner autant qu'à un enfant, „ ou du moins autant qu'à un serviteur. Ce sont là les principes & les maximes que saint Chrysostome repete tres souvent dans ses Homelies. On peut voir l'Homelie 30. sur la Genese, l'Homelie sur le Pseaume 101. le second Sermon du Lazare, l'Homelie 17. sur la deuxiéme Epître aux Corinthiens, la 6. sur l'Epître à Tite, les Homelies 5. 35. 45. 47. 48. 52. 66. 78. 80. 86. sur Saint Matthieu, les Homelies 23. 25. 27. 40. 76. sur Saint Jean, l'Homelie 7. sur l'Epître aux Colossiens, les Homelies 11. 15 & 18. sur l'Epître aux Romains, les Homelies 20 21. & 43. sur la premiere Epître aux Corinthiens, la 5. Homelie de la Penitence, le Sermon sur la demande des enfans de Zebedée, l'Homelie premiere du jeûne, & une infinité d'autres endroits.

SUR LES RICHESSES ET SUR LA PAUVRETE'.

COmme le luxe des riches est ce qui empêche de faire l'aumône, il ne faut pas s'étonner si Saint Chrysostome en prêchant l'aumône a declamé fortement contre les richesses & parlé avantageusement de la pauvreté. „ Les richesses, „ dit-il dans la 2. Homelie des Statuës, ne „ sont pas défenduës, pourvû que l'on en fasse „ un bon usage. Mais quelle apparence y au„ roit-il de negliger JESUS-CHRIST qui est „ tout nud, tandis que l'on éleve des palais de „ marbre? Miserable, à quoi est bonne la ma„ gnificence de ta maison? Ce palais superbe ne „ te suivra pas, mais tes bonnes œuvres te sui„ vront. . . . Aujourd'hui riche, demain pau„ vre. Je vous avouë que je ne puis m'empêcher „ de rire, quand je lis dans les testamens. Je don„ ne & legue à un tel l'usufruit de mon bien, & „ la proprieté à un tel. A proprement parler, „ nous n'avons que l'usage des choses, la pro„ prieté ne nous appartient pas; & quand nous „ serions toute nôtre vie possesseurs de ces cho„ ses, elles nous échappent en mourant. . . . La „ pauvreté est un grand avantage pour ceux qui „ en sçavent bien user, c'est un thresor que l'on „ ne peut ravir, c'est un appui qui ne peut man„ quer, c'est un asyle inviolable. Si vous de„ mandez aux admirateurs de cette folle magnifi„ cence quel est le sujet de leur admiration, ils „ vous allegueront ou le cheval superbe qui porte „ ce nouveau Cresus, ou sa magnifique livrée, „ ou ses habits dorez, ou les mets delicieux qu'on „ lui sert, ou les plaisirs dont il jouït. Voilà ce „ qu'on admire, & ce que l'on ne sçauroit assez „ deplorer. Au reste, pas une de ces loüanges „ ne s'adresse à ce riche, elles appartiennent tou„ tes à son cheval, à ses vêtemens, à son équi„ page: on louë sa monture, ses gens, ses ha„ bits, on ne dit rien de sa personne. Y a-t-il u„ ne plus grande misere? . . . D'autre côté, „ si vous voiez un pauvre dans la disette & dans „ l'opprobre, traité de miserable par ceux qui le „ regardent, faites cas de lui; l'estime que vous „ en ferez, excitera les assistans à la vertu. On „ vous dira, C'est un indigent, c'est un mal„ heureux; soûtenez au contraire qu'il est bien „ heureux d'avoir un Dieu pour ami, de n'avoir „ pas attaché son cœur à des richesses perissables „ & de n'avoir point soüillé sa conscience. Par „ ces discours si Chrétiens instruisez vos freres: „ que vos loüanges & vos mépris n'aient pour „ but que la gloire du Tout-puissant. . . . On „ peut louër, reprendre & se mettre en colere „ pour l'honneur de Dieu: si vous surprenez un „ domestique, un ami, un voisin dans un vol, „ dans une débauche; si l'on profere devant vous „ un mensonge, un blaspheme; si vous voiez „ que vôtre prochain aille prostituer son ame au „ theatre, rappellez, châtiez, corrigez ce pe„ cheur: ces bonnes œuvres se feront en l'hon„ neur de Dieu. Si ce domestique, si cét ami „ vous a offensé, & s'est éloigné de son devoir, „ pardonnez-lui, ce sera pardonner pour l'a„ mour

S. Jean Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

„ mour de Dieu. Faites-vous aussi des amis & „ des ennemis pour l'amour de Dieu. En demandez-vous le moien? le voici. Ne contractez point ces amitiez de table, d'interêt „ ou d'ambition, acquerez un ami qui sçache „ apporter de la moderation à la bonne fortune, „ & de la consolation à la mauvaise, qui ne conseille que l'honnêteté, qui par ses avis & par „ ses prieres vous unisse à JESUS-CHRIST. „ Si vous connoissez un débauché, rempli d'opinions dangereuses, rompez tout commerce „ avec lui. . . . Si vous parlez dans une conversation, que vos paroles tendent à Dieu. Il parloit si souvent du mépris des richesses & contre le mauvais usage qu'on en fait, qu'il dit lui-même dans le Sermon contre Eutrope sur le Pseaume 44. qu'on l'accusoit d'en vouloir aux riches. „ Mais, dit-il, pourquoi ne parlerois-je pas incessamment contre eux, puisqu'ils ne cessent point de tourmenter les pauvres? Je „ ne me plains pas d'eux à cause qu'ils sont riches; mais parce qu'ils usent mal de leurs richesses: car je fais profession de ne jamais blâmer personne parce qu'il est riche, mais parce „ qu'il ravit le bien d'autrui. . . . La vie presente, ajoûte-t-il, est un pelerinage. Que personne ne dise, J'ai une ville, j'ai une maison, „ j'ai du bien, &c. personne n'a rien ici-bas, „ tous les biens presens sont comme les instrumens d'un voiage; nous voiageons tant que „ cette vie dure: il y en a qui amassent des richesses dans ce voiage, qui enfouïssent de l'or sur le chemin. Et dites-moi, quand vous étes entrez dans une hôtellerie, la parez-vous de „ meubles superflus? Non certes, vous vous „ contentez d'y boire & d'y manger, & vous en „ sortez au plûtôt. Cette vie est une hôtellerie, „ à peine y sommes-nous entrez, que nous sommes obligez d'en sortir, faisons le donc avec confiance; ne gardons rien ici pour ne rien „ perdre en l'autre vie. Vous êtes voiageur en „ cette vie, ou plûtôt moins que voiageur. Car „ encore celui-ci sçait-il quand il entre, & quand „ il sort de l'hôtellerie, & il y demeure autant qu'il veut; mais quand on est entré dans la vie, on ne sçait quand on sort, & combien l'on y „ demeurera, &c. Dans cette ignorance effroiable, je ne laisse pas de perdre beaucoup de „ tems; & pendant que je fais preparer des viandes, Dieu m'appelle, & me fait ce reproche: „ Insensé que tu es, à qui sera tout ce que tu as preparé? car cette nuit même je te redemanderai ton ame. . . . Mais que faut-il faire, dira quelqu'un? le voici. Haïssez le bien, aimez la vie eternelle, privez-vous de vos biens, „ je ne dis pas de tout, mais de ce que vous avez „ de superflu; ne desirez point le bien d'autrui, „ ne dépouïllez point la veuve, ne prenez pas „ le bien du pupille, ne ravissez point les biens „ de ce monde, mais ravissez le Ciel. JESUS-CHRIST approuve cette rapine, &c. „ N'affligez point le pauvre, faites-lui justice, &c.

Voiez la 4. Homelie sur Saint Matthieu, où il prouve par l'exemple des trois Enfans qui furent jettez dans la fournaise, qu'il ne faut point adorer les richesses; l'Homelie 9. sur Saint Matthieu, où il fait voir que les richesses ne nous doivent point élever; la 20. & la 64. contre la cupidité des richesses, la 42. contre le luxe & les delices, la 48. contre le luxe des habits, les Homelies 80. & 81. contre l'avarice, la 88. contre le luxe des femmes, l'Homelie 19. sur Saint Jean de l'usage qu'on doit faire des richesses.

SUR LE PARDON ET CONTRE LA VENGEANCE.

Le second effet de la charité envers le prochain est le pardon des ennemis, qui est opposé à l'esprit de vengeance, aux inimitiez & aux ressentimens. Saint Chrysostome declame fortement contre ce vice dans une Homelie qu'il a faite exprés, qui est la 22. sur les Statuës. Voici quelques unes de ses pensées. „ Le vindicatif, dit-il, n'est pas moins indigne de la „ sainte Communion que le blasphemateur & l'adultere. Le débauché met fin à son crime, „ quand il a contenté son desir impur; mais celui qui couve une haine opiniâtre, commet „ le peché sans cesse, & ne l'acheve jamais. Le „ feu de l'impudicité s'éteint par la jouïssance, „ celui de la haine se nourrit de soi même, & se renouvelle à tous momens. Avec quel front pouvons-nous implorer la misericorde divine, nous qui n'avons pour nos freres que de „ la haine & de l'amertume? Vôtre frere vous „ a fait une injure; mais n'en faites-vous pas „ souvent à Dieu? Comparez-vous le serviteur „ avec le maître? Cependant celui dont vous recevez un outrage, a été peut-être outragé „ de vous. Pour vous, quel outrage avez-vous „ jamais reçû de Dieu, ou plûtôt de quels „ bienfaits ne prend-il pas plaisir à vous combler? Et pour toute reconnoissance, il ne reçoit que des injures. Aprés tout, en pensant vous venger d'autrui, vous vous punissez le premier; la haine que vous nourrissez, vous „ tient lieu de bourreau qui vous déchire les entrailles. Y a-t-il rien de plus malheureux qu'un „ homme qui medite une vengeance? C'est un furieux

S. Jean Chrysostome.

„ rieux qui n'a jamais de repos, son cœur n'est „ rempli que de troubles & de tempêtes. Les „ actions, les paroles, le nom même de son en- „ nemi lui sont en horreur. De quoi servent „ cette fureur & ces tourmens ? Nous devons „ pardonner à nos ennemis pour éviter la peine „ que nous prenons à les haïr. Quelle folie de „ se venger à ses dépens, de se causer un grand „ mal pour en faire un moindre, &c.

Voiez l'Homelie soixante-uniéme sur Saint Matthieu, l'Homelie trente-neuviéme sur Saint Jean, l'Homelie 38. sur les Actes, une Homelie sur l'Epître aux Thessaloniciens, & plusieurs autres endroits.

SUR LE JEUNE.

LE jeûne est aprés l'aumône un des moiens le plus efficace pour obtenir la remission des pechez. Mais afin que le jeûne soit de quelque utilité, il faut qu'il soit accompagné d'une vie reglée. C'est ce que Saint Chrysostome remarque presque toûjours en parlant du jeûne. Voici de quelle maniere il s'exprime dans la seconde Homelie des Statuës. „ Je n'appelle point „ jeûne la simple abstinence des viandes, mais „ l'abstinence des pechez : car de sa nature le „ jeûne n'est pas capable d'effacer les soüillu- „ res de nos offenses, si on n'y apporte les dis- „ positions necessaires. . . . . . Prenons donc „ garde en jeûnant à ne point perdre le prix & „ la recompense du jeûne, apprenons en par- „ faitement la sainte pratique. Il explique en- „ suite les qualitez du jeûne par l'exemple de ce- „ lui des Ninivites. . . . Celui, dit-il, qui defi- „ nit le jeûne une abstinence de viandes, lui „ fait injure. Vous jeûnez, mon frere, faites- „ moi paroître vôtre jeûne par vos œuvres. Mais „ quelles œuvres demandez vous ? Je deman- „ de que quand vous voiez un pauvre, vous le „ secouriez dans sa misere, que vous vous re- „ conciliez avec vôtre ennemi, que la gloire „ d'autrui n'excite point vôtre envie, que vous „ fermiez les yeux à la rencontre d'une belle „ femme. Car le jeûne ne regarde pas seule- „ ment la bouche, mais les oreilles, les mains, „ les pieds & toutes les autres parties du corps : „ il faut qu'elles jeûnent ces mains avares en ne „ touchant plus au bien d'autrui ; il faut que „ ces pieds jeûnent en ne courant plus aux spe- „ ctacles prophanes ; il faut que ces yeux jeû- „ nent en détournant leurs regards de cette beau- „ té, dont la vûë est si dangereuse.

Dans l'Homelie quatriéme des Statuës il repete encore le même principe. „ On ne voit, „ dit-il, que des gens qui se réjoüissent, & qui „ se disent les uns aux autres, Victoire, tout est „ gagné, voilà la moitié du Carême passée. L'a- „ vertissement que je donne à ces gens-là, c'est „ de prendre garde si leur interieur est en meil- „ leur état qu'au commencement du jeûne. Car „ en effet c'est un grand sujet de joie de ne pas „ quitter le jeûne avec les mêmes vices que l'on „ avoit quand on l'a commencé, & de parvenir „ à la Fête de Pâque avec une conscience puri- „ fiée par le jeûne. J'en connois plusieurs qui „ au milieu du Carême redoutent déja celui de „ l'année prochaine. . . . . Y a-t-il une „ plus grande foiblesse ? Mais d'où vient-elle ? „ Sans doute c'est de ce que nous ne faisons „ consister le jeûne que dans le retranchement „ des viandes, & non pas dans la reforme des „ mœurs.

S. Jean Chrysostome.

„ On peut avoir une raison, dit-il dans l'Ho- „ melie 22. pour ne pas jeûner, mais il n'y en a „ point pour ne pas corriger une vicieuse habi- „ tude. Vous avez rompu le jeûne à cause d'u- „ ne infirmité corporelle ; à la bonne heure. „ Mais pourquoi ne pardonnez-vous pas à vôtre „ ennemi ? Avez-vous quelque indisposition „ corporelle qui vous en empêche ? Enfin il re- „ marque dans les Homelies 7. & 11. sur la Ge- „ nese, que le jeûne veritable est l'abstinence des „ vices. Car l'abstinence des viandes, dit-il, est „ introduite pour retenir les mouvemens de la „ chair, & reprimer les passions. Voiez les Homelies du jeûne & de l'aumône, & l'Homelie 57. sur S. Matthieu.

SUR CE QUE L'HOMME EST OBLIGE' DE FAIRE TOUT POUR DIEU, ET DE RAPPORTER TOUTES SES ACTIONS A LUI SEUL.

VOici comme S. Chrysostome s'explique sur le devoir des Chrétiens dans l'Homelie 23. contre ceux qui observent les Fêtes des nouvelles Lunes. „ S. Paul, dit-il, nous ordonne de „ faire tout en l'honneur de Dieu. *Car*, dit-il, „ *soit que vous mangiez, ou que vous bûviez, ou* „ *que vous fassiez quelque autre chose, faites tout* „ *en l'honneur de Dieu*. Vous demanderez ce „ ce que ces choses ont de commun avec la gloi- „ re de l'Eternel. Invitez un pauvre à vôtre ta- „ ble, voilà ce qui s'appelle boire & manger en „ l'honneur de Dieu. Vous pouvez encore tra- „ vailler pour Dieu en vous renfermant dans „ vos maisons. Comment & par quel moien, me „ direz-vous ? Quand vous entendez les desor- „ dres & les insolences qui se commettent dans „ les ruës par des troupes de débauchez, fermez „ vôtre porte, ne vous mêlez point à ces trou-

pes

S. Jean Chrysostome.

„ pes infernales, & vous garderez la maison en „ l'honneur de Dieu. Vous pouvez encore glo-„ rifier le Seigneur dans vos loüanges & dans „ vos mépris : par exemple, quand vous voiez „ un scelerat magnifiquement vêtu, superbe-„ ment paré de la dépoüille des provinces qu'il „ a desolées, suivi d'un grand nombre de va-„ lets. Si quelque ame foible s'éblouït à ce vain „ éclat, faites-lui voir son erreur, découvrez-lui „ la vanité de cette pompe frivole, plaignez plû-„ tôt le bonheur de ce malheureux. C'est ainsi „ que l'on peut mépriser en l'honneur de Dieu. „ Ce mépris sert d'instruction à ceux qui en „ sont témoins. Nous pouvons avoir Dieu pre-„ sent à toutes les actions de nôtre vie, jusqu'à „ nos ventes & à nos achats, en nous contentant „ d'un profit honnête, & ne prenant point avan-„ tage de la necessité pour hausser le prix de nos „ marchandises.

„ Dans vos jeûnes, dans vos prieres, dans vos „ mépris, dans vos loüanges, dans vôtre silence, „ dans vôtre discours, dans vos ventes, dans „ vos achats, pensez toûjours à la gloire de „ Dieu.

Voiez sur ce même sujet l'Homelie 6. sur Saint Matthieu, l'Homelie 79. sur le même, les Homelies 9. & 14. sur les Actes, l'Homelie 18. sur l'Ep. aux Rom.

SUR LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR BIEN COMMUNIER.

IL n'y a point de Pere qui ait parlé plus fortement & plus amplement que Saint Chrysostome, des dispositions necessaires pour communier dignement, ni qui ait parlé d'une maniere plus épouvantable contre les communions indignes.

Il veut donc premierement que ceux qui s'approchent de cette sainte Table, soient dépoüillez de leurs pechez. „ Il est écrit, dit-il dans le „ premier Sermon de la Penitence, que personne „ ne verra Dieu qu'il ne soit saint. Or celui qui „ n'est pas digne de voir Dieu, n'est pas digne „ de participer au Corps de Jesus-Christ; „ c'est pourquoi Saint Paul veut que l'homme „ s'éprouve soi-même, &c. Reformez les dére-„ glemens de vôtre vie passée, & aprés cela „ approchez-vous de cette sainte Table, & par-„ cipez à ce Sacrifice avec une conscience pure „ & sans tache.

Il dit les mêmes choses dans la 22. Homelie „ sur les Statuës. Puisque nous avançons dans „ le Carême, avançons aussi dans la vertu: il „ est inutile de courir, si on ne remporte le „ prix de la course. Nos austeritez & nos jeûnes „ ne nous serviront de rien, si nous ne nous appro-„ chons de la Sainte Table avec une extrême „ pureté de cœur. Car le Carême, les prie-„ res, les Sermons n'ont été établis dans l'E-„ glise, qu'afin de participer sûrement à ce Sa-„ crifice non sanglant, & pour laver par les „ eaux de la Penitence les soüillures de nos pe-„ chez; sans cela nos travaux sont vains. Mais „ si par l'abstinence vous avez corrigé un defaut, „ acquis une vertu, dépoüillé une mauvaise „ habitude, prenez place hardiment à la Table „ du Seigneur.

Il recommande la même chose dans l'Homelie des Seraphins. „ Je vous le dis clairement, „ dit-il, je vous en prie, je vous conjure de ne „ vous point approcher de la sainte Table avec „ une conscience soüillée de crimes. Car une „ communion faite en cét état n'est pas une com-„ munion, c'est plûtôt une condamnation ; & „ quand on approcheroit mille fois du sacré „ Corps de Jesus-Christ en cét état, loin d'en „ tirer du profit, on se rend plus coupable. Que „ les pecheurs n'en approchent donc point, c'est-„ à-dire, pas-un de ceux qui perseverent dans „ leur peché. C'est ce dont je vous avertis de „ bonne heure dés à present, afin que quand le „ jour de ce festin celeste sera arrivé, quand ce „ jour sacré sera venu, vous ne disiez pas : Je ne „ me suis pas preparé, il faloit m'en avertir. . . . „ Je sçai que nous sommes tous coupables, que „ personne ne peut se glorifier d'avoir le cœur „ pur en ce monde : ce n'est pas le plus grand „ mal, mais de ce que n'aïant point le cœur pur, „ ils ne s'approchent pas de celui qui le peut pu-„ rifier.

Mais ce n'est pas assez, selon saint Chrysostome, d'être pur pour participer à cette sainte Table, il faut encore prendre garde de ne pas s'en approcher avec negligence. „ Que personne, „ dit-il dans l'Homelie 83. sur Saint Matthieu, „ ne s'approche de cette Table sacrée avec dé-„ goût, avec negligence & avec froideur, que „ tous s'en approchent avec avidité, avec fer-„ veur & avec amour. . . . . . Vous devez „ donc sans cesse veiller sur vos actions, sça-„ chant que ceux qui reçoivent indignement le „ Corps & le Sang de Jesus-Christ, sont „ menacez d'un châtiment terrible. Si vous „ ne pouvez souffrir sans indignation le crime „ de Judas qui vendit son Maître, & l'ingrati-„ tude des Juifs qui crucifierent leur Roi, pre-„ nez garde de vous rendre aussi vous-mêmes „ coupables de la prophanation du Corps & du „ Sang de Jesus-Christ. Que nul Judas, „ que nul avare ne s'en approche, qu'il n'y ait „ que de veritables disciples de Jesus-Christ qui

qui assistent à ce festin, &c. C'est pour cela que ce même Pere remarque dans l'Homelie de la trahison de Judas, qu'on ne doit s'approcher de ce saint Autel qu'avec reverence. . . . . . Que nul hypocrite, nul homme rempli d'iniquité ne doit approcher de cette Table sacrée. „ C'est „ en suivant ces principes qu'il dit dans l'Homelie 17. sur l'Epître aux Hebreux, que generalement parlant on ne doit estimer ni ceux qui ne communient qu'une seule fois l'année, ni ceux qui communient souvent, ni ceux qui communient rarement, mais bien ceux qui communient avec une conscience pure, un cœur net & une vie irreprochable. Que ceux, dit-il qui sont en cette disposition, s'en approchent toûjours; que ceux qui n'y sont point, ne s'en approchent pas même une seule fois, parce qu'ils ne feroient qu'attirer sur eux les jugemens de Dieu, & se rendre dignes de la condamnation. Pensez-vous que quarante jours de penitence suffisent pour vous purger de tous vos pechez?

S. Jean Chrysostome.

Voiez sur le même sujet l'Homelie 52. contre ceux qui jeûnent à Pâque, l'Homelie sur la naissance de JESUS-CHRIST, l'Homelie 7. sur Saint Matthieu, les Homelies 24. 27. & 41. sur la premiere Epître aux Cor. l'Homelie 3. sur l'Epître aux Ephesiens, l'Homelie 17. sur l'Epître aux Hebreux, l'Homelie 5. sur l'Epître à Tite, & plusieurs autres endroits.

SUR LA PRIERE.

„ Dieu demande de nous une priere fervente & perseverante: souvent il ne nous accorde pas d'abord ce que nous lui demandons, „ afin d'exciter nôtre ardeur. On trouve ce principe dans la premiere Homelie des Statuës, dans les Homelies sur la Genese, dans le Commentaire sur le septiéme Pseaume, & dans l'Homelie sur ces paroles du premier chapitre de l'Epître aux Philippiens, *Qu'importe comment* JESUS-CHRIST *soit annoncé?* Il décrit les conditions & les effets de la priere dans la 2. Homelie sur Anne. Dans la 5. Homelie sur le même sujet il montre la force & la vertu de la priere. Il établit la necessité de la priere en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Voiez l'Homelie 22. sur S. Matthieu, la 36. sur S. Jean. Il parle de l'action de graces dans la 25. sur Saint Matthieu & dans la 35. sur l'Evangile de Saint Jean, & dans la 14. sur la 2. Epître aux Corinthiens.

SUR L'ATTENTION DANS LA PRIERE.

S. Jean Chrysostome.

„ Nous portons moins de respect à Dieu, „ qu'un serviteur ne fait à son Maître, un „ soldat à son General, un ami même à son ami; „ encore parlons-nous à nos amis avec attention. Mais tandis qu'à genoux en terre nous traitons avec Dieu des affaires de nôtre salut, que nous lui demandons pardon de nos crimes, nous languissons, nôtre esprit est au palais du Prince ou en celui de la Justice, & il n'y a aucune correspondance entre nos pensées & nos paroles. Tous les jours nous tombons dans cette faute, &c.

„ Plusieurs personnes entrent dans l'Eglise, & y recitent un grand nombre de prieres; & ils en sortent sans sçavoir ce qu'ils ont dit. Ils remuënt les levres, & leur esprit n'est point appliqué à ce qu'ils disent. Quoi, vous n'écoutez pas ce que vous dites, & vous voulez que Dieu l'entende? Je me suis mis à genoux, dites-vous. Ouy vôtre corps étoit dans l'Eglise, mais vôtre esprit étoit ailleurs. Vôtre bouche recitoit des prieres, & vôtre esprit pensoit à des contracts, à des commerces, à des échanges, à des visites. C'est dans le tems de la priere que le Diable nous attaque, parce qu'il sçait que c'est alors que l'on fait un grand profit spirituel. Il presente donc à nôtre esprit une foule de pensées. Voiez l'Homelie 36. sur les Actes, où il exhorte les Chrétiens à prier dans la nuit.

SUR L'HUMILITE' CONTRE L'ORGUEIL.

L'Humilité, selon Saint Chrysostome, est le principe de toutes les vertus, & le fondement de toutes les bonnes œuvres. C'est ce que Saint Chrysostome prouve dans l'Homelie 47. sur Saint Matthieu. „ Il ne faut point „ s'élever de ses bonnes œuvres, mais il faut „ reconnoître devant Dieu son indignité. Les „ vertus sont comme les richesses; si nous „ les exposons en public, nous nous mettons en danger de les perdre, il faut les „ cacher pour les conserver. Plus nous faisons de bien, moins nous devons nous en vanter. . . „ Si nous nous en glorifions, nous en perdons „ la recompense. La plus grande action qu'on „ puisse faire, & la plus agreable à Dieu, est d'avoir des sentimens humbles de soi-même. . . „ Rien ne nous rend plus amis de Dieu que „ de se mettre au rang des plus imparfaits.

faits. C'est-là le comble & la perfection de la sageſſe.

S. Jean Chryſoſtome.

Voiez l'Homelie troiſiéme ſur l'Evangile de S. Matthieu, la quatriéme ſur le même Evangile, la fin de la 25. & 65. ſur le même Evangeliſte, & les 28. 38. 41. 48. ſur Saint Jean, l'Homelie 21. ſur l'Epître aux Romains, l'Homelie 11. ſur la 2. Epître aux Theſſaloniciens, & la 2. ſur l'Epître à Tite, où il parle contre l'amour de la gloire.

SUR LA VIGILANCE CHRETIENNE.

SAINT Chryſoſtome dépeint en pluſieurs endroits d'une maniere tres-eloquente les differentes ruſes dont le Demon ſe ſert pour nous tenter. On peut voir ſur ce ſujet l'Homelie du Tentateur, où il fait voir que les tentations nous ſont utiles, pourvû que nous ſoions toûjours ſur nos gardes, & que nous veillions continuellement ſur nous. C'eſt ce qu'il recommande en cét endroit & dans l'Homelie 13. ſur ſaint Matthieu, où il prouve qu'il faut reſiſter en ce monde aux tentations du Demon; dans la 14. dans laquelle il fait voir qu'il ne faut pas negliger les maladies de l'ame, & en pluſieurs autres endroits où il donne des preceptes & des moiens pour éviter les tentations & les pechez.

CONTRE L'AVARICE.

SAINT Chryſoſtome donne en pluſieurs endroits des marques de l'indignation qu'il a contre les avares, & il en fait une peinture capable d'en donner de l'horreur. Voici comme il en parle dans l'Homelie 9. ſur la premiere Epître „ aux Corinthiens. Qu'y a-t-il de plus impu„ dent, de moins capable de honte & de plus ef„ fronté qu'un miſerable avare? Un chien a plus „ de honte qu'un avare qui ravit le bien d'autrui. „ Rien n'eſt plus impur que ces mains qui pren„ nent tout, ni de plus cruël que cette bouche „ qui devore tout, & qui ne ſe raſſaſie jamais. „ Ne conſiderez pas ſon viſage ni ſes yeux, com„ me ſi c'étoit le viſage & les yeux d'un hom„ me.... Les avares ne ſont jamais ſatisfaits „ juſqu'à ce qu'ils aient pris le bien de tout le „ monde. Ils n'ont rien que de brutal dans le vi„ ſage, rien que d'inhumain, &c. Dans l'Ho„ melie 39. ſur la premiere Epître aux Corinthiens, il donne de l'horreur d'un avare qui aiant amaſſé quantité de muids de bled pour les vendre bien cher, s'affligeoit parce que le bled alloit devenir à bon marché. Il montre en un autre endroit, c'eſt dans l'Homelie 18. ſur l'Epître aux Epheſiens, que l'avarice eſt une eſpece d'idolatrie. Il fait valoir la même penſée dans l'Homelie 64. ſur ſaint Jean. Enfin toutes ſes Homelies ſont pleines d'invectives contre les avares. Il écrit contre l'uſure dans l'Homelie 56. ſur ſaint Matthieu, dans la 12. ſur l'Epître aux Romains, & dans la 15. ſur la premiere Epître aux Corinthiens.

S. Jean Chryſoſtome.

SUR LA DOUCEUR ET CONTRE LA COLERE.

QUOI-QUE le zele de ſaint Chryſoſtome ait donné occaſion à ſes ennemis de l'accuſer d'emportement, il eſt aiſé de juger par ſes écrits qu'il a beaucoup aimé la douceur, & deſ-approuvé la colere. Voiez ſur ce ſujet les Exhortations morales de l'Homelie 29. ſur S. Matthieu, des Homelies 33. & 48. ſur ſaint Jean, de la 6. ſur les Actes, de la 17. ſur l'Epître aux Epheſiens.

CONTRE L'ENVIE.

„ L'ENVIE eſt le peché le plus execrable, „ tout l'enfer n'en a pas pû produire un plus „ deteſtable. Les autres pecheurs ont quelque „ plaiſir, mais l'envieux ſe tourmente lui-même „ en tourmentant les autres. C'eſt l'envie qui a „ été le ſujet de tous les maux. Ce crime eſt „ d'autant plus dangereux, que l'on n'en fait „ point de penitence. On croit pouvoir l'effa„ cer par une legere aumône, ou par quelque „ court jeûne; on ne le pleure pas amerement „ comme l'adultere ou la fornication, &c.

Voilà quelques-unes des penſées de S. Chryſoſtome ſur l'envie, tirées de l'Homelie 40. ſur ſaint Matthieu. On peut lire ſur le même ſujet l'Homelie ſur le Pſ. 49. l'Homelie 37. ſur ſaint Jean, la 3. ſur la premiere Epître aux Corinthiens, les 24. & 27. ſur la ſeconde Epître aux Corinthiens, & la 3. ſur l'Epître aux Philippiens.

CONTRE L'YVROGNERIE.

„ IL n'y a point de vice plus dangereux ni „ plus haïſſable que l'yvrognerie, dit S. Chry„ ſoſtome dans le premier diſcours, ſur ces pa„ roles de l'Apôtre S. Paul à Timothée, *Uſez* „ *d'un peu de vin à cauſe de la foibleſſe de vôtre* „ *eſtomac.* Un yvrogne eſt un mort vivant, c'eſt „ un malade volontaire, une perſonne inutile „ à la Republique & à ſa famille, un homme „ dont la preſence ne ſe peut ſouffrir, dont la „ voix, l'haleine & les démarches ſont égale„ ment odieuſes.

Voiez l'Homelie 27. ſur les Actes, la 25. ſur l'E-

S. Jean Chrysostome.

l'Epître aux Romains. Voiez encore l'Homelie 56. sur saint Matthieu, & l'Homelie 27. sur les Actes.

CONTRE LES JUREMENS ET LES BLASPHEMES.

SAINT Chrysostome parle contre les juremens & les blasphemes dans presque toutes les Homelies des Statuës, dans lesquelles il declame fortement contre ce vice.

Voiez aussi les Homelies 8. 10. & 11. sur les Actes.

SUR LES SPECTACLES ET LES COMEDIES.

COMME Saint Chrysostome a vêcu dans deux grandes villes Imperiales, où les jeux, les spectacles, les comedies, &c. étoient tres-frequens, & où le peuple y étoit fort attaché, il ne faut pas s'étonner qu'il ait declamé si souvent & si fortement contre ces dereglemens. Il appelle les theatres l'école de la débauche, l'academie de l'incontinence, la chaire de pestilence. „ Vous y voiez, dit-il, des femmes débauchées „ representer des adulteres, & prononcer des „ blasphemes. Avec quels yeux regarderez-vous „ au sortir du theatre vôtre femme, vos enfans, „ vos domestiques, vos amis? Il refute dans un „ autre Sermon les pretextes les plus specieux „ dont on se sert pour excuser la comedie. Voici „ ses paroles. Quel mal, dites-vous, y a-t-il „ d'aller à la comedie? Cela merite-t-il de separer „ une personne de la Communion? Et moi „ je vous demande s'il peut y avoir un crime plus „ grand que d'approcher avec impudence de la „ sainte Table aprés s'être soüillé d'un adultere. „ Ouy, c'est une espece d'adultere d'aller à la „ comedie; & si vous ne voulez pas me croire, „ écoutez les paroles de celui qui doit juger de „ nôtre vie. JESUS-CHRIST nous dit que „ celui qui voit une femme d'un œil de convoitise, „ commet un adultere: que doit-on dire „ de ceux qui vont exprés avec passion dans „ des lieux où ils passent la journée à regarder „ des femmes qui n'ont pas la meilleure reputation „ du monde? Avec quel front soûtiendront-ils „ qu'ils ne les ont pas vûës avec des „ yeux de cupidité? d'autant plus que l'on y entend „ des paroles lascives, l'on y voit des „ actions des-honnêtes; on y écoute des chansons „ amoureuses, on y entend des voix qui „ excitent des passions honteuses; on y voit des „ femmes fardées, parées, ajustées pour inspirer „ de l'amour. Les assistans y sont dans une „ confusion & dans une paresse qui les portent „ encore à la débauche que leur inspirent la suite „ & les preparations des spectacles. Les instrumens „ de musique, les concerts & les airs „ ne sont pas moins dangereux, ils nous flattent „ malheureusement, ils amollissent le cœur, & „ le preparent à se rendre aux pieges qui leur „ sont dressez par des femmes perduës. Car si „ dans l'Eglise où l'on chante les Pseaumes, où „ l'on explique l'Ecriture, où l'on a toûjours „ la crainte de Dieu devant les yeux, où l'on „ est dans le respect: Si, dis-je, en ce lieu „ même si venerable, la cupidité se glisse comme „ un voleur; comment ceux qui sont continuellement „ aux theatres, qui ne voient & „ n'entendent rien que de prophane & de dangereux, „ qui sont pleins de mauvaises pensées, „ qui sont attaquez continuellement par les yeux „ & par les oreilles, pourront-ils vaincre les „ mouvemens de la cupidité? Ou si cela est impossible, „ comment pourront-ils s'excuser du „ crime d'adultere? Et s'ils sont adulteres, „ comment peuvent-ils pretendre entrer dans „ l'Eglise & participer à la sainte Table sans avoir „ fait penitence?

S. Jean Chrysostome.

Voiez encore l'Homelie 4. touchant Anne, les Homelies 1. 7. 17. 37. & 38. sur saint Matthieu, les Homelies 32. & 58. sur saint Jean, & l'Homelie 17. sur l'Epître aux Ephesiens contre les bâteleurs, les bouffons & les farceurs.

SUR LES BALS ET LES JEUX.

SAINT Chrysostome ne crie pas moins contre les bals & les assemblées, que contre les „ comedies. Il n'y a point, dit-il dans l'Homelie „ 23. au peuple d'Antioche, de si dangereux „ ennemis que ces divertissemens nocturnes, ces „ bals, ces assemblées & ces danses pernicieuses. „ Nos dereglemens passez demandent des larmes, „ de la honte & de la tristesse; & cependant „ la joie éclate par tout. . . . Je ne dirai „ rien des dépenses frivoles; mais que les jeux „ & les cabarets me donnent d'inquietude! que „ j'y trouve d'impieté & d'intemperance! Il parle „ contre les jeux de hazard dans l'Homelie „ 15. au peuple d'Antioche, où il montre que „ ce sont des occasions de blasphemes, de pertes, „ de colere, d'injures & de toutes sortes de crimes.

S. Jean Chryso-stome.

SUR LA DIGNITE' ET LES QUALITEZ DES MINISTRES DE JESUS-CHRIST.

Nous avons déja rapporté les sentimens de saint Chrysostome touchant la dignité & l'excellence du Sacerdoce, en parlant des livres qu'il a composez sur ce sujet, & des Homelies touchant l'Histoire d'Ozias. Nous y avons encore joint quelques passages du même Traité touchant les qualitez d'un Evêque & le poids de sa charge. Mais il faut ajoûter ici qu'il dit à peu prés les mêmes choses dans l'Homelie 1. sur l'Epître à Tite, & dans la 3. sur les Actes, où il ne cesse point de dire hautement qu'il ne croit pas qu'il y ait beaucoup d'Evêques sauvez. On peut voir encore sur le même sujet la premiere Homelie sur l'Epître aux Corinthiens, la 4. sur l'Epître aux Philippiens, & l'Homelie 3. sur les Actes. Il recommande en plusieurs endroits aux Chrétiens de porter du respect aux Prêtres, comme dans les Homelies sur le Cantique d'Anne, dans l'Homelie 22. sur S. Matthieu, dans la 86. sur saint Jean, dans la seconde sur la premiere Epître à Timothée. Il remarque dans cette derniere qu'il ne faut point écouter les Pasteurs qui sont tombez dans l'heresie, qu'il faut au contraire les fuïr & se separer d'eux; mais qu'il n'en est pas de même des méchans Prêtres dont on doit respecter le caractere, parce qu'ils ne laissent pas d'offrir veritablement le saint Sacrifice, & d'administrer validement les Sacremens.

SUR L'UTILITE' ET L'EXCELLENCE DE LA VIE MONASTIQUE.

Nous avons encore assez expliqué les sentimens que saint Chrysostome avoit touchant la vie monastique, en faisant les extraits des Traitez qu'il a composez dans sa solitude. On peut y joindre l'Homelie sur les Statuës, où il parle des Moines d'Egypte, les 1. 8. 55. 69. 70. 71. 72. sur saint Matthieu, & la 14. sur la premiere Epître à Timothée.

SUR L'ETAT DU MARIAGE ET SUR LES DEVOIRS DES PERSONNES MARIE'ES.

Premierement S. Chrysostome veut que dans le choix qu'on fait d'une femme, on ait plus d'égard à sa vertu qu'à ses richesses. Il explique ce principe dans l'Homelie 74. sur saint Matthieu, & il dépeint fort agreablement combien les femmes riches sont incommodes à leurs maris. Il fait la même remarque dans les Homelies 48. & 56. sur la Genese, dans la 49. sur les Actes, dans la 12. sur l'Epître aux Coloss. & dans les Sermons 17. 19. & 28. du Tome 5. Il exhorte les maris à vivre bien avec leurs femmes, & à leur donner bon exemple, dans l'Homelie 38. sur la Genese, dans l'Exposition du Pseaume 43. dans l'Homelie 30. sur saint Matthieu, & dans la 20. sur l'Epître aux Ephesiens. Dans l'Homelie 10. sur l'Epître aux Colossiens il traite amplement l'amour que les maris doivent avoir pour leurs femmes, & du respect que les femmes doivent porter à leurs maris. On peut voir sur le même sujet l'Homelie 26. sur la premiere aux Corinthiens, & l'Homelie 60. sur Saint Jean.

S. Jean Chryso-stome.

SUR L'EDUCATION DES ENFANS, ET DES DEVOIRS DU PERE DE FAMILLE.

Saint Chrysostome étant encore dans la solitude, & étant touché du peu de soin que la plûpart des peres prennent de l'education de leurs enfans, emploie une partie du troisiéme livre écrit contre ceux qui blâment la vie monastique, à deplorer ce malheur, & il pousse la chose si loin, qu'il ne feint point de dire qu'un pere qui éleve mal son fils, est plus cruel que s'il le faisoit mourir, parce qu'il l'expose à la damnation eternelle qui est infiniment plus fâcheuse que la perte de la vie. Il traite encore cette matiere dans les Homelies d'Anne, où il montre que non seulement les peres, mais aussi les meres, sont obligez de donner une bonne éducation à leurs enfans. Dans l'Homelie 60. sur saint Matthieu il blâme le peu de soin que l'on a dans le choix que l'on fait d'un Precepteur. Enfin dans les Homelies 21. & 22. sur l'Epître aux Ephesiens il avertit les peres de n'avoir pas tant de soin d'apprendre les belles Lettres & la Rhetorique à leurs enfans, & d'avoir un peu plus de soin de leur enseigner la pieté & la Religion Chrétienne. On peut encore lire l'Homelie 59. sur saint Matthieu, la 9. sur la premiere Epître à Timothée, & l'Homelie premiere sur l'Epître aux Romains, où il parle des devoirs d'un bon pere de famille envers sa femme, ses enfans & ses domestiques. Il remarque dans l'Homelie 15. sur l'Epître aux Ephesiens, qu'une Dame ne doit point mal-traiter ses servantes. Voiez aussi l'Homelie 16. sur la premiere Epître à Timothée.

S. Jean Chrysostome.

SUR LES AFFICTIONS

NOn seulement saint Chrysostome nous apprend que l'on ne doit point s'impatienter dans les pertes, dans les maladies & dans les autres afflictions qui nous arrivent. Il fait voir encore qu'elles sont le partage des gens de bien. Il en rend huit raisons dignes d'être lûës dans l'Homelie sur ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Servez-vous d'un peu de vin*; dans les 4. & 5. Oraisons des Statuës, dans l'Homelie 28. sur l'Epître aux Hebreux, dans l'Homelie 33. sur Saint Matthieu, dans l'Homelie 8. sur la 2. Epître à Timothée, dans les Homelies 28. & 29. sur l'Epître aux Hebreux.

SUR LA MORT.

LEs Homelies de Saint Chrysostome sont pleines d'excellentes instructions sur la mort. Il fait voir qu'un Chrétien, loin de la craindre, la doit desirer. „ Pourquoi, dit-il dans l'Homelie 5. sur les Statuës, apprehender une mort „ precipitée ? Est ce à cause qu'elle nous jette „ plû-tôt dans le port, & qu'elle avance nôtre „ passage à une vie heureuse ? . . . Quelle „ folie ! Nous attendons une felicité eternelle „ & des biens que l'œil n'a jamais vûs, que l'o„reille n'entendit jamais, qui jamais n'entre„rent dans le cœur de l'homme: & toutefois „ non seulement nous en differons la jouïssance, „ nous la craignons, nous en avons de l'hor„reur. Il dit en d'autres endroits, que cette vie n'étant qu'un voiage, une suite de miseres, un bannissement de nôtre patrie, &c. nous serions tres-miserables, si elle ne finissoit point.

Voiez les Homelies 21. & 32. sur la Genese, les Discours sur ces paroles de Saint Paul, *Ne vous affligez point de la mort de vos freres*. Il pousse encore plus loin cette pensée, & il dit que nous devons avoir autant de joie de sortir de ce monde, que les criminels de sortir de prison. Voiez l'Homelie 1. sur la Genese, l'Homelie 14. sur l'Epitre à Timothée, & l'Homelie 7. sur l'Epître aux Hebreux.

Enfin il a fait un Sermon exprés pour prouver que l'on ne doit point craindre la mort.

C'est de ces principes qu'il conclut en plusieurs endroits, que nous ne devons point pleurer les morts, & que nous devons au contraire nous réjouïr de ce qu'ils ont quitté cette malheureuse vie pour passer dans une vie eternelle & bien heureuse. Voiez l'Homelie 34. sur Saint Matthieu, la 62. sur l'Evangile de Saint Jean, la 21. sur les Actes, la 6. sur l'Epître aux Thessaloniciens, & la 4. sur l'Epître aux Hebreux.

S. Jean Chrysostome.

MAXIMES CHRETIENNES
que Saint Chrysostome explique & établit dans ses Sermons.

NOus ne devons point être attachez aux biens de ce monde. *Homil. 2. in Matth.*

Les personnes qui ne sont point vertueuses, ne tireront aucun profit des vertus des autres. *Homil. 5. in Matth.*

La vertu de nos parens ne nous servira de rien, si nous sommes impies. *Homil. 9. in Matth.*

Il faut s'éxercer à la pratique de toutes les vertus. *Homil. 11. in Matth.*

Aprés la mort il n'y a plus à attendre de misericorde, mais seulement une justice rigoureuse; il n'y a point de milieu, l'enfer ou le paradis. *Homil. 14. in Matth.*

Celui qui fait reflexion sur les biens du Ciel, n'a point de peine à pratiquer la vertu. *Hom. 16. in Matth.*

Les Commandemens de Dieu ne sont point impossibles à ceux qui les veulent observer. *Homil. 21. in Matth.* Ils sont même faciles avec la grace de Dieu. *Homil. 56. & 76. in Matth. & 87. in Joann.*

Il ne faut pas que celui qui est en état de grace, ait trop de confiance en ses forces, de peur qu'il ne tombe: & il ne faut pas que celui qui est tombé, se desespere. *Homil. 26. & 67. in Matth.*

Les biens spirituels doivent être preferez aux choses qui nous paroissent les plus necessaires. *Homil. 26. in Matth.*

Celui qui vit mal, est pire qu'un mort. *Homil. 26. in Matth.*

Les hommes passionnez, intemperans, débauchez, avares, &c. sont pires que des demoniaques. *Homil. 28. in Matth.*

Le joug de la vertu est doux & leger, celui du peché est rude & pesant. *Hom. 38. in Matth. & 88. in Joannem.*

Il faut examiner & pleurer nos fautes, & ne pas se mettre en peine de celles des autres. *Hom. 42. in Matth. & 60. in Joann.*

La vertu est plus estimable que les miracles. *Hom. 46. in Matth.*

Il vaut mieux nourrir les pauvres que de donner des ornemens d'or & d'argent aux Eglises. *Homil. 50. in Matth.*

Celui qui offense un autre, se fait plus de tort qu'à celui qu'il offense. *Hom. 51. in Matth.*

Celui qui est attaché aux choses de la terre, est

S. Jean Chryso-stome.

est dans le plus malheureux esclavage du monde. *Homil.* 58. *in Matth.*

Il vaut mieux orner son ame de vertus, que son corps de parures. *Hom.* 69. *in Matth.*

Une ame soüillée de crimes est plus puante que quelque charogne que ce soit. *Homil.* 37. *in Matth.*

Il est inutile d'avoir été baptizé, d'être dans la vraie Eglise, si l'on ne mene une vie conforme à la doctrine de l'Evangile, & à la profession du Baptême. *Homil.* 6. & 10. *in Joannem.*

Il ne faut pas demander à Dieu les biens temporels, mais les biens spirituels. *Hom.* 43. & 54. *in Joannem.*

Tout ce qui paroît grand en ce monde, n'est rien devant Dieu. *Hom.* 44. *in Joannem.*

On ne doit rien tant ménager que le tems. *Homil.* 58. *in Joannem.*

Un Chrétien ne doit pas seulement travailler pour soi, mais aussi pour les autres. *Hom.* 20. *in Acta.*

Souvent ceux qui ont dessein de nuire aux justes, & d'empêcher les desseins de Dieu sur eux, les accomplissent sans y penser. *Hom.* 49. *in Acta.*

Il ne faut point pleurer la perte des biens de ce monde, mais celle des biens celestes. *Hom.* 10. *in Ep. ad Rom.*

Il faut bien faire en ce monde, & ne pas mettre son esperance dans les prieres de ses parens & de ses amis aprés sa mort. *Hom.* 42. *in Ep.* 1. *ad Cor.*

Il faut preferer le salut des autres à nôtre satisfaction. *Hom.* 29. *in* 2. *ad Cor.*

Les vertus sont comme des thresors qu'il faut cacher pour les conserver: si on les expose en public, on est en danger de les perdre. *Hom.* 3. *in Matth.*

La vraie liberté est d'être maître de ses passions. *Hom.* 17. *in* 1. *ad Timoth.*

Il n'y a que le peché qu'on doive pleurer. *Homil.* 3. *in Ep. ad Hebr.*

Personne n'est offensé que par soi-même. *Voiez le Livre composé exprés sur ce paradoxe, & ses Lettres passim.*

La vertu est aisée à acquerir & à conserver. *Passim.*

Il est plus facile de bien vivre que de vivre mal. *Passim.*

Il faut éviter les petits pechez aussi bien que les grands. *Passim.*

Un seul peché, une seule mauvaise action, est capable de nous damner eternellement. *Passim.*

Les remords de conscience sont le plus grand de tous les supplices. *Passim.*

Il vaut mieux souffrir que de faire souffrir les autres. *Ep. ad Olympiad.*

S. Jean Chryso-stome.

L'ignominie de ce monde est une gloire aux yeux de Dieu. *Passim.*

Cette vie presente est une mort, & la mort est une vie. *Passim.*

Les afflictions, les persecutions & les maladies sont à souhaiter; les delices, les plaisirs & la joie sont à craindre. *Passim.*

Les châtimens de Dieu sont de grands bienfaits; les biens qu'il nous fait en ce monde, sont de grandes tentations. *Passim.*

L'aumône est le trafic où il y a le plus à gagner. *Passim.*

La solitude & la vie monastique sont plus à desirer que les plus grands Roiaumes. *Passim.*

La vraie roiauté est de commander à ses passions. *Passim.*

C'est un effet de la bonté de Dieu de n'avoir pas fait dépendre de la foiblesse du corps l'execution des preceptes necessaires à nôtre salut. *Hom. in illud.* Modico vino utere.

La tristesse est un effet du peché, & la tristesse efface le peché. Ce qui a été la peine du peché, est devenu le salut de l'homme. Le peché a apporté la mollesse au monde, & la tristesse a terrassé le peché. *Hom.* 1. *de jejun.*

Nôtre culte n'est pas semblable à celui des Juifs, qui étoit chargé de plusieurs ceremonies, & qui avoit besoin de plusieurs preparations. Il faloit que celui qui alloit prier au Temple, achetât des tourterelles, qu'il portât du bois & du feu, un couteau & une victime. Les Chrétiens n'ont besoin de rien de semblable: en quelque lieu qu'ils soient, ils ont un autel, un couteau, une victime, ou plûtôt ils sont eux-mêmes l'autel, le Prêtre & la victime: en quelque lieu, en quelque état qu'ils soient, ils peuvent offrir leur ame à Dieu. *Homil.* 4. *de Anna.*

On sera puni de ses pechez ou en ce monde, ou en l'autre. Il faut l'être en ce monde, pour ne l'être pas en l'autre. *Serm.* 5. *de Lazaro.*

C'est l'ignorance de l'Ecriture qui fait les heresies. *Serm.* 3. *de Lazaro.*

Voilà quelques-unes des maximes dont Saint Chrysostome remplit ses Discours: mais il les étend avec tant d'abondance, il les explique avec tant d'eloquence, & les pousse avec tant de force, qu'il est impossible d'en faire voir la beauté, qu'on ne les lise dans leur original. C'est à cette lecture que tous les Predicateurs devroient emploier leur tems, & non pas à lire les Sermons des nouveaux Auteurs, qui ne sont pleins

S. Jean Chrysostome.

pleins la plûpart que de spiritualitez creuses, de pensées fausses, de declamations outrées, de questions inutiles, de pointes, de jeux de mots, d'antitheses, & d'autres choses de cette nature, qui n'ont aucun rapport avec les veritez de l'Evangile que l'on doit annoncer avec une eloquence mâle & naturelle.

Mais afin que l'on puisse plus facilement lire les OEuvres de saint Chrysostome, & connoître les editions dont on se doit servir, voici le dénombrement des principales.

Les premiers recüeils des OEuvres de Saint Chrysostome ont été composez des versions des principaux ouvrages de ce Pere.

Le premier est celui qui a été imprimé a Basle chez Pfortzen l'an 1504. On en fit un autre en Allemagne chez Cratandre l'an 1522. & un à Paris l'an 1524. Ceux ci ont été suivis de l'edition de Froben en 5. volumes de l'an 1533. & de celle de 1547. chez le même, qui est plus ample & plus correcte. Celle de Venise en 1574. en cinq volumes par Hervet, est encore meilleure que la precedente: mais la plus parfaite de toutes ces anciennes editions Latines est celle de Nivelle en 4. volumes in folio de l'an 1581. qui fut faite par les conseils & par les soins des plus habiles hommes de ce tems-là, comme des Sieurs de Billy, d'Hervet, Nobilius, Zinus, &c.

La premiere edition Grecque de toutes les OEuvres de Saint Chrysostome, est la celebre edition d'Etone en Angleterre, procurée par les soins & par les travaux immenses du sçavant Henry de Savil, qui aprés avoir fait rechercher dans toutes les Bibliotheques du monde les OEuvres qui portoient le nom de Saint Chrysostome, les a fait imprimer en tres-beaux caracteres, & d'une maniere tres-correcte, avec des notes tres-justes, tres-utiles & tres-sçavantes. Il a distingué les ouvrages qui sont de Saint Chrysostome, de ceux qui sont douteux ou supposez, & les a mis dans un assez bel ordre pour une premiere edition. Elle est divisée en huit volumes.

Le premier contient les 67. Homelies sur la Genese, les Commentaires sur les Pseaumes & sur Isaïe, les deux Homelies sur le Pseaume 50. qu'il met au rang des ouvrages douteux, & l'explication des Pseaumes 51. 95. 100 jusqu'à 107. & sur le 118. qu'il met au rang des supposez.

Le second Tome contient les 90. Homelies sur Saint Matthieu, & les 88. sur S. Jean.

Le 3. & le 4. comprennent toutes les Homelies sur S. Paul.

S. Jean Chrysostome.

Le 5. contient 62. Sermons sur plusieurs endroits particuliers de l'Ecriture sainte, & trente-quatre autres Sermons sur les Saints ou sur les Fêtes, avec 73. Sermons sur differens sujets, qu'il met au rang des ouvrages supposez.

Le 6. Tome contient les Traitez de Saint Chrysostome, les Homelies contre les Juifs, celle de l'incomprehensibilité de Dieu, le Sermon de l'Anathême, & le Discours qu'il recita aprés qu'il fut ordonné Prêtre; le 22. Discours sur les Statuës, & plusieurs autres Sermons sur differens sujets, & particulierement sur la penitence, sur le jeûne, sur l'aumône & sur les autres vertus Chrétiennes. On trouve à la fin quelques Homelies qu'il met au rang des recüeils tirez de saint Chrysostome, & quelques Sermons supposez, avec la Liturgie & deux Prieres à Dieu.

Le septiéme Tome commence par un Discours sur le scandale de quelques personnes causé par la persecution & par la malice de quelques Prêtres. On y trouve ensuite le Traité dans lequel il montre que personne n'est offensé que par soi-même; dix-sept Lettres à la veuve Olympiade, & 243. Lettres à ses amis, avec cinq Lettres du Prêtre Constance, & 105. Sermons qui portent faussement le nom de saint Chrysostome, dont on ne sçait pas certainement les Auteurs. Ces Sermons sont suivis d'autres Discours dont on connoît les Auteurs, sçavoir de six Homelies de Severien de Gabale sur la Genese, de l'Homelie de Jean le Jeûneur sur la Penitence, de l'Homelie sur l'Epiphanie attribuée à saint Gregoire Thaumaturge, de l'Homelie sur la Croix, de Pantaleon Moine de Constantinople, & de 48. Homelies sur plusieurs points de Morale recüeillies des OEuvres de saint Chrysostome par Theodore. Ce Tome finit par sept Oraisons de saint Chrysostome que l'on n'avoit qu'en Latin, dont les trois derniers sont faux.

Le dernier Tome contient quelques Supplemens des OEuvres contenuës dans les autres Tomes, les sept Oraisons à la loüange de saint Paul, les Sermons sur Eutrope, sur le motif qu'on doit avoir en prêchant, & sur quelques autres matieres. L'Appendice de ce volume contient plusieurs ouvrages qui ont quelque rapport aux OEuvres de saint Chrysostome. Le premier est une réponse faite au nom de Theodore, à l'Exhortation que saint Chrysostome avoit faite, qui est un écrit tres-faux. Le second & le troisiéme sont deux Discours de Libanius à Theodose sur la sedition d'Antioche. Ces Discours sont suivis des extraits que Photius a tirez de saint Chrysostome, & des lettres

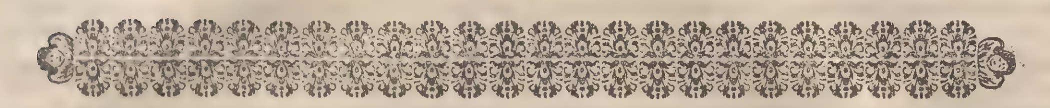
S. Jean Chrysostome.

tres d'Isidore de Damiette à la loüange de ce Pere. Les Vies de Saint Chrysostome occupent encore une bonne partie de ce volume : on y voit celles qui ont été faites par George d'Alexandrie, le Panegyrique fait par l'Empereur Leon, la Vie de Saint Chrysostome faite par un Auteur anonyme, celle de Simeon Metaphraste. Les differentes lectures, les conjectures, les restitutions & les notes de Savil, de Du Bois & de Dounée achevent le volume, avec une Table tres-utile qui indique toutes les Oeuvres de Saint Chrysostome par les commencemens disposez par ordre alphabetique, une autre Table sur les Notes, & un Errata sur tous les volumes.

Presque dans le même tems que Savil travailloit à donner en Angleterre une edition du texte original des Oeuvres de Saint Chrysostome, Fronton Du Duc travailloit en France à les faire imprimer en Grec & en Latin. Il fit imprimer à Paris l'an 1609. le premier volume qui contient les 21. Sermons des Statuës, & 56. autres Sermons, avec des notes à la fin. La même année parut un second volume contenant les Homelies & les Sermons sur la Genese, les cinq Sermons touchant Anne & Samuël, les trois Homelies sur David & sur Saül, un Sermon contre la paresse, la traduction de la Vie de Saint Chrysostome écrite par Pallade, un Sermon Latin de la continence, & quelques autres Sermons en Latin avec des notes. Le troisiéme volume imprimé en 1614. contient les Homelies & les Sermons sur les Pseaumes, & le Commentaire sur Isaïe. Le 4. volume qui est de la même année, contient les Oeuvres & les Lettres de Saint Chrysostome, son premier Sermon & deux autres écrits à l'occasion de son exil. Il finit par des notes de Fronton Du Duc. Le cinquiéme volume est un recüeil de 70. Sermons sur divers endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament, & sur quelques autres sujets : il a été imprimé en 1616. Le sixiéme comprend 73. Sermons que Fronton Du Duc a jugé n'être pas de Saint Chrysostome, les Homelies composées de recüeils tirez de saint Chrysostome par Theodore, & des notes de Fronton Du Duc. On ne fit point alors imprimer les Oeuvres de saint Chrysostome sur le Nouveau Testament, parce quelles venoient d'être imprimées par Commelin en quatre Tomes. Le premier contient les Homelies de saint Chrysostome & l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu; le 2. les Homelies sur l'Evangile de S. Jean; le 3. les Homelies sur les Actes; le dernier, les Homelies sur S. Paul, & le Commentaire d'André de Cesarée sur l'Apocalypse. Ces mêmes Oeuvres se trouvent dans l'edition Grecque & Latine imprimée à Paris en 1633. divisée en six volumes, qui est neanmoins bien moins correcte que celle de Commelin, comme les six premiers volumes réimprimez en 1636. le sont beaucoup moins que ceux qui avoient été imprimez auparavant.

S. Jean Chrysostome.

L'edition Latine de Fronton Du Duc imprimée à Paris en 1613. comprend outre les ouvrages ci-dessus, quantité d'autres Homelies qu'on n'a point en Grec, & qui ont été apparemment composées par des Auteurs Latins, comme nous l'avons déja remarqué. La version a été revûë entierement par Fronton Du Duc, elle à été imprimée à Anvers, & depuis peu on l'a fait imprimer à Lyon avec quelques additions. Il est assez surprenant que ceux qui ont pris soin de cette edition, non seulement y aient laissé la même confusion qui est dans les autres, mais l'aient même rendu plus confuse, & l'aient chargée de plusieurs choses inutiles. Voilà toutes les editions generales des Ouvres de S. Chrysostome. Je ne parle point ici des editions particulieres tant Grecques que Latines de plusieurs de ses ouvrages qui sont comme les sources & les ruisseaux qui composent les grands fleuves, parce que cela seroit trop ennuieux en cét endroit. Mais on trouvera le Catalogue de celles dont j'ai pû avoir connoissance dans une des notes suivantes *f*. Je finis par une Table de tous les ouvrages qui portent vraiment ou faussement le nom de saint Chrysostome, dans laquelle je les ai rangez dans le meilleur ordre qu'il m'a été possible, & indiqué les Tomes & les pages de l'edition d'Etone, & de la derniere edition Grecque & Latine de Paris de l'an 1636. & même celles de la derniere edition de Lyon dans les Oeuvres qui ne sont point dans ces deux editions. La premiere est marquée par un A. la seconde par P. & la troisiéme par L.



S. Jean Chrysostome.

CATALOGUE DES OUVRAGES DE SAINT CHRYSOSTOME.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

HOMELIES ET SERMONS SUR LE PENTATEUQUE.

Soixante-sept Homelies sur la Genese. Tome 1. de l'edition d'Etone depuis la page 1. jusqu'à la 522. & tom. 2. de Paris depuis la page 1. jusqu'à la 725.

Neuf Homelies sur la Genese, qui sont dans l'edition d'Angleterre tom. 5. depuis la p. 1. jusqu'à la page 38. & dans celle de Paris t. 2. depuis la page 725. jusqu'à la 773.

Deux Fragmens d'Homelies sur Adam & sur Abraham. t. 5. ed. A. p. 648. & 653.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Homelie 10. *sur la Genese.* Edit. d'Angleterre, tom. 1. p. 39.

Homelie sur le premier ch. de la Genese: Dieu vit que tous ses ouvrages, &c. Ed. A. t. 5. p. 145. Edit. P. t. 6. 18.

Homelie sur ces paroles du ch. 1. de la Genese: Faisons l'homme à nôtre image. Ed. A. t. 5. p. 645. P. t. 6. p. 24.

Les Homelies Latines 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 11. 12. 13. 14. *&* 15. *sur la Genese* dans l'edition Latine de Lyon t. 1. p. 206. & suivantes.

Homelie sur ces paroles d'Abraham, Genes. 24. *v.* 10. *Mettez vôtre main sur ma cuisse, &c.* Ed. A. t. 7. p. 565. P. t. 6. p. 30.

Homelie sur Adam chassé du Paradis. t. 7. Ed. A. p. 37.

Sermon sur les sacrifices de Caïn & d'Abel, sur les Geans & le Deluge. t. 7. Ed. A. p. 458.

Sermon sur Abraham & sur Isaac. ibid. pag. 394.

Homelie sur le Serpent d'airain. Num. 21. Ed. A. t. 5. p. 669. P. t. 6. p. 49.

Autre Homelie sur le même. Ed. A. t. 7. pag. 448.

SUR LES LIVRES DES ROIS.

Cinq Sermons touchant l'Histoire d'Anne mere de Samuel. Edit. d'Angleterre t. 5. depuis la p. 50. jusqu'à la 83. & dans celle de Paris t. 8. depuis la pag. 784. jusqu'à la p. 854.

Trois Sermons de David & de Saül, dont le premier est dans le 8. tome de l'Edit. d'Angleterre p. 10. *& les deux autres*, t. 6. p. 83. & 89. Edit. de Paris p. 841. 854. 864.

Sermon sur l'Histoire d'Helie & de la veuve de Sarepta, rapportée au 3. *liv. des Rois ch.* 18. Edit. A. t. 8. p. 261. P. t. 5. p. 636.

Plusieurs Sermons sur differens endroits des livres des Rois, sur David & Goliath. Ed. L. t. 1. p. 243.

Sermon sur les paroles de David. 2. *Reg.* 7. Ibid. p. 244.

Sermon sur Absolom. Ibid. p. 245.

Sermon sur Helie en Latin. Ibid. p. 246. *& en Grec.* t. 6. ed. P. p. 128.

Autre Sermon sur le même. Edit. L. p. 248.

Sermon de l'ascension d'Helie. Edit. L. t. 1. p. 248.

Sermon sur Naaman. p. 249.

Ser-

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermon d'Helisée. p. 250.

Sermon sur Rachel & ses enfans. Ed. A. t. 1. p. 317.

Sur le Jourdain. Ibid. p. 41.

Quatre Sermons Grecs sur Job. Ed. A. t. 5. pag. 949. P. t. 6. p. 76.

Cinq autres Sermons Latins sur Job. Edit. L. p. 261.

Sermon sur Job. Ibid. 265.

Sermon sur Job & sur Abraham. p. 267.

SUR LES PSEAUMES.

Soixante Homelies sur les Pseaumes 3. & suivans jusqu'au 13. & sur le 41. le 43. & les suivans jusqu'au 50. sur le 100. sur le 108. & suivans jusqu'au 117. & depuis le 119. jusqu'à la fin. t. 1. Ed. A. depuis la p. 522. jusqu'à 1016. & t. 8. p. 1. & 5. ed. P. t. 3. p. 1. jusqu'à 551.

Homelie sur le 13. Ps. Ed. P. t. 3. p. 833.

Deux Homelies sur le titre du Pseaume 50. t. 1. Ed. A. p. 692. Ed. P. t. 3. p. 846. & 862.

Deux Prefaces Latines sur les Ps. Ed. L. t. 1. p. 269. & 270.

Discours de l'utilité des Pseaumes. pag. 272. ibid.

Homelie sur le Pseaume 1. en Grec. T. 5. ed. A. p. 677. *en Latin.* Ed. L. t. 1. p. 273.

Homelie sur le 9. Edit. L. p. 313. *sur le 14.* p. 323 *sur les 22. 24. 25. 26. 29. 33. 37. 38. 39. 40. 42. 68. 71. 84. 90. 93. 95. 96.* ibid.

Homelie sur le Ps. 4. Ed. A. t. 7. p. 431.

Les Homelies sur les Pseaumes 51. 95. 100. Ed. A. t. 1. p. 9. 11. & suivantes. Ed. P. t. 3. p. 884.

Homelies sur les Pseaumes 101. & suivans jusqu'au 107. & l'explication du 118. Ed. A. t. 1. p. 92.

Sur les paroles du Ps. 75. Vovete & reddite, &c. T. 7. edit. A. p. 260.

Homelie sur ces paroles du Pseaume 38. C'est en vain que l'homme se tourmente. Ed. A. t. 7. p. 568. ed. P. t. 6. p. 114.

Homelie sur ces paroles du Pseaume 121. Fiat pax in virtute tua, &c. Ed. L. t. 1. p. 483.

Homelie sur le Pseaume 92. Dominus regnavit, &c. T. 5. ed. A. p. 680.

Sermon sur ces paroles du Ps. 92. Elevaverunt flumina, &c. T. 7. ed. A. p. 256.

Sur les autres paroles du Ps. 94. Venite, &c. Ibid. p. 561.

Sur le Ps. 139. Eripe me, Domine, &c. p. 347. ibid.

SUR LES LIVRES SAPIENTIAUX.

Sermon sur ces paroles du 3. ch. de la Sagesse: Visi sunt oculis insipientium mori. Ed. L. t. 1. p. 555.

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

SUR LES PROPHETES.

Sermon de l'obscurité des Propheties. Ed. A. t. 6. p. 649. P. t. 3. p. 799.

Sermon de l'obscurité de l'ancien Testament. Ed. A. t. 6. p. 658. P. t. 3. p. 813.

Commentaire sur les sept premiers chapitres d'Isaïe. Edit. A. t. 5. p. 100. P. t. 3. p. 554. &c.

Cinq Homelies sur le ch. 6. d'Isaïe. Ed. A. t. 5. p. 127. & suivantes jusqu'à la 155. ed. P. t. 3. p. 723. jusqu'à 762.

Une Homelie sur les Seraphins, sur un endroit du ch. 45. d'Isaïe v. 7. Ed. A. t. 5. p. 155. & 160. P. t. 3. p. 763. 776.

Homelie sur le v. 23. du ch. 10. de Jeremie. Edit. A. t. 5. p. 168. P. t. 3. p. 789.

Sermon sur ces paroles du premier ch. d'Isaïe: Si volueritis & audieritis me, bona terræ comedetis. T. 1. ed. L. p. 598.

Sermon sur le ch 9. d'Isaïe. Ibid. p. 613.

Sermon sur ces paroles du ch. 42. d'Isaïe: Cantate Domino: Edit. L. t. 1. p. 614.

Homelie sur les seaux des livres, dont il est parlé en Isaïe ch. 46. v. 3. Ed. A. t. 5. p. 689. P. t. 6. p. 138.

Sermon sur le ch. 62. d'Isaïe de la venuë de Jesus-Christ. Ed. L. t. 1. p. 615.

Homelie sur Jeremie. Ed. L. t. 1. p. 616.

Homelie Grecque sur Susanne. Ed. A. t. 5. p. 703. ed. P. t. 6. p. 141.

Sermon Latin de Susanne. Edit. L. t. 1. p. 617.

Homelies des trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone. Ed. A. t. 5. p. 698. P. t. 6. p. 148.

Homelies sur ces paroles du ch. 6. de Zacharie: Ecce vir oriens. Ed. L. p. 619.

HOMELIES SUR LES LIVRES ENTIERS DU NOUVEAU TESTAMENT.

Quatre-vingts-dix Homelies sur saint Matthieu. Edit. A. t. 2. depuis la page 1. jusqu'à 555. ed. P. t. 1. in N. T.

Quatre-vingts-sept Homelies sur S. Jean. T. 2. ed. A. p. 555. t. 2. ed. P. in N. T.

Cinquante-quatre Homelies sur les Actes. Ed. A. t. 4. p. 607. ed. P. t. 3. in N. T.

Trente-deux Homelies sur l'Epître aux Romains. Edit. A. t. 3. p. 1. edit. P. t. 4. in N. T.

Quarante-quatre Homelies sur la 1. Ep. aux Corinthiens, avec une Preface, & trente sur la seconde. Ed. A. t. 3. p. 243. edit. P. t. 5. in N. T.

Un Commentaire sur l'Epître aux Galates. Edit. A. t. 3. p. 763. & ed. P. t. 5. in N. T. p. 776.

Commentaire imparfait sur S. Matthieu. T. 2. de l'ed. P. in N. T. depuis la page 3. jusqu'à la p. 196.

Vingt-sept Homelies Latines sur Saint Matthieu dont les 13. 16. & 17. sont parmi les OEuvres de Saint Chrysologue. Ed. L. t. 2. p. 465. & suivantes jusqu'à la p. 502.

Quatorze Homelies Latines sur Saint Marc. Ibid. depuis la p. 513. jusqu'à la p. 551.

Six Homelies sur l'Evangile de S. Luc. p. 519. 529. *& celle de Zachée*. p. 551.

Cinq Homelies sur S. Jean. p. 164. &c.

Cata-

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Vingt-quatre Homelies *sur l'Epître aux Ephesiens.* Ed. A. t. 3. p. 763. ed. P. t. 5. in N. T. p. 864.

Quinze Homelies *sur l'Epître aux Philippiens.* Ed. A t. 4. p. 1. ed. P. in N. T. t. 6. p. 1.

Douze Homelies *sur l'Epître aux Colossiens.* Ed. A. t. 4. p. 89. ed. P. t. 5. in N. T. p. 147.

Dix-huit Homelies *sur la premiere aux Thessaloniciens, & cinq sur la seconde.* Ed. A. t. 4. p. 161. & edit. P. t. 6. in N. T. p. 262.

Dix-huit Homelies *sur la premiere à Timothée, avec une Preface, & dix sur la seconde.* Ed. A. t. 4. p. 249. ed. P. in N. T. t. 6. p. 402.

Six Homelies *sur l'Epître à Tite.* Ed. A. t. 4. p. 381. ed. P. in N. T. t. 6. p. 619.

Trois Homelies *sur l'Epître à Philemon.* Ed. A. t. 4. p. 411. ed. P. in N. T. t. 6. p. 770.

Trente-quatre Homelies *sur l'Epître aux Hebreux.* Ed. A. t. 4. p. 427. ed. P. in N. T. t. 6. p. 694. *qu'on dit avoir été recüeillies aprés sa mort par un Prêtre de ses amis.*

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

SERMONS SEPAREZ SUR QUELQUES ENDROITS DU N.T.

Sermon sur Herode *& sur les* Innocens, *Matth. ch.* 2. T. 7. ed. A. p. 318.

Sermon sur ces paroles du Diable à JESUS-CHRIST, *Si vous êtes Fils de Dieu, jettez-vous en bas, qui est attribué à Saint Ephrem dans quelques Manuscrits.* Edit. A. t. 7. p. 301.

Sermon sur ces paroles du ch. 6. de Saint Matthieu, Prenez garde de ne pas faire vôtre aumône devant les hommes, &c. t. 7. edit. A. p. 486

Sermon sur le Paralytique, dont il est parlé en S. Matthieu ch. 9. t. 5. ed. P. p. 814.

Sermon sur les v. 14. *&* 15. *du ch.* 7. *de Saint Matthieu, & sur l'Oraison Dominicale.* ed. A. t. 5. p. 183. ed. P. t. 5. p. 137.

Sermon sur ces paroles de JESUS-CHRIST *en Saint Matthieu ch. 6. Prenez garde de ne pas faire vos aumônes devant les hommes, &c.* ed. A. t. 7. p. 488. ed. P. t. 6. p. 523.

Sermon sur la femme qui avoit un flux de sang, en Saint Matth. ch. 9. edit. A. t. 5. p. 816. ed. P t. 6. p. 533.

Homelie sur le v. 7. du ch. 13. de S. Matthieu, Entrez par la porte étroite, &c. ed. A. t. 5. p. 175. ed. P. t. 5. p. 125.

Sermon sur ces paroles de Saint Matthieu ch. 13. *Les Iuifs tinrent conseil ensemble.* ed. A. t. 7. p. 752. ed. P. t. 6. p. 385.

Trois Sermons sur la Transfiguration, Matth. 17. ed. A. t. 7. p. 332. 339. 345.

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Homelie sur la parabole du serviteur qui devoit dix mille talens, qui est en Saint Matthieu, ch. 18. edit. A. t. 5. p. 196. ed. P. t. 5. p. 1.

Homelie sur le v. 39. du ch. 26. de S. Matthieu, Mon Pere, s'il est possible, &c. t. 5. ed. A. p. 203. ed. P. t. 5. p. 114.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermon de la Cananée. ed. A. t. 5. p. 771. ed. P. t. 6. p. 295.

Sermon sur la parabole du Pere de famille & des Ouvriers, Matth. 20. ed. A. t. 5. p. 508. ed. P. t. 6. p. 539.

Sermon sur le figuier seché. ed. A. t. 7. p. 252. ed. P. t. 6. p. 552.

Sermon sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *en Saint Matthieu, ch.* 18. *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, &c.* T. 7. edit. A. p. 268

Homelie sur ces paroles de Saint Matthieu ch. 21. *In qua potestate hæc facis? v.* 7. *donnée au public par M. Cottelier.*

Sermon sur les dix Vierges folles, Matth. 25. ed. A. t. 7. p. 554. ed. P. t. 6. p. 589.

Sermon sur le reniement de Saint Pierre, en Saint Matthieu ch. 26. ed. A. t. 7. p. 275. ed. P. t. 6. p. 626.

Homelie sur ces paroles de Saint Matth. ch. 26. *Les Pharisiens consulterent ensemble pour perdre* JESUS-CHRIST. ed. A. t. 7. p. 326.

Homelies sur les femmes qui apporterent des parfums au sepulcre de JESUS-CHRIST. T. 5. ed. A. p. 740.

Sermon sur ces paroles de l'Evangile de S. Luc, Cesar Auguste fit un Edit pour faire une description de toute la terre. ed. A. t. 5. p. 715. ed. P. t. 6. p. 503.

Sermon sur la vision de Zacharie & sur la conception d'Elizabeth. T. 7. ed. A. p. 340. ed. P. t. 6. p. 412.

Homelie sur le Centurion. T. 7. ed. p. 403.

Homelie sur la resurrection du fils de la veuve de Naïm. ed. A. t. 7. p. 439.

Sermon sur la femme publique, dont la penitence est rapportée en S. Luc, ch. 7. ed. A. t. 7. p. 440. ed. P. t. 6. p. 395.

Homelie sur la parabole des semences, Luc. 8. t. 7. ed. A. p. 409.

Homelie du Pharisien & du banquet, Luc. 11. ed. A. t. 7. p. 280. ed. P. t. 6. p. 560.

Deux autres Sermons sur le même sujet. ed. A. t. 7. p. 357. & 376.

Deux Sermons sur la parabole d'un homme tombé entre les mains des voleurs, Luc. 10. ed. A. t. 7. p. 387. & 506.

Homelie sur ces paroles du ch. 12. *de l'Evangile de Saint Luc, Je suis venu apporter la guerre, &c.* T. 7. ed. A. p. 478.

Cata-

S. Jean Chryso-ſtome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chryſoſtome.

S. Jean Chryſo-ſtome.

Ouvrages qui ſont veritablement de lui.	Ouvrages qui ne ſont point de lui, ou qui ſont douteux.
	Homelie ſur la drachme, *Luc* 15. Ed. A. t. 7. p. 418.
	Homelie de l'Enfant prodigue. Ed. A. t. 7. p. 539. edit. P. t. 6. p. 369.
Cinq Sermons ſur la parabole du mauvais Riche & du Lazare, rapportée dans l'Evangile en ſaint Luc ch. 16. ed. A. t. 5. p. 196. p. 220. p. 234. p. 242. p. 253. ed. P. p. 18. & ſuivantes. t. 5.	*Homelie ſur la parabole du Lazare & du mauvais Riche*, *Luc* 16. Ed. A. t. 5. p. 728. ed. P. t. 6. p. 564.
	Sermon ſur la parabole du méchant Intendant, *Luc. ch.* 16. t. 7. ed. A. p. 433.
	Homelie du Publicain & du Phariſien, *Luc.* 18. Ed. A. t. 7. p. 233. ed. P. t. 6. p. 569.
	Autre Sermon ſur le même ſujet. Ed. A. t. 7. p. 462.
	Homelie ſur Zachée. T. 7. ed. A. p. 403.
	Homelie de l'Aveugle & de Zachée, *Luc ch.* 18. Ed. A. t. 5. p. 731. ed. P. t. 6. p. 675.
	Homelie ſur les premieres paroles de l'Evangile de ſaint Jean, *Le Verbe étoit au commencement, &c.* Ed. A. t. 5. p. 745. ed. P. t. 6. p. 235.
	Sermon ſur les nôces de Cana en Galilée, *Joan. ch.* 2. Ed. A. t. 7. p. 284. ed. P. t. 6. p. 256.
	Homelie ſur le v. 47. *du ch.* 11. *de Saint Luc*, *Les Juifs aſſemblerent leur Conſeil.* T. 7. edit. A. p. 532.
	Homelie ſur ce que JESUS-CHRIST *dit du Paſteur, en ſaint Jean ch.* 10. Edit. A. t. 5. p. 984. P. t. 6. p. 265.
	Homelie ſur la venuë de JESUS-CHRIST *en Jeruſalem.* T. 7. ed. A. p. 369.
	Sermon ſur la reſurrection du Lazare, rapportée en ſaint Jean ch. 11. Ed. A. t. 5. p. 270. P. t. 5. p. 146.
	Quatre Homelies ſur le même ſujet. T. 7. ed. A. p. 320. p. 524. p. 528. p. 530.
	Homelie ſur la Samaritaine, *Joan.* 4. Ed. A. t. 7. p. 442. P. t. 6. p. 409.
	Autre Homelie ſur le même ſujet. Ed. A. t. 7. p. 374.
	Homelie de l'Aveugle né. Edit. A. t. 5. p. 761. P. t. 6. p. 432.
Homelie ſur l'Hiſtoire du Paralytique, rapportée en l'Evangile de ſaint Jean ch. 5. *v.* 3. Ed. A. t. 5. p. 264. ed. P. t. 5. p. 102.	*Homelie ſur le Paralytique*, *Joan.* 5. T. 7. ed. A. p. 414.
	Sermon ſur ces paroles du ch. 6. *v.* 24. *de l'Evangile de ſaint Jean*, *Ne jugez point ſelon les apparances.* T. 7. ed. A, p. 272.
Homelie de l'utilité de la lecture de l'Ecriture ſainte, ſur le commencement des Actes. Ed, A. t. 8. p. 111. P. t. 5. p. 582.	
Homelie ſur l'inſcription des Actes. Ed. A. t. 5. p. 274. P. t. 5. p. 151.	
Homelie, Pourquoi on lit les Actes dans le tems de la Pentecôte. Ed. P. t. 5. p. 831.	
Homelie ſur la converſion de ſaint Paul & le	

chan-

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.	Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.
changement de son nom. T. 5. ed. A. p. 282. P. t. 5. p. 164.	
Homelie sur le commencement du ch. 9. des Actes. Edit. A. t. 8. p. 60. P. t. 5. p. 544.	
Homelie sur l'inscription de l'Autel d'Athenes, Au Dieu inconnu, rapportée dans les Actes ch. 17. Ed. A. t. 6. p. 722. P. t. 5. p. 556.	
Homelie sur le changement du nom de Saul en celui de Paul. Ed. P. t. 5. p. 850.	
Homelie sur le ch. 5. de l'Epître aux Romains de la gloire dans les tribulations. Ed. A. t. 5. p. 292. P. t. 5. p. 180.	
	Homelie sur ces paroles de l'Epître aux Romains ch. 7. v. 13. Je ne fais pas le bien que je veux, &c. T. 5. ed. A. p. 789.
Homelie sur ces paroles du ch. 8. de l'Epître aux Romains, Tout réüssit à bien à ceux qui aiment Dieu, &c. Ed. A. t. 5. p. 299. P. t. 5. p. 192.	
Homelie sur les paroles du ch. 12. de l'Epître aux Romains, Si vôtre ennemi a faim, &c. Ed. A. t. 5. p. 304. P. t. 5. p. 199.	
Deux Homelies sur ce passage du ch. 16. de l'Epître aux Romains, Saluez Priscilla, &c. Ed. A. t. 5. p. 314. & 321. ed. P. t. 5. p. 216. 226.	
Homelie sur le commencement du premier ch. de la premiere Epître aux Corinthiens. Ed. A. t. 8. page 111. P. t. 5. p. 568.	
Homelie sur ces paroles du ch. 7. de la premiere Epître aux Corinthiens, Que chacun ait sa femme, &c. Ed. A. t. 5. p. 330. ed. P. t. 5. p. 240.	
Homelie sur le ch. 7. de la premiere aux Corinthiens, touchant le libelle de divorce. Ed. A. t. 5. p. 337. ed. P. t. 5. p. 251.	
Homelie sur ces paroles du ch. 10. de la premiere aux Corinthiens, Je ne veux pas que vous ignoriez, mes Freres, &c. Ed. A. t. 5. p. 343. ed. P. t. 5. p. 260.	
Homelie sur ces paroles du ch. 11. de la premiere aux Corinthiens, Il faut qu'il y ait des heresies, &c. T. 5. ed. A. p. 362. ed. P. t. 5. p. 273.	
Trois Homelies sur la 2. Epître aux Corinthiens ch. 4. Aiant le même esprit de la foi. Ed. A. t. 5. p. 368. P. t. 5. p. 296.	*Homelie sur ces paroles du 12. ch. de la 2. aux Corinthiens, Ma grace vous suffit.* Ed. A. t. 5. p. 799. P. t. 6. p. 340.
Homelie sur ces paroles du ch. 11. de la 2. Epître aux Corinthiens, Plût à Dieu que vous supportassiez un peu ma folie. Ed. A. t. 5. p. 392. P. t. 5. p. 332.	
Homelie sur ces paroles du ch. 2. de l'Epître aux Galates, Je lui ai resisté en face. Ed. A. t. 5. p. 398. P. t. 5. p. 705.	

Ho-

S. Jean Chryso-stome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chryso-stome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Homelie sur ces paroles du ch. 1. de l'Epître aux Philippiens, Soit que JESUS-CHRIST *soit annoncé par rencontre ou exprés, &c.* Ed. A. t. 5. p. 410. P. t. 5. p. 343.

Homelie sur ce qui est dans le ch. 4. de l'Epître premiere aux Thessaloniciens touchant les morts. Ed. A. t. 5. p. 418. P. t. 5. p. 375.

Homelie sur ces paroles du ch. 5. de la 1. à Timothée, Qu'on élise une veuve qui ait plus de soixante ans, &c. Ed. A. t. 5. p. 425. P. t. 5. p. 387.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Homelie sur ces paroles de l'Epître aux Hebreux. Quand nous pechons volontairement, il ne nous reste plus d'hostie, &c. T. 5. ed. A. p. 772. *C'est un fragment des Homelies 20. & 15. sur l'Epître aux Hebreux.*

SERMONS SUR QUELQUES POINTS DE DOCTRINE.

Six Sermons contre les Juifs. Ed. A. t. 6. p. 312. & suivantes. P. t. 1. p. 385. & suivantes.

Homelie de la resurrection des morts. Ed. A. t. 6. p. 703. ed. P. t. 5. p. 440.

Sermons des delices de l'autre vie. Ed. A. t. 8. p. 71. P. t. 5. p. 647.

Discours sur le Symbole des Apôtres. T. 5. ed. p. 287.

Sermon à des Catechumenes. Ed. A. t. 6. p. 971.

Sermon adressé aux Neophytes. Ibid. p. 289.

Autre Sermon à ceux qu'on doit baptizer. Ibid. p. 291.

Discours de la Trinité. Ed. A. t. 6. p. 955. P. t. 6. p. 189.

Sermon du Saint Esprit. Ed. A. t. 6. p. 729. P. t. 6. p. 204.

Cinq Sermons de la nature incomprehensible de Dieu, contre les Anoméens, prêchez à Antioche. Ed. A. t. 6. p. 389. & suivantes P. t. 1. p. 294.

Un sixiéme prêché à Constantinople. ed. A. t. 6. p. 434. P. t. 1. p. 698.

Un Sermon de la Consubstantialité. Ed. A. t. 6. p. 425. ed. P. t. 1. p. 360.

Sermon de la demande de la mere des enfans de Zebedée. ed. A. t. 5. p. 206. P. t. 1. p. 374.

Homelie des prieres de JESUS-CHRIST. ed. A. t. 6. p. 714. P. t. 5. p. 595.

Deux Sermons: l'un contre ceux qui disent que le Demon gouverne les choses d'ici-bas; & l'autre contre ceux qui demandent pour-quoi Dieu ne l'a pas aneanti. ed. A. t. 6. p. 680. & 690. P. t. 1. p. 285. & t. 5. p. 689.

Une Homelie pour prouver qu'il n'y a qu'un Legislateur de l'ancienne & de la nouvelle Alliance. edit. A. t. 5. p. 622. P. t. 6. p. 1.

Cinq Homelies de la Providence & du destin. ed. A. t. 6. p. 863.

Sermon de la Foi & de la Loi de nature. ed. A. t. 6. p. 835. P. t. 6. p. 177.

Sermon contre les Heretiques. ed. A. t. 6. p. 977.

Sermon Latin sur l'assemblée des Anges. ed. A. t. 5. p. 997.

SERMONS SUR DIFFERENS SUJETS.

Homélie quand il fut designé Prêtre. ed. A. t. 6. p. 443. P. t. 4. p. 834.

Vingt & une Homelies des Statuës. ed. A. t. 6. p. 447. & suivantes. P. t. 1. p. 1. & suivantes. *Il faut y joindre la 22. de l'inimitié, qui est en suite dans les deux editions.*

Cinquante neuf Homelies sur differens sujets, qui suivent celles des Statuës, qui sont des recüeils de plusieurs endroits de saint Chrysostome. ed. L. t. 5. à p. 75. ad p. 188. t. 5.

Sermon des faux Prophetes. ed. A. t. 7. p. 41. P. t. 6. p. 473.

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Sermon contre la superstition du premier jour de l'an. Ed. A. t. 5. p. 355. P. t. 1. p. 264.

Homelie du Baptême, à ceux qui doivent être baptizez. Ed. A. t. 6. p. 851. P. t. 1. p. 705.

Premier Discours sur Eutrope. Ed. A. t. 8. p. 67. P. t. 4. p. 481.

Autre Discours sur Eutrope Ed. A. t. 5. p. 100. P. t. 3. p. 666.

Sermon avant que d'aller en exil, & un autre Sermon aprés qu'il en fut revenu. Ed. P. t. 4. p. 842. & 848. A. t. 7. p. 941. & 943.

Sermon à la loüange de Diodore, donné par M. Bigot.

Sermon aprés son retour d'Asie. Edit. A. t. 7. p. 944.

Sermon sur son union avec Severien. Ed. A. t. 7. p. 947. & 948.

Sermon aprés la fuite de Gainas. T. 5. ed. P. p. 895. ed. A. t. 7. p. 936.

Deux Sermons aprés qu'il fut revenu de son exil. T. 5. ed. P. p. 901.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermon sur le commencement de l'année. T. 5. ed. P. p. 820.

Discours du Cirque. Ed. A. t. 6. p. 974. P. t. 6. p. 489.

Contre ceux qui s'étoient endormis un jour de Fête. Ed. A t. 6. p. 851.

Sermon de la secheresse, qui est parmi ceux de Theophane. Ed. A. t. 7. p. 352.

SERMONS DE MORALE.

Homelies de la Penitence. Edit. A. t. 7. p. 943.

Premiere Homelie qui est intitulée dans l'édition d'Ang. *Du jeûne.* t. 6. pag. 824. P. t. 1. p. 579.

La 2. & la 3. perduës.

La 4. Ed. A. t. 6. p. 798. P. t. 1. p. 588.

La 5. Ed. A. t. 6. p. 769. P. t. 1. p. 596.

La 6. Ed. A. t. 6. p. 78. P. t. 4. p. 487.

La 7. perduë.

La 8. est la 2. du jeûne dans l'edit. d'Ang. t. 6. p. 830. ed. P. t. 1. p. 612.

La 9. Ed. A. t. 6. p. 779. P. t. 5. p. 887.

La 10. Ed. A. t. 6. p. 763. P. t. 1. p. 623.

La 11. Ed. A. t. 6. p. 693. P. t. 1. p. 632.

Il y a encore un Sermon de la conduite de la vie, qui est intitulé, De la Penitence. Edit. A. t. 6. p. 804. *qui a été donnée plus correcte par le P. Combefis, avec une version, & imprimée à Paris en* 1645.

Le Sermon de l'Anathême. Ed. A. t. 6. p. 439. ed. P. t. 1. p. 803.

Un Discours de la Penitence & de l'Eucharistie. Ed. A. t. 6. p. 791. ed. P. t. 5. p. 488.

Trois Sermons de la Penitence. Edit. A. t. 6. p. 905.

Autre Sermon de la Penitence. Ed. A. t. 7. p. 282.

Homelie de la Penitence & de la Continence, qui est de Jean le Jeûneur. Ed. A. t. 7. p. 641. P. t. 1. p. 809.

Sermon de la priere. T. 7. ed. A. p. 476.

Homelie contre l'hypocrisie. Ed. A. t. 7. p. 297. ed. P. t. 6. p. 529.

Cata-

S. Jean Chrysostome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chrysostome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Les deux Discours de la priere. Ed. A. t. 6. p. 754. ed. P. t. 1. p. 745.

Deux Sermons de l'aumône & de l'hospitalité. Edit. A. t. 5. p. 113. & 123. ed. P. t. 3. p. 689. & 712.

Autre Sermon de l'aumône. Edit. A. t. 6. p. 816. ed. P. t. 5. p. 283.

Sermon contre la débauche, qui est mal intitulé 6. Discours de la Providence. Edit. A. t. 6. p. 879. P. t. 1. p. 740.

Sermon contre la paresse. Edit. A. t. 6. p. 844. ed. P. t. 2. p. 882.

Discours de la douceur. Edit. A. t. 6. p. 740. P. t. 5. p. 538.

Sermon du choix des femmes que l'on veut épouser. Edit. A. t. 8. p. 80. P. t. 5. p. 355.

Deux Homelies contre ceux qui jeûnent à Pâque & avec les Juifs. Ed. A. t. 6. p. 365. & 377. P. t. 5. p. 608. & 630.

Homelie contre le desespoir. Ed. A. t. 8. p. 75. P. t. 5. p. 654.

Sermon pour montrer qu'il ne faut point publier les fautes de ses freres. Edit. A. t. 6. p. 695. ed. P. t. 5. p. 662.

Sermon sur ce qu'il ne faut pas prêcher pour plaire. Ed. A. t. 8. p. 93. ed. P. t. 5. p. 674.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermon du jeûne. Ed. A. t. 7. p. 428.

Sermon du jeûne & de l'aumône. Ed. A. t. 6. p. 283. P. t. 6. p. 635.

Plusieurs Sermons du jeûne. T. 7. ed. A. p. 428. p. 465. p. 469. p. 470. p. 509. p. 510.

Sermon de l'aumône. Edit. A. t. 7. p. 520.

Plusieurs Homelies sur la providence, sur les richesses, sur la pauvreté, &c. T. 5. ed. L. depuis la p. 582. jusqu'à la p. 598.

Sermon contre les juremens. Ibid. p. 599.

Sermon contre ceux qui vivent dans les delices. Ibid. p. 600. & 601.

Qu'il ne faut pas pleurer amerement les morts. Ed. A. t. 6. p. 943.

Sermon de la Foi, de l'Esperance & de la Charité. T. 7. ed. A. p. 288. p. 293. p. 295. p. 299. p. 522.

Avertissemens spirituels. T. 7. edit. A. p. 481.

Deux Homelies de la milice spirituelle. T. 5. ed. L. p. 294. & 296.

Un Sermon de la discipline. Ibid. 297.

Un Sermon de la vertu. Ibid. 298.

Sermon pour montrer que l'on doit avoir plus de soin du salut de son ame, que de celui de son corps. Edit. A. t. 6. p. 893.

Sermon du salut de l'ame. Ibid. t. 6. p. 968.

Sermon de la patience, &c. T. 7. ed. A. p. 435.

Sermon pour montrer qu'un disciple de JESUS-CHRIST *doit être doux.* Ed. A. t. 6. p. 903. P. t. 6. p. 468.

Sermons de la charité & de la douceur. Ed. A. p. 742. p. 750.

Autres Sermons de Morale, qui sont des recüeils de Saint Chrysostome. Ibid. t. 5. à p. 313. ad p. 375.

Sermon dont le sujet est, Qu'il faut que celui qui a quelque don de Dieu, en fasse part aux autres. T. 7. ed. A. p. 42.

Sermon contre ceux qui reprochent aux Prêtres de vivre à leur aise, tiré des Homelies de S. Chrysostome, sçavoir de la 9. sur l'Epître aux Philippiens, & des Homelies sur les Epîtres à Timothée & à Tite.

Discours contre ceux qui corrompent les vierges consacrées à JESUS-CHRIST T. 6. ed. A. p. 976.

S. Jean Chryso-stome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chryso-stome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

SERMONS SUR LES FETES.

Homelie sur l'Annonciation. Ed. A. t. 5. p. 889. P. t. 6. p. 350.

Sermons sur le même sujet. Ed. A. t. 7. p. 515. p. 237. p. 249.

Homelie sur la Fête de Noël. Ed. A. t. 5. p. 511. P. t. 5. p. 417.

Sermon de la Nativité de JESUS-CHRIST. Edit. A. t. 5. p. 846. P. t. 6. p. 493.

Sermon sur la Fête de Noël. T. 5. edit. A. pag. 843.

Trois autres Sermons sur la même Fête. Ed. A. t. 7. p. 307. p. 367. p 400.

Deux Sermons sur la Theophanie. Ed. A. t. 7. p. 350. & p. 388. P. t. 6. p. 252. & p. 361.

Homelie de la Circoncision & de Simeon. Ed. A. t. 5. p. 872. P. t. 6. p. 245.

Sermon sur l'Epiphanie, que l'on attribuë aussi à saint Gregoire Thaumaturge. Edit. A. t. 7. page 657.

Homelie sur le Baptême de JESUS-CHRIST. Ed. A. t. 5. p. 523. P. t. 1. p. 275.

Sermon sur la Semaine sainte. Ed. A. t. 5. p. 540. P. t. 3. p. 712.

Homelie de la trahison de Judas prêchée le Jeudi saint. Ed. A. t. 5. p. 547. P. t. 5. p. 406.

Homelie sur la mi-Carême. Edit. A. t. 5. page 876.

Homelie sur la trahison de Judas. Edit. A. t. 5. p. 893.

Homelie du Vendredi saint. Edit. A. t. 5. p. 906. P. t. 6. p. 403.

Homelie sur la Passion de JESUS-CHRIST. Edit. A. t. 5. p. 663. P. t. 5. p. 431.

Homelie de la Croix & du Larron. Edit. A. t. 5. p. 567. P. t. 1. p. 437.

Homelie sur le Larron. Ed. A. t. 5. p. 910.

Sermon sur la Passion. Ed. A. t. 7. 459.

Sermon sur la Croix. Ed. A. t. 7. p. 502. P. t. 6. p. 288.

Second Sermon sur le même sujet. Ed. A. t. 5. p. 868. P. t. 6. p. 611.

Troisiéme Sermon. T. 7. ed. A. p. 864. P. t. 6. p. 620.

Quatriéme Sermon sur l'adoration de la Croix. Ed. A. t. 7. p. 493. P. t. 6. p. 611.

Sermon de l'exaltation de la Croix. Ed. A. t. 7. p. 661. *qui est du Moine Pantaleon.*

Homelie sur la Fête des Rameaux. Edit. A. t. 5. p. 882.

Homelie de la resurrection de JESUS-CHRIST. Ed. A. t. 5. p. 581. P. t. 5. p. 447.

Sermon sur la Pâque. Ed. A. t. 5. p. 885. P. t. 6. p. 641.

Sermon de l'Ascension. Ed. A. t. 5. p. 595. P. t. 5. p. 457.

Quatre Sermons de l'Ascension. P. t. 6. p. 448. & suivantes.

Deux Sermons de la Pentecôte. Ed. A. t. 5. p. 602. & 611. P. t. 5. p. 468 & 481.

Sermon sur la Resurrection. edit. A. t. 5. p. 592. P. t. 6. p. 442.

Autre Sermon sur la Resurrection de JESUS-CHRIST. Ed. A. t. 7. p. 264. & 506.

Homelie sur la Pâque. T. 5. ed. A. p. 148.

Sept Discours sur la Fête de Pâque. edit. A. t. 5. p. 977.

Sermons sur l'Ascension & sur la Pentecôte. Ibid.

Cata-

S. Jean Chryso-stome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chryso-stome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermons sur l'Ascension. T. 7. edit. A. p. 330. p. 424. p. 466.

Homelie de la Pentecôte. ed. A. t. 5. p. 976. P. t. 6. p. 227.

Homelie entre Pâque & la Pentecôte. ed. A. t. 7. p. 372.

Homelie sur la Fête de la Pentecôte. T. 7. p. 582.

Homelie du second avenement de JESUS-CHRIST. ed. A. t. 5. p. 782. P. t. 6. p. 651.

SERMONS SUR LES SAINTS.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.

Panegyrique de tous les Saints. ed. A. t. 5. p. 618. P. t. 5. p. 685.

Panegyrique de tous les saints Martyrs. ed. A. t. 5. 614. P. t. 1. 792.

Homelie sur les Martyrs. ed. P. t. 5. p. 860.

Fragment d'une Homelie à la loüange d'Abraham. ed. A. t. 5. p. 653. p. t. 1. p. 799.

Trois Homelies sur les Maccabées & sur leur mere. ed. A. t. 5. p. 640. p. 633. p. 637. P. t. 1. p. 516. p. 552. p. 556.

Discours de S. Pierre & d'Helie. ed. A. t. 8. p. 18. P. t. 1. p. 758.

Sept Homelies à la loüange de Saint Paul. ed. A. t. 8. p. 33. P. t. 5. p. 492.

Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

Sermon de Joseph & de la chasteté. ed. A. t. 5. p. 656. P. t. 6. p. 134.

Discours sur le Prophete Elie. ed. A. t. 5. p. 672. P. t. 6. p. 128.

Sur la Conception de Saint Jean. ed. A. t. 5. p. 831. P. t. 6. p. 516.

Sermon sur S. Jean. ed. A. t. 7. p. 531. P. t. 6. p. 311.

Deux Sermons sur S. Iean Baptiste & sur Herodias. ed. A. t. 7. p. 545. & 549. P. t. 6. p. 281. & 379.

Deux autres Sermons sur Saint Iean. ed. A. t. 7. p. 531. & 533.

Sermon sur les 12. Apôtres. ed. A. t. 5. p. 995. P. t. 6. p. 320.

Homelie sur S. Pierre & S. Paul. ed. A. t. 5. p. 995. P. t. 6. p. 315.

Sermon de S. Thomas. ed. A. t. 5. p. 837. P. t. 5. p. 324.

Autre Sermon sur S. Thomas. T. 7. ed. A. p. 575.

Sermon sur Saint Estienne. ed. A. t. 5. p. 864. P. t. 6. p. 328.

Un autre Sermon sur le même. ed. A. t. 5. p. 871.

Et trois autres. ed. A. t. 7. p. 579.

Panegyrique de Saint Iean l'Evangeliste. ed. P. t. 6. p. 605.

Deux autres Sermons sur Saint Iean l'Evangeliste. ed. A. t. 7. p. 342. p. 344.

S. Jean Chryso-stome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chryso-stome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.	Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.

PANEGYRIQUES DES SAINTS.

Panegyrique de saint Ignace. ed. A. t. 5. p. 498. P. t. 1. p. 508.	
Panegyrique de saint Melece Evêque d'Antioche. ed. A. t. 5. p. 537. P. t. 1. p. 323.	
Panegyrique de saint Babylas. ed. A. t. 5. p. 438. P. t. 1. p, 641.	
Panegyrique de saint Philogone. ed. A. t. 5. p. 505. P. t. 1. p. 551.	
Panegyrique de saint Eustathe. edit. A. t. 5. p. 628. P. t. 1. p. 571.	
Sermon sur les saintes Bernice, Prodoce & Domnine. ed. A. t. 5. p. 473. P. t. 1. p. 557.	
Homelie sur sainte Pelagie. ed. A. t. 5. p. 482. P. t. 1. p. 491.	
Sermon sur saint Romain Martyr d'Antioche. ed. A. t. 5. p. 488. P. t. 1. p. 508.	*Sermon 2. sur saint Romain.* ed. A. t. 5. p. 840. P. t. 1. p. 546.
Sermon sur S. Barlaam. ed. A. t. 5. p. 493. P. t. 1. p. 785.	
Sermon des saints Iuventin & Maxime, Martyrs. ed. A. t. 5. p. 533. P. t. 1. p. 485.	
Panegyrique de saint Lucien Martyr. ed. A. t. 5. p. 529. P. t. 1. p. 530.	
Panegyrique de Iulien aussi Martyr. ed. A. t. 5. p. 621. p. t. 1. p. 535.	
Homelie des Martyrs d'Egypte. edit. A. t. 5. p. 519. P. t. 1. p. 770.	
Panegyrique de saint Phocas. ed. A. t. 5. p. 826. P. t. 1. p. 775.	
Panegyrique de saint Thecle. ed. A. t. 5. p. 493. P. t. 1. p. 785.	
Homelie sur S. Bassus. ed. P. t. 5. p. 869.	
Panegyrique de sainte Droside. P. t. 5. page 877.	

TRAITEZ DE SAINT CHRYSOSTOME.

Le Livre contre les Gentils. ed. A. t. 5. p. 442. P. t. 1. p. 647.	
Ecrit contre les Iuifs & contre les Gentils, pour prouver que JESUS-CHRIST *est Dieu.* ed. A. t. 6. p. 622. ed. P. t. 5. p. 725.	
Traité contre ceux qui blâment la vie monastique. ed. A. t. 6. p. 161. P. t. 4. p. 355.	*La Liturgie.* edit. A. t. 6. p. 983. P. t. 4. page 522.
Comparaison d'un Moine & d'un Roi. ed. A. t. 7. p. 230. ed. P. t. 4. p. 449.	
Traité contre ceux qui se scandalizent mal-à-propos. ed. A. t. 7. p. 1. P. t. 5. p. 756.	

Cata-

S. Jean Chryso-stome.

Catalogue des Ouvrages de S. Chrysostome.

S. Jean Chryso-stome.

Ouvrages qui sont veritablement de lui.	Ouvrages qui ne sont point de lui, ou qui sont douteux.
Deux Discours à Theodore. Le second doit être mis le premier. edit. A. t. 6. page 5. P. t. 4. page 545.	
Six Livres du Sacerdoce. ed. A. t. 6. p. 1. P. t. 4. p. 1.	
Traité de la Componction du cœur à Demetrius. ed. A. t. 6. p. 138. P. t. 4. p. 98.	
Deux Livres de la Componction du cœur adreßez à Stelichius. edit. A. t. 6. page. 151. P. t. 4. page 121.	
Trois Livres de la Providence divine à Stagyrius. edit. A. t. 6. p. 84. P. t. 4. p. 157.	
Traité de la Virginité. ed. A. t. 6. p. 244. P. t. 4. p. 275.	
Deux Discours contre l'habitation des femmes avec les Clercs. ed. A. t. 6. p. 214. & 230. P. t. 4. p. 225. & 247.	
Autres Discours pour montrer qu'un Religieux ne doit point se servir de raillerie. ed. A. t. 6. p. 963. P. t. 6. p. 594.	
Deux Discours à une jeune veuve. ed. A. t. 6. p. 296. & 304. P. t. 4. p. 456 & 469.	
Traité pour prouver que personne ne peut-être offensé que par soi-même. ed. A. t. 7. p. 36. P. t. 4. p. 498.	
Deux Lettres au Pape Innocent. edit. P. t. 4. p. 593. & 599.	
Une Lettre sur sa persecution, aux Prêtres & aux Evêques mis en prison. ed. P. p. 600.	
Deux cens quarante-trois Lettres à Olympiade & à plusieurs autres. ed. A. t. 7. p. 51. jusqu'à la p. 205. P. t. 4. p. 603. & suivantes jusqu'à la p. 834.	
Lettre au Moine Cesarius imprimée separément.	

a. p. 20. *Surnommé Chrysostome, &c.*] On ne sçait point quand il a commencé à porter ce surnom qu'on lui a donné si justement. Quelques-uns ont dit qu'il l'avoit eu de son vivant, & même étant Prêtre d'Antioche; mais ni saint Jerôme, ni saint Augustin, ni Theodoret, ni pas un autre Ancien ne lui donnent ce nom; & ils l'appellent seulement Jean de Constantinople. Sozomene remarque que l'on avoit donné ce nom à Antiochus Evêque de Ptolemaïde, mais il ne dit point, qu'il lui fût commun avec nôtre saint. Plusieurs Auteurs ont écrit la Vie de ce Saint; mais il y en a peu qui l'aient fait fidelement. Pallade est le seul à qui l'on doive ajoûter foi. L'original Grec de cét Auteur a été donné par M. Bigot. On peut joindre à cet Auteur Socrate, Sozomene & Theodoret, qui ont rapporté quelques circonstances de la Vie de saint Chrysostome dans leur Histoire Ecclesiastique. Theodoret avoit encore fait des Discours à sa loüange, dont Photius rapporte des extraits au vol. 273. Les autres Ecrivains de la Vie de saint Chrysostome sont peu dignes de foi,

S. Jean Chrysostome.

foi, & ont rempli leur narration de plusieurs fables. George qu'on croit avoir été Evêque d'Alexandrie, est le premier. On tient qu'il avoit tiré une partie de ce qu'il rapporte, de saint Cyrille d'Alexandrie; mais cela n'a point de vrai-semblance. Cét Auteur a vêcu vers l'an 600. de JESUS-CHRIST; depuis lui l'Empereur Leon, Simeon Metaphraste, un Anonyme, saint Jean Damascene, Cosme Vestitor, Jean Euchite, le Patriarche Philothée, & Matthieu Camariote ont fait des Vies & des Panegyriques de nôtre Saint mal écrits, & pleins de plusieurs faussetez

b p. 20. *Fils d'Anthuse.*] Il y avoit un autre Jean fils de Publie, dont il est parlé dans Theodoret au ch. 19. du 3. livre de son Histoire. Car premierement tous les Historiens sont témoins que la mere de saint Jean Chrysostome s'appelloit Anthuse, comme Pallade ch. 5. de sa Vie, Socrate au livre 6. de son Hist. chap. 3. Sozomene au livre 8. ch. 2. Secondement Publie étoit vieille sous l'Empire de Julien l'an 362. suivant le témoignage de Theodoret, & la mere de saint Chrysostome vivoit encore en 404. comme il paroît par les Lettres 238. & 239. de ce saint, & elle n'avoit que 40. ans en 368. Enfin Jean, fils de Publie, étoit fils unique, & saint Chrysostome avoit une sœur plus âgée que lui, à qui il a écrit la lettre 238.

c p. 20. *Il perdit son pere encore fort jeune.*] Saint Chrysostome le dit dans son livre premier du Sacerdoce au ch. 1. Quelques uns ont dit que ses parens avoient été Païens, mais il dit lui même dans l'Homelie premiere contre les Anoméens, qu'il a été nourri & elevé dans l'Eglise: & il paroît par l'endroit du livre du Sacerdoce que nous venons de citer, que sa mere étoit Chrétienne quand son pere mourut, peu de tems aprés qu'elle l'eut mis au monde.

d p. 20. *Il se destinoit d'abord au Barreau.*] Quelques-uns disent qu'il a été Avocat; mais Pallade, Socrate & Sozomene disent seulement, qu'étant en état de faire cette profession, il la quitta. Il y a une lettre de Libanius à un Jean, qu'il congratule à cause d'une action publique dans laquelle il avoit loüé l'Empereur & ses enfans. Mais ce Jean est different de saint Jean Chrysostome qui étoit déja Prêtre alors: car cét Empereur est Theodose qui avoit donné l'Empire à ses enfans vers l'an 393. saint Chrysostome dit bien dans son premier livre du Sacerdoce, qu'il avoit frequenté le Barreau, mais il ne dit point qu'il eut plaidé. Il étoit si éloquent que Libanius dit en mourant, qu'il eût été seul digne de lui succeder, si les Chrétiens ne le lui avoient pas enlevé.

e page 20. *Basile son ami.*] On ne sçait pas certainement qui est ce Basile, ni d'où il étoit Evêque: mais il est constant qu'il est different du grand saint Basile, Evêque de Cesarée en Cappadoce. Socrate & Sozomene les ont confondus mal à-propos: car Basile ami de saint Chrysostome, étoit de son âge, & avoit eu les mêmes Maîtres, comme il paroît par le commencement du livre de saint Chrysostome du Sacerdoce. Saint Basile au contraire étoit bien plus âgé, & étoit Evêque de l'Eglise de Cesarée avant que saint Chrysostome eut atteint l'âge de 25. ans. Photius dit que Basile ami de saint Chrysostome est Basile de Seleucie. C'est encore une plus lourde faute, parce que ce dernier n'a été ordonné Evêque qu'en 431. & a vêcu jusqu'en 458. Le Basile ami de saint Chrysostome est plûtôt l'Evêque de Raphanée, ou un autre du même nom Evêque de Biblos, dont on trouve les noms dans les souscriptions du Concile de Constantinople.

S. Jean Chrysostome.

f p. 51. *Il n'y a point de Commentaire de Saint Chrysostome sur Jeremie.*] Il y en avoit un Manuscrit dans quelques Bibliotheques qui portoit le nom de saint Chrysostome: mais on l'a trouvé si pitoiable, qu'on n'a pas crû qu'il fût digne d'être publié, non plus que des Scholies sur les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc & de saint Luc.

g p. 51. *L'Evangile de saint Matthieu est expliqué tout entier en quatre-vingts dix Homelies.*] Il y en a 91. dans la version, mais la 29. est divisée en deux, quoique ce n'en soit qu'une dans le texte Grec. Ainsi la version doit être reformée dans le nombre des Homelies sur saint Matthieu, & le texte Grec le doit être dans celui des Homelies sur saint Jean. Car quoi-qu'il distingue 88. Homelies, il n'y en a que 87. parce que la Preface ne doit pas être contée.

h p. 52. *Une partie de ces Homelies a été prêchée à Antioche, l'autre partie à Constantinople.*] Photius remarque qu'il est aisé de connoître les Homelies que saint Chrysostome a prêchées à Antioche, parce qu'elles sont plus travaillées que celles qu'il a prêchées à Constantinople. Mais quoi que cette regle generale ne soit pas inutile pour les distinguer, on trouve encore des marques particulieres dans ces Homelies, qui font connoître où elles ont été prêchées. Il est visible que les Homelies sur la Genese & sur les Actes ont été prêchées à Constantinople, comme nous l'avons remarqué p. 40. aprés Photius: car il le dit assez clairement dans l'Homelie 33. sur la Genese, qui est la 28. selon Photius qui ne conte que 61. Homelies sur la Genese. Erasme a crû que les 54. Homelies sur les Actes n'étoient pas de saint Chrysostome & Savil semble en avoir douté: mais c'est sans aucun fondement; car elles sont du stile de saint Chrysostome, & il s'y fait connoître en beaucoup d'endroits. Le stile des Homelies sur les Pseaumes fait voir qu'elles ont été prêchées à Antioche, pour ne point alleguer l'autorité de George d'Alexandrie & de quelques autres nouveaux Grecs qui le disent. On ne peut pas sçavoir en quel tems il a composé le Commentaire sur Isaïe. L'Homelie 7. sur saint Matthieu fait visiblement connoître qu'elle a été prêchée à Antioche: car il y dit que ceux à qui il parloit, se vantoient d'habiter la ville où étoit né le nom de Chrétien. Il marque encore cette ville dans l'Homelie 68. suivant le Latin, & 67. suivant le Grec; ce qui montre que ces Homelies ont été prêchées à Antioche. Le stile de celles sur saint Jean nous donne à conjecturer qu'elles ont été composées & prêchées dans Antioche. Dans l'Homelie 21. sur l'Epître aux Corinthiens il dit nettement qu'il prêche à Antioche. Dans la 3. Homelie sur l'Epître à Tite il parle de Daphné, Fauxbourg d'Antioche, comme

me étant dans la ville où il prêchoit. Les Sermons sur l'Epître aux Colossiens ont été recitez à Constantinople: car il parle dans l'Homelie 3. avec l'autorité d'un Evêque menaçant les pecheurs de leur refuser la paix. Il y parle aussi du Thrône Episcopal sur lequel il étoit assis, & il se dit Evêque. Les Homelies sur les Epîtres aux Thessaloniciens sont encore du même tems. Dans l'Homelie 11. sur la premiere Epître il dit qu'il preside à ceux à qui il parle. On peut remarquer la même chose dans l'Homelie 4. sur la seconde. Dans la 4. Homelie sur l'Epître aux Hebreux, il menace de chasser de l'Eglise les personnes qui louëront des pleureuses pour les funerailles de leurs parens; ce qui fait connoître qu'il étoit Evêque. Dans l'Homelie 26. sur la 2. Epître aux Corinthiens, il dit que *le fils de Constantin a fait enterrer son pere dans cette ville.* A l'égard des autres Homelies, l'on n'a point de preuves certaines tirées de ce qu'il dit dans le texte, qui nous apprennent où elles ont été prêchées; mais le stile des Homelies sur les Epîtres aux Romains & aux Galates étant plus poli & plus orné, au lieu que le stile de celles qui sont sur les Epîtres aux Ephesiens, aux Philippiens & à Philemon, étant plus negligé, il y a lieu de croire, en suivant la regle de Photius, que les premieres ont été prêchées à Antioche, & les dernieres à Constantinople.

S. Jean Chrysostome.

i p. 89. *Il y a plusieurs des Homelies dont Photius rapporte des extraits dans le vol. 277. qui sont du nombre de celles, &c.*] L'on y trouve des extraits tirez de l'Homelie du Saint Esprit, du Discours sur ces paroles, Jesus-Christ *est l'Orient, &c.* du Sermon sur l'Incarnation & sur les Anges Gardiens, du Traité qui prouve que l'ancienne & la nouvelle Loi ont un même Legislateur, du Discours sur ces paroles de saint Paul, *Ma grace vous suffit, &c.* L'Homelie du Saint Esprit est dans le Tome 6. de l'edition de Paris: voiez la p. 221. & 222. L'Homelie sur la Nativité & sur les Anges est en Grec dans l'edition d'Etone Tome 5. p. 843. Celle du Legislateur de l'ancienne & de la nouvelle Loi est la premiere du 6. volume de l'edition de Paris. On trouve aussi dans le même volume le Discours sur ces paroles de l'Apôtre, *Ma grace vous suffit.* Le Sermon sur ces paroles de la 2. aux Corinthiens chap. 11. *Si qua in Christo nova creatura, &c.*

Les autres Sermons sont connus & veritables.

k p. 89. *Il ne faut pas porter le même jugement de celles qui sont citées par Theodoret dans ses Dialogues, qui sont certainement de saint Chrysostome, & que nous avons presque toutes encore à present.*] Il cite un Discours recité par saint Chrysostome aprés la Harangue de l'Ambassadeur des Goths, qui ne se trouve point parmi les Discours de saint Chrysostome. Le second passage qu'il cite dans le premier Dialogue, est tiré de l'Homelie de la Nativité, Tome 1. p. 426. L'Homelie que Theodoret cite sous ce titre, *Oraison dogmatique, pour montrer que ce qui est dit de* Jesus-Christ, *semble être indigne de la puissance & de la Divinité,* est celle qui est intitulée *de la Consubstantialité,* qui est dans le premier volume page 360. Le passage qu'il cite, tiré du Commentaire sur le Ps. 41. n'est point dans celui que nous avons à present. Je n'ai point trouvé l'Homelie de la Confusion des Langues, ni le passage tiré de l'Homelie prêchée dans la grande Eglise. Les Homelies contre ceux qui disent que les Demons gouvernent les choses de ce monde, contre ceux qui jeûnent le jour de Pâque, l'Homelie de l'Assomption de Jesus-Christ, se trouvent parmi celles que nous avons, aussi-bien que les passages tirez par Theodoret des Commentaires sur l'Epître aux Ephesiens, sur l'Evangile de saint Jean, & sur celui de saint Matthieu.

S. Jean Chrysostome.

l p. 92. *Presque tous ces Discours sont du stile des Predicateurs Latins, &c.*] Ils sont pleins d'allusions de mots, de sentences qui ont les mêmes terminaisons, comme sur le Ps. 33. *Eia fratres mei, hic modò respondere volo; quanti modò dicunt, nolo; qui jam dicebant, volo.* On peut y joindre cette belle pensée: *Oracula sanctæ lectionis, quæ sonant in auribus vestris, nidum faciant in cordibus vestris.* On y trouve encore des explications de termes Latins & Grecs, comme sur le Ps. 90. *Meridies dicitur, quia dividit diem: meros enim pars est divisæ diei.* Et sur le Ps. 118. *Veritas tres sunt syllabæ & septem litteræ, quia in septima die Deus requievit ab operibus suis.* Il y a plusieurs autres endroits semblables, qui font voir que l'Auteur de ces Discours est Latin. Le stile en est sententieux, coupé, & plein d'antitheses, de pointes, &c. defauts ordinaires des Predicateurs Latins, dans lesquels saint Chrysostome n'est jamais tombé.

m p. 98. *La methode est toute differente de celle de saint Chrysostome.*] Saint Chrysostome divise ses Discours en trois parties; la premiere est un exorde, la seconde une explication d'un ou de plusieurs passages de l'Ecriture; & la troisiéme une exhortation morale. On reconnoît toûjours cette disposition dans tous les Sermons de saint Chrysostome. Ceux-ci n'ont rien de semblable, ils n'ont ni exorde, ni exhortation morale; ils ne finissent point par la doxologie. L'Auteur divise l'Ecriture en versets, & cite des Auteurs Latins, comme saint Cyprien & Hippolyte; c'est ce que saint Chrysostome n'a jamais fait.

n p. 92. *Enfin les matieres qui y sont traitées, ne sont pas de celles dont saint Chrysostome a coûtume de parler.*] Saint Chrysostome traite toûjours des points de morale ou de doctrine commune. Il ne s'arrête point aux questions épineuses & difficiles, il les évite soigneusement, il explique l'Ecriture à la lettre, & simplement. L'Auteur de ces Sermons fait tout le contraire. Il les remplit de lieux communs sur le peché originel, sur la predestination, sur la grace, sur l'endurcissement de cœur, &c. questions que saint Chrysostome fuit toûjours. Ce même Auteur se plaît uniquement aux sens allegoriques & mystiques, sans se mettre beaucoup en peine du sens litteral. Enfin l'on ne peut pas imaginer rien de moins semblable aux OEuvres de saint Chrysostome, que les Sermons dont nous faisons ici la critique.

o p. 93. *Tous ces Sermons sont d'Auteurs Latins, & l'on en trouve même quelques-uns parmi ceux de saint Chrysologue, &c.*] Le 13. & le 16. sont parmi les Sermons de saint Chrysologue. Le 17. est parmi ceux

que l'on attribuë à Origenes. Le 6. est tiré de l'Homelie 15. de saint Chrysostome sur saint Matthieu. Le 20. de l'Homelie 62. sur le même Evangeliste. Les 21. & 22. sont une partie des Homelies 32. & 33. de l'Ouvrage imparfait. Le 25. est tiré de l'Homelie 37. du même. Les 27. & 28. de l'Homelie 42. Le Commentaire sur saint Marc est l'ouvrage de quelque Moine ignorant.

S. Jean Chrysostome.

p. p. 93. *Le Commentaire imparfait sur saint Matthieu, &c.*] L'Auteur de ce Traité cite l'Ecriture suivant la version Vulgate, il cite des livres apocryphes, comme le Livre de Seth, d'Ezechias, & l'Itineraire de saint Clement. L'on y trouve des sentimens heretiques sur la Trinité, comme dans l'Homelie 49. où il traite les Catholiques d'Heretiques Homousiens. Dans l'Homelie 7. il rejette le Baptême des Heretiques. Dans l'Homelie 1. il parle des-avantageusement du mariage. Il condamne les secondes nôces, *Homil. 32.* Sixte de Sienne pretend que ces erreurs, & principalement celles qui regardent le mystere de la Trinité, ont été ajoûtées, tant parce qu'elles ne se trouvent point dans quelques anciens Manuscrits, qu'à cause des endroits où il enseigne clairement la Divinité du Fils. Quoi qu'il en soit, il avouë avec tous les Critiques, que cét ouvrage n'est point de saint Chrysostome, mais d'un Auteur Latin. Il y a de courts Commentaires sur saint Marc, saint Luc & saint Matthieu, attribuez à saint Chrysostome, & imprimez à Paris en 1576. qui portent le nom de saint Chrysostome, qui ne sont point de lui.

q. p. 118. *Les fragmens de la Lettre à Cesarius citez par les Auteurs Grecs.*] Ces Auteurs sont, Anastase dans des recüeils Manuscrits de la Bibliotheque de Clermont; Nicephore Patriarche de Constantinople, dans deux Manuscrits de la Bibliotheque de M. Colbert; un Auteur qui a écrit contre les Severiens, donné au public par Turrien, saint Jean Damascene Tome 4. *var. Lect. Canisii* p. 211. On peut voir ces fragmens dans l'edition de Rotterdam.

r p. 183. *Editions particulieres des OEuvres de S. Chrystome.*] Voici le Catalogue de quelques-unes.

HOMILIÆ IN SACRAM SCRIPTURAM.

In Genesim. Grec-Lat. Morel 1594. Lat. OEcolampad. interprete, Paris. 1524.

In Psalmos. Nivelle 1606.

In Isaiam. Lat. à Tilmanno, Paris. 1555.

Argumentum in Jeremiam. Gr. Aug. 1602.

In Matth. Græcè, Oxonii. Lat. 1537.

Opus imperf. in Matth. Ex Off. Caveleriana. 1602.

De Publicano & Pharisæo. Paris. 1595.

Serm. 4. in Lazarum, in illud Apostoli, Nolite de dormientibus contristari, &c. Oxon. 1580.

In Joannem, Aret. interprete, Romæ 1470.

In omnes Pauli Epistolas. Græcè à Donato Veronensi an. 1529. in fol. 3. vol. Lat. apud Hervag. 1530.

In Ep. ad Galatas. interpret. Erasmo, Basileæ 1526.

In Ep. ad Philipp. Flaminio interprete. Rom. 1578.

S. Jean Chrysostome.

TACTATUS.

De Sacerdotio libri sex. Græcè, Oxon. 1586. Aug. 1599. Lov. 1529. 1568. Basil. 1544. Lat. Paris. 1561.

De Virginitate. Græc-Lat. Livineio interpret. Ant. 1565. & 1575. *ex versione Poggiani,* Romæ 1562.

De Providentia. apud Oporinum, Basil. 1552.

De Orando Deum. interprete Erasmo. Basil. Froben 1500. 1551. Col. 1573. Ant. 1579. Paris. 1538.

Aliquot opuscula. Ex V. Erasmi, Basil. 1529.

Liber de vita Babylæ contra Gentiles. Gr. Basil. 1527. Paris. 1528. Lat. per Brinium Paris. 1528.

Sermones ad Theodorum. Lat. 1524. Basileæ 1547.

Comparatio Regis & Monachi. Basil. 1533. Gr. Lat. Paris. 1598. Basil. 1526.

Quòd nemo læditur nisi à seipso. Græc. in 8. Paris. 1541.

Liturgia sive Missa. Lat. Erasmo interprete, Paris. 1537. Græc. Paris. 1560. Venet. 1601. 1620. ex vers. Hervet. 1548. Paris.

Orat. Quòd Christus sit Deus. Ingolstad. 1579. apud Chevallon Lat. 1536. Romæ 1526.

In Euch. Græc. 1571. Morelle 1561. Lat. Wormatiæ 1541. Pragæ 1544. Ant. 1560. Gr. & Lat. Venetiis 1528. in Bibl. PP.

Epistolæ ad Innocent. Basil. 1529.

Ad Cæsarium, Moinii varia Sacra. Roterod. an. 1587.

HOMILIÆ VARIÆ.

Homil. ad Pop. Ant. de Statuis. Londini, Gr. Lat. 1590.

Orat. in illud, Modico vino utere. Hanov. 1550. in 8. Col. 1582.

In illud, Oportet hæreses esse. Oecol. interp. Mog. 1522.

Homil. 6. contr. Jud. Hoëschelio interprete, Aug. 1602.

Orat. sex de fato & providentia. Gr. 8. Basil. 1526. Paris. 1554. Hagenov. 1533.

Orat. 6. Gr. Oxon. Gr. Lat. 1586.

Orat. in Eutropium, in Ps. 100. & in laudem Crucis. Paris. 1554. Tilmanno interprete.

De non contemnenda Ecclesia Dei. Morelle 1560.

In terræ motum, &c. aliæ Orat. interprete Ducæo, Burdigalæ 1604.

Homil. de Anathemate. Gr. Lat. Paris. in 8. 1547.

Libri tres de providentia Dei, ad Stagyrium. Lat. Halosten 1487. Ibid. *Orat. de dignitate humanæ originis.*

Chry-

Chrysostomi Orat. 10. à Beutero Romæ 1581.

S. Jean Chrysostome. Græc. Lat. Friburg. 1585. in 8.

Varii Tractatus. Ibid.

De animi humilitate, jejunio & temperantia. Mog. 1604.

De mansuetudine. Paris. 1570.

De benignitate. Paris. 1594.

De Politia morali. Paris. 1545.

Orat. sex. Paris. 1554.

Orat. aliquot. Lat. Græc. Lat. Romero in 8. Bas. Oporin. 1551.

Homil. Gr. Hoëschelio interp. 1587.

Homil. 2. Tiguri 1558.

Aliæ. Lipsiæ ann. 1538.

Aliæ. Paris. 1606.

Orat. Græc. Romæ 1594.

Florilegia. Mog. 1603. Latin. Hagenov. 1528.

SERMONES PANEGYRICI.

Homil. 4. *in Job.* Perionio interprete, Paris. 1565. Col. 1568.

Homiliæ de laudibus Pauli. Aniano interprete, Paris. 1499. cum Op. Bedæ seorsim 1509.

De Petro & Paulo orat. 2. Gr. Lat. 1582.

Idem cum Orat. in 12. *Apostolos.* Romæ 1580.

Sermones Panegyrici in S. S. Martyres. Burd. 1601.

Duæ Homil. de S. S. Lugd. 1624. Græc. Lat. Paris. 1594.

IN FESTA.

In Nat. Christi & in Præcursorem. Ant. apud Tornes 1609.

Sermo in Pascha. Ant. 1598.

Sermones in Ascensionem, & alii. ex ed. Vossii, Mog. 1604.

Orat. de occursu Domini. Col. 1568.

ANTIOCHUS

ET

SEVERIEN DE GABALE.

Antiochus & Severien de Gabale.

IL y eut du tems de saint Chrysostome deux fameux Predicateurs, qui remplirent la chaire de cette Eglise en l'absence de ce saint Evêque. Le premier, nommé Antiochus étoit Evêque de Ptolemaïde en Phenicie; & le second, appellé Severien, étoit Evêque de la ville de Gabale en Celesyrie. Antiochus vint le premier à Constantinople, & aprés y avoir prêché longtems, & y avoir amassé de l'argent, s'en retourna dans son Eglise. Severien aiant appris qu'Antiochus s'étoit enrichi en prêchant à la Cour, eut envie de l'imiter, & y vint avec quantité de Sermons qu'il avoit preparez. Il fut bien reçû par Saint Jean Chrysostome, de qui il tâcha d'abord de gagner les bonnes graces. Il s'y fit connoître ensuite à plusieurs personnes de condition, & s'insinua dans l'esprit de l'Empereur & de l'Imperatrice: de sorte que quoi-qu'il n'eût pas tout le talent qu'avoit Antiochus, il ne laissa pas de s'acquerir beaucoup d'estime & de reputation. Saint Chrysostome étant obligé, comme nous avons dit, d'aller en Asie, pour mettre ordre aux affaires de l'Eglise d'Ephese, ne trouva point d'Evêque plus propre pour prêcher en son absence, que Severien de Gabale, qu'il consideroit comme son ami. Mais soit que cét Evêque tirant avantage de l'absence de saint Chrysostome, eût dessein de gagner l'estime & l'affection du peuple de Constantinople pour en usurper le Siege, soit que Serapion Archidiacre de saint Chrysostome, eût par ses lettres donné de l'aversion à saint Chrysostome contre Severien de Gabale, comme contre une personne qui troubloit la paix de son Eglise, & qui avoit dessein d'entrer à sa place, soit enfin qu'il y eût quelque secret mouvement de jalousie entre eux; depuis ce tems ces deux Evêques ne furent jamais bien ensemble. Saint Chrysostome étant de retour, chassa Severien, l'accusant d'avoir dit que le Fils de Dieu ne s'étoit point fait homme, parce que cét Evêque voiant que Serapion ne s'étoit pas voulu lever devant lui, avoit dit: *Si Serapion meurt Chrêtien, le Fils de Dieu ne s'est point fait homme.* Ce que Serapion avoit rapporté à saint Chrysostome, en supprimant la premiere

Antiochus & Severien de Gabale.

partie, *Si Serapion meurt Chrêtien.* Mais comme Severien étoit bien en Cour, l'Imperatrice le fit revenir, & fit tous ses efforts pour le remettre bien avec S. Chrysostome, qui refusa de se reconcilier avec lui, jusques à ce que l'Imperatrice l'en eût conjuré au nom de son petit-fils Theodose, en le mettant à ses pieds dans l'Eglise des Apôtres. Saint Chrysostome, si nous en croions Socrate, ne pût alors resister aux prieres de l'Imperatrice : mais cette reconciliation ne fut pas sincere, & ces deux Evêques ne laisserent pas de conserver tous deux de l'aversion l'un contre l'autre. Et en effet, dans le tems de la disgrace de saint Chrysostome, Severien de Gabale se joignit à Theophile, & à ses autres ennemis, pour le perdre. C'est ainsi que Socrate rapporte le different de Severien de Gabale dans le 11. chap. du 6. livre de son Histoire.

L'Auteur de la Vie de saint Chrysostome accuse cét Historien de mauvaise foi dans cette rencontre. Mais tant que l'on n'aura point d'autre Historien plus digne de foi, qui rapporte ce fait d'une autre maniere, nous ne pouvons pas rejetter cette narration, ni feindre d'autres motifs & d'autres causes de la division de ces deux Evêques, que ceux qui se trouvent marquez par Socrate, qui vivoit dans un siecle qui n'étoit pas fort éloigné de celui de saint Chrysostome.

L'ancien Traducteur de quelques Homelies de saint Chrysostome, appellé *Anien*, remarque qu'Antiochus avoit un stile pompeux & magnifique, qui lui attiroit les applaudissemens du peuple. *Plausibilem dicendi pompam.* Il ne faut pas douter que l'on n'eût autrefois plusieurs de ses Sermons. Gennade ne fait mention que de deux de ses ouvrages. Le premier étoit un long Traité contre l'avarice, & le second un Discours sur le miracle de l'Aveugle à qui JESUS-CHRIST rendit la vûë, dont il est parlé en Saint Jean chap. 9. ouvrage rempli de beaucoup d'onction & d'humilité. Tritheme fait mention de plusieurs Sermons & d'autres ouvrages inconnus de cét Auteur. Theodoret cite dans son second Dialogue un passage de cét Auteur, sans dire le titre du livre dont il l'avoit tiré. Ce passage porte, *Que pourvû qu'on ne confonde pas les deux natures en* JESUS-CHRIST, *on n'aura point de peine à expliquer le mystere de l'Incarnation.* Gelase dans son livre des deux natures allegue aussi des passages d'Antiochus sur l'Incarnation, tirez de ses Sermons sur la Nativité, sur la Pâque, contre les Heretiques, & d'un autre Sermon. Enfin le Pere Possevin remarque qu'il y avoit à Florence dans la Bibliotheque des Medicis, des Homelies de cét Auteur. Je ne sçache point qu'elles aient été données au public.

Antiochus & Severien de Gabale.

Severien de Gabale étoit moins éloquent, plus sec & plus sterile qu'Antiochus. Socrate remarque qu'il prononçoit mal le Grec, parce qu'il avoit toûjours retenu quelque chose de l'accent Syriaque. Gennade dit qu'il avoit lû un Commentaire de cét Auteur sur l'Epître aux Galates, & un Traité sur la Fête du Baptême & de l'Epiphanie de JESUS-CHRIST.

Nous avons déja remarqué qu'il y a parmi les OEuvres de Saint Chyrsostome plusieurs Sermons qui sont apparemment de Severien de Gabale, & entre autres un Discours des Seaux, & un sur le Serpent d'airain, qui sont citez par Theodoret sous le nom de Severien de Gabale, & plusieurs autres du même stile, dont nous avons donné un Catalogue dans les p. 80. & 81. de ce volume-ci. On peut y joindre l'Homelie de la naissance de JESUS-CHRIST qui est dans le 5. volume de l'edition d'Etone des Oeuvres de Saint Chrysostome, p. 843. & le Sermon de la Croix, qui se trouve en Grec dans le même vol. p. 898. & qui a été depuis donné en Grec & en Latin par le P. Combefis, cité par Saint Jean Damascene dans le 3. Discours des Images, sous le nom de Severien de Gabale. Nous avons encore six Sermons du même sur la creation du monde, imprimez en Grec dans l'edition d'Etone de Saint Chrysostome, & en Grec & en Latin dans le dernier volume de l'Addition à la Bibliotheque des Peres du P. Combefis. Severien remarque dans la Preface, que tous les livres de l'Ecriture Sainte ont pour but & pour fin le salut & l'utilité des hommes, mais que le livre de la Genese est le fondement & la source de toutes les veritez qui sont dans la Loi & dans les Prophetes, parce qu'il contient l'Histoire de la creation du monde, sans laquelle on ne peut connoître les ouvrages de Dieu. Il ajoûte qu'il n'ignore pas que plusieurs Peres ont écrit sur cette matiere, mais que cela n'empêche point d'écrire sur le même sujet, puisque les derniers qui ont écrit, n'ont point été détournez de cette entreprise par les ouvrages de ceux qui les avoient precedez : qu'il ne pretend point détruire ce que les autres ont fait, mais qu'il y ajoûte des choses qui peuvent servir à l'édification de l'Eglise. Au reste, il prie ses auditeurs de ne point se mettre en peine, si les pensées qu'il avance, sont nouvelles, mais seulement si elles sont veritables. Entrant ensuite en matiere, il dit que la Genese est une Histoire écrite par le Legislateur Moïse, & dictée par le Saint Esprit qui l'inspiroit; que quoi-que ce soit une narration, on peut neanmoins l'appeller une prophetie, parce que comme il y a trois sortes de propheties ; la-

Antiochus & Severien de Gabale.

la premiere d'écrits, la seconde d'actions, & la troisiéme de l'un & de l'autre; de même il y a trois parties de chaque prophetie: que la premiere regarde le present, la seconde le futur, & la troisiéme le passé. On prophetize sur le present, quand un Prophete découvre les choses qu'on lui veut celer, comme fit Elizée qui connut la malice de Giezi. On prophetize sur le futur, quand on predit ce qui doit arriver; & l'on prophetize aussi sur le passé, quand on écrit par inspiration divine des choses passées, dont on n'a point de connoissance autrement. C'est en ce sens que Severien dit que Moïse a été Prophete dans l'Histoire de la creation du monde. Il remarque encore que Moïse s'est proposé deux choses dans ses écrits: la premiere d'enseigner, & la seconde de faire des loix; qu'il a commencé par enseigner en racontant la creation du monde, pour apprendre aux hommes que Dieu les aïant créez, il avoit droit de leur donner des loix & des commandemens. *Car*, dit-il, *s'il n'eût montré d'abord que Dieu avoit été Createur du monde, il n'auroit pas pû établir qu'il étoit le Legislateur souverain des hommes: parce que c'est une tyrannie de vouloir donner des loix à des personnes qui ne nous appartiennent point, au lieu que c'est une chose fort naturelle d'instruire les personnes qui nous appartiennent.* Il finit cette Preface en rendant raison de ce que Moïse n'a point parlé de la creation des Anges & des Archanges: premierement parce qu'il étoit inutile à son sujet d'en parler; secondement, parce qu'il étoit à craindre que s'il en eût parlé, les hommes ne les eussent voulu adorer.

Il explique ensuite le texte de la Genese sur la creation du monde, d'une maniere simple & litterale; il ne s'étend point sur le sens spirituel, & il en refute même quelques explications trop allegoriques. Mais il fait plusieurs reflexions peu solides, comme quand il remarque dans l'Homelie 5. que le premier homme a été appellé Adam, nom qui signifie en Hebreu le feu, parce que comme cét element se répand & se communique facilement, de même tout le monde devoit être peuplé par ce premier homme. On trouvera plusieurs autres pensées de cette nature dans cét ouvrage, qui n'ont ni beauté, ni justesse, ni verité. L'Auteur y refute les Ariens & les Anoméens. Il remarque dans l'Homelie 4. que toutes les heresies portent le nom de leurs auteurs, au lieu que la veritable Eglise n'a point d'autre nom que celui d'Eglise Catholique. Il s'étend peu sur la Morale; neanmoins à la fin de cette 4. Homelie il recommande le jeûne, pourvû qu'il soit accompagné de l'abstinence des vices. Enfin l'on peut dire que cét ouvrage entier, quoi-que plein d'érudition, n'est pas de grande utilité, & ne merite pas d'être estimé par les personnes qui sont de bon goût.

Le P. Combefis a encore ajoûté à ces Homelies des fragmens tirez de quelques Chaînes sur l'Ecriture, attribuez à cét Auteur, extraits de ses Commentaires sur la Genese, sur le Levitique, sur les Nombres, sur le Deuteronome & sur Josué. Mais si ces passages n'étoient point du stile de Severien, l'on ne pourroit pas l'assûrer sur la foi de ces Chaînes. On pourroit rapporter avec plus d'assûrance deux passages de Severien de Gabale sur l'Incarnation, citez par Gelase dans le livre des deux natures, où il remarque que le premier est extrait d'un Discours de cét Evêque contre Novat.

ASTERE D'AMASE'E.

Astere d'Amasée.

ASTERE *a* Evêque d'Amasée, ville du Pont, fleurit vers la fin du quatriéme siecle *b* de l'Eglise, & au commencement du cinquiéme. Les Sermons de cét Evêque ont été citez avec loüange par les Anciens *c*. Nous n'en avons presentement qu'un petit nombre, recüeilli par le P. Combefis au commencement de son premier volume de l'Addition à la Bibliotheque des Peres. Les cinq premiers avoient déja été donnez au public par Rubenius, qui les avoit fait imprimer à Anvers l'an 1608. & depuis ils avoient été inserez dans la Bibliotheque des Peres. Les six autres suivans ont été donnez nouvellement par le P. Combefis, qui y a joint les extraits que Photius fait des Homelies d'Astere d'Amasée, & un Discours sur S. Estienne premier Martyr, qui avoit été publié sous le nom de Procle.

Le Premier Sermon est sur la Parabole du Riche & du Lazare. „ Il le commence par cette „ reflexion, que Nôtre Sauveur ne s'est pas seu„ lement servi de preceptes pour nous enseigner „ la vertu, & nous défendre le vice; mais qu'il „ a encore emploié des exemples illustres pour „ nous apprendre la vie que nous devons mener. Il rapporte ensuite le texte de l'Evangile de Saint Luc, & fait des reflexions morales sur chaque verset.

Astere d'Amasée.

Sur ces paroles du v. 26. *Il y avoit un homme riche qui s'habilloit de pourpre & de soie*, il remarque que l'Ecriture sainte renferme dans ces deux paroles tout le luxe des riches; que l'unique usage des habits doit être de nous couvrir & de nous défendre des injures de l'air; que Dieu a pourvû à cette necessité, en creant des bêtes couvertes de poil & de laine dont on peut faire des étoffes propres à nous défendre & du froid & de l'ardeur des raions du soleil; qu'il leur a encore accordé l'usage du lin, pour une plus grande commodité; qu'il faut se servir de ces choses, en rendant graces à Dieu de ce que non seulement il nous a créez, mais encore de ce qu'il a pourvû à ce qui nous est necessaire pour nous couvrir, & pour nous défendre des injures du tems. „ Mais „ si, dit-il, vous quittez l'usage de la laine & du „ lin, si vous méprisez les choses que Dieu vous „ a preparées, si pour contenter vôtre luxe, „ vous voulez vous couvrir d'habits de soie min- „ ce & semblable aux toiles d'araignée; si aprés „ cela vous loüez bien cher un homme pour pê- „ cher dans la mer un petit poisson pour le tein- „ dre de son sang: n'est-ce pas agir comme un „ homme effeminé?

Il reprend ensuite ceux dont les habits étoient peints de plusieurs figures d'hommes, d'animaux & de fleurs; & il n'épargne pas même ceux qui par une devotion assez bizarre faisoient representer dans leurs habits des sujets de pieté, comme les nôces de Cana en Galilée, le Paralytique dans son lit, l'Aveugle gueri, la Femme qui avoit le flux de sang, la Pecheresse aux pieds de JESUS-CHRIST, le Lazare ressuscité. Voici ce qu'Astere dit contre cette pratique. *Si ces gens veulent me croire, qu'ils vendent ces habits, & qu'ils honorent les veritables images de Dieu. Ne peignez point* JESUS-CHRIST, *il suffit qu'il se soit humilié en prenant volontairement un corps pour nous. . . . Ne peignez point le Paralytique sur vos habits, mais cherchez le pauvre malade pour le secourir. Il est inutile de regarder avec attention le portrait de cette Femme qui a un flux de sang, mais il ne l'est pas d'assister cette pauvre veuve. Il n'est pas necessaire de considerer la Pecheresse aux pieds de* JESUS-CHRIST, *mais pleurez vous-même vos pechez. Que vous servira-t-il d'avoir le tableau de la resurrection du Lazare? Efforcez-vous plûtôt de ressusciter spirituellement. A quoi bon porter sur vous l'image de l'Aveugle né? Soulagez plûtôt cet aveugle. Pourquoi peindre des chasses de reliques? Nourrissez plûtôt les pauvres. Pourquoi porter sur vous l'image des cruches dans lesquelles* JESUS-CHRIST *changea l'eau en vin aux nôces de Cana, pendant que vous laissez les pauvres mourir de soif?* Ce passage a été allegué par les Iconoclastes comme favorable à leur sentiment; & les Catholiques au contraire en ont allegué un autre tiré de l'Homelie du même Auteur sur la Femme tourmentée du flux de sang, où il parle de la statuë de JESUS dressée par cette femme dans Paneade ville de Palestine. Mais ni l'un ni l'autre de ces passages ne regardent la question qui étoit contre les Catholiques & les Iconoclastes. Car celui que nous avons rapporté, n'est point contre les images qu'on met dans les Eglises, mais contre la fantaisie de quelques particuliers qui bigarroient leurs habits de figures qui representoient des histoires de l'Ecriture sainte; & celui de la statuë de JESUS-CHRIST dressée par la Femme tourmentée du flux de sang, ne regarde point le culte public des Images.

Astere d'Amasée.

Pour revenir maintenant à la suite de nôtre Sermon, Astere d'Amasée continuant son sujet dit, que les Chrétiens doivent fuir le luxe & les delices, parce que l'on ne peut vivre dans les plaisirs sans accumuler des biens. *Or il est impossible*, dit-il, *d'amasser de grands biens sans peché.* Il depeint ici d'une maniere excellente toutes les choses necessaires à ceux qui cherchent leurs plaisirs; & aprés en avoir fait le dénombrement, il ajoûte: Pour avoir ces choses, combien faut- „ il faire souffrir de pauvres? combien ruiner „ d'orphelins? combien faire pleurer de veu- „ ves? combien faut-il reduire de gens à la der- „ niere misere? Une ame qui est occupée de „ ces choses, s'oublie elle-même, elle ne se „ souvient plus de ce qu'elle est, elle ne pense „ plus ni à la mort, ni à la resurrection, ni à „ l'éternité. Et quand ce moment fatal & in- „ évitable, où l'ame est prête d'être separée du „ corps, arrivera, le souvenir de la vie passée „ lui viendra inutilement en memoire, & a- „ lors elle songera, mais trop tard, à faire une „ penitence qui ne lui servira de rien. Car en- „ fin la penitence n'est utile, que quand celui „ qui change de resolution, peut corriger sa „ vie passée. Et il semble que la douleur & le „ regret de son peché ne peut pas être de grand „ usage, quand on n'est plus en état de faire le „ bien, ni de pratiquer la vertu. Le reste de cette Homelie est une explication litterale & morale de cette Parabole, pleine de pensées solides & de reflexions naturelles.

Il n'y a pas moins d'eloquence dans le second Sermon du même Auteur, qui est sur une autre Parabole de l'Evangile de saint Luc, touchant cet œconome à qui son maître fait rendre conte de sa gestion & de ses biens. Il le commence par cette maxime, que la plûpart des pechez des hommes viennent de la fausse pensée

ſée qu'ils ont, que les biens qu'ils poſſedent, leur appartiennent, & qu'ils en ſont les maîtres ab- *Aſtere d'Amaſée.* ſolus. Que c'eſt cette fauſſe perſuaſion qui eſt cauſe que nous plaidons, que nous nous querellons, & que nous nous faiſons la guerre pour les biens de ce monde; les conſiderant comme des choſes qui nous ſont propres, & qui meritent nôtre amour & nôtre eſtime. „Cela n'eſt pas „neanmoins ainſi, dit-il; au contraire nous de„vons conſiderer tout ce que nous avons reçû, „comme n'étant point à nous; nous ne ſom„mes point les maîtres des choſes que nous a„vons chez nous. Nous ſommes comme des „pelerins, des étrangers, des exilez & des cap„tifs qui ſommes entraînez où nous ne voulons „pas, dans le tems que nous nous y attendons „le moins, & nous ſommes dépoüillez tout d'un „coup de nos biens, quand il plaît à celui qui „eſt l'arbitre ſouverain de nôtre ſort. C'eſt cette penſée qu'il étend dans l'explication de la parabole de l'œconome d'iniquité. L'on y trouve d'excellentes ſentences ſur le mépris qu'on doit faire des richeſſes, & ſur l'inſtabilité de la vie preſente. Il s'arrête principalement à prouver que les hommes ne ſont pas les maîtres, mais les œconomes de leurs biens; & il conclut de ce principe, que tous ceux à qui Dieu les a donnez, doivent les diſpenſer fidelement, & être toûjours prêts, & même ſouhaiter d'en rendre conte à Dieu. Il remarque ſur la fin, qu'il ne ſera plus tems de faire penitence aprés la mort, que cette vie eſt le tems d'obſerver les commandemens, comme l'autre eſt le tems de joüir de la recompenſe des bonnes œuvres.

Le troiſiéme Sermon contre l'avarice a été prêché par ſaint Aſtere dans une de ces aſſemblées qu'on faiſoit dans les Egliſes de la campagne, pour celebrer avec pompe la fête de quelques Martyrs. Cette Homelie eſt pleine de deſcriptions tres-naturelles de la dureté des avares. L'avarice, ſelon lui, ne conſiſte pas ſeulement dans le deſir d'avoir le bien d'autrui injuſtement, mais dans la paſſion d'avoir plus que ce que nous devons avoir. Suivant cette notion de l'avarice, il ne lui eſt pas difficile de trouver dans l'Ecriture bien des exemples d'avares; & aprés les avoir rapportez, il fait remarquer que tous les autres vices diminuënt avec le tems, mais que plus on avance en âge, plus on devient avaricieux. Cette remarque eſt ſuivie du portrait d'un avaricieux, dans lequel il n'a oublié pas un des traits qui peuvent le faire paroître malheureux, & le rendre odieux à tout le monde. Il fait voir que l'avarice eſt la ſource & la cauſe de tous les crimes & de tous les pechez qui ſe commettent dans le monde. Il prouve enfin par pluſieurs exemples qu'il eſt inutile de ſe *Aſtere d'Amaſée.* tourmenter des biens de ce monde, & qu'il eſt bien mieux de mettre ſa confiance & ſon eſperance dans la providence & dans la miſericorde de Dieu.

Le quatriéme Sermon eſt contre la fête prophane du premier jour de l'an, & contre la coûtûme de donner des étrennes. Aſtere d'Amaſée „declame contre cét uſage. Il dit que les lar„geſſes qu'on fait en ce jour, n'ont aucun fon„dement raiſonnable; que l'on ne peut point „dire qu'elles ſoient une marque d'amitié, par„ce que l'amitié veritable n'eſt point fondée ſur „l'interêt; qu'on ne peut pas non plus leur „donner le nom d'aumône, puiſque les pau„vres n'en profitent point; qu'elles ne ſont point „un contract, puiſqu'il n'y a ni prêt ni échan„ge dans ce trafic; qu'elles ne ſont pas enfin un „pur don, puiſqu'il y a une eſpece de neceſſité „de les faire. Quel nom donc peut-on don„ner, dit-il, à la dépenſe que l'on fait en ce „jour? L'Egliſe rend raiſon de toutes les fêtes „qu'elle celebre. Elle fait la fête de Noël, par„ce que Dieu s'eſt fait connoître aux hommes „en ce jour. Dans la fête de la Chandeleur elle „ſe réjouït de ce que nous ſommes tirez de l'ob„ſcurité des tenebres où nous étions. Enfin, „nous celebrons avec joie, avec pompe & a„vec allegreſſe le jour de la Reſurrection, par„ce que ce jour nous repreſente l'immortali„té dont nous devons joüir. Voilà les raiſons „que l'Egliſe à de celebrer ces fêtes, & elle en „a de ſemblables pour toutes les autres. Mais „quelle raiſon peut-on rendre de la fête du pre„mier jour de l'an, & des largeſſes que l'on y „fait. O folie! ô impertinence! En ce jour „tout le monde court dans le deſſein d'empor„ter le bien d'autrui. Ceux qui donnent, le „font avec chagrin; ceux qui reçoivent des pre„ſens, ne les gardent pas, mais les donnent à „d'autres. On envoie à ſon patron ce que „l'on a reçû de ſon client. On ſaluë pour a„voir de l'argent. Les pauvres donnent aux „riches, les petits font des preſens aux grands; „& comme les ruiſſeaux coulent dans les rivie„res qui ſe déchargent dans les grands fleuves, „de même tous les preſens que les perſonnes de „baſſe condition font à ceux qui ſont au deſſus „d'eux, tournent au profit des grands Seigneurs, „à qui ceux-ci les donnent. Ainſi cette fête eſt „le commencement des miſeres, & de l'acca„blement des pauvres. On contraint les fer„miers & les laboureurs de donner à leurs maî„tres; s'ils ne le font, on les mal-traite. Des „miſerables courent comme des fous par les ruës de-

Astere d'Amasée.

„ demandant de porte en porte, & étourdissant tout le monde par leurs cris & par le bruit qu'ils font; c'est un jour de débauche pour les soldats. Les Consuls & les Gouverneurs aprés s'être enrichis du paiement de leurs soldats, de la dépoüille des veuves, & de l'argent du Fisc, aprés avoir amassé de l'argent en vendant la justice, & en faisant des trafics honteux, distribuënt cet argent & ce prix à des violons, à des farceurs, à des danseurs & à des comédiennes, à des femmes de mauvaise vie, & aux derniers des miserables; & ils font toutes ces dépenses pour contenter leur vanité. O folie! ô aveuglement! Dieu promet une recompense eternelle à ceux qui distribuënt leurs biens aux pauvres; & l'on aime mieux les depenser follement pour acquerir une gloire vaine & passagere. Mais aprés tout, quelle est la fin de cette vanité? Quelque belle figure que l'on fasse en ce monde, la fin est toûjours un sepulcre qui ensevelit les hommes dans un oubli eternel.

Il décrit ici la fin funeste de Ruffin & d'Eutrope, qui venoient d'être dépoüillez de leurs grandeurs & de leurs biens, & il finit par ces paroles du Sage: VANITÉ DES VANITEZ. „ Les grandeurs, dit-il, font comme des songes & des phantomes qui disparoissent, aprés nous avoir divertis pendant un tems bien court. Ce sont des fleurs qui sechent tout d'un coup, aprés avoir jetté leur éclat.

Le 5. Sermon est sur le divorce. Astere y montre par plusieurs raisons, que les maris ne doivent point repudier leurs femmes; il excepte neanmoins l'adultere, & il dit que si le „ mari repudie sa femme pour cause d'adultere, loin de le reprendre, il le loüe d'avoir fui une personne, qui en violant la chasteté, a rompu le lien indissoluble du mariage. Il remarque que la Loi de l'Evangile est égale à l'égard des hommes & des femmes, mais que les Loix Romaines n'ont pas observé la même équité, n'aiant pas donné aux femmes la liberté de quitter leurs maris, comme ils ont donné aux hommes celle de repudier leurs femmes. La raison qu'on rend ordinairement de cette difference, est que les hommes ne font point de tort à leur famille en commettant un adultere, au lieu que les femmes en commettant ce crime, font entrer dans leur famille les enfans des autres, & donnent pour heritiers ceux qui n'y ont aucun droit. Astere ne feint point de dire que cette raison est impertinente, parce que les hommes qui abusent des filles ou des femmes, renversent & des-honorent les familles de celles dont ils abusent, & font un tort considerable à leurs parens & à leurs maris.

Le 6. Sermon est sur l'Histoire de Susanne: elle est pleine de belles pensées morales. En voici une: „ Quand un homme, dit-il, est tombé dans un premier peché, il est souvent entraîné par ce premier crime dans toutes sortes d'iniquitez, comme au contraire une vertu est cause d'une autre vertu.

Le 7. Sermon est sur le miracle de la guerison de l'Aveugle-né. Il releve la grandeur de ce miracle, & s'en sert pour prouver la Divinité de JESUS-CHRIST.

Le 8. est un Panegyrique à la loüange de Saint Pierre & S. Paul. Il y fait admirer les miracles de ces deux Apôtres, & établit en plusieurs endroits la primauté de Saint Pierre entre les Apôtres. *Il faut*, dit-il, *que tous les Apôtres cedent à Saint Pierre, & qu'ils avoüent qu'il merite seul la premiere place, si la comparaison des graces que Dieu a faites aux Apôtres, est une marque de la primauté d'honneur.*

Le Sermon suivant est un Discours à la loüange du Martyr Phocas. Il dit dans l'exorde que le souvenir des actions des Saints & des combats des Martyrs, est un des plus puissans motifs dons on puisse se servir pour porter les Chrétiens à être pieux & vertueux; & il ajoûte que c'est pour cette raison que l'on conserve leurs reliques, que l'on met leurs chasses en évidence, que l'on celebre leurs fêtes, & que l'on éleve des Eglises en leur honneur, afin de renouveller la memoire de leurs genereuses actions. Il rapporte ensuite la vie du Martyr Phocas d'une maniere fort simple & fort naturelle, sans y mêler d'histoires plus merveilleuses que raisonnables. Il finit en parlant des honneurs qu'on rendoit à ce Saint. Il dit que sa memoire étoit celebre en son païs, où le corps de ce Saint reposoit, qu'à Rome on l'honoroit presque autant que Saint Pierre & Saint Paul, & que l'on y avoit son chef en grande veneration. Astere raconte que le Martyr Phocas dont il parle, étoit originaire de Synope, & Jardinier de profession, sans remarquer qu'il fût Evêque. C'est peut-être ce qui a fait distinguer deux Sants Martyrs Phocas, l'un martyrizé sous Trajan, dont on fait la fête le 14. Juillet, & l'autre simplement Martyr, dont on celebre la memoire le 5. Mars. Les Grecs font memoire de l'un & de l'autre au 22. Septembre. Peut-être n'est-ce qu'un même homme, dont l'histoire a été rapportée differemment. Car on suppose qu'ils étoient tous deux de Synope, & on leur attribuë les mêmes miracles. Quoi qu'il en soit, les matelots prenoient ce Saint pour leur pa-

patron, comme Astere le remarque à la fin de cette Homelie.

Astere d'Amasée.

Le 10. Sermon à la loüange des Martyrs fut prêché dans une Assemblée faite en l'honneur des Martyrs. „ Il commence par cette reflexion : „ Souvent nos plus grands ennemis nous font de „ tres-grands biens sans y penser. Si le Diable „ n'eût persecuté l'Eglise, nous n'aurions point „ de Martyrs. Il remarque ensuite que les Martyrs sont non seulement les modeles des vertus, mais encore les accusateurs des vices. „ Voici, „ dit-il, comment cela s'entend : Un Martyr a „ souffert avec constance le feu & la flamme ; „ pourquoi ne domptez-vous pas l'ardeur de la „ cupidité par la chasteté ? Un Martyr n'a tenu „ aucun conte de tous les biens de ce monde ; „ pourquoi ne méprisez-vous pas une petite „ somme pour l'amour de Dieu ? Un Martyr „ s'est dépoüillé de son corps pour l'amour de „ Dieu ; pourquoi ne vous dépoüillerez-vous pas „ du moindre de vos habits pour couvrir un pau„ vre ? Nous devons honorer & imiter les Saints „ comme nos maîtres, ou les craindre comme „ nos accusateurs. . . . C'est en l'honneur des „ Martyrs que nous conservons leurs reliques a„ vec veneration, les considerant comme des va„ ses de benediction, des organes des ames heu„ reuses, des gages assûrez de leur bienveillance. „ Les Eglises sont gardées par les Martyrs com„ me par autant de satellites. Ceux qui sont affli„ gez, ont recours à eux, ils implorent avec con„ fiance leur intercession. Elle guerit des mala„ dies, elle soulage dans la pauvreté, elle appaise „ la colere des Princes. Enfin les Eglises des „ Martyrs sont le port dans la tempête, & le re„ fuge dans tous les maux. Un pere qui a un fils „ malade, prie Dieu pour sa guerison par l'inter„ cession d'un Martyr, en disant : *Vous ô saint Martyr, qui avez souffert pour* Jesus-Christ, *intercedez pour nous. Vous qui pouvez vous adresser à Dieu avec plus de hardiesse, portez la parole pour vos conserviteurs. Quoi-que vous ne soiez plus au monde, vous sçavez les peines & les afflictions de la vie. Vous avez vous-même autrefois prié les Martyrs, avant que d'être Martyr ; ils vous ont exaucé ; quand vous les avez priez : presentement que vous pouvez m'exaucer, accordez-moi ce que je vous demande.* Mais de peur que les simples ne rendissent aux Martyrs un culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, il ajoûte : „ Nous n'adorons point les „ Martyrs, mais nous les honorons comme les „ serviteurs de Dieu. Nous n'honorons point les „ hommes, mais nous les admirons. Nous met„ tons leurs reliques dans des châsses fort or„ nées, & nous dressons des Eglises magnifiques „ en leur memoire, pour leur faire le même hon„ neur dans l'Eglise, que l'on fait dans le monde „ à ceux qui ont fait de belles actions. Il continuë d'établir ce principe dans le reste de ce Discours, où il parle si fortement du culte des Saints & des Martyrs contre ceux qui les des-honoroient, qu'il y a lieu de douter si ce Sermon n'est point de quelque siecle plus bas que celui d'Astere d'Amasée.

Astere d'Amasée.

Le 11. Sermon est le Panegyrique de Sainte Euphemie, cité dans le 7. Concile general act. 4. & par Photius. Il ne me semble point être du stile d'Astere d'Amasée. L'Auteur dépeint l'histoire de cette Sainte, & remarque qu'elle étoit representée sur un suaire qui étoit proche de son sepulcre.

Ces Sermons sont suivis des extraits rapportez par Photius dans le vol. 271. Le premier est tiré d'un Sermon de la Penitence sur la Femme pecheresse, qui est parmi les Oeuvres de Saint Gregoire de Nysse, à qui je l'ai attribué dans le second volume de cette Bibliotheque : neanmoins aprés y avoir bien fait reflexion, j'ai trouvé qu'il y a plus d'apparence qu'il est d'Astere d'Amasée.

Le second extrait est tiré du Sermon sur saint Estienne, qui se trouve être parmi les Sermons de Procle. Il est different de celui que saint Gregoire de Nysse a fait sur ce sujet, quoique je les aie confondus dans le second volume.

Le troisiéme est tiré de l'Homelie sur la Parabole du Voïageur qui allant à Jericho fut pris & blessé par des voleurs, rapportée dans l'Evangile de Saint Luc chap. 10. Il dit que Jesus-Christ s'est servi de cét accident, qu'il suppose être arrivé effectivement, pour faire connoître aux Juifs la grandeur de sa charité & de sa misericorde. Ce blessé qui descendoit vers Jericho, est la figure d'Adam qui par son peché est déchu de l'état heureux dans lequel il avoit été créé, & qui en a fait en même tems déchoir tout le genre humain. Le Levite & le Prêtre sont Moïse & saint Jean, qui aiant trouvé cét homme, c'est-à-dire, tout le genre humain, dénué de grace, de vertu & de pieté, blessé par ses ennemis, l'ont regardé en pitié, mais ne l'ont pû guerir. Que le Samaritain est J. C. qui porte un tresor de graces, caché jusqu'au tems de la nouvelle Loi. L'explication de cette Parabole est assez juste jusques-ici ; mais on aura de la peine à souffrir la comparaison qu'il fait ensuite du Corps de J. C. avec le cheval qui portoit ce Samaritain, *parce que le Corps de* Jesus-Christ, dit-il, *est comme le vehicule de la Divinité.*

Le quatriéme extrait de Photius est tiré d'une Ho-

Homelie sur les prieres du Pharisien & du Publicain, dont il est parlé en saint Luc ch. 18. „ Voici une belle définition de l'oraison. L'oraison „ est une conference avec Dieu, un oubli des „ choses terrestres, une ascension au Ciel. Celui qui prie debout les mains élevées vers le „ Ciel, represente la croix par cette situation du „ corps, & s'il prie Dieu de cœur, & que sa „ priere soit agreable à Dieu, il a la croix dans le „ cœur. Car la priere éteint en lui les desirs de la „ chair, l'amour des richesses, & éloigne de „ son esprit les pensées de gloire & de vanité. Il ajoûte que la vaine gloire corrompt & rend inutiles les meilleures actions, comme la priere, le jeûne, l'aumône, &c.

Astere d'Amasée.

Le 5. extrait est tiré de l'Homelie sur l'histoire de Zachée. Il ne contient rien de remarquable.

Le 6. est sur la Parabole de l'Enfant prodigue. Il dit que le pere, dont il est parlé dans cette Parabole, nous figure le Pere Eternel; que les deux enfans sont deux differentes sortes de gens; que l'Enfant prodigue est la figure de ceux qui ont perdu la grace du Baptême; que la part des biens que cét enfant demande à son pere, c'est la grace du Baptême & la participation du Corps de JESUS-CHRIST; que cét enfant la demande bien, mais qu'il ne la conserve pas, & qu'il s'en va dans un païs éloigné, c'est-à-dire, qu'il s'écarte des commandemens de Dieu; que le Diable est le citoien & le Prince qui commande à des pourceaux, c'est-dire, à des personnes débauchées; que ce pecheur reconnoissant enfin sa faute, revient à Dieu son Pere; mais avec crainte, & en reconnoissant son indignité; que le pere plein de misericorde le reçoit, l'embrasse, lui fait donner un nouvel habit; & que ce nouvel habit n'est pas le Baptême, qu'on ne peut pas recevoir une seconde fois, mais la penitence qui tient lieu de Baptême; & qui effaçant nos pechez par les larmes, nous rend purs & agreables à Dieu; que l'anneau que l'on donne ensuite à cét Enfant prodigue, est le seau du Saint Esprit qui se donne dans la Penitence, aussi-bien que dans le Baptême.

Le septiéme extrait est tiré d'un Sermon sur la guerison du serviteur du Centurion. Photius dit qu'Astere à l'occasion de cette histoire traite des devoirs des maîtres & des serviteurs, qu'il avertit les serviteurs d'obéir promptement & de bon cœur à leurs maîtres, & qu'il exhorte les maîtres de les traiter avec douceur & avec bonté; les considerant comme leurs freres. Car, „ dit-il, ils sont faits de la même terre que nous, „ ils ont le même Createur, la même nature, les „ mêmes passions; ils ont un corps & une ame „ comme nous, &c. L'Homelie sur le commencement du jeûne, dont Photius à tiré le 8. extrait, est en Latin parmi les Oeuvres de saint Gregoire de Nysse. J'avouë presentement qu'il est plûtôt d'Astere que de ce Pere.

Astere d'Amasée.

Le neuviéme extrait est tiré de l'Homelie sur l'Aveugle né, que nous avons entiere.

Le 10. est sur la Femme travaillée d'une perte de sang. Il y rapporte l'histoire de la statuë que cette femme avoit fait dresser en l'honneur de JESUS-CHRIST dans la ville de Paneade.

Voilà tout ce que le P. Combefis a recüeilli des Oeuvres d'Astere d'Amasée: mais depuis M. Cotelier nous a donné dans le second volume de ses Monumens Ecclesiastiques, trois Homelies sur les Pseaumes 5. 6. & 7. qu'il attribuë à Astere d'Amasée sur la foi de deux Chaînes sur les Pseaumes, & il remarque que ces Homelies étoient precedées d'une autre sur le 4. Pseaume, qui est imprimée dans le 7. Tome de l'edition d'Etone de saint Chrysostome page 431. qu'il attribuë aussi au même Astere. Pour moi, je me défie fort des citations des Chaînes, & je croirois plûtôt que ces Commentaires sont du Philosophe Asterius qui avoit écrit, suivant le témoignage des Anciens, un Commentaire sur les Pseaumes, que non pas de l'Evêque d'Amasée, qu'on ne dit point avoir écrit sur ce sujet. M. Cotelier pretend que la conformité de stile & de doctrine fait voir que ces Homelies sont d'Astere d'Amasée. Pour moi, quoi-que je defere beaucoup au jugement de ce sçavant homme, je n'y trouve point une si grande ressemblance. Je ne veux pas neanmoins qu'on m'en croie sur ma parole, & j'en laisse le jugement à ceux qui voudront prendre la peine d'en faire la comparaison.

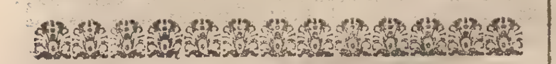
Le stile d'Astere d'Amasée est simple, mais il a beaucoup de beautez naturelles, il excelle dans les portraits & dans les descriptions. Ses Sermons seroient fort du goût de nôtre siecle, où l'on aime cela passionnément. Il est fort severe dans sa morale; les reflexions qu'il fait, sont justes & solides. Il explique les Paraboles de l'Ecriture d'une maniere fort ingenieuse, & en tire des pensées tres-utiles. Il n'excite pas ses auditeurs par des mouvemens violens, comme les grands Orateurs: mais il insinuë dans leur esprit les veritez du Christianisme par la maniere agreable & naturelle dont il les propose, & leur donne insensiblement de l'horreur du vice, & de l'amour pour la vertu, par la seule peinture qu'il en fait.

a p. 246. *Astere*] Il y a eu plusieurs Asteres. Le plus ancien est l'heretique du parti d'Arius, dont nous avons parlé dans le premier Tome. Il y a encore un Astere dont Theodoret fait l'eloge *in Philotheo c.* 2. qui est different de celui-ci, aussi bien que l'Evêque Catholique du même nom qui vivoit du tems de saint Athanase.

Astere d'Amasée.

b p. 46. *Vers la fin du quatrieme siecle de l'Eglise.*] Nous avons remarqué que dans le Sermon sur le premier jour de l'an il parle de la mort de Ruffin & de la disgrace d'Eutrope, qu'il dit être arrivée l'année precedente. Ce qui montre qu'il étoit contemporain de saint Chrysostome.

c. p. 246. *Les Sermons de cét Auteur ont été citez avec loüange par les Anciens.*] On le cite dans le second Concile de Nicée act. 4. & 6. Photius fait des extraits de ses ouvrages cod. 271. Hadrien *in lib. de un.* cite ses Homelies, & Nicephore les défend contre les Iconoclastes.



ANASTASE.

Anastase.

ANastase fut élû Evêque de Rome aprés la mort du Pape Sirice arrivée l'an 398. C'étoit un homme illustre, aussi recommandable par son grand des-interessement, que par sa vigilance pastorale. Ce fut sous son Pontificat que Flavien & les Orientaux furent reconciliez avec l'Eglise de Rome & les autres Eglises d'Occident. L'affaire de l'Origenisme faisant alors beaucoup de bruit dans l'Eglise, il crut qu'il étoit de son devoir de declarer son sentiment sur ce sujet. Il fit donc, à l'exemple de Theophile, un decret par lequel il condamnoit les livres & la personne d'Origenes. Et aiant appris que le Prêtre Ruffin étoit son principal défenseur, il le cita pour comparoître à Rome devant lui. Mais celui-ci aiant differé de venir, il le condamna comme heretique l'an 401. à la sollicitation d'une Dame appellée Marcelle, qui produisit elle-même des témoins contre lui, & fit voir les erreurs qu'il avoit laissées dans la traduction des livres des principes d'Origenes, comme saint Jerôme en est témoin dans l'Epître 16.

Jean de Jerusalem aïant appris ce jugement, lui écrivit une lettre fort honnête, dans laquelle aprés l'avoir comblé de loüanges, il lui parloit en faveur de Ruffin. Anastase aprés l'avoir remercié de ses loüanges, lui fit réponse qu'il n'avoit pas pû ne point condamner la conduite de Ruffin, parce qu'il avoit traduit les livres des principes d'Origenes dans le dessein de les faire lire au peuple comme un ouvrage Catholique; que la crainte qu'il avoit euë qu'ils ne corrompissent la doctrine des Fideles de son Eglise, l'avoit obligé de les condamner; qu'il avoit appris que les Empereurs avoient fait un Edit pour défendre la lecture des livres d'Origenes; que Ruffin aiant approuvé dans sa traduction les sentimens d'Origenes, devoit être traité de la même maniere que celui qui les avoit avancez. Enfin il lui declare qu'il ne veut plus entendre parler de lui, qu'il cherche à se faire absoudre où il voudra, qu'il le tient separé.

Anastase.

Voilà la seule lettre veritable d'Anastase, les deux autres sont des productions d'Isidore. La premiere adressée aux Evêques Allemans & Bourguignons, est datée de 14. ans avant qu'Anastase fût Pape. Les Bourguignons à qui elle s'adresse, n'étoient pas encore convertis de son tems. Elle est composée de plusieurs passages des lettres d'Innocent, de Saint Leon, de Flavien, &c. Elle est pleine de fautes, & n'est point du stile du veritable Anastase. La seconde qui porte une adresse à Nectarius, est datée de 14. ans aprés la mort d'Anastase, & est tirée d'Innocent, de Saint Leon, de Saint Gregoire, &c.

Nous n'avons point la premiere lettre synodique d'Anastase, portant la condamnation des livres d'Origenes, ni la lettre par laquelle il avoit cité Ruffin, non plus que celle qu'il avoit adressée à Venerius de Milan, dont il parle dans sa lettre à Jean. On croit qu'il avoit aussi écrit un Traité de l'Incarnation adressé à Ursin, dont l'on trouve quelques fragmens à la fin du traité de Liberat. Mais il n'est pas certain qu'ils soient d'Anastase. Ce Pape mourut au commencement de l'an 402. & laissa Innocent pour successeur.

CHROMACE EVEQUE D'AQUILE'E.

Chromace Evêque d'Aquilée.

CHromace Evêque d'Aquilée, que saint Jerôme dans sa Preface sur les Paralipomenes appelle *le plus saint & le plus sçavant Evêque de son tems*, avoit écrit & prêché plusieurs Sermons. Il ne nous en reste qu'un Discours sur les Beatitudes, sur le Sermon de JESUS-CHRIST sur la montagne, & sur les paroles de saint Jean à JESUS-CHRIST,

C'est

Chromace Evêque d'Aquilée.

C'est moi qui devrois être baptizé par vous, qui est apparemment un fragment d'un Commentaire que ce Saint avoit composé sur l'Evangile entier de Saint Mathieu. Il explique la lettre de l'Evangile, s'attachant particulierement aux preceptes de Morale. En expliquant ce qui est dit dans l'Evangile du divorce, il parle comme s'il croioit que l'on pût épouser une autre femme aprés avoir fait divorce pour cause d'adultere. Mais il condamne ceux qui quittent leur femme pour d'autres causes, & ensuite se remarient, quoi-qu'il avouë que les loix humaines le permissent. Il explique l'Oraison Dominicale, & il recommande l'oraison, l'amour du prochain, l'aumône, le jeûne & les autres vertus, dont il est parlé dans le Sermon de JESUS-CHRIST sur la montagne. Dans le dernier fragment il parle de l'efficace du Baptême de JESUS-CHRIST.

Le stile de cét Auteur n'est pas fort élevé, mais ses termes sont assez choisis, ses pensées justes, ses explications litterales, & ses reflexions utiles. Il a été un des plus fameux Evêques d'Occident, & a eu commerce avec les plus habiles hommes de son tems. Il est un des trois Evêques à qui saint Chrysostome a adressé sa lettre pour demander le secours des Evêques d'Occident, & il signa les lettres que l'on écrivit pour lui en Orient. Ses Ouvrages ont été imprimez separément à Bâle en 1528. & à Louvain en 1548. & depuis dans les Bibliotheques des Peres. Je ne parle point d'une lettre qui porte le nom de Chromace, adressée à Saint Jerôme, par laquelle il lui demande le Martyrologe d'Eusebe, parce qu'il est certain que cette lettre & la pretenduë réponse de saint Ierôme, sont deux pieces supposées, comme Baronius le montre évidemment dans le 7. chapitre de sa Preface au Martyrologe Romain.

GAUDENCE EVEQUE DE BRESSE.

Gaudence Evêque de Bresse.

Saint Philastre Evêque de Bresse, qui a composé le livre des Heresies dont nous avons parlé dans le siecle precedent, étant mort en 386. en 387. les Evêques de la Province unis avec saint Ambroise, élûrent pour son successeur du consentement du peuple saint Gaudence, qui étoit allé voiager en Orient. Mais comme ils craignoient qu'apprehendant le poids de l'Episcopat, il ne demeurât en Orient, non seulement ils lui envoierent des Deputez avec une lettre, pour le prier de revenir ; mais ils écrivirent aussi aux Evêques d'Orient une lettre, dans laquelle ils les prioient de lui refuser la communion, s'il ne vouloit pas venir gouverner le Diocese dont il étoit élû Evêque. De cette maniere, Gaudence se trouva obligé d'accepter la Charge Episcopale, & étant revenu, il fut ordonné par saint Ambroise & par les Evêques de sa Province.

Gaudence Evêque de Bresse.

C'est dans le Discours qu'il fit en leur presence aussi tôt aprés son ordination, que nous apprenons toutes ces circonstances. Il étoit encore jeune quand il fut élû, comme il le témoigne au même endroit. Il fut un des Deputez envoiez à Constantinople en 404. ou 405. par les Evêques d'Occident, pour demander le rétablissement de Saint Jean Chrysostome dans son Siege. Il a pû encore vivre assez long-tems depuis cette année-là.

On attribuë à cét Evêque la Vie de son predecesseur, saint Philastre, que Surius a rapportée au 18. jour de Juillet. Il ne me paroît pas neanmoins entierement certain qu'elle soit de lui : mais il y a dans les Bibliotheques des Peres dixneuf Instructions ou Sermons, qui sont certainement de cét Auteur, & qu'il a lui même recüeillis pour les envoier à un nommé Benevole, l'un des premiers de la ville de Bresse, qui avoit été autrefois Receveur des memoires & des placets de l'Empereur, & qui avoit quitté cette Charge, pour n'être pas obligé de rien faire contre sa conscience, en obéïssant à l'Imperatrice Justine qui favorisoit les Ariens, & persecutoit S. Ambroise.

Ce Benevole étoit ordinairement assidu à l'Office, & écoutoit avec plaisir les Sermons de saint Gaudence : mais n'aiant pas pû assister à ceux que ce saint Evêque avoit prêchez pendant les fêtes de Pâque, parce qu'il étoit tombé malade, il le pria de les mettre par écrit. C'est pour satisfaire au desir de cét homme, que ce saint Evêque écrivit ces Sermons presque dans les mêmes termes qu'il les avoit recitez. Il y joignit quatre petits Traitez sur quelques endroits de l'Evangile, & un cinquiéme sur le martyre des Maccabées.

A l'égard des autres Sermons que des Copistes avoient écrits pendant que saint Gaudence prêchoit, il ne les veut pas reconnoître pour siens, craignant qu'il ne s'y soit glissé quelques erreurs. C'est ce que Gaudence remarque dans le commencement de sa Preface. Il console ensuite Benevole de sa maladie, en faisant voir que Dieu permet souvent que les plus justes & les plus saints soient

soient affligez de pauvreté & de maladies, au lieu qu'il laisse joüir les méchans d'une santé parfaite, & de grands biens, parce qu'il reserve la punition & la recompense au jour du jugement: qu'en attendant ce jour il exerce quelquefois des châtimens visibles contre les impies & les scelerats, pour effraïer les autres par leurs supplices; mais il permet aussi que les justes soient affligez pour trois raisons: 1. pour les corriger; 2. pour les purifier; 3. pour les éprouver. La severité qu'il exerce contre eux, est une severité de pere. Il leur envoie des afflictions pour faire connoître leur vertu aux hommes & aux Anges. Ainsi toutes les souffrances des justes sont ou pour leur utilité, ou pour leur gloire. Celui qui honore & qui aime Dieu veritablement, se croit heureux au milieu des tribulations, & benit Dieu de tout ce qui lui arrive.

Gaudence Evêque de Bresse.

Le premier de ces Sermons prêché la nuit de la veille de Pâque s'adresse aux Catechumenes qu'on alloit baptizer. Il le commence par une pensée qui a plus de subtilité que de solidité, pour rendre raison de ce qu'on celebre la Pâque au printems, aprés le mauvais tems de l'automne, la rigueur de l'hyver, & avant l'ardeur de l'été. C'est, dit-il, pour montrer que JESUS-CHRIST qui est le soleil de justice, dissipe par ses lumieres les tenebres de l'erreur des Juifs, & amollit la dureté des cœurs des Païens, en prevenant par ses raions l'ardeur du feu du jour du Jugement. Il ajoûte que le monde aïant été créé au printems, il étoit juste qu'il fût reparé dans la même saison. Il compare ensuite la Pâque des Chrétiens avec celle des Juifs, & la délivrance du peuple d'Israël de l'Egypte à travers de la mer rouge, avec la regeneration des pecheurs par les eaux du Baptême.

Le second Sermon s'adresse aux nouveaux baptizez. Gaudence leur explique dans cette Instruction le mystere de l'Eucharistie, qu'on leur avoit caché jusqu'alors. Il la compare avec l'Agneau Paschal des Juifs; mais il avertit qu'il n'étoit que la figure, & non pas la realité: au lieu que dans la verité de la Loi nouvelle c'est un même Agneau mort pour tous, „ qui étant immolé dans toutes les Eglises, nourrit sous le mystere du pain & du vin ceux qui „ l'immolent, donne la vie à ceux qui ont une „ foi vive, & sanctifie par la consecration „ ceux qui le consacrent. C'est là la chair de „ l'Agneau, c'est là son sang. . . . . C'est le „ même Seigneur, Createur de toutes choses, „ qui de la terre en aïant produit du pain, forme de ce pain son propre Corps, parce qu'il „ le peut & qu'il l'a promis. Celui qui a changé autrefois l'eau en vin, change mainte- „ nant le vin en son Sang. Aprés avoir ainsi expliqué tres-clairement le mystere de l'Eucharistie, il parle des dispositions dans lesquelles on doit étre pour s'en approcher. Il les trouve toutes figurées par les ceremonies avec lesquelles les Juifs mangeoient l'Agneau Paschal. Mais il tire ces convenances de si loin, que l'on auroit de la peine à les remarquer. Car qui croiroit que la ceinture de peau avec laquelle les Israëlites se ceignoient, ait été la figure de la mortification des vices? Qui pourroit deviner que quand il est défendu de rompre les os de l'Agneau, c'est-à-dire que l'on doit observer les preceptes qui sont dans l'Ecriture? Qui s'imagineroit que quand il est dit qu'il faut brûler les restes de l'Agneau, cela veut dire que l'on doit consumer par une foi vive, les doutes que l'on peut avoir sur le mystere de l'Eucharistie. Ces allegories & d'autres semblables qui sont en cét endroit, sont un peu violentes, & je doute fort qu'elles soient du goût de bien de gens. Sur la fin il exhorte les nouveaux baptizez à croire fermement ce mystere, & il rend deux raisons mystiques de ce que JESUS-CHRIST a choisi le pain & le vin pour en faire la matiere de ce Sacrement.

Gaudence Evêque de Bresse.

Il continuë dans les cinq Sermons suivans, la lecture de l'endroit de l'Exode où il est parlé des circonstances & des ceremonies avec lesquelles les Juifs avoient immolé l'Agneau Paschal, & il les applique au sacrifice de JESUS-CHRIST sur la croix, & à ce qui se passe parmi les Chrétiens, & il tire même quelquefois des instructions morales.

Le 8. & le 9. sont sur l'Evangile des nôces de Cana en Galilée. Il y louë la virginité, en condamnant neanmoins ceux qui blâmeroient le mariage, & en avertissant les peres, que quoiqu'ils puissent inspirer à leurs enfans l'amour de la virginité, ils ne peuvent neanmoins leur ordonner de faire vœu d'une continence perpetuelle. Il soûtient que la Vierge Marie n'a point perdu sa virginité en mettant JESUS-CHRIST au monde. Ces deux Instructions sont pleines de plusieurs allegories. Il y exhorte les nouveaux baptizez à ne pas perdre la grace de leur Baptême.

La 10. Instruction est sur l'Exode. Il y debite des allegories sur la Pâque & sur le jour du Dimanche. Il y paroît persuadé que le monde finira aprés six mille ans accomplis, & que les morts qui parurent aprés la mort de JESUS-CHRIST, étoient du nombre de ces justes que l'ame de JESUS-CHRIST décenduë

Gaudence Evêque de Bresse.

duë aux enfers délivra en ce jour. Voilà les dix Instructions que Saint Gaudence avoit prêchées en l'absence de Benevole pendant les fêtes de Pâque.

Les autres Sermons sont des pieces qu'il avoit recüeillies pour les joindre avec les precedentes. Le premier est sur le Paralytique que JESUS-CHRIST guerit le jour du Sabbat. Le second est sur ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Jean chap. 12. *C'est à present le Jugement du monde*, qu'il explique en ce sens: *Le monde va juger son Createur & son Maître.* Le troisiéme est sur la naissance de JESUS-CHRIST, & sur la patience avec laquelle il a souffert la trahison de Judas. A l'occasion de l'avarice de ce malheureux Apôtre il exhorte à l'aumône, qu'il ne feint point de comparer au Baptême, en disant que comme l'eau du Baptême éteint le feu d'enfer, de même l'abondance des aumônes éteint le feu de la cupidité qui reste aprés le Baptême, ou du moins empêche qu'il ne s'enflamme. Il parle en passant, contre ceux qui disent qu'ils ne peuvent pas jeûner, parce qu'ils ne le veulent pas. Il finit par une exhortation à l'amour de Dieu & du prochain. Ce Sermon est mieux fait & plus utile que les autres.

Le 4. est sur la mission du Saint Esprit. Il contient une belle remarque contre ceux qui veulent approfondir les mysteres. *Nous devons croire que Dieu est ce qu'il nous a revelé lui-même, il ne faut point examiner ses actions avec un esprit rebelle, mais les admirer avec foi & avec soûmission. Car la parole de Dieu est droite, & toutes ses actions sont des sujets pour exercer nôtre foi. . . . . Ainsi cessons d'attaquer, pour ainsi dire, des mysteres tout divins par des questions injurieuses. Le scrupule & la curiosité ne nous feront pas découvrir les mysteres, & elles nous feront perdre la foi qui nous conduit au salut & à la vie eternelle.*

Le cinquiéme Sermon est à la loüange des Maccabées. Gaudence tâche d'y expliquer les raisons pour lesquelles la viande de porc étoit défenduë aux Juifs.

Le sixiéme est le Sermon qu'il fit le jour de son ordination en presence de Saint Ambroise & des autres Evêques. Il rapporte d'abord la violence qu'on lui avoit faite pour lui faire accepter l'Evêché de Bresse. Il loüe son predecesseur Philastre. Il prie Saint Ambroise, le premier des Evêques assistans, de prendre la parole, & de parler au nom de tous les Evêques, comme S. Pierre Prince des Apôtres parle au nom d'eux tous. Il finit en priant les Evêques d'implorer la misericorde de Dieu, afin qu'il lui donne la vertu du Saint Esprit pour bien gouverner son Diocese.

Le 7. Sermon est un Panegyrique des quarante Martyrs, en l'honneur desquels on avoit bâti une Eglise, où l'on déposoit leurs reliques. Saint Gaudence qui avoit appellé à cette fête plusieurs Evêques, aprés avoir parlé des reliques de plusieurs Martyrs qu'il avoit ramassées, sçavoir de celles de Saint Jean Baptiste, de Saint André, de Saint Thomas, de Saint Luc, de Saint Gervais, de Saint Protais, de S. Nazare, & des cendres des SS. Sisinnius & Alexandre, qui avoient été martyrisez depuis peu; il ajoûte qu'en voiageant dans la Cappadoce, il avoit rencontré un Monastere de Filles à Cesarée, où il avoit trouvé les nieces de Saint Basile, qui avoient bien voulu lui donner une partie des reliques des quarante Martyrs, que leur oncle leur avoit laissées. Il décrit ensuite le martyre de ces Saints, tiré du Discours de Saint Basile, & finit en disant, que l'Eglise qu'on dedie, étant ornée des reliques de tant de Saints, doit porter le nom d'Assemblée de Saints.

Le 8. Discours est une lettre à Germinius, dans laquelle il explique la Parabole du Fermier d'iniquité, rapportée en Saint Luc chap. 16. Il y traite principalement de l'obligation de faire l'aumône.

Le dernier Discours est encore une lettre à un Diacre appellé Paul, pour expliquer ce passage celebre de l'Evangile de Saint Jean, dont les Ariens se servoient pour combattre la Divinité de JESUS-CHRIST, *Mon Pere est plus grand que moi.* Saint Gaudence y refute Arius & les Ariens avec beaucoup de vehemence, & soûtient que ce passage se doit entendre par rapport à la nature humaine.

Il n'est pas necessaire de dépeindre le caractere de Saint Gaudence, on le connoît assez aprés ce que nous en avons dit. Son stile est simple & negligé, il est plein d'allegories forcées, de pensées extraordinaires, d'allusions éloignées. Ses Sermons sont secs, steriles, ils instruisent tres-peu, & ne touchent point du tout. Enfin ils n'ont ni la force, ni l'éloquence, ni la beauté, ni l'exactitude des Predications des Auteurs Grecs, dont nous venons de parler.

JEAN DE JERUSALEM.

Jean de Jerusalem.

APRÉS la mort de saint Cyrille Evêque de Jerusalem, arrivée l'an 387. on lui donna pour successeur un Moine appellé Jean, grand défenseur des livres, des sentimens & des partisans d'Origenes. Saint Epiphane persuadé que les Origenistes étoient de tres-dangereux heretiques, le reprit en presence de quelques personnes, de ce qu'il les soûtenoit. Jean, loin de se rendre à l'avertissement de saint Epiphane, se declara ouvertement contre lui, & lui reprocha qu'il étoit defenseur des Anthropomorphites; c'est à-dire, de ceux qui disoient que Dieu avoit un corps. Il arriva peu de tems aprés, que saint Epiphane s'avisa d'ordonner Paulinien, frere de saint Jerôme, hors de son Diocese, dans celui de Cesarée. Cela donna occasion à Jean de se plaindre de lui, & de l'accuser d'avoir violé les Canons. Saint Epiphane se défendit sur l'usage de son païs, & marqua dans sa lettre que ce n'étoit pas cette ordination qui choquoit le plus Jean, mais de ce qu'il l'avoit accusé d'être Origeniste. Cette lettre de saint Epiphane est écrite en 392. S. Jerôme se trouva fort mêlé dans cette querelle, & soûtenant le parti de saint Epiphane, fut excommunié par Jean, qui fit même tous les efforts pour le chasser de Palestine. D'autre côté Ruffin prit le parti de Jean, de sorte que cette querelle soûtenuë par ces deux sçavans personnages entre deux Evêques fort zelez, s'échauffa beaucoup en peu de tems. Le Comte Archelaus voulût les accommoder; & comme ils s'accusoient d'heresie, on étoit convenu de se réünir en faisant une profession de foi; mais Jean ne s'étant point trouvé à l'assemblée que l'on avoit faite pour ce sujet, l'accommodement fut rompu.

Theophile Evêque d'Alexandrie, aiant appris cette division, crût qu'il étoit de son devoir de faire tous ses efforts pour l'appaiser. Il envoïa donc pour ce sujet son Diacre Isidore, qui étant déja prévenu en faveur d'Origenes, ne fit que fortifier le parti de Jean, & s'en retourna sans rien faire, portant seulement à Theophile une lettre de Jean, par laquelle il se défendoit, & accusoit saint Epiphane. Cette lettre aiant été distribuée dans l'Occident, obligea saint Jerôme & saint Epiphane d'écrire à Theophile, & de le presser de se declarer contre les Origenistes. Cét Evêque fut quelque tems sans se declarer, soupçonnant saint Epiphane de l'erreur des Anthropomorphites qu'il avoit en horreur. Mais il se trouva engagé de prendre parti dans une revolte de Moines d'Egypte, infectez de l'erreur des Anthropomorphites, qui aiant lû une lettre pastorale de cet Evêque, où il parloit contre cette doctrine, étoient venus tous en furie trouver Theophile dans le dessein de le tuer. Theophile pour les appaiser, se servit de ces paroles de Jacob à Esaü: *Je vous voi comme la face d'un Dieu.* Ce qui aiant fait croire à ces Moines grossiers, qu'il avoit changé de sentiment, & qu'il croioit effectivement que Dieu avoit un visage, ils s'appaiserent. Mais comme ils étoient persuadez qu'Origenes étoit le plus grand ennemi de la doctrine qu'ils soûtenoient, ils lui dirent: Si vous êtes dans ces sentimens, condamnez donc les livres d'Origenes. Ce fut, si nous en croions les Historiens de ce tems, ce qui obligea Theophile de se declarer contre cét Auteur & ses partisans, dans le même tems que Theophile s'étoit broüillé avec Isidore, les Freres Longs & les autres Moines de Nitrie; il les accusa d'Origenisme, & les obligea de se retirer à Constantinople. Cependant Jean de Jerusalem persista dans ses sentimens, & écrivit une lettre en faveur de Ruffin & d'Origenes au Pape Anastase. Il continua même fort long-tems son inimitié contre saint Jerôme, comme nous l'apprenons d'une lettre du Pape Innocent, & il se joignit à Pelage, & le fit absoudre dans le Concile de Diospole, comme il paroît par la lettre que S. Augustin lui a écrite. Il mourut en 416.

Jean de Jerusalem.

Gennade dit qu'il avoit écrit un livre contre ses ennemis, dans lequel il montroit qu'il avoit admiré l'esprit, & non pas la doctrine d'Origenes. Nous n'avons plus cét ouvrage.

L'on attribuë à cet Auteur un Traité adressé à Caprasius, de l'Institution du Monachisme; mais il est visible que c'est l'ouvrage d'un Auteur Latin qui l'a fait exprés, pour prouver que l'Ordre des Carmes qui avoit commencé dés le tems de l'ancienne Loi, étoit tres-ancien dans l'Eglise, & qu'il y avoit plusieurs Chrétiens de cét Ordre dans la primitive Eglise. C'est une compilation de fables, de visions & de réveries touchant la vie d'Helie, & de quelques autres Prophetes, que cét Auteur feint avoir été Moines du Mont Carmel. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'à l'occasion de ce livre supposé, il y ait eu un Carme assez simple, ou plûtôt qui ait crû les autres assez duppes pour donner à ce même Auteur plusieurs ouvrages, qui sont ou sans nom d'Auteur, ou faussement attribuez à d'autres, qu'il a eu le front de recüeillir & de faire imprimer à Bruxelles in folio en 1643. sous le nom des OEuvres de Jean de Jerusalem, comme si ce pretendu Au-

Jean de Jerusalem. Auteur devoit être necessairement le pere de tous ces enfans inconnus. Au reste, quoi-que ce fameux Carme, qui a pris la peine de les ramasser, ait emploié un volume entier pour montrer que les ouvrages contenus dans son premier Tome, étoient veritablement de Jean de Jerusalem, & qu'il ait tâché de les défendre de toutes sortes d'erreurs; on peut dire neanmoins qu'il n'a fait rien moins que ce qu'il promet dans son titre, & qu'il n'a rempli ce long & ennuieux Traité que de conjectures frivoles, de suppositions sans fondement, de faussetez manifestes, ou de matieres qui ne conviennent nullement à son sujet : de sorte que tout ce grand édifice manquant par le fondement, est bien-tôt tombé en ruïne, & est devenu le sujet de la risée de toutes les personnes qui se mêlent de litterature.

THEOPHILE D'ALEXANDRIE.

Theophile d'Alexandrie. THEOPHILE fut ordonné Evêque l'an 385. aprés la mort de Timothée. Nous avons déja remarqué que c'étoit un homme entreprenant & politique. Il acheva de ruiner les restes de l'idolatrie de la ville d'Alexandrie, en faisant abattre les temples & les idoles qui restoient, & en découvrant au peuple les fourbes & les stratagemes dont les Prêtres des idoles se servoient pour maintenir leur superstition, parce qu'ils faisoient faire des statuës creuses, dans lesquelles ils mettoient des hommes pour persuader au peuple que ces statuës leur parloient.

Cette action genereuse acquit beaucoup de credit & de reputation à Theophile, & le rendit fort puissant dans la ville d'Alexandrie. Le Concile de Capouë lui aiant renvoié le jugement de l'affaire de Flavien, il en usa fort moderément à son égard; mais il témoigna beaucoup de partialité dans l'ordination de saint Chrysostome, auquel il vouloit preferer Isidore. Ils furent neanmoins quelque tems amis en apparence, & se joignirent ensemble pour procurer la réünion des Orientaux avec les Evêques d'Occident. Nous avons déja rapporté de quelle maniere il se comporta dans la cause d'Origenes & des Origenistes, la politique avec laquelle il se conduisit, & l'emportement qu'il témoigna dans l'affaire de saint Chrysostome. Il n'y a pas d'apparence qu'il se soit repenti de l'injustice & de la violence qu'il exerça en cette rencontre contre saint Jean Chrysostome: car quoi-que saint Jean Damascene dise, qu'étant prêt de mourir il se fit apporter l'image de ce Saint; on ne peut pas assûrer ce fait sur un témoignage de cette nature, d'autant plus que saint Cyrille son successeur & l'Eglise d'Alexandrie continuerent aprés sa mort à refuser d'honorer la memoire de ce Saint, en mettant son nom dans les Dyptiques. Il y a plus de vrai-semblance à ce qui est rapporté dans la Vie des Peres du desert, que cét Evêque étant sur le point de rendre l'esprit, s'étant representé la longue penitence de saint Arsene, s'écria : *Que vous êtes heureux, Arsene, d'avoir toûjours eu cette heure devant les yeux!* *Theophile d'Alexandrie.* *Ce qui fait connoître*, dit un Auteur de ce tems, *que les Solitaires qui ont quitté toute l'esperance du siecle & la Cour, pour pleurer dans les deserts, meurent plus paisiblement que les Archevêques qui sortent de leurs Dioceses pour troubler la paix de l'Eglise, en faisant des cabales à la Cour contre les plus innocens & les plus saints de leurs Confreres.* Neanmoins saint Leon ne laisse pas d'appeller Theophile d'heureuse memoire, non qu'il fût persuadé de sa sainteté, mais parce qu'étant mort dans la communion de l'Eglise, on ne pouvoit pas lui refuser ce titre d'honneur.

„ Il a écrit, dit Gennade, un grand Traité contre Origenes, dans lequel il condamne ses écrits & sa personne, en montrant en même tems qu'il n'est pas le premier qui l'ait condamné, mais qu'il a été chassé de l'Eglise par les Anciens, & particulierement par Heraclas. „ Il a encore fait un ouvrage contre les Heretiques Anthropomorphites, qui enseignent que Dieu a une figure humaine & des membres semblables aux nôtres, dans lequel il refute leurs opinions, & les convainc par des témoignages de l'Ecriture sainte, en montrant que Dieu est d'une nature incorruptible & spirituelle, au lieu que toutes les creatures sont de leur nature corruptibles & sujettes au changement. Il presenta aussi à l'Empereur Theodose un petit Traité sur la Pâque, dans lequel il montroit le jour, le tems & le quantiéme de la Lune que l'on devoit celebrer la Pâque, suivant la définition du Concile de Nicée; ajoutant quelques remarques touchant la celebration de cette fête. Ce Cycle commençoit à l'année 380. & marquoit les jours de la fête de Pâque pendant cent années consecutives, comme saint Leon le témoigne dans ses lettres 94. & 95. de la nouvelle edition.

Gennade dit encore de Theophile qu'il avoit lû trois livres de la Foi, qui portoient son nom: mais il ajoûte qu'il n'a pas crû qu'ils fussent de lui, parce qu'ils sont écrits dans une Langue differente.

Saint Jerôme fait mention de cinq Epîtres de Theo-

Theophile qu'il avoit traduites en Latin. La premiere étoit l'Epître Synodique contre Origenes de l'an 399. La seconde étoit une Epître Paschale pour l'année 401. & trois autres Epîtres Paschales pour les années 402. 403. & 404. Nous n'avons plus les deux premieres; mais ces trois dernieres sont parmi les lettres de S. Jerôme. La premiere a quatre parties, suivant la remarque de ce Saint. Dans la premiere, Theophile exhorte les Fideles à celebrer saintement la fête de Pâque. Dans la seconde & dans la troisiéme il parle contre Apollinaire. Dans la derniere il exhorte les Heretiques à la penitence. Il fait paroître dans toutes les trois l'aversion qu'il avoit contre Origenes, en l'accusant avec chaleur de plusieurs erreurs. Il remarque dans la derniere que les Chrétiens de son tems s'abstenoient pendant le Carême de l'usage du vin & des viandes. Il mêle à ces Discours quelques pensées morales, & il finit toutes ces lettres en avertissant du jour où l'on commencera le Carême, & de ceux des fêtes de Pâque & de Pentecôte.

Theophile d'Alexandrie.

Nous avons encore parmi les lettres de saint Jerôme trois lettres de Theophile: l'une à saint Epiphane, dans laquelle il l'exhorte d'assembler un Concile contre Origenes, & deux autres lettres contre les Origenistes.

Il y a quelques fragmens Grecs des Lettres Paschales citez par Theodoret dans le Concile d'Ephese & dans celui de Chalcedoine qui se trouvent dans celles que nous avons, ou qui sont tirez d'autres lettres de même nature. Car le Concile d'Ephese en cite une sixiéme lettre Paschale. Et Justinien dans son Ecrit contre Origenes rapporte une grande partie de la lettre du Synode contre Origenes, & deux autres fragmens d'une lettre & d'un Traité adressé aux Moines de Schite.

Facundus l. 6. ch. 5. cite un Livre de Theophile contre saint Chrysostome, plein d'invectives & de calomnies contre ce Saint, dont il en rapporte quelques échantillons, qui font connoître que la passion & l'emportement l'avoit entierement aveuglé.

Enfin nous avons dans les recüeils de Zonare & de Balsamon quelques loix & quelques lettres Canoniques de ce même Evêque.

La premiere est une Lettre pastorale, dans laquelle il dit que quand la veille de la fête de Noël est un Dimanche, on doit prendre quelque nourriture legere, afin qu'il ne semble pas que l'on suive la pratique des Heretiques, en ne prenant rien le jour du Dimanche, sans neanmoins violer entierement la loi du jeûne.

La seconde est une Lettre qui contient quelques reglemens pour la Province de Lycopole, adressez à Ammon.

Theophile d'Alexandrie.

Le premier concerne ceux qui avoient communiqué avec des Evêques Ariens. Il ordonne qu'ils seront déposez, mais qu'on les souffrira demeurer dans le lieu, en usant à leur égard, comme il a été reglé par les Evêques de Thebaïde.

Le second est touchant un Prêtre qui avoit été ordonné aprés avoir commis un crime avec une femme separée d'avec son mari. Theophile répond qu'il doit être privé des fonctions de son ministere.

Le troisiéme regarde un Prêtre qui avoit été excommunié par son Evêque. Theophile ordonne que la sentence de l'Evêque sera executée, sauf au Prêtre à se défendre par les voies de droit.

Le quatriéme est au sujet d'un Diacre qu'on accusoit d'avoir épousé la fille de son frere. Theophile répond que s'il l'a épousée avant son Baptême, & qu'aprés avoir été baptizé, il n'ait plus eu de commerce avec elle, il doit demeurer dans le Clergé: mais que s'il l'a fait aprés son Baptême, on doit le chasser du Clergé.

Dans le cinquiéme qui regarde l'accusation formée contre un Lecteur, Theophile dit que s'il est convaincu d'avoir commis le crime de fornication dont il étoit accusé, on doit le chasser du Clergé; mais que si cette accusation n'est appuiée que sur des soupçons, il ne faut point y avoir égard.

Le sixiéme regle la forme dont on doit proceder aux ordinations. Il dit que l'Evêque ne doit ordonner personne, qu'il ne soit élû par tout le Clergé & en presence du peuple, que l'Evêque doit interpeller sur l'ordination.

Le septiéme Canon porte, que les restes de ce qu'on offre au saint Sacrifice aprés la communion, sera distribué aux Clercs & aux Fideles, & qu'on n'en donnera point aux Catechumenes.

Le huitiéme est encore touchant un Clerc accusé de fornication. Theophile dit que s'il est convaincu de ce crime, il faut le déposer; mais que si l'on rend bon témoignage de sa conduite, & qu'on ne puisse pas prouver qu'il ait commis ce crime, on doit le laisser dans le Clergé.

Le neuviéme Canon est sur l'élection d'un nouvel OEconome d'une Eglise.

Le dixiéme porte, que les pauvres, les veuves & les pelerins joüiront du repos, & que personne n'usurpera les biens de l'Eglise.

La seconde Lettre est un reglement, par lequel il est ordonné conformément au Canon du Con-

Theophile d'Alexandrie. Concile de Nicée, que les Novatiens qui veulent rentrer dans l'Eglise, pourront être ordonnez.

La troisiéme à Agathon est au sujet d'une personne, qui ignorant les loix de l'Eglise, avoit contracté un mariage illicite, & aiant été repris de l'avoir fait, s'étoit separé d'avec sa femme de son consentement. Il conseille l'Evêque à qui il écrit, de les mettre au rang des Catechumenes, s'il le juge à propos, & s'il croit qu'il agisse sincerement; sinon, il veut qu'il en use avec plus de severité.

La derniere Lettre est adressée à Mennas: il l'avertit de ne pas souffrir qu'une femme qui avoit fait tort à une autre, rentre dans la communion de l'Eglise, qu'elle n'ait reparé le tort qu'elle avoit fait.

Theophile n'a rien dans sa maniere d'écrire qui puisse le rendre recommandable. Il est obscur, plein de galimatias, de faux raisonnemens, & de reflexions qui ne viennent nullement à son sujet. Il étoit bon Politique & fort méchant Auteur. Il sçavoit mieux se démêler d'une intrigue de Cour, que se débarasser d'une question de Theologie. Il n'avoit point d'autre regle de ses sentimens que son interêt & son ambition; & il embrassoit le sentiment & le parti du premier venu, quand il pouvoit servir à satisfaire sa passion, sans beaucoup s'embarasser s'ils étoient justes & raisonnables.

THEODORE DE MOPSUESTE.

Theodore de Mopsueste. THeodore Prêtre d'Antioche, disciple de Diodore & de Flavien, compagnon de saint Chrysostome, & selon quelques-uns Maître de Nestorius, fut élû Evêque de Mopsueste vers le commencement du cinquiéme siecle de l'Eglise. Il avoit écrit un tres-grand nombre d'ouvrages; mais le malheur qu'ils ont eu d'être condamnez avec sa personne, quoi que long-tems aprés sa mort, dans le 5. Concile, par les brigues de l'Empereur Justinien, les a fait perdre, à la reserve des titres & des fragmens qui ont été recüeillis par ses accusateurs & par ses défenseurs.

Il y a de l'apparence qu'il avoit fait des Commentaires sur toute l'Ecriture sainte. Photius au volume 25. de sa Bibliotheque dit, qu'il avoit lû un Commentaire de Theodore sur la Genese divisé en sept parties. Facundus & le cinquiéme Concile rapportent des fragmens des Commentaires de Theodore sur les Pseaumes, sur le livre de Job, sur le Cantique des Cantiques, sur les douze petits Prophetes, sur les Evangiles de saint Matthieu, de saint Jean & de saint Luc, sur les Actes, sur l'Epître aux Romains, & sur l'Epître aux Hebreux. Dans ses Commentaires il s'attachoit principalement au sens historique, & fuioit les allegories. Il avoit même fait un livre pour justifier cette maniere d'expliquer l'Ecriture, intitulé, *De l'Allegorie & de l'Histoire contre Origenes*, cité par Facundus. Photius remarque encore, que les Commentaires de Theodore sont pleins de repetitions frequentes, & qu'ils sont ennuieux & des-agreables à lire. Le premier de ses Commentaires est celui qu'il a composé sur les Pseaumes. Il remarque lui-même qu'il étoit le plus imparfait & le moins exact. Dans son Commentaire sur le livre de Job il assûroit, que quoique l'Histoire de Job soit veritable dans le fond, elle est neanmoins écrite d'une maniere fabuleuse. Il remarquoit encore en expliquant le Cantique des Cantiques, qu'il est tres-difficile de faire un Commentaire utile sur ce Livre, & qu'il étoit défendu parmi les Juifs & parmi les Chrétiens de le lire publiquement, parce que c'est apparemment un Cantique nuptial, qu'on doit neanmoins entendre par rapport à l'amour de la sagesse.

Les autres Traitez de cét Auteur étoient fort longs & en grand nombre. Il avoit composé dans sa jeunesse un grand ouvrage de l'Incarnation contre les Appollinaristes & les Eunomiens, divisé en quinze livres, qui contenoit suivant son témoignage même, plus de quinze mille versets, dans lequel il montroit, dit Gennade, *par des preuves convaincantes, & par des témoignages de l'Ecriture*, (car c'est de Theodore qu'il parle au ch. 12. de son livre des Ecrivains Ecclesiastiques) *qu'il y a en* JESUS-CHRIST *la plenitude de la divinité & de l'humanité, que l'homme est composé de deux substances, de l'ame & du corps; que le sens & l'esprit ne sont point des substances separées, mais des facultez de l'ame. Le quatorziéme livre est de la Trinité; mais en parlant de la nature increée, il traite aussi des creatures. Le dernier livre contient plusieurs citations de Peres pour confirmer sa doctrine par l'autorité de la Tradition.* Nous avons des fragmens considerables de ce Traité de l'Incarnation rapportez par Facundus & dans le cinquiéme Concile.

Il avoit encore composé vingt-cinq livres contre Eunomius, pour défendre les livres de saint

saint Basile, dont Photius parle dans le vol. 25. de sa Bibliotheque, & dont quelques-uns se trouvent citez par Facundus, & dans le 5. Concile; quatre livres contre Appollinaire; un livre intitulé, *le Livre mystique*; un traité adressé à ceux qui avoient été baptizez; deux lettres à Artemius d'Alexandrie; une Epître à Cerdon sur l'interpretation des Pseaumes, cinq livres de la créature; cinq autres livres pour montrer que Dieu a permis le peché, parce qu'il est utile aux hommes, ouvrages citez par Facundus & dans le cinquiéme Concile; & trois livres de la magie des Perses, adressez à un Corevêque d'Armenie, dont parle Photius au volume quatre-vingts-un de sa Bibliotheque, où il dit que Theodore explique dans le premier de ces trois livres le dogme detestable des Perses introduit par Zarades, qui mettent pour premier principe de toutes choses le Zarovas, qui est le Dieu de la Fortune, duquel ils supposent que sont décendus l'Oromase, qui est le mauvais Genie & Satan; qu'aprés avoir expliqué les circonstances de cette doctrine aussi infame qu'elle est impie, il le refute dans ce même livre; qu'il traite dans les deux derniers de la vraie Religion, & qu'aprés avoir commencé par la creation du monde, il tombe insensiblement à la Loi de grace.

Theodore de Mopsueste.

Le cinquiéme Concile attribuë à Theodore de Mopsueste le Symbole de Charisius produit dans le Concile d'Ephese; mais Facundus soûtient qu'il n'est point de cét Auteur, & que c'est une imposture de le lui attribuer.

L'on a accusé Theodore de Mopsueste aprés sa mort, de plusieurs heresies, & particulierement d'avoir été le maître de Nestorius, & d'avoir enseigné dans ses écrits l'erreur qui a depuis été celle de cét Heresiarque. Cette accusation personnelle fut le sujet d'une grande contestation qui s'agita avec beaucoup de chaleur dans le commencement du sixiéme siecle de l'Eglise. Iustinien fit condamner cét Auteur dans le cinquiéme Concile general, malgré Vigile qui le défendoit. Il voulut même obliger tous les Evêques de souscrire à sa condamnation, mais il en trouva quelques-uns qui le lui refuserent, & qui entreprirent la défense de Theodore. Facundus Evêque d'Hermiane, ville d'Afrique, fut un de ses plus zelez partisans, & composa douze livres d'apologie pour lui, dans lesquels il tâche de le justifier pleinement des accusations formées contre lui. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question que nous rapporterons amplement dans la suite, en parlant du cinquiéme Concile & des livres de Facundus. Ainsi sans m'arrêter à l'examen de la doctrine de Theodore de Mopsueste, je me contenterai de faire ici quelques remarques sur son stile & sur sa maniere d'écrire. Son stile, si nous en croions Photius, n'est pas bien élevé ni bien net. Il est plein de repetitions ennuieuses, mais il est fort en preuves, & il a l'Ecriture sainte bien en main. Ce jugement de Photius se confirme par les fragmens que nous avons de ces écrits. Le stile en est embarrassé & diffus, l'on n'y trouve point de netteté: cependant les pensées en sont assez solides & assez justes. Il pensoit & il parloit assez librement. Il méprisoit les sens allegoriques & mystiques de l'Ecriture, il s'attachoit beaucoup à la Morale, & il s'arrêtoit uniquement à l'histoire, ou à l'explication des propheties.

Theodore de Mopsueste.

Voici un Catalogue des fragmens Latins de cét Auteur, rapportez dans le 5. Concile general & par Facundus, qu'on peut consulter pour juger de sa doctrine & de son stile.

OUVRAGES DE THEODORE de Mopsueste citez par Facundus, dans le cinquiéme Concile col. 4. par Photius & par Gennade.

COMMENTAIRES SUR L'ECRITURE SAINTE.

Sept Tomes sur la Genese. 5. Conc. collat. 4. cap. 62. Photius cod. 25.

Sur les Pseaumes. Facund. lib. 9. c. 1. p. 131. 132. lib. 6. cap. 3. dans le 5. Conc. cap. 19. 23. 24.

Sur le livre de Job. Dans le 5. Concile, cap. 63. 64. 65. 66. 67.

Sur le Cantique des Cantiques. Dans le 5. Concile, cap. 68. 69. 70. 71.

Sur les 12. petits Prophetes. Dans le 5. Conc. cap. 20. 21. 22.

Sur l'Evangile de saint Matthieu. Facundus lib. 3. c. 4. p. 43. lib. 9. c. 2. p. 132. dans le 5. Conc. cap. 26. 40. 51. 52. 55.

Sur l'Evangile de saint Luc. Dans le 5. Conc. cap. 58.

Sur l'Evangile de saint Jean. Fac. lib. 9. c. 3. p. 135. dans le Conc. 5. c. 13. 14. 15. 33. 34.

Sur les Actes. Conc. 5. cap. 16,

Sur l'Epître aux Romains lib. 6. cap. 3. p. 46.

Sur l'Epître aux Hebreux. Con. 5. cap. 32. 46.

Theodore de Mopsueste.

OUVRAGES CONTRE LES HERETIQUES.

Trois livres de la Magie des Perses. Photius cod. 81.

Quinze livres de l'Incarnation. Le 13. est cité par Fac. lib. 3. c. 2. p. 38. *Le 5. le 6. le 10. le 12. le 15.* lib. 9. c. 3. p. 135. 136. 137. 138. 139. *Ils sont tous citez* lib. 10. c. 1. &c. 6. p. 149. & 159. *Le 14. est cité* dans le 5. Conc. cap. 17. 54. *Le 1.* cap. 25. cap. 27. *Le 8.* cap. 29. *Le 7.* cap. 30. *Le 12.* cap. 43. 47. 48. *Le 2.* cap. 49. 50. *Le 13.* dans le 53. Gennade cap. 12.

Vingt-cinq livres contre Eunomius. Le 10. est cité par Facundus lib. 9. c. 3. p. 139. Photius cod. 4.

Quatre livres contre Apollinaire. Le 3. est cité par Fac. lib. 3. c. 2. p. 37. dans le 5. Conc. c. 1. 2. & 3. 9. 10. 11. & 12. *Le 1. est cité* lib. 10. c. 1. p. 149. *Le 4. est cité dans* le 5. Conc. cap. 4. 5. 6. 7. 8.

Cinq livres de la Creature. Dans le 5. Conc. cap. 56. & 61.

Cinq livres sur la permission du peché. Dans le 5. Conc. c. 57. 58. 59. 60.

Livre adressé à ceux qui doivent être baptizez. Fac. lib. 9. c. 3. p. 135. Conc. 5. cap. 35. 36. 37. 38. 39. 41. 42.

Le Livre mystique. Fac. lib. 3. c. 2. p. 37. *cite le 13. livre de cét ouvrage.*

Traité de l'Histoire & de l'Allegorie contre Origenes. Fac. lib. 3. c. 5. p. 46.

Deux lettres à Artemius. Fac. lib. 3. cap. 5. p. 45.

Une lettre à Cerdon. Fac. lib. 1. cap. 1. page 150.

Symbolum Charisii. Act. 6. Synodi Ephes. Fac. lib. 3. cap. 2. & 5. p. 39. & 44. Conc. 5. act. 4.

PALLADE.

Pallade. PAllade originaire de Galatie; disciple d'Evagre, quitta son païs à l'âge de vingt ans l'an 388. *a* & alla en Egypte, afin d'apprendre des Solitaires de ce lieu les exercices de la vie monastique. Etant arrivé à Alexandrie, il s'adressa à Isidore pour suivre ses conseils. Celui-ci le mit sous la conduite d'un Moine qui vivoit dans une caverne proche d'Alexandrie; mais Pallade n'aiant pû resister aux austeritez que pratiquoit ce saint Solitaire, il fut obligé de le quitter: il demeura neanmoins trois ans dans les Monasteres qui étoient autour d'Alexandrie. Il alla ensuite visiter ceux de Nitrie & de la Thebaïde, & fut long-tems dans ces solitudes. Mais aiant été attaqué d'une maladie dangereuse, il revint à Alexandrie pour s'y faire traiter par les Medecins de cette ville, qui lui conseillerent d'aller en Palestine, où l'air lui étoit plus favorable. De Palestine il vint en Bithynie, où il fut ordonné Evêque d'Helenopole en 401. Comme il étoit des amis de saint Chrysostome, quand l'on fit le procés à ce Saint, il fut obligé de se retirer en Occident; & étant revenu en Orient avec les Députez des Evêques d'Occident, il fut mis en prison, & renvoié avec eux. Il passa ensuite de l'Evêché d'Helenopole à celui d'Aspone *b*, ville de Galatie, dépendante de la Metropole d'Ancyre. Il a été ami du Ruffin, défenseur d'Origenes, partisan de Pelage, & ennemi de saint Ierôme. Il a écrit l'an 421. une Histoire de la vie, des actions, des miracles & des discours des plus saints Moines qu'il a vûs dans l'Egypte, dans la Lybie, dans la Thebaïde & dans la Palestine; elle est adressée à un nommé Lausus, ce qui a été cause qu'on lui a donné le nom d'Histoire Lausiaque. Cette relation contient, comme presque tous les autres ouvrages de cette nature, plusieurs choses extraordinaires. Entre plusieurs exemples de vertu solide & des reflexions utiles, on y trouve des sentences pueriles, des exemples qu'il seroit dangereux d'imiter, des austeritez énormes, des pratiques peu raisonnables, & des entreprises peu judicieuses. Le stile dont cette narration est écrite, n'a rien d'élevé, c'est une simple relation sans ornement, & sans ordre; elle a été imprimée en Latin dans la Vie des Peres de Rosweidus, & dans les Bibliotheques des Peres. Le Grec a été donné par Meursius, & imprimé à Amsterdam l'an 1619. Enfin l'on trouve le Grec avec le Latin dans l'Addition de la Bibliotheque des Peres de 1624. M. Cotelier y a ajoûté quelques Supplemens Grecs dans son dernier volume des Monumens de l'Eglise Grecque p. 158.

Pallade.

On croit aussi que c'est ce même Pallade qui est auteur de la Vie de saint Chrysostome. Et en effet il y a bien de l'apparence. Car 1. le stile de cét ouvrage est assez semblable à celui de l'Histoire Lausiaque. 2. Pallade auteur de l'Histoire Lausiaque étoit ami de saint Chrysostome, & avoit été persecuté à cause de lui. 3. Il est certain que l'Auteur de la Vie de saint Chrysostome s'appelloit Pallade, & qu'il vivoit

au

Pallade. au commencement du 5. siecle. Or on ne connoît point d'autre Pallade que celui-ci. 4. Il paroît que l'Auteur de la Vie de Saint Chrysostome étoit dans le même parti, dans les mêmes interêts & dans les mêmes sentimens que Pallade d'Helenopole. 5. L'Auteur de la Vie de Saint Chrysostome est appellé Evêque d'Helenopole dans un Catalogue Grec des Auteurs qui ont écrit la Vie de ce Saint, rapporté par Savil. Le titre Grec de ce Dialogue porte dans le Manuscrit de Florence qui a six cens ans, le nom de Pallade d'Helenopole, & il est même remarqué à la marge, qu'il étoit Evêque d'Aspone. Enfin Diodore de Trimithunte dit, que l'Auteur de la Vie de Saint Chrysostome a été Evêque en Bithynie. Il y a neanmoins des conjectures qui paroissent prouver que Pallade Auteur de la Vie de Saint Chrysostome, & Pallade d'Helenopole sont differens. Car premierement l'Auteur de la Vie de Saint Chrysostome parle du voiage de Pallade d'Helenopole à Rome, comme aïant precedé le sien. Secondement il suppose qu'il a fait le Dialogue qui compose cette Vie, dans le tems que Pallade d'Helenopole étoit retenu prisonnier en Orient. Enfin Pallade d'Helenopole n'avoit que 39. ans, quand Saint Chrysostome est mort, au lieu que l'Auteur de ce Dialogue fait parler de soi par Theodore comme d'un ancien Evêque. Ces raisons ont fait croire à M. Bigot, que Pallade Auteur de ce Dialogue est different de Pallade disciple d'Evagre. Il est neanmoins aisé de répondre que Pallade a feint ces choses selon la coûtume des Dialogistes, peut-être même pour mieux se cacher, ne voulant pas être connu pour auteur de ce Traité. Quoi qu'il en soit, cette Histoire est composée en forme de Dialogue tenu à Rome entre Theodore Diacre de Rome, & l'Evêque Pallade. Il contient la relation de la condamnation de Saint Chrysostome, l'histoire de sa vie, & sa justification contre les accusations qu'on avoit formées contre lui. Il est écrit avec beaucoup de simplicité, mais il est exact & veritable. Il avoit été traduit autrefois par Ambroise Camaldule, dont la version étoit peu fidele. Mais depuis M. Bigot aïant trouvé un ancien Manuscrit dans la Bibliotheque de Florence, qui contenoit le Grec original de ce Dialogue, il l'a fait imprimer avec une nouvelle version à côté, qui est composée avec toute la fidelité & l'exactitude que l'on peut attendre d'un aussi habile homme que lui. Ce volume a été imprimé in 4. à Paris chez Martin l'an 1680.

a p. 294. *L'an 388.*] Ce qu'il dit dans sa Preface & dans le commencement de l'Histoire Lausiaque, sert à finir toute la Chronologie de la Vie de cét Auteur. Il marque au commencement de l'Histoire, qu'il est allé en Egypte sous le second Consulat de Theodose, c'est l'an 388. Et dans la Preface il dit qu'il y a 33. ans qu'il est Moine, 20. ans qu'il est Evêque, & qu'il a 53. ans. Il avoit donc 20. ans quand il a quitté son païs pour se faire Moine. Il a été fait Evêque en 401. & écrivoit son Histoire en 421.

b p. 294. *Evêque d'Aspone.*] Socrate au ch. 26. du 7. livre de son Histoire, le met au nombre des Evêques transferez, & il dit qu'il a passé d'Helenopole à Aspone.



SAINT INNOCENT I.

S. Innocent I.

Saint Innocent succeda au Pape Anastase l'an 402. & gouverna l'Eglise de Rome jusqu'à l'an 417. Ce Pape aïant été consulté de toutes parts sur plusieurs questions de doctrine & de discipline, a été obligé d'écrire des lettres qui contiennent des reglemens tres-utiles & des décisions tres-judicieuses.

La premiere lettre qui devroit être une des dernieres, puisqu'elle n'est écrite qu'en 416. est une réponse à Decentius Evêque d'Eugubio, ville d'Ombrie en Italie, sur plusieurs questions que cét Evêque lui avoit faites.

Le preambule de cette lettre est à l'avantage de l'Eglise de Rome. Il pretend que si toutes les Eglises avoient gardé les pratiques qu'elles avoient reçûës des Apôtres, elles se seroient toutes accordées dans une même discipline, & que toute la difference qui cause un grand scandale au peuple, vient de ce que l'on s'est éloigné de la tradition des Apôtres. De ce principe il conclut que l'on doit observer par tout la discipline que l'Eglise de Rome a reçûë de S. Pierre, „ & qu'elle a toûjours conservée ; principale-„ ment, dit-il, parce qu'il est visible que les E-„ glises d'Italie, de Gaule, d'Espagne, d'Afri-„ que, de Sicile & des autres Isles qui sont entre „ l'Italie & l'Afrique, ont été établies par les E-„ vêques que Saint Pierre ou ses successeurs y „ ont envoiez.

Quoi-que ce Pape avance ces maximes comme étant indubitables, elles ne manquent pas neanmoins de difficulté, & il auroit eu assez de peine à les bien prouver. Car quelle preuve a-t-on que les Apôtres aient établi eux-mêmes tous les points de discipline ? D'où peut-on sça-

S. Innocent I.

sçavoir qu'il les ont établis tous d'une maniere conforme? Au contraire n'est-il pas constant que Saint Jean a celebré la fête de Pâque en Orient d'autres jours que le Dimanche, quoique vrai-semblablement Saint Pierre & Saint Paul eussent établi le contraire à Rome? Et quand les Apôtres auroient établi les mêmes pratiques & les mêmes ceremonies dans toutes les Eglises qu'ils ont fondées, s'ensuivroit-il qu'il fût necessaire de les observer? Ne sçait-on pas que la discipline peut & doit changer suivant les differentes circonstances du tems? Quelle preuve a-t-on que l'Eglise de Rome ait plûtôt conservé la discipline établie par Saint Pierre, que les autres Eglises celle qu'ils avoient reçûë des autres Apôtres leurs fondateurs? Quelle certitude y a-t-il que les Eglises de France, d'Espagne & d'Afrique n'aient été toutes fondées par ceux que Saint Pierre ou ses successeurs y ont envoiez? Enfin qu'étoit-il necessaire de les astraindre toutes à changer les usages & les coûtumes dont ils étoient en possession, pour embrasser celles de l'Eglise de Rome? On pourroit faire quantité de semblables questions sur ce principe du Pape Innocent, que l'on auroit assez de peine à resoudre. Mais un Evêque d'Italie son Suffragant, n'auroit pas eu de raison de former ces difficultez? c'étoit à lui à se conformer à la discipline de sa Metropole. Il étoit souvent venu à Rome. Il y avoit assisté à la celebration des divins Mysteres, il avoit pû remarquer les ceremonies qu'on y pratiquoit. Cela suffisoit pour l'instruire & pour obliger de réformer les abus qui se commettoient dans son Eglise. Il avoit neanmoins consulté le Pape Innocent. Ce Pape juge à propos de lui faire réponse; mais ce n'est pas tant pour l'instruire, qu'afin qu'il pût instruire, avertir & reprendre avec plus d'autorité ceux qui s'éloignoient des coûtumes de l'Eglise de Rome, & même les lui dénoncer, s'ils ne vouloient pas se rendre à ses avertissemens.

Dans le premier Canon il déclare qu'on ne doit point donner la paix avant la consecration des saints Mysteres, afin qu'elle soit comme la marque & le signal que le peuple a approuvé la consecration des Mysteres.

Le second porte que l'on ne doit reciter les noms de ceux que l'on recommande au saint Sacrifice, qu'aprés que l'on a offert leur hostie.

Le troisiéme défend aux Prêtres de confirmer les enfans, parce qu'ils n'ont pas la souveraineté du Sacerdoce; qu'ils peuvent bien baptizer & oindre les baptizez de l'huile consacrée par l'Evêque, mais non pas leur en mettre sur le front, parce que cela n'est permis qu'aux seuls Evêques, quand ils conferent le Saint Esprit. Il déclare qu'il ne peut pas reciter les paroles, de peur de découvrir les Mysteres, en voulant répondre à la consultation qu'on lui avoit faite.

S. Innocent I.

Dans le 4. Canon il pretend rendre une raison tres-évidente du jeûne du Samedi, en disant que comme on celebre tous les Dimanches avec joie pour honorer la memoire de la Resurrection, & que comme on jeûne tous les Vendredis en memoire de la Passion de Jesus-Christ, on doit aussi jeûner le jour du Samedi qui est entre le jour de la tristesse & de la joie, d'autant plus que les Apôtres ont passé ce jour en tristesse. Et enfin, que puisque l'on jeûne le Samedi saint, on doit aussi jeûner tous les autres Samedis en memoire de ce jour. Il remarque encore que dés ce tems-là on passoit le Vendredi & le Samedi saint sans celebrer les divins Mysteres

Le 5. Canon est assez obscur. Saint Innocent y dit que c'est inutilement que Decentius l'avoit consulté touchant le pain levé que l'Evêque de Rome envoioit tous les Dimanches aux Curez des Paroisses de la ville de Rome, aprés l'avoir consacré, parce que cette coûtume ne pouvoit avoir lieu à l'égard des Paroisses de la campagne, à cause qu'il ne faut pas porter les Sacremens dans les lieux éloignez, *quia non longè portanda sunt Sacramenta.* C'est pourquoi, ajoûte-t-il, nous ne les envoions pas aux Prêtres qui sont dans des Cemetieres éloignez, & les Prêtres qui y sont, ont droit de consacrer.

Le sixiéme déclare qu'il n'est point permis à un Prêtre d'imposer les mains à un Energumene sans la permission de son Evêque, mais qu'il le peut si son Evêque lui donne la commission de le faire.

Le septiéme porte, que l'on reconciliera le Jeudi saint ceux qui sont en penitence, soit que ce soit pour de grands crimes, soit que ce soit pour des pechez plus legers, à moins qu'il n'y ait quelque maladie qui oblige de les reconcilier en un autre tems: qu'au reste pour juger de la penitence, il faut faire attention aux travaux, aux pleurs & aux larmes du penitent, & lui remettre son peché, quand on voit qu'il a fait une satisfaction proportionnée.

Le huitiéme est sur l'onction des malades, dont il est parlé dans l'Epître de Saint Jacques. Saint Innocent dit qu'il n'y a point de doute que les paroles de cét Apôtre se doivent entendre des Fideles malades, que l'on peut oindre avec l'huile consacrée par l'Evêque, dont il est permis d'user non seulement aux Prêtres, mais aussi à tous les Chrétiens qui s'en peuvent oindre eux & les leurs en cas de necessité; qu'il n'est pas necessaire

S. Innocent I.

cessaire que ce soit l'Evêque qui fasse cette onction ; qu'on ne doit point l'administrer aux penitens, parce que c'est une espece de Sacrement ; & que puisqu'on leur refuse les autres Sacremens, on ne doit pas leur accorder celui-là.

Il finit en exhortant Decentius à faire observer dans son Eglise la discipline de l'Eglise de Rome, & à bien instruire les Prêtres & les Clercs qui sont sous sa conduite, afin qu'ils s'acquittent dignement de leur ministere.

La seconde lettre est écrite l'an 404. à Victricius Evêque de Roüen, qui l'avoit aussi interrogé sur quelques points de discipline. Il la commence encore par la loüange de la discipline de l'Eglise de Rome, & l'exhorte d'envoier la lettre qu'il lui écrit, à ses Confreres, afin de les instruire des regles qu'ils doivent suivre.

Cét exorde est suivi de treize Canons.

Le premier défend conformément à la décision du Concile de Nicée, d'ordonner un Evêque sans le consentement du Metropolitain de la Province ; declarant encore que l'ordination ne peut être faite par un seul Evêque.

Le second défend d'admettre dans le Clergé ceux qui sont entrez dans la milice aprés avoir reçû le Baptême.

Le troisiéme donne au Synode des Evêques de la Province le jugement des causes qui concernent les personnes des Clercs & des Evêques suivant le decret du Concile de Nicée. Mais il ajoûte, sans prejudice toutefois des droits de l'Eglise Romaine, pour laquelle on doit avoir beaucoup d'égard dans toutes les causes. Et si ce sont des causes majeures, qui soient dévoluës au Saint Siege, elles ne doivent y être rapportées ni jugées qu'aprés le jugement des Evêques de la Province.

Le quatriéme Canon défend de promouvoir aux Ordres une personne qui auroit épousé une veuve ou une femme repudiée.

Le cinquiéme étend cette défense à ceux qui l'auroient épousée même avant leur Baptême.

Il confirme cette décision dans le sixiéme à l'égard de ceux qui ont été mariez deux fois.

Le septiéme défend aux Evêques d'ordonner Clercs, des Fideles d'une autre Eglise, si l'Evêque de cette Eglise ne le permet.

Le huitiéme porte, qu'on doit recevoir les Novatiens & les Donatistes par la seule imposition des mains, parce que, quoi-qu'ils aient été baptizez par les Heretiques, ils l'ont été neanmoins au nom de Jesus-Christ. Il ajoûte que si quelques-uns des Catholiques étant entrez dans leur secte ont été baptizez, & qu'ils veüillent revenir au sein de l'Eglise, on doit les mettre long-tems en penitence avant que de les recevoir.

Le neuviéme est touchant le celibat des Prêtres & des Diacres.

Le dixiéme défend aux Moines qui sont ordonnez Clercs, de quitter leur maniere de vivre.

L'onziéme défend de mettre dans le Clergé des Officiers de l'Empereur, ou des personnes qui sont dans des Charges publiques.

Le douziéme défend de recevoir à faire penitence les vierges consacrées solemnellement à Dieu, qui se seront mariées, ou qui se seront laissées corrompre avant la mort de celui avec qui elles ont commis ce crime. *Car si une femme*, dit-il, *qui du vivant de son mari en épouse un autre, est adultere, & n'est reçûë à faire penitence qu'aprés qu'un des deux est mort, à combien plus forte raison doit-on observer la même rigueur à l'égard de celle, qui aprés s'être unie avec un Epoux immortel, a passé à des nôces humaines.*

Le treiziéme met pour quelque tems en penitence les vierges qui se marient aprés avoir promis à Dieu de garder la virginité, quoi-qu'elles n'eussent pas été voilées solemnellement par l'Evêque.

Saint Innocent finit sa lettre en disant, que si ces Canons sont observez par tous les Evêques, il n'y auroit plus parmi eux d'ambition, que les divisions cesseroient, que les schismes & les heresies seroient étouffées, que le Demon n'auroit pas lieu d'attaquer le troupeau de Jesus-Christ, &c.

La troisiéme Epître de même nature que les deux precedentes, est écrite en 405. à Exupere Evêque de Toulouse.

Dans le premier Canon de cette lettre il confirme la loi de Syrice touchant le celibat des Prêtres & des Diacres : il pardonne neanmoins à ceux qui ne l'ont pas observée par ignorance, à condition qu'ils demeureront dans l'Ordre où ils sont, sans pouvoir passer à un plus élevé. Mais il veut qu'on chasse du Clergé ceux qui l'ont violée aprés en avoir eu connoissance.

Le second Canon concerne les pecheurs qui attendent à l'article de la mort à demander la penitence. Saint Innocent dit qu'on en a usé de deux manieres differentes à leur égard ; que l'ancienne discipline étoit plus rude, parce qu'on leur accordoit la penitence sans leur donner la communion, mais que de son tems on donnoit la communion aux mourans, pour ne pas suivre la dureté de Novatien. Ces dernieres paroles & plusieurs autres qui sont dans le texte de ce Canon, font voir que par le mot de

com-

S. Innocent I.

communion on ne doit pas entendre l'administration de l'Eucharistie, mais l'absolution.

Le troisiéme Canon exemte de penitence ceux qui ont jugé à mort, qui ont fait donner la question, ou qui ont été obligez par leur Charge de condamner des coupables à quelque peine, parce que les Puissances civiles, dit ce Pape, ont été établies de Dieu pour la punition des criminels.

Le quatriéme Canon rend raison de ce que l'on voit plus de femmes que d'hommes en penitence, à cause du crime d'adultere. S. Innocent dit que la Religion Chrétienne punit également ce peché dans les deux sexes, mais que les femmes ne pouvant pas accuser leurs maris pour ce crime, l'Eglise ne peut juger des pechez cachez, au lieu que les maris accusent plus librement leurs femmes, & les déferent aux Prêtres.

Le cinquiéme exemte de peché ceux qui sont obligez par leur Charge, de demander la mort du coupable, ou de le condamner.

Le sixiéme ordonne que l'on chassera de l'Eglise les hommes & les femmes qui se remarient aprés un divorce. Il n'étend point cette peine à leurs parens & à leurs alliez, à moins qu'ils n'aient contribué à faire ce mariage défendu.

Le dernier Canon contient un Catalogue des Livres sacrez, qui comprend tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament que nous reconnoissons à present pour Canoniques. Il rejette les Actes publiez sous les noms de saint Matthias, de saint Jacques le Mineur, de saint Pierre & de saint Jean, de saint André, de saint Thomas, & d'autres semblables.

La quatriéme lettre sans date est adressée à Felix Evêque de Nocera. Aprés avoir loüé cét Evêque de ce qu'il l'avoit consulté sur quelques doutes, il l'avertit dans le premier Canon que l'on ne doit point ordonner ceux qui se sont mutilez volontairement. Dans le second, qu'il est défendu d'ordonner des bigames, & ceux qui ont épousé des veuves. Dans le troisiéme, qu'il n'est pas à propos de promouvoir aux Ordres ceux qui ont été dans la milice, ceux qui ont avocassé, ni ceux qui ont été dans les Offices de la Cour. Dans le quatriéme, qu'il faut choisir entre les laïques des personnes baptizées, qui soient de bonnes mœurs, qui aient passé leur vie avec des Clercs, ou dans des Monasteres, & qui n'aient point eu de concubines. Enfin dans le dernier il ordonne l'observation des interstices, & défend d'ordonner promtement un homme Lecteur, Acolythe, Diacre ou Prêtre, afin qu'aiant demeuré long-tems dans les degrez inferieurs, ses mœurs & sa conduite soient éprouvées.

Dans la cinquiéme lettre adressée à deux Evêques de l'Abruzze, il leur ordonne de déposer des Prêtres, accusez d'avoir eu des enfans depuis leur ordination, s'ils sont convaincus de ce crime. Il remarque au commencement qu'il n'est pas permis à un Evêque d'ignorer les Canons.

S. Innocent I.

La sixiéme est à quelques Evêques de la Poüille. Il y ordonne la déposition d'un homme qui avoit été ordonné Evêque, quoi-qu'il eût fait penitence publique. Il leur reproche qu'il se faisoit dans leur Province plusieurs choses contraires aux Canons, qu'il seroit facile de corriger, si les Evêques n'étoient eux-mêmes les auteurs de ces dereglemens.

La 7. est adressée à des Evêques de Macedoine touchant deux Evêques appellez Bubalius & Taurianus, qui avoient fait examiner de nouveau le jugement rendu contre eux, & s'étoient vantez faussement d'avoir une lettre d'Innocent écrite en leur faveur.

Dans la huitiéme il exhorte Florentius Evêque de Tivoli, de rendre à son Confrere une Paroisse qu'il lui avoit enlevée.

La neuviéme declare, qu'un homme qui avoit épousé une femme pendant la captivité de sa femme, doit retourner avec la premiere, parce qu'un second mariage ne peut être legitime, si la premiere femme n'est morte, ou separée par un divorce.

La dixiéme est une lettre de compliment à Aurele & à S. Augustin.

L'onziéme à Aurele touchant le jour de la fête de Pâque de l'année suivante.

La douziéme est adressée au même : elle est sur le choix qu'on doit faire des Evêques. Il veut qu'on prenne des Clercs, & non pas des personnes seculieres.

La treiziéme est à une Dame nommée Julienne, dont il loüe la devotion.

La quatorziéme lettre à Boniface & les suivantes son écrites l'an 413. aprés qu'Alexandre Evêque d'Antioche eut remis le nom de S. Chrysostome dans les Dyptiques. Innocent mande à Boniface qu'il a admis cét Evêque à sa communion, à condition qu'il laisseroit en repos ceux qui avoient été ordonnez par Evagre, & qu'il mettroit le nom de saint Chrysostome au rang des Evêques dont on fait memoire.

La quinziéme est adressée à Alexandre Evêque d'Antioche. Il le congratule de leur réünion.

Dans la seiziéme à Maximien, il dit qu'il n'a pas encore communiqué avec Atticus de Constantinople, parce qu'il n'a pas encore accompli les conditions, sans lesquelles il ne peut faire la paix.

La

S. Innocent I. La dix-septiéme qui étoit signée de vingt Evêques d'Italie, s'adresse au même Evagre, qu'il congratule de ce qu'il a réüni les restes du parti de Paulin & d'Evagre.

La dix-huitiéme au même, est composée de trois Canons. Dans le premier il releve la dignité de l'Eglise d'Antioche, afin d'élever celle de Rome; en disant, que suivant l'autorité du Concile de Nicée qui explique la pensée de tous les Evêques du monde, l'Eglise d'Antioche a reçû la jurisdiction sur tout un Diocese, que cette dignité ne lui a point été accordée à cause de la grandeur de la ville d'Antioche, mais parce qu'elle a été le premier Siege de saint Pierre, & qu'elle a merité que l'on fît là la plus celebre assemblée des Apôtres: de sorte qu'elle ne cederoit pas à l'Eglise de Rome, si ce n'est que celle-ci a eu la fin & la consommation de ce que l'autre n'a eu qu'en passant. C'est à cause de cette dignité qu'il dit à l'Evêque d'Antioche, que comme il ordonne les Metropolitains par une autorité qui lui est propre, il ne doit pas souffrir qu'on ordonne les autres Evêques sans sa permission & son consentement, en écrivant aux Evêques éloignez, & en faisant venir les plus proches pour recevoir l'ordination.

Dans le second Canon il dit que l'on ne doit pas faire deux Evêques Metropolitains, quand il arrive que des villes sont érigées nouvellement en Metropoles, quand une Province est divisée en deux par l'autorité de l'Empereur. Il parle ensuite contre la coûtume des Evêques de l'Isle de Chypre, qui ordonnoient leurs Evêques sans consulter l'Evêque d'Antioche.

Dans le dernier il dit que les Ariens qui rentrent dans l'Eglise, doivent être reçûs par l'imposition des mains; mais qu'on ne doit pas souffrir que leurs Clercs demeurent dans le ministere Ecclesiastique.

La dix-neuviéme adressée à Acace de Berée, est sur la réünion d'Alexandre d'Antioche.

Dans la vingtiéme il écrit à Lucien Evêque de Signi, d'empêcher quelques Assemblées des Photiniens qui se tenoient dans son Diocese.

La vingt-uniéme adressée à Martinien Evêque en Macedoine, est écrite de Ravenne. Il écrit à cet Evêque de ne pas refuser sa communion à quelques Clercs, qui aiant été ordonnez par Bonose avant sa condamnation, avoient abjuré son erreur. Il dit qu'il avoit déja écrit une lettre en leur faveur à Rufus & aux autres Evêques de Macedoine, par laquelle il avoit jugé qu'il faloit les recevoir à la communion, & les laisser en possession de leurs Eglises.

Cette lettre est apparemment la vingt-deuxiéme, qui devroit par consequent être mise avant la precedente. Elle est datée de l'an 414. & elle s'adresse à Rufus & aux autres Evêques de Macedoine. Il leur dit d'abord, qu'il a été fort surpris aiant lû la lettre qu'ils avoient adressée au S. Siege, comme à la principale de toutes les Eglises; parce qu'ils le consultoient sur des choses qui ne faisoient aucune difficulté, & sur lesquelles il s'étoit expliqué clairement. Une de ces choses étoit l'ordination de ceux qui avoient épousé des femmes veuves. Saint Innocent dit qu'il n'y a point de difficulté qu'on ne les doit point ordonner, & assûre que c'est la pratique de toutes les Eglises d'Orient & d'Occident. Il veut même qu'on dégrade ceux qui se trouveront avoir été ordonnez. La seconde est touchant ceux, qui aiant perdu leur premiere femme avant que d'être baptizez, en avoient épousé une seconde aprés leur Baptême. Quelques-uns tenoient que cette bigamie n'empêchoit point qu'ils ne fussent promûs aux Ordres Sacrez. Saint Innocent apporte plusieurs raisons pour montrer qu'il ne faut pas suivre cette pratique. S. Innocent I.

Le troisiéme reglement concerne les ordinations faites par les Heretiques. Saint Innocent ne fait point de difficulté de se servir des passages & des expressions dont saint Cyprien se servoit pour prouver l'invalidité de leur Baptême, pour montrer la nullité de leur ordination. Car il dit que ceux qui sont ainsi ordonnez, aiant la tête blessée par l'imposition des mains des Heretiques, ont besoin du remede de la penitence, & que ceux qui ont besoin de penitence, ne peuvent pas avoir d'Ordre; que les Heretiques n'aiant point de veritables Ordres, ne peuvent les conferer; qu'ils ne peuvent faire participant celui à qui ils imposent les mains, que de la condamnation à laquelle ils sont sujets. Aprés avoir fait cette remarque, il refute le faux principe de ceux qui croioient que l'ordination d'un Evêque legitime remettoit tous les pechez. Il dit que la coûtume de son Eglise est d'accorder la communion laïque aprés une simple imposition des mains à ceux, qui aiant été baptizez par des Heretiques, veulent entrer dans l'Eglise; mais que l'on met en penitence ceux qui reviennent dans le sein de l'Eglise aprés l'avoir quitté pour entrer dans une secte d'Heretiques. Il blâme ceux qui non seulement ne les mettent pas en penitence, mais qui les laissent même dans leur ministere.

Il rapporte ensuite quelques objections contre cette regle. La premiere est le reglement qui avoit été fait par Anysius touchant ceux qui avoient été ordonnez par Bonose, par lequel il avoit permis de les recevoir dans l'Eglise avec leur

S. Innocent I.

leur Ordre. Saint Innocent répond que cet exemple ne peut tirer à consequence, parce que l'on avoit usé de cette condescendance en faveur de ceux qui avoient été ordonnez par Bonose, pour empêcher que plusieurs Evêques ne demeurassent dans son parti; que cette necessité particuliere de l'Eglise avoit obligé de passer pardessus les regles; mais que quand cette necessité cesse, il faut en revenir à la loi

La seconde objection est fondée sur le Canon du Concile de Nicée, qui permet de recevoir les Novatiens. Saint Innocent dit que ce Canon concerne les seuls Novatiens, & qu'il ne doit pas être étendu aux autres Heretiques. Il ajoûte qu'il s'agit du Baptême dans ce Canon, & que le Concile ordonne qu'on rebaptizera les Paulianistes, parce qu'ils ne conferoient pas le Baptême au nom de la sainte Trinité, au lieu que les Novatiens baptizoient comme les Catholiques, au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Enfin il dit que ce reglement concerne ceux qui ont été baptizez parmi les Heretiques; mais qu'à l'égard de ceux qui aiant été baptizez dans l'Eglise, & ensuite étant passez dans une secte heretique, reviennent de leur apostasie, il n'y a point de doute qu'il les faut mettre en penitence publique; & qu'aprés avoir été en penitence, ils ne peuvent plus entrer dans le Clergé. D'où il conclut que ceux qui ont quitté l'Eglise aprés la condamnation de Bonose, pour se joindre avec lui, & se sont faits ordonner par les Heretiques, ne doivent point demeurer dans leur dignité, ni être ordonnez, quand ils rentrent dans l'Eglise. Il exhorte donc les Evêques de Macedoine à reformer cét abus, & les avertit qu'il ne faut pas suivre dans le tems ce qu'on a été obligé de faire par necessité pendant les troubles; que souvent il arrive qu'une faute demeure impunie, parce qu'elle est commune à tout un peuple; qu'en ces occasions il faut laisser le passé au jugement de Dieu, & avoir grand soin d'empêcher ces dereglemens à l'avenir. Tout ceci est la suite du même Canon 3. quoi-qu'il soit divisé en quatre.

Le dernier Canon concerne un Evêque appellé Photin, qui avoit été condamné avec trop de rigueur par le S. Siege. Saint Innocent approuve la remontrance que les Evêques de Macedoine lui avoient faite, que le S. Siege avoit été mal informé, & trompé par les médisances de ses ennemis. Il le reconnoit pour Evêque, & il les congratule même de ce qu'ils ont fait changer de sentiment au S. Siege. Il leur parle en faveur d'un Diacre appellé Eustathe.

La vingt-troisiéme lettre est addressée aux Evêques d'Espagne assemblez dans un Concile de Tolede. Elle concerne des affaires particulieres des Eglises de ce Roïaume. Le premier Canon regarde une espece de schisme entre les Evêques de la Province Betique & ceux des autres Provinces d'Espagne, à cause de la communion qu'ils avoient accordée à ceux de Gallice. Saint Innocent prouve que l'on ne doit pas imiter la dureté de Lucifer, qui refusoit de recevoir les Heretiques qui se convertissoient; mais qu'au contraire on doit faire son possible pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise.

S. Innocent I.

Le second Canon est contre deux Evêques qui s'étoient mêlez de faire des ordinations hors de leur Province.

Le troisiéme est au sujet de l'Evêque Jean, qui avoit approuvé par ses Legats la condamnation de Symphosius & de Dictinius. Saint Innocent veut qu'on examine aussi-bien à l'égard de celui-là qu'à l'égard des autres, s'il l'a fait de bonne foi.

Dans le quatriéme il parle des ordinations illicites qui se faisoient en Espagne contre les regles des Canons. Il dit qu'elles sont en si grand nombre, qu'il seroit impossible d'y mettre remede; qu'ainsi il est plus à propos de laisser le passé au jugement de Dieu; mais qu'il faut à l'avenir y mettre ordre, en faisant un reglement, par lequel il sera ordonné que ceux qui feront des ordinations contre les regles, seront eux-mêmes privez de la dignité du Sacerdoce, aussi-bien que ceux qu'ils auront ordonnez.

Le cinquiéme Canon est touchant une affaire de Patruin Evêque de Merida. Il dit qu'il faut la discuter, & punir ceux qui se plaignent de son ordination, s'il se trouve qu'ils l'aient accusé mal-à-propos.

Le sixiéme contient les regles qu'il faut suivre dans le choix que l'on fait de ceux que l'on ordonne.

Pour entendre les trois lettres suivantes du Pape Innocent, il faut remarquer que les Evêques d'Afrique & de Numidie aiant condamné Pelage & Celestius dans les Conciles de Carthage & de Numidie, tenus en 416. ils écrivirent au Pape Innocent le jugement qu'ils avoient porté contre ces deux Heretiques, & contre cette doctrine, afin d'ajoûter l'autorité du S. Siege à leur jugement; d'autant plus que Celestius s'étoit avisé d'appeller, & que le bruit couroit qu'Innocent les favorisoit. Ce fut pour cette raison, qu'Aurele & quatre autres des Principaux lui écrivirent encore une lettre familiere touchant les bruits des-avantageux qu'on faisoit courir de lui sur cette affaire.

C'est

S. Innocent I.

C'est à ces trois lettres que l'Evêque Julien avoit apportées à Rome, que saint Innocent fait réponse dans les trois lettres suivantes, qui sont toutes trois datées du 27. Janvier de l'année 417.

La premiere est adressée à Aurele & aux Evêques du Concile de Carthage. Il les louë d'abord de la vigueur avec laquelle ils ont condamné l'erreur, & du respect qu'ils témoignent avoir pour le saint Siege, en le consultant sur ce qu'ils avoient décidé. Il prend de là occasion de faire valoir l'autorité du saint Siege, & il avance qu'il est de droit divin de le consulter sur les causes Ecclesiastiques de tout le monde, avant que de les terminer dans les Provinces. Il y a apparence que les Afriquains ne reconnoissoient pas trop ce droit, puisqu'ils avoient jugé définitivement la cause de Pelage & de Celestius, avant que de le consulter, & qu'ils ne lui écrivoient pas pour le laisser le maître d'infirmer ce qu'ils avoient décidé, mais seulement pour le prier d'approuver ce qu'ils avoient fait, comme d'une chose qu'il ne pouvoit refuser sans se rendre suspect d'heresie. En effet, ce Pape qu'on croioit favoriser Celestius, aiant connu ses erreurs, ne pût s'empêcher de les détester, & de louër le zele des Evêques d'Afrique, qui en avoient condamné les auteurs. Il ajoûte son suffrage au leur, & prouve par plusieurs raisons la necessité de la grace de JESUS-CHRIST. La principale est fondée sur la priere, qui suppose que ce n'est pas à nôtre libre arbitre, mais au secours de Dieu, que nous sommes redevables du bien que nous faisons. Il dit que l'homme étant tombé par le mauvais usage du libre arbitre, il devoit être relevé par la grace de JESUS-CHRIST; que le Sauveur ne l'a pas seulement délivré de ses pechez passez; mais que connoissant sa fragilité, il lui a encore preparé des secours & des remedes pour le preserver à l'avenir; & qu'il est necessaire que nous soions vaincus, si nous ne sommes pas secourus par celui qui seul nous rend victorieux. *Necesse est ut quo auxiliante vincimus, eo iterum non adjuvante vincamur.* Sur ces principes il condamne tous ceux qui disent que l'on n'a pas besoin de la grace de Dieu pour faire le bien, il les juge indignes de la communion de l'Eglise. Il dit qu'en refusant aux autres le secours de Dieu, ils s'en sont privez eux-mêmes. Il veut qu'on les separe de l'Eglise comme des membres pourris. Il ajoûte que s'ils reconnoissent leur erreur, en admettant la grace de JESUS-CHRIST, & en se convertissant sincerement, il est du devoir des Evêques de les secourir, & de ne leur pas refuser la grace que l'Eglise ne refuse pas à ceux qui sont tombez, en les recevant à la communion de l'Eglise.

S. Innocent I.

Il dit à peu prés les mêmes choses dans la lettre suivante à Silvain, à Valentin & aux autres Evêques qui avoient assisté au Concile de Mileve. Il semble restraindre la maxime qu'il avoit avancée de la necessité de rapporter toutes les affaires Ecclesiastiques au saint Siege : il semble, dis-je, la restraindre aux causes de foi, *præsertim quoties fidei ratio ventilatur.* Il y refute en particulier l'erreur des Pelagiens touchant les enfans morts sans Baptême, qu'ils pretendoient avoir part à la vie eternelle.

La troisiéme lettre d'Innocent sur ce sujet, est sa réponse aux cinq Evêques qui lui avoient écrit sur ce qu'on le soupçonnoit de favoriser Pelage. Il dit qu'il a fait assez connoître par les deux lettres precedentes, ses sentimens touchant la doctrine de cét Heretique; que quant à sa personne, il a reçû des actes par lesquels il paroissoit qu'il avoit été entendu & absous depuis le Concile, mais qu'il n'y avoit point ajoûté de foi, d'autant plus qu'il paroissoit par ces actes mêmes, qu'il n'avoit pas abjuré nettement ses erreurs. Il finit en les assûrant qu'il avoit lû le livre de Pelage qu'ils lui avoient envoié, & qu'il l'avoit trouvé plein de blasphêmes; qu'il n'y avoit rien rencontré qui lui plût, ou plûtôt qu'il n'y avoit rien trouvé qui ne lui déplût.

Cette lettre est accompagnée d'un billet adressé à Aurele, qui ne contient rien de remarquable.

Ces lettres devroient être les dernieres, étant écrites peu de tems avant la mort de saint Innocent, arrivée le 12. Mars de la même année, & long-tems avant celles qui suivent, sur l'affaire de saint Chrysostome écrites en 404.

La vingt-huitiéme est une lettre de consolation à saint Chrysostome, aussi-tôt aprés qu'il fut exilé.

La vingt-neuviéme est adressée à son Clergé & à son peuple sur le même sujet. La trente-uniéme qui est en Grec dans Pallade à Theophile, est la premiere des trois. Il y en a encore dans le même Auteur une autre adressée à Theophile.

La trentiéme lettre à l'Empereur Arcade, aussi-bien que les réponses pretenduës de cét Empereur à Innocent & à son frere Honorius, sont des pieces fausses qui sont fondées sur la fable de l'excommunication d'Arcade & d'Eudoxie. Celui qui les a feintes, suppose que cette Imperatrice vivoit encore aprés la mort de saint Chrysostome. Or il est constant par le témoignage d'Eunapius, rapporté par Photius au

S. Innocent.

vol. 77. de sa Bibliotheque, qu'elle est morte peu de tems aprés l'exil de saint Chrysostome, & trois ans avant sa mort.

Les lettres 32. 33. & 34. de saint Innocent sont écrites sur les persecutions que Jean de Jerusalem faisoit souffrir à saint Jerôme.

Ce Pape étoit assez habile dans les Loix Ecclesiastiques. Il louë souvent les Canons du Concile de Nicée. Il étoit fort jaloux de la grandeur de l'Eglise de Rome, & fort attaché à ses droits. Il écrit passablement bien. Il donne un tour adroit à ses pensées & à ses raisonnemens, qui les fait paroître, quoi-qu'ils n'aient pas toûjours toute la solidité ni toute la justesse possible. Voici l'ordre Chronologique de ses lettres qu'on auroit dû suivre en les faisant imprimer.

L'AN 404.

Lettre à Victricius Evêque de Roüen du 15. Fevrier qui est la. II.
Lettre à Theophile. XXXI.
Lettre à saint Jean Chrysostome. XXVIII.
Lettre au Peuple de Constantinople. XXIX.

L'AN. 405.

Lettre à Exupere Evêque de Toulouse. du 20. Fevrier. III.

L'AN 413.

Lettre à Boniface. XIV.
Lettre à Alexandre. XV.
Lettre à Maximien. XVI.
Lettre à Alexandre. XVII.
Lettre à Acace de Berée. XIX.
Lettre à Alexandre. XVIII.

L'AN 414.

Lettre aux Evêques de Macedoine, du 13. Decembre. XXII.
Lettre à Martien. XXI.

L'AN. 416.

Lettre à Decentius Evêque d'Eugubio, du 17. Mars. I.
Lettre à Aurele, du I. Juin. XII.
Lettre à Jean de Jerusalem. XXXII.
Lettre à saint Jerôme. XXXIII.
Autre Lettre à Aurele. XXXIV.
Lettre à un Concile de Tolede. XXIII.

L'AN 417. le 27. Janvier.

S. Innocent I.

Lettre au Concile de Carthage XXIV.
Lettre au Concile de Milevis. XXV.
Lettre aux cinq Evêques. XXVI
Lettre à Aurele. XXVII.

LETTRES SANS DATE dont le tems est incertain.

Lettre à l'Evêque de Nocera. IV.
Lettre à Maxime & à Severe Evêques de la Brusse. V.
Lettre à Innocent, Agapet, Macedonius & Marianus Evêques de la Poüille. VI.
Lettre à Rufus, Gerontius, &c. Evêques de Macedoine. VII.
Lettre à Florentius Evêque de Tivoli. VIII.
Lettre à Probus. IX.
Lettre à Aurele & à saint Augustin. X.
Lettre à Julienne. XIII.
Lettre à Laurent. XX.
Lettre à Arcadius. XXX. supposée.

SAINT JEROME.

S. Jerôme.

Saint Jerôme tiroit sa naissance de la ville de Strigna *a*, située sur les confins de la Pannonie & de la Dalmatie. Il vint au monde vers l'an 345. de JESUS-CHRIST *b*. Son pere Eusebe *c* prit un tres-grand soin de son éducation; & aprés lui avoir fait apprendre les premiers principes des Langues en son païs *d*, il l'envoia à Rome, où il eût pour maître le celebre Donat *e*, sous lequel il fit un merveilleux progrés dans l'étude des belles lettres *f*. Mais pour se perfectionner encore, aprés avoir reçû le Baptême à Rome *g*, il se resolut d'aller dans les Gaules, où il y avoit alors quantité d'habiles gens qui y faisoient fleurir les belles lettres. Aprés avoir fait ce voiage avec Bonose son ancien Camarade *h*, & recüeilli tout ce qu'il pût rencontrer de curieux dans les Gaules, il revint à Rome, où il se fit une tres-belle bibliotheque, dans le dessein de passer le reste de sa vie dans l'étude & dans la retraite. Mais comme il ne trouva pas que ni la ville de Rome, ni sa patrie fussent une demeure propre à une personne qui vouloit embrasser ce genre de vie, il prit la resolu-

S. Jerôme. ſolution de ſe retirer dans un païs éloigné. Ainſi quittant ſa patrie, ſes parens & ſes biens, & ſe contentant d'emporter avec lui ſa bibliotheque, & une ſomme d'argent pour faire ſon voiage, il partit d'Italie avec Heliodore *i*, Evagre, Innocent & Hylas, pour aller en Orient. Evagre le quitta à Antioche; mais Heliodore, Innocent & Hylas l'accompagnerent juſques dans le lieu de ſa retraite. Il alla d'abord à Jeruſalem, & y demeura quelque tems. Enſuite il parcourut les Provinces de l'Aſie mineure. Enfin, aprés avoir reſté quelque tems à Antioche, il entra dans l'affreuſe ſolitude de Syrie: qui n'étoit habitée que par quelques Moines. Il y paſſa quatre ans dans l'étude & dans les exercices de pieté. Il y apprit les elemens de la Langue Hebraïque, & commença à faire des Commentaires ſur l'Ecriture. Heliodore le quitta bien-tôt. Innocent & Hylas moururent dans ce deſert, il y fut lui-même fort malade. Se trouvant enfin obligé d'en ſortir, il revint à Antioche. L'Egliſe de cette ville étoit alors diviſée par les factions de Melece, de Paulin & de Vital, qui prenoient tous trois la qualité d'Evêques de cette ville. Saint Jerôme ne balança pas ſur le parti qu'il devoit prendre. Son Baptême le rendoit enfant de l'Egliſe de Rome, & il ne pouvoit pas ne point s'attacher à celui que cette Egliſe reconnoiſſoit pour legitime Evêque d'Antioche. Aiant donc écrit ſur ce ſujet à Damaſe, qui étoit alors aſſis ſur le Siege de l'Egliſe de Rome; & aiant reçû une réponſe en faveur de Paulin, il prit ſon parti, & reçût de lui l'Ordre de la Prêtriſe, mais à condition qu'il ne quitteroit point le genre de vie qu'il avoit embraſſé *k*, & qu'il ne ſeroit obligé de faire aucunes fonctions de ſon miniſtere. Il faut que cette ordination ait été faite vers l'an 375. avant la paix concluë entre Melece & Paulin en 378. Saint Jerôme pouvoit alors avoir trente-cinq ans ou environ. Comme il ne s'étoit laiſſé ordonner qu'à condition de n'être point contraint de faire les fonctions de ſon miniſtere, il ne ſe crût pas obligé de ſe faire incrire, ni de reſider dans l'Egliſe d'Antioche. Il la quitta donc pour aller en Bethleem, qu'il choiſit dés lors pour le lieu de ſa demeure ordinaire. Il ne s'y arrêta pas neanmoins long-tems: car il alla à Conſtantinople, où il converſa avec ſaint Gregoire de Nazianze qu'il appelle ſon maître, & de qui il dit qu'il a appris à expliquer la ſainte Ecriture. Aprés avoir demeuré quelque-tems avec ce Saint, il fut appellé à Rome *l* pour les affaires de l'Egliſe avec Paulin & ſaint Epiphane, dans les interêts deſquels il étoit entré contre les Orientaux. Ce voiage ſe fit apparemment aprés la mort de Melece l'an 382. Damaſe aiant connu le merite de ſaint Jerôme, le retint auprés de lui, afin d'avoir une perſonne capable de répondre aux conſultations qu'on lui faiſoit de toutes parts. Saint Jerôme non ſeulement s'acquitta tres-dignement de cét emploi ſi difficile, mais compoſa encore pluſieurs ouvrages. Il fut chargé de la conduite des plus conſiderables Dames *m* de la ville de Rome. Il acquit par ce moien beaucoup d'amis & de credit: mais comme il reprenoit avec vigueur les dereglemens du Clergé & les vices du peuple, il s'attira quelques ennemis, qui tâcherent de rendre ſa conduite ſuſpecte. Aprés la mort de Damaſe ſaint Jerôme qui ſoûpiroit depuis trois ans qu'il étoit à Rome, aprés ſa ſolitude, s'embarqua au mois d'Août l'an 385. pour s'en retourner en Bethleem avec un grand nombre de perſonnes qui l'accompagnerent. Il paſſa par l'Iſle de Chypre, où il vit ſaint Epiphane: de là il arriva à Antioche, où il fut bien reçû de Paulin: d'Antioche il vint en Jeruſalem, d'où il alla en Egypte, où il demeura quelque tems avec Didyme. Enſuite il viſita les Monaſteres de Nitrie, & y aiant trouvé des Moines attachez aux ſentimens d'Origenes, il revint en Bethleem, où les Dames Paule, Euſtochium & Melanie le vinrent trouver peu de tems aprés. Il demeura quelque tems en ce lieu dans une petite cellule. Mais le nombre de ceux qui venoient embraſſer la même maniere de vivre, s'étant augmenté, Paule y fit bâtir une Egliſe & quatre Monaſteres, un pour les hommes, & trois pour les femmes. Alors Saint Jerôme joüiſſant parfaitement du repos qu'il avoit ſouhaité, continua ſes travaux, & fit la plûpart de ſes grands Ouvrages ſur l'Ecriture. Son repos fut un peu troublé par les querelles qu'il eut avec Ruffin & avec Jean de Jeruſalem à cauſe de l'Origeniſme. Il ne laiſſa pas neanmoins de continuer ſes Ouvrages, & de ſe défendre avec beaucoup de vigueur. Il eſt mort fort âgé l'an 420. de la naiſſance de JESUS-CHRIST.

Ce Saint a compoſé un tres-grand nombre d'Ouvrages pleins d'une érudition conſommée, & écrits avec beaucoup de pureté & d'éloquence. Nous ſuivrons dans le dénombrement & l'abregé que nous en allons faire, l'ordre qui a été obſervé par Marianus Victorius dans l'edition qu'il a faite des Oeuvres de ſaint Jerôme.

Le premier Tome contient les lettres que ſaint Jerôme a écrites, ſoit pour exhorter ſes amis à la vertu, ſoit pour les inſtruire, ſoit pour faire leur Panegyrique ou leur Oraiſon funebre.

S. Jerôme.

La premiere adressée à Heliodore a été écrite par Saint Jerôme de sa solitude, quelque tems aprés que cét ami l'eut quitté pour retourner en son païs. Il l'exhorte à revenir, en lui representant avec beaucoup de force & de délicatesse les grands avantages de la vie solitaire, & en répondant avec un merveilleux artifice, à toutes les raisons qui pouvoient l'en détourner. Cét ouvrage est un chef d'œuvre d'éloquence en ce genre. On ne peut rien de plus fleuri, de plus agreable, ni de plus touchant. „ Cette lettre, dit-il, dont „ vous trouverez quelques lignes effacées de mes „ larmes, vous fera ressouvenir des pleurs & des „ gemissemens que j'ai jettez en vous quittant. „ Vous tachâtes alors d'adoucir le mépris que „ vous faisiez de mes prieres, par vos caresses. . . . Je ne pûs vous retenir en ce tems-là, „ & presentement que vous êtes absent, je vous „ cherche. . . . . Non, je ne me servirai plus „ de prieres, je n'emploierai plus de caresses. „ L'amour qui se sent offensé, doit être colere. „ Vous qui n'avez point fait état de mes prieres, „ vous écouterez peut-être mes reproches. Soldat délicat, que faites-vous dans la maison de „ vôtre pere ? . . . . Souvenez-vous du jour „ que vous vous êtes enrôllé par le Baptême en „ la milice de Jesus-Christ: vous avez alors prêté serment de lui être fidele, & de ne „ pas épargner ni vôtre pere, ni vôtre mere, „ quand il s'agiroit de son service. . . . Quoique vôtre petit neveu s'attache à vôtre coû, „ quoique vôtre mere arrache ses cheveux, & „ déchire ses vêtemens pour vous montrer le „ sein qui vous a porté, afin de vous obliger à „ demeurer, quoi-que vôtre pere se couche sur „ le seüil de la porte pour vous empêcher de „ sortir; passez pardessus vôtre pere, suivez d'un „ œil sec le drapeau de la Croix. C'est une „ grande misericorde que d'être cruel en cette „ occasion. Je sçai bien que vous me direz, Nous „ n'avons pas un cœur de pierre, ni des entrailles „ de fer. . . . L'amour de Dieu & la crainte de „ l'enfer rompt toutes ces chaînes. L'Ecriture, „ direz-vous, nous commande d'obéir à nos parens. Oui, mais quiconque les aime plus que „ Jesus-Christ perd son ame. . . . Cela est „ bon, me direz-vous, quand on nous persecute pour nous faire renoncer à Jesus-Christ. Vous vous trompez, mon frere, „ si vous croiez qu'un Chrétien peut être sans „ persecution. Quand il ne croit pas être attaqué, s'est alors qu'il l'est le plus violemment. „ Le Demon nôtre ennemi est comme un lion „ rugissant, qui cherche toûjours à nous devorer. . . . . D'un côté les plaisirs nous attaquent, d'autre côté l'avarice nous tourmente. . . . Il ne vous est pas permis de posseder vos biens, il faut renoncer à tout pour Jesus-Christ. Si vous voulez être heritier „ des biens de ce monde, vous ne pouvez pas „ être coheritier de Jesus-Christ. Sçavez-vous ce que signifie le nom de Moine ? Que „ faites-vous dans le monde, vous qui devez être „ seul ? . . . . Mais quoi ? direz-vous, tous „ ceux qui sont dans les villes, ne sont donc „ point Chrétiens ? Vous n'êtes pas dans le „ même état que les autres. Ecoutez ces paroles que Nôtre Seigneur vous adresse : *Si „ vous voulez être parfait, vendez tous vos biens, „ donnez-les aux pauvres, venez & me suivez.* „ Vous avez fait vœu d'être parfait ? Un serviteur parfait ne doit rien avoir que Jesus-Christ. Ainsi si vous desirez les biens „ du monde, vous n'êtes plus dans cét état de „ perfection que vous avez embrassé. . . Vous „ m'alleguerez peut être l'exemple des Ecclesiastiques qui demeurent dans les villes. Oserai-je trouver à redire à leur conduite ? A „ Dieu ne plaise que je parle mal de ces personnes qui succedent aux Apôtres, qui consacrent le Corps de Jesus-Christ par „ leur bouche sacrée, qui nous font Chrêtiens, „ qui aiant en main les clefs du roiaume des „ cieux, jugent, pour ainsi dire, avant le jour „ du jugement, & qui sont les dépositaires de la „ virginité des épouses de Jesus-Christ. Il „ n'en est pas des Moines comme des Ecclesiastiques seculiers. Ceux-ci paissent les oüailles de Jesus Christ; & nous, nous recevons „ d'eux la nourriture spirituelle. Ils vivent de „ l'Autel; & nous, nous serions coupables, si „ nous ne faisions nos offrandes à l'Autel. . . „ Il ne m'est pas permis de m'asseoir devant un „ Prêtre, & si je peche, il peut me livrer à Satan. Si l'on vous sollicite d'entrer dans les „ Ordres, je me réjouïrai avec vous de vôtre „ élevation, mais je craindrai la chûte. . . „ Car comme celui qui s'acquitte dignement de „ son ministere, s'acquiert un degré de perfection, celui au contraire, qui s'approche de „ l'Autel indignement, est coupable du Corps & „ du Sang de Jesus-Christ. Tous les Evêques „ ne sont pas Evêques. Si l'exemple de Saint „ Pierre vous console, que celui de Judas vous „ étonne. Si vous admirez la sainteté d'Estienne, que la chûte de Nicolas vous épouvante. „ Ce n'est pas la dignité Ecclesiastique qui fait „ les bons Chrétiens. . . Il n'est pas aisé à tout „ le monde d'avoir les graces de Saint Paul, ni la „ sainteté de Saint Pierre qui regnent à present „ avec Jesus-Christ. . . . Si un Moine „ tombe, un Prêtre peut prier pour lui; mais qui

S. Jerôme.

„ priera pour la chûte du Prêtre ? Aprés que „ Saint Jerôme a conduit jusques-ici ses raisonnemens, il finit par des acclamations, en imitant, „ dit-il, celles des pilotes qui ont conduit heureusement leur barque entre les rochers & les „ bancs de sable. O desert, s'écrie-t-il, toûjours „ couvert des fleurs de JESUS-CHRIST ! O „ solitude, où se trouvent les pierres dont on se „ sert pour bâtir la ville du grand Roi, de laquelle il est parlé dans l'Apocalypse ! O retraite „ heureuse, dans laquelle on converse familierement avec Dieu ! Que faites-vous, mon frere, dans le siecle ? Jusques à quand demeurerez-„ vous à l'ombre des toits ? Jusques à quand habiterez-vous dans la prison des villes enfumées ? Que craignez-vous dans la solitude ? „ Est-ce la pauvreté ? Mais JESUS-CHRIST appelle les pauvres heureux. Est-ce le travail „ qui vous étonne ? Un athlete peut-il être couronné sans avoir combattu ? Est-ce à vôtre „ nourriture que vous pensez ? Une foi vive ne „ craint point la faim. Craignez-vous de reposer vos membres usez par des jeûnes sur la „ terre nuë ? Souvenez-vous que Nôtre Seigneur y repose avec vous. Est-ce l'étenduë „ de cette affreuse solitude qui vous épouvante ? „ Le Paradis vous est ouvert. Voilà quelques-uns des traits dont Saint Jerôme se sert pour persuader à Heliodore de revenir dans sa solitude.

S. Jerôme.

La seconde Lettre écrite à Nepotien neveu d'Heliodore, a été composée par Saint Jerôme long-tems aprés la premiere, comme il le témoigne au commencement. Etant, dit-il, encore „ jeune, dans le tems que je réprimois les premiers mouvemens de la jeunesse par l'austerité „ de la solitude, j'ai écrit à vôtre oncle Heliodore une lettre d'exhortation pleine de plaintes & „ de larmes, pour témoigner le regret que j'avois de l'absence de mon ami. Je me suis joüé „ dans cét ouvrage, & j'ai emploié toutes les „ fleurs de Rhetorique, étant encore plein de „ cette étude. Maintenant que j'ai la tête „ blanche, le front plein de rides, & le menton couvert de barbe blanche, je ne puis plus „ faire ce que je faisois alors. Il ne laisse pas de se joüer ici d'une maniere assez puerile, en rapportant plusieurs exemples tirez de l'Histoire Ecclesiastique & prophane, pour montrer que les vieillards n'ont plus la même vigueur ni la même ardeur que la jeunesse. „ Il „ ajoûte : N'attendez donc point de moi des „ déclamations pueriles, des sentences fleuries, de douces paroles, des pointes & des „ jeux de mots, pour attirer les applaudissemens „ de ceux qui nous écoutent. Je ne demande „ à Dieu que les lumieres de sa sagesse. . . . . „ Ecoutez donc, comme dit Saint Cyprien, un „ discours qui a plus de force que de douceur, „ écoutez celui qui est vôtre collegue & vôtre „ pere par son âge. . . . . Je sçai que vôtre „ saint oncle Heliodore, qui est à present „ Ministre de JESUS-CHRIST, vous a appris & vous apprend la sainteté, & que sa vie „ est un exemple de vertu pour vous : mais „ recevez encore de moi ces petits avertissemens ; & joignant ce traité à celui que j'ai écrit autrefois à vôtre oncle, apprenez de celui-ci à être parfait Ecclesiastique, comme le premier vous peut apprendre à être bon Religieux. Voici donc les principaux preceptes que Saint Jerôme donne à un Ecclesiastique dans cette excellente lettre. „ Un Clerc, dit il, qui sert l'Eglise de JESUS-CHRIST, doit commencer „ par sçavoir la signification de son nom, & „ ensuite il doit tâcher de devenir ce qu'il signifie. Le mot Grec κλῆρος signifie sort & „ partage : on donne donc le nom de Clerc „ aux Ecclesiastiques, ou parce qu'ils sont dévoüez au Seigneur, ou parce que le Seigneur „ est leur partage. Or celui qui appartient au „ Seigneur, ou qui a le Seigneur pour son partage, doit vivre comme un homme qui possede le Seigneur, & en qui le Seigneur habite. „ Il faut qu'il ne possede rien que le Seigneur. . . „ Si cela est, en servant à l'Autel, je dois „ vivre de l'Autel ; mais je dois me contenter „ d'avoir ce qui m'est necessaire pour ma nourriture & pour mon vêtement, & dépoüillé de „ toutes choses je dois suivre uniquement la „ Croix. . . . . Je vous conjure donc, & je „ vous avertis de ne pas entrer par interêt dans „ la milice de JESUS-CHRIST, de ne pas avoir plus de bien étant dans l'état Ecclesiastique, „ que vous n'en aviez dans le monde, de peur „ qu'on ne vous dise : *Leur sort ne leur servira de rien.* Nous en voions qui sont plus riches „ étant Moines, qu'ils ne l'étoient dans le monde. Il y a des Clercs qui ont des richesses en „ servant JESUS-CHRIST pauvre, qu'ils n'avoit pas en servant le Diable riche : de sorte „ que l'Eglise gemit de voir qu'elle a dans son sein „ des personnes riches qui étoient mendians „ pendant qu'ils étoient dans le monde. Il faut „ que vous fassiez mettre à vôtre table les pauvres & les pelerins, & JESUS-CHRIST sera „ un des conviez. Fuiez comme la peste les „ Clercs qui font un negoce des biens d'Eglise, „ qui deviennent riches & glorieux, de pauvres & „ de méprisez qu'ils étoient. . . . . Que les „ femmes n'approchent jamais de vôtre maison, „ ou du moins qu'elles n'y viennent que rarement.

S. Jerôme.

„ment. N'aiez point de familiarité avec les „vierges consacrées à Dieu, ou n'en connoissez aucune, ou aimez les toutes également. „Ne demeurez point avec elles dans une même „maison. Ne vous fiez pas trop à vôtre chasteté passée, vous n'êtes ni plus saint que David, ni plus constant que Samson, ni plus sage que Salomon. N'allez point seul chez les „femmes, ne leur parlez point tête à tête. . . „Enfin évitez tout ce qui peut donner quelque „mauvais soupçon. . . . Voici une chose „honteuse pour nous. Les Prêtres des faux „Dieux, les comediens, les farceurs & les „personnes les plus infames peuvent être legataires. Il n'y a que les Clercs & les Moines „qui ne le peuvent être, la Loi le leur défend, „& encore une Loi qui n'a point été faite par „des Empereurs ennemis de la Religion, mais „par des Princes Chrétiens. Ce n'est pas que je „me plaigne de cette Loi; mais je suis faché que „nous aions merité cette Loi. . . . La Loi „a été faite avec une sage prévoiance; mais „cependant elle n'est pas encore assez forte pour „réprimer l'avarice. Nous nous joüons des „Loix par le moien des fideicommis. . . . . „La gloire d'un Evêque est de soulager la misere des pauvres, & sa plus grande ignominie „est de s'appliquer à augmenter ses richesses. Saint Jerôme décrit ici la débauche de quelques Clercs, & les bassesses que quelques-uns pratiquoient pour gagner les bonnes graces des personnes riches, afin d'être leurs heritiers. Il ajoûte ensuite, qu'un Evêque doit faire ce qu'il prêche, qu'il faut que sa bouche, ses mains & son esprit s'accordent parfaitement. Il recommande aux Prêtres d'être soûmis à leurs Evêques, & de les honorer comme leurs peres. Mais il avertit en même tems les Evêques, qu'ils doivent se souvenir qu'ils sont des Pasteurs, & non pas des maîtres: *Sacerdotes se esse noverint, non dominos*; & qu'ils doivent traiter les Ecclesiastiques comme des Ecclesiastiques, s'ils veulent qu'on les honore comme des Evêques. Il blâme la coûtume de quelques Eglises, dans lesquelles il n'étoit pas permis aux Prêtres de parler en presence de l'Evêque. Il prend de là occasion de donner des preceptes sur la maniere dont on doit prêcher la parole de Dieu. Il veut qu'un Predicateur excite plûtôt les larmes que les applaudissemens des assistans. Il dit qu'il ne doit pas prêcher en déclamateur, ni en satyrique, mais qu'il doit expliquer avec netteté, & avec gravité les mystéres de nôtre Religion, & la Morale de l'Evangile. Il passe ensuite à la maniere dont un Ecclesiastique doit être habillé. Il ne doit point affecter, selon lui, d'être vêtu de noir ou de blanc, il doit fuïr les ornemens & la mal-propreté; l'un est une marque de mollesse, & l'autre est souvent l'effet d'une sotte vanité. A l'égard de la distribution des aumônes, Saint Jerôme se plaint que de son tems il y avoit des Ecclesiastiques & des Evêques qui faisoient de petites aumônes aux pauvres pour s'enrichir, en s'appropriant des sommes considerables sous pretexte de ces aumônes. Il avertit les Evêques de prendre bien garde à qui ils confient la dispensation des aumônes. Il reprend ceux qui ont soin que les Eglises soient bien bâties, qu'elles soient superbes, ornées de marbre & de filets d'or, que les Autels soient couverts de pierres precieuses, & qui n'ont aucun soin de faire un bon choix des Ministres de Jesus-Christ. Il défend aux Ecclesiastiques, & principalement aux Evêques, de donner des festins aux gens du monde, il leur recommande la sobrieté: il ne veut pas neanmoins qu'ils fassent des jeûnes excessifs, & il desire que ceux qu'ils observeront, soient purs, chastes, moderez, simples, & sans superstitions. Il se mocque de ceux qui ne voulant point manger d'huile les jours de jeûne, cherchoient des mets délicieux & difficiles à trouver, & de ceux qui s'abstenant de boire de l'eau & de manger du pain, prenoient des jus d'herbes agreables. Il déclame contre les Ecclesiastiques qui s'en font accroire, & qui font paroître au dehors leurs austeritez & leurs bonnes œuvres pour en tirer de la gloire. Enfin il recommande à tous les Clercs d'avoir beaucoup de charité, de prudence, de discretion & de modestie. Il remarque sur la fin qu'il écrit cette lettre dans sa retraite de Bethleem, dix ans aprés le livre de la Virginité qu'il avoit composé à Rome: ce qui fait voir que cette seconde lettre est de l'an 393.

S. Jerôme.

Nepotien à qui cette lettre est écrite, étant mort quelque tems aprés, Saint Jerôme écrivit à son oncle Heliodore la lettre troisiéme, dans laquelle il le console de la mort de son cher neveu, dont il fait l'éloge. Cette lettre qui n'est pas moins fleurie ni moins éloquente que les precedentes, est remplie d'une infinité de traits d'Histoire recüeillis avec beaucoup d'affectation. Il rapporte quantité d'exemples de païens qui ont méprisé la mort. Il fait voir qu'elle est beaucoup moins à craindre à un Chrétien. Il console Heliodore, en l'assûrant que Nepotien joüit de la beatitude. Il fait le panegyrique de ses vertus, & enfin il represente les malheurs & les calamitez de cette vie. D'où il conclut que l'on doit estimer heureux ceux qui sont hors de ce monde. On peut voir dans cette lettre une élegante op-

opposition entre la puissance des Rois & celle des Evêques. *Un Roi*, dit-il, *commande à des personnes qui sont obligées de lui obéïr malgré qu'ils en aient: au contraire, un Evêque ne gouverne que ceux qui veulent lui obéïr. Le Prince soûmet les autres par la terreur: l'Evêque est obligé de servir ceux qui sont sous sa conduite. Le premier conserve les corps qui doivent mourir un jour, au lieu que le dernier a soin des ames pour leur donner la vie éternelle. Tous les Fideles ont les yeux sur leur Evêque, sa maison, sa conduite est observée par tout le monde, il doit servir d'exemple à toute son Eglise; & il n'y a personne qui ne croie pouvoir faire ce qu'il fait.* S. Jérôme.

L'on trouve encore dans cette lettre une belle peinture de l'incertitude de cette vie. *Nous mourons*, dit-il, *tous les jours, nous changeons continuellement; & cependant nous sommes assez fous pour vivre comme si nous devions durer éternellement. Le tems que j'emploie à dicter, à écrire, à relire & à corriger, est autant de tems de diminué sur mes années. Les points & les lettres que fait mon écrivain, sont autant de momens de diminution sur la longueur de ma vie. La seule chose ou nous trouvons à gagner, est dans l'amour que nous avons pour* JESUS-CHRIST. *La charité ne finit jamais, elle vit éternellement dans nôtre cœur: c'est elle qui fait que nôtre frere Nepotien nous est encore present aprés sa mort. C'est elle qui nous unit, quoi-que nous soions divisez par un long espace de terres & de mers.*

La quatriéme lettre est adressée à un Moine d'Occident appellé Rustique, à qui saint Jerôme donne des preceptes sur la vie qu'il doit mener. Il la commence par cette sentence: *Nul n'est plus heureux qu'un Chrétien, puisque le roiaume du Ciel lui est promis. Nul n'a plus à combattre, puisqu'il est en risque de sa vie. Nul n'est plus fort, puisqu'il surmonte le Demon.* Il exhorte ensuite Rustique à perseverer avec ferveur dans la profession qu'il avoit embrassée. Il lui recommande de porter du respect à sa mere; mais il ne veut pas qu'il s'attache trop à elle, ni qu'il ait du commerce ni de la familiarité avec d'autres femmes. Il l'exhorte à renoncer à toutes choses, & à se retirer hors du monde. Il l'avertit de ne pas entrer legerement dans les Ordres sacrez, de ne pas vouloir être maître avant que d'avoir été disciple. Il lui conseille de vivre plûtôt dans un Monastere que d'être Ermite dans une solitude. Il represente les inconveniens qu'il y a dans ce genre de vie. Or„ dinairement, dit-il, un Ermite devient or„ gueilleux, il se croit un homme de consequen„ ce, il oublie ce qu'il est, il mange ce qu'il „ veut, il dort tant qu'il lui plaît, il ne craint „ personne, il est plus souvent dans la ville que „ dans sa cellule. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que „ je blâme la vie solitaire que j'ai loüée souvent: „ mais je veux que ces soldats sortent des Mona„ steres où ils auront appris leurs exercices, afin „ que les rudes commencemens de la solitude ne „ les étonnent point. Saint Jerôme lui recommande dans la suite les vertus & les exercices d'un vrai Religieux, & particulierement le travail des mains, la lecture & la meditation de l'Ecriture, la priere, l'obéïssance à son Superieur, la chasteté, les jeûnes, &c. Il blâme les Moines qui menent une vie toute seculiere. Il remarque que l'on choisissoit des Moines pour les faire entrer dans l'état Ecclesiastique. Il conseille à Rustique de ne se pas mettre si-tôt à écrire, & d'être long-tems à pratiquer avant que d'enseigner. Sur la fin de cette lettre il loüe deux Evêques des Gaules, Procule Evêque de Marseille & Exupere Evêque de Toulouse. Ce qu'il dit de ce dernier est tres-remarquable. *Ce saint Evêque imite*, dit-il, *la veuve de Sarepta, il nourrit les autres, & se laisse mourir de faim. Son visage est défait à force de jeûner. Il n'y a que la faim des autres qui le tourmente. Il a distribué tout son bien aux pauvres, & cependant personne n'est plus riche que lui. Il porte le Corps de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *dans un panier d'osier, & son precieux Sang dans un vase de verre. On peut dire qu'il a chassé l'avarice du temple du Seigneur. Suivez*, dit-il à Rustique en finissant cette lettre, *les traces de ce bon Evêque & des autres personnes qui imitent ses vertus, ces saints que la dignité du Sacerdoce rend plus humbles & plus pauvres; ou si vous voulez embrasser encore un état plus parfait, sortez comme Abraham, de vôtre patrie; quittez vos parens, & allez en un lieu que vous ne connoissez pas. Si vous avez des biens, vendez-les, & en distribuez le prix aux pauvres. Si vous n'en avez point, vous êtes déchargé d'un grand fardeau. Depoüillez-vous de toutes choses, pour ne suivre que* JESUS-CHRIST. NUDUM CHRISTUM NUDUS SEQUERE. *Cela est rude, cela est grand, cela est difficile, je l'avouë; mais la récompense est infinie.* Il fait mention dans cette lettre de celle qu'il avoit écrite à Nepotien. Ainsi celle-ci est écrite aprés l'an 393. peut-être en 394. S. Jérôme.

Dans la cinquiéme adressée à Florence, qui étoit venu à Jerusalem, il loüe la charité de ce saint homme. Et comme il lui envoioit une lettre pour rendre à Ruffin, qui devoit venir d'Egypte à Jerusalem avec Melanie, il parle de ce Prêtre aussi avantageusement qu'il en a mal parlé depuis. *Je ne veux pas*, dit-il à Florence, *que vous jugiez de moi par ses vertus, vous verrez*

rez en lui des marques visibles de sainteté. Je ne suis que cendre & que bouë, & je me croi heureux si mes yeux foibles peuvent seulement regarder ses vertus; il est pur & blanc comme de la neige, au lieu que je suis tout couvert de pechez. S. Jerôme a écrit cette lettre du desert de Syrie vers l'an 372.

S. Jerôme.

Florence aiant fait réponse à saint Jerôme, ce Saint lui récrit dans la lettre sixiéme, qu'aiant lû sa lettre, il a été tenté d'aller à Jerusalem, mais qu'il n'oseroit quitter sa solitude. Il le prie de demander à Ruffin le Commentaire sur le Cantique des Cantiques de Rheticius Evêque d'Autun, afin qu'il pût en tirer une copie, & de lui dire qu'un vieillard appellé Paul lui demande un exemplaire de Tertullien qu'il lui avoit prêté. Il le prie aussi de lui faire copier quelques livres qu'il n'avoit pas, dont il lui envoie un memoire, & de lui envoier le Commentaire de saint Hilaire sur les Pseaumes, & le livre du même Auteur des Synodes, qu'il avoit copié lui-même de sa main à Treves. Il lui offre en récompense, de lui communiquer les livres qu'il avoit dans sa bibliotheque.

La lettre septiéme est adressée à Leta, femme de Toxoce, fils de Paule. Cette Dame avoit une petite fille appellée Paule, que sa grand mere destinoit à la vie Religieuse. Saint Jerôme écrit cette lettre à la mere de cette petite fille, pour lui enseigner la maniere dont elle la doit élever, & l'exhorte à l'envoier au plûtôt dans son Monastere de Bethleem. Elle avoit un grand pere qui étoit Prêtre de Jupiter, mais toute sa famille étoit Chrétienne. C'est ce qui fait dire à saint Jerôme fort agreablement, que c'est une chose surprenante, que ce vieillard caresse une petite fille qui chante les loüanges de Jesus-Christ, & qu'il se trouve entouré d'une famille toute Chrétienne; cela lui fait esperer qu'il se convertira. *Car*, dit-il assez plaisamment, *je croi que Jupiter même auroit pû croire en* Jesus-Christ, *s'il avoit eu une famille comme la vôtre.* Ce qu'il dit ensuite est plus serieux. *Quoi-qu'il se mocque de ma lettre, qu'il me traite de fou & d'insensé, je ne desespere pas de sa conversion, son gendre en faisoit autant avant que d'avoir embrassé la foi de* Jesus-Christ. *On ne naît pas Chrétien, mais on le devient.... Jamais il n'est trop tard de se convertir.*

On ne sera pas fâché que je rapporte ici quelques-uns des preceptes que saint Jerôme donne pour l'education d'une fille, qui feront voir que ce n'est pas d'aujourd'hui que les personnes les plus retirées & les plus éloignées du commerce de la vie civile, ont appris aux gens du monde l'éducation qu'ils doivent donner à leurs enfans. C'est une chose étrange, que ceux qui ont des enfans à élever, soient obligez d'avoir recours, pour le bien faire, à des personnes qui ont fait vœu de n'avoir jamais ni enfans, ni famille. „ Voici, „ dit saint Jerôme, l'éducation qu'il faut donner à une fille dont l'ame doit être le temple de „ Dieu: Qu'elle n'écoute, qu'elle n'apprenne, qu'elle ne dise que ce qui peut lui inspirer „ la crainte de Dieu. Qu'elle n'entende jamais „ de paroles sales, qu'elle n'apprenne jamais de „ chansons prophanes; qu'on accoûtume de „ bonne heure sa voix au chant des Pseaumes, „ qu'on ne laisse point de garçons s'approcher „ d'elle, que ses servantes & ses gouvernantes „ soient sages, & qu'on les empêche de frequenter des gens dereglez, de peur qu'elles n'enseignent encore plus de mal qu'elles n'en apprendroient. Qu'on lui montre à lire avec des „ lettres de buis ou d'ivoire, dont on lui fera retenir les noms.... Il faut lui faire aimer l'étude & le travail, en lui promettant des récompenses, ou en lui donnant de l'émulation. „ Il ne la faut pas quereller trop fortement, si „ elle a l'esprit un peu lent. Il faut l'exciter par „ des loüanges, afin qu'elle souhaite de surpasser les autres, & qu'elle ait du dépit de se voir „ surpassée; sur tout, il faut prendre garde de „ ne lui pas donner du dégoût de l'étude, de „ peur qu'il ne continuë dans un âge plus avancé. „ Il faut lui faire lire des sentences de l'Ecriture „ sainte. Choisissez-lui un maître habile & de „ bonnes mœurs, qui se donne la peine de lui „ apprendre à lire. Il ne faut pas mépriser ces „ commencemens comme étant de peu de consequence, puisque la suite en dépend. La prononciation & les premiers commencemens „ de la lecture s'apprennent bien differemment „ d'un habile homme, & d'un homme grossier. „ Il faut bien prendre garde qu'elle ne s'accoûtume pas à dire les mots à moitié, ni à se plaire „ à manier l'or & la pourpre; l'un nuit à son parler, l'autre à ses mœurs. Qu'elle n'apprenne „ point dans son enfance ce qu'il lui faudra desapprendre dans la suite.... On imite facilement le mal, & souvent on suit les vices de „ ceux, aux vertus desquels on ne peut atteindre. Donnez-lui une nourrice qui ne soit, ni „ débauchée, ni babillarde, ni sujette au vin.... „ Qu'elle ait des habits modestes & convenable „ à l'état auquel vous la destinez. Ne lui faites point percer les oreilles, ne l'accoûtumez point à se servir de fard. Ne teignez point „ ses cheveux de couleur blonde, ne la couvrez „ point d'or, de perles, ni de pierres precieuses, si vous ne voulez la destiner au feu d'enfer.... Quand elle commencera à être plus grande,

S. Jerôme.

S. Jerôme.

„ grande, qu'elle aille avec ses parens dans le „ Temple, mais qu'elle n'en sorte point pour „ retourner aux pompes du monde. Qu'elle se „ tienne seule & retirée dans sa chambre; qu'elle „ ne se trouve point aux festins ni aux assemblées. „ Il ne faut pas neanmoins lui faire faire une „ trop grande abstinence avant qu'elle soit dans „ un âge robuste, cela pourroit nuire à sa santé. „ Elle peut user de ce qui est pour la necessité, „ mais non point de ce qui n'est que pour la vo- „ lupté. Qu'elle n'assiste point aux concerts, „ qu'elle n'entende point les instrumens de mu- „ sique, qu'elle apprenne & qu'elle recite tous „ les jours quelques sentences de l'Ecriture sain- „ te. Qu'elle ne sorte jamais sans sa mere, qu'el- „ le n'ait point d'attache particuliere à quelques- „ unes des servantes. Qu'on lui donne une „ gouvernante sage, prudente, de bonnes mœurs, „ qui lui montre à se lever la nuit pour chanter „ des Pseaumes, & à reciter des Hymnes & des „ Pseaumes le matin, à Tierce, à Sexte, à No- „ ne & à Vêpres. Qu'elle prie & qu'elle travail- „ le jour & nuit, qu'elle apprenne à tenir la que- „ noüille, à filer la laine, à tourner le fuseau. „ Qu'elle ne s'applique point aux broderies d'or „ & d'argent, qu'elle soit habillée modestement, „ & nourrie sobrement; qu'elle ne fasse point de „ jeûnes excessifs, qu'elle observe regulierе- „ ment le Carême, qu'elle ne prenne point le „ plaisir des bains.

Saint Jerôme joint à ces preceptes de Morale une instruction sur l'étude des filles, & leur conseille de lire tous les livres Canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, sans en excepter même le Cantique des Cantiques. Il les avertit de ne point lire les livres apocryphes, & les exhorte à lire les livres de saint Athanase & de saint Hilaire. Il finit en exhortant Leta d'envoier sa fille au Monastere de Bethleem. Cette lettre est écrite du desert de Bethleem vers l'an 400.

La huitiéme lettre est écrite l'an 411. aprés la prise de Rome par les Goths: elle est addressée à une fille de la premiere qualité nommée Demetrias, qui s'étoit refugiée en Afrique, & y avoit embrassé la vie Religieuse. Saint Jerôme aprés avoir loüé sa grand' mere Proba, lui donne des preceptes pour conserver la virginité. Il lui recommande donc divers exercices de pieté, comme la lecture de l'Ecriture sainte, le renoncement aux pompes du monde, la penitence, les jeûnes moderez, l'obéissance, l'humilité, la modestie, l'aumône, les prieres à toutes les heures du jour, & le travail des mains. Il l'avertit de s'arrêter à la foi du Pape Innocent, & de se donner de garde des erreurs des Origenistes. Enfin il lui conseille de demeurer plûtôt dans un Monastere avec d'autres filles, que de vivre toute seule; mais il veut qu'elle évite la conversation des Dames mondaines. Il finit cette lettre par les loüanges de la virginité. On peut remarquer qu'en ce tems-là les vierges consacrées à Dieu avoient la liberté de sortir de leurs Monasteres; mais saint Jerôme leur conseille de le faire tres-rarement. Il appelle la penitence *une seconde planche aprés le naufrage.* Il remarque que le jeûne n'est pas à proprement parler une vertu, mais le fondement de toutes les vertus; que la chasteté est un degré pour parvenir à la perfection, mais que si elle est seule, elle ne suffit pas pour meriter la couronne des cieux. Il avertit les vierges de ne se pas élever à cause de la perfection de leur état. Il veut qu'elles s'humilient sous la main toute-puissante de Dieu, qui resiste aux superbes, & qui donne sa grace aux humbles. *Or, dit-il, ce qui est grace n'est pas recompense des œuvres, mais un bienfait tout gratuit. C'est pourquoi l'Apôtre écrit, Ce n'est point à la volonté ni au travail de l'homme qu'il faut attribuer le bien qu'il fait, mais à la misericorde de Dieu; & neanmoins il dépend de nous, de vouloir ou de ne pas vouloir: mais ce qui dépend de nous, n'en dépend pas sans le secours de Dieu.* VELLE ET NOLLE NOSTRUM EST, IPSUMQUE QUOD NOSTRUM EST, SINE DEI MISERATIONE NOSTRUM NON EST. Enfin il exhorte les vierges riches à distribuer plûtôt leur bien aux pauvres, qu'à l'emploier aux ornemens des Eglises.

La neuviéme lettre est adressée à une Dame de qualité, nommée Salvine, qui avoit perdu son mari Nebridius, fils de la sœur de l'Imperatrice. Quoi-que saint Jerôme ne la connût pas, il ne laisse pas de lui écrire à la priere d'un de ses amis appellé Avitus. Il commence sa lettre par les loüanges de Nebridius, dont les vertus étoient d'autant plus admirables, qu'il avoit passé sa vie à la Cour & dans les Charges. Il avertit ensuite sa veuve de rendre à ses enfans ce qu'elle devoit à la memoire de son mari, en leur donnant une bonne éducation; il l'exhorte vivement à demeurer veuve, & il lui donne des preceptes pour sa conduite. Il blâme excessivement les secondes nôces, & les considere comme étant plûtôt tolerées pour éviter un plus grand mal, que permises comme un bien. Il remarque dans cette lettre, que les richesses n'empêchent pas un riche d'être sauvé, pourvû qu'il en fasse un bon usage, comme la pauvreté ne rend pas un homme saint & juste, s'il n'évite les pechez. Il appelle la penitence le remede des malheureux. Il dit qu'il faut bien se donner de garde de pecher, dans l'esperance de se relever par le secours de la peni-

S. Jerôme. nitence; qu'il faut éviter une blessure qu'on ne peut guerir qu'avec douleur; qu'il est bien plus avantageux d'entrer dans le port du salut avec son vaisseau entier & plein de marchandises, que d'être réduit à nager attaché à une planche, en danger d'être fracassé contre les rochers par les flots de la mer agitée. Salvine ou Silvine à qui cette lettre est écrite, étoit fille de ce Gildon Gouverneur d'Afrique, qui aiant voulu s'emparer de l'Empire aprés la mort de Theodose, perit en 398. Elle étoit déja veuve, & demeuroit à Constantinople, quand S. Chrysostome en fut chassé, comme nous l'apprenons de Pallade, qui dit *que saint Chrysostome avant que de partir, entra dans le Baptistere, & fit appeller Olympiade, les Diaconesses, Procle, Pentadie, & Silvine, veuve de Nebridius.* Ainsi la lettre de saint Jerôme peut avoir été écrite vers l'an 400. peu de tems aprés la mort de son mari.

La dixiéme est écrite à une autre jeune veuve appellée Furie, de la race des Camilles. Il la détourne des secondes nôces, quoi-qu'elle n'eût point eu d'enfans de son premier mari. Il lui conseille de ne pas écouter là-dessus les remontrances & les menaces de son pere, & lui recommande d'être sobre, modeste, assiduë à la lecture & à la priere, de faire l'aumône, de fuïr le monde, de mépriser ses pompes, &c. Enfin il lui represente vivement tous les inconveniens des secondes nôces. Il témoigne à la fin de cette lettre, qu'il l'écrit deux ans aprés ses livres contre Jovinien, écrits quelque tems avant l'année 392. Ainsi cette lettre est de l'an 394.

La lettre suivante à Ageruchie est sur le même sujet. Il n'y parle pas moins fortement contre les secondes nôces, que dans les precedentes; il dit neanmoins qu'il ne les condamne pas. Il y remarque qu'il avoit vû à Rome une femme qui fut enterrée par son vingt deuxiéme mari, & un mari qui avoit enterré vingt femmes. Sur la fin de cette lettre il parle contre les personnes qui ont trop d'attache pour la vie & pour les biens de ce monde. *Les hommes bâtissent*, dit-il, *comme s'ils devoient toûjours vivre; & ils vivent, comme s'ils étoient sûrs d'être en vie le lendemain. Il n'y a personne, si âgé qu'il soit, qui ne se promette de vivre encore un an. Ainsi l'on oublie ce que l'on est; & quand on est parvenu à l'âge que l'on souhaitoit, on ne se croit pas encore prés de la mort, & l'on se flatte de vivre quelques années.* Il finit par une description de l'état pitoiable où l'Empire Romain étoit réduit par les incursions des Barbares, principalement dans les Gaules & dans l'Espagne; ce qui lui fait craindre pour Rome. Ceci fait voir que cette lettre est écrite quelque tems avant la prise de Rome, arrivée en 410.

S. Jerôme. Dans la douziéme lettre saint Jerôme donne des preceptes à Gaudence pour l'éducation de sa fille Pacatule, qu'il avoit destinée pour être Religieuse. Elle contient des preceptes semblables à ceux qui sont dans la lettre à Leta. Il y déplore le malheur de la prise de la ville de Rome arrivée en 410.

La treiziéme est adressée à Paulin, depuis Evêque de Nole, qui aiant dessein d'embrasser la vie Monastique, s'étoit adressé à saint Jerôme comme à une personne consommée dans les exercices de la vie Religieuse, pour lui demander des conseils sur la maniere dont il devoit se conduire. Ce Pere, aprés avoir répondu avec beaucoup d'humilité, aux complimens que saint Paulin lui avoit faits sur le tems qu'il y avoit qu'il vivoit en retraite dans la solitude de Bethleem, lui conseille de se retirer hors des villes, s'il veut embrasser l'état Monastique. C'est principalement dans cette séparation du monde, qu'il fait consister la difference de l'état Monastique, & de l'état Ecclesiastique. *Si vous voulez*, dit-il, *entrer dans le ministere Ecclesiastique, si vous voulez faire les fonctions du Sacerdoce, si la charge ou la dignité Episcopale vous plaisent, demeurez dans les villes & dans les bourgades, & faites le salut de vôtre ame, en sauvant les autres. Mais si vous voulez être Moine, c'est à dire, Solitaire, que faites-vous dans les villes qui ne sont point la demeure des Solitaires, mais de ceux qui aiment le monde? . . . Les Prêtres & les Evêques doivent imiter les Apôtres & les hommes Apostoliques; ils doivent être successeurs de leur vertu, comme ils le sont de leur dignité. Pour nous, nous avons pour chefs les Pauls, les Antoines, les Juliens, les Macaires, les Hilarions; & pour revenir à l'Ecriture, Helie est le premier de nôtre Ordre, Elisée est des nôtres, les fils des Prophetes qui habitoient dans les champs & dans les deserts, & qui se faisoient des habitations le long du Jourdain, sont nos maîtres. Les fils de Recab qui ne bûvoient ni vin ni cidre, sont encore de ce nombre.* Saint Jerôme, aprés avoir relevé l'état Monastique par ces exemples illustres, donne quelques instructions à Paulin sur les exercices qu'il doit pratiquer dans sa retraite. Il le remercie ensuite du livre qu'il lui avoit envoié, écrit à la loüange de Theodose; & aprés l'avoir loüé, il exhorte Paulin à s'appliquer à la lecture & à l'étude de l'Ecriture sainte, en l'avertissant que s'il avoit ce fondement, il n'y auroit rien de plus sçavant, de plus doux, de plus agreable, ni de mieux écrit que ses Ouvrages. Il prend de

S. Jerôme. de là occasion de dépeindre le stile & le caractere des Auteurs Ecclesiastiques Latins. *Tertullien*, dit-il, *est plein de sentences, mais son élocution est dure. Le stile de saint Cyprien est coulant, & semblable au courant des eaux d'une fontaine qui coule avec douceur & sans agitation. Mais s'étant uniquement appliqué à enseigner la vertu, & aiant été occupé par les persecutions, il n'a rien fait sur l'Ecriture sainte. Le glorieux Martyr Victorin a bien de la peine à expliquer ce qu'il comprend. Lactance est comme un fleuve d'éloquence Ciceronienne: plût à Dieu qu'il eût pû aussi facilement confirmer nôtre doctrine, qu'il a détruit celle des autres. Le stile d'Arnobe est inégal, sans methode & sans ordre. Saint Hilaire a un stile enflé & ampoulé, tel que seroit celui des Tragedies Françoises: & mêlant ce genre d'écrire des fleurs de la Grece, il fait souvent de longues periodes fort embarassées, qui ne peuvent être ni lûës, ni entenduës des personnes qui ne sont pas fort éclairées.* Aprés avoir ainsi dépeint le caractere de ces Anciens, il parle de celui de Paulin en ces termes. *Vous avez*, lui dit-il, *un grand esprit, une merveilleuse abondance de termes, une grande facilité de parler, une pureté naturelle & une rare prudence. Si vous joignez à cette éloquence l'étude & l'intelligence de l'Ecriture sainte, je vous verrai bientôt le premier de nos Auteurs.* C'est à quoi il l'exhorte. Cette lettre est écrite avant l'ordination de Saint Paulin, & aprés sa conversion vers l'an 380.

La quatorziéme lettre à Celancie n'est point du stile de saint Jerôme, on la croit de Paulin Evêque de Nole. Elle contient des instructions & des preceptes tres-utiles à une Dame, pour mener une vie Chrétienne parmi les honneurs, les richesses & l'embarras du ménage.

La quinziéme lettre à Marcelle contient les loüanges d'une vierge appellée Aselle.

La seiziéme adressée à une vierge appellée Principia, contient le Panegyrique de Marcelle, Dame Romaine, fille d'Albine, qui étant restée veuve sept mois aprés son mariage, demeura en viduité, quoi-qu'elle fût recherchée par le Consul Cereal, & fut la premiere des Dames de Rome qui embrassa la vie Religieuse. Saint Jerôme aprés avoir décrit ses vertus, la loüe de ce qu'elle avoit procuré la condamnation des livres d'Origenes, & de la fermeté qu'elle avoit témoignée dans la prise de Rome. Il remarque qu'elle étoit morte quelque tems aprés, & qu'il écrivoit ce Panegyrique deux ans aprés sa mort; ce qui nous fait voir que cette lettre est écrite en 412. ou 413.

La lettre dix-septiéme est écrite de Bethleem aux noms de Paule & d'Eustochium à Marcelle, qu'ils invitent de venir les trouver, & de visiter les saints lieux. Elle peut avoir été écrite vers l'an 400. S. Jerôme.

La dix huitiéme est écrite au nom de saint Jerôme, à la même Dame, sur le même sujet.

Dans la dix-neuviéme il remercie avec beaucoup d'artifice, Eustochium, d'un present de quelques fruits qu'elle lui avoit envoiez le jour de la fête de saint Pierre.

La lettre suivante à Marcelle est aussi un remerciement des presens que cette Dame lui avoit envoiez de Rome.

La vingt-uniéme est écrite à un vieillard d'Espagne, âgé de cent ans. Saint Jerôme le congratule de ce que Dieu lui a donné une belle vieillesse, exemte des infirmitez ordinaires aux personnes âgées; & il le loüe de ses vertus. Il lui demande les Commentaires de Fortunatien, l'Histoire d'Aurelius Victor, & les Lettres de Novatien, & dit qu'il lui envoie la Vie du Bienheureux Paul premier Ermite. Cette lettre peut avoir été écrite dans la premiere retraite de saint Jerôme.

La vingt-deuxiéme lettre est un traité de la Virginité à Eustochium. Aprés y avoir parlé de l'excellence de la virginité, de la difficulté qu'il y a de la conserver, & du danger de la perdre, il donne des preceptes de ce qu'il faut qu'une vierge observe pour se conserver pure. Il lui défend de boire du vin; il lui ordonne de fuïr la bonne chere, la mollesse, les delices & les ornemens superflus. Il lui recommande la retraite, la lecture de l'Ecriture sainte, la priere, le détachement des choses de ce monde, le jeûne, l'humilité, & les autres vertus Chrétiennes. Il parle contre le déreglement de quelques Ecclesiastiques, qui avoient des sœurs devotes avec eux, *& qui souvent*, dit-il, *sous pretexte d'une consolation spirituelle faisoient un commerce charnel.* Il blâme aussi ceux qui faisoient la cour aux Dames, & qui pour leur plaire, s'abaissoient à faire des actions indignes de leur caractere. Pour détourner Eustochium de la lecture des livres prophanes, il raconte, qu'étant autrefois trop assidu à lire Ciceron, Plaute & les autres Auteurs prophanes, il avoit été attaqué d'une fievre violente, & qu'étant tombé dans une espece d'agonie, il avoit été traîné en esprit au tribunal de Jesus-Christ, où aprés avoir été bien foüetté pour avoir trop lû les Auteurs prophanes, on lui avoit défendu de les lire à l'avenir. Il assûre à Eustochium que cette histoire n'est point un songe, & il en prend à témoin le tribunal où il avoit comparu, & le jugement qui avoit été rendu contre lui. Cependant quand Ruffin lui eut reproché que de-

S. Jerôme.

depuis ce tems-là il ne s'étoit point des-accoûtumé de se servir des Auteurs prophanes, il se mocque de sa simplicité, & le raille de ce qu'il a pris un songe pour une verité. En déclamant contre l'avarice, il rapporte qu'un Moine de Nitrie aiant amassé cent sols que l'on trouva aprés sa mort dans sa cellule, on l'enterra avec son argent, avec cette imprecation, *Que ton argent perisse avec toi.* Il remarque à l'occasion de cela, qu'il y avoit cinq mille Moines dans la solitude de Nitrie, habitans dans des cellules separées; & qu'en Egypte il y avoit trois sortes de Moines, sçavoir les Cenobites qui vivoient en commun, les Anachoretes qui demeuroient seuls dans les deserts, & ceux qu'on appelloit Remoboth, qui vivoient deux à deux, & se nourrissoient à leur mode du travail de leurs mains. Il blâme ce dernier genre, & décrit fort au long la maniere de vivre des Anachoretes & des Cenobites. Aprés cette digression, il finit en loüant la pureté d'Eustochium. Ce traité a été apparemment écrit à Rome sous la fin du Pontificat de Damase, vers l'an 385.

La vingt deuxiéme est écrite à Marcelle sur la convalescence & la conversion de Blesille, fille de Paule & sœur d'Eustochium. Cette jeune veuve, aprés avoir été tourmentée d'une fievre violente pendant trente jours, avoit embrassé la vie Religieuse. Saint Jerôme la loüe de cette genereuse entreprise, & confond ceux qui la blâmoient. On trouvera dans cette lettres une agreable description de l'habit de ces anciennes Religieuses. Saint Jerôme y parle contre les ajustemens des femmes. Cette lettre a été écrite à Rome vers l'an 383.

La suivante est encore à peu prés du même tems. Elle est écrite à Paule sur la mort d'une sainte Religieuse appellée Lea. Saint Jerôme fait voir qu'on doit se réjoüir de sa mort, parce qu'elle joüit de la beatitude. Il loüe ses vertus, & comparant sa mort à celle du Consul designé, arrivée à peu prés dans le même tems, il fait voir la difference infinie qu'il y a entre la mort d'un juste pauvre, & celle d'un impie riche & grand Seigneur.

La vingt-quatriéme lettre est une consolation à Marcelle sur la mort de sa fille Blesille, qui étoit decedée quatre mois aprés sa conversion. Saint Jerôme y fait voir qu'on ne doit point pleurer les Chrétiens qui meurent en état de grace, mais plûtôt se réjouir de leur bonheur. Il fait de grands reproches à Paule, de ce qu'elle s'étoit abandonnée à une douleur excessive. Cette piece peut passer pour un modele achevé d'une consolation élegante, & Chrétienne. Elle a été composée à Rome vers l'an 384.

La vingt-cinquiéme est une autre consolation adressée à Pammachius, sur la mort de sa femme Pauline, qui étoit encore une des filles de Paule. Il dit peu de choses sur la mort de Pauline; mais il s'étend sur les loüanges de Pammachius, lequel aprés la mort de sa femme s'étoit retiré du monde, & avoit distribué une grande partie de son bien aux pauvres, & fait bâtir un Hôpital pour les étrangers à un port de Rome. Saint Jerôme dit à la fin de cette lettre, qu'il aborde un si grand nombre de Moines à son Monastere de Bethleem, qu'il a été obligé d'envoier son frere Paulinien pour vendre le reste des terres qu'il avoit en son païs, afin d'avoir de quoi soûtenir son entreprise. Cela nous fait connoître que cette lettre est écrite à Bethleem en 398.

S. Jerôme.

La vingt-sixiéme est une Oraison funebre de l'illustre Paule, dont il décrit la vie, & fait l'éloge. Elle est adressée à sa fille Eustochium. Il rapporte à la fin les epitaphes qu'il avoit fait mettre sur le tombeau & sur la cave où cette sainte Dame étoit enterrée en Bethleem, & il marque qu'elle étoit morte le 22. Fevrier, & enterrée le 24. sous le Consulat d'Honorius pour la septiéme fois, & d'Aristenetus, c'est-à dire, suivant nôtre maniere de conter, l'an 404. depuis la naissance de Nôtre Seigneur. Ce qui fait voir que cette Oraison funebre est de cette année-là.

La lettre vingt-septiéme à un Espagnol appellé Lucinius, est tres-considerable. Saint Jerôme, aprés y avoir exhorté cét homme qui avoit embrassé la vie Monastique du consentement de sa femme, d'accomplir le dessein qu'il avoit de venir à Jerusalem, lui mande qu'il a donné des copies de ses Oeuvres à ceux qu'il lui avoit envoiez, qu'il n'a point traduit les Livres de Joseph, ni les Ecrits de Saint Papias & de Saint Polycarpe, qu'il a seulement traduit quelques Traitez d'Origenes & de Didyme, qu'il a corrigé l'edition de la Bible des Septante, rétabli le Grec du nouveau Testament, & qu'il lui envoie une partie des livres Canoniques, qu'il a revûs & rendus conformes à la verité Hebraique. Il répond ensuite à deux questions que Lucinius lui avoit faites sur le jeûne du Samedi, & sur la frequente communion. Cette réponse est trop remarquable, pour ne la pas traduire ici. *Quant à ce que vous me demandez touchant le jeûne du Samedi, s'il faut l'observer, & sur l'Eucharistie, sçavoir s'il la faut recevoir tous les jours, comme il se pratique dans les Eglises d'Italie & d'Espagne; nous avons un Traité sur ce sujet d'Hippolyte, qui étoit un homme fort éloquent, & plusieurs Auteurs ont trai-*

S. Jerôme. *traité en passant cette matiere. Pour moi, voici le conseil que je croi qu'on doit donner là-dessus,* QU'IL FAUT OBSERVER LES TRADITIONS ECCLESIASTIQUES QUI NE SONT POINT CONTRAIRES A LA FOI, DE LA MEME MANIERE QUE NOUS LES AVONS REÇUES DE NOS ANCESTRES: ET JE SUIS PERSUADÉ QUE LA COÛTUME D'UNE EGLISE NE DOIT POINT ETRE ABOLIE A CAUSE D'UNE CONTRAIRE, QUI EST EN USAGE DANS UNE AUTRE EGLISE. *Hé! plût à Dieu que nous pûssions jeûner tous les jours. Ne lisons-nous pas dans les Actes des Apôtres, que Saint Paul & ceux qui étoient avec lui, ont jeûné dans les jours de Pentecôte, & même le Dimanche? On ne doit pas pour cela les accuser d'avoir été Manichéens, parce qu'ils l'ont fait pour le bien spirituel, auquel on ne doit pas preferer un bien charnel. A l'égard de l'Eucharistie, il est bon de la recevoir tous les jours, pourvû que l'on n'ait point de remords de conscience, & qu'on ne soit pas en état de recevoir sa condamnation. Ce n'est pas que je croie qu'on doive jeûner les Dimanches, ni que je veüille que l'on jeûne dans les cinquante jours qui suivent la fête de Pâque. Mais j'en reviens toujours à mon principe,* QUE CHAQUE PAÏS DOIT SUIVRE SA COÛTUME, ET CONSIDERER LES ORDONNANCES DE SES ANCESTRES COMME DES LOIX APOSTOLIQUES. Cette lettre a été écrite vers l'an 406.

Lucinius, à qui cette lettre est écrite, étant mort, S. Jerôme console sa veuve Theodore par la lettre suivante. Il y cite avec éloge les livres de S. Irenée.

La vingt-huitiéme lettre de Saint Jerôme est une Oraison funebre à la loüange d'une Dame Romaine appellée Fabiole. Cette Dame aïant eu un premier mari fort débauché, s'étoit faite separer d'avec lui, & en avoit épousé un autre. Mais ensuite aïant reconnu sa faute, elle en avoit fait penitence publique; & aprés avoir été admise à la communion de l'Eglise, elle avoit fait bâtir à Rome un Hôpital de malades qu'elle avoit assistez avec un zele merveilleux & une charité surprenante. Saint Jerôme loüe principalement ces actions genereuses, & parle du voiage qu'elle avoit fait en Bethleem, où elle avoit demeuré quelque tems avec lui. Cette lettre a été écrite l'an 400. deux ans aprés l'Oraison funebre de Pauline, & quatre ans aprés celle de Nepotien, comme Saint Ierôme le témoigne au commencement.

La vingt-neuviéme est un billet à Theophile, dans lequel il s'excuse de ce qu'il n'a pas encore traduit en Latin le livre de la Pâque de cét Evêque, à cause des troubles de l'Eglise qui l'avoient inquieté, & de la mort de Paule qui l'avoit accablé de douleur. Ainsi cette lettre est écrite en 404. S. Jerôme.

Dans la trentiéme Saint Ierôme console un Espagnol appellé Abigaüs, de la perte de la vûë. Il loüe sa pieté, & le prie d'exhorter Theodore, veuve de Lucinius, de continuer son voiage de Ierusalem. Ceci fait voir que cette lettre est écrite aprés la mort de Lucinius vers l'an 408. ou 409.

La trente-uniéme est enore une consolation à un autre aveugle nommé Castrutius, qui étoit du païs de Saint Jerôme. Il le remercie de ce qu'il s'étoit mis en chemin pour le venir voir, & le prie de faire ce voiage une autre année. On ne sçait pas l'année de cette lettre. Il y a apparence qu'elle est a peu prés du même tems que la precedente.

Dans la trente deuxiéme, aprés avoir consolé un de ses amis appellé Julien, de la perte de deux filles qu'il avoit, de la mort de sa femme, de la perte de ses biens, & du mécontentement qu'il avoit de son gendre, il l'exhorte à se donner à Dieu, en embrassant l'état Monastique. Cette lettre est écrite de la solitude de Bethleem vers l'an 408.

Dans la trente-troisiéme Saint Jerôme exhorte Exuperantius de quitter la milice & le monde, pour venir avec son frere Quintilien se retirer en Bethleem.

La trente-quatriéme est à sa tante Castorine, avec laquelle il avoit eu quelque different. Il la prie par cette lettre de se reconcilier avec lui. Il y a de l'apparence que cette lettre est écrite dans le tems de la premiere retraite de Saint Jerôme; & comme il lui mande qu'il lui avoit écrit une lettre sur le même sujet, un an avant celle-ci, il faut qu'elle soit de l'an 373. ou 374.

La trente-cinquiéme est encore écrite dans le même tems. Il prie le Diacre Iulien de lui faire sçavoir des nouvelles de son païs. Il le remercie de ce qu'il lui avoit mandé que sa sœur persistoit dans le dessein de garder le celibat.

La trente-sixiéme à Theodose & aux autres Solitaires, a été écrite par S. Ierôme, aprés qu'il eut quitté en 374. le desert de Syrie, où ces Moines habitoient. Il les exhorte de prier Dieu qu'il le rappelle dans le desert.

La trente-septiéme aux vierges qui demeuroient sur la montagne d'Hermon, est écrite du desert de Syrie vers l'an 373. Il se plaint de ce qu'elles n'ont point fait de réponse aux lettres qu'il leur avoit écrites.

S. Jerôme.

La trente-huitiéme lettre est visiblement d'un autre que de S. Jerôme, & elle ne contient rien de remarquable.

Dans la trente-neuviéme il invite Ruffin Prêtre d'Aquilée, qui étoit en Egypte, de le venir trouver dans la solitude de Syrie, où il se trouvoit seul avec Evagre aprés la retraite d'Heliodore & la mort d'Innocent & d'Hylas. Cette lettre est de l'an 373. ou 374.

Les lettres 40. 41. 42. & 43. sont à peu prés du même tems: elles sont écrites à ses anciens amis qui étoient à Aquilée. La premiere, à Niceas Diacre de cette ville. La seconde, à Chromace, Eusebe & Iovin. La troisiéme, à Chrysogone Moine d'Aquilée; & la derniere, à un autre Moine appellé Antoine. Ces lettres sont de peu de consequence.

La lettre quarante-quatriéme à Rusticus est plus utile: il y exhorte cét homme à faire penitence, en rapportant plusieurs passages de l'Ecriture sainte sur la penitence; il l'invite à visiter les saints lieux. Cette lettre n'est pas du même stile que les autres lettres de ce Pere.

La lettre quarante-cinquiéme est une satyre fort mordante contre les filles & les femmes qui habitoient avec des Ecclesiastiques qui n'étoient point de leurs parens.

La quarante-sixiéme est une déclamation contre un Diacre Sabinien, qui avoit mené une vie dereglée dans son païs & en Bethleem. Ces trois dernieres lettres sont écrites de la retraite de Bethleem, l'année en est incertaine.

La quarante-septiéme est une narration de l'histoire d'une femme de Verceil, qui aiant été accusée faussement d'adultere, & condamnée à mort, quoi-quelle eût toûjours dénié ce crime, fut frappée par sept fois, sans avoir pû être mise à mort. Le stile de cette lettre est fleuri & puerile, quoi-que Saint Ierôme l'ait écrite dans un âge avancé.

La Vie de Saint Paul premier Ermite est un des premiers Ouvrages de Saint Ierôme. Cét homme se retira à l'âge de quinze ans dans le desert de la Thebaïde, dans le tems des persecutions de Dece & de Valerien, dans la crainte qu'il eut de n'avoir pas assez de force pour resister à la tentation. Il y passa le reste de sa vie, qui fut de cent treize ans. Saint Jerôme raconte de quelle maniere il fut visité par Saint Antoine, & il rapporte des circonstances de cette histoire qui sont fort peu croiables.

La Vie de Saint Hilarion est remplie de plusieurs miracles de ce saint Anachorete, disciple de Saint Antoine. Saint Jerôme la met dans son Catalogue au nombre des Ouvrages qu'il avoit composez aprés son retour de Rome en Bethleem. Il y fait aussi mention de l'Histoire d'un Moine du desert de Chalcide, appellé Malch, qui aïant quitté son Monastere pour s'en retourner en son païs, fut pris & emmené captif par les Sarrasins.

S. Jerôme.

Ce Tome finit par le livre des Hommes Illustres, ou des Ecrivains Ecclesiastiques, composé en Latin par Saint Jerôme, & traduit en Grec, à ce qu'on croit, par Sophronius *n.* Il le fit à la priere de Dexter, Prefet du Pretoire, & a l'imitation de Suetone & des autres Auteurs prophanes, qui ont fait des Vies des Philosophes & des Hommes Illustres. Il avouë que les livres d'Eusebe lui ont beaucoup servi. Il prie les Auteurs de son tems, dont il n'a point parlé, de ne pas s'en formaliser; & il declare qu'il ne l'a point fait pour celer leurs ouvrages, mais parce qu'ils ne lui sont pas tombez entre les mains. Qu'au reste, si leurs écrits les rendent celebres, ils ne souffriront pas long-tems de son silence. Enfin il remarque que ce traité confond Celse, Porphyre, Julien & les autres ennemis jurez de l'Eglise, qui lui reprochent qu'elle n'a point eu de Philosophes, d'Orateurs ni de gens sçavans, en leur montrant qu'elle a été établie, soûtenuë & ornée par de tres-grands Hommes. Ce livre comprend le Catalogue des Auteurs & des Ecrivains Ecclesiastiques depuis JESUS-CHRIST jusqu'au tems de Saint Jerôme. Il finit par un Catalogue des ouvrages que ce Pere avoit composez jusques à la quatorziéme année de l'Empire de Theodose, qui est l'an 392. de JESUS-CHRIST.

Le second Tome qui est dans le même volume, contient les lettres ou plûtôt les écrits de controverse & de dispute.

Le premier est son Traité contre Helvidius de la virginité perpetuelle de la Bienheureuse Marie. Cét homme avoit composé un livre, dans lequel il pretendoit montrer par des témoignages du Nouveau Testament, & par les sentimens de quelques anciens Peres, que la Vierge Marie avoit eu aprés la naissance de J. C. des enfans de Joseph son mari. Le premier des passages de l'Ecriture qu'Helvidius apportoit pour lui, est celui où il est dit en Saint Matth. chap. premier, *Que la Vierge étant fiancée, fut trouvée grosse avant qu'elle eût eu commerce avec Joseph.* Helvidius concluoit de ce passage, qu'elle avoit donc ensuite eu commerce avec lui. Saint Ierôme lui répond, que cette consequence est mal tirée, parce que souvent on dit qu'une chose à été faite avant une autre qui ne doit jamais arriver; & que quand on dit, il est mort avant que de faire penitence, il ne s'ensuit pas que celui de qui on dit cela, fasse penitence en l'autre monde; de même,

S. Jerôme.

me, il ne s'ensuit pas de ce que dit S. Matthieu, *qu'elle fut trouvée grosse avant qu'ils eussent commerce ensemble*; il ne s'ensuit pas, dis-je, qu'ils aient eu commerce ensemble aprés sa grossesse. Le second passage allegué par Helvidius, est cét autre passage du même Evangeliste, *Joseph ne connut point sa femme jusques à ce qu'elle eût enfanté son fils.* Helvidius concluoit de ce passage comme du precedent: Donc il l'a connuë aprés son enfantement. Il soûtenoit que la particule, *jusques à ce que*, marquoit dans l'Ecriture un tems précis, aprés lequel la chose devoit arriver. Saint Jerôme lui fait voir que quoique cela soit vrai assez souvent, il y a neanmoins plusieurs endroits où elle marque un tems indéterminé, comme il est dit de Dieu, *Je suis jusqu'à ce que vous vieillissez*, où le *jusques à ce que* ne peut pas marquer le terme & la fin de l'existence de Dieu, puisqu'il doit durer toûjours. Et quand JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile, *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siecles*, il seroit ridicule d'en conclure: Donc il n'y sera plus aprés la fin du monde.

La troisiéme objection d'Helvidius étoit prise de la qualité d'enfant premier donné en JESUS-CHRIST, dans l'Evangile de Saint Luc. ch. 2. Saint Jerôme lui soutient qu'elle ne suppose pas qu'il ait eu des freres puînez, & soûtient que dans le langage de l'Ecriture, tout enfant né de la premiere couche d'une femme, est appellé premier né, ces mots étant synonymes, *adaperiens vulvam* & *primogenitum*, comme il paroît *Num.* 18. *Exod.* 13. *Levit.* 12. *Luc.* 2.

Enfin la derniere objection est fondée sur ce qu'il est dit dans l'Ecriture Sainte que JESUS-CHRIST avoit des freres. Or entre ses freres, ajoûtoit Helvidius, on conte Saint Iacques & Ioses fils de Marie, comme il paroit par ce qui est dit, Matth. 27. Marc. 15. Luc. 24. que Marie mere de Iacques & de Ioses étoit presente à la passion & à la sepulture de JESUS-CHRIST. Or, disoit-il, cette Marie est la mere du Seigneur: car y a-til apparence qu'elle l'ait abandonné en cette occasion? Saint Ierôme répond qu'il est certain par le témoignage de Saint Iean, que Marie Mere de Dieu a été proche la croix de JESUS-CHRIST pendant la passion, puisqu'il la recommanda à cét Evangeliste; mais que Marie mere de Iacques & de Ioses, est differente de la Mere du Seigneur, puisque des deux Apôtres appellez Iacques, l'un estoit fils de Zebedée, & l'autre fils d'Alphée. Or on ne peut pas dire que la Mere du Seigneur ait été mariée à l'une de ces deux personnes. Il soûtient donc que Marie mere de Iacques & de Ioses, étoit femme d'Alphée, & sœur de la Mere de Nôtre Seigneur, qui est aussi appellée Marie Cleophé. Comme cette conjecture n'étoit pas bien constante, Saint Jerôme revient à une réponse generale, en montrant que le nom de frere est fort équivoque, & qu'il se prend en quatre manieres, frere de nature, de nation, de parenté, d'affection. Mais il s'arrête à la fraternité de parenté, en faisant voir par plusieurs passages de l'Ecriture, que les cousins & les parens proches sont souvent appellez freres.

S. Jerome.

S. Jerôme aprés avoir ainsi refuté avec beaucoup d'érudition & d'esprit les fausses consequences qu'Helvidius tiroit des passages du Nouveau Testament, oppose à Tertullien & à Victorin qu'Helvidius avoit allegué l'autorité de Saint Ignace, de Polycarpe, de Saint Irenée, de Saint Justin & des autres anciens Auteurs Apostoliques, qui avoient écrit contre les Heretiques Ebion, Theodore de Byzance, & Valentin, que Saint Jerôme pretend avoir été de l'avis d'Helvidius. Mais l'erreur de ces Heretiques étoit bien plus intolerable, & nous ne lisons point que les Peres que cite Saint Jerôme, aient precisément combattu l'erreur d'Helvidius. Quoi qu'il en soit, Saint Ierôme rejette l'autorité de Tertullien, en disant qu'il n'est pas de l'Eglise; & à l'égard de Victorin de Petau, il dit que son témoignage n'a pas plus de difficulté que celui de l'Ecriture-Sainte, puisqu'il parle des freres de JESUS-CHRIST sans dire qu'ils fussent fils de Marie. Dans le reste de ce Discours, il discourt en Orateur des incommoditez du mariage, & des avantages de la virginité. Ce Traité a été composé à Rome vers l'an 383.

Il défend encore l'excellence de la virginité dans le Traité contre Iovinien, qui avoit avancé dans un petit écrit qu'il avoit publié à Rome, que les veuves & les femmes mariées devoient être autant considerées que les vierges, pourvû qu'elles eussent les mêmes vertus. C'étoit la premiere erreur de cét homme. La seconde, qu'un Chrétien baptizé ne pouvoit perdre la justice. La troisiéme, que l'abstinence de certaines viandes est inutile. La derniere, que tous les Bienheureux sont également heureux. Saint Ierôme refute la premiere de ces erreurs dans le premier livre. Il explique d'abord les sentimens de Saint Paul sur le mariage & sur la virginité. Il parcourt, ensuite les exemples de l'ancien & du Nouveau Testament, que Iovinien avoit apportez pour montrer que les plus grands Saints & les plus excellens Hommes de tous les

les tems avoient été mariez. S. Jerôme fait voir qu'il a trop multiplié ces exemples. Il soûtient que les Apôtres ont quitté leurs femmes aprés avoir été appellez à l'Apostolat, & que saint Jean aiant été appellé garçon, avoit conservé le celibat. Il répond aussi aux passages de l'Ecriture sainte que Jovinien avoit alleguez. Il parle du celibat des Evêques, des Prêtres & des Diacres. Il condamne les secondes nôces avec beaucoup de rigueur. Il rapporte même plusieurs exemples de filles & de femmes païennes, qui sont demeurées vierges ou veuves aprés la mort de leur mari.

S. Jerôme.

Dans le second livre il refute les autres erreurs de Jovinien. Il montre contre la seconde, que les plus saints peuvent déchoir de la grace de leur Baptême. Contre la troisiéme, que quoi-que Dieu soit le Createur de toutes les choses qui sont à l'usage des hommes, il est bon neanmoins de pratiquer des jeûnes & des abstinences, & qu'il est tres-dangereux de satisfaire ses sens & de contenter son avidité. Enfin contre la derniere, que comme il y a differens degrez de vertus & de peché en cette vie, il y a de même en l'autre vie differens degrez de bonheur & de peine. Ces livres n'étoient pas encore achevez par saint Jerôme, quand il a écrit son livre des Hommes Illustres, dont il fait neanmoins mention dans le premier de ces deux livres: ainsi ils sont de l'année 392.

Ces livres aiant été publiez dans Rome plusieurs personnes trouverent à redire aux termes durs dont saint Jerôme s'étoit servi en parlant du mariage. Pammachius l'aiant mandé à saint Jerôme, & lui aiant marqué les principaux endroits que l'on reprenoit, ce Pere les explique dans l'Apologie qu'il lui adresse, & declare que son intention n'a jamais été de condamner le mariage.

Il fut encore obligé de se défendre de la même accusation contre un Moine; c'est ce qu'il fait dans la lettre qui est intitulée la 51. adressée à Domnion.

La lettre cinquante-deuxiéme à Pammachius étoit jointe à l'Apologie qu'il lui adressoit. Il le remercie de ce qu'il avoit retiré les exemplaires de ses livres contre Jovinien; mais il lui dit qu'il étoit impossible de les supprimer; qu'il n'avoit pas le bonheur de pouvoir toûjours corriger ses Ouvrages, comme quelques-uns, parce que dés qu'il les avoit composez, on les publioit même malgré lui. Il insulte ceux qui y trouvoient à redire, en les provoquant à écrire contre lui. Il lui dit de lire les Commentaires de Denys, de Rethicius, d'Eusebe, d'Apollinaire, de Didyme, qui ont expliqué l'endroit de l'Epître de saint Paul aux Corinthiens, & il l'assûre qu'ils ont parlé de la virginité plus fortement que lui. Il lui mande qu'il a traduit de l'Hebreu les livres des Prophetes, le livre de Job, & qu'il a fait des Commentaires sur les douze petits Prophetes, sur le livre des Rois. Il remarque que si l'on compare sa traduction de Job avec le Grec & l'ancienne version Latine, on trouvera qu'il y a de la difference comme de la verité au mensonge.

S. Jerôme.

La lettre cinquante-troisiéme est adressée au Prêtre Riparius Curé en Espagne, qui lui avoit demandé son sentiment touchant le livre de Vigilance Prêtre de Barcelone, qui condamnoit l'honneur des reliques & le culte des Saints. Saint Jerôme s'écrie fort contre cette erreur, & mande à Riparius de lui envoier son livre, afin de le refuter plus amplement. C'est ce qu'il fait avec beaucoup de vehemence dans le traité qui suit cette lettre, écrit deux ans aprés, comme il le témoigne lui même. Il accuse Vigilance de renouveller les erreurs de Jovinien. Il s'étonne qu'il y ait des Evêques de son parti. *Si toutefois*, dit-il, *on doit donner le nom d'Evêques à ceux qui n'ordonnent point de Diacres qui ne soient mariez. Que feront les Eglises de l'Orient, de l'Egypte, & du saint Siege, qui n'admettent dans le Clergé que ceux qui ne sont point mariez, ou qui étant mariez font profession de vivre dans le celibat?*

Aprés avoir remarqué ceci en passant, touchant le celibat des Clercs, il attaque particulierement l'erreur de Vigilance touchant les reliques & l'invocation des Saints. Cét homme soûtenoit qu'il ne faloit point honorer les ossemens des morts, & que les Saints ne pouvoient entendre nos prieres. Saint Jerôme s'échauffe fort pour prouver le contraire, & accable Vigilance d'un grand nombre d'injures. Il défend aussi dans ce Traité les fêtes des Saints, les solemnitez que l'on faisoit les veilles de leur fête, les pelerinages de Jerusalem, l'état Monastique, & l'usage des cierges allumez pendant la nuit seulement. Car il reconnoît que de son tems on n'en allumoit point en plein jour. *Nous n'allumons point*, dit-il, *de cierges pendant le jour comme vous nous accusez de le faire, mais seulement pendant la nuit, afin que la clarté qu'ils rendent, serve comme de consolation & de joie pendant l'obscurité de la nuit.* Ce Traité est écrit longtems aprés le livre des Hommes Illustres vers l'an 406.

La lettre 54. à Marcelle est écrite contre les erreurs des disciples de Montan; il se contente de les découvrir. Il les accuse 1. de ne croire qu'une seule personne en Dieu. 2. De condamner les secondes nôces comme étant des adulteres,

res. 3. De croire qu'il y a trois Carêmes d'obligation. 4. De ne pas reconnoître les Evêques pour successeurs des Apôtres, & les premiers de l'Ordre Hierarchique, & d'avoir deux degrez de personnes au dessus d'eux. 5. D'être rigides pour imposer des penitences, & neanmoins de n'accorder jamais d'absolution. 6. De croire aux propheties de Montan, de Prisque & de Maximille. Enfin il dit qu'on les accuse de celebrer des mysteres criminels avec du sang d'un enfant martyrisé. Mais il dit qu'il aime mieux croire que cela n'est point vrai. Cette lettre est écrite vers l'an 400.

S. Jerôme.

Dans la lettre 55. à Riparius, il lui mande que Ruffin qu'il appelle son Catilina, à été chassé de la Palestine.

Dans la 56. il louë Apronius de ce qu'il a resisté aux erreurs des Origenistes, & l'invite à vénir en Ierusalem. Ces deux lettres sont écrites sous le Pontificat d'Anastase vers l'an 400.

Les deux lettres suivantes sont écrites au Pape Damase, du desert de Syrie: Saint Ierôme le consulte sur ce qu'il doit faire touchant les contestations qui étoient alors en Orient. *Je suis*, lui dit-il, *attaché à la communion de vôtre Sainteté, c'est-à dire, à la Chaire de Saint Pierre. Je sçay que l'Eglise est fondée sur cette Pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison, est un prophane. Quiconque ne se trouvera point dans cette maison, perira par le déluge. Mais parce qu'étant retiré dans un desert de Syrie, je ne puis recevoir le saint Sacrement de vos mains, je suis vos Collegues les Evêques d'Egypte; je ne connois point Vital, je rejette la communion de Melece, j'ignore même Paulin; celui qui ne recüeille pas avec vous, est un dissipateur.* Il expose ensuite le sujet de ces divisions. *Aprés la decision du Concile de Nicée, aprés le decret du Concile d'Alexandrie, fait du consentement des Evêques d'Orient & d'Occident, on me demande encore à moi qui suis de Rome, une nouvelle profession de Foi pour reconnoître trois hypostases. C'est un Evêque Arien, & ce sont des Montanistes, qui demandent cela de moi. . . . . . Nous demandons ce que signifie ce terme d'hypostase. Il nous disent qu'il signifie une personne subsistante: nous répondons que si cela est, nous sommes de ce sentiment. Ils ne se contentent pas que nous fassions profession du sens, ils exigent encore que nous reconnoissions ces termes. Il faut qu'il y ait quelque venin caché sous ces mots. Nous disons hautement: Si quelqu'un ne reconnoît pas trois personnes subsistantes, qu'il soit anathême. Mais parce que nous ne nous servons pas des termes qu'ils souhaitent, on nous accuse d'être heretiques. . . . Ordonnez-moi, s'il vous plaît, ce que je dois faire, je ne craindrai point de dire qu'il y a trois hypostases, si vous me le commandez.* Il ne laisse pas dans la suite de témoigner qu'il ne croit pas que l'on doive approuver cette maniere de parler, parce que le terme d'hypostase est équivalent ordinairement à celui de substance.

S. Jerôme.

La 58. lettre à Damase est à peu prés sur le même sujet. Il le consulte pour sçavoir avec qui il doit communiquer, de Melece, de Paulin ou de Vital. Ces lettres sont de l'an 374.

Le Traité suivant est composé en forme de Dialogue entre un Orthodoxe & un disciple de Lucifer de Cagliari. Celui-ci défend la conduite & les sentimens de ceux de sa secte, en soûtenant que l'on ne doit point reconnoître pour Evêques, ceux qui ont été joints de communion avec les Evêques Ariens, & en avançant qu'il faut rebaptizer ceux que ces Heretiques ont baptizez; & l'Orthodoxe attaque ces sentimens, & soûtient le contraire. S. Jerôme y fait décrire par l'Orthodoxe l'Histoire du Concile de Rimini, & les differents qui ont troublé l'Eglise, & justifie qu'on a eu raison de pardonner aux Evêques qui s'étoient laissez surprendre. Il y a dans ce Traité un bel endroit sur la tradition, qu'il prouve par l'usage de l'imposition des mains & de l'invocation du Saint Esprit, aprés la collation du Baptême. *Il ajoûte qu'il y a beaucoup d'autres choses qui s'observent par tradition dans l'Eglise, sans estre autorisées par une Loi écrite, comme*, dit-il, *de plonger par trois fois la tête dans l'eau en baptizant, de donner du lait & du miel à goûter aux baptizez, de ne point flechir le genou le Dimanche, ni dans tout le tems qui est entre Pâque & la Pentecôte.* C'est le Luciferien qui avance cette maxime, & l'Orthodoxe en convient, avoüant qu'il n'y a que l'Evêque qui impose les mains aux baptizez pour faire décendre le Saint Esprit sur eux, c'est-à-dire, qu'il n'y a que lui qui confere le Sacrement de Confirmation; mais il dit que cette coûtume s'est introduite plûtôt pour honorer le Sacerdoce, que par quelque necessité: qu'au reste, le Saint Esprit ne laisse pas de décendre sur ceux qui sont baptizez, sans recevoir l'imposition des mains de l'Evêque. Ce Traité a été composé à Rome vers l'an 384.

La lettre 59. à Avitus contient un dénombrement des erreurs que saint Ierôme avoit trouvées dans les livres des principes d'Origenes, traduits par Ruffin, qui lui avoient été envoiez il y avoit dix ans par Pammachius, ce qui fait voir qu'elle est écrite vers l'an 407.

La 60. est une version de la lettre de saint Epiphane à Iean de Ierusalem, sur l'ordination

S. Jerome.

de Paulinien, que Saint Epiphane avoit ordonné Diacre & Prêtre dans un Monastere de S. Jerôme, que Jean de Jerusalem pretendoit être de sa jurisdiction. Cette lettre est écrite avec beaucoup d'adresse. Il se plaint du chagrin que Jean de Jerusalem avoit fait paroître à cause de cette ordination, & il lui remontre que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise, & que bien loin de se plaindre de ce qu'il avoit ordonné un Prêtre dans un Monastere de Religieux étrangers qui n'étoient point de son Diocese, il devoit au contraire en témoigner de la joie, parce qu'il ne doit point y avoir de division dans le Sacerdoce, quand on n'a pour but que le bien de l'Eglise. „ Que quoi que tous les Evêques aïent „ chacun leurs Eglises soûmises à leur conduite, „ dont ils doivent avoir soin, & que personne ne „ doive anticiper sur la jurisdiction des autres; „ on doit neanmoins preferer en toutes choses la „ charité de JESUS-CHRIST, qui n'a point de „ bornes; & qu'il ne faut pas regarder simplement „ l'action en elle-même, mais considerer toutes „ les circonstances du tems, du lieu, des per„ sonnes & des occasions. Il rapporte ensuite cel„ les qui pouvoient excuser l'ordination qu'il a„ voit faite, en disant, que n'y aiant que deux „ Prêtres dans leur Monastere, appellez Jerôme & Vincent, qui ne vouloient faire aucunes fonctions de leur ministere, il avoit crû devoir leur donner un Prêtre, & qu'aiant rencontré Paulinien qui fuioit si fort le Sacerdoce, que Jean n'avoit pû le prendre pour l'ordonner, il l'avoit fait prendre par force pour l'ordonner Diacre; & qu'ensuite il l'avoit encore ordonné Prêtre malgré lui, dans le tems qu'il servoit à l'Autel. Qu'au reste, cette ordination avoit été faite dans un Monastere, & non point dans une Paroisse de son Diocese. Il ajoûte que les Evêques de Chypre étoient bien plus simples, & même plus grossiers au sens de Jean de Jerusalem; & que loin de se formaliser que leur Confreres ordonnassent Prêtres hors de leurs Provinces, des personnes qui fuioient le Sacerdoce, ils les exhortoient de le faire. Il parle ensuite contre les erreurs d'Origenes, & il exhorte Jean de Jerusalem à les condamner. Il les rapporte à huit principaux chefs que voici. 1. Que le Fils de Dieu ne voit point son Pere, & que le Saint Esprit ne voit point le Fils. 2. Que les ames ont été envoiées du Ciel sur la terre, à cause de leurs pechez, & mises dans les corps comme dans des prisons. 2. Que les Demons se repentiront un jour de leur faute, & regneront avec les Saints dans le Ciel. 4. Qu'Adam & Eve n'avoient point de chair avant leur peché, & que les peaux dont il est dit qu'ils ont été couverts, signifient leurs corps. 5. Que l'homme ne ressuscitera pas en chair & en os. 6. Que le paradis terrestre doit s'entendre allegoriquement. 7. Que les eaux que l'Ecriture dit être au dessus du Ciel, sont les Anges, & que celles qu'elle dit être au dessous de la terre, sont les Demons. 8. Que l'homme a perdu par le peché sa ressemblance avec Dieu. La derniere partie de cette lettre est au sujet d'un voile où étoit peinte l'image d'un homme, que saint Epiphane aiant trouvée dans une Eglise d'une bourgade proche de Jerusalem, avoit fait déchirer, condamnant cette pratique qui étoit contraire à l'usage de son tems. Nous avons montré en un autre endroit, que cette lettre a été veritablement écrite par saint Epiphane en 392. & traduite par S. Jerôme en 393.

Jean de Jerusalem se voiant ainsi accusé par saint Epiphane, composa une Apologie qu'il envoia par Isidore à Theophile Evêque d'Alexandrie, qu'il fit publier par tout, & principalement en Occident. Pammachius l'aiant vûë à Rome, écrivit à saint Jerôme, pour lui faire entendre que les sentimens étoient fort partagez au sujet de ce different, & le prier de lui en écrire. Saint Jerôme mit aussi-tôt la main à la plume, & lui adressa l'an 393. la lettre 61. dans laquelle il remarque que S. Epiphane aiant objecté par sa lettre à Jean de Jerusalem huit articles des erreurs d'Origenes qu'il suivoit, il ne s'étoit justifié que sur trois, sans parler des cinq autres. Ces trois articles sont sur la connoissance du Fils de Dieu, sur la préexistence des ames, & sur la qualité des corps ressuscitez. A l'égard du premier chef, Jean de Jerusalem s'étoit purgé, en declarant qu'il n'étoit point Arien; mais saint Jerôme pretend qu'il n'avoit point justifié Origenes. Sur le second & sur le troisiéme il avoit expliqué fort obscurement son sentiment. Saint Jerôme rapporte les sentimens d'Origenes sur ces trois articles, & les refute avec beaucoup de vehemence. Ensuite il s'étend sur la querelle que saint Epiphane avoit avec Jean de Jerusalem. Il se plaint de ce que celui-ci s'étoit adressé à Theophile Evêque d'Alexandrie, & de ce qu'il avoit dit dans le commencement de son Apologie, qu'il étoit chargé du soin de toutes les Eglises. „ Vous, dit-il „ adressant la parole à Jean de Jerusalem, qui „ vous vantez de suivre les regles de l'Eglise, & „ qui vous servez des Canons du Concile de Ni„ cée, qui voulez-vous approprier les Ecclesia„ stiques qui demeurent avec d'autres Evêques, „ dites-moi, je vous prie, la Palestine est-elle de „ la jurisdiction de l'Evêque d'Alexandrie? Si je „ ne me trompe, il est décidé dans le Concile de „ Nicée, que Cesarée est la Metropole de la Pa„ lestine,

„ lestine, & qu'Antioche l'est de tout l'Orient.
S. Jerôme. „ Vous deviez donc, ou en écrire à l'Evêque de „ Cesarée, avec qui vous sçaviez que nous communiquions, ou s'il faloit chercher un juge „ plus loin, vous pouviez envoier vos lettres à „ Antioche. Mais je me doute bien de ce qui „ vous a empêché d'écrire à Cesarée, ou à Antioche; je prévoi bien ce que vous vouliez „ fuïr, & ce que vous vouliez éviter, vous avez „ mieux aimé vous adresser à une personne préoccupée, que de rendre à vôtre Metropolitain la deference que vous lui deviez. Il accuse ensuite Isidore que Theophile avoit envoié sur les lieux pour s'informer de l'état des choses, de s'être laissé gagner par Iean de Ierusalem, d'avoir suivi sa passion, de s'être declaré entierement pour lui, d'avoir lui-même aidé à la composition de son Apologie, & de s'en être ensuite chargé pour la porter; de sorte, dit-il, que „ celui qui avoit dicté cette lettre, en étoit lui-„ même le porteur. Enfin saint Ierôme dit, que la source de cette querelle ne vient point de l'ordination de Paulinien, mais de l'accusation des erreurs d'Origenes. Ce qu'il explique en parlant contre Iean de Ierusalem avec toute la vehemence possible. Il paroît par cette lettre, que saint Ierôme & les autres Moines de Palestine étoient fort broüillez avec lui.

Mais de peur que Theophile ne se laissant gagner par la lettre de Iean de Ierusalem, n'entrât dans ses interêts, saint Ierôme lui adresse la lettre 62. pour la défense de sa cause. Cét Evêque lui avoit envoié une lettre par Isidore, dans laquelle il l'exhortoit à la paix; saint Ierôme lui témoigne par sa réponse, qu'il ne souhaitoit rien tant, mais que ceux qui pouvoient l'apporter, se contentoient de faire semblant de la vouloir. Que la paix qu'il souhaitoit, étoit une paix veritable, une paix de Jesus-Christ, une paix sans inimitié, une paix sans guerre; qu'il n'y avoit point de paix quand on vouloit user de domination & d'empire, quand on retranchoit des personnes Catholiques de sa communion, quand on obligeoit par force de communiquer avec un Heretique, & de recevoir le Corps de Jesus-Christ de sa main, quand on usoit de violence. Il attribuë cette conduite à Iean de Ierusalem, il se plaint de la maniere injurieuse dont il le traite dans sa lettre. Et sur ce que Jean de Jerusalem lui reprochoit d'avoir autrefois traduit des livres d'Origenes, cét Auteur qu'il blâmoit tant, à present il répond qu'il n'est pas le seul qui l'ait fait, qu'avant lui le Confesseur saint Hilaire l'a fait aussi; mais qu'en l'imitant, il a retranché ce qu'il y avoit de dangereux dans ses Ecrits, & traduit ce qui pouvoit être bon & utile; qu'au reste, il avoit toûjours loüé Origenes pour son habileté dans l'explication de l'Ecriture sainte, mais qu'il l'avoit aussi toûjours condamné à cause de ses erreurs. *Qu'il mettoit une difference extrême entre les Ecrits des Apôtres, & ceux des autres Ecrivains Ecclesiastiques; que les premiers ne disoient rien que de vrai, au lieu que les derniers se trompoient quelquefois.* Il défend ensuite l'ordination de son frere Paulinien, il dit que Saint Epiphane ne l'a pas ordonné dans le Diocese de Jean de Jerusalem, puisque le Monastere où il avoit fait cette ordination, étoit du Diocese d'Eleutheropole, & non pas de celui de Jerusalem; qu'il avoit tort d'avancer que Saint Epiphane avoit ordonné un enfant, puisque Paulinien avoit 30. ans, que Jean lui-même avoit été ordonné Evêque étant aussi jeune.

Saint Jerôme aprés s'être ainsi défendu, accuse à son tour Jean de Jerusalem. Il dit que c'est cét Evêque qui met le trouble, & qui fomente la division; qu'en feignant de vouloir la paix, il fait une guerre cruelle; qu'il a demandé & obtenu son exil. C'est ici où il se récrie. *L'Eglise de* Jesus-Christ, dit-il, *a été établie par les souffrances & par l'effusion du sang, les persecutions l'ont augmentée, elle a été couronnée par les martyres. Si nos ennemis n'étoient pas dans cette disposition, s'ils aimoient mieux persecuter que d'être persecutez, il y a dans ce païs-ci des Juifs, il y a des Heretiques de plusieurs sortes, & particuliement d'infames Manichéens; qui les empêchoit de les attaquer? Ils n'en veulent qu'à nous, il n'y a que nous qu'ils veulent chasser.* ... *Un Moine,* je le dis avec douleur, *& encore un Moine qui se vante d'être Evêque d'un Siege Apostolique, menace un autre Moine; il demande qu'on l'exile, il l'obtient. Mais, Dieu merci,* ajoûte-t-il, *des Moines ne s'épouvantent pas des persecutions, ils attendent le coup sans s'émouvoir, & sans vouloir se défendre. Car tout Moine étant exilé de sa patrie, est aussi exilé du monde. Qu'est-il necessaire de se servir de l'autorité du Prince & de Lettres de cachet? On n'a qu'à nous faire la moindre sommation, & nous sortirons aussi-tôt, persuadez que nous sommes, que la terre est au Seigneur, & que* Jesus-Christ *n'est point renfermé dans aucun lieu. Il nous dit d'aller à Rome pour communiquer avec cette Eglise dont il lui semble que nous sommes separez, nous n'avons que faire d'y aller, nous ne sommes pas moins de sa communion étant en Palestine, que si nous étions à Rome. Nous communiquons ici avec ses Prêtres qui sont dans la ville de Bethleem.* Enfin saint Jerôme témoigne qu'il est prêt de se reconcilier avec Jean de Jerusalem, pourvû qu'il entre dans un esprit de charité, & qu'il soit le même à son égard qu'il étoit au-

S. Jerôme.

auparavant. *Nous sçavons*, dit-il, *ce qu'on doit aux Evêques de* JESUS-CHRIST; *mais qu'ils se contentent de l'honneur & du respect, & qu'ils sçachent qu'ils sont les peres, & non pas les maîtres, particulierement à l'égard de ceux, qui méprisant l'ambition, n'ont rien de preferable au repos & à la tranquilité.*

L'écrit qui est entre les lettres de saint Jerôme la 63. est la Preface de Ruffin sur sa traduction des livres des principes d'Origenes. Il dit dans cette Preface, que plusieurs personnes desirant étudier l'Ecriture sainte, souhaitoient qu'on fît parler Latin à Origenes; que son Collegue & son frere (Saint Jerôme) aiant traduit deux Homelies de cét Auteur sur le Cantique des Cantiques, l'avoit si fort loüé dans sa Preface, qu'il avoit donné envie de voir ses Ouvrages; qu'il avoit rendu de lui ce témoignage avantageux, *qu'il surpassoit tous les autres dans ses Commentaires, mais qu'il s'étoit surpassé lui-même dans les Homelies sur le Cantique des Cantiques; que ce même saint Jerôme avoit promis de traduire les autres ouvrages de cét Auteur, mais qu'ensuite il avoit crû qu'il lui seroit plus glorieux d'écrire en son nom, & d'être plûtôt Auteur qu'Interprete. Nous suivons donc*, dit-il, *& nous achevons une chose qu'il a lui-même approuvée & commencée; mais nous ne pouvons rendre les paroles d'Origenes avec la même éloquence.* Il ajoûte que c'est ce qui l'avoit empêché d'entreprendre cette traduction, mais qu'enfin il s'étoit rendu aux prieres pressantes de Macaire; qu'au reste, il avoit suivi dans sa version la regle de ceux qui avoient traduit cét Auteur avant lui, & qu'il avoit imité Saint Jerôme, en retranchant les choses qui paroissoient contraires à la doctrine de l'Eglise; d'autant plus que souvent on trouvoit dans les Oeuvres d'Origenes des sentimens tout à-fait contraires; qu'on trouveroit la raison de cette apparente contradiction dans l'Apologie que Pamphile avoit écrite pour Origenes, qu'il avoit traduite; & qu'il pretendoit avoir montré par des preuves incontestables, que les Oeuvres d'Origenes avoient été corrompuës en plusieurs endroits par des Heretiques, ou par des personnes mal intentionnées; que c'est pour cette raison qu'il avoit passé ou changé dans la traduction de ce Traité les articles dans lesquels il sembloit parler d'une autre maniere que dans ces autres livres. Cette Preface a été écrite en 397. quand Ruffin publia dans Rome sa version des livres des principes d'Origenes.

Aussi-tôt qu'elle y fut publique, Oceanus & Pammachius l'envoierent à saint Jerôme, lui marquant qu'ils y avoient encore trouvé quelques erreurs, quoi que l'on en eût retranché une grande partie; & le priant, pour les assûrer de la verité, de faire une fidele traduction de cét Ouvrage. Le billet qu'ils lui écrivirent pour ce sujet, est la lettre 64.

S. Jerôme.

S. Jerôme se croiant choqué indirectement par la Preface de Ruffin, qui faisoit comprendre qu'il avoit autrefois loüé Origenes, & qui pourroit faire croire qu'il avoit approuvé ses erreurs, & qu'il les approuvoit encore, mit aussi-tôt la main à la plume pour expliquer en quel sens il avoit loüé Origenes. Il avouë qu'il l'a fait en deux endroits de ses Ouvrages, sçavoir dans le Prologue de sa traduction des Homelies sur le Cantique des Cantiques adressé à Damase, & dans la Preface de son Traité des noms Hebreux; mais il soûtient qu'en ces endroits, il n'avoit point parlé de sa doctrine ni de ses sentimens. *Je l'ai loüé*, dit-il, *comme un habile Interprete, & non pas comme un homme dont on doit suivre les dogmes; j'ai admiré son esprit, mais je n'ai pas approuvé sa doctrine; j'ai fait cas de sa philosophie, & non pas de ses predications.* Il ajoûte, *que si l'on veut sçavoir quels ont toûjours été ses sentimens sur les livres d'Origenes, on n'a qu'à lire ses Commentaires sur l'Ecclesiaste, & ses trois volumes sur l'Epître aux Ephesiens, & que l'on connoîtra par là qu'il a toûjours contredit les dogmes d'Origenes.* Cette excuse de Saint Jerôme ne plaît pas tout-à-fait à M. Huet. Il remarque que l'on ne voit pas qu'il ait contredit les sentimens d'Origenes dans les Commentaires qu'il allegue, quoi-qu'il les ait remplis des maximes de cét Auteur sans le citer. *S'il les a crû fausses*, dit-il, *ne devoit-il pas les censurer? Pourquoi n'a-t-il point fait de difficulté de se faire un honneur de les avoir copiées, comme il l'assûre dans la Preface du livre 2. du Commentaire sur le Prophete Michée? Pourquoi a-t-il avancé dans la Preface du livre des noms Hebreux, qu'il faloit être ignorant pour nier qu'Origenes ne fût un des Maîtres de l'Eglise aprés les Apôtres.* „ Ces raisons font dire à M. Huet, que „ Ruffin n'avoit pas tort d'accuser Saint Jerô„ me d'avoir été Origeniste, en lui reprochant „ dans la premiere invective, qu'on ne peut pas „ donner à un Heretique la qualité de Maître de „ l'Eglise, que l'excuse de Saint Jerôme est pi„ toiable, que Ruffin lui montre fort bien qu'il „ a loüé la doctrine d'Origenes; & qu'enfin ce „ Pere est obligé de reconnoître qu'il a changé „ de disposition & de sentiment au sujet d'Ori„ genes; que Sulpice Severe a raison de trouver „ à redire que S. Jerôme aprés avoir suivi Ori„ genes dans son premier tems, ait tout d'un „ coup condamné tous ses Ouvrages; que saint „ Augustin l'a justement accusé d'inconstance „ & de legereté; & le Pape Pelage second n'a pas

pas eu de tort de le mettre au nombre des disciples d'Origenes. Qu'au reste, *quoi-que ce saint Docteur ait fait l'action d'un bon Catholique, en abjurant les erreurs d'Origenes aprés les avoir reconnuës, il eût neanmoins été à souhaiter qu'il eût eu plus de constance & de moderation, & qu'il ne se fût pas abandonné aux mouvemens de sa bile échauffée, en se laissant entraîner & emporter dans des sentimens opposez, suivant les differentes occurrences des tems, & en disant des injures atroces aux plus grands Hommes de son siecle. Car il faut avoüer que Ruffin l'a souvent repris avec raison, & qu'il a souvent blâmé Ruffin sans sujet.* Voilà le jugement que le sçavant M. Huet, presentement nommé à l'Evêché de Soissons, porte avec beaucoup de raison & de justice touchant l'esprit & la conduite de saint Jerôme. J'y souscris volontiers, & je ne doute point que tous ceux qui auront un peu lû ce Pere, ne soient du même avis.

S. Jerôme.

Pour revenir maintenant à nôtre sujet, saint Jerôme continuant à se défendre du reproche qu'on lui faisoit d'avoir loüé Origenes, apporte quelques exemples des grands Hommes, que l'on peut louër à cause de leur sçavoir, qui toutefois ont été dans des erreurs tres-considerables. „ Saint Cyprien, dit-il, a pris Tertullien „ pour son maître, comme on le peut voir par „ ses Ecrits; & cependant il n'a pas approuvé „ comme lui, les rêveries de Montan & de „ Maximille. Apollinaire a écrit des livres tres- „ convaincans contre Porphyre, & Eusebe a „ fait une Histoire Ecclesiastique tres-utile. Le „ premier a erré sur le mystere de l'Incarnation; „ le dernier défend les sentimens d'Arius. Il avouë qu'il a été disciple d'Apollinaire, de Didyme, & qu'il a eu même un Juif pour maître; qu'il a recüeilli avec soin tous les Ouvrages d'Origenes, qu'il les a lûs exactement; mais il soûtient qu'il n'a jamais suivi ses erreurs. Enfin pour couper court, il dit que si on veut le croire, il n'a jamais été Origeniste; mais que quand il l'auroit été, il cesse maintenant de l'être. Sur ce principe il exhorte les autres à l'imiter, & à condamner ses erreurs. Il donne ensuite de grandes loüanges à Origenes, en rejettant ses sentimens. Il refute ce que Ruffin avoit avancé, que les erreurs qui se trouvoient dans les Oeuvres d'Origenes, avoient été ajoûtées: il se mocque de la liberté qu'il s'étoit donnée d'en retrancher ce qu'il lui avoit plû. Enfin il soûtient que le premier livre de l'Apologie d'Origenes, qui portoit le nom de Pamphile, n'est point de ce Martyr, mais de Didyme ou de quelque autre. Cette lettre est écrite prés de 150. ans aprés la mort d'Origenes, c'est-à-dire, l'an 399.

La lettre 66. à Ruffin, dans laquelle Saint Jerôme se plaint de sa Preface, est écrite en même tems. Il lui parle comme à une personne avec lequel il ne vouloit pas rompre entierement: il lui mande qu'il ne sçait pas dans quel esprit il a écrit cette Preface, mais que tout le monde voit bien comment elle doit s'entendre; qu'il auroit pû lui rendre la pareille en le loüant d'une maniere aussi malicieuse, mais qu'il avoit mieux aimé se défendre du crime qu'on lui imputoit, que de choquer son ami; qu'il le prioit à l'avenir de ne le plus citer de cette maniere, qu'il avoit pris le parti de lui en écrire comme à son ami, plûtôt que de l'attaquer publiquement. Pour lui faire connoître qu'il ne vouloit rien faire qui pût donner atteinte à la reconciliation sincere qu'il avoit faite avec lui, il l'exhorte de faire la même chose de son côté; de peur, dit-il, qu'en nous mordant les uns les autres, nous ne nous consumions mutuellement.

S. Jerôme.

Ruffin qui n'étoit pas homme à demeurer sans replique, mit aussi-tôt la main à la plume pour écrire contre saint Jerôme. Paulinien qui étoit alors en Occident, aiant trouvé moien d'avoir des extraits de l'écrit de Ruffin, avant qu'il eût été tout-à-fait publié; les envoia à son frere, qui aiant encore sçû par Pammachius & par Marcellin, les principaux chefs contenus dans la réponse de Ruffin, composa sur le champ sa premiere Apologie divisée en deux livres.

Il répond dans le premier aux reproches de Ruffin.

Le premier de ces reproches étoit fondé sur ce qu'il avoit traduit en Latin les livres des principes d'Origenes sans en rien retrancher.

Saint Jerôme répond qu'il l'a fait, pour faire voir l'infidelité de la traduction de Ruffin, & pour faire connoître les erreurs d'Origenes; qu'ainsi sa traduction ne pouvoit nuire à personne, puisqu'il paroissoit qu'elle n'avoit été faite que pour condamner les erreurs de ce livre.

Ruffin avoit allegué, pour justifier la doctrine d'Origenes sur la Trinité, le premier livre de l'Apologie de Pamphile. S. Jerôme lui soûtient qu'il n'est point de ce Martyr.

Ruffin lui remettoit devant les yeux les loüanges qu'il avoit données à Origenes. Il répond, comme il avoit déja fait, qu'il avoit loüé son sçavoir, & non pas sa doctrine, comme il avoit loüé Eusebe & Appollinaire, sans approuver leurs erreurs.

Ruffin lui avoit reproché d'avoir avancé des erreurs & des contradictions dans ses Commentaires. Il dit qu'il l'a fait sans les approuver, qu'il a recüeilli dans ses Commentaires les pensées & les paroles des autres, en remarquant que

S. Jerome.

que quelques-uns entendent ce passage d'une maniere, les autres d'une autre, afin que le Lecteur sage puisse choisir ce qui est de plus vrai, & rejetter ce qui est faux; qu'on ne peut pas pour cela accuser de contradiction ni d'erreur celui qui ne fait que rapporter les sentimens & les differentes explications des autres. Il prouve cét usage par l'exemple des plus habiles Commentateurs des Auteurs prophanes.

Ruffin lui avoit reproché qu'il avoit traduit differemment le v. 12. du 2. Pseaume, où l'on lit dans la Vulgate, *Embrassez la discipline*, en traduisant suivant l'Hebreu, tantôt, *Adorez le Fils*, tantôt, *Adorez purement*, Saint Ierôme lui dit qu'il avoit suivi le sens plûtôt que la lettre, rendant le mot Hebreu *Nascu*, qui signifie *baisez* ou *embrassez*, par le terme d'*adorez*; qu'à l'égard de l'autre mot *Bar*, comme il a plusieurs significations, & qu'il signifie *le fils*, ou *une poignée d'épis choisis*, il avoit suivi le premier sens dans son Commentaire, & que dans sa version de peur de donner sujet aux Iuifs d'accuser les Chrétiens de falsifier l'Ecriture-Sainte, il s'étoit attaché à la seconde signification, qui avoit été suivie par Aquila & par Symmaque.

Ruffin reprenoit encore quelques endroits du Commentaire de Saint Ierôme sur l'Epître aux Ephesiens, où il avoit abregé celui d'Origenes. Saint Jerôme se défend, en disant qu'il avoit rapporté son sentiment sans l'approuver, en marquant que ces explications étoient d'un autre.

Enfin Ruffin reprochoit à Saint Ierôme qu'il étoit naturellement médisant, qu'il parloit mal de tout le monde, qu'il reprenoit les Ouvrages des autres par un motif d'envie; il l'accusoit même de parjure, parce qu'aprés avoir protesté devant le tribunal de Jesus Christ, comme il le rapporte dans son livre de l'Instruction des vierges, qu'il ne liroit plus les livres des Auteurs prophanes, il paroissoit qu'il ne les avoit point quittez. S. Jerôme se défend des premiers reproches; & à l'égard du dernier, il se fait honneur de l'étude des belles Lettres, & assûre que tout ce qu'il a dit dans le Traité de l'Instruction des vierges lui être arrivé sur ce sujet, n'est que la description d'un songe.

Sur la fin de cette lettre il défend ce qu'il avoit dit dans l'Epître 83. à Oceanus, que le Baptême remet tous les pechez, & qu'il efface même la tache de la bigamie; de sorte que l'on peut ordonner un homme qui auroit été marié deux fois, pourvû qu'il l'eût été une premiere fois avant son Baptême. Cette décision est contraire à celle du Pape Innocent premier.

Saint Jerôme aprés s'être ainsi défendu contre les accusations de Ruffin, répond à son tour à l'Apologie qu'il avoit faite pour satisfaire le Pape Anastase qui l'avoit condamné, & se défendre contre les reproches qu'on lui avoit faits. Il avoit d'abord fait profession de la Foi de l'Eglise, & du mystere de la tres-sainte Trinité. Saint Jerôme lui répond que ce n'est pas ce dont il s'agit, & que toute la terre est presentement persuadée de ce dogme. A l'égard de l'Incarnation, Saint Jerôme l'interroge de ce qu'il pense de l'origine de l'ame de Jesus-Christ, s'il la croit créée avant, ou dans le tems de sa conception. Il l'accuse de ne pas avoir parlé assez nettement de la resurrection de la chair. Il pretend encore qu'il ne s'étoit pas assez clairement expliqué sur l'éternité des peines des Demons. Il avoit dit touchant l'origine des ames, qu'il y avoit trois sentimens differens: que les uns disoient que les ames engendroient d'autres ames, comme Tertullien & Lactance; que les autres disoient que Dieu les créoit aprés la formation des corps, & les mettoit dedans par infusion; qu'enfin les derniers pensoient qu'elles avoient été faites quand Dieu a créé le monde de rien; que c'étoit là le sentiment d'Origenes & de quelques autres Grecs: que pour lui, il n'avoit encore trouvé rien de certain là-dessus, & qu'il en laissoit la connoissance à Dieu, & à ceux à qui il lui plairoit de le reveler; mais qu'il faisoit profession de ce que l'Eglise croit ouvertement, que Dieu est le Createur des ames & des corps. Saint Jerôme se tourmente beaucoup sur ce dernier point; & quoi-qu'il ne dise pas qu'aucune de ces trois opinions soit decidée, il ne laisse pas d'invectiver beaucoup là-dessus contre Ruffin, parce qu'il ne vouloit pas condamner l'opinion d'Origenes. Il tâche ensuite de refuter les raisons qu'il avoit alleguées, pour se justifier de ce qu'il avoit traduit les livres des principes d'Origenes. Il trouve mauvais qu'il en ait retranché quelques erreurs, & qu'il en ait laissé d'autres. Il refute les conjectures qu'il alleguoit, pour montrer que les livres d'Origenes étoient corrompus; & parce qu'il avoit assûré la même chose des passages qui se trouvent dans les Oeuvres des Anciens, comme dans Saint Clement & dans Saint Denys d'Alexandrie, qui ne paroissent pas conformes à la doctrine de l'Eglise touchant le mystere de la sainte Trinité, il nie que cela se puisse dire raisonnablement, en remarquant que si ces sortes de conjectures avoient lieu, on pourroit excuser par là les plus grands Heretiques, comme Marcion, Manichée, Arius, Eunomius. Mais comme Ruffin pouvoit presser S. Jerôme en lui demandant, pourquoi il y avoit donc des erreurs dans leurs Ouvrages, & s'il vouloit pour cela

cela les traiter d'Heretiques ; Saint Jerôme va au devant de cette objection, en disant, *qu'il se peut faire, ou qu'ils aient été dans l'erreur, ou que les expressions dont ils se servoient, aient eu un autre sens, ou que leurs Ouvrages aient été corrompus par des copistes; ou enfin qu'aiant écrit avant l'heresie d'Arius, ils n'aient pas pris toutes les precautions necessaires.* Saint Jerôme ne prend pas garde en faisant ces remarques, que Ruffin pouvoit s'en servir pour défendre Origenes, comme il s'en servoit pour excuser les Anciens; & peut-être que cette maniere de le défendre eût été beaucoup plus solide que celle qu'il emploioit, en disant que ces erreurs avoient été ajoûtées. C'est ce que Saint Jerôme combat fortement, & tâche de montrer que tous les exemples de falsification des Ouvrages des Peres alleguez par Ruffin, n'ont aucun rapport avec celles que l'on suppose être dans les livres d'Origenes. Dans le reste de cette lettre il se justifie du reproche qu'on lui avoit fait de blâmer la version des Septante. Il montre que bien loin de la condamner, il l'a lui même corrigée, & qu'il en a parlé fort avantageusement. Mais il soûtient que cette version n'a point été faite par les Septante dans des cellules separées, & il défend ceux qui ont recours au texte Hebreu.

S. Jerôme.

Ruffin fut fort surpris de voir des réponses à un livre qui n'étoit pas encore publié. Il en écrivit aussi-tôt à S. Jerôme, en lui envoiant un exemplaire entier de sa premiere réponse. Ce Pere qui n'étoit pas d'humeur à laisser aucun écrit contre lui sans replique, écrivit aussi-tôt le troisiéme livre de son Apologie, qui ne contient que des contestations personnelles, ou des repetitions de ce qui avoit déja été dit ; à quoi aboutissent ordinairement toutes les disputes qui durent un peu de tems entre les plus habiles gens.

Pelage aiant publié ses erreurs, S. Ierôme qui ne laissoit publier dans l'Eglise aucune opinion nouvelle impunément, l'attaqua fortement dans sa lettre à Ctesiphon.

Le premier des dogmes de Pelage qu'il y combat, est celui de l'Apathie, c'est-à-dire, de l'exemtion de passions, à laquelle cét Heretique croioit que les justes pouvoient parvenir, & y étant une fois parvenus, être exemts de tout peché.

Le second regarde la grace de Jesus-Christ, dont Pelage combattoit la necessité, faisant dépendre le salut des hommes des forces du libre arbitre. Saint Ierôme oppose à cette erreur, aussi-bien que Saint Augustin, la necessité de la priere & des bonnes œuvres. *Si la grace de* Jesus-Christ, dit-il, *consiste dans nôtre propre vouloir, si nous n'avons besoin que du libre arbitre, si aucun autre secours ne nous est necessaire, à quoi bon prier Dieu? Pourquoi flechir sa clemence & implorer son secours par nos demandes, pour obtenir tous les jours ce qui est en nôtre pouvoir? . . . . . Il faut donc aussi ôter les jeûnes & la continence: car pourquoi travailler pour obtenir par mon industrie ce qui dépend de moi en tout tems?* Il ajoûte que cette consequence s'ensuit si naturellement des principes de cét Heretique, qu'un de ceux de son parti ne s'est pas pû empêcher de raisonner de cette maniere dans un Commentaire, en disant, que *si l'on a besoin d'un secours étranger pour faire le bien, la liberté est détruite.* „ Saint Ierôme oppose à cette erreur, que nous „ n'avons rien que ce que Dieu nous donne; „ qu'à la verité c'est à l'homme à courir & à „ vouloir, mais qu'il a besoin du secours de Dieu „ pour le faire; qu'il ne suffit pas que Dieu nous „ ait donné une fois sa grace, qu'il faut qu'il nous „ la donne continuellement; que nous la lui demandions, afin de la recevoir, & que quand „ nous l'avons reçûë, il faut encore la demander „ de nouveau; qu'au reste, cette grace ne détruit „ point le libre arbitre, & qu'il ne s'ensuit point „ de ces principes, que les commandemens de „ Dieu soient impossibles.

S. Jerôme.

Le troisiéme dogme de Pelage, que Saint Jerôme refute dans cette lettre, est une suite du precedent. Il soûtenoit que l'homme pouvoit être parfait & sans peché, sans le secours de Dieu. Saint Jerôme prouve le contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, qui font voir que l'homme ne peut être délivré que par la grace de Jesus-Christ. Cette lettre est de l'an 411.

Il agite les mêmes questions dans le Dialogue contre les Pelagiens, où il fait parler un Pelagien sous le nom de Critobule, qui découvre & établit ses erreurs, & un Catholique sous le nom d'Attique, qui les combat principalement par des témoignages de l'Ecriture Sainte. Ce Dialogue est divisé en deux livres, & a été écrit quelque tems aprés la lettre à Ctesiphon, vers l'an 415.

La 67. lettre est la traduction d'une lettre de Theophile à Saint Epiphane, par laquelle il prie cét Evêque de Chypre d'assembler un Synode dans cette Isle, pour condamner Origenes, comme il avoit fait en Egypte. Cette lettre est de l'an 399.

La 68. est une lettre de Saint Jerôme à Theophile, qui lui avoit écrit d'être exact à observer les Canons. S. Jerôme le remercie de cét avertissement. Il l'exhorte à emploier son autorité contre les Origenistes, puisque la douceur & la patience

S. Jerôme.

tience ne les fait point revenir de leur erreur. Cette lettre est de l'an 398.

La 69. est de Theophile à Saint Jerôme qu'il avertit de la chasse qu'il avoit donnée aux Moines de Nitrie accusez d'Origenisme ; & Saint Jerôme le remercie de cette belle action, par la lettre 70. Il le louë encore de ce qu'il avoit fait contre Origenes, dans la lettre 71. Enfin Theophile l'avertit par la lettre 72. qu'il a purgé d'Origenisme les Monasteres de Nitrie.

La lettre 73. est de Saint Epiphane à Saint Jerôme. Il lui mande le jugement que Theophile avoit rendu contre Origenes. Il lui envoie la lettre que cét Evêque avoit écrite, & le prie de publier ce qu'il avoit écrit en Latin sur cette matiere.

La 74. est un billet à Marcelle.

La 75. est écrite contre Vigilance, qui l'avoit accusé d'Origenisme. Il y emploie les mêmes défenses que dans ses autres lettres, & traite fort mal Vigilance. Cette lettre a été écrite vers l'an 397.

La 76. a été écrite vers le même tems. Il y repete ce qu'il a dit en plusieurs endroits, qu'Origenes merite d'être loüé pour son sçavoir, mais qu'on ne doit pas suivre ses dogmes.

La 77. lettre au Prêtre Marc a été écrite par Saint Jerôme du desert de Syrie, dans le tems qu'il étoit tourmenté par les Orientaux, qui vouloient lui faire faire profession de reconnoître trois hypostases, vers l'an 373.

La lettre 78. à Pammachius & Marcelle est écrite sur la condamnation d'Origenes. Il leur mande ce qu'avoit jugé Theophile, leur envoie la copie de sa lettre & des actes de son jugement, & les exhorte à le faire confirmer à Rome par le Pape Anastase. Cette lettre est de l'an 399.

La lettre 79. est la derniere lettre de Saint Jerôme à Saint Augustin. Saint Jerôme en chargea le Prêtre Innocent qui avoit été envoié l'an 419. d'Afrique en Orient, pour chercher les exemplaires du Concile de Nicée. Elle ne s'adresse pas à Saint Augustin seul, mais aussi à Alype. Il les congratule de la défaite de l'heresie, & il leur témoigne qu'il n'a pas encore eu le loisir de répondre à ce qu'Anien, disciple de Pelage, avoit écrit contre lui ; mais qu'il le fera au plûtôt, si Dieu lui donne de la vie. Il parle de la mort d'Eustochium, qui vivoit encore dans le tems que Pallade écrivoit son Histoire Lausiaque en 419. ce qui fait voir que cette lettre est de l'an 420.

La lettre 80. dans laquelle il congratule Saint Augustin de la fermeté & de la vigueur avec laquelle il avoit combattu l'heresie de Pelage, est de quelques années auparavant. Il l'exhorte à continuer, en lui donnant ces loüanges : *On vous louë dans Rome, les Catholiques vous considerent comme le restaurateur de la Foi ancienne ; & ce que vous devez encore regarder comme quelque chose de plus glorieux pour vous, les Heretiques vous detestent.*

S. Jerôme.

La lettre 81. est un billet écrit dans le tems des broüilleries avec Jean de Jerusalem, aprés la condamnation des Origenistes, vers l'an 404.

Dans la lettre 82. Saint Jerôme répond à Marcellin Gouverneur d'Afrique, sur la question qu'il lui avoit proposée touchant l'origine des ames. Il ne décide pas cette question, mais il dit qu'il en a dit son sentiment dans ses livres contre Ruffin, & lui conseille de consulter Saint Augustin pour en avoir l'éclaircissement. Il ajoûte qu'il n'a pas pû encore achever le Commentaire sur Ezechiel, à cause des incursions des Barbares. Cette lettre est de l'an 410.

La lettre 83. à Oceanus est touchant ce point de discipline, sçavoir si une personne qui a été mariée deux fois, mais une premiere fois avant son Baptême, est dans le cas de la bigamie, qui empêche d'être promû aux Ordres sacrez. Saint Jerôme soûtient la negative avec beaucoup d'esprit.

Dans la lettre 84. à Magnus, S. Jerôme montre par les exemples de S. Paul & des plus illustres Auteurs Chrétiens, qu'un Auteur Chrétien peut se servir, comme il faisoit, des exemples & des Auteurs prophanes. Cette lettre a été composée vers l'an 400. On trouve dans cette lettre un Catalogue de presque tous les Auteurs Chrétiens jusqu'à S. Jerôme.

La lettre 85. est une invective contre une personne qui vouloit preferer les Diacres aux Prêtres. Saint Jerôme y releve la dignité des Prêtres d'une maniere qui paroît un peu excessive, en les comparant aux Evêques. „ J'apprens, „ dit-il, qu'une personne a été assez impuden- „ te pour preferer les Diacres aux Prêtres ; aux „ Prêtres, dis-je, que l'on peut appeller Evê- „ ques. Car l'Apôtre S. Paul nous enseignant „ nettement que les Prêtres sont des Evêques ; „ qui peut souffrir que les ministres des Tables „ & des Veuves s'élevent avec orgueil au dessus „ de ceux qui consacrent par leurs prieres le „ Corps & le Sang de JESUS-CHRIST? Il rapporte ensuite les témoignages des lettres des Apôtres, où ils donnent le nom d'Evêques à de simples Prêtres ; & il ajoûte que c'est pour reme- „ dier au schisme, que dans la suite on en a choisi „ un pour le preferer aux autres ; de peur que „ chacun voulant s'attribuer la préeminence, „

l'Eglise de JESUS-CHRIST ne fût dans des divisions continuelles. *Car*, dit-il, *dans le Siege d'Alexandrie depuis l'Evangeliste Saint Marc jusqu'au tems d'Heraclas & de Denys, les Prêtres choisissoient un d'entre eux, qu'ils mettoient dans un Siege plus élevé, & qu'ils appelloient Evêque, à peu prés en la même maniere qu'une Armée élit un Empereur, ou comme les Diacres choisissent un d'entre eux pour le faire Archidiacre. Et en effet, qu'est ce que fait l'Evêque, que le Prêtre ne fasse, si vous en exceptez l'ordination? Il ne faut pas croire que l'Eglise soit autre à Rome que dans les autres villes du monde. Les Gaulois, les Anglois, les Afriquains, les Persans, les Indiens, & tous les autres peuples adorent le même Dieu, & ont la même regle de la Foi. Si c'est l'autorité que l'on recherche, le monde est plus grand qu'une seule ville. Un Evêque, de quelque ville qu'il soit Evêque, n'en est ni plus ni moins Evêque; qu'il le soit de Rome ou d'Eugubio, de Constantinople ou de Rhegio, d'Alexandrie ou de Tane, c'est toûjours la même dignité & le même Sacerdoce. La puissance & les richesses ne font point un Evêque plus grand; la pauvreté & le peu de credit ne rendent point son état plus vil. Tous les Evêques sont successeurs des Apôtres. Mais, me direz vous, d'où vient qu'à Rome on n'ordonne point un Prêtre, si un Diacre ne rend témoignage en sa faveur? Pourquoi m'opposer la coûtume d'une seule ville? Pourquoi faire valoir le petit nombre de Diacres, comme si c'étoit une loi de l'Eglise? Tout ce qui est rare est plus estimé, le petit nombre a fait estimer les Diacres, & le grand nombre des Prêtres les a rendu méprisables. Au reste, les Diacres se tiennent debout en presence des Prêtres qui demeurent assis, & cela s'observe dans l'Eglise de Rome même; quoi-que j'aie vû un Diacre s'asseoir au rang des Prêtres, en l'absence de l'Evêque, & dire le* BENEDICITE *en presence d'un Evêque, tant les mœurs sont corrompuës à present! Mais que ceux qui font ces entreprises, sçachent qu'elles sont contre l'ordre; qu'ils écoutent ces paroles de l'Apôtre: Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu, pour être les ministres des Tables. Qu'ils apprennent pourquoi les Diacres ont été établis, qu'ils lisent les Actes des Apôtres, qu'ils se souviennent de leur condition. Le nom de Prêtre marque l'âge, & celui d'Evêque signifie la dignité; c'est pourquoi il est bien parlé dans l'Epître à Timothée de l'ordination des Evêques & des Diacres; mais il n'y est rien dit de celles des Prêtres; parce que les Prêtres sont compris sous le nom d'Evêques. Enfin, pour montrer que le Prêtre est au dessus du Diacre, il suffit de remarquer que d'un Diacre on en fait un Prêtre, & que d'un Prêtre on n'en fait point un Diacre.*

S. Jerôme.

Cette lettre est écrite aprés sa sortie de Rome, on n'en sçait pas l'année, c'est apparemment vers l'an 387. Ce qu'il y dit des Evêques, peut avoir un bon sens, si l'on considere que son but en cét endroit est de relever la dignité des Prêtres, en les comparant aux Evêques, non qu'il les crût égaux en dignité, puisqu'il excepte positivement en cét endroit le pouvoir d'ordonner, & celui de confirmer, dans son Dialogue contre les Luciferiens,) mais parce que les Prêtres ont part au gouvernement de l'Eglise, & peuvent en ce sens être appellez Evêques. On peut voir des expressions semblables dans le Commentaire de Saint Jerôme sur l'Epître à Tite, & dans plusieurs Auteurs qui l'ont suivi.

S. Jerôme.

La lettre 86. est une lettre de Saint Augustin à Saint Jerôme. Il le remercie de la réponse qu'il avoit faite à la lettre qu'il lui avoit écrite, & le prie au nom de toute l'Eglise d'Afrique, de traduire les Auteurs Grecs qui avoient fait des Commentaires sur l'Ecriture sainte. Il lui témoigne qu'il souhaiteroit qu'il traduisît les Livres sacrez de la maniere qu'il avoit traduit Job, en marquant les differences de la version des Septante, qui a beaucoup d'autorité dans l'Eglise. Comme il ne sçavoit point l'Hebreu, il ne peut comprendre qu'il y ait tant de difference entre le texte Hebreu & la version des Septante, il n'approuve pas que l'on s'en éloigne. *Car*, dit-il à saint Jerôme, *ou ces endroits sont clairs, ou ils sont obscurs: s'ils sont obscurs, vous avez pû vous tromper aussi-bien que les Septante; s'ils sont clairs, est-il à croire que ces habiles gens ne les aient pas bien entendus?* Cette lettre écrite vers l'an 395. n'aiant point été portée, saint Augustin en écrivit l'an 397. une seconde à saint Jerôme sur le même sujet. Mais celui à qui il avoit donné cette lettre pour la rendre à saint Jerôme, en donna des copies qui furent répanduës dans Rome; de sorte que cette lettre fut publique avant que S. Jerôme l'eût vuë. Cette seconde lettre est ici la 97. saint Augustin y demande à saint Jerôme le vrai titre de son livre des Ecrivains Ecclesiastiques. Il reprend ensuite ce que saint Jerôme avoit dit, que saint Pierre & saint Paul avoient feint d'être en contestation, quoi-qu'ils fussent d'accord. Il pretend que cette opinion est d'une extréme consequence, & qu'elle a des suites tres-dangereuses, parce que si l'on admet un mensonge officieux dans la sainte Ecriture, il semble que cela donne occasion de douter de tout. Il l'exhorte donc à changer cét endroit de son Commentaire. Sur la fin il le prie d'ajoûter à son livre des Ecrivains Ecclesiastiques, les erreurs de quelques Heretiques dont il parle, ou de

de faire un livre exprés sur cette matiere. Saint Augustin n'aiant point reçû de réponse, parce que ces deux lettres n'avoient pas été renduës à saint Ierôme, lui en écrivit une troisiéme par le Diacre Cyprien, dans laquelle il lui demande réponse aux deux premieres, ajoûtant dans celle-ci, qu'il trouve à redire qu'il ait fait une nouvelle traduction de la Bible, pretendant qu'elle causera du trouble & du scandale, si on la lit publiquement dans l'Eglise, comme il étoit arrivé dans une Eglise d'Afrique, où un Evêque aiant lû publiquement la prophetie de Ionas, suivant la version de saint Ierôme, le peuple qui n'avoit point entendu les mêmes termes qu'il avoit coûtume d'entendre, avoit accusé son Evêque d'avoir falsifié l'Ecriture sainte. Cette lettre est écrite quelques années aprés les precedentes, vers l'an 403.

S. Ierôme.

Saint Ierôme aiant reçû ces trois lettres par le Diacre Cyprien, se trouva fort choqué des demandes de saint Augustin, & lui répondit avec un peu de hauteur par la lettre 89. Il reprend toutes les questions que saint Augustin lui avoit faites, & tâche d'y satisfaire. Il lui dit, 1. sur le titre de son livre des Ecrivains Ecclesiastiques, que l'on doit l'intituler le livre des Hommes Illustres, ou des Ecrivains Ecclesiastiques.

2. Il défend son explication de l'Epître de saint Paul aux Galates, sur l'action de saint Pierre & de saint Paul, par l'autorité d'Origenes, de Didyme, & des autres Auteurs anciens, dont il dit qu'il n'a fait que traduire les Commentaires, comme il en avoit averti dans sa Preface. Que s'il est dans l'erreur, il aime mieux y être avec ces grands Hommes, que de se flatter seul d'avoir la verité de son côté. Il ajoûte les raisons à l'autorité, en faisant voir par l'Histoire des Actes, que saint Pierre ne pouvoit pas ignorer que les Chrétiens étoient déchargez du joug de la Loi; que d'un autre côté saint Paul avoit pratiqué ce dont il accuse ici saint Pierre, en observant les ceremonies de la Loi: d'où il conclut que ces deux Apôtres étant dans les mêmes principes, étoient convenus de faire naître cette petite contestation, pour instruire les Iuifs & les Gentils par ce pieux artifice. Il refute ensuite l'opinion de saint Augustin, & tâche de répondre aux raisons qu'il avoit alleguées.

Enfin il lui rend raison des notes qui étoient dans sa version de l'Ecriture, & il prouve que sa nouvelle traduction n'est pas inutile. Il répond même d'une maniere assez agreable au raisonnement que saint Augustin avoit fait, pour prouver qu'il avoit eu tort de traduire la Bible de nouveau, en le retournant contre lui. „ Vous ne „ pouvez pas ignorer, lui dit-il, que les Pseaumes n'aient été expliquez par plusieurs Commentateurs Grecs & Latins, qui ont écrit avant „ vous. Ie vous prie de me dire pourquoi vous „ avez osé entreprendre d'en donner une nouvelle explication aprés ces grands Hommes. „ Ou vous avez crû que les endroits que vous expliquez, étoient clairs, ou qu'ils étoient obscurs. S'ils étoient clairs, il n'y a pas d'apparence, pour me servir de vôtre raisonnement, „ qu'ils ne les aient pas entendus; s'ils étoient „ obscurs, & qu'ils ne les aient pas bien entendus, „ on peut croire que vous vous y êtes trompé „ aussi bien qu'eux. Il se raille enfin de la querelle que l'on avoit faite à ce bon Evêque pour avoir lû sa version de Ionas, & fait voir que l'occasion de ce tumulte étoit ridicule, parce qu'il ne s'agissoit que d'un seul mot, sçavoir du terme de courge, qu'il avoit changé en celui de lierre. Cette lettre est de l'an 404.

S. Ierôme.

Comme S. Ierôme avoit été quelque tems sans faire de réponse, saint Augustin lui écrivit qu'il avoit appris qu'on lui avoit rendu ses lettres & qu'il en attendoit réponse; & sur ce qu'on avoit fait courir le bruit qu'il avoit envoié à Rome un livre contre S. Ierôme, il l'assûre qu'il n'en a rien fait. Cette lettre est de l'an 402. elle est ici la 90.

S. Ierôme y répond qu'il a bien vû une lettre, où il reprenoit un des endroits de son Commentaire sur Saint Paul, & l'exhortoit à en faire une retractation; mais que n'étant pas assûré si cette lettre étoit de lui, il n'y avoit point fait encore de réponse, d'autant plus qu'il avoit été occupé par la maladie de Paule. Il lui reproche ensuite la liberté qu'il s'est donnée, il l'accuse de chercher de la gloire en attaquant de grands Hommes. Il lui dit qu'il doit mesurer ses forces, & ne se pas comparer à un homme qui avoit vieilli dans l'étude de l'Ecriture sainte, & encore moins le provoquer au combat. Il le traite enfin comme un homme qu'il n'estime pas beaucoup, & qu'il ne croit pas digne de sa colere. Cette lettre est de l'an 402.

La lettre 92. est encore écrite par S. Ierôme dans le même esprit, il se plaint de ce que la lettre de saint Augustin étoit devenuë publique. Il lui mande que ses amis disoient qu'il n'avoit pas agi en cela innocemment; qu'il sembloit qu'il voulût chercher à établir sa gloire en ruinant celle d'un autre; que s'il vouloit avoir des disputes, il pouvoit chercher des adversaires à Rome où il y avoit de jeunes gens fort habiles qui étoient de sa force; que pour lui il pouvoit comme un soldat Veteran loüer les victoires des autres, mais non pas s'engager au combat; qu'il ne vouloit pas même

même s'appliquer à la lecture de ses livres pour y trouver à redire; qu'il n'avoit vû que ses Soliloques & quelques Commentaires sur les Pseaumes; que s'il vouloit les examiner, il lui feroit voir qu'il s'éloignoit de l'explication des anciens Auteurs. Cette lettre est de l'an 403.

S. Jerôme.

Saint Augustin aiant reçû ces deux lettres, lui répondit avec beaucoup de civilité & de moderation, sans neanmoins se rendre à ses sentimens. Il parle de la querelle qu'il avoit avec Ruffin, & déplore cette division, en lui faisant entendre qu'il n'avoit pas eu toute la douceur & la charité possibles. Cette lettre est écrite avec beaucoup d'artifice, elle est la 93. Il l'adressa à Presidius pour la faire rendre à saint Jerôme, comme il paroît par la lettre 95.

Saint Jerôme content des complimens & de la satisfaction de saint Augustin, lui écrivit quelque tems aprés la lettre 96. dans laquelle il s'excuse de ce qu'il lui avoit répondu, & lui témoigne qu'il souhaite qu'il n'y ait plus à l'avenir de dispute entre eux.

Saint Augustin aiant reçû cette lettre par Firmus, fit réponse par la lettre 97. à ce que saint Jerôme lui avoit écrit pour satisfaire à ses demandes, & défendit ses sentimens avec beaucoup de netteté & de moderation. Cette lettre est ici la 97. elle est écrite, aussi-bien que la précedente, en 403.

Depuis ce tems ils ne parlerent plus des questions qui les avoient brouillez, & ne s'écrivirent qu'avec civilité. On en peut voir des marques dans les lettres dont nous avons déja parlé, & dans la 94. où saint Jerôme remercie saint Augustin de ce qu'il lui avoit dedié & envoié par Orosius les livres de l'Origine de l'ame, & lui marque qu'il a parlé honorablement de lui dans le Dialogue qu'il avoit composé contre Pelage. Cette lettre est de l'an 406.

La 98. est une lettre de compliment de saint Jerôme à saint Augustin, elle est de l'an 397.

La lettre 99. à Aselle est écrite par saint Jerôme au sortir de Rome. Il s'y défend avec chaleur contre les faux bruits que ses calomniateurs avoient fait courir contre lui à cause de la familiarité qu'il avoit euë à Rome avec quelques Dames Romaines. Cette lettre est écrite comme il s'embarquoit pour retourner en Orient l'an 385.

La centiéme lettre est une Satyre contre un nommé Bonose, qui avoit pris pour lui ce que Saint Jerôme avoit écrit en general contre les vices. Elle est apparemment du même tems que la precedente.

La lettre 101. à Pammachius, *De la meilleure maniere de traduire*, est sur la traduction qu'il avoit faite deux ans auparavant de la lettre de saint Epiphane à Jean de Jerusalem. On l'accusoit de ne l'avoir pas fidelement traduite. Pour se defendre, il fait voir par les exemples des plus excellens Traducteurs Ecclesiastiques & prophanes, que pour bien traduire il ne faut pas s'attacher à rendre mot pour mot les termes de son Auteur, mais seulement le sens & les pensées. Il dit que ce Traité a été composé deux ans aprés la traduction de la lettre de S. Epiphane faite en 303. Il est donc de l'an 395.

S. Jerôme.

Dans la lettre 102. à Marcelle, il se défend contre ceux qui l'accusent d'avoir corrompu le texte de l'Evangile, parce qu'il avoit corrigé des fautes de la traduction Latine sur l'original Grec, & il reprend ceux qui avoient trouvé à redire qu'il eût blâmé la frequentation des vierges avec les hommes. Cette lettre est encore écrite quelque tems aprés son départ de Rome en 385. ou 386.

Voilà les lettres & les traitez de saint Jerôme contenus dans le second volume. Le troisiéme comprend les lettres & les œuvres de Critique sur l'Ecriture sainte.

La premiere adressée à Paulin n'est pas uniquement sur ce sujet: car il ne l'exhorte pas seulement à la lecture de l'Ecriture sainte, mais aussi à la retraite & à la pauvreté volontaire. Mais ce qui fait le principal sujet de cette lettre, ce sont les preceptes & la methode que l'on doit garder pour lire & pour entendre l'Ecriture sainte. Il prouve d'abord que l'on ne doit point entreprendre cette étude, que l'on n'ait un maître habile qui montre le chemin qu'on doit tenir. Il se plaint de ce que toutes les sciences & les arts n'étant exercées que par ceux qui sont du métier, il n'y a que la science de l'Ecriture sainte que chacun veut s'attribuer.

Pour faire voir qu'on se trompe, & qu'il n'est pas si aisé d'entendre l'Ecriture qu'on le pense, il fait un dénombrement de tous les livres sacrez, & remarque en passant les difficultez qu'il y a d'en bien prendre le sens & l'esprit. Il fait en abregé des remarques tres-curieuses sur chaque livre de l'Ecriture, & sur le caractere de leurs Auteurs.

La seconde lettre qui a en tête le chifre 104. à Desiderius, est une preface sur la version du Pentateuque. Il fait voir combien il est necessaire & en même tems difficile de l'entreprendre aprés la version des Septante; & il montre que celle-ci est defectueuse.

La lettre 105. est la Preface sur le livre de Josué.

La 106. est la Preface sur les livres des Rois, où il fait le dénombrement des livres Canoniques de l'Ancien Testament suivant le Catalogue des Juifs.

La 107. est une preface sur les Paralipomenes adressée à Chromace.

La 108. est une autre preface sur les Paralipomenes.

S. Jerôme.

La 109. est une Preface sur Esdras & Nehemias.

La 110. est la Preface sur Tobie.

La 111. sur Judith.

La 112. sur Esther.

La 113. sur Job.

La 114. est une autre Preface sur Job.

La 115. sur les Proverbes, l'Ecclesiaste, & sur le Cantique des Cantiques.

La 116. est une lettre en particulier sur la version de l'Ecclesiaste.

La 117. sur la version d'Isaïe.

La 118. sur la version de Ieremie.

La 119. sur celle d'Ezechiel.

La 120. sur Daniel.

La 121. sur les 12. petits Prophetes.

La 122. sur Ioël.

La 123. est une Preface adressée par saint Ierôme à Damase sur sa nouvelle version des 4. Evangelistes.

La 124. est une lettre du Pape Damase à saint Ierôme, dans laquelle il lui fait cinq questions sur l'Ecriture sainte. La premiere, ce que signifient ces paroles du ch. 4. de la Genese, *Quiconque aura tué Caïn, accomplira sept vengeances.* La seconde, si tout ce que Dieu a fait étoit bon, comme il est dit dans la Genese, pourquoi est il parlé des animaux purs & impurs? La troisiéme, pourquoi Dieu a dit à Abraham que les enfans d'Israël sortiroient d'Egypte dans la quatriéme generation; & neanmoins il est dit dans l'Exode que ce fut la cinquiéme generation qui sortit d'Egypte. La quatriéme, pourquoi Abraham a eu la Circonsion pour signe de sa foi. La cinquiéme, pourquoi Isaac a beni l'enfant qu'il ne vouloit pas benir.

Saint Jerôme ne fait point réponse à Damase sur la seconde & sur la quatriéme, parce qu'elles avoient été traitées amplement par Tertullien, par Novatien, par Origenes & par Didyme: mais il explique les autres questions. Il dit sur la premiere qui concerne le passage de la Genese, *Quiconque tuëra Caïn, accomplira sept vengeances*, que cela veut dire que celui qui tuëra Caïn, finira les sept vengeances ou punitions dont il étoit menacé. Il resout la troisiéme, en remarquant qu'il ne faut pas lire dans l'Exode que les enfans d'Israël sortirent d'Egypte dans la cinquiéme generation, comme il est dit dans la version des Septante, mais qu'ils sortirent armez, comme il est dit dans la version d'Aquila. Enfin, il explique la cinquiéme, en disant qu'Isaac avoit fait sans le sçavoir le bien de la famille, en benissant Jacob par un effet de la Providence de Dieu. Il rapporte ensuite un passage d'Hippolyte, qui donne un sens allegorique à cette action, en assurant qu'Esaü est la figure du Peuple Juif, & Jacob celle de l'Eglise. Il approuve cette explication, & répond ainsi facilement à la question de Damase.

S. Jerôme.

Dans la lettre 125. à Evagre il examine qui étoit Melchisedech. Il rejette l'opinion d'un homme qui avoit avancé que Melchisedech étoit le Saint Esprit. Il n'approuve pas non plus celle d'Origenes & de Didyme qui avoient dit que Melchisedech étoit un Ange. Il rapporte celle d'Hippolyte, de Saint Irenée, d'Eusebe & d'Eustathe, qui ont crû qu'il avoit été un homme Chananéen, Roi d'une ville appellée Salem, & Prêtre du Seigneur. Il parle encore de l'opinion des Juifs qui ont pensé que cét homme étoit Sem fils de Noë, & il ne semble pas s'en éloigner. Il remarque que la ville de Salem n'est pas Jerusalem, comme Joseph & la plûpart des Auteurs Latins l'ont crû, mais une ville proche Scythople, qu'on appelloit, dit-il, encore de son tems *Salem.*

La lettre suivante a Fabiole est une explication morale des quarante logemens des Israëlites depuis leur sortie d'Egypte jusqu'à la terre promise. Il considere ce voiage comme la figure du chemin qui conduit au Ciel, & il applique à chaque décampement une instruction morale. Il fait de semblables reflexions dans la letttre 128. sur les habits & les ornemens sacerdotaux des Prêtres de l'ancienne Loi.

Dans la lettre 129. il fait voir que ce qui est dit de la terre de promission, doit s'entendre spirituellement de la gloire éternelle. Et parce qu'il se sert principalement de l'autorité de l'Epître aux Hebreux pour prouver ce qu'il avance, il assure, que quoi-que quelques Eglises Grecques la rejettent aussi-bien que l'Apocalypse de Saint Jean, les Latins reçoivent l'un & l'autre livre, parce qu'ils sont citez par les Anciens.

Dans la lettre 130. à Marcelle il explique ce que c'est que l'Ephod & le Teraphim.

La lettre 131. à Ruffin contient une explication allegorique de l'histoire des deux femmes jugées par Salomon, qu'il prétend être la figure de l'Eglise & de la Synagogue.

Dans la lettre 132. il explique une difficulté historique sur les années de Salomon & d'Achaz. Il est dit de Salomon, qu'il commença à regner douze ans, qu'il regna quarante ans, & que son fils Roboam lui succeda étant âgé de 41. ans. Il semble qu'il s'ensuit de là, que Salomon a eu un fils à onze ans. Il en est de même du Roi Achaz: il est dit qu'il commença à regner à l'âge de vingt ans,

ans, que son regne fut de seize ans, & que son fils Ezechias lui succeda à l'âge de vingt-cinq ans: ce qui donne encore à entendre qu'Achaz l'avoit eu à l'âge d'onze ans. Cela paroît extraordinaire & incroiable. Saint Jerôme répond qu'absolument cela peut être; mais qu'on peut resoudre cette difficulté, en disant, que les regnes de Salomon & d'Achaz ont eu deux commencemens, l'un quand ils ont commencé à regner avec leurs peres, & l'autre quand ils ont commencé à regner seuls. Cela supposé, il est aisé de répondre, que quand il est dit que Salomon a commencé à regner à l'âge de douze ans, & Achaz à l'âge de vingt, cela se doit entendre du commencement de leur regne avec leur pere; au lieu que quand il est dit en un autre endroit qu'ils sont morts aprés avoir regné quarante ans, & seize ans, cela se doit entendre du tems qu'ils ont commencé à regner seuls. D'où il s'ensuit qu'ils pouvoient être alors en âge d'avoir des enfans. Il avouë sur la fin de cette lettre qu'il y a plusieurs difficultez de Chronologie dans l'Ancien Testament, principalement sur les années des Rois d'Israël & de Juda. Mais il ne veut pas qu'on se tourmente beaucoup à les expliquer.

S. Jerôme.

La lettre 133. à Marcelle est une critique du Commentaire sur le Cantique des Cantiques de Rheticius Evêque d'Autun. Il y remarque plusieurs fautes de cét Auteur, dont nous avons parlé dans le premier volume de cette Bibliotheque.

La 134. à Sophronius contient des remarques sur les Pseaumes. Il dit que quelques-uns les divisent en cinq livres; mais qu'il n'en a fait qu'un volume, suivant en cela l'autorité des Juifs & des Apôtres. Il soûtient qu'ils sont de ceux dont on trouve les noms à la tête de chaque Pseaume. Il parle ensuite de sa version Latine des Pseaumes, & du dessein que Sophronius avoit de la traduire en Grec.

La lettre 135. à Sunia & Fretella est une critique des endroits des Pseaumes, où le Grec des Septante & la version Latine se trouvoient differens. Saint Jerôme établit pour regle, que comme quand il y a quelque difference entre les exemplaires Latins du Nouveau Testament, il faut avoir recours à l'Original, de même quand il se trouve des differences entre le Grec & le Latin des livres de l'Ancien Testament, il faut pour sçavoir le vrai sens consulter le texte Hebreu. C'est par ce principe qu'il explique tous les endroits des Pseaumes où le Grec des Septante & la version de son tems se trouvoient être differens.

Dans la lettre 136. à Marcelle, il explique les dix noms differens que l'on donne à Dieu dans la langue Hebraïque.

Dans la 137. à la même, il donne la signification des termes d'*Alleluia*, *Amen*, *Maranatha*. *Alleluia*, selon lui, signifie, *Loüez le Seigneur*. *Amen* est un terme qui marque que l'on ajoûte foi à une chose, & que l'on souhaite qu'elle soit, que l'on peut traduire par ces mots, *Que cela soit ainsi*. *Maranatha* est un mot Syriaque que saint Jerôme traduit ainsi, *Nôtre Seigneur vient*.

S. Jerôme.

Dans l'Epître 138. à la même, il explique ce que signifie le *Sela* Hebreu, que les Grecs ont traduit par *Diapsalme*, terme qui se trouve assez frequemment dans les Pseaumes. Il dit que quelques-uns ont dit que le Diapsalme étoit un changement de vers: d'autres qu'il marquoit une Pause: d'autres un changement d'air. Il n'est pas de ces sentimens, & il croit avec Aquila que *Sela* signifie *toûjours*.

La lettre 139. à Cyprien, est une explication du Pseaume 89. suivant le texte Hebreu.

La 140. à Principia est une exposition du Pseaume 44.

La 141. contient des remarques pour expliquer le Pseaume 126.

Les 142. & 143. à Damase contiennent un éclaircissement sur l'histoire d'Ozias, sur les Seraphins, le *Sanctus*, & le reste de la vision d'Isaïe rapportée dans le sixiéme chapitre de sa Prophetie.

Dans la lettre 145. adressée au Pape Damase, il explique la signification du terme *Osanna*. Il rejette l'opinion de saint Hilaire, qui a crû que ce terme signifioit *la redemption de la maison de David*, aussi-bien que celle de ceux qui assuroient qu'il vouloit dire *Gloire*. Pour l'expliquer il a recours au texte Hebreu, & il prétend qu'*Osana*, dont on a fait *Osanna*, signifie, *Sauvez nous, Seigneur*.

La 146. lettre adressée au même, contient une explication allegorique de la Parabole de l'Enfant prodigue, qu'il croit être la figure des Gentils appellez à la Foi.

Dans la lettre 147. à Amandus, il donne une explication litterale de trois endroits du Nouveau Testament, sçavoir de ces paroles de JESUS-CHRIST en Saint Matthieu ch. 6. *Ne soiez point en peine du lendemain, car à chaque jour suffit son mal*; de ces paroles de Saint Paul 1. Cor. 2. *Celui qui commet la fornication, pêche contre son corps*; & de cét autre endroit de Saint Paul 1. Cor. 15. où il est dit que le Fils de Dieu se soûmet à toutes choses, & s'est soûmis à celui qui lui a rendu toutes choses sujettes. Sur la fin il agite cette question, si une femme qui a quitté son mari à cause qu'il étoit un adultere ou un abominable, peut épouser une autre personne, & si

l'aiant

S. Jerôme.

l'aiant fait, elle pourroit s'approcher de la Communion. Il répond qu'elle ne peut en épouser un autre sans crime, & qu'aprés l'avoir fait, elle ne doit être admise à la Communion qu'aprés avoir fait penitence, & renoncé à demeurer avec son second mari.

Dans la lettre 148. il resout cinq questions, que Marcelle lui avoit proposées sur plusieurs passages du Nouveau Testament. La premiere, comment Saint Paul a pû dire, *que l'œil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, & que l'esprit de l'homme ne peut comprendre les biens que Dieu a préparez à ceux qui l'aiment*; puisqu'il dit en un autre endroit, que *Dieu nous l'a revelé par son Saint Esprit.* Saint Jerôme répond que Saint Paul parle dans le premier passage des choses que l'oreille & les yeux de la chair peuvent entendre, & de ce que l'intelligence humaine peut comprendre sans revelation. La seconde demande étoit touchant l'explication que Saint Jerôme avoit donnée à la Parabole des boucs & des agneaux qui sont à la droite & à la gauche de Dieu, par lesquels il avoit entendu les Juifs & les Gentils, & non pas les bons & les méchans. Saint Jerôme a recours sur cette question à ce qu'il avoit dit dans ses livres contre Jovinien. La troisiéme question étoit touchant ceux dont l'Apôtre dit qu'ils seront au jour du jugement transportez en l'air tout vivans au devant de JESUS-CHRIST. Saint Jerôme ne fait point de difficulté d'assûrer, que cela se doit entendre à la lettre, & que ceux qui seront trouvez vivans, ne mourront pas, mais que leurs corps deviendront immortels & incorruptibles. La quatriéme est sur ces paroles de JESUS-CHRIST à la Madeleine, *Ne me touchez pas.* Voici le sens que leur donne saint Jerôme : *Vous ne meritez pas de vous jetter à mes pieds, & de m'adorer, puisque vous avez douté de ma resurrection.* Il est plus naturel de les expliquer de cette autre maniere : *Ne vous pressez pas tant de m'embrasser & de me tenir, je ne suis pas encore monté au Ciel, je serai encore quelque tems sur la terre, & vous pourrez le faire à loisir.* La derniere question est pour sçavoir si JESUS-CHRIST étant aprés sa resurrection sur la terre, étoit aussi dans le Ciel. Saint Jerôme répond qu'il n'y a point de doute que le Verbe de Dieu étoit par tout; mais il ne répond pas precisément à la question que l'on avoit faite, non de la divinité, mais de l'humanité de JESUS-CHRIST.

Dans la lettre 149. il se propose une des principales & des plus celebres difficultez que l'on ait faites sur le Nouveau Testament, sçavoir ce que c'est que le peché contre le Saint Esprit, & en quel sens il est irremissible. Mais il n'explique pas cette question à fond, se contentant de montrer en passant contre Novatien, que ce peché n'est pas celui de l'idolatrie.

S. Jerôme.

La lettre 150. à Hebidie, & la 151. à Algasie, contiennent la resolution de vingt-trois difficultez sur quelques endroits du Nouveau Testament que ces Dames avoient proposées à saint Jerôme. Ces questions sont fort curieuses, & les réponses de saint Jerôme fort justes & fort sçavantes.

Il faut joindre à ces Ouvrages les traitez qui sont à la fin du 8. Tome, qui sont encore des lettres de critique, sçavoir

Le livre qui contient l'explication des noms des païs & des villes qui sont dans la Bible, traduit d'Eusebe.

L'explication des noms propres des Hebreux qui sont dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament.

L'Epître 155. de l'explication de l'Alphabet Hebreu écrite lorsqu'il étoit à Rome.

Un recüeil des traditions, ou plûtôt des explications des Juifs sur la Genese, Ouvrage trescurieux & tres-utile pour bien entendre le texte de l'Ecriture, où il remarque toutes les differences du texte Hebreu & de la version des Septante.

La lettre 152. à Minerius & à Alexandre sur ces paroles de l'Apôtre Saint Paul 1. Cor. 15. *Nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changez*, dans laquelle il rapporte exactement les differentes explications que les anciens Commentateurs ont données à ce passage. Il cite Theodore de Perinthe, Diodore de Tarse, Apollinaire, Acace de Cesarée, & Origenes. Cette lettre est de l'an 406.

On trouve aussi dans ce même endroit la lettre 153. à Paulin écrite vers le même tems. Il y répond à deux questions qu'il lui avoit proposées. La premiere, comment on pouvoit accorder avec le libre arbitre ce qui est dit dans la Genese, que Dieu *a endurci le cœur de Pharaon*, & ce que dit Saint Paul : *Ce n'est point la volonté ni les efforts de l'homme, mais la misericorde de Dieu qui fait agir l'homme.* La seconde, pourquoi saint Paul appelle Saints les enfans nez des Fideles baptizez, puisqu'ils ne peuvent être sauvez qu'en recevant & en conservant la grace du Baptême. Saint Jerôme le renvoie sur la premiere question à ce qu'a dit Origenes sur ce sujet dans le livre des Principes, que saint Jerôme venoit de traduire. Et à l'égard de la seconde, il répond aprés Tertullien, que les enfans des Chrétiens sont appellez saints, parce qu'ils sont comme Candidats de la Foi, & qu'ils n'ont point été soüillez par l'idolatrie. Il ajoûte que l'Ecriture donne le nom de

de saint aux choses qui sont pures, & que c'est en ce sens que les vases du temple sont appellez saints.

S. Jerôme.

Il y a enfin en ce même endroit une lettre 154. à Desiderius & Serenille, qu'il exhorte à venir en Bethléem. Elle est écrite aprés le traité des Hommes Illustres vers l'an 400.

L'on doit encore mettre au nombre des Ouvrages de Critique de S. Jerôme sur la Bible, les corrections & les versions qu'il a faites des livres de l'Ecriture-Sainte. Il corrigea d'abord le texte Grec des Septante, & reforma l'édition commune sur celle des Hexaples d'Origenes. Il en fit une nouvelle version, dans laquelle il marqua par deux crochets les endroits des Septante qui ne se trouvoient point dans le texte Hebreu, & y ajoûta la version de ce qui étoit dans le texte Hebreu, qui ne se trouvoit point dans la version des Septante, designant ces additions avec une étoile; de sorte qu'on voioit tout d'un coup dans cette version ce qui étoit ajoûté, ou ce qui manquoit dans la version des Septante. Nous avons cette version de S. Jerôme sur les livres des Prophetes jointe à ses Commentaires.

Voilà le premier travail de Saint Jerôme sur la Bible, qu'il entreprit étant encore jeune, dans sa premiere retraite.

S'étant ensuite perfectionné dans la langue Hebraïque, il crût qu'il rendroit un grand service à l'Eglise, s'il donnoit une version entiere de sa façon composée sur le texte Hebreu. Il entreprit donc ce travail, & publia une nouvelle traduction Latine de tous les livres que les Hebreux reconnoissent pour Canoniques *p*, & des livres de Judith & de Tobie, mettant à la tête de chaque livre les Prefaces dont nous avons déja parlé.

Cette nouvelle version de S. Jerôme fut d'abord assez mal reçûë dans l'Eglise. On étoit fort prevenu en faveur de celle des Septante, & l'on consideroit l'entreprise de S. Jerôme comme une nouveauté dangereuse & temeraire. S. Augustin même la des-approuva, & lui témoigna, comme nous avons vû, qu'il auroit mieux fait de s'en tenir à la version des Septante, que d'en faire une nouvelle qui causeroit du scandale & du trouble dans l'Eglise. Ruffin & les autres ennemis de saint Jerôme pousserent encore la chose plus loin, & l'accuserent de corrompre l'Ecriture-Sainte, & de mépriser l'autorité des Apôtres en rejettant la version des Septante dont ils s'étoient servis, pour introduire une nouvelle traduction empruntée, pour ainsi dire, des Juifs. Tous ces reproches n'empêcherent point S. Jerôme de publier sa nouvelle version. Il fait voir l'injustice de ces accusateurs dans la plûpart de ses Prefaces. Tantôt il se plaint de l'ingratitude des personnes de son siecle, qui loin de reconnoître & de bien recevoir le service qu'il rendoit à l'Eglise, lui en faisoient un crime. Tantôt il declare qu'il n'a point entrepris cette nouvelle version pour condamner celle des Septante qu'il louë, qu'il approuve, & qu'il a corrigée & traduite dans sa jeunesse, & que son dessein est seulement de faire un Ouvrage utile. Quelquefois il dit qu'il a été obligé de faire une nouvelle version, parce que celle des Septante étoit corrompuë. Mais le plus souvent il declare ouvertement que la principale raison qui l'a porté à faire une nouvelle version, est le peu d'exactitude de celle des Septante, & le peu de conformité qu'elle a avec le texte Hebreu, auquel il croit qu'il faut s'arrêter comme étant le veritable Original. C'est pour cette raison, que presque toutes les fois qu'il en parle, il lui donne le nom de *Verité Hebraïque*. Il rend même des raisons politiques de son entreprise. Les Juifs nous accusoient dans les disputes qu'on avoit avec eux, de ne pas citer fidelement l'Ecriture-Sainte; ils alleguoient continuellement que le texte Hebreu n'étoit pas conforme à ce qu'on leur citoit suivant la version des Septante. Les Chrétiens qui ne sçavoient point d'Hebreu, & qui n'avoient point de version faite sur l'Hebreu, se trouvoient fort embarassez à leur répondre, & étoient obligez ou de demeurer muets, ou d'avoir recours aux Rabbins. Cela fait voir de quelle importance il étoit qu'un Chrétien sçavant dans la langue Hebraïque fît une version conforme aux texte Hebreu. S. Jerôme se servoit encore d'une autre raison pour faire recevoir sa version par les Latins, en les picquant d'honneur.

S. Jerôme.

Les Grecs, leur disoit-il, se vantent que les Latins n'ont la Sainte Ecriture que par leur canal. Il étoit bon de rabaisser un peu cét orgueil, & de leur montrer que les Latins pouvoient bien se passer d'eux, & avoir recours à la source même. L'interêt & la commodité entroient aussi dans les considerations dont S. Jerôme se servoit pour donner du credit à sa version. Il y avoit un tres-grand nombre de versions Grecques differentes; il y avoit même plusieurs éditions de celle des Septante toutes differentes. On ne pouvoit ni les conferer ensemble sans beaucoup de peine & de travail, ni les avoir, qu'il n'en coûtât beaucoup d'argent. Aprés tout, cette grande varieté faisoit une tres-grande confusion, & rendoit l'Ecriture presque inintelligible à ceux qui ne sçavoient point le texte Hebreu. De quelle utilité n'étoit il point de délivrer le monde de cét embarras, en donnant une version conforme à l'Original, qui rendoit toutes les autres presque inutiles?

Quelque bonnes que fussent ces raisons, elles ne furent pas assez fortes pour faire recevoir d'abord

bord la version de S. Jerôme par les Latins ; la plûplart demeurerent attachez à l'ancienne version vulgate, sans vouloir y rien changer. Mais peu à peu celle de S. Jerôme s'établit, & acquit avec le tems de l'autorité, sans neanmoins que l'ancienne vulgate cessât d'être en usage ; de sorte que du tems de S. Gregoire ces deux versions étoient usitées, & ce Pere remarque qu'il se servoit tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Depuis ce tems la version de S. Jerôme l'emporta sur l'ancienne, & fut seule reçûë & lûë publiquement dans les Eglises d'Occident, à l'exception de la traduction des Pseaumes & de quelques mélanges de l'ancienne version vulgate, dont quelques endroits ont été conservez dans nôtre version vulgate.

S. Jerôme.

A l'égard du Nouveau Testament, S. Jerôme n'entreprit pas d'en faire une nouvelle version : il se contenta de conferer l'ancienne version avec le Grec, & de reformer les principaux endroits où la version se trouvoit differente du texte, comme il le témoigne dans sa Preface des Evangiles à Damase, dans sa lettre à S. Augustin, & dans son livre des Ecrivains Ecclesiastiques. Ce travail fut beaucoup mieux reçû que la nouvelle version de l'Ancien Testament sur l'Hebreu, & presque personne ne s'en offensa, parce que le Grec étant une langue que l'on entendoit facilement, il étoit aisé de verifier les changemens qu'il avoit faits sur le texte Grec ; ce qu'on ne pouvoit pas faire sur le texte Hebreu, qui n'étoit entendu que des Juifs.

Les Commentaires de S. Jerôme sur l'Ecriture-Sainte ont beaucoup de rapport à ses études, & aux Ouvrages dont nous venons de parler. Il rapporte premierement l'ancienne version vulgate, & y joint ordinairement sa nouvelle traduction. Il recherche ensuite avec exactitude le sens du texte Hebreu, & le confere avec les differentes versions Grecques. Il cite les autres endroits de l'Ecriture qui ont quelque rapport à celui qu'il explique. En faisant ces observations il éclaircit le sens litteral de l'Ecriture, & développe les Propheties, en faisant voir leur accomplissement. Il ajoûte enfin des explications mystiques & de courtes allegories, qui ne sont le plus souvent que des etymologies ou des jeux d'esprit sur les mots. Il avouë lui-même, que souvent il n'avoit fait que traduire quelques endroits des Commentaires d'Origenes & des autres Auteurs Grecs sans les nommer : c'est pourquoi il prétend qu'on ne doit pas lui attribuer les erreurs & les contradictions qui se trouvoient dans ses Commentaires, parce qu'il n'avoit fait que rapporter les sentimens des autres, sans les approuver. Que s'il ne les avoit pas condamnez, ce n'étoit pas qu'il eût voulu les soûtenir ; mais qu'il avoit voulu épargner la reputation des autres : qu'enfin cette moderation ne devoit pas donner sujet à ses ennemis de le calomnier comme ils faisoient, & de l'accuser de soûtenir des erreurs dont il étoit fort éloigné, & qu'il avoit refutées en d'autres rencontres.

S. Jerôme.

Ces remarques peuvent donner une idée generale des Commentaires de S. Jerôme sur la Bible, & principalement sur les livres des Prophetes, dans lesquels il suit exactement la methode que nous avons marquée, & s'attache principalement à expliquer le sens historique des Propheties. Il a divisé ses Commentaires en plusieurs livres, & mis de tems en tems des Prefaces, dans lesquelles il explique en general le sujet de ses Commentaires, & répond aux reproches qu'on lui faisoit.

Le Tome quatriéme comprend ses Commentaires sur les quatre grands Prophetes, sçavoir dix-huit livres de Commentaires sur Isaïe, six livres sur Jeremie, quatorze livres sur Ezechiel, & un livre sur Daniel.

Le cinquiéme Tome contient les Commentaires sur l'Ecclesiaste & sur les douze petits Prophetes.

Le sixiéme Tome contient les Commentaires de S. Jerôme sur les livres du Nouveau Testament. On y trouve aprés une Preface à Damase sur les quatre Evangiles, un Canon ou une Table de Concordance des quatre Evangelistes : quatre livres de Commentaires ou de Notes sur l'Evangile de S. Matthieu, dans lesquels il explique avec une tres-grande netteté la lettre de l'Evangile, en y ajoûtant seulement de tems en tems quelques reflexions morales, sans s'étendre sur l'allegorie. Il suit à peu prés la même methode dans ses Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul aux Galates, aux Ephesiens, à Tite & à Philemon, qui sont dans ce même Tome, avec la traduction du livre de Didyme du Saint Esprit.

Ces Commentaires n'ont pas été écrits par Saint Jerôme dans l'ordre, suivant lequel ils sont disposez dans cette édition. Les Commentaires sur le Nouveau Testament ont été composez les premiers, peu de tems aprés qu'il fut de retour de son voiage de Rome vers l'an 388. Il composa vers le même tems ses Commentaires sur l'Ecclesiaste, & entreprit ensuite ses Commentaires sur les petits Prophetes, commençant par Michée, Nahum, Habuc, Sophonie & Aggée. Ces ouvrages étoient achevez avant l'an 392. Les Commentaires sur les autres l'occuperent jusques vers l'an 400. Il fit ensuite le Commentaire sur Daniel, & aprés l'avoir achevé, il entreprit le Commentaire sur Isaïe qui fut achevé en 409. En 410. il composoit le Commentaire sur Ezechiel. Le dernier de tous est le Commentaire sur Jeremie, comme il est marqué dans la Preface. Si l'on joint aux Oeuvres dont nous venons de parler, la traduction

S. Jerôme.

duction des deux Homelies d'Origenes sur le Cantique des Cantiques, qui se trouve dans le huitiéme Tome, celle des neuf Homelies sur Isaïe, des quatorze sur Ezechiel, & des quartorze sur Jeremie, qui sont parmi les Oeuvres d'Origenes, & la version de la Chronique d'Eusebe, on aura tous les veritables Ouvrages de S. Jerôme, les autres étant supposez, comme nous le ferons voir dans la suite.

A l'égard de la Chronique, on ne doit pas la considerer comme une simple version d'Eusebe, S. Jerôme y aïant ajoûté plusieurs choses, comme il le témoigne dans sa Preface, où il remarque, que ce qui est depuis Ninus & Abraham jusqu'à la prise de Troie, est une traduction fidele du Grec; que depuis la prise de Troie jusqu'à la 20. année de Constantin, il a ajoûté & changé plusieurs choses qu'il a recüeillies de Suetone & des autres Auteurs Latins; & qu'enfin il a continué la Chronique d'Eusebe depuis la 20. année du regne de Constantin jusqu'au sixiéme Consulat de Valens & au second de Valentinien, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 378. de l'Ere vulgaire.

Nous avons perdu un Commentaire de S. Jerôme sur le Pseaume 10. & sur les six suivans, divisé en sept parties, dont il fait mention dans son Catalogue: des Notes sur tous les Pseaumes, dont il parle dans la premiere Apologie contre Ruffin; & un Traité sur le livre de Job, dont il fait mention dans le Commentaire sur le 5. chap. du Prophete Amos. S. Augustin dans son Traité des Heresies à *Quod vult Deus* dit, qu'il avoit oüi dire que S. Jerôme avoit composé un traité sur le même sujet, mais qu'il ne l'avoit pû trouver. Le même Saint fait encore mention dans l'Epître 260. à Oceanus, d'un Traité de S. Jerôme qu'Orose avoit apporté à Oceanus, dans lequel il traitoit de la resurrection. Cassiodore fait mention de quelques autres Oeuvres de ce Pere, comme d'une lettre à Antius, où il dit qu'il a expliqué de grandes difficultez; d'une explication sur le jugement de Salomon; des Notes sur tous les Prophetes, & d'un Commentaire sur l'Apocalypse. Tritheme parle d'un Commentaire moral sur les quatre Evangiles, & d'un autre Commentaire sur les Epîtres Canoniques. Mais nous n'avons plus ces Traitez, & il n'est pas bien certain qu'ils fussent de S. Jerôme.

Nous avons passé quelques Ouvrages qui se trouvent dans le Tome dont nous venons de parler, parce qu'ils ne sont point de S. Jerôme, quoiqu'ils portent son nom: en voici le Catalogue & la Critique.

Les Questions sur le livre des Paralipomenes & sur les livres des Rois, que la plûpart des Critiques rejettent comme n'étant point de S. Jerôme: 1. parce que S. Jerôme en faisant le dénombrement de ses Ouvrages ne parle que de ses Questions sur la Genese, sans ajoûter qu'il eût fait un Ouvrage semblable sur les livres des Paralipomenes & sur les Rois: 2. parce que le sujet & le stile de ces dernieres Questions semble être different de celui des premieres. Dans les Questions sur la Genese il rapporte souvent les mots Hebreux du texte de la Bible & les termes Grecs des versions, dont il examine les differences: il n'y a rien de semblable dans celles-ci. Dans les Questions sur la Genese il examine serieusement le vrai sens de l'Ecriture, & fait des reflexions utiles & solides: celles-ci au contraire sont pleines de remarques inutiles, frivoles & fabuleuses; c'est pourquoi Lyranus les croit indignes de S. Jerôme, & les attribuë à quelque Juif Neophyte. Pour moi, je ne voudrois pas assûrer si affirmativement qu'elles ne sont point de S. Jerôme: l'Ouvrage a été composé par un homme qui sçavoit l'Hebreu, qui s'attachoit à la lettre de l'Ecriture-Sainte, qui avoit connoissance de la tradition des Juifs: tous ces caracteres conviennent à Saint Jerôme, le stile des ces Ouvrages approche assez du sien, & il ne faut pas s'étonner que dans un Traité de cette nature il suive quelques-unes des imaginations des Juifs.

S. Jerôme.

Il n'en est pas de même du petit Traité qui contient l'explication des païs & des villes dont il est parlé dans les Actes: car il est visible qu'il est d'un autre Auteur que de S. Jerôme, puisqu'il cite le Traité de ce Pere en parlant de Smyrne. On le trouve parmi les Oeuvres de Bede, qui pourroit bien en être le veritable Auteur.

Le Commentaire sur les Lamentations de Jeremie est un recüeil fait par Raban des pensées de plusieurs Peres, & particulierement de S. Gregoire. Il se trouvoit parmi les Oeuvres de cét Auteur, & il est cité sous son nom par S. Bonaventure dans son Commentaire sur le même Ouvrage de Jeremie.

Le Commentaire ou le livre d'Annotations sur l'Evangile de S. Marc, est tout-à-fait indigne de S. Jerôme pour le stile & pour les pensées. L'Auteur ne sçavoit ni Hebreu, ni Grec, & il ne parloit pas fort bien Latin. Il fait plusieurs bévûës ridicules, comme quand il dit que *Pascha* en Latin signifie le passage, & que *Phase* signifie l'immolation de la victime, & quand il remarque que la *nard pistique*, c'est-à-dire, *mystique*. Il confond la femme pecheresse avec Marie de Bethanie: opinion rejettée par S. Jerôme dans son Commentaire sur le 26. chap. de S. Matthieu. En parlant de la figure de la Croix, il rapporte des vers tirez de Sedulius qui a écrit long-tems aprés S. Jerôme.

Les Commentaires sur les Pseaumes n'ont pas

S. Jerome.

moins de marques de supposition. Car. 1. l'Auteur de ce Commentaire n'avoit aucune connoissance de la langue Hebraïque & Grecque. 2. Sa maniere d'expliquer l'Ecriture est entierement differente de celle de S. Jerôme: sans parler des sens historique & litteral ausquels saint Ierôme fait attention, il ne s'arrête qu'à des explications mystiques & morales. 3. Il fait des remarques contraires à celles de saint Ierôme, comme quand en expliquant le Pseaume 104. il dit que *Cynomia* est une mouche canine contre l'avis de saint Ierôme, qui rejette ce sentiment vers la fin de l'Epître à Sunia & Fretella. Sur le Pseaume 86. il remarque que suivant l'Hebreu il faut lire, *Nunquid Sion, dicet homo?* & saint Ierôme à traduit, *Ad Sion, dicet homo.* Il nie que le Pseaume 89. soit de Moïse, quoi-que saint Ierôme le lui ait attribué. Dans le Commentaire sur le Pseaume 13. il dit qu'un passage de l'Ecriture cité par saint Paul dans le troisiéme chapitre de l'Epître aux Romains est tiré du Deuteronome; & saint Ierôme montre qu'il est d'Isaïe. 4. Le stile de l'Auteur de ce Commentaire est bien éloigné de l'élegance de celui de saint Ierôme; il est même plein de fautes, de repetitions, de solecismes. 5. Cét Auteur remplit son Commentaire de lieux communs & d'exhortations morales. 6. Il cite saint Eucher sur le Pseaume 16. 7. Il est évident que ces Commentaires ne sont point des notes faites pour expliquer la lettre de l'Ecriture, mais que ce sont des instructions & des conferences, comme il paroit par les explications des Pseaumes 89. 111. & 115. qui finissent en forme d'Homelie, & par plusieurs expressions qui font connoître que l'Auteur parloit à d'autres. Ce qui fait conjecturer que ce sont des entretiens de quelque Moine qui expliquoit à ses Freres les Pseaumes, en faisant un recüeil des explications de quelques Commentateurs. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si l'on trouve dans le Commentaire sur le Pseaume 93. un passage que S Augustin cite dans sa lettre à Fortunatien, sous le nom de S. Ierôme, & dans le Commentaire sur le Pseaume 50. un autre endroit cité sous le nom de S. Ierôme par saint Gregoire Pape dans l'explication du quatriéme Pseaume de la Penitence.

Le Commentaire sur le livre de Iob aiant été fait, comme il paroît par la fin, à la priere de Victorius Evêque Anglois, qui vivoit du tems de Bede, ne peut être de saint Ierôme, & vrai-semblablement est de Bede même. Quelques-uns l'attribuent à Philippe Prêtre & Moine, disciple de saint Ierôme, à qui Gennade attribuë des Commentaires sur Iob. Mais ce Commentaire de Philippe est celui qu'on attribuë à Bede, & celui-ci est plûtôt de Bede, aiant beaucoup de rapport avec le Commentaire sur les Proverbes de Salomon, qui sont certainement de cét Auteur, comme le témoignage de Tritheme ne laisse pas lieu d'en douter. Ces Commentaires sont bien differens & pour le stile & pour la matiere, de ceux de saint Jerôme: l'Auteur cite l'Ecriture suivant nôtre vulgate, il cite saint Augustin, saint Gregoire & saint Jerôme. On trouve dans le Commentaire du chapitre 25. sur Job un passage que Fauste de Riez cite sous le nom de saint Jerôme. Il y a apparence que l'Auteur de cét Ouvrage l'avoit tiré de ce Pere.

S. Jerome.

Les Commentaires ou les Notes sur toutes les Epîtres de saint Paul ne sont point de saint Jerôme, mais d'un Auteur Pelagien, qui enseigne ouvertement ses erreurs en plusieurs endroits, & principalement sur le chapitre 7. de l'Epître aux Romains. Il est certain que Pelage avoit fait un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, que saint Augustin cite en quelques endroits du troisiéme livre des merites & de la remission des pechez. Ce même Commentaire de Pelage est encore cité par Marius Mercator, & l'on trouve dans celui-ci la plûpart des passages rapportez par ces deux Auteurs. Il y en a neanmoins un ou deux qui ne s'y trouvent pas; ce qui donneroit lieu de douter si c'est entierement le même, si Cassiodore ne nous avertissoit qu'il en a retranché quelques passages.

La lettre à la Vierge Demetrias, qui est dans le premier Ouvrage du neuviéme volume de saint Jerôme, est encore de Pelage, comme saint Augustin le témoigne dans son livre de la grace de JESUS-CHRIST où il refute les erreurs qu'elle contient.

La seconde lettre de ce même Tome est une Epître de saint Augustin à Julienne mere de Demetrias contre la lettre precedente.

La troisiéme adressée aux filles de Geronce, est du stile de la premiere; & l'Auteur paroît être dans les mêmes sentimens. Il louë saint Paulin comme étant son ami & de son tems.

La lettre huitiéme de la science de la Loi de Dieu, paroît être du même Auteur, & peut-être de Pelage qui avoit été ami de saint Paulin, & lui avoit écrit une lettre.

La lettre quatriéme à Marcelle, la cinquiéme à une Vierge exilée, la neuviéme, des trois vertus, & la douziéme, de l'honneur dû aux parens, sont d'un même stile. Marianus croit que les premieres sont de saint Paulin. Les 6. & 7. sont d'un même Auteur. Il est parlé dans celle-ci du culte des Reliques & de la découverte des corps de saint Gervais & de saint Protais faite par saint Ambroise. Quelques-uns attribuent ces deux lettres à Maxime de Turin.

La

S. Jerôme.

La dixiéme lettre, de l'Assomption de la Vierge, est l'ouvrage de quelque Latin qui vivoit du tems que l'Orient étoit infecté des erreurs des disciples d'Eutyches, comme il le remarque, long-tems aprés la mort de saint Jerôme & de Sophronius, à qui quelques-uns ont attribué cette lettre. Celui qui l'a composée, l'a mise sous le nom de saint Jerôme, pour faire valoir davantage ce qu'il disoit en l'honneur de la Vierge: & afin de mieux cacher sa tromperie, il feint qu'elle étoit adressée à Paule & à Eustochium. Quoi-qu'il s'étende beaucoup sur les éloges & les prerogatives de la Vierge Marie, il dit neanmoins qu'il n'est pas certain qu'elle soit ressuscitée, & que son corps ait été enlevé au Ciel. Ce Traité, quoi-que supposé, fut mis dés le tems de Charlemagne par Paul Diacre & par Alcuin dans l'Office de l'Eglise, & a depuis composé une partie des Leçons de la Fête de l'Assomption dans des anciens Breviaires de France & d'Italie.

L'onziéme lettre est encore sur le même sujet, & peut-être du même Auteur. Le livre des sept Ordres Ecclesiastiques qu'on suppose faussement être adressé à Rusticus Evêque de Narbone, qui vivoit du tems de saint Leon, est d'un Auteur bien plus moderne que saint Jerôme, puisqu'il vivoit aprés Isidore de Seville, doit il a tiré plusieurs choses. Il est neanmoins plus ancien que le Micrologue, & même que l'Evêque Hincmar, qui citent cét Ouvrage sous le nom de saint Jerôme: ce qui fait voir que cét Auteur a écrit vers le septiéme siecle de l'Eglise.

La lettre quatorziéme est un éloge de la virginité, ou il represente le danger qu'il y a de la perdre, & l'énormité du crime que commet une vierge consacrée à Dieu en violant ses vœux. C'est encore l'ouvrage de quelque Auteur bien plus recent que saint Jerôme, aussi-bien que la lettre treiziéme où l'on explique quelques expressions dont l'Ecriture se sert en parlant de Dieu, d'une maniere proportionnée à la foiblesse de nôtre entendement. Il ne faut qu'avoir tant soit peu de goût pour être convaincu, que toutes ces pieces ne sont point de saint Jerôme.

Le Symbole attribué à Damase, qui est la quinziéme piece de ce Tome, est une Profession de Foi copiée en partie sur celle qui est dans Saint Gregoire de Nazianze & dans Vigile de Tapse, que nous avons attribuée à Gregoire de Betique: mais celle-ci a été mise dans la forme où elle est, long-tems aprés Damase, puisque l'on y lit que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils; ce qui n'étoit point dans tous les Symboles anciens.

L'Explication du Symbole adressée à Damase, qui suit la Profession de Foi, dont nous venons de parler, est la Confession de Foi, que Pelage envoia au Pape Innocent condamnée par saint Augustin dans son livre de la grace de Jesus-Christ, où il en rapporte quelques extraits qui se trouvent mot à mot dans celle-ci.

S. Jerôme.

La dix-huitiéme piece est une troisiéme Formule de Foi, qu'on suppose être adressée à saint Cyrille, qui a été composée par quelque moderne, comme il paroît par la maniere dont il explique les mysteres.

Le Traité suivant sur le Symbole porte le nom de Ruffin, qui en est sans contredit le veritable Auteur.

Le Traité à Presidius est une declamation composée par quelque bas imitateur de saint Jerôme, qui a affecté de parler de la mort de Valentinien & de Gratien comme étant arrivées de son tems: car je ne puis croire que les badineries & les impertinences qui sont dans cét Ouvrage, soient d'un Auteur ancien. Elles sont bien plus dignes d'un faussaire.

Le Traité de la Circoncision à Therasie est un Monument plus ancien & plus veritable.

La lettre 21. est une lettre de saint Augustin à Januarius; qui étoit autrefois la 119. & à present la 55. parmi celles de ce Pere.

On ne sçait pas l'Auteur des deux Traitez suivans, qui sont, une declamation contre une fille appellée Susanne qui étoit tombée dans le peché: une reprimande d'Evagre, pour n'avoir pas consolé un Ecclesiastique qui avoit peché.

La lettre 24. est de saint Paulin.

Les autres pieces qui sont dans le reste de la premiere partie de ce Tome, sont des Sermons sur differens sujets qui n'ont rien de grand ni d'élevé.

Le 36. de l'observation des veilles, est attribué dans le troisiéme Tome du Spicilege de Dom Luc Dachery, à Nicetius Evêque de Treves, qui vivoit vers l'an 535. Il pourroit y avoir encore plusieurs de ces Sermons de ce même Auteur.

Le 40. & dernier est une lettre sur la Parabole de l'Enfant prodigue, qui est de quelque Auteur Pelagien, & peut-être de Pelage même.

La seconde partie de ce Tome contient des Ouvrages qui ont quelque rapport avec ceux de S. Jerôme, quoi-qu'ils portent le nom de leurs Auteurs. Ces Ouvrages sont, une lettre de S. Paulin à l'Ermite Sebastien, la traduction de l'Apologie de Pamphile pour Origenes, un Traité de Ruffin sur la falsification des livres d'Origenes: la traduction des livres des Principes d'Origenes par Ruffin avec son Prologue, l'Apologie de Ruffin au Pape Anastase, la lettre de ce Pape à Jean de Jerusalem, les deux livres de Ruffin contre saint Jerôme, trois lettres de saint Augustin à saint Jerôme

rôme qui étoient autrefois les 28. 29. & 157. parmi celles de saint Augustin, & presentement les 166. 167. & 190. & l'Homelie des Pasteurs qui est dans le 9. volume du même Auteur. La lettre attribuée à Valere adressée à Ruffin, qui suit ces Traitez de saint Augustin, est l'effet de la fiction de quelque imposteur.

S. Jerôme.

Le livre des Hommes illustres de Gennade est une continuation de celui de saint Jerôme: mais le Catalogue de quelques Auteurs Ecclesiastiques, qui est encore dans ce Volume, est une méchante piece, aussi bien que deux lettres qui le precedent, & deux autres qui le suivent, attribuées faussement à saint Jerôme & à Damase.

La Regle des Moines est un recüeil des sentences & des preceptes tirez de saint Jerôme, fait par Lupus General de Moines qui se disoient de l'Ordre des Ermites de saint Jerôme, & approuvé par le Pape Martin V.

Le Dialogue de l'origine de l'ame entre saint Augustin & saint Ierôme, est une fiction de quelque ignorant, qui a tiré des Ouvrages de ces deux Peres quelques endroits de son Dialogue.

Il seroit difficile de deviner l'Auteur du petit Traité du Corps & du Sang de IESUS-CHRIST; mais il est facile de connoître que celui qui l'a composé, étoit versé dans la doctrine des saints Peres. On doit porter le même jugement de l'Auteur de l'Homelie sur la Parabole d'un importun qui demande un pain à son ami, en saint Luc chapitre 11.

La troisiéme partie de ce Tome contient des OEuvres que Marianus a jugées indignes d'être mises avec des pieces qui pouvoient meriter quelque estime. Il eût pû y joindre une partie de celles qu'il a mises dans le premier & dans le second rang, dont quelques-unes sont même plus méprisables que celles qui se trouvent dans ce troisiéme rang.

Il commence par trois lettres composées par quelque fourbe, qui a voulu les faire passer sous le nom de saint Ierôme. Mais le peu de noblesse des expressions & le peu de justesse des pensées font connoître son imposture. La premiere est une lettre de consolation à Tyrasius sur la mort de sa fille. La deuxiéme, une lettre d'exhortation à Oceanus sur la maniere dont on doit souffrir les injures. La troisiéme est une autre lettre au même sur la vie des Clercs. Il est étonnant que Baronius ait osé soûtenir celle-cy comme un veritable Ouvrage de saint Ierôme, étant visible qu'elle est d'un stile bien different de celui de ce Pere; outre qu'il parle de saint Martin qu'il appelle Bienheureux, & de sa Vie composée par Severe Sulpice. Nous avons déja porté nôtre jugement sur le Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques qui se trouve ici, & sur les lettres qui le suivent & le precedent.

S. Jerôme.

La Regle composée pour des Religieuses est l'Ouvrage de quelque Moine fort simple & fort peu éclairé.

La lettre de Chromace & d'Heliodore à saint Jerôme, & la réponse qui porte le nom de ce Pere, sur la Vie de la Vierge, sont encore des fictions fabuleuses qui ne meritent aucune creance.

Enfin, la Vie de saint Jerôme que l'on suppose avoir été faite par son disciple Eusebe, la lettre de saint Augustin à saint Cyrille sur les loüanges de saint Jerôme, & celle de saint Cyrille à saint Augustin sur ses miracles, sont rejettées de tout le monde comme de miserables pieces, pleines de fables, de faussetez, & d'ignorance. En peut-on voir une plus grossiere que ce que dit le faux Cyrille, que les miracles de S. Jerôme ont convaincu l'heretique Silvain qui enseignoit qu'il y avoit deux volontez en JESUS-CHRIST: comme si saint Cyrille ou saint Jerôme avoient vêcu du tems des Monothelites, ou qu'ils eussent approuvé la doctrine de ces Heretiques.

Saint Jerôme est sans contredit celui de tous les Peres qui a eu le plus d'érudition. Il étoit fort habile dans les langues, il possedoit les Humanitez & les belles Lettres. Il étoit tres-versé dans l'Histoire Ecclesiastique & prophane, & tres-sçavant dans la Philosophie. Les Poëtes, les Historiens, les Orateurs & les Philosophes Grecs & Latins lui étoient également familiers, il en connoissoit le fin & le sublime, & remplissoit ses écrits de leurs plus beaux traits. Il écrivoit avec beaucoup de pureté & de vivacité. Il n'affecte point cette eloquence pompeuse & magnifique du Barreau, qui est soûtenuë par la grandeur des termes, & par le tour des periodes: mais il excelle dans cét autre genre d'éloquence necessaire à ceux qui mettent leurs productions sur le papier, qui consiste dans la noblesse des expressions & des pensées. Son discours est égaïé par une varieté admirable de tours vifs & surprenans, & orné d'une infinité de traits differens. Tantôt il emploie les fleurs de la Rhetorique; quelquefois il se sert finement des subtilitez de la Logique; souvent il place agreablement les plus beaux endroits des Poëtes, & il fait presque toûjours venir à son secours les pensées & les maximes des Philosophes. En un mot, il recüeille ce qu'il y a de plus beau dans tous les arts & dans toutes les sciences, & le fait entrer si juste dans son discours, qu'on diroit qu'il est là dans sa place naturelle. De sorte qu'on peut dire que son stile est semblable à ces ouvrages de pieces de rapport si artistement ajûstées ensemble, qu'elles paroissent être faites les unes pour les autres. Il faut neanmoins avoüer qu'il

affecte

affecte trop cette maniere d'écrire, & qu'il charge trop son discours de citations. Il donne un tour agreable & divertissant aux questions les plus épineuses, & il explique nettement les difficultez les plus embarassantes. Ses Commentaires sur l'Ecriture sainte sont écrits d'un stile bien different de ses autres Ouvrages. Il en a banni les fleurs & les ornemens dont nous venons de parler, & il s'est contenté d'y expliquer son texte avec simplicité & avec clarté, comme il le remarque lui-même en plusieurs endroits. *Car*, dit-il dans ses Questions à Damase, *il ne faut pas que celui qui traite de l'Ecriture sainte, s'arrête aux raisonnemens subtils d'Aristote, ni qu'il emploie l'éloquence de Ciceron ou les fleurs de Quintilien pour divertir le lecteur par ses declamations. Son discours doit être simple & ordinaire. Il n'est pas necessaire qu'il soit composé avec soin; il suffit qu'il explique les choses, qu'il découvre le sens de l'Ecriture, & qu'il éclaircisse les obscuritez. Que les autres soient éloquens, qu'ils s'acquierent par là des loüanges & des applaudissemens, qu'ils fassent sonner de grands mots dans une belle déclamation: pour moi, je me contente de parler d'une maniere intelligible, & je tâche en parlant de l'Ecriture sainte d'imiter sa simplicité.* Voilà pour ce qui est de son stile; à l'égard de son genie, il étoit chaud & vehement. Il attaquoit ses adversaires avec beaucoup de feu, & les tournoit en ridicule par ses railleries, les terrassoit par des termes de mépris, & les faisoit rougir par les reproches qu'il leur faisoit. Quoi-qu'il fût fort sçavant, il y a infiniment plus de vivacité & de vehemence dans ses exhortations & dans ses Ouvrages polemiques, que de justesse & de solidité. Il sçavoit beaucoup de choses, mais il ne raisonnoit pas par principe: ce qui étoit cause qu'il se contredisoit quelquefois. Il outre souvent les matieres en se laissant emporter à son feu ordinaire. Il louë, il blâme, il condamne, il approuve les choses suivant l'impression qu'elles font dans son imagination. Il est plus moderé & plus juste dans ses Commentaires, mais il n'est pas toûjours exact, parce qu'il ne meditoit pas assez, & qu'il se contentoit ordinairement de dicter à ses Copistes, comme il le témoigne lui-même, ce qu'il avoit lû dans les Commentaires des autres, ou ce qu'il avoit appris des Juifs. Il rapportoit souvent les explications de differens Commentateurs sans y rien changer, & sans nommer ceux dont il les tiroit: il y faisoit même entrer des explications qu'il n'approuvoit pas, quoiqu'il ne les refutât point, étant persuadé qu'il suffiroit d'avoir averti le lecteur qu'il y avoit dans ses Commentaires plusieurs explications qu'il avoit copiées des autres. C'est par là qu'il s'excuse de quelques erreurs qu'on lui imputoit, parce qu'on les avoit trouvées dans ses Commentaires. Et l'on peut encore se servir de cét avertissement pour le disculper des erreurs & des contradictions que l'on rencontre dans ses Commentaires. C'est aussi de cette maniere qu'il se défend contre Ruffin, qui lui reprochoit d'avoir enseigné dans son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens les sentimens d'Origenes sur la resurrection, sur la préexistence des ames, & sur la délivrance des Démons & des damnez. Il ne nie pas que l'on ne trouve ces opinions dans ses Commentaires; mais il soûtient qu'il les a avancées au nom d'Origenes, & non pas au sien, & par consequent qu'on ne doit point les lui attribuer. Il est assez extraordinaire qu'aiant alors rapporté ces sentimens d'Origenes sans les rejetter, il en ait ensuite fait un crime à cét Auteur, & les ait condamnez comme des erreurs tres dangereuses. Mais ce qui est de plus surprenant, c'est qu'il ait ensuite dit lui-même quelque chose d'approchant dans son Commentaire sur le chapitre 66. d'Isaïe, où il reconnoît bien à la verité que les supplices des Démons, des Infideles & des impies qui ne connoissent point de Dieu, ne doivent jamais finir, mais il avance qu'à l'égard des pecheurs & des impies qui sont Chrétiens, dont les œuvres doivent être éprouvées & épurées par le feu, la sentence du Juge sera pleine de moderation, & mêlée de clemence. Je sçai bien que l'on entend cét endroit du Purgatoire & des pechez veniels: mais les paroles de Saint Jerôme semblent insinuer quelque chose de plus, puisqu'on ne peut pas donner le nom de Chrétiens impies à des pecheurs qui ne seroient coupables que de pechez veniels, & qui ne meriteroient que le Purgatoire. Il y a des choses semblables dans le Commentaire sur le chapitre 4. d'Amos, dans le premier livre contre les Pelagiens, & dans le Commentaire sur le Prophete Nahum, où il avertit que Dieu a accordé le pardon à ceux qui ont peri par le deluge, aussi-bien qu'aux Sodomites, aux Egyptiens & aux autres pecheurs qui ont été punis de mort en ce monde à cause de leurs crimes, suivant cette maxime du Prophete, que Dieu ne punira pas deux fois pour un même peché. Il y a plusieurs autres sentimens particuliers d'Origenes dans les Commentaires de ce Pere, qu'il semble approuver. Il enseigne dans son traité de l'Enfant prodigue, que les Anges peuvent pecher. Sur l'Epître à Tite il soûtient qu'ils ont été avant la creation du monde. Sur le Prophete Michée, qu'ils seront presens au jugement dernier. Sur l'Epître aux Ephesiens que Jesus-Christ est mort pour eux. Sur l'Ecclesiaste, que

que le soleil & les astres sont animez ; & plusieurs autres sentimens semblables qu'il rejette lui-même en combattant Origenes.

S. Jerôme.

On trouve encore dans les Commentaires de saint Jerôme plusieurs opinions qui tiennent de la superstition des Juifs, où de la trop grande credulité des premiers Chrétiens : comme quand il assûre dans ses Commentaires sur les Prophetes Daniel & Michée, que le monde ne durera que mille ans : ou quand il soûtient dans son Commentaire sur le Prophete Habacuc, que la Providence particuliere de Dieu ne s'étend que sur les hommes, & que toutes les autres creatures sont gouvernées par une Providence generale, sans que Dieu ait une connoissance distincte de chaque évenement : ou quand par trop de scrupule il condamne tous les sermens, comme il le fait dans son Commentaire sur le chapitre 5. de saint Matthieu, & sur le chapitre 2. de Zacharie : ou qu'il défend aux Chrétiens de paier le tribut aux Princes infideles, sur saint Matthieu chapitre 7. ou quand il ne veut pas que l'on donne le nom de Pere à personne, dans le Commentaire sur l'Epître aux Galates livre 2. Mais s'il est trop scrupuleux en ces endroits, il y en a d'autres où il paroît un peu trop libre, comme quand dans le Commentaire sur Jonas il conseille & approuve l'action de ceux qui se tuënt de peur de perdre la chasteté. On ne trouvera peut-être pas moins à redire à present qu'il blâme dans son Commentaire sur le chapitre 23. de saint Matthieu, l'action de quelques femmes devotes, qui imitant les Phariſiens attachoient à leur coû des livres d'Evangile ou des croix ou d'autres marques de devotion. Enfin il donne quelquefois des sens allegoriques à des choses qui se doivent entendre à la lettre, comme quand dans le Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens il dit que la lutte de Jacob avec l'Ange ne se doit pas entendre litteralement d'un combat visible & corporel, mais mystiquement d'un combat invisible & spirituel. Il ne peut pas neanmoins souffrir qu'on enseigne que le feu d'enfer n'est pas un feu réel, & que l'Ecriture ne se sert de ce terme que par metaphore ; ou que l'on dise que ce qui est dit du Paradis terrestre, ne se doit point entendre à la lettre, mais allegoriquement. Voilà une partie des defauts que l'on a remarquez dans les Commentaires de saint Jerôme, & qui s'y sont glissez par la trop grande precipitation avec laquelle il les composoit.

Ses Traitez polemiques sont écrits avec plus de reflexion. Mais comme il s'y laisse emporter à son feu ordinaire, il tombe dans des extrémitez qu'on lui a souvent reprochées. Aiant, par exemple, à combattre Helvidius, il loüa la virginité avec tant d'excés, que l'on crût qu'il avoit voulu blâmer le mariage ; & son livre aiant scandalizé plusieurs personnes, il fut lui-même obligé d'en faire l'apologie, & d'adoucir les termes dont il s'étoit servi. Quand il entreprend de rabattre l'orgüeil des Diacres qui vouloient s'égaler aux Prêtres, il éleve si fort la dignité de ceux-ci, qu'il semble les égaler aux Evêques. Il parle souvent de la virginité & de l'état monastique, d'une maniere qui feroit presque croire qu'il est necessaire de mener cette vie pour être sauvé. Le travail, les jeûnes, les austeritez & les autres mortifications, la solitude, & les pelerinages sont le sujet de presque tous ses conseils & de ses exhortations. Il se plaisoit à écrire & entendre les Vies des Solitaires & des Moines, & ajoûtoit foi fort aisément à ce qu'on lui racontoit d'extraordinaire sur leur sujet.

S. Jerôme.

La plûpart des Ecrits de saint Jerôme étant de Critique ou de Morale, on y trouve fort peu de chose sur les principaux dogmes du Christianisme : outre qu'il a fleuri dans un tems où il n'y avoit presque plus de disputes sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, les heresies d'Arius & d'Apollinaire aiant été rejettées, & celles de Nestorius & d'Eutyches n'étant pas encore nées. Celle de Pelage parut sur la fin de la vie de ce Pere, qui l'attaqua aussi-tôt avec autant de vigueur qu'il eût pû faire dans ses premieres années. Il établit contre cét Heretique la necessité du secours de JESUS-CHRIST, & l'impossibilité qu'il y a de vivre en ce monde sans passions & sans peché. Il n'affoiblit pas neanmoins les forces du libre arbitre, qu'il fait consister daus un choix libre de suivre ou de rejetter la vocation de Dieu. Il n'a point approfondi davantage sur la nature de la grace & sur les autres difficultez du peché originel & de la Predestination. Il semble être dans le sentiment de ceux qui croient que Dieu a predestiné ou reprouvé les hommes à cause de la connoissance qu'il a euë de toute éternité du bien & du mal qu'ils devoient faire. C'est ce qu'il enseigne dans son Apologie contre Ruffin, en rejettant le sentiment d'Origenes, qui fondoit la Predestination ou la Reprobation sur ses merites passez. Il enseigne sur le Pseaume 121. que la priere de JESUS-CHRIST n'a pas toûjours été efficace.

Nous finirons ces remarques par quelques passages de saint Jerôme, qui expriment ses sentimens sur les Sacremens de l'Eucharistie & de la Penitence. *Vous demandez*, dit-il dans la lettre à Hedibie, q. 2. *comment on doit entendre cette parole du Sauveur en Saint Matthieu : Je vous dis que desormais je ne boirai point du fruit de cette vigne jusqu'au jour que je le boirai nouveau avec*

vous

vous dans le Roïaume de mon Pere. Il y en a qui se fondant sur ces paroles, inventent un regne fabuleux de mille années, pendant lesquelles ils veulent que JESUS-CHRIST *regne un jour corporellement, & boive du vin nouveau dont il n'aura point bû depuis sa passion jusques à la fin du monde. Mais sans nous arrêter à ces fables, reconnoissons que le pain que le Seigneur rompit, & qu'il donna à ses disciples, est le Corps du même Sauveur. Si donc le pain qui est décendu du Ciel, est le Corps du Seigneur, & si ce vin qu'il donna à ses disciples, est son sang, rejettons ces fables Judaïques, montons avec le Seigneur dans cette grande & haute chambre qui est l'Eglise, recevons de sa main le Calice de la nouvelle alliance.... Ce n'est pas Moïse qui nous a donné le vrai pain, mais c'est Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST. *Il nous convie au festin, & il est lui-même nôtre mets. Il mange avec nous, & nous le mangeons. Nous beuvons son Sang. Nous foulons tous les jours dans les sacrifices les raisins tout rouges de son sang.* Il dit encore sur le même sujet dans le Commentaire sur le chapitre 1. de l'Epître aux Corinthiens, que JESUS-CHRIST Fils de Dieu *a donné son sang pour nous racheter; mais qu'on peut entendre ce sang de* JESUS-CHRIST *en deux manieres: ou pour la chair spirituelle & divine dont lui-même a dit: Ma chair est vraiment une viande, & mon sang vraiement un breuvage; ou pour sa chair qui a été crucifiée, & son sang qui a été répandu par la lance du soldat dans sa passion.* L'Auteur du livre du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST qui porte le nom de Bertram, allegue ce dernier passage, qui ne prouve pas, comme quelques-uns le pretendent, que la chair de JESUS-CHRIST, n'est pas réellement dans l'Eucharistie, mais seulement qu'elle n'y est pas d'une maniere visible, passible & corruptible, comme elle étoit sur la croix. La comparaison que saint Jerôme ajoûte de la chair des Saints, fait connoître son intention. *L'on peut*, dit-il, *aussi trouver dans les Saints une diversité de chair & de sang, ensorte que la chair qui doit voir un jour le salut de Dieu, soit autre que la chair qui sera incapable de posseder son Roiaume.* Ainsi comme la chair des Saints en l'autre vie est la même chair, quoi-qu'impassible & incorruptible, de même la même chair de JESUS-CHRIST qui étoit corruptible & passible sur la croix, est impassible & incorruptible dans l'Eucharistie. Il y a encore un passage, dont l'explication fait le sujet d'une grande contestation, dans le Commentaire sur le chapitre 26. de saint Matthieu, où il dit, *Que le Seigneur aprés avoir celebré l'ancienne Pâque, qui est la figure de la nouvelle, il passa au vrai Sacrement de la Pâque, afin que comme autrefois Melchisedech Grand Prêtre du Dieu tout-puissant, en offrant du pain & du vin, traça par avance la figure de ce mystere, ainsi* JESUS-CHRIST *pour l'accomplir y representât la verité de son Corps & de son Sang.* On donne differens sens à ces dernieres paroles. Les Sacramentaires veulent que *repræsentare* en cét endroit signifie simplement figurer. Les Catholiques au contraire soûtiennent que *repræsentare* se doit entendre suivant la force du mot pour *rendre present.* Ce dernier sens est confirmé par les paroles suivantes: *Le veau gras qui est immolé pour obtenir le salut de la penitence, est le Sauveur même, dont nous mangeons tous les jours la chair, & dont nous bûvons tous les jours le sang. Le lecteur qui est du nombre des Fideles, entend comme moi quelle est cette nourriture, qui nous remplissant de son abondance, nous fait pousser au dehors des loüanges de saintes actions de graces. Ce festin sacré se celebre tous les jours, le Pere reçoit tous les jours son Fils,* JESUS-CHRIST *est continuellement immolé sur les Autels.* Dans l'Epître au Pape Damase il dit, qu'il y a autant de difference entre les pains qu'on presentoit à Dieu dans l'ancienne Loi, & le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, qu'entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, & entre la figure & les choses qu'elle represente. Enfin dans l'Epître à Heliodore, parlant des Prêtres, il déclare qu'ils font le Corps de JESUS-CHRIST avec leur bouche sacrée: *Qui Christi Corpus sacro ore conficiunt.* Il semble douter dans son Commentaire sur Sophonie c. 3. si les méchans Prêtres le consacrent. Mais il est à croire qu'il parle de cette maniere plûtôt pour les épouvanter, que pour établir cette maxime qui auroit des suites tres-dangereuses.

S. Jerôme.

J'ajoûte un excellent passage de ce Pere sur le Sacrement de la Penitence, tiré de son Commentaire sur ces paroles du ch. 16. de l'Evangile de S. Matthieu: *Tout ce que vous lierez, sur la terre, sera lié dans le Ciel; & tout ce que vous y délierez, y sera délié. Des Prêtres & des Evêques de la nouvelle Loi*, dit-il, *n'entendant point le veritable sens de ces paroles, imitent l'orgüeil des Pharisiens, en s'attribuant le pouvoir de condamner les innocens, & d'absoudre les coupables. Mais Dieu ne considere pas tant la sentence du Prêtre, que la vie du Penitent. Et comme les Levites ne purifioient pas les lepreux, mais ils distinguoient ceux qui étoient purifiez, de ceux qui ne l'étoient pas, par la connoissance qu'ils avoient de la lepre: de même l'Evêque ou le Prêtre ne lie pas les innocens, & ne délie pas les coupables; mais aprés avoir écouté la difference des pechez, il sçait qui sont ceux qu'il doit lier ou délier pour s'aquitter de son ministere.* On peut remarquer dans ce passage,

S. Jerôme.

1. la coûtume de declarer ses pechez aux Prêtres: 2. le pouvoir que les Prêtres avoient d'absoudre: 3. l'usage que les Prêtres doivent faire de ces clefs, & la précaution qu'ils doivent prendre de n'absoudre que ceux qui sont veritablement repentans.

Les Oeuvres de Saint Jerôme ont été données au Public par Erasme, & imprimées en six volumes à Bâle depuis l'an 1516. jusqu'à l'an 1526. En 1530. elles furent encore imprimées à Lyon chez Gryphe, & à Bâle chez Froben en 1553. La premiere édition de Marianus à été faite à Rome par Manuce l'an 1565. 1571. & 1572. La seconde à Paris chez Nivelle l'an 1579. La 3. à Anvers l'an 1579. La 4. à Paris avec les Notes de Gravius l'an 1609. La 5. est de l'an 1624. à Paris. La derniere est de l'an 1643. Voilà les recüeils de tous les Ouvrages de ce Pere. Il y en a plusieurs imprimez séparément, comme les Lettres imprimées in 8 à Rome chez Manuce l'an 1566. à Anvers en 1568. avec les Notes de Gravius, & à Mayence en 1470. à Venise en 1476. à Paris en 1583. à Dilingen en 1565. à Louvain en 1573. Le livre des Hommes Illustres à Louvain & à Helmstad en 1611. à Cologne en 1580. à Lyon en 1617. à Anvers en 1639. Les lettres à Theophile à Paris en 1546. & 1589. Le livre de la Virginité à Rome en 1562. Le Traité des noms Hebreux à Witemberg en 1626. Je ne parle point des editions de la Chronique, parce que nous en avons fait le dénombrement en parlant des Oeuvres d'Eusebe.

Les Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur doivent bien-tôt entreprendre une nouvelle edition de Saint Jerôme. Il y a tout sujet d'esperer qu'elle égalera en beauté & en exactitude celles de Saint Augustin & de Saint Ambroise qui sont presque achevées par les soins de ces illustres Moines, qui emploient si utilement leur tems & leurs veilles pour enrichir l'Eglise par de si glorieux travaux.

---

a *Ville de Strigna.*] Cette ville est appellée *Stridona* par Ptolomée, quelques-uns la confondent avec *Srigna*, qui est dans l'Istrie, d'autres pretendent qu'elle est differente.

b *Vers l'an* 340. *de* JESUS-CHRIST.] La Chronologie de la vie de Saint Jerôme est fort debattuë. Quelques-uns disent qu'il est né sous l'Empire de Constantin, selon les uns la 25. année du regne de cét Empereur, & selon d'autres la 31. c'est-a-dire, en 331. ou en 337. Prosper remarque dans sa Chronique, qu'il est mort sous le Consulat de Theodose pour la neuviéme fois, & de Constance pour la troisiéme fois, qui est l'an 420. & qu'il a vêcu 91. ans. Si cela étoit ainsi, l'année de sa naissance seroit la 329. Paul Diacre, Sigebert, Bede & les Martyrologes lui donnent 98. ans de vie. Ce qui feroit remonter encore de sept ans l'année de sa naissance, si l'on s'en tenoit à l'époque de Prosper sur sa mort. Baronius au contraire estime qu'il n'a vêcu que 78. ans, de sorte qu'étant mort en 420. il est né selon cét Auteur en 342. D'autres enfin soûtiennent qu'il est né en 348. ou 350. & qu'il est mort en 427. Tout ce qu'on peut faire dans cette varieté d'opinions, est de chercher celles qui s'accordent mieux avec ce que Saint Ierôme à écrit de soi-même, & avec les circonstances de sa vie. Il dit dans le Commentaire sur le ch. 3. du Prophete Abacuc, qu'il étoit enfant, & qu'il étudioit la Grammaire, quand l'Empereur Julien fut tué. *Etant*, dit-il, *encore enfant*, PUER, *& dans les exercices de la Grammaire, dans le tems que toutes les villes du monde étoient soüillées du sang des victimes. Dans la plus grande ardeur de la persecution on apporta tout d'un coup la nouvelle de la mort de Julien.* Cette expression, *Dum adhuc essem puer*, feroit croire que Saint Jerôme n'avoit alors que dix ou douze ans, s'il ne la prenoit souvent pour un âge plus avancé. Car dans l'Apologie à Pammachius il se sert du même terme en parlant de l'âge qu'il avoit étant à Rome. *Dum essem puer Romæ & liberalibus studiis erudirer*, &c. Il est certain qu'en ce tems il avoit plus de douze ans. Dans la lettre à Nepotien, parlant du tems de sa retraite, il dit qu'il étoit alors *adolescens, imò penè puer.* Or il est certain qu'il avoit alors au moins trente ans. Dans le chapitre 15. du Commentaire sur Isaïe, faisant mention du tremblement de terre arrivé sous le Consulat de Valens & de Valentinien l'an 365. il dit, qu'il étoit enfant. Il faloit qu'il eût alors plus de 24. ans. Enfin dans la Preface du Commentaire sur Abdias il dit qu'il avoit autrefois fait un Commentaire sur ce Prophete, étant encore enfant. *Quid igitur condemnamus in quibus pueri lusimus?* Baronius assûre que Saint Ierôme dit en ce même endroit, qu'il avoit trente ans, quand il fit son premier Commentaire sur Abdias, & que depuis, trente autres années s'étoient écoulées. Si cela étoit ainsi, il n'y auroit plus de difficulté à fixer l'époque de la naissance de Saint Ierôme. Mais il ne dit pas clairement qu'il eût trente ans quand il avoit fait ce premier Commentaire. Il est certain que Saint Ierôme a été ordonné Prêtre par Paulin avant la paix concluë avec Melece, & par consequent avant l'an 378. Or il ne pouvoit pas avoir moins de trente ans alors. Quand il vint à Rome trois ans avant la mort du Pape Damase en 382. il faloit qu'il eût au moins quarante ans. En 392. il composa son Traité des Ecrivains Ecclesiastiques, il devoit avoir alors plus de cinquante ans. Il étoit déja sur l'âge, quand il eut un démêlé avec Saint Augustin, & il traite ce Saint qui étoit né en 355. comme une personne beaucoup moins âgée que lui. Toutes ces remarques nous donnent lieu de conjecturer que saint Ierôme est né l'an 340. ou 342. qu'il acheva ses études à Rome à vingt-cinq ans ou environ, vers l'an 365. qu'il se retira dans la solitude de Syrie à trente ans l'an 370. ou 371. qu'il fut ordonné Prêtre à 35. ans l'an 375. qu'il vint à Rome en 382. qu'il en sortit en 385. qu'il se retira en Bethléem en 386. ou 387. qu'il com-

S. Jerôme. composa en 392. son traité des Ecrivains Ecclesiastiques, où il fait mention des Ouvrages qu'il avoit faits jusqu'alors; qu'il a écrit des lettres & des traitez aprés la prise de Rome arrivée l'an 412. qu'il est mort vers l'an 420. âgé de 78. ou 80. ans.

c *Son pere Eusebe.*] Il étoit de bonne famille, & avoit des biens suffisamment. Saint Jerôme témoigne qu'il avoit une grande famille. On ne sçait point le nom de la mere de Saint Jerôme. Sa Tante du côté de sa mere s'appelloit Castorine, saint Jerôme lui a écrit la lettre 36. Il eut une sœur qui fit vœu de virginité, & un frere beaucoup plus jeune que lui, appellé Paulinien.

d *Les premiers principes des Langues.*] Voici ce qu'il dit de ses premieres études dans l'Apologie contre Ruffin. *Memini me puerum cursitasse per cellulas servulorum, dum feriatum duxisse lusibus, & ad Orbilium sævientem de aviæ sinu tractum esse captivum.*

e *Le celebre Donat.*] C'est celui qui a fait des Commentaires sur Virgile & sur Terence, comme saint Jerôme le témoigne dans le premier livre contre Ruffin, où il appelle Donat son Precepteur aussi-bien que dans la Chronique.

f *Un merveilleux progrés dans l'étude des belles Lettres.*] Il apprit en perfection le Latin & le Grec, & acquit une connoissance parfaite des Auteurs prophanes. Il s'exerça par des actions publiques, & frequenta le Barreau, comme il le témoigne dans le Commentaire sur le chapitre 2. de l'Epître aux Galates.

g *Aprés avoir reçû le Baptême à Rome.*] Il le dit clairement dans deux lettres à Damase, qui sont les 57. & 58. où il marque qu'il a pris la robbe du Christianisme dans la ville de Rome.

h *Avec Bonose son ancien Camarade.*] Saint Jerôme dit dans sa lettre à Ruffin, qu'ils avoient été en même tems en nourrice, qu'ils avoient fait leurs études ensemble, qu'ils étoient venus ensemble à Rome, & qu'ils avoient fait ensemble le voiage des Gaules. Il ne suivit pas saint Jerôme dans son voiage de Syrie; mais il se retira dans une Isle deserte de la Dalmatie.

i *Il partit d'Italie avec Heliodore.*] Il ne voulut pas demeurer dans sa patrie pour plusieurs raisons, & principalement à cause des mœurs dereglées de Lupicinus qui en étoit Evêque, ni à Rome à cause du tumulte de cette grande Ville, qui ne l'eût pas laissé joüir du repos.

k *Il reçût de Paulin l'Ordre de la Prêtrise, mais à condition qu'il ne quitteroit point le genre de vie qu'il avoit embrassé, & qu'il ne seroit obligé de faire aucunes fonctions.*] Il dit dans son Apologie à Pammachius qu'il avoit dit à Paulin: *Si sic Presbyterum tribuis, ut Monachum nobis non auferas, tu videris de judicio tuo.* Saint Epiphane écrivant à Jean d'Antioche lui témoigne que saint Jerôme & Vincent Prêtres ne vouloient faire aucunes fonctions de leur ministere, refusant même d'offrir le Saint Sacrifice. *Cum sancti Presbyteri Hieronymus & Vincentius propter verecundiam & humilitatem nollent debita nomini suo exercere sacrificia, & laborare in hac parte ministerii, qua Christianorum præcipua salus est.*

l *Il fut appellé à Rome avec Paulin & saint Epiphane.*] Il le témoigne lui-même dans les Epîtres 16. 27. il y vint en 382. & en sortit trois ans aprés, comme il le témoigne dans la lettre à Aselle. Il parle dans la lettre 11. & dans l'Apologie à Pammachius des lettres & des réponses qu'il écrivoit au nom de Damase. S. Jerôme.

m *Il fut chargé de la conduite des plus considerables Dames de la Ville.*] Ces Dames sont devenuës celebres par les Ecrits de saint Jerôme. Voici leurs noms. Marcelle qui étant demeurée jeune veuve, aprés n'avoir été que sept mois avec son mari, refusa d'épouser un homme de la premiere qualité appellé Cerealis, pour demeurer dans la viduité. Elle avoit sa mere appellée Albine, qui venoit aussi écouter saint Jerôme. Melanie n'est pas moins celebre par les loüanges de saint Jerôme, que par celles de Ruffin; Aselle, Marcelline & Felicité sont encore du nombre de celles qu'il a loüées. Mais Paule & ses filles Blesine, Eustochium, Pauline, Ruffine, & Tonxotium sont celles pour lesquelles il a eu le plus d'affection. Voici ce qu'il dit lui-même dans sa lettre à Aselle de la consideration où il étoit parmi les Dames de Rome. *J'ai*, dit-il, *demeuré prés de trois ans à Rome, j'étois souvent entouré d'une troupe de filles & de femmes, je leur expliquois l'Ecriture Sainte fort souvent, cette lecture les rendoit assiduës: cette assiduité avoit engendré une espece de familiarité: on conçût pour cela quelque mauvaise opinion de moi.* Il ne pût pas neanmoins échaper entierement à la médisance. Les Ecclesiastiques de Rome dont il reprenoit les mœurs, trouverent à redire à sa conduite, l'accuserent d'avoir trop de familiarité avec Paule, susciterent même un valet qui l'accusa de déreglemens. Mais ce malheureux aïant été mis en prison & appliqué à la question, desavoüa ce qu'il avoit avancé.

m *Par Sophronius.*] Erasme a donné cette version sous le nom de Sophronius sur la foi d'un MS. Personne n'a douté d'abord qu'elle ne fût de lui. M. Vossius pere l'a reconnu: mais M. Isaac Vossius son fils a reclamé contre cette opinion dans ses Notes sur les Epîtres de saint Ignace, où il soûtient hardiment que cette version n'est point de Sophronius, qu'elle est tres-méchante, que celui qui l'a faite, ne sçavoit pas le Grec, qu'il est visible qu'elle est d'un imposteur. M. Huet dans son livre, *De optimo genere interpretandi*, refute Vossius, & ne fait point de doute que cette traduction ne soit de Sophronius.

o *Fit une nouvelle version.*] Il parle de cette version comme étant entierement de lui, dans la lettre 89. à saint Augustin. Il y a neanmoins bien de l'apparence qu'il se servit dans plusieurs livres de l'Ecriture, de l'ancienne version vulgate, qu'il ne fit que corriger. Il est certain qu'il fit une nouvelle version des Pseaumes, comme il le marque dans l'Epître à Sunia & Fretella. Il traduisit aussi tout de nouveau le livre de Job, comme on le voit par les deux Prefaces qu'il a composées sur ce livre, & sur les livres de Salomon, comme il est marqué dans le livre 2. de l'Apologie contre Ruffin.

p *De livres que les Hebreux reconnoissoient pour Canoniques.*] Il ne traduisit point les livres qui n'é-

 toient

toient point dans le Canon des Hebreux, à l'exception de ceux de Tobie & de Judith. Ainsi la version des livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, des Maccabées, de Baruch, de la lettre de Jeremie, & des additions au livre d'Esther & de Daniel, n'est point de saint Jerôme. *S. Jerôme.*

q *A l'exception de la traduction des Pseaumes & de quelques mélanges de l'ancienne version vulgate.*] Il est certain que nôtre Vulgate n'est pas l'ancienne traduction Latine faite sur la version des Septante. Il est encore certain qu'elle a été faite sur l'Hebreu. Or il n'y a point eu de Pere qui sçût l'Hebreu, que saint Jerôme. Aussi on ne peut attribuer le corps de cette version à d'autres qu'à lui. Outre que les versions des livres de la Bible qui sont dans ses Commentaires, sont presque entierement conformes à nôtre Vulgate. On trouve aussi dans les autres livres une grande partie des changemens que saint Jerôme dit avoir faits dans sa version. Il est certain que la traduction vulgate des Pseaumes n'est point de saint Jerôme. Elle n'a point été faite sur l'Hebreu, mais sur la version des Septante; quoi-qu'elle soit quelquefois conforme aux versions de Theodotion, d'Aquila & de Symmaque, & differente de celle de saint Jerôme, que nous avons encore parmi ses Ouvrages. Les Additions aux livres d'Esther & de Daniel ne sont point non plus de la version de saint Ierôme, ni celle des livres qui n'étoient point dans le Canon des Hebreux. Enfin il y a plusieurs endroits dans nôtre Vulgate qui sont des restes de l'ancienne version que l'on a mêlée avec la Nouvelle; car on y trouve plusieurs endroits conformes à la version des Septante, & differens du texte Hebreu, aussi-bien que des observations & de la traduction de saint Ierôme qui s'étoit attaché scrupuleusement à la verité Hebraïque.



RUFFIN.

Ruffin. RUffin, surnommé par quelques-uns Toranus ou Tyranius *a*, Prêtre d'Aquilée *b*, fleurit en même tems que saint Jerôme; & aprés avoir été du nombre de ses meilleurs amis *c*, il fut un de ses plus grands ennemis. Il embrassa la vie monastique *d*, & fut baptizé dans un Monastere vers l'an 370. Il partit ensuite de Rome avec Melanie l'an 372. pour aller en Egypte *e* visiter les Solitaires du desert de Nitrie. Ils vinrent d'Egypte en Palestine, & demeurerent vingt-cinq ans à Jerusalem, où la maison de cette celebre Veuve étoit l'abord & la retraite de tous les Pelerins qui venoient visiter les saints Lieux. Elle les recevoit avec joie, les défraïoit à ses dépens, & faisoit de grands biens a l'Eglise de Jerusalem. Pendant ce tems Ruffin passoit sa vie dans l'étude & dans les exercices de pieté. *Ruffin.* Comme il sçavoit tres-bien le Grec & le Latin, il se mit à lire & à traduire les Ouvrages des Auteurs Grecs, & principalement ceux d'Origenes. Il conçût tant d'estime pour cét Auteur, qu'il entreprit sa défense contre ceux qui l'accusoient. Ce fut ce qui le broüilla avec saint Jerôme, qui avoit pris un parti contraire. Ils se reconcilierent neanmoins, avant que Ruffin *f*, partit de Palestine pour retourner à Rome. Mais cette paix ne dura pas long-tems. Ruffin & Melanie aprés avoir demeuré 25. ans en Orient, se resolurent de revenir à Rome. Ils s'embarquerent l'an 397. & aiant passé par Nole, où ils furent tres-bien reçûs par saint Paulin Evêque de cette ville, ils arriverent à Rome. Quelque tems aprés Ruffin publia la traduction du premier livre de l'Apologie d'Origenes, qui portoit le nom de Pamphile, avec une lettre, pour montrer que les Oeuvres d'Origenes avoient été falsifiées, & une traduction des livres des Principes, avec une Preface qui choqua saint Jerôme. Ce Saint écrivit aussi-tôt son Apologie contre Ruffin, contre laquelle celui-ci composa deux livres d'Invectives. Cette dispute fit bien du bruit dans Rome, où ces deux fameux adversaires avoient beaucoup de credit & de partisans. Tant que le Pape Syrice vêcut, Ruffin fut en repos: il eut même une lettre de communion de ce Pape, avec laquelle il se retira à Aquilée. Mais aprés sa mort, Anastase qui lui succeda, cita Ruffin devant soi. Celui-ci n'aiant point comparu, mais s'étant excusé par une Apologie, fut condamné sans misericorde: ce qui ne l'empêcha pas de conserver son rang de Prêtre à Aquilée, où il demeura jusqu'à ce que les Wisigoths ravageant l'Italie en 409. il fut contraint de se retirer en Sicile où il mourut l'an 410. *g*

Ruffin a fait de deux sortes d'Ouvrages: des traductions des Auteurs Grecs, & des Oeuvres de sa composition.

Les versions des Auteurs Grecs sont la plus grande & la plus considerable partie de ses travaux: car il a donné aux Latins, comme remarque Gennade, une grande partie des livres des Grecs. En voici le Catalogue.

Les vingt livres des Antiquitez des Juifs par Flavius Joseph.

Les sept livres de la guerre des Iuifs.

Les deux livres contre Appion du même Auteur.

L'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe *h* reduite en neuf livres, & traduite avec beaucoup de liberté.

Les

Les livres des Recognitions attribuez à saint Clement, avec une Preface.

Ruffin.

Les Sentences k de Sixte le Pythagoricien qu'il avoit attribuées faussement au Pape Sixte second du nom.

Le livre des Principes d'Origenes: 17. Homelies du même Auteur sur la Genese: 12. Homelies sur l'Exode: 16. Homelies sur le Levitique: 28. Homelies sur les Nombres: 26. Homelies sur Josué: 9. Homelies sur le livre des Juges: la premiere Homelie sur le livre des Rois: 9. Homelies sur les Pseaumes, & les Commentaires sur l'Epître aux Romains, & une lettre de ce même Auteur, où il se plaint de ce que l'on a corrompu ses livres.

Le premier livre de l'Apologie de Pamphile pour Origenes.

Les Oraisons de saint Gregoire de Nazianze: les Regles ascetiques de saint Basile, & quelques autres Traitez de ces deux Peres de l'Eglise.

Les Sentences d'Evagre du Pont: quelques autres Traitez de cét Auteur.

Il avoit encore traduit, si nous en croions Gennade, un Traité de Pamphile contre les Mathematiciens; & saint Jerôme remarque qu'il avoit donné le livre d'un Arien sous le nom du Martyr Theophile. Mais nous n'avons plus ces deux Ouvrages.

Ruffin se donnoit beaucoup de liberté dans ses traductions, & s'attachoit plus au sens qu'il croioit que l'on doit donner aux Auteurs, qu'à leurs paroles. En un mot, ses traductions sont plûtôt des paraphrases que des versions fideles & litterales. Il s'est particulierement donné beaucoup de liberté dans l'Histoire d'Eusebe & dans les Traitez d'Origenes, où il a changé, ajoûté & retranché plusieurs choses, comme il l'avouë lui-même. Mais si ces versions ne sont pas entierement fideles, elles sont assez élegantes, & ont une netteté qui les fait lire agreablement.

Les Oeuvres de la composition de Ruffin sont: Deux livres d'Histoire Ecclesiastique qu'il a ajoûtez à la traduction des livres d'Eusebe, dans lesquels il continuë l'Histoire de l'Eglise jusqu'à la mort de l'Empereur Theodose. Ces livres sont adressez à Chromace d'Aquilée, & ont été écrits dans le tems qu'Alaric Roi des Goths ravageoit l'Italie. Ils ont été traduits en Grec par Gelase de Cesarée. Ils sont assez bien écrits; mais il y a plusieurs fautes contre l'Histoire. l

Un Ecrit, dans lequel il tâche de prouver que les livres d'Origenes ont été falsifiez, publié à Rome l'an 397. avec la version du livre des Principes de Ruffin & de l'Apologie de Pamphile.

Ruffin.

Deux livres contre l'Apologie de saint Ierôme, à qui il a donné le nom d'invective.

Dans le premier, pour défendre sa doctrine contre les accusations de saint Ierôme, il rapporte le Symbole & la doctrine qu'il avoit reçûë à Aquilée, il y avoit plus de trente ans, de Chromace, de Iovien & d'Eusebe. Il remarque, que dans son Eglise on ne faisoit pas seulement profession dans le Symbole de croire la *resurrection*, *carnis resurrectionem*; mais qu'on ajoûtoit, *de cette chair*, *hujus carnis resurrectionem*: „ afin, „ dit il, qu'en faisant le signe de la croix sur nô„ tre frere, comme on a coûtume de le faire „ en finissant le Symbole, nous fassions une pro„ fession publique, que nous croions la resur„ rection de cette même chair que nous tou„ chons. Il se sert de cette profession pour se justifier de l'accusation que saint Ierôme lui avoit faite d'être dans l'erreur au sujet de la resurrection de la chair, & de ne pas croire que l'homme ressusciteroit avec toute sa chair. Il soûtient que c'est à tort qu'on lui impute cette erreur, qu'il tient que le corps ressuscitera tout entier avec tous ses membres, mais qu'il ressuscitera glorieux & immortel, & qu'il ne sera plus sujet à la corruption & aux infirmitez de la chair mortelle & corruptible.

Il répond ensuite à ce qu'on lui avoit objecté, d'avoir des sentimens heretiques touchant le mystere de la Trinité. Il fait voir que sa doctrine sur ce mystere ne peut pas être soupconnée d'erreur. Que s'il a laissé par mégarde dans la traduction des Principes d'Origenes un passage, où il semble dire que le Fils ne voit pas le Pere, & que le Saint Esprit ne voit pas le Fils, on ne doit pas pour cela l'accuser d'erreur, puisqu'il fait en tant d'endroits profession du contraire. Que si on l'eût averti charitablement, il eût raié ou changé cét endroit comme les autres qu'il avoit trouvez contraires à la doctrine de l'Eglise sur la Trinité. Il se plaint même que Paulinien avoit empoisonné la version de cét endroit, en lui faisant dire que ce n'étoit pas une impieté, ni une absurdité, de dire que le Fils ne voit pas le Pere, au lieu qu'il avoit simplement dit qu'il rendroit raison dans la suite, du sens, dans lequel on pouvoit dire que la personne du Pere étoit invisible.

Il repousse ensuite tous les reproches que saint Ierôme lui avoit faits, en montrant qu'il avoit lui-même autrefois loüé Origenes, qu'il avoit traduit ses Ouvrages, & que l'on trouvoit dans les Commentaires de ce Pere les mêmes erreurs sur la nature de la chair ressuscitée, sur la préexistence des ames, & sur la fin des peines des demons & des

Ruffin.

damnez, à cause desquelles il trouvoit presentement mauvais que l'on eût traduit les livres d'Origenes. C'est ce qu'il montre par de longs extraits tirez des differens Commentaires de ce Pere.

Le second liure de l'Invective de Ruffin concerne des reproches personnels qu'il fait à saint Jerôme. Premierement, il l'accuse d'avoir dans son livre de la Virginité, déchiré cruellement les Chrétiens de toute sorte d'états & de conditions, & d'avoir tellement décrié leurs mœurs, que les Païens & les Apostats recherchoient soigneusement ce livre pour s'en servir contre l'Eglise. Secondement, il l'accuse de parjure, parce qu'aprés avoir dit qu'il avoit fait un serment solennel de ne plus lire les livres des Auteurs prophanes, il n'avoit cessé de les lire, & de s'en servir dans ses Ouvrages. Il remarque en particulier un endroit de son Traité de la Virginité, où il prétend que S. Jerôme a parlé de Dieu d'une maniere peu respectueuse. Il se mocque de S. Jerôme, qui se vantoit d'être disciple de Didyme, parce qu'il avoit conversé un seul mois avec lui. Il le raille sur ce qu'il avoit pris pour maîtres le Philosophe Porphyre & le Juif Barrabas. Il rapporte plusieurs passages tirez de ses Ecrits, pour montrer qu'il n'a pas seulement loüé l'érudition & la science d'Origenes, mais qu'il a approuvé sa doctrine. Il l'accuse d'avoir raïé dans sa Chronique ce qu'il avoit dit en faveur de Melanie. Il le reprend du peu de cas qu'il faisoit de la version des Septante. Il trouve mauvais qu'il rejette avec tant de mépris ce que l'on dit de leurs 70. cellules, & qu'il ne reconnoisse pas l'Histoire de Susanne pour Canonique. Enfin il lui fait un crime de sa nouvelle traduction. Cette Invective est écrite avec beaucoup d'adresse & de vehemence. Il la composa l'an 399.

Quelque tems aprés il écrivit son Apologie au Pape Anastase, dans laquelle aprés avoir exposé d'une maniere tres-Catholique ce qu'il croit touchant la Trinité, la resurrection, le Jugement dernier, & la peine du feu éternel des demons, il témoigne qu'il est incertain sur l'origine des ames, parce qu'il a remarqué que les Auteurs Ecclesiastiques ne s'accordoient pas sur ce sujet; que les uns, comme Tertullien & Lactance, croient qu'elles sont formées avec les corps; que les autres, comme Origenes, ont crû qu'elles avoient toutes été créées avec le monde, & que Dieu les mettoit dans les corps; qu'enfin les autres soûtenoient que Dieu les creoit, & les mettoit en même tems dans les corps; qu'il ne sçavoit pas laquelle de ces opinions étoit la plus veritable, & qu'il en laissoit le jugement à Dieu, ne pouvant assûrer que ce que l'Eglise enseigne, que Dieu est createur des ames & des corps.

Ruffin.

Aprés avoir ainsi rendu raison de sa doctrine il se défend sur les reproches qu'on lui avoit fait, à cause de sa traduction des livres d'Origenes. Il dit que l'on voit bien que ce n'est que l'envie qui fait blâmer cette entreprise; que s'il y a dans l'Auteur des choses qui puissent déplaire, on n'en doit pas faire tomber la faute sur l'Interprete, qui n'a fait que rendre le sens de son Auteur; qu'il a même prévenu l'inconvenient qui pouvoit arriver, en retranchant les erreurs qu'il avoit crû avoir été ajoûtées dans les livres d'Origenes; qu'il en avoit averti dans sa Preface; qu'ainsi l'on avoit tort de l'accuser & le calomnier pour ce sujet. „ Car, dit-il, quand la simplicité & l'innocence pourront elles être à couvert contre l'envie & la médisance, si elles ne le sont en cette rencontre? Je ne suis ni le défenseur ni l'approbateur d'Origenes, je suis seulement son Interprete. Plusieurs l'ont été devant moi, je l'ai été le dernier à la priere de mes amis. Si l'on ne veut plus que je traduise de ces OEuvres, à la bonne heure, je n'en traduirai plus. Il finit en assûrant le Pape, qu'il n'a point, & qu'il n'a jamais eu d'autres sentimens que ceux qu'il vient d'expliquer, qui sont ceux de l'Eglise de Rome, d'Alexandrie & d'Aquilée; & en l'avertissant, que ceux qui causent du scandale & des divisions par envie & par jalousie contre leurs freres, en rendront conte au jugement de Dieu.

L'Explication du Symbole adressée à Laurent, qui se trouve parmi les OEuvres de saint Cyprien & de saint Jerôme, est encore l'ouvrage de Ruffin. Gennade qui est un des plus zelez partisans de cét Auteur, remarque qu'il a bien réüssi dans cét Ouvrage; que les autres Explications du Symbole ne sont rien au prix de celle-ci. Et en effet, il seroit difficile de trouver un Traité sur le Symbole plus parfait que celui-ci.

Il remarque dans le commencement, que cette entreprise est difficile, parce qu'il est tres-dangereux de parler des mysteres: que quelques celebres Auteurs avoient déja fait des ouvrages fort courts sur cette matiere: que Photin en avoit fait un pour établir son heresie: que son dessein est d'expliquer le Symbole avec simplicité & par les paroles mêmes de l'Ecriture, pour suppléer à ce qui a été omis par ceux qui avoient écrit avant lui. Il dit ensuite que les Apôtres ont composé le Symbole en conferant ensemble, avant que de se separer, afin d'apprendre une même Formule de Foi à tous ceux qu'ils devoient convertir: qu'il est appellé Symbole, ou parce que c'est une conference de plusieurs personnes, ou parce qu'il est la marque à laquelle on connoît le Chrétien. Il parcourt ensuite tous les articles du Symbole, & remarque les differentes manieres dont ils étoient énon-

Ruffin. énoncez en differentes Eglises. Il en éclaircit le sens d'une maniere tres-simple, & il les confirme par les passages les plus formels de l'Ecriture sainte. En expliquant l'article de l'Eglise Catholique, il fait le dénombrement des livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament: Il ne met dans le Canon des livres de l'Ancien Testament que les livres reconnus par les Hebreux: mais il dit qu'il y a d'autres livres qu'on lit encore dans l'Eglise, quoi-qu'on ne s'en serve pas pour confirmer les dogmes, & il les appelle des livres Ecclesiastiques. Ces livres dans l'Ancien Testament sont, la Sagesse, l'Ecclesiastique, les livres de Tobie, de Judith & des Maccabées; & dans le Nouveau le livre d'Hermas & le Jugement de S. Pierre. Il remarque encore sur le même article, qu'il n'y a qu'une Eglise. Il condamne en peu de mots la plûpart des sectes qui s'en sont separées. Il s'étend beaucoup sur le dernier article qui est de la resurrection de la chair; & remarque encore ici que l'Eglise d'Aquilée ajoûtoit *de cette chair*, & que l'on faisoit le signe de la croix en finissant le Symbole.

L'Explication des benedictions de Jacob est le premier des ouvrages imprimez sous le nom de Ruffin dans la Collection de ses OEuvres. Ce Traité est écrit à la priere de Paulin; ce qui a donné occasion à Isidore de l'attribuer au Diacre Paulin, quoi-qu'il soit de Ruffin, suivant le témoignage de Gennade. Il est divisé en deux livres. Dans le premier il explique la benediction de Juda, & dans le second celles des autres enfans de Jacob. Il s'attache particulierement au sens historique, sans negliger le mystique & le moral. Il fait voir que les propheties de ce Patriarche sont accomplies, ou dans l'Eglise ou dans les Tribus des Juifs.

Il a suivi à peu prés la même methode dans ses Commentaires sur les Prophetes Osée, Joël & Amos. Ces Commentaires sont clairs & nets: il explique son texte d'une maniere élegante & naturelle, sans s'embarasser dans des allegories ou dans des questions difficiles, ou dans de longues digressions. Il dit dans la Preface, qu'il avoit fait des Commentaires sur les livres de Salomon, & qu'il avoit dessein d'en faire sur tous les petits Prophetes. Il avertit le Lecteur qu'il s'est servi de la derniere version qui est conforme au texte Hebreu, & qu'il a été fort peu secouru dans son Commentaire par les travaux des autres. „ Car „ les Latins, dit-il, semblent avoir été d'accord „ pour ne rien écrire sur les petits Prophetes. Il „ est vrai que quelques Auteurs Grecs ou Syriens „ ont tâché d'expliquer leurs Propheties; & je re„ connois que j'ai lû sur ces livres quelques Com„ mentaires de S. Jean Evêque de Constantino„ ple: mais ils sont, suivant sa coûtume, plûtôt „ composez pour exhorter ses auditeurs, que „ pour expliquer le texte de l'Ecriture. Origenes „ suivant son genie particulier a fait valoir d'agre„ ables allegories, & n'a point fait entendre le „ sens de l'Histoire, qui est la seule chose qui soit „ solide. Jerôme homme d'un vaste genie & d'u„ né étude consommée, a fait des Commentai„ res sur les livres des Prophetes, mais il s'est ar„ rêté aux traditions des Juifs, sans se mettre en „ peine de chercher le sens des Propheties par les „ évenemens: de sorte que ces Commentaires „ ne sont pleins que des allegories d'Origenes, ou „ des traditions des Juifs. Voilà le jugement que Ruffin porte des autres; & il faut avouër qu'il a évité ce qu'il reprend dans leurs Commentaires, & que le sien est plus utile pour l'intelligence du sens historique des Propheties. Il est surprenant que Gennade ne fasse point mention de ces Commentaires. Mais le stile & les circonstances font assez connoître qu'ils sont de Ruffin, quoi-que quelques-uns en aient voulu douter. Ruffin.

Il ne reste plus que les Commentaires sur les 75. premiers Pseaumes, qui ont été imprimez separément à Lyon l'an 1570. mais on ne les peut attribuer à Ruffin, parce que l'on y trouve des periodes entieres tirées des Commentaires de saint Augustin sur les Pseaumes *m*, & des Morales de saint Gregoire. Gennade fait mention de plusieurs lettres de pieté écrites par Ruffin, entre lesquelles il donne le premier rang à celles qu'il avoit écrites à Proba, mais nous n'en avons plus presentement.

Il faut avoüer que Ruffin, quoi-que fort maltraité par saint Jerôme, a été un des plus habiles hommes de son siecle. Il ne sçavoit peut-être pas tant que ce Saint; mais il avoit l'esprit plus posé, & moins vehement. Il n'écrit pas si bien Latin, mais son stile est plus égal. On ne peut nier que l'Eglise Latine ne lui ait eu beaucoup d'obligation, de lui avoir donné la connoissance des principaux Auteurs Grecs, & particulierement de l'Histoire de l'Eglise. Quoi-qu'il ait été accusé de plusieurs erreurs, il n'a été convaincu d'aucune, & il s'est assez bien justifié des reproches qu'on lui a faits. Il a défendu Origenes, mais c'est en rejettant les erreurs qu'on lui a attribuées. La seule chose de laquelle on le peut croire coupable, non sur ses écrits, mais sur la foi des Auteurs qui ont parlé de lui, est d'avoir été le maître de Pelage. Mais peut-être que les erreurs du disciple les ont fait imputer au maître, sans qu'il les lui eût enseignées. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire qu'il se soit pour cela separé de l'Eglise, & qu'il ait soûtenu ces erreurs avec opiniatreté. Ainsi c'est à tort, à mon avis, que la plûpart des nouveaux outragent si fort sa memoire, & le traitent comme

me un des plus grands Heretiques du monde. Il ne faut pas prendre garde à toutes les injures dont saint Jerôme l'a chargé dans la chaleur de leur querelle, & il vaut mieux suivre la moderation du Pape Gelase, qui lui donne le nom de saint personnage: *Rufinus vir religiosus*; quoiqu'il reconnoisse que saint Jerôme a eu raison de le reprendre sur ce qu'il a dit de la liberté de l'homme.

Ruffin.

Les Oeuvres de cét Auteur ont été reçüeillies en un volume in folio imprimé à Paris chez Sonnius en 1580. On a oublié d'y mettre ses deux Invectives & l'Apologie au Pape Anastase, avec la lettre touchant la falsification des livres d'Origenes; qui sont dans le dernier tome des Ouvrages de saint Jerôme. Ses versions se trouvent dans les anciennes éditions Latines des Auteurs Grecs qui ont été publiées avant que l'on en eût fait de nouvelles.

---

a *Surnommé Toranus ou Tyranius.*] Ce surnom lui est donné par l'Auteur qui a parlé de quelques Ecrivains Ecclesiastiques, qui se trouve aprés le Traité d'Ildephonse de Tolede dans la Bibliotheque de Miræus. On l'appelle communément Toranus. L'origine de ce surnom est incertaine.

b *Prêtre d'Aquilée.*] Gennade & Pallade, & tous les autres anciens disent qu'il est d'Aquilée, ville d'Italie, & il semble le marquer lui-même assez clairement dans son Apologie. Cependant Marius Mercator l'appelle Syrien. Le P. Garnier croit que ce Ruffin dont parle Marius Mercator, & qu'il fait auteur de l'heresie Pelagienne dans Rome, est different de celui dont nous parlons. Mais les conjectures qu'il apporte pour le prouver, sont tres-foibles, & il y a toute apparence que c'est le même Ruffin. Le P. Gerberon croit au contraire que Marius Mercator parle de nôtre Ruffin; mais il soûtient qu'il n'étoit pas d'Aquilée par naissance, mais parce qu'il étoit Prêtre & habitant de cette ville. Il apporte deux passages de saint Jerôme pour le prouver. Mais ils ne sont pas convaincans. Il est plus naturel de dire que Marius Mercator a appellé Ruffin le Syrien à cause qu'il avoit habité long-tems en Syrie, & qu'il en venoit, quand il sema la doctrine Pelagienne dans Rome.

c *Un de ses meilleurs amis.*] Saint Jerôme le loüe dans l'Epître 5. à Florence, & le recommande comme un homme pour lequel il avoit une estime toute particuliere. On peut lire aussi l'Epître 4. du même à Ruffin.

d *Il embrassa la vie monastique.*] Il dit dans le premier livre des Invectives qu'il y a trente ans qu'il a été baptizé dans un Monastere par Chromace, Jovien & Eusebe. Cét écrit est de 399. ou 400.

e *Aller en Egypte*, &c.] Pallade rapporte ces circonstances de la Vie de Ruffin & de Melanie. Dans son Histoire Lausiaque ch. 32. & 33. il dit qu'ils demeurerent vingt-sept ans en Orient; mais saint Paulin ne conte que vingt-cinq, & cette époque s'accorde mieux avec les autres circonstances de leur voiage. Ruffin.

f *Ils se reconcilierent*, &c.] S. Epiphane dans sa lettre taxe Ruffin des erreurs des Origenistes, & le met au nombre des partisans de Jean de Jerusalem & des ennemis de saint Jerôme. Ce Pere le témoigne dans la lettre 66. écrite à Ruffin aussi-tôt aprés qu'il eut fait paroître sa version des livres des Principes, *Scias nos reconciliatas inimicitias purè colere.*

g *Il mourut l'on 410.*] Saint Jerôme dans ses Commentaires sur Ezechiel & sur Ieremie parle de Ruffin comme d'une personne morte. Il est constant que Ruffin se retira en Sicile aprés la prise de Rome, & il le témoigne lui-même dans sa lettre à Ursacius donnée par M. de Valois.

h *L'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe reduite en neuf livres, & traduite avec beaucoup de liberté.*] Il a passé presque tout le neuviéme livre d'Eusebe, & n'en a fait qu'un du huitiéme & du neuviéme. Dans le septiéme livre il a ajoûté une narration des miracles de saint Gregoire Thaumaturge, qui n'est point dans Eusebe, & dans le neuviéme, une harangue du martyr Lucien. Il y a quelque changement dans l'ordre des chapitres du sixiéme & septieme livre. Il y a plusieurs fautes dans sa traduction. Il a fait un Martyr de Lyon de Zacharie dont il est parlé en saint Luc. Il confond saint Bibliade avec saint Blandine, &c.

i *Les livres des Recognitions.*] Bellarmin croit que cette version est faussement attribuée à Ruffin: mais Gennade la reconnoît comme étant de lui.

k *Les Sentences de Sixte le Pythagoricien.*] Saint Ierôme lui reproche cette fraude en plusieurs endroits. *Ep. ad Ctesiph. in c. 18. Ezech. & in c. 22. Jeremiæ.*

l *Il y a plusieurs fautes contre l'Histoire.*] En voici quelques-unes. Il suppose que saint Athanase s'est caché pendant six ans aprés qu'il fut jugé dans le Concile de Tyr. Il renverse l'ordre des tems dans l'histoire de saint Athanase. Il est peu favorable à saint Gregoire de Nazianze & à saint Basile. Il dit faussement que saint Hilaire a été excommunié; & il confond les tems, quand il remarque qu'il a été exilé aprés le Concile de Milan. Il y a plusieurs autres fautes de cette nature, qui n'empêchent pas que cét Ouvrage n'ait été fort utile, puisqu'il est le premier qui ait débroüillé & rangé l'Histoire de ces tems-là.

m *On y trouve des periodes entieres tirées des Commentaires de saint Augustin sur les Pseaumes.*] Cela se remarque principalement sur le Ps. 1. v. 1. Ps. 3. v. 1. Ps. 4. v. 1. Sur le Pseaume 9. il y a un passage entier qui commence *Prima persecutio*, tiré presque mot à mot du Commentaire de saint Augustin. Sur le Ps. 5. l'Auteur remarque qu'il vivoit dans un tems où il n'y avoit plus d'heresie; ce qui fait voir que c'est l'ouvrage d'un nouveau Compilateur.

SO-

SOPHRONIUS.

Sophronius. SOphronius homme de grande érudition, dit saint Jerôme son ami dans le livre des Hommes Illustres, a écrit étant encore presque enfant les loüanges de Bethléem, & a composé depuis peu l'excellent Traité de la ruine de Serapis. Il a aussi traduit fort élegamment en Grec mon Traité de la Virginité à Eustochium, & la Vie du Solitaire Hilarion. Il a encore fait une version Grecque de la version Latine des Pseaumes & des Prophetes que j'ai faite sur le texte Hebreu. On lui attribuë aussi la traduction Grecque du livre des Hommes Illustres. Il y a un autre Sophronius Evêque de Jerusalem, qui vivoit sous l'Empereur Heraclius vers l'an 636. à qui l'on attribuë un petit Ecrit des travaux & des voiages de saint Pierre & de saint Paul. C'est une miserable piece, qui ne merite pas qu'on en fasse mention.

SEVERE SULPICE.

Severe Sulpice. SEvere Sulpice *a*, Prêtre d'Agen *b*, illustre par la noblesse de son extraction, par la beauté de son genie, & par la sainteté de sa vie, fleurit dans le même tems que saint Jerôme & Ruffin. Il fut disciple de saint Martin dont il a écrit la Vie, & intime ami de Paulin Evêque de Nole qui lui a écrit plusieurs lettres. Celui ci parlant de la conversion de Severe dans une de ses lettres, dit qu'elle a été tout-à-fait extraordinaire & miraculeuse; „ parcequ'il avoit secoüé tout d'un coup „ le joug du peché, & brisé les liens de la chair & „ du sang à la fleur de son âge, dans un tems qu'il „ avoit une grande reputation dans le Barreau; „ que ni les richesses, ni la licence de joüir des „ plaisirs aprés son mariage, ni sa jeunesse, ne „ l'avoient point detourné du chemin de la vertu, „ pour lui faire prendre cette voie large & „ commode des gens du monde; qu'il avoit méprisé „ les richesses & la gloire pour suivre JESUS-CHRIST, „ & preferé les prédications „ des pêcheurs à toutes les pieces d'éloquence de „ Ciceron & à tous les ouvrages des belles lettres. Il n'a pas neanmoins laissé de faire paroître son éloquence dans les Ecrits qu'il a composez aprés sa conversion.

Le principal de ces Ouvrages est son Histoire sacrée divisée en deux livres, qui contient un abregé tres-bien écrit de ce qui s'est passé de remarquable dans l'Histoire des Juifs & de l'Eglise depuis la creation du monde jusqu'au Consulat de Stilicon & d'Aurelien, c'est-à dire, jusqu'à l'an 400. de JESUS-CHRIST. Il a aussi écrit la Vie de saint Martin, trois lettres sur la mort & sur les vertus de ce même saint, & trois Dialogues entre Gallus & Posthumien, dont le premier est sur les merveilles des Moines d'Orient, & les deux autres sur les vertus de saint Martin. Gennade dit qu'il avoit encore écrit des lettres de pieté à sa sœur, deux lettres à saint Paulin, qui étoient publiques de son tems, sans parler de plusieurs autres qu'on ne publioit pas, parce qu'elles étoient mêlées d'affaires domestiques. Dom Luc Dachery nous a donné dans le cinquiéme volume de son Spicilege cinq lettres de Severe Sulpice à sa sœur, & M. Baluze en a aussi publié deux dans son premier volume d'Ouvrages mélangez; les autres n'ont point encore vû le jour. Severe Sulpice.

Gennade nous assûre que Sulpice Severe sur la fin de sa vie se laissa surprendre par les Pelagiens, & qu'ensuite aiant reconnu la faute où il étoit tombé par une trop grande demangeaison de parler, il étoit demeuré dans le silence le reste de ses jours pour reparer sa faute. Guibert Abbé de Gemblours, semble douter de ce fait; mais le témoignage de Gennade ne doit pas être suspect en cette matiere. Sulpice Severe a vêcu jusques vers l'an 420.

Cét Auteur est élegant: il écrit avec beaucoup de pureté & de politesse. Il a joint une tres-grande brieveté avec une extréme clarté, en quoi il excelle au dessus de Salluste qu'il a imité. Nous n'avons point d'abregé d'Histoire si bien fait & si bien écrit que le sien. Il n'est pas toutefois fort exact, & il fait plusieurs fautes contre l'Histoire, principalement dans celle de l'Eglise. Il est fort credule au sujet des miracles, & il approuve les rêveries des Anciens sur le Roïaume de mille ans, sur l'Antechrist qu'il croit être Neron, sur le tems de la fin du monde, & sur les fils des hommes qui eurent commerce avec les femmes. Il passe fort legerement l'Histoire de l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'au quatriéme siecle. Il dit tres-peu de choses des Ariens; mais il s'étend beaucoup sur les Priscillianistes, & est celui de tous les Auteurs qui nous en apprend le plus.

La Vie de saint Martin est écrite avec la même pureté que son Histoire, mais d'une maniere plus étenduë & plus agreable. Les Dialogues sont composez avec tant d'art & de justesse, qu'on ne peut se lasser de les lire, particulierement le premier, où Posthumien rapporte plusieurs particu-

ticularitez des Moines d'Orient. Il y parle des brouïlleries qui étoient dans l'Egypte & dans la Palestine à l'occasion des livres d'Origenes, & en porte un jugement tres-sage & tres-moderé: quoi qu'il n'excuse pas entierement Origenes, il n'approuve pas neanmoins la rigueur dont l'Evêque d'Alexandrie en avoit usé contre ses défenseurs. Il déplore le malheur de l'Eglise qui est troublée pour une chose de si peu de consequence. Il louë saint Jerôme sans approuver tout-à-fait sa conduite. Il rapporte un beau mot d'un bon Prêtre des côtes d'Afrique, qui refusa de recevoir de l'argent que Posthumien lui presentoit, en disant que *l'or détruisoit plûtôt l'Eglise, qu'il ne l'édifioit.*

Severe Sulpice.

Les Oeuvres de Sulpice Severe qui avoient été données fort peu correctement par Lazius, furent revûës & corrigées par Gisalinus, qui les fit imprimer avec ses Notes & celles de Galesinius à Anvers l'an 1574. Sigonius en a fait une nouvelle édition avec de nouvelles Notes imprimée à Boulogne en 1581. & à Francfort en 1593. L'Histoire fut imprimée avec les Notes de Drusius à Franker en 1607. Il y a une édition par Elzevir à Amsterdam en 1635. & enfin nous l'avons entier avec les Notes de plusieurs Sçavans, imprimé à Amsterdam par les soins d'Hornius en 1647. & 1654. Voilà les principales éditions de Sulpice Severe, sans parler des recüeils où ses Oeuvres ont été inserées.

En parlant de Sulpice Severe qui a écrit la Vie de saint Martin, il est bon de remarquer que l'on attribuë à celui-ci un Symbole; mais il est fort incertain, s'il est de lui, quoi-qu'il soit ancien.

---

a *Severe Sulpice.*] Gennade dit que Sulpice étoit son surnom, & saint Gregoire de Tours *lib.* 1. *de Vit. S. Mart. c.* 1. *& lib.* 10. *Hist. Franc. c.* 31. l'appelle comme nous Severe Sulpice: neanmoins dans ses lettres il s'appelle Sulpice Severe. Mais quelquefois on met le surnom avant le nom propre. La plûpart des Anciens ne lui donnent que le nom de Sulpice.

b *Prêtre d'Agen.*] Il dit dans le premier Dialogue c. 20. qu'il est d'Aquitaine, & dans son Histoire *lib.* 2. il appelle Phebadius Evêque d'Agen son Evêque. On a eu tort de le confondre avec l'Evêque de Bourges qui porte le nom de Sulpice, qui a vêcu plus de 190. ans aprés celui-ci sous le Roi Gunthran. Tous les Anciens ne donnent point à celui-ci d'autre qualité que celle de Prêtre.

SAINT PAULIN.

Saint Paulin, à qui l'on donne aussi les noms de Ponce & de Merope, descendu d'une famille illustre de Senateurs de Rome, naquit à Bordeaux vers l'an 453. Il fut conduit dans ses études par le fameux Ausone. Il étudia avec tant d'application les Auteurs de la belle Latinité, qu'il se fit un stile tres-approchant du leur. Il se poussa ensuite dans les charges les plus considerables de l'Empire. Ausone est témoin que Paulin fut Consul avec lui; mais son nom ne se trouvant point dans les Fastes Consulaires, il y a apparence qu'il n'eut cette dignité qu'à la place de quelque autre mort en charge, & peut-être l'an 378. aprés la mort de Valens. Il épousa Therasie femme riche, qui lui apporta de grands biens. Le bonheur dont pouvoit joüir une personne aussi puissante & aussi riche qu'il étoit, fut traversé par l'embarras de quantité d'affaires qui le firent rentrer en lui-même, & lui firent prendre la résolution de se convertir, & de se retirer en Espagne avec sa femme Therasie, qui avoit beaucoup contribué à lui faire prendre cette resolution. Il fut baptizé par Delphinus Evêque de Bordeaux quelque tems avant sa retraite l'an 389. Il demeura quatre ans en Espagne, où il embrassa une pauvreté volontaire, en vendant peu à peu tous ses biens, pour les distribuer aux pauvres. Le peuple de Barcelone où il demeuroit, conçût une si haute estime de lui, qu'il le fit ordonner Prêtre un jour de Noël, sans qu'il y eût pensé. Saint Paulin voiant qu'il ne pouvoit vaincre la résolution du peuple, aprés avoir long-tems resisté, se laissa enfin ordonner, à condition qu'il ne seroit point astraint de demeurer à Barcelone, parce qu'il avoit dessein de se retirer à Nole. Cette ordination fut faite en 393. & l'année suivante il partit d'Espagne pour s'en aller en Italie. En passant il vit saint Ambroise à Florence, qui lui donna des marques d'amitié. Etant venu à Rome, il y fut bien reçû par les gens de qualité & par le peuple: mais le Pape Sirice & le Clergé conçûrent de la jalousie contre lui, ce qui l'obligea de quitter au plûtôt cette ville pour se retirer à Nole, où il demeura dans une maison de campagne qui étoit à une demie lieuë de la ville. Aprés avoir passé seize ans en ce lieu avec sa femme Therasie dans l'étude & dans les exercices de la vie monastique, il fut élû & ordonné Evêque de Nole en 409. Les commencemens de son Episcopat furent troublez par les incursions des Goths qui prirent la ville de

S. Paulin.

S. Paulin. Nole. Aprés avoir essuié cette attaque, il jouït assez paisiblement de son Evêché jusqu'à sa mort arrivée l'an 431. On lit dans les Dialogues de saint Gregoire, qu'il se mit volontairement en captivité en Afrique pour délivrer le fils d'une veuve qui avoit été pris par les Vandales. Mais ce fait qui ne s'accorde nullement avec les circonstances du tems & de la vie de saint Paulin, est consideré par les Sçavans comme une fable, semblable à beaucoup d'autres qui se trouvent dans les Dialogues de saint Gregoire.

On a fait depuis peu une nouvelle édition des Lettres & des Poëmes de ce Pere, dans laquelle on les a mis dans l'ordre Chronologique avec beaucoup d'exactitude.

La premiere lettre est écrite à Sulpice Severe par saint Paulin, quelque tems aprés qu'il eut été ordonné Prêtre. Il y exhorte Sulpice Severe à continuer la vie qu'il avoit embrassée, sans s'émouvoir par les discours des gens du monde qui la blâmoient. Il l'invite à le venir trouver à Barcelone, & lui mande comment il avoit été ordonné Prêtre. „ Le jour de Noël, dit-il, je fus forcé „ par le peuple de recevoir l'ordre de Prêtrise mal- „ gré moi. Ce n'est pas que j'aie du dégoût pour „ cete dignité: car au contraire je souhaitois d'en- „ trer dans le Clergé par l'ordre de Portier: mais „ comme je me destinois ailleurs, je fus surpris & „ étonné de ce nouvel ordre de la Providence di- „ vine. Je me suis donc soûmis au joug de Jesus- „ Christ, & me suis vû engagé dans un ministere „ au dessus de mon merite & de mes forces.... A „ peine puis-je encore comprendre la pesanteur „ du poids de cette dignité: je tremble quand je „ considere la grandeur de cette charge, persuadé „ que je suis de ma foiblesse: mais celui qui donne „ la sagesse aux petits, & qui fait chanter ses loüan- „ ges aux enfans qui sont à la mammelle, peut a- „ chever en moi son ouvrage, & me donner ses „ graces pour me rendre digne, moi qu'il a appellé „ en étant encore indigne. Il ajoûte qu'il ne s'est laissé ordonner qu'à condition qu'il ne seroit pas astraint à l'Eglise de Barcelone, de sorte qu'il s'étoit seulement consacré au ministere Ecclesiastique, sans être attaché à celui d'une Eglise particuliere. Il l'invite enfin de ne pas differer plus longtems son voiage, & de venir le trouver avant Pâque.

La seconde lettre à Amand Prêtre, & depuis Evêque de Bordeaux, est encore écrite sur cette ordination dans le même tems que la premiere. Il le prie de lui donner les avis & les instructions necessaires pour s'aquitter dignement de son ministere.

La troisiéme à Alippe Evêque d'Afrique, est écrite aussi-tôt aprés qu'il se fut retiré à Nole dans l'Automne de l'an 394. Il y loüe les livres de saint Augustin qu'Alippe lui avoit envoiez: il lui envoie la Chronique d'Eusebe, & lui témoigne qu'il est curieux de sçavoir le détail de sa vie. Il lui écrit à la fin de cette lettre, qu'il lui envoie un pain comme une marque de leur union, & une figure de la Trinité: & il ajoûte qu'il fera une eulogie de ce pain en le recevant, c'est-à-dire, qu'en le recevant il le benira, comme il le dit dans la lettre suivante à saint Augustin. C'étoit la coûtume de ce tems-là, & particulierement celle de saint Paulin, d'envoier ainsi des pains pour marque de l'union. Voiez les lettres 1. 4. 45. & 46. & Saint Augustin dans la lettre 34. parle aussi d'un pain qu'il envoie à Paulin, & se sert de la même expression. *Le pain, dit-il, que nous vous envoions, deviendra un sujet de benediction par la charité avec laquelle vous le recevrez.* Uberior benedictio fiet dilectione accipientis vestræ benignitatis. S. Paulin.

La quatriéme est écrite à saint Augustin. Il loüe ses cinq livres contre les Manichéens, qu'Alippe lui avoit envoiez. Elle est remplie de termes d'estime en faveur de saint Augustin, à qui il demande des avis & des conseils pour se bien conduire. Ces deux lettres sont de l'Automne de l'an 394. comme il paroît par la sixiéme. Saint Augustin répond à cette derniere par la lettre 27 de la derniere édition, qui est ici en caracteres italiques.

La cinquiéme lettre de saint Paulin est adressée à Severe Sulpice. Il le remercie des témoignages d'amitié qu'il lui avoit donnez. Il loüe sa conversion, & la comparant à la sienne, il fait voir qu'elle a été plus surprenante & plus merveilleuse. Il y parle aussi de sa maladie, & de l'envie que le Clergé de Rome portoit à tous ceux qui étoient en reputation de sainteté ou de pieté. Il dit que c'est une des raisons pour lesquelles il s'est retiré dans un lieu éloigné de Rome. Il oppose la maniere superbe avec laquelle le Pape Sirice l'avoit traité, *Papæ Urbici superba duritia*, à la charité que les Evêques & le Clergé de la Campagne lui avoient témoignée en lui rendant de frequentes visites, & à celle des Evêques d'Afrique qui avoient envoié exprés pour apprendre de ses nouvelles.

La lettre sixiéme est écrite à saint Augustin l'an 395. Il y marque l'impatience où il est de recevoir quelqu'une de ses lettres.

La lettre suivante est une réponse de saint Augustin, qui est la 31. de ses lettres, écrite l'an 396. Il mande à Paulin son élevation à l'Episcopat.

Paulin aiant reçû cette lettre, témoigne à Roma-

manien par la lettre septiéme, la joie qu'il a de cette nouvelle.

S. Paulin.

Dans la huitiéme il exhorte en prose & en vers Licentius fils de Romanien, de quitter le monde pour se donner à Dieu. Ces lettres sont de l'an 396.

Dans la lettre neuviéme à Amand, & dans la dixiéme à Delphinus Evêque de Bordeaux, il s'excuse de ce qu'il ne leur écrit pas sur ce qu'ils lui avoient demandé, parce qu'il se croit incapable d'enseigner les autres. On met encore ces deux lettres dans l'année 396.

Dans la onziéme qu'on croit être de l'année suivante, il presse Severe Sulpice de le venir trouver.

La lettre douziéme à Amand est une des plus excellentes lettres de saint Paulin. Il y dévelope fort élegamment les degrez de la chûte de l'homme, & de la redemption de Jesus-Christ. Il remarque que Dieu avoit conservé la sainteté dans la Posterité de Seth; qu'au tems du deluge cet esprit de sainteté n'étoit demeuré que dans un seul homme juste qui avoit été déslors le redempteur du genre humain, & la figure de la redemption de Jesus-Christ; qu'aprés le deluge les hommes commençant à se corrompre, Dieu avoit choisi Abraham pour être le Pere de la Foi, dont devoit naître le Roi éternel; qu'enfin tout le genre humain étant tellement corrompu par le vice, il n'y avoit presque plus de remede à esperer, le Seigneur qui avoit créé les hommes, étoit venu lui-même pour les rétablir par la même puissance par laquelle il les avoit créez; qu'il s'étoit fait homme afin d'être le Mediateur entre Dieu & les hommes; qu'il avoit éte humble, & qu'il avoit choisi ce qu'il y avoit de plus bas en ce monde pour confondre les orgüeilleux, les sçavans & les puissans du siecle; qu'il étoit enfin mort & ressuscité pour détruire en nous la mort, & reparer l'immortalité. Voilà les principaux points que Saint Paulin explique dans cette lettre avec beaucoup de justesse. Sur la fin il remarque qu'il y a une humilité & une élevation loüable. *Il faut approuver*, dit-il, *l'orgüeil qui nous fait mépriser le monde, & qui neglige tout ce qui paroît grand, agreable & beau aux yeux des hommes, pour ne s'appliquer qu'aux choses celestes, & n'être soûmis qu'aux commandemens de Dieu, &c. On condamne au contraire une humilité qui n'a point pour fondement la Foi, mais seulement la lâcheté qui sert le mensonge, & qui est ennemie de la verité, qui fait perdre la liberté, qui est esclave des vices, & qui mêle le vin avec l'eau, c'est-à-dire, qui affoiblit la verité pure par une fade complaisance.* MENDACII FAMULA, VERITATIS INIMICA, MISCENS AQUA VINUM, ID EST, VERITATIS MERUM AQUOSO ADULATIONIS ENERVANS.

S. Paulin.

La lettre 13. est une consolation à Pammachius sur la mort de sa femme Pauline arrivée en 397. Aprés l'avoir exhorté à retenir ses larmes, & à moderer sa tristesse, il le loüe des grandes charitez qu'il faisoit aux pauvres de la ville de Rome.

Dans les lettres 14. & 15. à Delphinus & à Amand, sant Paulin témoigne la joie qu'il a de la guerison de Delphinus, qui avoit été dangereusement malade, & le remercie du service qu'ils avoient rendu au Prêtre Basile. Dans la premiere il dit à l'occasion de la maladie de Delphinus, que les afflictions des justes sont utiles, 1. pour exercer leur vertu: 2. pour empêcher qu'ils ne s'élevent: 3. pour leur donner de la crainte de la justice de Dieu qui doit trés-griévement punir les impies, puisqu'il traite les justes avec tant de severité.

La lettre 16. à Jovius est un excellent Ecrit de la Providence. On la place en 399.

Dans la lettre dix-septiéme à Severe Sulpice il se plaint de ce qu'il ne l'étoit point venu voir, & de ce qu'il ne l'avoit point rencontré à Rome, où il avoit été passer la fête des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul. Il l'exhorte à venir en son païs pour honorer le Martyr Saint Felix. Cette lettre a été écrite par Saint Paulin à la fin de l'an 399. aprés qu'il fut relevé de maladie.

La lettre dix-huitiéme est écrite à Victricius Evêque de Rouën. Il l'envoia par Paschasius son Diacre, qu'il avoit amené à Nole, de Rome où il l'avoit rencontré. Aprés s'être excusé de ce qu'il l'avoit retenu trop long-tems, il fait le Panegyrique de Victricius, & décrit les tourmens qu'il avoit soufferts pour la Foi de Jesus-Christ. Cette lettre est du même tems que la précedente.

Les trois lettres suivantes à Delphinus Evêque de Bordeaux furent envoiées l'an 400. par Cardamas Exorciste, qui l'étoit venu voir de la part de cét Evêque.

Dans la premiere il lui témoigne la reconnoissance qu'il a de la charité que cét Evêque avoit pour lui. Il reconnoît qu'il est la plante de cét Evêque, il lui demande qu'il la cultive par ses prieres, & qu'il l'arrose par ses avis. Dans la seconde il lui fait part des marques d'estime & d'amitié que lui donnent Anastase Evêque de Rome, & Venerius Evêque de Milan. Dans la derniere, aprés avoir loüé Cardamas, il explique le commencement de l'Evangile de Saint Jean.

Dans la lettre 22. à Severe, il décrit élegam-

gâmment & dans des termes fort propres le luxe & la molleſſe des gens du monde, & loüe la frugalité des Moines.

S. Paulin.

Il y a ici une lettre fort agreable de Severe à Paulin, par laquelle il lui recommande un Cuiſinier qu'il lui envoioit, l'aſſurant qu'il eſt tres-propre pour lui, qu'il ſçait parfaitement bien aſſaiſonner des féves & des laituës, & qu'il eſt le plus grand deſtructeur d'herbes potageres qu'il y ait jamais eu.

Saint Paulin reçût avec joie ce Cuiſinier appellé Victor, qui lui étoit tant recommandé, & ſe trouva ſi bien de lui, qu'il en fait l'éloge dans la lettre 23. en le loüant de ce qu'il lui avoit parfaitement bien fait les cheveux. Il parle de l'uſage des cheveux, & prend de là occaſion d'expliquer allegoriquement les Hiſtoires de Samſon & de la Femme pechereſſe.

Severe Sulpice avoit écrit une lettre à Saint Paulin, dans laquelle il loüoit ce Saint de ce qu'il avoit diſtribué tous ſes biens aux pauvres. Saint Paulin lui répond que c'eſt fort peu de choſe de renoncer aux richeſſes de ce monde, ſi on ne renonce à ſoi-même, & que l'on peut renoncer de cœur aux biens de ce monde ſans les quitter entierement. Il traite enſuite des conditions de la pauvreté Evangelique, & des perils & des tentations qui ſe rencontrent dans la vie ſpirituelle. L'on croit que ces deux lettres ont été écrites à la fin de l'an 400.

La lettre vingt-cinquiéme eſt adreſſée à un homme de qualité, qu'il exhorte à quitter le monde, l'avertiſſant de ne pas differer à ſe convertir.

Dans la vingt-ſixiéme il loue un Moine appellé Sebaſtien, & un Diacre nommé Benedictus, parce qu'ils s'acquittoient dignement de leurs devoirs. Ces deux lettres ſont dans le neuviéme Tome de Saint Jerôme parmi celles qui lui ſont fauſſement attribuées. Elles ſont vrai-ſemblablement de l'an 401.

La lettre vingt-ſeptiéme à Severe Sulpice ne contient rien de remarquable.

La vingt-huitiéme adreſſée au même, eſt un peu plus utile : on y trouve des endroits de l'Ecriture appliquez à JESUS-CHRIST avec beaucoup d'eſprit & de ſubtilité. Il lui écrit qu'il lui envoie par Victor, dont il fait encore ici l'éloge, ſon Panegyrique de l'Empereur Theodoſe, & ſes Vers à la loüange de Saint Felix Martyr. On croit que ces deux lettres ſont de l'an 401.

Dans la lettre 29. à Severe il le remercie d'un habit de poil de chameau qu'il lui avoit envoié. Il eſtime qu'il lui a voulu faire entendre par là, qu'il avoit beſoin de penitence, & en contréchange, il lui envoie un habit fait de laine d'agneau que Melanie lui avoit donné. Il prend de la occaſion de faire l'éloge de cette illuſtre Veuve, qui avoit paſſé depuis peu par Nole. Si cette lettre avoit été écrite la même année que Melanie eſt revenuë de Ieruſalem, comme celui qui a fait les Notes ſur cette lettre, le ſuppoſe, elle ſeroit de l'an 397. & non pas de l'an 402. comme il l'aſſûre. Mais on n'a point de preuve qu'elle ſoit de la même année.

S. Paulin.

Sulpice Severe avoit demandé à Saint Paulin ſon portrait : ce Saint le lui refuſe, & traite ſa demande de folie. Il prend de là occaſion de parler de l'homme interieur & exterieur dans la lettre 30. On la croit de l'an 402. Il y fait une peinture admirable du cœur de l'homme : en voici un traict excellent que ſaint Auguſtin admire dans ſa lettre 186. *Comment oſerois-je me peindre à vous, moi qui ſuis tout ſemblable à l'homme terreſtre, & qui repreſente par mes actions l'homme charnel. La honte me preſſe de tous côtez. J'ai honte de faire mon portrait tel qu'il eſt, & je n'oſerois me peindre autrement que je ſuis. Je hais ce que je ſuis, & je ne ſuis point ce que j'aime. Mais que me ſervira-t-il à moi miſerable de haïr le vice, & d'aimer la vertu, puiſque je ſuis ce que je hais, & que ma pareſſe m'empéche de faire mes efforts pour faire ce que j'aime. Je me trouve en diſcorde avec moi-même, & je ſuis déchiré par une guerre inteſtine. La chair combat contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair. La loi du corps s'oppoſe à la loi de l'eſprit. Malheur à moi qui n'ai pas fait paſſer le goût de l'arbre empoiſonné par celui de la croix ſalutaire. Ce poiſon que nôtre premier Pere a communiqué à tous les hommes par ſon peché, eſt encore en moi.*

Vers le même tems Severe demanda à ſaint Paulin des cendres des Martyrs pour benir une Egliſe. Saint Paulin n'en aïant point, lui envoia un morceau de la vraie Croix que Melanie lui avoit apporté de Ieruſalem, pour faire tenir à Baſſula belle-mere de Severe. Il avoit enfermé cette relique précieuſe dans une petite boëte d'or. Il prend occaſion de ce preſent de faire l'hiſtoire de l'Invention de la ſainte Croix. Il rapporte que l'Empereur Adrien avoit fait bâtir un temple de Iupiter au lieu où JESUS-CHRIST avoit ſouffert, & un temple d'Adonis en Bethléem, pour effacer la memoire de la naiſſance & de la paſſion de JESUS-CHRIST ; que ces temples avoient ſubſiſté juſqu'au tems de Conſtantin ; que l'Imperatrice Helene aïant détruit les temples & les idoles des faux Dieux, avoit bâti des Egliſes en ces lieux, dans l'une deſquelles on voioit ſur le ſable les veſtiges des pieds de

de JESUS-CHRIST en l'endroit d'où il étoit monté au Ciel. Qu'ensuite cette pieuse Imperatrice voulant découvrir l'endroit où étoit cachée la Croix de JESUS-CHRIST, avoit fait venir des Chrétiens & des Juifs pour apprendre d'eux le lieu où elle pouvoit avoir été cachée. Que quand on lui eut designé l'endroit, elle fit ouvrir la terre, & que contre l'esperance de tout le monde, aprés qu'on eut foüillé fort avant, l'on trouva trois Croix plantées comme elles l'avoient été autrefois. Que la joie que l'on eut d'avoir trouvé ce qu'on cherchoit, fut troublée par l'incertitude où l'on étoit pour sçavoir laquelle des trois étoit celle de JESUS-CHRIST. Que pour le découvrir, il vint dans l'esprit de l'Imperatrice de faire apporter un mort, & de l'appliquer à ces Croix, persuadée qu'elle étoit que JESUS-CHRIST feroit connoître par la resurrection de ce mort laquelle des trois Croix étoit la sienne. Que cela aiant été fait sur le champ, ce mort qui avoit été mis inutilement sur les deux premieres Croix, qui étoient celles des larrons, ressuscita aussi-tôt qu'il toucha celle de JESUS-CHRIST. Il ajoûte que cette Croix ne diminuë point, quoi-qu'on en donne continuellement.

S. Paulin.

Dans la 32. à Severe il fait des vers sur un tableau que Severe Sulpice avoit mis dans une Eglise qu'il faisoit bâtir, où il avoit representé saint Martin & saint Paulin. Celui-ci dit par humilité, que saint Martin represente les innocens, mais que pour lui il represente les pecheurs. Il décrit aussi en vers l'Eglise qu'il bâtissoit à Nole, & fait les inscriptions de ces deux Eglises. On trouve ici la description de Eglises de ce tems-là.

Ces deux lettres sont de l'an 403. ou environ.

La lettre suivante à Alethius ne contient rien de remarquable : mais on y a joint un Traité adressé au même Alethius, qui est une des plus excellentes pieces de l'Antiquité sur l'aumône. Il l'a intitulé du Thresor Ecclesiastique, parce qu'il fait voir que le plus grand thresor que l'on puisse amasser, & le plus grand gain que l'on puisse faire, est de donner l'aumone, que c'est préter son argent à Dieu qui en paye un gros interêt, & qui n'a donné des biens aux riches que pour en faire part aux pauvres, comme il a fait les pauvres & les miserables pour donner lieu aux riches de pratiquer la misericorde & la charité. Ce petit Ecrit est plein de plusieurs semblables pensées sur l'excellence & la necessité de l'aumône. On croit que ce Traité a été envoié à Alethius par Victor avec la lettre precedente en 403.

Dans les lettres 35. & 36. à Delphinus & à Amandus, il recommande à leurs prieres l'ame de son frere qu'il avoit autrefois baptizé, & il les prie de ne le pas oublier. Delphinus étant mort en 404. comme il paroît par le Poëme 27. de Paulin, on ne peut reculer plus loin la date de cette lettre-ci.

S. Paulin.

Victricius Evêque de Roüen étant venu à Rome, sans que saint Paulin l'eût pû voir, ce Saint lui écrit dans la lettre 37. qu'il faut que ses pechez soient la cause de ce qu'il a été privé de ce bonheur, & il louë la foi & la vigilance de ce saint Evêque. Cette lettre est écrite aprés le voiage de Victricius en Italie l'an 404.

Dans la lettre 38. à Apre, saint Paulin fait l'éloge de la conversion de cét homme. Il l'exhorte à se réjouïr plûtôt que de s'affliger de ce que le monde méprise & hait le genre de vie qu'il avoit embrassé. Il lui recommande de servir Dieu avec le même zele qu'il a servi le monde. On croit que cette lettre est de l'an 404.

Apres & sa femme Amande aiant témoigné à saint Paulin qu'ils étoient obligez d'avoir encore soin de leurs biens à cause des fonds de terres qui appartenoient à leurs enfans, il leur répond qu'ils doivent être persuadez que la Providence divine leur a laissé ces soins pour exercer leur vertu. Il ajoûte que l'on peut se perfectionner dans les exercices de la campagne, & apprendre à cultiver son ame par la maniere dont on cultive la terre. On trouve ici une elegante comparaison de l'agriculture avec la vie spirituelle, & une allegorie ingenieuse sur les quatre sortes de bêtes qui mangent les biens de la terre, dont il est parlé dans le Prophete Joël, qu'il rapporte aux passions de l'ame.

Dans la lettre 40. saint Paulin répond fort modestement à la lettre qui lui avoit été écrite par Sanctus & par Amandus. Il y traite du besoin qu'il a de pleurer ses pechez, & applique à ce sujet ce qui est dans le Pseaume 101. du pelican, du hibou & du passereau.

Dans la lettre 41. à Sanctus il traite de la vigilance Chrétienne, sur la Parabole des Vierges.

Dans la lettre 42. à Florence Evêque de Cahors, il le remercie de l'honneur que cét Evêque lui a fait de lui écrire, & lui donne des marques de son amitié. Il le louë, & se recommande à ses prieres. Cette lettre est pleine d'expressions nobles pour relever la dignité & les merites de JESUS-CHRIST. JESUS-CHRIST, dit-il, *est cette pierre qui renferme une source d'eau vive, que nous trouvons heureusement prés de nous, quand nous sommes pressez de la soif, au milieu du sie-*

siecle, c'est elle qui nous rafraichit, & qui nous empêche d'être consommez par l'ardeur de la cupidité. C'est cette pierre sur laquelle est bâtie une maison qui ne tombera jamais. C'est cette pierre qui aiant été ouverte par un de ses côtez, a jetté de l'eau & du sang pour nous faire goûter deux fontaines salutaires, l'eau de la grace, & le sang du Sacrement, qui est en même tems & la source & le prix de nôtre salut. Ces dernieres lettres sont de l'an 405.

S. Paulin.

La lettre 43. est écrite à Desiderius qui lui avoit demandé l'explication des benedictions des Patriarches. Il lui fait réponse qu'il est beaucoup plus capable de les expliquer, que celui à qui il en demande l'explication. Il se contente d'expliquer en passant la Parabole du figuier seché. Il envoia cette lettre l'an 406. par Victor, qui relevoit d'une longue & dangereuse maladie. Il lui avoit aussi donné deux billets qu'il avoit écrits long-tems auparavant au même, & une lettre à Severe que nous n'avons plus. La demande de Desiderius lui donna occasion de la faire à Ruffin qui y satisfit. Les lettres qu'il lui écrivit sur ce sujet, sont dans les OEuvres de Ruffin & parmi celles-ci les 46. & 47. Elles ont été écrites en 408.

Dans la lettre 44. il admire l'esprit d'onction & de pieté qu'il trouve dans les lettres d'Apre. Il louë ensuite les vertus de la femme d'Apre, & souhaite que ses enfans soient bien élevez.

Dans la lettre 45. à saint Augustin, saint Paulin le remercie du livre que Quintus lui avoit rendu à Rome de sa part. Il fait ensuite l'éloge de Melanie affligée par la perte de son fils unique. A l'occasion de cette mort il parle du bonheur dont les Saints joüiront aprés la Resurrection. Il remarque que toute leur occupation sera de louër Dieu éternellement, & de lui rendre de continuelles actions de graces. Cette lettre fut donnée à Quintus Diacre Africain, qui étoit venu en Italie l'an 408. La lettre de Paulin est du 20. Mai suivant, comme il le marque dans le corps de la lettre.

La lettre 48. est un fragment de quelque Epître cité par saint Gregoire de Tours, dans lequel saint Paulin oppose aux dereglemens & aux impietez de son siecle la sainteté & la religion de quelques Evêques, comme d'Exupere de Toulouse, de Simplice de Vienne, d'Amand de Bordeaux, de Diogenien d'Albi, de Dynamius d'Engoulême, de Verecond de Clermont, d'Alethius de Cahors, & de Pegase de Perigueux. Il y a eu depuis des siecles où l'on auroit pû opposer les mœurs des Laïques aux dereglemens des Ecclesiastiques.

La lettre 49. à Macaire contient l'histoire d'un Pilote Catechumene, qui s'étant trouvé seul dans un navire chargé de bled, que la tempête avoit enlevé du port de Sardaigne, fut sauvé miraculeusement par la protection du Martyr Saint Felix; & aprés avoir été plusieurs jours sur mer, vint enfin aborder sur les côtes de la Brusse. On peut dire que cette lettre-ci est le Chef d'œuvre de saint Paulin. Il seroit difficile de faire une description plus agreable & une peinture plus naturelle, que celle qu'il fait de toutes les circonstances de cette narration. Il en conclut que l'on ne doit point douter que les Saints ne nous secourent dans nos besoins. Il étoit Evêque quand il l'a écrite; ainsi elle ne peut l'avoir été avant l'an 410.

S. Paulin.

Dans la lettre 50. à saint Augustin, saint Paulin lui propose plusieurs difficultez sur quelques passages de l'Ecriture, ausquelles saint Augustin répond par la lettre 149. écrite en 414. puisque celle de saint Paulin a été écrite quelque tems auparavant. On ne sçait pas la date de la lettre 51. à saint Eucher, qui étoit encore dans le Monastere de Lerins, dont il n'est sorti qu'en 426. C'est une lettre de complimens Chrétiens, tels que sont tous ceux de saint Paulin.

Il ne reste plus que la Passion de saint Genest Martyr d'Arles, qui porte le nom de saint Paulin, & qui est assez de son stile, quoi-que quelques-uns aient douté qu'elle fût de lui.

Les lettres sont suivies de 32. pieces de poësie. Il y en a 15. sur le Martyr S. Felix, & les autres sont sur differens sujets, sur lesquels il n'est pas necessaire de m'étendre.

Nous n'avons plus en vers son abregé d'un livre de l'Histoire des Rois loué par Ausone, ni son Panegyrique de l'Empereur Theodose, dont il est parlé dans S. Jerôme *Ep.* 13. dans Cassiodore *l.* 2. *Instit. divin.* dans Gennade & dans Tritheme, & dont saint Paulin fait mention dans sa lettre 28. Nous avons aussi perdu quelques-unes de ses lettres à ses amis, dont il est fait mention dans celles que nous avons; & toutes celles qu'il avoit écrites à sa sœur touchant le mépris du monde, que Gennade met au rang des OEuvres de ce Pere. Le même Auteur y met aussi un Traité de la Penitence, & de la loüange des Martyrs, qu'il dit être le principal de ces Ouvrages, & un Sacrementaire. Pour le recüeil d'Hymnes, dont il parle encore, il se peut faire qu'il n'étoit pas different des Hymnes que nous avons en l'honneur de saint Felix. Saint Augustin dans la lettre 31. est témoin que saint Paulin faisoit quelque Ecrit contre les Payens. Saint Gregoire de Tours cite une lettre que nous n'avons plus, où il est parlé des reliques de saint Gervais & de saint Protais. Enfin saint

ſaint Paulin nous apprend dans ſon Epître 46. qu'il avoit traduit quelques Ouvrages de ſaint Clement Pape. Il y a apparence qu'étant Evêque il fit pluſieurs Sermons. Mais ſoit qu'ils n'aient pas été recüeillis, ſoit qu'ils aient été perdus, il ne nous en eſt rien reſté.

S. Paulin.

La lettre à Marcelle eſt aſſez du ſtile de ſaint Paulin; mais elle ne s'accorde pas avec l'hiſtoire de cette illuſtre Veuve. Car l'Auteur de cette lettre lui écrit comme à une perſonne nouvellement convertie. Or il eſt conſtant qu'elle l'étoit long-tems avant Saint Paulin. Il ſe pût faire que celle à qui elle eſt adreſſée, eſt une autre Dame du même nom.

La lettre à Celancie que l'on attribuë auſſi à Saint Paulin, n'eſt pas encore d'un ſtile bien different du ſien. Il n'eſt pas neanmoins tout-à-fait ſemblable, & il tourne l'Ecriture ſainte d'une autre maniere. Elle eſt certainement d'un Auteur ancien, qui vivoit avant que le Paganiſme fût entierement détruit, & depuis l'Empire de Jovinien.

Le Poëme, par lequel l'Auteur exhorte ſa femme à ſe conſacrer à Dieu, eſt plus élegant, & mieux écrit, que ceux de Paulin. Il ne lui convient point, parce que dans le tems qu'il eſt écrit, lorſque tout l'Occident étoit en confuſion, c'eſt-à-dire, l'an 407. il n'étoit pas neceſſaire qu'il exhortât ſa femme à ſe convertir, & à mener une vie Chrétienne, puiſqu'elle avoit ſuivi cette maniere de vivre depuis long-tems. Il y a quatre MSS. qui donnent ce Poëme à ſaint Proſper.

Le Poëme qui ſuit celui-ci, eſt une paraphraſe de ce que ſaint Bernard a écrit en l'honneur du nom de JESUS. Ainſi c'eſt une piece bien plus nouvelle que ſaint Paulin, quoi-qu'elle paroiſſe ancienne à pluſieurs. Il n'eſt pas neceſſaire d'avertir que la Vie de ſaint Ambroiſe eſt d'un autre Paulin.

Les ſix livres de la Vie de ſaint Martin que l'on attribuë à ſaint Paulin, ne peuvent être de lui, puiſqu'il eſt cité dans le ſecond en troiſiéme perſonne, & que celui qui les a écrits, fait mention de Perpetuus ſixiéme Evêque de Tours apres ſaint Martin, qui n'a été ordonné que vers la fin du cinquiéme ſiecle long-tems aprés la mort de ſaint Paulin Evêque de Nole. Nous avons dans les Regles de l'Abbé d'Aniane une Réponſe à cette queſtion, *Quelle doit être la Penitence des Moines?* qui eſt attribuée à Paulin. Mais quoi-qu'elle ſoit élegante, on ne la croit pas de l'Evêque de Nole.

L'auteur oublie icy un Poëme considerable de Paulin a la louange du Martyr S. Felix dans lequel il remarque qu'par un usage nouveau il avoit fait mettre des images dans l'oratoire de S. Felix; sur quoy voy l'histoire de M. le Sueur to. 4 p. 9.

Les Ecrits de ſaint Paulin ſont compoſez avec beaucoup d'art & d'élegance: ſa diction eſt ſerrée & nette: ſes termes ſont purs & choiſis: ſon diſcours eſt ſententieux, & n'a rien de languiſſant; il excite l'attention de ceux qui le liſent, & les réveille. Il paſſe d'une choſe à une autre ſans qu'on s'en apperçoive; tout ſe ſuit, & dépend l'un de l'autre: la fin d'une penſée eſt le commencement d'une autre. S. Jerôme l'avertit au commencement de ſa converſion d'apprendre l'Ecriture ſainte, & de s'en ſervir. Il a bien profité de cét avertiſſement: car depuis ce tems il ſe l'eſt renduë ſi familiere, qu'il a entrelaſſé ſon diſcours d'une infinité de paſſages de l'Ecriture, qu'il fait venir à ſon ſujet, en leur donnant ſouvent un ſens aſſez different de leur ſens naturel. Ce ſont comme autant de pierres precieuſes qu'il enchâſſe dans ſon diſcours, pour le relever, & qu'il met ſi adroitement en œuvre, qu'il leur donne un nouvel éclat. Il faut neanmoins avouër qu'il le fait trop frequemment, & qu'il fait quelquefois des alluſions & des allegories trop éloignées. Il tourne les choſes agreablement & finement. Il y a beaucoup d'enjouëment & d'agrément dans ſes lettres. Elles touchent, & elles divertiſſent, mais elles inſtruiſent peu. Il eſt difficile, dit ſaint Auguſtin, de dire ſi elles ont plus de douceur que de feu, plus de fecondité que de lumiere. Elles adouciſſent & elles échauffent en même tems, elles fortifient & elles attendriſſent. Il faut neanmoins avouër que ſes penſées ne ſont pas toûjours juſtes ni ſolides, qu'elles plaiſent ſouvent par un faux brillant, & qu'il y a quantité des jeux de mots & d'alluſions pueriles. Il excelle dans les deſcriptions & dans les portraits. Il n'aprofondit point les matieres Dogmatiques, & ne pouſſe pas les points de Morale, ſe contentant de les effleurer ſuperficiellement. Tous ſes Ecrits ne ſont pas des ouvrages de longue haleine, mais il y en a un grand nombre, & ils ſont tous compoſez avec ſoin. Auſone louë extremément ſes Poëſies; elles ne peuvent pas neanmoins paſſer pour des ouvrages fort parfaits en ce genre, principalement celles qu'il a faites depuis ſa converſion. Il ſçavoit le Grec aſſez mediocrement, & étoit fort peu verſé dans l'Hiſtoire & dans les ſciences. Il a été cheri, aimé & eſtimé de tous les grands Hommes de ſon ſiecle, de quelque parti qu'ils fuſſent, & il a entretenu commerce avec eux ſans ſe broüiller avec perſonne. On peut dire avec le Cardinal du Perron, qu'il a fait les delices de ſon tems. Il a mené une vie retirée & fort frugale ſans faire beaucoup d'auſteritez. Sa pauvreté volontaire, où il s'étoit reduit en diſtribuant ſes grands biens aux pauvres, a fait l'admiration de ſon ſiecle.

S. Paulin.

Il étoit fort pieux, & avoit une conſcience treſtendre. Il paroît dans toutes ſes lettres un caractere de douceur, d'humilité & de modeſtie. Il étoit

étoit fort penetré de sa propre foiblesse & de la necessité du secours de Dieu. Il avoit beaucoup de devotion pour les Saints. Il avoit un grand penchant à croire les histoires miraculeuses, & beaucoup de reverence pour les reliques.

S. Paulin.

La premiere édition des Oeuvres de cét Auteur a été faite à Paris par Badius en 1516. La seconde fut imprimée par les soins de Gravius à Cologne. Elles ont été ensuite inserées dans les Orthodoxographes & dans les Bibliotheques des Peres. Rosveidus les fit imprimer à Anvers en 1622. Mais enfin l'on en a fait depuis une édition à Paris *in quarto*. Il seroit à souhaiter que les Libraires qui l'ont fait imprimer, eussent pris autant de soin de la mettre sur de beau papier & en beaux caracteres, que celui qui l'a conduite, s'est donné de peine pour la rendre utile & correcte. Il l'a divisée en deux Tomes. Dans le premier il a mis les Lettres & les Poëmes qui sont constamment de saint Paulin, qu'il a mis separément suivant l'ordre des tems. Il a revû & corrigé les Lettres & les Poëmes sur plusieurs MSS. Il a ajoûté quelques lettres nouvelles, en a divisé quelques-unes en deux, & quelquefois n'en a fait qu'une de deux.

Le second Tome contient les Ouvrages douteux, des Notes sur les Epîtres & sur les Poëmes contenus dans le premier Volume, les témoignages des Anciens & des Nouveaux qui concernent saint Paulin, avec une nouvelle Vie de ce Pere fort ample, tirée de ses Ecrits, & sept Dissertations, dont les deux premieres sont pour justifier l'ordre Chronologique qu'il a donné aux Lettres & aux Poëmes. Les trois suivantes contiennent la Vie de Sulpice Severe, d'Alethius, de Victricius & d'Apre, à qui saint Paulin a écrit la plûpart de ses lettres. La sixiéme est sur les Ouvrages de saint Paulin perdus, douteux & supposez. La derniere contient un examen de l'histoire de la captivité de saint Paulin. Ceci est suivi d'un Catalogue des differentes leçons, & de plusieurs Tables tres-utiles. On prepare une Traduction Françoise des lettres de saint Paulin, qui sera fort utile & fort agreable.

PELAGE.

Pelage.

PElage Moine Anglois *a*, Disciple de Ruffin, Chef de l'heresie qui porte son nom, tient son rang entre les Auteurs Ecclesiastiques, à cause de quelques Ouvrages qu'il a composez, dont nous avons déja fait mention. Ces Traitez sont le Commentaire sur les Epîtres de saint Paul *b*, attribué à saint Jerôme *c*: la lettre à Demetrias *d*, & quelques autres qui sont dans le dernier Tome de saint Jerôme: un Traité sur les forces de la nature, que S. Augustin refute dans le livre de la Nature & de la Grace: plusieurs livres sur le libre arbitre, dont saint Augustin refute une partie dans le livre de la grace de JESUS-CHRIST, & une Profession de Foi adressée au Pape Innocent *e*, qui est dans saint Jerôme, dans saint Augustin, & dans le deuxiéme volume des Conciles de la derniere édition *page* 1563. Le stile de cét Auteur est sec, sterile & bas. Il avoit fort peu de science, mais assez de bon sens. Ses reflexions sont courtes & judicieuses.

---

a *Pelage Moine Anglois.*] Saint Augustin *Ep.* 106. Marius Mercator, S. Prosper dans la Chronique & dans le Poëme des Ingrats l'appellent *Britonem* ou *Britannum*. Saint Augustin lui donne en plusieurs endroits la qualité de Moine. Il étoit du Monastere de Bancor en Angleterre, & non pas en Hibernie. Il commença à publier son erreur à Rome les dernieres années du quatriéme siecle, si nous en croions Marius Mercator.

b *Un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul.*] Saint Augustin & Marius Mercator font mention de ses Commentaires; & ce dernier remarque qu'il les avoit composez avant la prise de Rome arrivée en 410.

c *Attribué à saint Jerôme.*] Quelques-uns doutent si ce Commentaire est celui que Saint Augustin cite sous le nom de Pelage. 1. parce qu'on trouve aussi parmi les OEuvres de Saint Ambroise un Commentaire Pelagien sur les Epîtres de Saint Paul: 2. parce que l'on ne trouve pas tous les passages que Saint Augustin rapporte, comme étant du Commentaire de Pelage, ou du moins ne les y trouve-t-on pas dans les mêmes termes. La premiere de ces deux raisons est tres foible, puisqu'il est fort possible qu'un Auteur Pelagien ait fait des Commentaires sur saint Paul, differens de ceux de Pelage. La seconde seroit de quelque poids, si l'on ne trouvoit pas dans ce Commentaire attribué à S. Ierôme la plûpart des passages citez par saint Augustin. Car 1. Saint Augustin dans le ch. 16. du livre des Actes de Pelage dit, que cét Heretique a expliqué ces paroles du chapitre 9. de l'Epître aux Romains, *Neque volentis, neque currentis est Dei*, en disant que Saint Paul avoit ainsi parlé par interrogation. *Voce interrogantis & redarguentis.* Cette même explication, ces mêmes mots se trouvent dans le Commentaire dont nous parlons. 2. Saint Augustin au livre 3. des Merites des pechez chapitre 12. dit, que Pelage expliquant ce Passage du chapitre 7. de l'Epître aux Corinthiens, *Sanctificatus est vir infidelis*, remarque qu'il y avoit eu des exemples de femmes Fideles qui avoient converti leurs maris Infideles. Cette même remarque est dans ce Commentaire. 3. Saint Augustin dans le même livre chapitre 4. dit, que Pelage a dit sur ces paroles *Rom.* 5. *Quæ est forma futuri*, qu'elles se peuvent entendre de plu-

plusieurs manieres. La même chose est remarquée dans ce Commentaire: mais ce qui met la chose hors de doute, c'est que Marius Mercator dans son Memoire instructif cite un long passage tiré des Commentaires de Pelage, qui se trouve tout entier dans celui-ci. Il est vrai que S. Augustin au livre 3. des Merites des pechez chapitre 2. rapporte un argument contre le peché originel, qui ne se trouve point dans ce Commentaire, & qu'il cite dans le chapitre 3. un endroit qui est aussi rapporté par Marius Mercator, qui n'est point non plus dans ce Commentaire attribué à Saint Jerôme. Mais il y a apparence que ces endroits ont été effacez & raiez par quelques Catholiques. *Pelage.*

d *La lettre à Demetrias.*] Elle est constamment de Pelage. Voiez ce que nous en avons dit en parlant des Oeuvres de saint Ierôme.

e *La Profession de Foi adressée au Pape Innocent.*] Cette Confession de Foi fut renduë à Zozime successeur d'Innocent, qui l'envoia aux Evêques d'Afrique.

CELESTIUS.

Celestius. CElestius, compatriote & disciple de Pelage *a*, fut dans les mêmes erreurs: il les poussa même plus loin, & les soûtint encore avec plus de hardiesse. Il avoit l'esprit fin & subtil *b*, & il renferma toute sa doctrine en six propositions qu'Hilaire de Syracuse envoia à saint Augustin qui les refute dans l'Epître 89. Elles sont aussi rapportées par Marius Mercator: Elles furent condamnées dans le Synode de Palestine, où Pelage même fut contraint de les anathematizer. Saint Augustin rapporte & refute huit definitions ou raisonnemens de cét Auteur, dans le livre qu'il a fait contre lui. Il presenta une espece de Profession de Foi au Pape Zozime, dont Saint Augustin rapporte quelques fragmens dans les chapitres 5. 6. & 23. du second livre de la Grace & du peché originel.

a *Celestius compatriote & disciple de Pelage.*] Saint Ierôme dit qu'il étoit de Scotie ou d'Hibernie, qu'il a été disciple de Pelage, & ensuite Chef des Pelagiens. Marius Mercator remarque qu'il étoit de bonne maison, qu'il étoit né eunuque, & qu'il ne manquoit pas d'érudition.

b *Il avoit l'esprit fin & subtil.*] Saint Ierôme dans la lettre à Ctesiphon remarque, que ses disciples disoient qu'il passoit sur les épines de la Logique. Il témoigne beaucoup de mépris pour lui, & l'appelle un calomniateur ignorant dans sa Preface sur Ieremie. Mais Saint Augustin dans son livre à Boniface *ch.* 3. remarque qu'il avoit beaucoup d'esprit.

NICEAS.

VOici ce que Gennade dit de cét Auteur: „ Niceas Evêque de quelque ville de la Romanie, a écrit d'une maniere simple & facile six „ livres d'instructions pour ceux que l'on dispose „ au Baptême. Le premier est des dispositions des „ Catechumenes qui souhaitent d'être baptizez. „ Le second, des erreurs des Païens. Il y remarque que de son tems on avoit mis au rang des „ Dieux le Bourgeois Melchidecius, à cause de „ sa liberalité, & un païsan appellé Gadarius, à „ cause de sa force. Le troisiéme livre est de la „ Foi en un seul Dieu. Le quatriéme est contre „ l'Astrologie judiciaire. Le cinquiéme, du Symbole. Le sixiéme, de la victime de l'Agneau „ Paschal. Le même Auteur a écrit un Traité adressé à une Vierge qui étoit tombée dans le peché. Cét Ecrit peut servir d'exhortation à tous „ ceux qui tombent dans le peché. Cet Auteur „ vivoit vers le commencement du cinquiéme „ siecle. Voilà tout ce que nous en sçavons. *Niceas.*

OLYMPIUS.

OLympius Evêque, originaire d'Espagne, a écrit un Traité de doctrine contre ceux qui attribuënt nos pechez à la nature, & non pas au libre arbitre, où il montre que ce n'est pas dans la nature mais dans la desobéïssance, que le mal s'est trouvé mêlé dans nôtre nature. Cét Evêque a assisté au premier Concile de Tolede en 405. Saint Augustin le louë comme un homme de grande reputation dans le livre premier contre Jul. *ch.* 3. & 7. & il cite ses Ecrits dans le ch. 2. du même Ouvrage. *Olympius.*

B A-

BACHIARIUS.

Bachiarius. BAchiarius, Philosophe Chrétien, dit Gennade, voulant se débarasser entierement des soins & des biens de ce monde pour ne penser qu'à Dieu, changea souvent de demeure, afin d'avoir moins d'attache à ce monde. On dit qu'il a fait plusieurs petits Ouvrages. Je n'ai lû qu'un seul livre de la Foi adressé à l'Evêque de Rome, dans lequel il se glorifie de sa maniere de vivre, en faisant voir que ce n'est point la crainte des hommes qui lui a fait entreprendre une vie de voiageur, mais afin d'imiter Abraham en sortant de sa patrie, & en quittant sa parenté. Nous avons dans les Bibliotheques des Peres une lettre de cét Auteur adressée à l'Evêque Januarius écrite touchant la faute d'un Moine qui avoit abusé d'une Religieuse. L'Evêque à qui il écrit, ne vouloit plus le recevoir ni l'admettre à la penitence. Bachiarius l'avertit que cette severité est contraire à l'Ecriture, & il exhorte ce Moine à quitter cette Religieuse dont il avoit abusé, & à faire penitence. Cette lettre est tres-bien écrite, & trés-sçavante. L'on y trouve quantité d'applications heureuses des ceremonies & des histoires de l'Ancien Testament. Ives de Chartres, *ep. 64.* fait mention d'une autre lettre de cét Auteur sur la fin de Salomon.

SABBATIUS.

Sabbatius. SAbbatius, Evêque dans les Gaules, a composé à la priere d'une Vierge consacrée à Dieu, appellée Seconde, un livre de la Foi contre Marcion, Valentin, Aëtius & Eunomius, dans lequel il montre par raison & par des témoignages de l'Ecriture-Sainte, qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a fait le Ciel & la terre de rien. Il prouve aussi que JESUS-CHRIST a été un vrai homme, qu'il a eu un veritable corps sujet aux mêmes foiblesses que le nôtre, à la necessité de manger & de boire, à la lassitude, à la tristesse, aux souffrances & à la mort. Il oppose ces veritez aux erreurs de Marcion & de Valentin, qui ont admis deux principes, & qui ont assûré que JESUS-CHRIST n'avoit eu que l'apparence de la chair. Et il fait voir contre Aëtius & contre Eunomius, que le Pere & le Fils ne sont pas pas deux natures differentes, ni deux Divinitez, mais qu'ils n'ont qu'une même essence; que le Fils procede du Pere, & que cependant il est aussi éternel que lui. Voilà ce que Gennade dit de cét Auteur, qu'il met au rang de ceux qui ont fleuri au commencement du cinquieme siecle. Sabbatius.

ISAAC.

IL n'y a que Gennade qui parle de cét Isaac. Il le met au rang des Auteurs qui ont vécu dans le commencement du cinquiéme siecle, & il dit qu'il avoit écrit un livre de la Trinité & de l'Incarnation, dont les raisonnemens obscurs & le discours embarassé font connoître qu'il reconnoissoit trois Personnes dans une même Divinité, en sorte toutefois que chacune avoit quelque chose de propre & de particulier, que les autres n'avoient pas: sçavoir, que le Pere avoit cela de propre, qu'étant sans origine, il étoit l'origine des autres: que le Fils avoit cela aussi de propre, qu'étant engendré, il n'étoit ni créé, ni posterieur à celui qui l'avoit engendré; & enfin que le Saint Esprit avoit cela de particulier, que quoi-qu'il ne fût ni créé ni engendré, il procedoit toutefois d'un autre: que pour l'Incarnation il en écrivoit en sorte qu'on voioit qu'il reconnoissoit deux natures en une seule Personne. Le Pere Sirmond a donné cét Ouvrage sur un M S. de la Bibliotheque de M. Pithou, qui nous apprend que cét Auteur avoit été Juif: car ce Traité est intitulé la Foi d'Isaac qui avoit été Juif. Il contient les choses dont Gennade a fait l'extrait. L'on y trouve des raisonnemens fort subtils sur les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Isaac.

PAUL OROSE.

Paul Orose. PAul Orose, Prêtre Espagnol, de la ville de Tarracone, Disciple de Saint Augustin, fleurit sous les Empereurs Arcadius & Honorius.

S. Augustin l'envoia en Palestine l'an 415. pour demander à S. Jerôme son sentiment sur l'origine de l'ame. Il en rapporta des reliques de Saint Estienne. La ville de Rome aïant été prise en 410. par Alaric Roi des Goths, les Païens voulant rendre les Chrétiens odieux, les accusoient d'être cause de ce malheur, & de toutes les autres calamitez qui accabloient l'Empire Romain. Ce fut pour les défendre de ce reproche, que Paul Orose entreprit à la priere de Saint Augustin de faire l'Histoire des plus grands évenemens arrivez depuis JESUS-CHRIST jusqu'à son tems, pour montrer qu'il étoit toûjours arrivé de tems en tems de grands malheurs dans le monde, & que l'Empire Romain n'en avoit jamais été plus exempt que depuis la naissance de JESUS-CHRIST. Cét Ouvrage est intitulé l'Hormeste dans quelques Manuscrits, & ainsi appellé par quelques Auteurs. L'origine & l'explication de ce titre est fort incertaine. L'Ouvrage est une espece d'Histoire universelle, divisée en sept livres, qui peut être de quelque utilité. Elle n'est pas mal écrite, mais peu exacte. L'on y trouve plusieurs fautes grossieres contre l'Histoire & contre la Chronologie. L'Auteur n'a point lû les Historiens Grecs, & il ajoûte foi fort legerement à ce qui pouvoit venir à son sujet, sans examiner s'il est bien appuié.

Ce même Auteur a encore écrit un petit Traité intitulé, Apologie du libre arbitre contre Pelage, qui a été imprimé avec son Histoire dans l'édition de Cologne de l'an 1582. On y avoit inseré par mégarde plusieurs chapitres du Traité de Saint Augustin de la Nature & de la Grace, qui en ont été separez par André Scotte dans l'edition qu'il en a faite dans la Bibliotheque des Peres.

Il y a encore parmi les Oeuvres de Saint Augustin avant le Traité contre les Priscillianistes & les Origenistes une lettre d'Orose à Saint Augustin sur ces Heretiques.

Quelques-uns lui attribuënt sur la foi de quelques MSS. un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, qui est parmi les Oeuvres d'Origenes, & un Traité des Hommes illustres. Mais cela vient de ce qu'on a changé le nom d'Honorius en celui d'Orosius.

Saint Augustin dans sa lettre 166. dit, qu'Orose avoit une grande vivacité d'esprit, une merveilleuse facilité de parler, & un zele ardent. *Vigil ingenio, promptus eloquio, flagrans studio.* Son stile est serré, & sa diction assez pure.

L'Histoire de Paul Orose a été imprimée à Paris en 1506. chez Petit. L'Apologie du libre arbitre a été imprimée separément à Louvain en 1558. La meilleure edition de ces deux Ouvrages est celle de Cologne de l'an 1582. On trouve le dernier dans les Bibliotheques des Peres, & le premier dans les Recüeils d'Historiens.

LUCIEN, AVITUS, EVODIUS, SEVERUS.

Lucien, Avitus, Evodius, Severus. VOici quatre Auteurs qu'il faut joindre à Paul Orose, parce qu'ils ont écrit par rapport à une circonstance de sa vie, touchant les reliques de Saint Estienne.

Le premier est un Prêtre Grec appellé Lucien, qui avoit écrit l'histoire de l'Invention des reliques de S. Estienne. Son livre fut traduit en Latin par Avitus Prêtre Espagnol, ami d'Orose, qui est le second des Auteurs dont nous parlons. Le troisiéme est Evodius Evêque d'Uzale en Afrique, un des cinq qui écrivirent à Innocent I. la lettre 95. dans S. Augustin. Il a fait un petit Ecrit des miracles des reliques de Saint Estienne, qu'Orose avoit apportées en Occident. Il est aussi l'Auteur d'un petit Traité de la Foi, ou de l'unité de la Trinité, contre les Manichéens, qui est dans le huitiéme Tome des Oeuvres de S. Augustin, comme le P. Sirmond l'a fait observer sur la foi des MSS. Saint Augustin fait mention du livre d'Evode touchant les miracles de Saint Estienne dans le chapitre 8. du 22. livre de la Cité de Dieu, & Sigebert met Evode au rang des Ecrivains Ecclesiastiques.

Enfin, le dernier Auteur appellé Severus, est un Evêque de l'Isle de Minorque, qui a écrit une lettre circulaire de la conversion des Juifs de cette Isle, & des miracles faits en ce lieu à la faveur des reliques de S. Estienne, qu'Orose y avoit laissées.

Le livre de Lucien & la lettre d'Avitus sont rapportez par Surius au troisiéme jour d'Aoust.

Les deux livres que l'on attribuë presentement à Evodius, ne sont point son ouvrage, puisqu'ils ne portent pas son nom, comme s'il en étoit Auteur, mais lui sont seulement adressez. Baronius a donné la lettre de Severe sur un MS. de la Bibliotheque Vaticane. Ces relations sont si peu croiables, que si elles n'étoient autorisées du témoignage de Saint Augustin & de Gennade, nous aurions peine à y ajoûter foi. On trouve tous ces Monumens à la fin du septiéme Tome de la nouvelle édition de Saint Augustin.

MARCELLUS MEMORIALIS.

Marcellus Memorialis. CEt Auteur a mis par écrit les Actes de la Conference de Carthage tenuë entre les Catholiques & les Donatistes l'an 411. Ils avoient été donnez en partie par Papire Masson, & imprimez dans l'Optat, & dans la derniere Collection des Conciles: mais M. Baluze les a fait imprimer beaucoup plus correctement dans sa nouvelle Collection des Conciles.

EUSEBE.

Eusebe. VOici un Eusebe assez inconnu. Gennade ne dit point d'où il étoit, ni ce qu'il étoit. Il remarque seulement qu'il avoit écrit un Traité du Mystere de la Croix, & de la constance que les Apôtres, & particulierement Saint Pierre, avoient euë par la vertu de la Croix. Il met cét Auteur entre ceux qui ont fleuri au commencement du cinquiéme siecle.

URSIN.

LE Moine Ursin a écrit un Traité contre ceux qui assûrent qu'il faut rebaptizer les Heretiques, dans lequel il enseigne qu'il ne faut point rebaptizer ceux qui ont été baptizez au nom de JESUS-CHRIST, ou au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit, quoi-que ceux qui les ont baptizez, soient dans l'erreur, parce qu'il suffit, quand on a été baptizé au nom de JESUS-CHRIST, ou au nom de la Trinité, de recevoir l'imposition des mains de l'Evêque. Ce Traité est parmi les lettres de Saint Cyprien. Je croirois que celui qui en est l'Auteur, est plus ancien. *Ursin.*

MACAIRE.

GEnnade fait ici mention d'un Macaire Moine, qui avoit écrit dans Rome un Traité contre les Astrologues, dans lequel, dit-il, *il a cherché le secours de l'Ecriture par le travail des Orientaux.* Ce Macaire est apparemment celui à qui Ruffin a adressé son Apologie, & la traduction des livres des Principes d'Origenes, dont Saint Jerôme dit dans son Apologie deuxiéme: Si vous ne fussiez venu d'Orient, cét habile homme seroit encore parmi les Astrologues. Nous n'avons plus le Traité de cét Auteur. *Macaire.*

HELIODORE.

HEliodore Prêtre d'Antioche, a composé un excellent livre de la Virginité, fondé sur des témoignages de l'Ecriture. Gennade *ch. 29.* *Heliodore.*

PAUL.

Paul. „ PAul Evêque (dit encore le même Gennade au *ch.* 31.) a composé un petit Traité „ de la Penitence, dans lequel il veut que les pe„cheurs ne conçoivent pas une si grande affliction de leurs pechez, qu'elle les jette dans le „ desespoir.



HELVIDIUS ET VIGILANCE.

Helvidius, & Vigilance. VOici deux Heretiques refutez par S. Jerôme, que Gennade met au rang des Ecrivains Ecclesiastiques. „ Helvidius, dit-il au *chap.* 32. disciple d'Auxence, imitateur de Symmaque, a écrit un livre, où il paroît du zele pour la Religion, mais c'est un zele indiscret. Le stile & les raisonnemens en sont embarassez. Il y apporte plusieurs passages de l'Ecriture, dont il conclut que la Vierge Marie aprés avoir mis JESUS-CHRIST au monde, a eu des enfans de Joseph, qui ont été appellez les freres du Seigneur. Saint Jerôme a refuté cette erreur, & a fait contre cét Auteur un Traité rempli de plusieurs témoignages de l'Ecriture-Sainte.

Vigilance, Prêtre originaire des Gaules, Curé d'une Paroisse du Diocese de Barcelone en Espagne, a aussi écrit quelques Traitez, dans lesquels il paroît avoir du zele pour la Religion: mais cét homme s'étant laissé seduire par l'amour de la gloire, & aïant trop de présomption de lui-même, parce qu'il avoit un stile assez poli, sans être versé dans la science de l'Ecriture-Sainte, a mal expliqué les visions de Daniel, & avancé plusieurs bagatelles: on le met pour cela au nombre des Heretiques. Saint Jerôme lui a aussi répondu.

SAINT AUGUSTIN.

S. Augustin, SAint Augustin vint au monde à Thagaste, ville de Numidie, sous l'Empire de Constance le 13. Novembre de l'année 354. qui eut pour Consuls l'Empereur même pour la septiéme fois, & le Cesar Gallus pour la troisiéme. Le pere de Saint Augustin, simple Bourgeois de cette ville, s'appelloit Patrice, & sa mere, femme d'une grande vertu, portoit le nom de Monique. Cette sainte femme eut soin d'inspirer à son fils les principes de la Religion Chrétienne, & le fit mettre au rang des Catechumenes; de sorte qu'étant tombé dangereusement malade, il demanda le Baptême avec ardeur: mais la violence du mal aïant cessé, on remit à le baptizer en un autre tems. Son pere qui n'étoit pas encore baptizé, & qui n'avoit pas les mêmes sentimens de pieté qu'avoit sa mere, ne songea qu'à avancer son fils dans le monde; & quoi-qu'il ne fût pas des mieux accommodez, cependant il n'épargna rien pour le faire étudier, & pour le rendre habile. Il lui fit apprendre les principes de la Grammaire à Thagaste, & l'envoia ensuite à Madaure pour y étudier les Humanitez. Cét enfant eut de l'aversion pour l'étude, & particulierement pour la langue Grecque: mais la passion qu'il avoit pour les Poëtes, lui fit prendre goût à l'étude. Aprés avoir achevé le cours de ses Humanitez à l'âge de seize ans, son pere le retira de Madaure pour l'envoier faire sa Rhetorique à Carthage. Mais comme il falut du tems pour faire le fonds necessaire pour subvenir à la dépense qu'il lui faloit faire pour cela, Saint Augustin demeura une année entiere à Thagaste, où l'oisiveté le jetta dans le desordre. Il en partit vers la fin de l'an 371. pour aller à Carthage, où il étudia en Rhetorique avec beaucoup d'application & de succés. Cependant son pere mourut alors peu de tems aprés avoir reçû le Baptême. La lecture du livre de Ciceron, appellé Hortense, inspira à Saint Augustin l'amour de la sagesse. Mais comme il n'y rencontra point le nom de JESUS-CHRIST qui étoit gravé dans son cœur dés son enfance, il se mit à lire l'Ecriture-Sainte. N'y aïant pas neanmoins trouvé les fleurs de l'éloquence prophane, il ne la pût goûter, & se laissa seduire par les Manichéens. A l'âge de dix-neuf ans il revint à Thagaste, où il enseigna la Grammaire; & frequenta le Barreau. Cét exercice l'aïant ensuite rendu capable de s'acquitter d'une profession plus

S. Augustin.

plus noble, il alla à Carthage à l'âge de 25. ans sur la fin de l'année 379. où il professa la Rhetorique avec applaudissement. Il étoit toûjours engagé dans les erreurs des Manichéens; mais il commença à s'en détromper par une conference qu'il eut avec Fauste vers l'an 383. L'insolence des écoliers de Carthage lui fit prendre le dessein d'aller à Rome malgré sa mere, qui vouloit à toute force le retenir, ou partir avec lui. Etant arrivé à Rome, il tomba malade chez un Manichéen, dans la maison duquel il s'étoit retiré. Aprés avoir recouvré la santé, il attira quelques écoliers chez lui: mais comme il reconnut qu'ils étoient la plûpart d'assez mauvaise foi pour s'en aller sans paier, il chercha à s'établir ailleurs. Les citoiens de Milan aiant demandé un Professeur de Rhetorique à Symmaque Prefet de Rome, S. Augustin fit en sorte d'être choisi pour cét emploi. Etant à Milan, touché par les discours de S. Ambroise, il resolut de se convertir & de quitter la secte des Manichéens. Il découvri ce dessein à sa mere qui l'étoit venu trouver à Milan. Les livres de Platon le confirmerent dans sa résolution. La conversation de Simplicien & de Petilien avancerent encore sa conversion, & la lecture des Epîtres de Saint Paul acheva ce grand ouvrage la trente-deuxiéme année de son âge. Avant les vacances de l'an 386. il attendit seulement encore quelques jours afin d'achever les Leçons publiques qui lui restoient à faire jusqu'aux vacances, qui ne furent pas plûtôt venuës, qu'il se retira dans la maison de Verecundus, où il s'appliqua serieusement à chercher la verité, & à se préparer au Baptême qu'il reçût à Pâques de l'an 387. aprés avoir renoncé entierement à sa profession. Il prit ensuite le dessein de retourner en son païs, & aprés avoir demeuré quelque tems à Rome, il vint pour s'embarquer à Ostie, où il perdit sa mere. Il ne laissa pas de continuer son voiage, & arriva en Afrique, sur la fin de l'an 388. Aprés avoir passé par Carthage, où il logea chez un Magistrat appellé Innocent, qui fut gueri miraculeusement, comme il le rapporte dans le chapitre 8. du livre 22. de la Cité de Dieu, il alla demeurer à Thagaste où il vêcut trois ans en communauté avec quelques-uns de ses amis, s'éxerçant par des jeûnes, par des prieres, par d'autres œuvres de pieté, & s'appliquant jour & nuit à mediter la loi de Dieu. La reputation de sa pieté étoit si grande, que ceux qui vouloient embrasser la vie spirituelle, s'adressoient à lui; entre autres une personne de qualité d'Hippone aiant quelque dessein de se donner à Dieu, souhaita de l'entretenir, & le fit venir dans cette ville. Saint Augustin ne le trouva pas disposé pour suivre ses conseils: mais Dieu ne permit pas que son voiage fût inutile. Car Valere Evêque d'Hippone aiant proposé au peuple d'Hippone d'élire un Prêtre dont cette Eglise avoit besoin, il choisit S. Augustin sans qu'il s'y attendît, & Valere l'ordonna malgré qu'il en eut, au commencement de l'an 391. Saint Augustin alla aussi-tôt faire une retraite pour se préparer à s'acquitter dignement des fonctions du Sacerdoce, & demanda du tems à Valere jusqu'à Pâques. Ce fut alors qu'il établit un Monastere ou une Communauté de personnes qui mettoient tout en commun, renonçant à rien posseder en propre. Valere qui avoit destiné Saint Augustin pour prêcher en sa place, lui permit de le faire en sa presence contre la coûtume des Eglises d'Afrique. Ceci déplût à quelques-uns de ses Confreres, mais il se défendit sur l'usage des Eglises d'Orient & sur le besoin qu'il avoit que quelqu'un annonçât la parole de Dieu en sa place, parce qu'étant Grec, il n'avoit pas la facilité de le faire en Latin. Cét usage fut trouvé si raisonnable, que plusieurs Evêques d'Afrique suivirent depuis son exemple, en faisant prêcher des Prêtres en leur presence, & firent même l'honneur à Saint Augustin de l'admettre à parler dans un Concile General d'Afrique tenu à Carthage l'an 393. où il expliqua le Symbole de la Foi en presence des Evêques qui conçûrent une si haute estime de son sçavoir, qu'ils le jugerent digne d'une plus excellente dignité. Mais Valere qui craignoit qu'on ne lui ôtât une personne si necessaire pour le gouvernement de son Diocese, se resolut de le faire son Coadjuteur, & executa ce dessein deux ans aprés, le faisant ordonner Evêque d'Hippone par Megalius Evêque de Calame, alors Primat de Numidie, l'an 395. Saint Augustin eut bien de la peine à consentir à cette ordination, quoiqu'il ne sçût pas encore, comme il l'a depuis declaré, qu'elle étoit contraire aux loix de l'Eglise & au Canon du Concile de Nicée, qui défend d'ordonner deux Evêques dans une même Eglise. Je ne m'arrête point à rapporter ici ce qu'il a fait & écrit pendant qu'il a été Evêque, parce qu'on le trouvera dans ce que nous allons dire de ses Oeuvres. Je ne m'étendrai point non plus sur les eloges que l'on pourroit lui donner, ni sur sa sainteté & sur ses vertus qui ont été connuës & admirées de tout le monde, de son vivant & aprés sa mort. Cette partie n'entre pas dans le dessein de mon Ouvrage, outre que le nom seul de Saint Augustin est le plus grand eloge qu'on lui puisse donner, & que tout ce qu'on en diroit, ne feroit que diminuer l'opinion que l'on a conçûë de son rare merite & de sa grande pieté. Il mourut aussi saintement qu'il avoit vêcu,

cu, le 28. Aoust de l'an 430. âgé de 76. ans, aiant la douleur de voir ſon païs envahi par les Vandales, & la ville dont il étoit Evêque, aſſiegée depuis pluſieurs mois.

Les Oeuvres de ſaint Auguſtin compoſent pluſieurs Tomes, dans leſquels on les a diviſées ſuivant l'ordre que l'on a crû être le plus naturel. Nous ſuivrons celui qui a été obſervé dans la derniere édition faite par les ſoins des RR. PP. Benedictins de l'Abbaie de Saint Germain.

PREMIER TOME DES OEUVRES DE SAINT AUGUSTIN.

S. Auguſtin. I. Tome.

Le premier Tome contient les Oeuvres qu'il a compoſées avant que d'être Prêtre, avec les livres des Retractations & des Confeſſions, qui ſervent comme de Prefaces à ſes Ouvrages, parce que le premier donne la connoiſſance de ſes Ecrits, & l'intelligence des endroits les plus difficiles; & le ſecond fait connoître ſon genie, & marque les principales circonſtances de ſa vie.

Le livre des Retractations eſt une eſpece de critique de ſes Ouvrages; il en rapporte le titre & les premieres paroles; il en fait le Catalogue ſuivant l'ordre des tems, & il remarque à quelle occaſion & pourquoi il les a écrits. Il en dit le ſujet, & fait connoître le deſſein qu'il a eu en les compoſant. Il éclaircit les endroits qui lui paroiſſent obſcurs, il adoucit ceux qu'il croit être trop durs, il donne un bon ſens à ceux qui ſemblent être capables d'en avoir un mauvais, il redreſſe ceux où il croit s'être écarté de la verité; enfin il reconnoît ingenuëment & de bonne foi les fautes ou les erreurs dans leſquelles il eſt tombé. La Preface de cét Ouvrage eſt fort humble. Il y remarque que ſon deſſein eſt de revoir ſes Ouvrages avec la ſeverité d'un cenſeur, & de reprendre lui-même ſes propres fautes; qu'il ſuit en cela le conſeil de l'Apôtre, qui dit, que *ſi nous nous jugions nous-mêmes, nous ne ſerions pas jugez par le Seigneur*; qu'il eſt épouventé par cette parole du Sage: *Il eſt difficile d'éviter de faire des fautes quand on parle beaucoup*; que ce n'eſt pas le grand nombre de ſes Ecrits qui lui fait peur, puiſque l'on ne peut pas dire que c'eſt trop parler ou trop écrire, quand on ne parle & qu'on n'écrit que pour des choſes neceſſaires; mais qu'il craint juſtement qu'il n'y ait dans ſes Ecrits pluſieurs choſes fauſſes, ou du moins inutiles. Que ſi tout âgé qu'il eſt, il ne ſe croit pas encore exempt d'erreur, il eſt impoſſible qu'étant encore jeune il ne ſoit tombé dans pluſieurs fautes, ſoit en parlant, ſoit en écrivant, d'autant plus qu'il étoit alors obligé de parler tres-ſouvent. Qu'il eſt donc reſolu de ſe juger ſoi-même ſuivant les regles de Jesus-Christ ſon ſeul Maître, dont il veut éviter le jugement.

S. Auguſtin. I. Tome.

Le corps de cét Ouvrage eſt diviſé en deux livres. Dans le premier il fait la revûë des Ouvrages qu'il a écrits avant que d'être Evêque, & dans le ſecond il parle de ceux qu'il a écrits depuis, juſques à l'an 427. qui eſt le tems qu'il a compoſé ſes livres des Retractations. Nous n'en dirons pas davantage, parce qu'en parlant de chaque ouvrage nous ferons mention de ce que Saint Auguſtin en a remarqué dans ſes Retractations.

Les Confeſſions de ſaint Auguſtin ſont un tableau admirable de ſa vie. Il s'y peint lui-même avec des traits vifs & naturels. Il y fait le portrait de ſon enfance, de ſa jeuneſſe & de ſa converſion. Il y découvre ſes vices & ſes vertus, & fait voir à nud les plus ſecrets replis de ſon cœur, & les differens mouvemens dont il a été agité. Comme c'eſt à Dieu qu'il parle, il éleve ſouvent ſon eſprit à lui, & entremêle ſa narration de prieres, d'instructions & de reflexions. Il dit lui-même que c'eſt dans ce livre où il veut qu'on le conſidere comme dans un miroir qui le repreſente au naturel, & que le deſſein qu'il a eu en le compoſant, a été de loüer la juſtice & la miſericorde de Dieu à l'occaſion du bien & du mal qu'il avoit fait, & d'élever ſon cœur & ſon eſprit à Dieu. Que c'eſt là l'effet qu'il a produit en lui, lorſqu'il l'a compoſé, & que c'eſt celui qu'il y produit encore, lorſqu'il le lit. *Les autres*, dit-il, *en auront telle opinion qu'il leur plaira; mais je ſçai bien que pluſieurs perſonnes de pieté ont fort aimé mes Confeſſions, & les aiment encore beaucoup.* En effet, cét Ouvrage a fait depuis lui les delices & l'admiration de toutes les perſonnes ſpirituelles. Ce livre n'eſt point vuide, obſcur, plein d'imaginations bizarres & de ſpiritualitez creuſes, comme la plûpart des Ouvrages de cette nature. Il contient au contraire d'excellentes prieres, des penſées tres-ſublimes ſur la grandeur, la ſageſſe, la bonté & la providence de Dieu, des reflexions ſolides ſur le neant, ſur les foibleſſes, & ſur la corruption de l'homme, des remedes tres-propres à ſes miſeres & à ſes tenebres, & des inſtructions tres utiles pour s'avancer dans la vie ſpirituelle. Enfin, l'on peut dire que de tous les livres de ſpiritualité il n'y en a point de plus ſublime ni de plus fort que celui-ci. L'on y trouve neanmoins quelques penſées trop metaphyſiques, qui ne ſont pas de la portée de tous les devots, & il y paroît trop d'affectation d'éloquence. Il y a peut-

peut-être trop d'esprit & de feu, & pas assez de douceur & de simplicité.

S. Augustin. I. Tome.

Les Confessions de Saint Augustin sont divisées en treize livres, dont les dix premiers traitent de ses actions, & les trois derniers contiennent des reflexions sur le commencement de la Genese. Dans le premier Livre aprés avoir fait une excellente priere à Dieu, il décrit son enfance & découvre les pechez qu'il a commis en ce tems-là, aussi-bien que les mauvaises inclinations qu'il avoit. Il dépeint avec toute la justesse & la beauté imaginable les choses qui occupent les enfans, les mouvemens de joie, de tristesse, de jalousie qu'ils ont avant la parole, la peine qu'ils ont à apprendre à parler, l'aversion qu'ils ont ensuite pour l'étude, l'amour du jeu, la crainte des châtimens. Il s'accuse d'avoir aimé l'étude des fables & des fictions Poëtiques, & d'avoir eu de l'aversion pour les principes de la Grammaire, & particulierement pour l'étude de la langue Grecque, quoique ces choses fussent infiniment plus utiles que toutes les fables, dont il fait voir le danger. Il rapporte qu'étant tombé dangereusement malade, il desira d'être baptizé; mais qu'aiant été soulagé, on differa de lui donner le Baptême dans la crainte que l'on avoit qu'il ne se souïllât par de nouveaux crimes. *Parce que les pechez que l'on commet*, dit-il, *aprés avoir été baptizé, sont beaucoup plus grands & plus perilleux, que ceux que l'on a commis avant que d'être baptizé.*

Dans le second il commence à décrire les déreglemens de sa jeunesse. Il rapporte qu'étant retourné chez son pere à l'âge de seize ans, il se laissa emporter à la débauche, nonobstant les remontrances de sa mere. Il s'accuse d'un larcin qu'il avoit fait avec ses compagnons, en dépouïllant les fruits d'un pommier d'un des voisins de son pere. Il fait plusieurs excellentes reflexions sur les motifs qui l'avoient pû porter à faire ce vol.

Dans le troisiéme il raconte qu'étant allé à Carthage pour y achever ses études, il fut emporté par les feux de l'amour. Il y déplore l'amour qu'il avoit pour les Comedies & les Spectacles, & le plaisir qu'il trouvoit à y être émû de douleur. Il rapporte ensuite qu'il avoit lû un livre de Ciceron intitulé Hortense, qui lui avoit inspiré l'amour de la Sagesse, mais que n'aiant point trouvé dans ce livre le nom de Jesus-Christ qui étoit demeuré gravé dans son cœur, & qu'il avoit, pour ainsi dire, succé avec le lait, il avoit eu recours à l'Ecriture sainte; mais que l'aiant lûë dans un esprit d'orgüeil, il en avoit conçû du dégoût à cause de la simplicité de son stile; qu'alors il se laissa surprendre aux rêveries des Manichéens qui lui promettoient de lui faire connoître la verité. Il refute leurs erreurs, & parle avec beaucoup de tendresse des prieres que sa mere faisoit, & des larmes qu'elle versoit pour sa conversion.

S. Augustin. I. Tome.

Il demeura neanmoins neuf ans dans cette heresie, seduit, & tâchant de seduire les autres. Il professoit la Rhetorique à Thagaste. Il y perdit un de ses amis intimes, dont la mort lui causa une tres-sensible douleur, dont il represente l'excés dans le quatriéme livre, où il dit plusieurs belles choses sur la vraie & sur la fausse amitié. Il y fait mention du Traité de la bien-seance & de la beauté qu'il avoit fait à l'âge de vingt-six ans, & de la facilité qu'il avoit euë à entendre les Categories d'Aristote. Il fait voir l'inutilité des Sciences.

Dans le cinquiéme il explique par quels degrez il se délivra de l'heresie des Manichéens, de quelle maniere il reconnut l'ignorance de Fauste, qui étoit le Chef de cette heresie. Il ajoûte qu'aprés avoir professé quelque tems la Rhetorique à Carthage, il s'en alla à Rome dans le dessein d'y faire la même profession; mais qu'aiant été rebuté par le peu de bonne foi des Ecôliers qui refusoient de paier leurs Maîtres, il obtint de Symmaque la Chaire de Rhetorique de la ville de Milan, où il entendit les predications de Saint Ambroise, qui acheverent de le détromper des erreurs des Manichéens, & lui firent prendre la resolution de quitter entierement cette Secte, & de se faire Catechumene.

Il continuë dans le sixiéme Livre à décrire les progrés de sa conversion, qui fut avancée par les prieres & par les avertissemens de sa mere Sainte Monique, qui l'étoit venuë trouver à Milan, où elle contracta une étroite amitié avec saint Ambroise. Il rapporte que ce saint Evêque l'empêcha d'apporter des viandes aux tombeaux des Martyrs, comme elle avoit coûtume de faire en son païs. Il décrit les mœurs de deux de ses bons amis appellez Alipe & Nebride, & fait une peinture admirable des agitations où le mettoient la connoissance de ses miseres, & le dessein qu'il avoit de changer de vie.

Dans le septiéme Livre il represente l'état où il étoit dans la trente-&-uniéme année de son âge; dans quelles tenebres il étoit encore sur la nature de Dieu, & sur l'origine du mal; comment il fut entierement desabusé de l'Astrologie judiciaire, aiant oüi conter l'histoire de deux enfans nez dans le même moment, qui avoient eu un sort tout different; & enfin par quels degrez il se défit de ses faux préjugez, & parvint à la connoissance de Dieu, quoi qu'il n'eût pas encore les sentimens qu'il devoit avoir de Jesus-Christ.

S. Augustin. I. Tome.

Il declare qu'il avoit trouvé la Divinité du Verbe dans les livres des Platoniciens, mais qu'il n'y avoit point trouvé son Incarnation; & comparant ensuite les livres de ces Philosophes avec ceux de l'Ecriture sainte qu'il se mit à lire, il remarque que les premiers l'avoient rendu plus sçavant, mais aussi plus orgüeilleux, au lieu que les derniers lui avoient appris la vraie humilité, & le chemin qu'il faut suivre pour parvenir au salut.

Il vient enfin dans le huitiéme Livre au plus bel endroit de sa vie, & parle de ce qui lui arriva dans sa trente deuxiéme année, qui fut celle de sa conversion. Il fut premierement touché de l'entretien qu'il eut avec le saint Vieillard Simplicien, qui lui raconta la conversion d'un celebre Professeur de Rhetorique appellé Victorin. Il fut encore ébranlé par la relation d'une conversion que Potitien lui raconta. Et enfin se sentant combattu & déchiré par une infinité de differens mouvemens contraires, & s'étant retiré dans un jardin, il entendit une voix du Ciel qui lui commanda d'ouvrir les Epîtres de saint Paul, dont il n'eût pas plûtôt lû quelques lignes, qu'il se trouva entierement converti & délivré des troubles qui l'avoient agité jusqu'alors. Rien n'est plus noble que la description qu'il fait dans ce Livre des combats & des agitations que sent une personne engagée dans le vice, qui prend le dessein de se convertir à Dieu.

Saint Augustin ne fut pas plûtôt converti, qu'il prit la resolution de quitter sa profession. Les vacances étant venuës, il se retira dans une maison de campagne d'un de ses amis appellé Verecundus, pour se preparer au Baptême qu'il reçût à Pâques avec Alipe & son fils Adeodat, qu'il avoit eu d'une concubine. Il rapporte ceci dans le neuviéme Livre, où il parle encore de la mort de Verecundus & de Nebride, de celle d'Adeodat arrivée peu de tems aprés son Baptême; de l'origine du chant dans l'Eglise de Milan établi par saint Ambroise dans le tems qu'il étoit persecuté par Justine Princesse Arienne; de la découverte des corps des Martyrs saint Gervais & saint Protais, & des miracles qui se firent dans le tems de la ceremonie de leur Translation; de l'entretien qu'il eut avec sa mere sainte Monique sur la felicité de l'autre vie; & de la mort de cette sainte Veuve arrivée à Ostie, dans le tems qu'il s'en retournoit en Afrique; de ses funerailles; des prieres que l'on fit pour elle, & du sacrifice que l'on offrit. Il finit ce Livre en la recommandant encore aux prieres de ceux qui liront ses Confessions.

Aprés avoir décrit dans les Livres precedens ce qu'il avoit été jusqu'à sa conversion, il fait voir dans le dixiéme, ce qu'il étoit dans le tems qu'il écrivoit. Il trouve que sa conscience lui rend un témoignage, dont il ne peut douter, de l'amour qu'il a pour Dieu. Il explique les raisons qui obligent l'homme de l'aimer: il parcourt ensuite toutes les facultez de son ame qui peuvent le faire connoître, & il s'arrête particulierement à la memoire dont il fait une description merveilleuse. Il montre entre autres choses qu'elle sert à connoître plusieurs choses qui ne sont point entrées dans l'esprit par les sens, & il fait voir de quelle maniere elle nous peut élever à Dieu. Il parle en passant de la Beatitude & de l'idée que les hommes ont de Dieu. Il s'examine ensuite sur les trois principales passions de l'homme, qui sont l'amour des plaisirs, de la science, & de la gloire. Il rapporte avec sincerité les dispositions où il est à l'égard de ces passions, donnant en même tems des regles excellentes pour s'en preserver. Il donne enfin la connoissance du vrai Mediateur, & des graces qu'il nous a meritées.

S. Augustin. I. Tome.

Les trois derniers Livres sont sur des matieres moins sensibles. Il quitte l'histoire de sa vie pour parler de l'amour qu'il avoit pour l'étude des Livres sacrez, & de l'intelligence que Dieu lui en avoit donnée. Pour la faire paroître, il entreprend d'expliquer le commencement de la Genese, à l'occasion duquel il fait plusieurs questions fort abstraites.

Dans l'onziéme il refute ceux qui demandent ce que Dieu faisoit avant la création du monde, & comment le dessein de créer quelque chose lui est venu tout d'un coup. Il entre ensuite dans une longue dissertation sur la nature du tems.

Dans le 12. Livre il traite de la matiere premiere. Il pretend que par le Ciel & la terre qu'il est dit que Dieu crea dans le commencement, on doit entendre les substances spirituelles & la matiere informe des choses corporelles: que l'Ecriture ne fait point mention de jours en parlant de la création de ces deux sortes d'êtres, parce qu'il n'y a point de tems à leur égard. Il soûtient que tout ce qu'il a dit de la Création du monde, ne peut lui être contesté, quand on expliqueroit autrement les premieres paroles de la Genese, parce que ce sont des veritez indubitables. Il traite ici des sens differens que l'on peut donner à l'Ecriture sainte, & il pretend que l'on peut dire que l'on est bien fondé à croire que les Auteurs Canoniques ont prévû tout ce que l'on pouvoit tirer de vrai dans leurs paroles; & quand ils n'auroient pas prévû ces veritez, il est certain que l'Esprit de Dieu les a prévûës. D'où il semble conclure que l'on ne

doit rejetter aucun des ſens que l'on donne à l'Ecriture-Sainte, pourvû qu'ils ſe trouvent conformes à la verité.

S. Auguſtin. I. Tome.

Enfin, dans le dernier Livre, aprés avoir admiré la bonté de Dieu, qui ſans avoir beſoin des créatures, leur a donné non ſeulement l'être, mais auſſi les perfections de cét être, il découvre le Myſtere de la Trinité dans les premieres paroles de la Geneſe, & même la proprieté perſonnelle du Saint Eſprit : ce qui lui donne lieu de parler admirablement de ce que la Charité fait en nous. Il finit par une belle allegorie ſur le commencement de la Geneſe, & il trouve dans la Création du monde le Syſtême & l'œconomie de tout ce que Dieu a fait pour l'établiſſement de ſon Egliſe, & la ſanctification des hommes, unique fin qu'il s'eſt propoſée dans tous ſes Ouvrages.

Saint Auguſtin met dans ſes Retractations les livres des Confeſſions avant les livres contre Fauſte écrits vers l'an 400. ce qui fait croire que ceux-ci ſont à peu prés du même tems.

Aprés ces deux Ouvrages, qui ſervent, comme nous avons dit, de Preface à toutes les Oeuvres de Saint Auguſtin, l'on trouve dans ce premier Tome les livres que Saint Auguſtin a écrits dans ſa jeuneſſe, avant que d'être Prêtre, dans l'ordre qu'ils ont été écrits.

Les trois livres contre les Academiciens ſont les premiers aprés le Traité de la beauté & de la bien-ſeance, que nous avons perdu. Il les compoſa l'an 386. dans ſa retraite, lorſqu'il ſe preparoit au Baptême. Ils ſont écrits à l'imitation de Ciceron en forme de Dialogue, & adreſſez à Romanien ſon Compatriote, qu'il exhorte à l'étude de la Philoſophie. La diſpute commence entre Licentius fils de Romanien, & Trygetius ; & enſuite Alipe & Saint Auguſtin prennent la parole.

Dans le premier livre, aprés avoir remarqué, que les biens de la fortune ne rendent point les hommes heureux, il exhorte Romanien à s'adonner à l'étude de la Sageſſe, dont il goûtoit la douceur. Il rapporte enſuite trois Conferences que Licentius & Trygetius avoient euës ſur la Beatitude. Licentius ſoûtenoit avec les Academiciens, que pour être heureux il ſuffit de chercher la verité, & Trygetius pretendoit qu'il étoit neceſſaire de la connoître parfaitement. Comme ils convenoient tous deux que la Sageſſe eſt ce qui nous rend heureux, ils entrent en conteſtation ſur la definition de la Sageſſe. Trygetius en donne pluſieurs, que Licentius rejette toutes, & conclut que la Sageſſe ne conſiſte pas ſeulement dans la ſcience, mais encore dans la recherche de la verité. Ce qui fait conclure à Saint Auguſtin, que puiſque nous ne pouvons être heureux qu'en connoiſſant, ou qu'en cherchant la verité, nous devons uniquement nous appliquer à ſa recherche.

S. Auguſtin. I. Tome.

Dans le ſecond livre aprés avoir encore exhorté Romanien à l'étude de la Philoſophie, il fait le recit de trois autres Conferences, dans leſquelles Alipe rapporte les ſentimens des anciens & des nouveaux Academiciens. Et parce que ceux-ci diſoient qu'il y avoit des choſes vrai-ſemblables, quoi-qu'on ne connût pas la verité, on ſe raille d'abord de cette opinion, parce qu'il eſt impoſſible, dit-on, de connoître ſi une choſe eſt ſemblable à la verité, qu'on ne connoiſſe la verité. C'eſt ce qui fait rechercher avec plus de ſoin ce que c'eſt que vrai-ſemblance & probabilité, ſuivant les principes des Academiciens.

Le troiſiéme livre commence par des reflexions ſur la Fortune. S. Auguſtin fait voir que les biens de la fortune ne ſervent de rien à la Sageſſe. Il montre enſuite que le Sage doit ſçavoir au moins la ſcience de la Sageſſe, & refute bien amplement les principes de Ciceron & des autres Academiciens, qui avançoient qu'on ne connoiſſoit rien, & qu'il ne faloit rien affirmer. Il blâme la maxime damnable de ceux qui permettoient de ſuivre tout ce qui leur paroiſſoit probable, ſans avoir rien d'aſſûré. Il en fait voir les dangereuſes conſequences, & tâche de perſuader que les anciens Academiciens, ni même Ciceron, n'ont point été dans ces ſentimens.

Ces trois livres ſont écrits avec toute la pureté & l'élegance poſſible : tout y eſt juſte & bien conduit. Il rend la matiere qu'il y traite, intelligible à tout le monde, & la met dans un tres-beau jour. Elle eſt égayée par des ſuppoſitions agreables, & par des hiſtoires divertiſſantes. On peut dire que ces Dialogues ne ſont pas beaucoup au deſſous de Ciceron pour le ſtile, & qu'ils ſont infiniment au deſſus pour la juſteſſe & la ſolidité des raiſonnemens & des penſées. Il en reprend dans ſes Retractations pluſieurs endroits qui ne lui paroiſſent pas aſſez Chrêtiens, mais ils ſe pouvoient ſouffrir dans un Ouvrage de Philoſophie.

Le livre de la Vie heureuſe ou de la Beatitude eſt un Ouvrage de même nature, écrit par S. Auguſtin dans le même tems, la 33. année de ſon âge. Il eſt adreſſé à Manlius Theodore qu'il avoit connu à Milan. Il diſtingue dans le commencement trois ſortes de perſonnes. Les uns fuiant les troubles de cette vie, ſe retirent dans le port, auſſi-tôt qu'ils ont l'uſage de la raiſon, pour y vivre dans la tranquillité. Les autres au contraire aprés avoir été quelque tems engagez dans les orages de cette vie, & entraînez par les paſ-

S. Augustin. I. Tome.

sions, par les plaisirs ou par la gloire, se trouvent heureusement repoussez dans le port par quelque tempête. Les derniers sont ceux, qui au milieu des tempêtes & des orages ont toûjours jetté leur vûë sur quelque astre dans le dessein de revenir au port. Le plus grand écüeil qu'il y ait à craindre dans cette navigation, est celui de la vaine gloire, qui se presente au sortir du port, & il est tres-difficile d'éviter d'y faire naufrage. Saint Augustin s'applique ensuite ces reflexions, & il dit qu'aiant conçû à l'âge de vingt ans une tres-forte passion pour la Philosophie par la lecture du livre d'Hortense, il avoit eu dessein de s'y adonner; mais qu'aiant été quelque tems enveloppé des tenebres & des nuages de l'erreur des Manichéens, qui lui avoient caché l'astre qui devoit le conduire, il avoit ensuite dissipé ces nuages; que les Academiciens l'avoient long-tems tenu au milieu des mers dans une agitation continuelle, qu'il avoit ensuite trouvé une étoile heureuse qui lui avoit fait connoître la verité par les discours de Saint Ambroise & de Theodore à qui il écrit; que l'amour des plaisirs & de la gloire l'avoient retenu quelque tems, mais qu'enfin il avoit levé toutes les anchres pour aborder au port.

Aprés cette belle entrée il fait à Theodore le recit d'une conversation qu'il suppose avoir euë le quinziéme de Novembre jour de sa naissance, avec sa mere, son frere, son fils, ses cousins & ses deux Disciples Trygetius & Licentius, qui ont déja paru dans les Dialogues précedens. Saint Augustin pour entrer en matiere, les fait convenir, que l'homme étant composé de corps & d'ame, il faut nourrir l'ame aussi-bien que le corps, parce qu'elle n'a pas moins besoin de nourriture. Il propose ensuite le sujet de cette Conference, en disant que puisque tous les hommes veulent être heureux, il est constant que ceux qui n'ont pas ce qu'ils veulent, ne sont point heureux; mais il demande si ceux qui ont ce qu'ils veulent, sont heureux. La mere de Saint Augustin lui aïant répondu qu'ils le sont, pourvû que ce qu'ils veulent soit bon, *Si bona, inquit, velit & habeat, beatus est*; il lui replique aussi-tôt qu'elle a trouvé le plus grand secret de la Philosophie. *Ipsam prorsus, mater, arcem Philosophiæ tenuisti.* C'est sur ces principes qu'il fait voir dans les trois Conferences de ce livre, que la vraie Beatitude consiste dans la connoissance de Dieu. Car premierement les biens de la fortune ne peuvent pas être nôtre Beatitude, puisque nous ne les avons pas quand nous voulons. Les Academiciens ne peuvent pas être heureux dans la recherche de la verité, puisqu'ils n'ont pas ce qu'ils veulent trouver. Mais ceux qui cherchent Dieu, le sont, parce que dés qu'ils le cherchent, il commence à leur être favorable. Tous ceux dont l'ame est dans la disette, qui ont besoin de quelque chose, ne sont point heureux: il n'y a que Dieu qui remplisse l'ame: il n'y a donc que lui qui fasse nôtre bonheur. On n'est point heureux, si l'on n'a la Sagesse: peut-on être sage sans Dieu? y a-t-il quelque autre Sagesse que celle qui vient de lui? n'est-il pas la Sagesse & la Verité?

S. Augustin. I. Tome.

Il conclut en exhortant ceux à qui il parle, de chercher Dieu, pour parvenir à le connoître parfaitement, en quoi consiste le souverain bonheur de la vie, & la vraie beatitude de l'ame. Il corrige cét endroit dans ses Retractations, en remarquant que l'homme ne peut être entierement & parfaitement heureux en cette vie, parce qu'il ne peut connoître Dieu parfaitement qu'en l'autre.

S. Augustin traite de la Providence dans les deux livres intitulez de l'Ordre, en faisant voir que tous les biens & les maux entrent dans l'ordre de la divine Providence. Ces livres sont encore composez en forme de Conference. Dans la premiere il traite de la Providence en general. Dans la seconde il commence à rechercher ce que c'est que l'ordre; mais il fait bien-tôt une digression contre l'amour de la gloire: & sa mere étant entrée, il finit cette Conference, en faisant voir qu'on ne doit pas interdire aux femmes l'étude de la Sagesse.

Dans la troisiéme Conference qui commence le second livre, Saint Augustin traite plusieurs difficultez particulieres sur l'ordre de la Providence. Il examine ce que c'est qu'être avec Dieu & dans l'ordre de Dieu; en quel sens on dit que le Sage demeure avec Dieu sans pouvoir être ébranlé. Il fait voir que les actions folles & mauvaises entrent dans l'ordre de la Providence divine, parce qu'elles ont leur usage pour le bien de l'Univers, & pour faire paroître la justice de Dieu.

Dans la quatriéme Conference il montre que Dieu a toûjours été juste, quoi-qu'il n'eût pas eu lieu d'exercer sa justice avant qu'il y eût des méchans; que le mal s'est introduit contre l'ordre de Dieu, mais que la justice divine l'a soûmis à ses ordres. Aprés avoir agité ces questions Metaphysiques, il entre dans la Morale, en exhortant ses disciples à suivre l'ordre de Dieu dans leurs mœurs & dans leurs études. Voici le portrait qu'il fait des mœurs qu'ils doivent avoir.
„ Il faut, dit-il, que les jeunes gens fuient les
„ débauches & les excés; qu'ils méprisent les pa-
„ rures & les ajustemens; qu'ils prennent garde
„ de ne pas perdre leur tems, ou au jeu, ou à des

S. Augustin. I. Tome.

„ des amusemens inutiles ; qu'ils ne soient ni paresseux ni adonnez au sommeil ; qu'ils soient exempts de jalousie, d'envie, d'ambition ; en un mot, qu'ils ne se laissent emporter par aucune violente passion ; qu'ils soient persuadez que l'amour des richesses est le plus grand venin dont leur cœur puisse être empoisonné ; qu'ils ne fassent rien ni avec lâcheté ni avec temerité ; quand ceux qui les touchent de prés, les offensent, qu'ils retiennent leur colere ; qu'ils s'emploient à corriger tous les vices sans haïr personne ; qu'ils prennent garde de n'être ni trop severes, ni trop complaisans ; que leurs reprimandes soient toûjours pour le bien, & que leur douceur n'autorise jamais le vice ; qu'ils soient persuadez que tous ceux sur lesquels ils ont quelque pouvoir, sont à eux ; qu'ils servent les autres sans vouloir dominer ; & quand ils sont les maîtres, qu'ils souhaitent de servir : Qu'ils évitent avec soin de se faire des ennemis : si par malheur ils en ont, qu'ils les souffrent avec patience, & qu'ils tâchent de se reconcilier au plûtôt avec eux ; qu'ils observent dans toute leur conduite & dans les affaires qu'ils ont avec les autres, cette maxime de la Loi de nature, *Ne faites à autrui que ce que vous voudriez qu'il vous fût fait* ; qu'ils ne se mêlent point des affaires publiques, s'ils ne sont tres-habiles. . . . . . Qu'ils se fassent des amis dans quelque emploi qu'ils soient ; qu'ils prennent plaisir à rendre service à ceux qui ont du merite, lorsqu'ils s'y attendent le moins ; qu'ils vivent reglément ; qu'ils honorent Dieu, qu'ils pensent à lui, & qu'ils le cherchent par la Foi, par l'Esperance & la Charité.

Aprés avoir ainsi donné des préceptes pour les mœurs des jeunes gens, il prescrit des regles pour leurs études. Il dit que l'on apprend par autorité & par raison. Il distingue deux sortes d'autorité, celle de Dieu, & celle des hommes ; ceux-ci peuvent nous tromper, au lieu que Dieu ne nous assure jamais rien que de vrai. Il traite ensuite de la Raison, & aprés en avoir expliqué la definition, il fait voir que toutes les Sciences ne sont rien autre chose que la Raison qui s'emploie à considerer differens objets. Il fait un dénombrement de toutes les Sciences, & fait connoître en peu de mots l'objet & l'utilité de chacune. De là il passe à la connoissance de l'ame & de Dieu, en quoi il fait consister la veritable sagesse. Il finit son discours par une exhortation à la vertu.

Les deux Livres des Soliloques furent encore écrits par Saint Augustin dans sa retraite vers le commencement de l'année 387. Le but qu'il s'y propose, est de se perfectionner dans la connoissance de Dieu & de son ame. Pour cela aprés avoir fait une excellente priere à Dieu, il interroge sa raison, & lui fait faire des réponses. Dans le premier livre il traite principalement des dispositions dans lesquelles il faut que l'ame soit pour meriter la connoissance de Dieu. Il enseigne qu'elle s'éleve à cette connoissance par la Foi, par l'Esperance & par la Charité, & en détournant son cœur & ses pensées des choses terrestres, pour ne chercher & pour n'aimer que Dieu. Il entre sur la fin dans la question de l'Immortalité de l'ame, qu'il continuë dans le second Livre. Il conclut que l'ame est immortelle, parce qu'elle est la demeure de la verité qui est éternelle : ce qui lui fait faire plusieurs reflexions sur la verité & sur la fausseté. Ce dernier volume n'est pas achevé, comme Saint Augustin le remarque lui-même dans ses Retractations, où il reprend quelques expressions peu exactes dont il s'étoit servi, dans ce tems où il n'étoit pas encore parfaitement instruit de la Religion.

S. Augustin. I. Tome.

Quelque tems aprés les Livres des Soliloques, Saint Augustin étant de retour à Milan, écrivit le Livre de l'Immortalité de l'ame, qui est, dit-il, dans ses Retractations *comme un memoire que j'avois fait pour achever mes Soliloques, qui étoient demeurez imparfaits. Mais je ne sçai comment il est devenu public malgré moi ; de sorte qu'il se trouve parmi mes Ouvrages. Ce Livre*, ajoûte-t-il, *est si obscur dans le commencement par le tour & la briéveté des raisonnemens, qu'il fatigue le Lecteur, & il demande une si grande attention, qu'à peine puis-je l'entendre moi-même avec beaucoup d'application.* En le lisant on voit bien que c'est plûtôt un memoire qu'un ouvrage fini. Il y entasse plusieurs raisonnemens secs & décharnez, pour prouver l'Immortalité de l'ame.

Voici quelques-uns de ses Principes. La science est éternelle : donc l'ame qui est sa demeure, doit être immortelle. La Raison & l'ame ne sont qu'un : or la Raison est immuable & éternelle. La matiere ne peut être reduite à rien, on a beau la diviser, elle demeure toûjours ; qui croira que l'ame soit de pire condition ? Rien ne se peut créer, rien ne se peut anéantir. La vie est l'essence de l'ame : elle ne peut donc pas en être privée. L'ame n'est point l'arrangement des parties du corps, puisque plus on tâche de la dégager des sens, plus on a de facilité à comprendre les choses. Elle ne peut pas non plus être changée en corps : car si ce changement étoit possible, il faudroit ou que l'ame le voulût, ou qu'elle pût y être contrainte par le corps : ces deux pensées sont également absurdes. Voilà les Prin-

 cipes

S. Augustin. I. Tome.

cipes que S. Augustin pousse dans ce Traité, & qu'il tourne d'une maniere fort fine & fort subtile. Cét endroit de ces Ouvrages est une preuve convaincante de son habileté dans la Dialectique.

Le Traité qui suit, est intitulé de la Quantité de l'ame. Il est mis en cét endroit, à cause qu'il traite de la même matiere que les précedens. Car si on suivoit l'ordre des tems, il devroit être mis aprés celui des Mœurs de l'Eglise, comme Saint Augustin le marque dans ses Retractations. Voici ce qu'il y dit du Traité de la Quantité de l'ame: *J'ai écrit encore comme j'étois dans la même ville* (de Rome) *un Dialogue, dans lequel j'agite plusieurs questions sur l'ame, sçavoir quelle est son origine, quelle est sa nature, si elle est étenduë, pourquoi elle a été unie avec le corps, quel changement il lui arrive, quand elle entre ou quand elle sort du corps. Mais parce que je me suis arrêté à examiner avec beaucoup d'exactitude & de subtilité, si elle est étenduë; voulant montrer qu'elle n'est point étenduë à la façon des corps, quoi-qu'elle soit quelque chose de grand, cette seule question a donné le nom à tout livre qui a été intitulé de la Quantité de l'ame.* Evodius est celui que Saint Augustin fait parler avec soi dans ce Dialogue, comme il le témoigne dans la lettre 101. Ainsi c'étoit mal-à-propos que l'on avoit mis dans les éditions communes le nom d'Adeodat qui ne se trouve point dans les anciens Manuscrits; & c'est avec grande raison que l'on a restitué dans la derniere édition celui d'Evodius. Celui ci propose à S. Augustin six questions. La premiere d'où est l'ame? S. Augustin lui répond que cette question se peut entendre de deux manieres: Où est la demeure de l'ame? & quelle est la matiere dont elle est composée? Evodius aïant voulu être éclairci de ces deux questions, il dit que la demeure de l'ame est Dieu qui l'a créée. Pour sa nature, il declare qu'il ne peut la nommer ni l'expliquer, parce qu'elle n'a rien de semblable aux êtres corporels, & qu'elle est unique en son espece. La seconde question d'Evodius est, quelle est la qualité de l'ame. Saint Augustin lui répond qu'elle est semblable à Dieu. La troisiéme question que propose Evodius, regarde la quantité de l'ame. Saint Augustin répond que l'ame n'a point de quantité, si par quantité l'on entend l'étenduë corporelle; mais qu'elle en a, si l'on entend par ce terme la grandeur spirituelle, la force & la puissance. Saint Augustin examine ici à fond la question de l'étenduë de l'ame, & fait voir par plusieurs raisons qu'elle n'a point de dimension corporelle. Il distingue les ames des hommes de celles des bêtes, & il accorde à celles-ci un sentiment sans raison. Il fait ensuite le dénombrement des qualitez excellentes de l'ame de l'homme, qu'il rapporte à sept chefs. D'où il conclut qu'entre toutes les créatures l'ame de l'homme est celle qui approche le plus de la nature de Dieu. Il finit par là ce Traité, sans entrer dans les trois autres questions qu'Evodius lui avoit proposées, sçavoir la quatriéme, pourquoi l'ame a été unie au corps. La cinquiéme, ce qu'elle est en entrant dans le corps. Et la sixiéme, ce qu'elle devient quand elle en sort. Ce Traité a été composé par S. Augustin en 388.

Quand Saint Augustin, sorti de sa retraite, fut de retour à Milan l'an 381. il se mit à écrire des Traitez sur les Sciences, comme il le témoigne dans ses Retractations. Il ne pût y achever que celui de la Grammaire; mais il commença des Traitez de Logique, de Rhetorique, de Geometrie, d'Arithmetique & de Philosophie. Il ne sçavoit pas lui-même ce qu'étoient devenus ces Ouvrages, quand il composoit ses Retractations. Il commença aussi en même tems les six livres de Musique, qu'il acheva ensuite, quand il fut revenu en Afrique vers l'an 389. Dans le premier livre il parle de la Musique en general. Dand le second, des syllabes & des pieds. Dans les trois suivans il traite de la Mesure, de la Cadence & des Vers. Dans le dernier il montre que la Musique doit élever le cœur & l'esprit à une harmonie toute celeste & toute divine.

Le livre du Maître écrit par Saint Augustin vers l'an 389. est un Dialogue entre lui & son fils Adeodat, dans lequel il fait voir que ce ne sont point les paroles des hommes qui nous instruisent, mais que c'est la Verité éternelle, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST le Verbe de Dieu, qui nous enseigne interieurement toutes les veritez.

Le premier des trois livres du Libre Arbitre fut composé à Rome l'an 387. & les deux autres en Afrique vers l'an 395. S. Augustin traite dans le premier cette question si difficile de l'origine du mal; & aprés avoir expliqué ce que c'est que malfaire, il montre que tout le mal vient du Libre Arbitre qui suit volontairement les mouvemens de la Cupidité. Il ajoûte que c'est nôtre volonté qui nous rend heureux ou malheureux. Que si nous ne le sommes pas, quoi-que nous souhaitions de l'être, c'est que nous ne voulons pas mener une vie conforme à la loi de Dieu, sans laquelle il est impossible d'être heureux.

Dans le second Livre la difficulté proposée par Evode, pourquoi Dieu a laissé à l'homme la liberté de pecher qui lui est si préjudiciable, fait naître ces trois autres questions: Comment sommes-nous

S. Augustin. I. Tome.

nous assûrez qu'il y a un Dieu? Tous les biens viennent-ils de lui? La volonté est-elle libre à faire le bien comme le mal? Saint Augustin resout toutes ces difficultez, il fait voir que le Libre Arbitre a été donné pour le bien, que c'est de Dieu que nous l'avons reçû, qu'il y a un être plus parfait que nôtre ame, que cét être est la verité même, la bonté même, la sagesse même; que tout ce qu'il y a de bien & de perfection vient de lui; que le Libre Arbitre doit être mis au rang des biens. Qu'il y a de trois sortes de biens; que les plus grands biens sont les vertus qui nous font bien vivre; que les idées des objets corporels sans lesquelles on ne peut bien vivre, sont les plus petits biens, & que les puissances de l'ame sont les biens mediocres; qu'on ne peut jamais abuser des premiers, mais qu'on peut mal user des seconds & des derniers. Que le Libre Arbitre est du nombre des biens mediocres; que quand la volonté s'attache au souverain bien, elle rend l'homme heureux; mais que quand elle s'en éloigne pour s'attacher à d'autres objets, elle le rend criminel & malheureux. Ce n'est donc ni la volonté ni les objets ausquels elle se porte, qui sont des maux; mais c'est l'éloignement de Dieu qui fait tout le mal & tout le peché. Or Dieu n'est point auteur de cét éloignement. Mais d'où vient ce mouvement d'aversion? C'est ce que S. Augustin explique dans le troisiéme livre. Il n'est point naturel, puisqu'il est coupable: il est libre & volontaire, & il suffit de dire qu'on peut ne le pas suivre pour sauver la justice de Dieu. Mais comment accorder cette Liberté avec la Prescience divine? Rien n'est plus aisé selon saint Augustin en cét endroit-ci. Nous sommes libres, quand nous faisons ce que nous voulons. Or la Prescience ne nous ôte point le vouloir, au contraire elle le suppose, puisque c'est une connoissance de nos volontez. Mais ne doit-on pas imputer au Createur les fautes de la creature? Pourquoi ne l'a-t-il pas faite impeccable? Les hommes ne seroient-ils pas bien plus parfaits, s'ils eussent été tout d'un coup créez dans l'état où sont les Anges & les Bienheureux qui ne peuvent être separez de l'amour de Dieu? Mais, répond saint Augustin, s'ensuit-il de ce que l'on peut concevoir un état plus parfait, que Dieu ait été obligé de nous créer en cét état? ou plûtôt ne doit-on pas croire qu'il a eu ses raisons pour ne nous pas créer plus parfaits? Il y a de differentes sortes de perfections. Si l'état d'une creature qui jouït de Dieu, fait le souverain bonheur, celui d'une creature sujette au peché, qui a l'esperance de recouvrer la beatitude qu'elle a perduë, entre aussi dans l'ordre de Dieu, & il est bien au dessus de celle d'une creature qui seroit dans une necessité éternelle de pecher. L'état de ces dernieres est le plus miserable de tous; & cependant on ne peut point accuser Dieu d'injustice, pour avoir donné l'être à des creatures qu'il connoissoit devoir être éternellement malheureuses. Il n'est pas cause de leur peché; l'être qu'il leur a donné, est toûjours une perfection; leurs pechez & leur misere servent à perfectionner l'Univers, & à faire éclater la justice de Dieu, par la punition de leurs pechez. Quelle est donc la cause des pechez? Il n'y en a point d'autre que la volonté même, qui se porte librement & avec connoissance à faire le mal. Car si on ne pouvoit resister au peché, si on ne pouvoit le connoître ni l'éviter, il n'y auroit point de peché. Pourquoi donc Dieu punit-il les pechez d'ignorance? D'où vient qu'il blâme quelques actions que l'on fait par necessité? Que veulent dire ces paroles de l'Apôtre: *Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas*? Tout cela, dit saint Augustin, est dit des hommes nez depuis que le genre humain a été condamné à la mort à cause du peché du premier homme. Car si cela étoit naturel à l'homme, & que ce ne fût pas une peine de son peché, il est certain qu'il n'y auroit point de peché d'ignorance ni de necessité. Mais quand nous parlons ici de la Liberté, nous parlons de celle qu'a euë l'homme quand Dieu l'a créé.

S. Augustin. I. Tome.

C'est ici où saint Augustin répond à la plus grande difficulté qu'on pouvoit faire contre le peché Originel: Qu'Adam & Eve aient peché, dit-on, qu'avions nous fait, pauvres miserables que nous sommes, pour être ainsi abandonnez à l'ignorance & à la Cupidité? Faloit-il pour cela que nous fussions privez de la connoissance des preceptes de la justice, & que commençant à les connoître, nous nous trouvassions dans une espece de necessité de ne les pas accomplir à cause de la resistance de la Cupidité? Saint Augustin „ avouë que cette plainte seroit juste, s'il étoit „ impossible aux hommes de surmonter l'igno- „ rance & la Cupidité. Mais que Dieu étant „ present par tout, pour appeller sa creature à „ son service, pour lui enseigner ce qu'elle doit „ croire, pour la consoler dans ses esperances, „ pour confirmer son amour, pour aider ses ef- „ forts, pour entendre ses prieres; l'homme ne „ peut pas se plaindre qu'on lui impute ce qu'il „ ignore malgré lui, mais qu'il doit s'en „ prendre à lui-même de ce qu'il neglige de „ chercher ce qu'il ignore. Ce n'est pas sa fau- „ te de ce qu'il ne se sert pas de ces membres bri- „ sez; mais il est coupable de ce qu'il méprise le „ Medecin qui le veut guerir. Car personne „ n'ignore qu'on cherche utilement la connois- sance

S. Augustin. I. Tome.

„ sance des choses qu'on ne sçait pas, & qu'on „ croit être necessaires ; & l'on sçait assez qu'il „ faut avouër humblement sa foiblesse, afin d'a- „ voir du secours. Au reste, quand il arrive que „ l'on fait mal par ignorance, ou que l'on ne „ peut faire le bien que l'on voudroit faire, on „ péche en ces occasions, parce que c'est la suite „ du peché du premier homme commis avec u- „ ne entiere liberté. Ce premier peché a merité „ les suivans.

Il restoit encore une difficulté considerable: Pourquoi une ame innocente devient sujette au peché par l'union qu'elle a avec le corps? Pour l'expliquer, saint Augustin distingue quatre opinions sur l'origine des ames. La premiere est, que les ames sont formées par celles des parens. La seconde, que Dieu en crée de nouvelles dans la naissance de tous les hommes. La troisiéme, que les ames étant déja créées, Dieu ne fait que les envoier dans les corps. La quatriéme, qu'elles y descendent d'elles-mêmes. Comme il croioit que ces opinions étoient également probables, & qu'il n'y en avoit pas encore une seule de décidée, il tâche de montrer qu'on peut donner quelque raison du peché Originel, quelque opinion que l'on embrasse sur l'origine de l'ame.

Il vient enfin à la difficulté particuliere qui regarde les enfans qui meurent aussi-tôt aprés leur naissance. A l'égard de ceux qui sont baptizez, quoi-que sans connoissance, il dit qu'on croit pieusement & équitablement, (car ce sont les termes dont il se sert ici: *Satis piè rectèque creditur*) que la Foi de ceux qui offrent l'enfant pour être baptizé, supplée à celle de l'enfant. A l'égard de la douleur & des peines qu'ils souffrent sans les avoir meritées par leurs pechez, Saint Augustin dit que Dieu a ses desseins, en permettant qu'ils souffrent; qu'il les recompensera peut-être de ces souffrances, comme l'Eglise le croit des saints Innocens tuez par Herode, qu'elle met au nombre des Martyrs. Aprés s'être ainsi débarrassé de ces difficultez, il agite quelques questions assez inutiles sur le peché d'Adam.

Saint Augustin remarque dans ses Retractations, qu'il n'a point eu d'autre but dans ces Livres, que de combattre l'opinion de ceux qui nient que l'origine du mal vienne du Libre Arbitre, prétendant que si cela étoit, Dieu en seroit auteur: voulant par là introduire une substance du mal éternelle & immuable; qu'il ne s'est point étendu, & qu'il n'a point traité ni de la Prédestination ni de la Grace, par laquelle Dieu prépare les volontez des hommes, afin qu'ils fassent un bon usage de leur Liberté: toutefois, que quand l'occasion s'est presentée d'en parler, il en a dit quelque chose en passant, sans s'arrêter neanmoins à la défendre. C'est pourquoi Pelage & les Pelagiens se servoient de plusieurs expressions favorables au Libre Arbitre, dont S. Augustin s'étoit servi dans ses Livres. Mais Saint Augustin leur fait voir que ce qu'il a dit du Libre Arbitre, s'accorde fort bien avec son Systême de la Grace, & qu'il en a même établi tous les principes. C'est ce qu'il prouve en apportant des passages tirez de ces livres, où il assûre que tout bien vient de Dieu, & que l'homme ne peut être délivré de l'ignorance & de la necessité de pecher que par le secours de Dieu.

S. Augustin. I. Tome.

Les deux Livres de la Genese contre les Manichéens ont été composez par Saint Augustin aprés son retour en Afrique vers l'an 389. Il y refute les impertinentes difficultez que les Manichéens faisoient sur les trois premiers chapitres de la Genese, en y donnant des explications raisonnables. Il s'arrête le plus souvent au sens litteral; mais il s'en écarte quelquefois, & se contente de donner un sens allegorique. Comme Saint Augustin avoit composé ce livre pour tout le monde, & particulierement pour détromper les plus grossiers, que les Manichéens abusoient, il l'a écrit avec le plus de clarté & de simplicité qu'il lui a été possible. Il explique dans ses Retractations quelques endroits, dont les Pelagiens abusoient. Il y en a particulierement deux de cette nature, l'un contre la necessité de la Grace, & l'autre contre le peché Originel.

Le Livre des Mœurs de l'Eglise, & celui des Mœurs des Manichéens ont été composez à Rome par S. Augustin, peu de tems aprés son Baptême vers l'an 387. comme il le témoigne lui-même dans ses Retractations. Il y a bien de l'apparence qu'il les a revûs aprés son retour en Afrique, puisqu'il fait mention dans le premier du Traité dont nous venons de parler. Son dessein a été de confondre l'insolence & la vanité des Manichéens, qui se glorifioient d'une vaine temperance, & se servoient de ce pretexte pour se preferer aux Catholiques. Il oppose donc dans ces deux livres les mœurs des vrais Fideles, & ceux des Manichéens, & il fait voir combien les fausses vertus dont ceux-ci se glorifioient, sont éloignées de la vraie vertu des Disciples de Jesus-Christ.

Dans le Livre des Mœurs de l'Eglise il établit comme le premier fondement de toute la Morale, que Dieu seul est le souverain bien de nos ames. Il conclut de cette verité, que nous devons lui rapporter toutes choses, & l'aimer d'un amour souverain, & il prouve ce premier principe de la Morale Chrétienne par des témoignages

ges du Vieux & du Nouveau Testament. Il fait voir que toutes les vertus ne sont que des differentes expressions de cét amour ; que la Temperance est un amour qui se conserve pur & incorruptible pour Dieu ; la Force, un amour qui souffre tout sans peine pour Dieu ; la Justice, un amour qui ne sert que Dieu, & qui à cause de cela commande le bien à toutes les creatures qui lui sont soûmises ; & la Prudence, un amour qui a la lumiere de discerner ce qui lui est favorable pour aller à Dieu, d'avec ce qui peut l'en empêcher. L'amour du prochain même n'est bon qu'entant qu'il se rapporte à Dieu. Il n'y a que celui qui aime Dieu, qui puisse s'aimer soi-même, & aimer son prochain comme il faut. Cette reflexion donne occasion à saint Augustin de parler des devoirs de la societé & des obligations des Chrêtiens les uns envers les autres. Enfin, comme les exemples touchent souvent plus que les preceptes, pour relever la sainteté des mœurs de l'Eglise, il rapporte plusieurs exemples de vertu qui se trouvent dans l'Eglise. Il propose celui des Solitaires, des Religieux & des Religieuses qui se sont entierement separez du monde pour passer leur vie dans une continence perpetuelle & dans des exercices de pieté. Il ajoûte l'exemple de plusieurs vertueux Ecclesiastiques & de quantité de saints Prelats, qui se conservoient purs au milieu de la corruption du siecle, & celui d'une infinité de Chrêtiens qui menoient une vie exemplaire. Il finit ce Livre en faisant voir que l'exemple des mauvais Catholiques ne peut pas servir de pretexte aux Heretiques de se separer de l'Eglise, & en montrant que la Morale des Manichéens touchant le mariage est contraire à celle de l'Apôtre.

S. Augustin. I. Tome.

Il suit à peu prés la même methode dans le Livre des Mœurs des Manichéens. Il le commence par la refutation de la doctrine de ces Heretiques sur la nature & l'origine du bien & du mal. Il découvre ensuite leurs pratiques impies & superstitieuses, d'une maniere qui les rend execrables & ridicules ; & enfin il rapporte les déreglemens dont la plûpart des personnes de cette secte avoient été convaincus.

Le Livre de la veritable Religion est le dernier de ceux que saint Augustin a écrits avant sa Prêtrise. Il l'a donc composé vers l'an 390. Il y fait voir l'excellence & les devoirs de la vraie Religion. Il y montre que celle des Chrêtiens est la seule veritable, & il refute les erreurs des autres Religions, & principalement celles des Manichéens au sujet des deux natures. Il y parle de la Religion de JESUS-CHRIST d'une maniere tres sublime, qui en fait concevoir une tres-haute idée. Voici une analyse de ses principes. La Religion est la seule chose qui nous puisse conduire à la verité, à la vertu & à la beatitude. Les Philosophes Payens reconnoissoient la fausseté de la Religion du peuple ; & neanmoins ils l'approuvoient par leur culte exterieur. Depuis que le Christianisme est établi, on ne peut plus douter quelle est la Religion qu'on doit suivre. Platon même l'eût reconnuë, voyant que les maximes les plus élevées de sa Philosophie touchant la Divinité & la necessité de purifier son ame, qu'il desesperoit de pouvoir persuader au peuple, ne sont pas seulement prêchées par toute la terre, mais encore embrassées & suivies par une infinité de personnes. Les Philosophes doivent reconnoître Dieu en cette rencontre, & ceder à celui qui a fait cette merveille. Leur Curiosité ou leur vaine gloire ne les doit point empêcher de reconnoître la difference qu'il y a entre les conjectures superbes d'un petit nombre de Philosophes & la publication d'une doctrine qui guerit les ames & reforme les erreurs de toutes les nations. L'on ne doit point chercher la Religion ni parmi les Philosophes, puisqu'ils approuvent par leurs actions un culte qu'ils condamnent dans leurs discours ; ni parmi les Heretiques, qui n'ont point de part aux Sacremens de l'Eglise, ni parmi les Schismatiques qui se sont eux-mêmes separez de l'Eglise, ni parmi les Juifs, qui n'attendent de Dieu que des recompenses temporelles & passageres ; mais seulement dans l'Eglise repanduë generalement par toute la terre, qui fait servir l'égarement des autres à son propre bien. Elle se sert des Payens, comme de la matiere dont elle fait ses Ouvrages ; des Heretiques, comme d'une preuve de la pureté de sa doctrine ; des Schismatiques, comme d'une marque de sa fermeté ; & des Juifs, comme d'une preuve de son excellence. Et ainsi elle invite les Païens, elle chasse les Heretiques, elle abandonne les Schismatiques, elle precede les Juifs, & elle leur ouvre neanmoins à tous l'entrée des Mysteres & la porte de la grace, soit en formant la Foi des premiers, ou en reformant l'erreur des seconds, ou en faisant rentrer les autres dans son sein, ou admettant les derniers à la Societé de ses enfans. Pour les Chrêtiens charnels, elle les souffre pour un tems, comme la paille qui sert le froment dans l'aire ; & parce que chacun est paille ou froment suivant les mouvemens de sa volonté, on y souffre ceux qui sont dans le peché, ou dans l'erreur, jusqu'à ce qu'ils soient accusez, ou qu'ils défendent leurs fausses opinions avec une animosité opiniâtre. Mais ceux qui ont été retranchez de l'Eglise, ou ils y retournent par la penitence ; ou emportez par leur malheureuse liberté, ils s'abandonnent au vice ; ou ils font Schisme, ou ils

S. Augustin. I. Tome.

S. Augustin. I. Tome.

ils forment quelque heresie. Souvent même la Providence de Dieu permet que des Chrêtiens vertueux soient chassez de la communion de l'Eglise par des troubles & des tumultes, que des personnes charnelles excitent contre eux: mais cette separation ne leur est point imputée, & Dieu ne laisse pas de les couronner en secret, lorsqu'ils souffrent cette injure avec patience, sans faire aucun Schisme contre l'Eglise, & sans former de nouvelle heresie. *Ces exemples*, dit saint Augustin, *paroissent rares; mais il y en a pourtant, & plus qu'on ne sçauroit croire.* Aprés avoir ainsi rejetté les fausses Religions, il conclut qu'il faut s'en tenir à la Religion Chrêtienne & à la communion de cette Eglise qui est Catholique; & qui est ainsi appellée non seulement par les siens, mais aussi par la bouche de ses ennemis mêmes. Le premier fondement de cette Religion est l'histoire & la Prophetie qui nous découvre la conduite dont la Providence de Dieu s'est servie dans le cours des tems pour le salut des hommes. Qu'ensuite de cette creance il faut purifier son esprit, afin de le rendre capable de connoître la Trinité, l'Incarnation, & les autres articles du Symbole. Que les heresies servent à éclaircir les Mysteres. Il parle ensuite de l'ame, & il explique de quelle maniere elle devient, pour ainsi dire, terrestre & charnelle en aimant le corps, & comment elle sort de ce malheureux état en s'élevant à Dieu, & surmontant avec la grace de Dieu les desirs dereglez. Il traite de la nature & de la chûte des Anges. Il fait voir que le peché doit être volontaire; que la mort, la foiblesse & la douleur sont des peines du peché, qu'elles ne sont pas inutiles, parce qu'elles nous détachent des choses corporelles. Il revient encore au Mystere de l'Incarnation, & il dit que la bonté de Dieu envers les hommes n'a jamais tant paru que dans ce Mystere; que le Verbe de Dieu consubstantiel & coéternel à son Pere, a bien daigné se faire homme comme nous, pour nous délivrer de nos pechez; qu'il n'a point emploié la violence & la force pour attirer les hommes à lui; qu'il s'est montré Dieu par ses miracles, & homme par ses souffrances; qu'il a voulu que son exemple fût un remede contre toutes les passions dereglées des hommes; que sa vie n'est autre chose qu'une instruction continuelle, & que sa resurrection nous fait voir que nous devons esperer d'être un jour délivrez de toutes sortes de maux; qu'il a dévoilé les figures de l'ancienne Loi; qu'il a déchargé les hommes du grand nombre des ceremonies dont le peuple Juif étoit surchargé; qu'il a délivré l'homme de la servitude de la Loi; qu'il a aboli les ordonnances legales; qu'il n'a établi que peu de Sacremens, mais tres-salutaires, pour entretenir la Societé des peuples; qu'il a perfectionné la Morale en augmentant le nombre des préceptes, mais qu'en même tems il a donné aux hommes la force de les pratiquer. Il traite ici de la nature & de l'origine du mal. Il fait voir qu'il n'est point une substance corporelle, mais qu'il consiste dans l'attache vitieuse de la volonté aux creatures corporelles. Il parcourt les differens états de l'homme, & les moiens d'apporter des remedes à ses maux. Il fait voir quel usage on doit faire de l'autorité & de la raison pour guerir l'homme. Il se sert de l'une & de l'autre pour le détacher des creatures. Il débite plusieurs belles speculations sur les connoissances & les affections de l'homme; & entrant dans le détail des trois principales passions, la volupté, l'ambition & la Curiosité, il donne des preceptes tres-utiles pour la pieté & la Morale. Il recommande la lecture de l'Ecriture sainte. Il en distingue les differens sens, & donne quelques regles pour son intelligence. Il conclut enfin tout son Ouvrage par une exhortation qu'il fait à tous les hommes d'embrasser la veritable Religion.

S. Augustin. I. Tome.

Il fait dans ses Retractations quelques remarques sur ce Traité: la plûpart sont de peu de consequence; en voici une ou deux des plus importantes. Il avoit dit que le peché étoit si necessairement volontaire, qu'une action ne seroit pas peché, si elle n'étoit volontaire. Il approuve cette maxime dans ses Retractations; mais il ajoûte que les pechez qui se font par ignorance ou par cupidité, sont en quelque façon volontaires, parce qu'ils ne peuvent se commettre sans volonté, & que le peché Originel même est volontaire en ce sens, parce que c'est la volonté du premier homme qui l'a rendu hereditaire à tous ses descendans. Il remarque encore sur ce qu'il avoit dit, que Jesus-Christ n'avoit rien fait par violence, mais qu'il ne s'étoit servi que de conseils & d'avertissemens. Il remarque, dis-je, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'esprit que Jesus-Christ avoit chassé du Temple à coups de fouët des marchands qui y venoient vendre & acheter. Mais, dit-il, cela ne peut pas passer pour une violence. *Sed quid hoc aut quantum est?* Sur ce qu'il avoit dit qu'il n'y avoit *plus de miracles de son tems, de peur que les hommes ne s'attachassent toûjours aux choses sensibles, & que l'esprit de l'homme ne s'y accoûtumât*; il remarque qu'on ne doit pas prendre ces paroles à la rigueur, puisqu'il se fait encore des miracles dans l'Eglise, & qu'il en a vû lui-même à Milan.

La Regle qui est la derniere piece de ce Tome, est bien de saint Augustin, mais il l'avoit composée pour des Religieuses, & non pas pour des

Re-

Religieux. Quelqu'un l'a tirée de l'Epître 109. & l'a renduë propre pour des hommes. Il y a long-tems qu'on y a fait ce changement.

S. Auguſtin, I. Tome.

Comme l'on a mis à part à la fin de chaque Tome les pieces qui ne ſont point de Saint Auguſtin, qui ont quelque rapport à celles qui ſont contenuës dans le Tome ; on trouve à la fin de celui-ci les traitez de la Grammaire, de la Dialectique, des Categories & de la Rhetorique, qui étoient attribuez à Saint Auguſtin dans les precedentes Editions, peut-être parce qu'il dit lui-même dans ſes Retractations, qu'il avoit commencé des traitez ſur ces Sciences. Mais ceux qu'il avoit faits, étoient compoſez en forme de Dialogue & ſemblables à celui de la Muſique, où il ſe ſert de cette Science pour élever l'eſprit de l'homme vers ſon Createur. Ceux-ci ne ſont point compoſez en forme de Dialogue. Ils ne ſont point propres à élever l'eſprit de l'homme vers Dieu. La maniere dont ils ſont écrits, & la methode qui y eſt obſervée, ſont bien differentes de celles de Saint Auguſtin. Il y a enfin dans ces traitez pluſieurs remarques indignes de ce Pere & contraires à ſes ſentimens. Il eſt vrai que celui de la Grammaire commence par les mêmes mots que Saint Auguſtin a remarquez dans ſes Retractations, mais on les a ajoûtez, & ils ne ſe trouvent point dans les exemplaires.

L'Auteur du Livre des Categories a beaucoup d'eſtime pour la Philoſophie d'Ariſtote, & il dit qu'il a eu bien de la peine à entendre ſon Livre des Categories avec le ſecours de Themiſtius, au lieu que Saint Auguſtin qui ne faiſoit pas grand cas de la Philoſophie d'Ariſtote, nous aſſûre qu'il a compris ſes Categories ſans peine & ſans maître. Le nom d'Adeodat qui a été inſeré dans les Editions de ce Livre, ne ſe trouve point dans les MSS.

Les Regles Monaſtiques qui ſe trouvent à la fin de ce Tome, ſont rejettées d'un commun conſentement comme n'étant point de Saint Auguſtin. La derniere où celle de Saint Benoiſt ſe trouve citée, eſt, ſi nous en croions Holſtenius, d'Aëlrede Abbé en Angleterre, qui fleuriſſoit dans le 12. ſiecle. Et en effet elle ſe trouve dans le Catalogue des Oeuvres de cét Auteur, rapporté dans la ſeconde Centurie des Ecrivains d'Angleterre. Il y en a une partie qui ſe trouve parmi les Oeuvres de Saint Anſelme.

DEUXIE'ME TOME.

S. Auguſtin. II. Tome.

Le ſecond Tome des Oeuvres de Saint Auguſtin contient ſes Lettres, qui ne repreſentent pas ſeulement l'eſprit & le caractere de Saint Auguſtin, mais qui contiennent encore des points tres-importans touchant la Doctrine, la Diſcipline & la Morale. On les a diſpoſées dans cette derniere Edition ſuivant l'ordre Chronologique, dont l'on a donné des preuves dans une Preface. Elles ſont diviſées en quatre Claſſes. La premiere comprend celles que Saint Auguſtin a écrites avant que d'être Evêque depuis l'an 386. juſqu'à l'an 395. La ſeconde celles qu'il a écrites depuis l'an 396. juſqu'au tems de la Conference que les Evêques Catholiques eurent à Carthage avec les Donatiſtes, & la découverte de l'hereſie Pelagienne en Afrique, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 410. La troiſiéme contient celles qu'il a écrites depuis l'an 411. juſqu'à la fin de ſa vie, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 430. Et la quatriéme contient celles dont le tems n'eſt point connu au juſte, quoi-qu'on ſçache qu'elles n'ont été écrites que depuis qu'il fut fait Evêque. Elles ſe trouvent au nombre de 270. On en a ſeparé quelques Traitez qui avoient été mêlez avec les Lettres ; on y a joint celles auſquelles il fait réponſe. Enfin l'on en a fait paroître quelques-unes qui n'avoient point encore été publiées.

Les treize ou quatorze premieres Lettres ſont ſur des matieres Philoſophiques dont Saint Auguſtin s'entretenoit avec ſes amis au commencement de ſa converſion.

La premiere a été écrite à Hermogenien par Saint Auguſtin vers la fin de l'an 386. à l'occaſion des Livres qu'il avoit écrits contre les Academiciens. Il lui explique dans quelle vûë il les a écrits, & lui demande ſon avis ſur ce qu'il avoit dit de ces Philoſophes. Vers la fin du troiſiéme Livre, il louë les Academiciens, & il remarque que loin de les combattre il les a imitez. Il blâme les faux Academiciens de ſon tems, & traite de ſtupides ceux qui croient que l'ame eſt corporelle. Il finit en diſant qu'il ne ſe flatte pas d'avoir triomphé des Academiciens comme Hermogenien l'aſſûroit, mais qu'il ſe croit heureux de s'être mis au deſſus du deſeſpoir de trouver la verité, qui eſt la nourriture de l'eſprit, & d'avoir par là rompu cette chaîne importune qui l'empêchoit de ſe coler, pour ainſi dire, aux mammelles de la veritable Philoſophie.

Dans la ſeconde Lettre écrite à Zenobe il lui témoigne le déplaiſir qu'il a de ſon abſence, &

 l'im-

S. Augustin. II. Tome.

l'impatience où il est de le revoir pour resoudre avec lui une question qu'il avoit commencé d'examiner. Cette Lettre est du même tems que la precedente.

La troisiéme à Nebride est sur les Livres des Soliloques composez au commencement de l'an 387. Il y parle du bonheur qu'il a de connoître des veritez, & particulierement celles qui regardent nôtre nature. Il avouë qu'il ignore bien des choses. Entre les choses que l'homme ignore, il propose celles-ci. Pourquoi le monde est de la grandeur dont il est, ou plûtôt de quelle grandeur est il? Pourquoi est-il où il est, plûtôt qu'ailleurs? Il remarque que les corps sont divisibles à l'infini, & qu'il n'y a point de grandeur qui ne puisse être augmentée & diminuée à l'infini. Qu'il n'en est pas de même des nombres que l'on peut bien augmenter à l'infini, mais non pas diminuer à proportion, puisqu'il n'y a rien au dessous de l'unité.

Dans la suivante adressée au même, & écrite vers le même tems, Saint Augustin l'entretient du progrés qu'il a fait dans la connoissance de la verité pendant le tems qu'il a été dans sa retraite. Nous n'avons plus les autres Lettres qu'il avoit encore ecrites en ce tems à Nebride, comme il paroît par le neuviéme Livre des Confessions.

Les Lettres cinquiéme & sixiéme sont deux Lettres de Nebride écrites en Afrique à Saint Augustin vers la fin de l'an 388. ou au commencement de 389. Dans la premiere Nebride plaint Saint Augustin de ce qu'il est détourné par les affaires de la contemplation de la verité; & dans la seconde il lui propose la pensée qu'il avoit que la memoire ne peut agir sans l'imagination, & que ce n'est pas des sens, mais d'elle-même, que l'imagination tire les images des choses. Saint Augustin resout ces deux questions dans sa Lettre septiéme. Il répond à la premiere, que l'on se souvient des choses qui ne sont point capables d'être representées par des images sensibles, d'où il conclut qu'il y a une memoire qui ne dépend point de l'imagination. A la seconde, qu'il y a trois sortes d'images ou de phantômes dans nôtre imagination; que les unes nous ont été transmises par les sens, qui sont celles qui nous representent des choses que nous avons vûës & senties; que les secondes qui sont formées par l'imagination, nous representent des choses que nous n'avons point vûës, & qui ne sont peut-être pas, mais que nous imaginons ou que nous supposons être ou avoir été; & que les dernieres naissent de la consideration de quelques veritez speculatives comme des nombres & des dimensions. Qu'il n'y a point de doute que les images du premier genre ne viennent des sens; que l'on doit aussi convenir que celles du second, ont encore leur origine des sens, puisqu'elles ne nous representent rien que de veritable, que les dernieres, quoi-qu'elles semblent nées des raisons & des principes des Sciences qui ne conduisent point à l'erreur, sont fausses, parce qu'elles representent les choses spirituelles comme quelque chose d'étendu & de corporel. D'où il conclut que l'ame n'imagine les choses qu'elle ne voit point & qu'elle ne sent point qu'en diminuant ou en augmentant les images de ce qu'elle a vû ou senti.

S. Augustin. II. Tome.

Les Lettres suivantes jusqu'à la treiziéme sont toutes adressées à Nebride, quoi-qu'on ne sçache pas précisément les années. Il est certain qu'elles sont écrites avant que Saint Augustin fût ordonné, puisque Nebride mourut avant ce tems. Dans la huitiéme Nebride propose à Saint Augustin, comment il se peut faire que les démons excitent en nous des songes. Saint Augustin lui répond par la Lettre neuviéme, qu'ils le font en remuant les parties du corps qui peuvent faire quelque impression sur l'ame, de la même maniere que les instrumens de Musique excitent en nous certaines pensées, certaines passions, certaines affections. Dans la dixiéme Saint Augustin propose à Nebride de passer leur vie ensemble dans la retraite, dont il fait voir les avantages. Dans l'onziéme, il tâche d'expliquer cette question de Theologie, pourquoi les trois Personnes de la Trinité étant inseparables, il n'y a neanmoins que le Fils qui se soit fait homme. Aprés avoir cherché fort subtilement le moien de la resoudre, il avertit Nebride qu'on n'obtient l'intelligence des Mysteres que par la Pieté, & que c'est le moien le plus sûr pour y parvenir, & auquel on doit principalement s'attacher. Il avoit encore traité cette question dans la douziéme Lettre qui est imparfaite. Dans la treiziéme il avertit Nebride de ne plus penser que l'ame ait un autre corps plus subtil que celui que nous voions, parce qu'il est impossible de resoudre cette question, puisque les sens ne peuvent appercevoir ce corps, & que la raison ne nous le fait pas connoître.

Dans la quatorziéme, il resout deux autres questions de Nebride. La premiere touchant le Soleil, qui est de peu de consequence, & n'a point de difficulté. La seconde merite plus de reflexion. Nebride demande à Saint Augustin si la connoissance de Dieu renferme non seulement une idée generale du genre humain, mais encore l'idée de chaque homme en particulier. Saint Augustin répond, que dans la Creation Dieu n'a eu en vûë que l'idée generale de l'espece, mais

S. Augustin. II. Tome.

que cependant les idées de tous les hommes se trouvent en Dieu. Il éclaircit cette réponse par cét exemple. L'idée de l'angle est unique aussi-bien que celle du quarré ; ainsi quand je veux faire un angle, il ne se presente à moi qu'une seule idée : cependant quand je veux décrire un quarré, il faut que j'aie dans l'esprit l'idée de quatre Angles assemblez. Ainsi chaque homme a été fait sur l'idée particuliere d'un homme : mais quand il s'agit de la Creation de tout un peuple, ce n'est plus l'idée singuliere d'un homme, c'est l'idée generale de plusieurs vûs & conçûs tout à la fois. Voilà de la plus fine Metaphysique.

La Lettre quinziéme s'adresse à Romanien, à qui Saint Augustin promet son Livre de la veritable Religion, qu'il a achevé peu de tems avant que d'être ordonné Prêtre. Ce qui montre que cette Lettre a été composée vers l'an 390. Il y exhorte Romanien à se dégager des soins du monde pour chercher les biens durables & solides.

La Lettre seiziéme est un écrit de Maxime Grammairien de Madaure qui attaque la Religion des Chrétiens. Il avouë qu'il n'y a qu'un être souverain & qu'un seul Dieu ; mais il prétend que c'est ce Dieu que les Païens adorent sous differens noms qui signifient ses differens attributs. Il ne peut souffrir que dans la Religion Chrétienne on préfere des Martyrs qui ont des noms extraordinaires, à des Dieux immortels dont les noms sont si celebres ; il prie S. Augustin de lui découvrir quel est ce Dieu particulier que les Chrétiens s'imaginent être present dans des lieux secrets & retirez.

Saint Augustin répond à cette Lettre par la dix-septiéme, en faisant voir la fausseté des railleries de ce Païen par d'autres railleries plus spirituelles. Sur la fin de sa Lettre il lui declare *que parmi les Chrétiens & les Catholiques on n'adore point les morts, & qu'on ne rend les honneurs divins à aucune creature, mais au seul Dieu qui a créé toutes choses*. Ces Lettres ont été écrites avant que le culte des Dieux fût défendu par la Loi des Empereurs l'an 391. pendant que Saint Augustin étoit en retraite à Thagaste proche de Madaure, & avant qu'il fut Prêtre, c'est-à-dire, vers l'an 390.

On croit que les Lettres 18. 19. & 20. ont été écrites avant que Saint Augustin fût Prêtre, parce qu'il ne prend aucune qualité dans l'inscription, & parce qu'elles paroissent plus fleuries que celles qu'il a écrites depuis qu'il a été engagé dans les Ordres sacrez. La dix-huitiéme est adressée à Celestin. Il y divise les êtres en trois sortes de natures. Celle qui est muable par rapport au lieu aussi-bien qu'au tems, & c'est le corps. Celle qui est muable par rapport au tems & qui ne l'est point par rapport au lieu, & c'est l'ame ; & celle qui est immuable par rapport au tems & au lieu, & c'est Dieu. Le premier être est incapable de bonheur & de malheur. Le dernier est la felicité par essence. Celui du milieu est malheureux, quand il panche vers les êtres du dernier genre, & heureux quand il se porte vers l'être souverain. Dans la Lettre dix-neuviéme il exhorte Caïus à qui il envoie ses Ouvrages, de demeurer dans les bonnes dispositions où il l'avoit laissé. Dans la vingtiéme il remercie Antonin de son amitié & de la bonne opinion qu'il avoit de lui. Il lui donne d'excellentes instructions, & souhaite la conversion de toute sa famille.

S. Augustin. II Tome.

Saint Augustin fut ordonné Prêtre par Valere Evêque d'Hippone, lequel étant Grec, & n'aïant pas la facilité de parler Latin, necessaire pour prêcher le peuple, jetta la vûë sur Saint Augustin pour le faire prêcher en sa place. Nôtre Saint voiant combien il étoit difficile de remplir les devoirs de son état, prie Valere dans la Lettre vingt-&-uniéme de trouver bon qu'il se retire afin de travailler à se rendre par l'étude & par la priere capable de l'emploi dont on l'avoit chargé. Cette Lettre est d'une grande instruction pour ceux qu'on veut élever aux dignitez Ecclesiastiques. Elle commence par cette belle reflexion, *qu'il n'y a rien au monde de plus agreable & sur tout en ce tems-ci que les dignitez de Prêtre, d'Evêque & de Diacre ; ni de plus doux & de plus aisé que d'en exercer les fonctions, quand on veut faire les choses par maniere d'aquit & flatter les hommes dans leurs desordres, mais aussi qu'il n'y a rien de plus malheureux, de plus pernicieux, ni de plus damnable devant Dieu. Et qu'au contraire il n'y a rien de plus saint ni de plus heureux devant Dieu, mais en même tems de plus difficile, de plus penible & de plus dangereux, sur tout en ce tems-ci, que les fonctions de ces mêmes dignitez, quand on les veut faire selon les regles de la sainte milice que nous professons.* Il témoigne ensuite que quoi-qu'il eût jetté plusieurs larmes le jour de son ordination dans la vûë des perils où il alloit être exposé, il n'avoit pas neanmoins encore alors connu sa foiblesse comme il la connoissoit presentement.

Il remarque qu'il avoit été ordonné lorsqu'il songeoit à prendre du tems pour étudier l'Ecriture-Sainte. Il conjure Valere de lui permettre de continuer cette étude jusqu'à Pâques afin de se pouvoir rendre capable de la prédication par l'étude & par la priere. Cette Lettre est du commencement de l'an 391.

S. Augustin. II. Tome.

La vingt-deuxiéme à Aurele Evêque de Carthage est de l'année suivante. Saint Augustin y deplore l'abus des festins qui se faisoient en Afrique dans les Cemetieres & sur les tombeaux des Martyrs sous pretexte de Religion, & conjure Aurele Evêque de Carthage d'y mettre ordre. Il lui fait remarquer que des trois vices que Saint Paul condamne dans l'Epître aux Romains qui sont l'yvrognerie, l'impureté & la division, il semble qu'on n'en punisse qu'un seul dans l'Eglise qui est l'impudicité. Que l'on tolere les autres, & qu'on croit même honorer les Martyrs par les yvrogneries. Il ajoûte que cét abus n'a jamais été dans les Eglises d'Italie, ou qu'il y a été reformé par le soin & par la vigilance des Evêques, que son Evêque ne manque ni de zéle ni de science pour le corriger dans son Diocese, mais que ce déreglement est si fort établi, qu'il n'y a pas lieu d'esperer qu'on puisse l'abolir que par l'autorité d'un Concile. Que si quelque Eglise particuliere doit le faire, c'est à celle de Carthage à commencer. Qu'il ne faut pas neanmoins corriger cét abus avec aigreur, avec dureté, ni avec empire; qu'il faut se servir de la voie d'instruction plûtôt que de celle de commandement, qu'il faut emploier les avertissemens plûtôt que les menaces. Et que si l'on use de menaces, il faut le faire en gemissant, en emploiant celles de l'Ecriture-Sainte, pour ne pas inspirer par des discours la crainte de la puissance Ecclesiastique, mais la terreur de la vengeance divine. Et parce que le peuple étoit persuadé que ces festins non seulement honoroient les Martyrs, mais soulageoient encore les morts, il veut que les oblations que l'on reçoit dans l'Eglise pour les morts, se fassent avec modestie, sans pompe & sans affectation. Il souhaite qu'on ne les vende point, & que l'on distribuë aux pauvres sur le champ l'argent qu'on aura offert. Il reprend ensuite les querelles & les animositez qui étoient parmi les Ecclesiastiques d'Afrique.

La Lettre vingt-troisiéme de Saint Augustin est écrite dans le tems de sa Prêtrise; on n'en sçait pas l'année. Elle est addressée à un Evêque Donatiste appellé Maximin, qui avoit rebaptizé un Diacre de l'Eglise qui s'étoit fait Donatiste. Saint Augustin qui avoit oüi dire que cét Evêque n'en usoit pas comme les autres Donatistes, le prie de lui faire sçavoir ce qui en est, & l'exhorte où à se déclarer Catholique, s'il n'est pas en cela de l'avis des Donatistes, ou à entrer en conference de vive voix avec lui sur sa séparation de l'Eglise Catholique.

Les 24. & 25. sont deux Lettres de Paulin à Alype & à Saint Augustin écrites l'an 394.

La 26. est une Lettre de Saint Augustin à son ancien Disciple Licentius, par laquelle il l'exhorte au mépris du monde, se servant des vers mêmes que Licentius lui avoit adressez. Elle a été écrite aprés la connoissance de Saint Paulin & de Saint Augustin vers l'an 395.

S. Augustin. II. Tom.

La 27. est une réponse de Saint Augustin à Saint Paulin écrite la même année.

La Lettre 28. à Saint Jerôme est le commencement de leur querelle. Saint Augustin lui conseille de traduire plûtôt en Latin les meilleurs Ouvrages des Grecs, que de faire une nouvelle version de l'Ecriture sur le texte Hebreu. Il commence aussi la dispute sur cét endroit de l'Epître aux Galates où il est parlé de la dissimulation de Saint Pierre, & il reprend Saint Jerôme d'avoir approuvé le mensonge officieux. Cette Lettre est de l'an 395.

La Lettre 29. qui a été nouvellement donnée au public par les PP. Benedictins sur un MSS. de la Bibliotheque de Sainte Croix, est adressée à Alype alors Evêque de Thagaste. Saint Augustin lui raconte de quelle maniere il est enfin venu à bout d'abolir dans l'Eglise d'Hippone l'usage des festins que l'on faisoit dans l'Eglise les jours des fêtes des Martyrs. Il rapporte les argumens des Sermons qu'il avoit faits sur ce sujet, & de quelle maniere il s'y étoit pris, afin qu'Alype s'y prît de la même maniere pour abolir le même abus dans son Eglise. Saint Augustin n'étoit encore que Prêtre quand il écrivit cette Lettre, & Alype venoit d'être élû Evêque, ce qui montre qu'elle est de l'an 395.

La Lettre 30. est une Lettre de Saint Paulin écrite à Saint Augustin avant qu'il fût Evêque. Voilà toutes les Lettres de la premiere Classe.

DEUXIE'ME CLASSE.

La seconde Classe contient les Lettres que Saint Augustin à écrites depuis qu'il fut fait Evêque jusqu'à la Conférence de Carthage avant la découverte de l'heresie Pelagienne en Afrique, c'est-à-dire, depuis l'an de Nôtre Seigneur 396. jusques à l'an 410.

La premiere de ces Lettres qui est la 31. écrite au commencement de l'an 396. peu de tems aprés son ordination est adressée à Paulin. Il le remercie de sa seconde Lettre, lui apprend qu'il avoit été ordonné Coadjuteur de Valere dans l'Evêché d'Hippone, & l'invite de passer en Afrique.

La 32. est une réponse de Paulin.

La 33. est à Proculien Evêque Donatiste à Hippone. Saint Augustin aïant appris qu'il vouloit s'éclaircir avec lui par une Conference, il la lui offre

S. Augustin. II. Tome.

offre afin de tâcher de convenir & de faire cesser le Schisme. Cette Lettre est écrite au commencement de son Episcopat du vivant de Valere.

La 34. est écrite peu de tems aprés la précedente. Il se plaint à Eusebe de ce que Proculien Evêque Donatiste à Hippone à qui la lettre precedente est adressée, avoit reçû dans sa secte, & rebaptizé un jeune homme qui avoit coûtume de battre sa mere, & qui l'avoit même menacée de la tuer. Il declare sur la fin qu'il est tout prêt de conferer amiablement avec lui sur les prétenduës raisons de leur separation.

Cét Eusebe qui étoit apparemment quelque homme de consideration qui favorisoit le parti des Donatistes, aïant fait réponse à Saint Augustin qu'il ne vouloit point être juge entre des Evêques. Ce Saint lui écrit par la Lettre 35. qu'il le peut être en cette occasion, qu'il ne s'agit point de juger, mais seulement de sçavoir de Proculien si c'étoit par son ordre que ce jeune homme avoit été baptizé, & s'il vouloit entrer en conference. Il se plaint ensuite de ce que ce même Evêque avoit reçû & rebaptizé un Soûdiacre de l'Eglise d'Ispane, qui étant accusé d'avoir eu un commerce infame avec des Vierges consacrées à Dieu, étoit passé dans le parti des Donatistes pour éviter le châtiment qu'il meritoit, & qui menoit depuis ce tems une vie scandaleuse. Saint Augustin remarque qu'il n'en use pas ainsi à l'égard de ceux qui se presentent pour entrer dans l'Eglise, quand ils se trouvent coupables de quelques crimes, qu'il ne les reçoit qu'à condition qu'ils se soûmettront à l'humiliation de la Penitence. Il fait connoître combien c'est une chose execrable que ce que faisoient les Donatistes en persüadant à ceux dont on vouloit châtier les dereglemens dans l'Eglise, de s'aller faire rebaptizer chez eux. Il declare enfin à Eusebe, que s'il n'a pas réponse de Proculien par ce moien, il lui fera dénoncer ces choses en forme par des Officiers publics. Il parle encore d'une vexation faite à un Fermier de l'Eglise par un Prêtre Donatiste, & d'une insulte qu'une femme de ce parti lui avoit faite.

La Lettre 36. à Casulan sur le jeûne du Samedi semble être écrite avant la mort de Saint Ambroise dont il parle comme tenant encore le Siege de Milan, ce qui fait voir qu'elle est de l'an 396. ou 397. Il y refute l'Ecrit d'un Romain, par lequel il avoit soûtenu que l'on étoit obligé de jeûner le Samedi, comme il se pratiquoit à Rome. Saint Augustin établit un principe, que sur ces sortes de choses sur lesquelles l'Ecriture ne détermine rien de certain, les coûtumes reçûës parmi les Chrétiens, ou établies par les Ancêtres, doivent tenir lieu de loi, & que l'on ne doit point contester sur ces matieres. Il examine ensuite toutes les raisons de l'Ecrit que Casulan lui avoit envoïé, & lui fait voir qu'il n'est plein que de suppositions fausses & de consequences mal tirées. Aprés avoir répondu à cét Ecrit, il explique sa pensée sur ce sujet, en disant qu'il voit bien que le jeûne nous a été prescrit dans l'Evangile & dans les Ecrits des Apôtres, mais qu'il ne trouve pas que ni JESUS-CHRIST ni les Apôtres aient déterminé les jours où l'on doit jeûner, ni ceux où on ne le doit pas. Qu'il lui semble plus à propos de ne pas jeûner le Samedi, que neanmoins, soit qu'on jeûne, soit qu'on ne jeûne pas, on doit pour entretenir la paix, observer ce precepte de l'Apôtre: *Que celui qui mange, ne méprise point celui qui n'ose manger, & que celui-là ne condamne point celui qui mange.* Qu'il n'y a pas grand inconvenient à observer le jeûne du Samedi, puisque l'Eglise Romaine l'observe aussi-bien que quelques autres Eglises. Mais que ce seroit un grand scandale de jeûner le Dimanche, principalement depuis la naissance de l'heresie des Manichéens qui affectent d'ordonner à leurs disciples de jeûner en ce jour: qu'il seroit neanmoins pardonnable de jeûner le Dimanche à ceux qui pourroient pousser le jeûne jusqu'à passer plus d'une semaine entiere sans manger, pour approcher davantage du jeûne de quarante jours. Saint Augustin dit qu'il y en a qui ont fait cela, & qu'il a même appris qu'il s'est trouvé une personne qui avoit poussé son jeûne jusques à quarante jours entiers. Cela est difficile à croire, cependant saint Augustin dit l'avoir appris de personnes tres-dignes de foi. Aprés avoir refuté les raisons des Manichéens qui soûtiennent qu'on devoit jeûner le Dimanche, il dit que l'Eglise observe les jeûnes du Mecredi & du Vendredi, parce que les Juifs resolurent le Mecredi de faire mourir JESUS-CHRIST, & qu'ils executerent ce dessein le jour du Vendredi. Que le jour du Samedi le Corps de JESUS-CHRIST aiant reposé dans le Sepulchre, cela donne lieu aux uns de quitter le jeûne en ce jour, pour marquer le repos de la Chair de JESUS-CHRIST; & que les autres jeûnent à cause de cette humiliation de nôtre Sauveur: mais que les premiers celebrent ce jeûne une fois seulement, le Samedi de Pâques pour renouveller la memoire de la tristesse des Disciples. Comme toutes ces idées sont fort peu solides, il finit par une regle excellente sur ces matieres que saint Ambroise lui avoit apprise sur ce sujet: car l'aiant interrogé sur le doute de sa mere, qui étant à Milan ne sçavoit si elle devoit observer le jeûne du Samedi suivant la coûtume de son Eglise, ou se conformer à cel-

S. Augustin. II. Tome.

à celle de l'Eglise de Milan qui ne faisoit point observer de jeûne en ce jour; ce saint Evêque lui répondit: *Qu'elle fasse comme moi; quand je suis ici, je ne jeûne pas le Samedi; quand je suis à Rome, je jeûne ce jour-là. Ainsi dans quelque Eglise que vous vous trouviez, suivez-en les coûtumes, si vous voulez ne causer de scandale à personne, & que personne ne vous en cause.* Mais parce qu'il se rencontroit en Afrique, & qu'entre les Eglises d'une même contrée, & même entre les Fideles d'une même Eglise, il y en avoit qui jeûnoient le Samedi, & d'autres non, Saint Augustin dit qu'il faut se conformer à ceux qui ont les peuples sous leur charge, & conseille à celui à qui il écrit, de ne point resister à son Evêque sur cela, & d'en user comme il en use.

La Lettre 37. à Simplicien est comme une Preface des Livres qu'il a adressez à cét Evêque écrits en 397.

Dans la Lettre 38. à Profuturus, Saint Augustin malade se recommande à ses prieres, il le prie de lui faire sçavoir qui est l'Evêque qui a succedé dans la Primatie de Numidie aprés la mort de Megalius Evêque de Calame, decedé depuis vingt jours. Dans le Concile de Carthage tenu au mois d'Aoust de l'an 397. Crescentianus écrivit qu'il étoit Primat de Numidie. Ainsi la mort de Megalius étant arrivée quelque tems auparavant cela, sert à fixer l'époque de cette Lettre. L'on y peut remarquer deux excellentes pensées morales, l'une sur la patience, l'autre contre la colere. Voici la premiere. *Quoi-que je souffre, je suis bien, puisque je suis comme Dieu veut que je sois: car quand nous ne voulons pas ce qu'il veut, c'est nous qui sommes en faute, & non pas lui, qui ne sçauroit rien faire, ni rien permettre que de juste.* La seconde n'est pas moins utile. *Il vaut sans comparaison mieux fermer la porte de nôtre cœur à une colere juste qui se presente, que de la laisser entrer au hazard de ne la pouvoir chasser, & de la trouver en moins de rien passée de la grosseur d'un filet à celle d'une poutre.*

La Lettre 39. est un billet de Saint Jerôme qui lui recommande Presidius, & saluë Alype. Elle est de l'an 397.

La Lettre 40. de saint Augustin à saint Jerôme est écrite au sujet de leur different sur l'action de saint Pierre. Saint Augustin lui demande aussi le titre de son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, & l'exhorte à faire un recüeil des erreurs d'Origenes & des autres Heretiques.

La Lettre 41. écrite au nom d'Alype & de saint Augustin à Aurele Evêque de Carthage, louë cét Evêque d'avoir preferé le bien de l'Eglise à l'honneur de l'Episcopat, en permettant contre la coûtume de son païs à des Prêtres de prêcher en sa presence la parole de Dieu. Cette Lettre est écrite dans les premieres années de l'Episcopat de saint Augustin.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 42. est un Billet de saint Augustin à saint Paulin, qui n'avoit point encore été publié, par lequel il le prie de lui écrire & de lui envoier son Ouvrage contre les Païens. Il est de la fin de l'année 397.

Les Lettres 43. & 44. à Glorius Eleusius contiennent le recit d'une Conference que saint Augustin avoit euë dans la ville de Tubursique avec des Donatistes l'an 397. ou 398. comme il est montré dans la Preface des Lettres. Il rapporte dans la premiere les jugemens rendus contre les Donatistes. Il défend l'innocence de Cecilien, & fait voir que ceux qui l'avoient condamné, étoient des Juges suspects; & il montre que les auteurs du Schisme des Donatistes étoient coupables du crime dont ils accusoient les autres. Il ajoûte que c'est inutilement qu'on oppose à l'Eglise les prétendus crimes des morts, puisque l'Eglise peut tolerer les méchans sans cesser d'être Eglise. Que les Donatistes eux-mêmes souffrent parmi eux des personnes tres-dereglées. Que Maximien avoit fait condamner Primien, comme Majorin avoit autrefois fait condamner Cecilien par brigue & par faction. Que la secte des Donatistes étant renfermée dans l'Afrique, & n'aiant point de Communion avec les Eglises répanduës par tout le monde, ne peut être la vraie Eglise. Que c'est une impieté de rebaptizer des personnes qui ont reçû les Sacremens; & que c'est un grand crime que de se separer ou de demeurer separé de l'Eglise. C'est dans cette Lettre que l'on trouve cette celebre sentence sur l'autorité des Conciles: *Supposons que le Pape Miltiade & les autres Evêques qui ont jugé avec lui, n'aient pas bien jugé, on pouvoit encore avoir recours à un Concile Plenier de toute l'Eglise, dans lequel la cause des Donatistes devoit être discutée de nouveau avec ceux qui l'avoient jugée, & leur Sentence cassée, s'il se fût trouvé qu'ils eussent mal jugé.*

La seconde Lettre contient une conference particuliere de saint Augustin avec Fortunius Evêque Donatiste, qui se passa en reproches de ce qui s'étoit fait de mal de part & d'autre, sans entrer dans la question du Schisme, qui étoit la principale. Saint Augustin demande que l'on acheve cette dispute dans une plus grande assemblée & dans tel lieu qu'on voudra choisir, où il y ait des Chrétiens de tous les deux partis. Il est parlé dans cette lettre de l'Epître du faux Concile de Sardique des Evêques d'Orient, que Fortunius avoit alleguée, parce qu'elle étoit adressée à Donat. Saint Augustin qui ne sçavoit point l'Hi-

l'Histoire, en fut embarassé: mais aiant reconnu que saint Athanase étoit condamné dans cette Epître, il s'en mit fort peu en peine.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 45. est un Billet à Paulin, écrit un an aprés le precedent en 398.

La Lettre 46. de Publicola à saint Augustin, contient plusieurs cas de conscience que ce Seigneur lui propose sur le serment que l'on faisoit faire à des Barbares par leurs Dieux, afin de les obliger de garder avec fidelité les fruits qu'ils n'auroient pas gardé fidelement, s'ils n'eussent été obligez par ce serment: sur l'usage des viandes & des autres choses offertes aux Idoles; & sur le meurtre de celui qui nous attaque, ou qui nous vole.

Saint Augustin tâche de decider dans la Lettre suivante les questions que Publicola lui avoit proposées sur ces matieres. Sur la premiere il lui répond, qu'on ne peut pas exiger ce serment des Barbares, mais qu'on peut se servir d'eux, quand ils ont prêté le serment, sans que celui qui s'en sert, y ait eu part. Que ceux qui jurent par de fausses Divinitez, sont doublement coupables quand ils se parjurent, d'avoir fait un jurement detestable, & de s'être encore parjuré. A l'égard des choses offertes aux Idoles, il leve plusieurs scrupules que Publicola avoit sur ce sujet; & il dit qu'il n'y a aucun mal de se servir des viandes qui leur ont été immolées, quand on ne le sçait pas; & que c'est un scrupule mal fondé que de ne vouloir pas se servir des choses qui ont eu quelque usage prophane, quand on ne témoigne point le faire par respect. Sur la derniere il dit qu'il ne croit point qu'il soit permis de tuer en quelque occasion que ce soit, si ce n'est peut-être, dit-il, aux Soldats ou à ceux qui y sont engagez par le devoir d'une charge publique. Mais qu'il n'est point défendu de se garantir contre les violences des autres en se servant de murs, & que s'il arrive que celui qui vient voler, en passant pardessus ces murailles se trouve blessé ou écrasé, cela ne doit point être imputé à celui qui les a fait bâtir. Cette Lettre a été écrite avant que les temples des Idoles fussent entierement abolis en 399.

Dans la 48. Lettre à Eudoxe Abbé du Monastere de l'Isle de Cabrere, Saint Augustin l'exhorte lui & tous ses Religieux à emploier utilement le repos dont ils joüissoient, en sorte neanmoins qu'ils fussent prêts d'en sortir toutes les fois que l'Eglise auroit besoin d'eux. On croit que cette Lettre est de l'an 398.

Dans la 49. il demande à Honorat Evêque Donatiste qu'il lui rende raison comment il se pouvoit faire que l'Eglise Catholique qui devoit être répanduë par toute la terre, fût renfermée en Afrique dans le parti de Donat. Le tems de cette Lettre n'est pas bien certain.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 50. aux principaux de la Colonie de Suffect, est une plainte que saint Augustin leur fait du meurtre de soixante Chrétiens qu'ils avoient massacrez à cause qu'on leur avoit ôté leur Hercule. Il se raille d'eux en leur promettant de leur en faire faire un autre, & finit par ce reproche: *Mais rendez-nous aussi ce grand nombre de nos freres à qui vous avez arraché la vie; car en vous rendant vôtre Hercule, il est bien juste que vous nous les rendiez.* Baronius croit que ce massacre est arrivé à l'occasion de l'Edit rendu contre l'Idolatrie en 399. Mais le Traducteur des Lettres de saint Augustin soûtient que celle-ci n'est point de lui pour deux raisons: premierement, parce qu'il la croit impertinente; secondement, parce qu'elle n'est point du stile de saint Augustin. Je suis assez de son avis sur le second point; mais je ne lui accorderois pas entierement le premier, parce que, quoi-que cette Lettre ne soit pas écrite d'une maniere assez grave pour le sujet, elle contient neanmoins une raillerie piquante, qui est quelquefois plus d'usage en ces occasions, qu'un discours pathetique. Quoi qu'il en soit, c'est une piece ancienne, & du tems de saint Augustin.

Dans la Lettre 51. Saint Augustin objecte à Crispin Evêque Donatiste à Calame, la division entre les Primianistes & les Maximianistes pour servir de réponse à ce que les Donatistes disoient contre l'Eglise. Elle est écrite aprés la mort d'Optat le Gildonien arrivée en 399. & avant celle de Pretextat, qui étoit mort en 400. quand saint Augustin écrivoit les Livres contre Parmenien.

Dans la 52. il exhorte Severin son parent à quitter le parti des Donatistes pour entrer dans l'Eglise Catholique. Elle peut être du même tems que la precedente.

La Lettre 53. est écrite au nom de saint Augustin & de deux de ses Collegues Fortunat & Alype, à Generosus Catholique de Constantine, & contient la Réponse à une Lettre qu'un Prêtre Donatiste avoit écrite à cét homme pour le seduire, dans laquelle il feignoit avoir reçû un ordre du Ciel par un Ange, de le faire entrer dans le parti des Donatistes.

Saint Augustin montre dans cette Lettre que le parti des Donatistes ne peut être l'Eglise. Premierement, parce qu'ils n'ont point de succession d'Evêque depuis les Apôtres. Pour le prouver il rapporte la succession des Evêques de Rome depuis saint Pierre jusqu'à Anastase. 2. Il allegue les Actes faits par Minutius Felix, qui font voir que Silvain qui a été le Predecesseur de l'Evêque Do-

S. Augustin. II. Tome.

Donatiste de Cirthe, a été un Traditeur. 3. Il lui oppose tous les jugemens rendus contre les Donatistes. 4. Il montre qu'il peut y avoir des méchans dans l'Eglise, & objecte aux Donatistes l'Affaire des Primianistes & des Maximianistes.

Il est parlé des Lettres 54. & 55. à Januarius dans les Retractations de saint Augustin, où elles sont placées entre les Livres écrits vers l'an 400. Elles contiennent plusieurs decisions tres-utiles sur la Discipline de l'Eglise. Il établit d'abord comme un point capital, que JESUS-CHRIST dont le joug est doux & leger, ne nous a donné qu'un petit nombre de Sacremens, dont l'observation est aussi facile, que les merveilles qu'ils nous representent, sont élevées. Tel est le Baptême, la Communion de son Corps & de son Sang, & les autres observations que l'Ecriture sainte nous prescrit, à l'exception de celles qui appartiennent à la Loi de Moyse. Mais à l'égard de celles qui s'observent par tradition, sans qu'il y en ait rien d'écrit, si elles sont gardées par toute la terre, nous devons croire qu'elles ont été établies, ou par les Apôtres ou par les Conciles Generaux, dont l'autorité est tres-grande dans l'Eglise, comme la Celebration annuelle de la Passion, de la Resurrection & de l'Ascension de JESUS-CHRIST, & de la Descente du Saint Esprit, & les autres choses de cette sorte, qui s'observent generalement dans toute l'Eglise. Pour celles qui s'observent differemment en divers lieux, comme de jeûner le Samedi, ce qui se pratique en quelques lieux, & en d'autres non, de communier tous les jours, ou à de certains jours, d'offrir tous les jours, ou seulement le Dimanche & le Samedi; on est libre sur ces choses-là, & sur toutes les autres de cette sorte: & il n'y a point sur cela de meilleure regle pour un Chrétien sage & prudent, que de suivre ce qu'il voit pratiquer dans l'Eglise où il se trouve. Car tout ce qu'on voit clairement, qui n'est ni contre la Foi, ni contre les bonnes mœurs, doit être reçû indifferemment; & le bien de la Societé demande qu'on se tienne sur cela à ce que l'on trouve établi parmi ceux avec qui l'on vit. Il rapporte ce qu'il avoit entendu dire à saint Ambroise là dessus; & aprés avoir établi cette regle comme le fondement de tout ce qu'il avoit à dire, il dit en particulier sur la frequente Communion, que les uns croient qu'il est bon de ne pas communier tous les jours, mais de choisir, pour le faire plus dignement, de certains jours où l'on mene une vie plus pure & plus retenuë; que d'autres au contraire estiment que quand on n'est point coupable des pechez pour lesquels on doit être necessairement mis en penitence, & separé de la Communion du Corps de JESUS-CHRIST, il faut s'approcher tous les jours de l'Eucharistie comme d'un remede. Il accorde ces deux avis par un troisiéme, qui exhorte les uns & les autres à la paix, & laisse à chacun la liberté de faire ce que les lumieres de la Foi & de la pieté lui conseilleront, puisque ni l'un ni l'autre ne prophanent le Corps de JESUS-CHRIST, & qu'au contraire ils s'efforcent tous deux de l'honorer. Il propose là-dessus l'exemple de Zachée & du Centurion, dont l'un reçût JESUS-CHRIST promptement & avec joie dans sa maison, & l'autre ne se jugea pas digne qu'il entrât dans la sienne.

S. Augustin. II. Tome.

En second lieu, saint Augustin dit qu'une personne qui voyage, doit observer les Coûtumes du lieu où il est, & non pas se prévaloir de celles de son païs. Ainsi il veut qu'un homme qui vient dans un païs où l'on jeûne les Jeudis de Carême, jeûne avec les autres, quoi-qu'on ne jeûne pas en son païs, de peur de troubler la paix par des altercations inutiles.

Ces principes supposez, il répond aux questions de Januarius. La premiere est sur l'heure du sacrifice du Jeudi Saint: Faut-il l'offrir le matin & le soir, ou faut-il jeûner & ne l'offrir qu'aprés souper, parce qu'il est écrit que ce fut aprés le souper que JESUS-CHRIST prit le pain, ou faut-il ne souper qu'aprés l'oblation? Saint Augustin répond que cette Pratique est du nombre de celles qui ne sont établies ni par l'Ecriture sainte, ni observées universellement par toute l'Eglise; & qu'ainsi un chacun doit suivre la Pratique établie dans son Eglise, puisque l'on ne voit rien de part ni d'autre qui blesse la Foi ni les bonnes mœurs, & que les changemens, même utiles, ne laissent pas d'apporter quelques troubles; que l'exemple de JESUS-CHRIST ne fait pas une Loi en cette occasion, puisqu'il s'ensuivroit qu'il faudroit condamner toute l'Eglise qui fait recevoir l'Eucharistie à jeun, que les Apôtres ont reçûë la premiere fois aprés avoir mangé: mais que depuis il a semblé bon au Saint Esprit, pour le respect d'un si grand Sacrement, que le Corps de JESUS-CHRIST entrât dans la bouche des Chrétiens avant toute autre viande. Que c'est pour cela que cette coûtume s'observe par toute la terre: que neanmoins quelques-uns aiant crû avec fondement que pour faire une commemoration plus expresse de la mort de JESUS-CHRIST, il étoit bon d'offrir & de recevoir une fois l'année le jour du Jeudi saint l'Eucharistie aprés le repas, on ne peut pas condamner cette coûtume, non plus que celle de se baigner en ce jour, ni blâmer ceux qui jeûnent & ne se baignent point; & que c'est pour cela que l'on offre deux fois le Sacrifice, une fois le matin

tin en faveur des derniers, & le soir pour les premiers.

S. Augustin. II. Tome.

Dans la seconde Lettre à Januarius qui est la 55. Saint Augustin continuë de traiter des Ceremonies de l'Eglise. Il y explique pourquoi la Fête de Pâque se celebre toujours aprés la quatorziéme Lune de Mars: pourquoi JESUS-CHRIST a voulu ressusciter le troisiéme jour, & le lendemain du Sabbat; ce qui signifie le jour du Crucifiement de JESUS-CHRIST, celui que son corps demeura dans le sepulchre, & celui de sa Resurrection. Pourquoi l'on observe le Carême avant la Resurrection. Pourquoi le Saint Esprit est descendu le cinquantiéme jour aprés la Resurrection de JESUS-CHRIST; & plusieurs autres choses, dont il rend des raisons mystiques, trés-édifiantes, & propres à faire connoître ce que doit operer la mort & la Resurrection de nôtre Sauveur.

Il ajoûte plusieurs choses sur les Ceremonies de l'Eglise. Il remarque que le Carême est observé par toute l'Eglise, aussi-bien que la solennité des saints jours destinez pour les nouveaux baptizez: que la coûtume de chanter l'*Alleluia* depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, n'est pas generale, parce que, quoi-qu'on le chante par-tout en ce temslà, il y a quelques Eglises où on le chante encore en d'autres tems. Pour ce qui est de prier debout en ce même tems, il n'ose pas assûrer que ce fût une Pratique universelle. Le lavement des pieds n'étoit pas constamment en usage par tout. Il approuve l'usage du chant dans l'Eglise, quoi-qu'il ne fût pas encore universellement établi. Il blâme les nouvelles Pratiques qu'on veut introduire, qui n'ont aucune utilité; & il témoigne avoir un extréme regret de ce qu'on neglige des choses salutaires que l'Eglise nous prescrit, & que tout est plein d'institutions humaines. Il soûtient qu'il faut abolir, autant qu'on le peut, ces sortes de choses, qui ne sont ni exprimées dans l'Ecriture, ni ordonnées par les Conciles, ni confirmées par l'usage universel de l'Eglise, mais qui se pratiquent de manieres differentes, selon les differentes Coûtumes des lieux, sans qu'on voie quelle raison on peut avoir euë de les établir. *Car*, dit-il, *quand on ne pourroit montrer par où elles sont contraires à la Foi, c'est assez pour les rejetter, de voir que ce sont autant de Pratiques serviles qui chargent nôtre sainte Religion, & qui de la liberté où la misericorde de Dieu l'a établie, en ne nous prescrivant qu'un tres-petit nombre de Sacremens, dont la fin & la vertu nous sont tres-clairement connuës, la font retomber dans une servitude pire que celle des Juifs. . . . Mais comme l'Eglise enferme beaucoup de paille, elle se voit obligée de tolerer bien des choses, sans neanmoins faire, ni approuver, ni même dissimuler ce qu'elle trouve de contraire à la Foi & aux bonnes Mœurs.* Il blâme ensuite ceux qui par superstition s'abstiennent de manger de certaines viandes, & ceux qui pour sçavoir ce qu'ils ont à faire, ouvrent au hazard le Livre des Evangiles par une Pratique superstitieuse. Il avertit enfin Januarius, qu'il faut toûjours rapporter sa science à la Charité qui doit être l'unique fin de toutes nos actions.

S. Augustin. II. Tome.

Les Lettres 56. & 57. sont écrites à Celer avant la Conference de Carthage: il l'exhorte à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & le détourne du parti des Donatistes.

Dans la Lettre 58. il felicite le Senateur appellé Pammachius, de ce qu'il avoit ramené à l'Eglise ses Vassaux qui étoient du parti des Donatistes. Elle semble avoir été écrite à la fin de 401. & envoiée par les Legats du Concile de Carthage de cette année-là.

La Lettre 59. est une réponse à l'Evêque Victorin, qui lui avoit écrit une Lettre pour venir à un Concile qu'il assembloit. Il dit qu'il a une indisposition qui l'empêche de s'y trouver; & que quand il seroit en état d'y aller, il ne l'auroit pas fait sur sa Lettre, parce que Xantippe Evêque de Tagose a des prétentions sur la Primatie, qu'il faut faire regler avant toutes choses. On voit par la Lettre 65. que Xantippe étoit bien fondé, & qu'il étoit reconnu pour Primat en 402. ce qui fait voir que cette Lettre-ci est de l'an 401. Pour entendre bien cette Lettre & toutes celles de Saint Augustin où il parle du droit de Primatie ou de Metropole, il faut se souvenir qu'en Afrique ce droit n'étoit point attaché à la dignité des Villes, mais à l'antiquité des Evêques.

Dans la Lettre 60. Saint Augustin avertit Aurele Evêque de Carthage, que Donat & son frere avoient quitté malgré lui un Monastere, & que ces chûtes étant ordinaires à ceux de cette profession, ce seroit faire injure au Clergé que d'y recevoir des deserteurs des Monasteres. Que bien loin qu'un méchant Moine puisse faire un bon Ecclesiastique, au contraire on a de la peine à faire un bon Ecclesiastique d'un bon Moine, parce que s'il a d'un côté toute la pureté necessaire, il manque souvent d'instruction, ou il a d'autres defauts qui le rendent indigne de la Clericature. Aurele avoit neanmoins ordonné Donat, croiant qu'il étoit sorti de son Monastere par ordre de Saint Augnstin, avant que l'on eut fait un Canon, par lequel il étoit défendu d'ordonner un Moine d'un autre Diocese. C'est pourquoi saint Augustin écrit à Donat, qu'il est libre à son égard d'en faire ce qu'il lui plaira, lorsqu'il ne sera

plus

S. Augustin. II. Tome.

plus possedé de l'esprit d'orgüeil. Mais pour son frere, qui avoit été la principale cause de la sortie de l'autre : Vous sçavez, dit Saint Augustin, ce que j'en pense ; du reste je n'ai rien à vous dire sur son sujet, car je n'ose contredire les sentimens d'un homme aussi sage & aussi plein de charité que vous l'êtes, & à qui je dois tant de respect. Le Canon dont il est parlé dans cette Lettre, est celui du Concile tenu le 13. Septembre 401. & qui se trouve dans le Code des Canons de l'Eglise d'Afrique au chapitre 80. ce qui fait voir que la Lettre est écrite peu de tems aprés.

La Lettre 61. est écrite à Theodore pour servir d'assûrance aux Clercs Donatistes, que s'ils revenoient à l'Eglise, ils seroient conservez dans le rang & dans la dignité qu'ils avoient dans leur parti. Saint Augustin le leur promet solennellement & avec serment. Il reconnoît qu'il n'y a de mauvais dans les Donatistes, que leur separation de l'Eglise. Que leur Baptême, leur ordination, leurs vœux & tous leurs Sacremens sont bons, quoi-qu'ils leur soient inutiles, tant qu'ils n'ont point de charité.

Les deux Lettres suivantes adressées à Severe Evêque de Mileve, sont écrites au sujet d'un Clerc appellé Timothée, qui s'étoit avisé de jurer de ne point quitter l'Evêque Severe, quoi-qu'il fût de l'Eglise d'Hippone, & qu'il eût fait dans ce Diocese les fonctions de Lecteur. Saint Augustin prétend que le serment que ce Prêtre avoit fait, n'aiant point été approuvé par son Evêque, ni reçû par celui avec qui il avoit fait serment de demeurer, ne l'engageoit point, & ne le dispensoit pas de l'obligation qu'il avoit de demeurer dans l'Eglise, du Clergé de laquelle il étoit. Il en usa neanmoins avec beaucoup d'honnêteté à l'égard de Severe ; & quoi-qu'il eût fait ordonner Timothée Soûdiacre à Susanne, qui étoit du Diocese d'Hippone, il le renvoia à Severe, afin qu'il n'eût aucun sujet de se plaindre de lui. C'est apparemment à l'occasion de ceci que l'on a fait un Canon dans le Concile de Mileve du 27. Septembre 402. par lequel il est défendu à un Evêque de retenir le Clerc qui aura fait les fonctions de Lecteur dans un autre Diocese.

Dans la Lettre 64. à Quintien, il l'exhorte de ne se point impatienter de ce qu'Aurele differoit le jugement de sa cause. Il lui declare qu'il ne pouvoit pas le recevoir à sa Communion, avant qu'Aurele l'eût recû à la sienne. Il l'avertit de ne pas faire lire dans l'Eglise des Livres Apocryphes, & lui répond sur la plainte qu'il lui avoit faite, que Saint Augustin avoit reçû dans son Monastere des personnes d'un autre Diocese, contre la disposition du Canon du Concile de Carthage, qui venoit d'être celebré l'an 401.

Dans la Lettre 65. Saint Augustin écrit à Xantippe Primat de Numidie, qu'il a jugé le Prêtre Abundantius convaincu d'avoir mangé & demeuré un jour de jeûne dans la maison d'une femme de mauvaise reputation. Il reconnoît, & il dit même qu'il l'a averti, que suivant la disposition du Canon du Concile de Carthage de l'an 401. il peut dans l'année faire examiner de nouveau sa cause : mais il fait entendre à Xantippe, que quelque jugement qui intervienne en sa faveur, il ne lui confiera jamais une Eglise de sa dépendance. Il est marqué dans cette Lettre, que la Fête de Pâques de l'année dans laquelle elle est écrite, arrivoit le 6. Avril ; ce qui fournit une preuve infaillible, que la Lettre est de l'an 402.

Dans la Lettre 66. à Crispin, Saint Augustin fait des reproches à cét Evêque Donatiste à Calame, de ce qu'il rebaptizoit ceux de Mappale, aprés les avoir forcez par menaces à embrasser sa Communion. Il paroît par le Livre 2. contre Petilien écrit en 402. que cela est arrivé peu de tems avant cette année-là.

Les Lettres 67. & 68. sont celles que Saint Augustin & Saint Jerôme s'écrivirent en l'année 402.

Dans la Lettre 69. Alype & Saint Augustin exhortent Castorius à remplir la place de l'Evêché de Vages ou de Bagaïe, vacant par la démission de son frere Maximien, qui aïant été obligé de quitter cét Evêché pour le bien de la paix, l'avoit fait fort genereusement, comme il paroît encore par un Canon du Concile de Mileve de l'an 402. qui est le 88. dans le Code de l'Eglise d'Afrique.

Les Lettres 71. 72. 73. 74. & 75. de Saint Augustin à Saint Jerôme, & de Saint Jerôme à Saint Augustin, sont écrites au sujet de la dispute qu'ils eurent entre eux. Nous en avons déja parlé en traitant des Oeuvres de Saint Jerôme.

La 76. est une exhortation au nom de l'Eglise adressée à tous Donatistes, qui contient les motifs les plus pressans pour les faire rentrer dans l'Eglise. Elle est écrite aprés que les Evêques Donatistes eurent refusé une Conference qu'on leur offrit en consequence du statut du Concile General d'Afrique de l'an 403.

Les Lettres 77. & 78. sont écrites au sujet d'un scandale arrivé dans l'Eglise d'Hippone. Un nommé Spés qui étoit du Monastere de Saint Augustin, avoit été accusé d'impureté par le Prêtre Boniface : celui-ci rejetta le crime sur le Prê-

Prêtre, soûtenant que c'étoit lui qui en étoit coupable. Comme Saint Augustin ne trouva point de preuves pour convaincre ni l'un ni l'autre, il laissa la chose au jugement de Dieu. Mais Spês aiant demandé à entrer dans le Clergé, & Saint Augustin lui aiant refusé, il insista que s'il ne pouvoit pas être élevé à la Clericature, parce qu'il avoit été accusé, Boniface ne devoit pas non plus demeurer dans l'Ordre de la Prêtrise. Saint Augustin jugea à propos de les obliger tous deux d'aller au tombeau de Saint Felix de Nole, afin qu'il plût à Dieu de découvrir la verité par quelque Miracle. Cela devoit demeurer secret. Mais la chose s'étant divulguée, Saint Augustin écrit sur ce sujet au Clergé d'Hippone & à deux autres particuliers, qu'on ne doit point se troubler pour les scandales qui arrivent dans l'Eglise; que l'on ne doit condamner personne temerairement; qu'il n'y a aucune preuve contre le Prêtre Boniface; qu'on ne peut pas le condamner, ni le dégrader, qu'il ne soit convaincu. Il offre neanmoins, jusques à ce que la chose soit éclaircie, de ne pas faire lire le nom de Boniface avec celui des autres Prêtres, si l'on trouve que cela soit à propos, pour ne pas scandalizer les foibles; d'autant plus qu'il n'importe gueres à ce Prêtre que les hommes empêchent qu'on ne lise son nom dans une table écrite à la main, pouvû que l'impureté de sa Conscience ne le fasse pas effacer dans le Livre de Vie.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 79. est adressée à un Prêtre Manichéen qu'on croit être ce Felix avec qui saint Augustin eut une Conference en 404. qu'il défie de répondre à la difficulté sur laquelle il avoit arrêté un autre Manichéen appellé Fortunat.

Par la Lettre 80. à Saint Paulin, il le prie d'expliquer encore plus clairement qu'il n'avoit fait, comment on peut connoître ce que Dieu veut de nous, qui est ce que nous devons toûjours préferer à ce que nous voudrions nous-mêmes. Elle est de l'an 405.

La Lettre 81. est une Lettre de compliment de Saint Jerôme à Saint Augustin sur la dispute qu'ils avoient euë entre eux. Il l'exhorte de laisser à part ces questions, & de s'exercer dans le champ des Ecritures.

La Lettre 82. est la derniere Lettre de Saint Augustin à Saint Jerôme sur leurs contestations. Il s'arrête principalement à celle qui regarde l'explication de l'Epître aux Galates. „ Aprés avoir „ déclaré que les Livres Canoniques sont les seuls „ qu'il révere, jusqu'au point de croire que ceux „ qui en sont les Auteurs, ne se sont jamais trom„ pez, & qu'à l'égard des autres Auteurs, quel„ que saints qu'ils puissent être, il ne se fait point „ une regle de croire ce qu'ils ont dit, parce qu'ils „ l'ont crû vrai; mais qu'il n'y défere qu'autant „ que les raisons ou les autoritez des Livres Ca„ noniques dont ils l'appuient, le persuadent „ que leur sentiment est conforme à la verité. Aprés avoir posé ce principe, il prouve que la correction de Saint Paul envers Saint Pierre a été serieuse, parce que S. Paul le dit dans son Epître aux Galates, à la tête de laquelle il declare qu'il ne ment point, & prend Dieu à témoin de ce qu'il dit. Il tâche de répondre à la principale raison de S. Jerôme, fondée sur ce qu'il n'étoit pas à croire que Saint Paul eût repris dans Saint Pierre ce qu'il avoit fait lui-même, en faisant voir que les circonstances étoient differentes. Il soûtient que les Ceremonies de la Loi étant en soi des choses indifferentes, qui ne sont ni bonnes ni mauvaises, l'usage en devient bon ou méchant suivant le tems & les Occasions; qu'elles ont été necessaires aux Juifs avant JESUS-CHRIST; qu'elles signifioient qu'aprés sa venuë il n'étoit pas à propos de les défendre aussi tôt comme des sacrileges, & qu'on devoit se contenter de les laisser éteindre & mourir d'elles-mêmes; mais qu'il ne faloit les considerer ni les pratiquer comme étant necessaires au salut: que la timidité de Saint Pierre l'aïant porté à observer les Ceremonies legales dans des circonstances qui pouvoient faire croire qu'il les croioit necessaires, Saint Paul avoit eu raison de l'accuser de ne pas marcher droit selon la verité de l'Evangile, & d'obliger les Gentils à judaïzer; au lieu que l'on ne pouvoit pas faire ce même reproche à Saint Paul, puisqu'il ne les avoit observées que pour faire connoître qu'il ne faloit pas les condamner comme des superstitions criminelles: que neanmoins il n'étoit plus permis d'observer ces mêmes Ceremonies sous quelque pretexte, ni dans quelque vûë que ce pût être. Il n'examine point ici la question du mensonge officieux; il ne veut point decider s'il est quelquefois permis de mentir. Il laisse la liberté de prendre là-dessus tel parti qu'on voudra, pourvû qu'on croie au moins & qu'on soûtienne comme un principe inébranlable, qu'il n'y a aucun mensonge dans les Auteurs des Saintes Ecritures. Il oppose Saint Cyprien & Saint Ambroise aux Auteurs que Saint Jerôme avoit alleguez comme Garans de son sentiment: mais il leur opposé principalement Saint Paul même, qui dit & qui déclare au commencement de sa Lettre, qu'il ne ment point, & qu'il prend Dieu à témoin de la verité de ce qu'il dit. Il conclut ces raisonnemens par des complimens & par des témoignages de l'estime & de la déference qu'il avoit pour Saint Jerôme. Il approuve ses Versions de l'Ecriture; mais il lui fait quelques difficultez sur la correction du texte Hebreu,

S. Augustin. II. Tome.

S. Augustin. II. Tome.

breu, & lui fait voir la difficulté qu'il y auroit de faire lire publiquement sa nouvelle Version devant des peuples accoûtumez à entendre celle des Septante, autorisée par les Apôtres qui s'en sont servis.

Voici l'argument de la Lettre 83. comme il est expliqué par le Traducteur. Ceux de Thiave aïant renoncé au Schisme des Donatistes, il falut leur donner un Prêtre pour les gouverner. On choisit pour cela Honoré, qu'on tira du Monastere de Thagaste, & on l'ordonna Prêtre de Thiave. La coûtume étoit, que ceux qui entroient dans les Monasteres, commencoient par se défaire de tous leurs biens au profit des pauvres, ou du Monastere même: s'il arrivoit neanmoins qu'il se presentât quelqu'un qui ne fut pas encore en état de disposer de son bien, on ne laissoit pas de le recevoir, pourvû qu'il eût une volonté sincere d'executer le reglement dés qu'il le pourroit. Honoré s'étoit trouvé dans ce cas-là, & avoit encore son bien, lorsqu'on l'ordonna Prêtre de l'Eglise de Thiave. La question fut, à qui ce bien-là demeureroit. Ceux de Thiave y pretendoient par la Regle de ce tems-là, qui etoit que les biens de ceux qu'on ordonnoit Prêtres de quelque Eglise, tournoient au profit de cette Eglise. Alype prétendoit au contraire, que le bien d'Honoré devoit appartenir au Monastere de Thagaste, & craignoit que s'il alloit à l'Eglise de Thiave, & qu'on le regardât comme étant à Honoré, cét exemple ne servît de pretexte à ceux qui entreroient dans les Monasteres, de differer à se défaire de leurs biens. C'est pourquoi il étoit d'avis qu'on le devoit au moins partager, & n'en donner qu'une moitié à l'Eglise de Thiave. Saint Augustin lui témoigne qu'il n'est pas de son avis, & l'exhorte de signer la Lettre qu'il avoit écrite à l'Eglise de Thiave, par laquelle il renonçoit entierement à rien prétendre du bien d'Honoré. Il lui offre même d'en rendre la moitié au Monastere de Thagaste, quand on fera quelque bien considerable au Monastere d'Hippone. On met cette Lettre en 405.

Dans la Lettre 84. il s'excuse envers Novat (qu'on croit être l'Evêque de Steffe, qui assista à la Conference de Carthage) de ce qu'il retient le Diacre Lucille son frere, parce qu'il sçavoit & parloit fort bien la langue Punique, dont l'usage étant fort commun à Steffe, & tres-rare à Hippone, il étoit facile à Novat de trouver un Ecclesiastique dans ses quartiers qui pût prêcher en cette langue, au lieu que Saint Augustin n'en eût pas pû trouver facilement en son païs. C'est ainsi qu'il faut entendre cette Lettre, comme le Traducteur le remarque aprés un fort habile homme. Elle peut-être du même tems que la precedente.

Dans la Lettre 85. S. Augustin reprend Paul de Cataigue, de ce qu'aprés avoir renoncé à son bien en se faisant Evêque, il abusoit du bien de son Eglise pour vivre plus à son aise. Il lui témoigne, que tant qu'il vivra de cette sorte, il ne communiquera point avec lui. L'on trouve dans cette Lettre ce bel avertissement : *L'Episcopat ne doit pas être regardé comme un établissement & un moien de nous procurer les fausses douceurs de cette vie.* NON EST EPISCOPATUS ARTIFICIUM TRANSIGENDÆ VITÆ FALLACIS. Ce Paul étant mort avant l'an 408. comme il paroît par la Lettre 96. il faut que celle-ci ait été écrite vers l'an 405.

Dans la 86. il sollicite Cecilien Gouverneur de Numidie, de réprimer par ses ordonnances les Donatistes des environs d'Hippone, comme il avoit fait ceux des autres endroits de son Gouvernement. Elle est écrite aprés l'Edit d'Honorius de l'an 403. avant que Cecilien fût créé Prefet du Pretoire l'an 409.

Dans la Lettre 87. écrite vers le même tems, Saint Augustin presse Emerite Evêque Donatiste à Cesarée, de dire les raisons qu'il avoit euës de se separer de l'Eglise, & refute celles qu'il avoit coûtume d'alleguer.

La Lettre 88. a été écrite par Saint Augustin au nom du Clergé d'Hippone à Januarius Evêque Donatiste, aprés que les Deputez des Donatistes envoiez en 406. aux Empereurs eurent été rejettez. Elle contient des plaintes contre les violences des Clercs Donatistes, & les Actes authentiques de ce qui se passa du tems de Constantin sur l'Affaire des Donatistes. Sur la fin de la Lettre ils proposent une Conference.

La Lettre 89. à Festus est à peu prés sur le même sujet. Saint Augustin commence par justifier les Edits des Empereurs contre les Donatistes. Il rapporte ensuite l'origine de ce Schisme & les jugemens, par lesquels il a été condamné. Il montre que les Donatistes n'ont pas eu sujet de se separer ni de rebaptizer les Catholiques. Enfin il avertit Festus que les gens qu'il avoit autour d'Hippone, persistoient toûjours dans le Schisme malgré ses Lettres, & continuoient leurs violences.

La Lettre 90. est d'un Païen appellé Nectarius, qui intercede auprés de Saint Augustin pour ses concitoiens habitans de Calame, qui avoient sacrifié aux Idoles contre les défenses de l'Empereur, & fait des outrages aux Chrétiens. La raison dont ce Païen se sert pour émou-

S. Augustin. II. Tome.

émouvoir Saint Augustin, est *qu'il est du devoir d'un Evêque de ne faire que du bien aux hommes, de n'entrer dans leurs affaires que pour les rendre meilleures, & d'interceder auprés de Dieu pour obtenir le pardon de leurs fautes.* Baronius croit que cette Lettre a été écrite aussi-tôt aprés les Loix de l'an 399. Dans la derniere édition on la range dans l'année 408. & on applique ce qui est dit des Loix nouvellement publiées, à la Loi du 24. Novembre 407. adressée à Curtius, qui est la 19. du titre 10. du 16. Livre du Code Theodosien.

La Lettre suivante est la réponse de saint Augustin à Nectarius, par laquelle il l'exhorte à se convertir. Il lui promet, que quoi-que les violences de ceux de Calame aient été fort loin, il contribuëra neanmoins autant que l'interêt de la sureté publique le peut permettre, à les faire traiter doucement. Il reconnoît & approuve la Maxime qu'il avoit avancée touchant la douceur Episcopale. Il fait voir neanmoins qu'il faut des exemples; qu'on ne peut pas épargner les plus coupables; que ce n'est point par vengeance que les Chrétiens en demandent la punition, mais que la Charité les oblige de pourvoir à l'avenir: que cependant ils ne souhaitent point la mort de ceux qui les ont maltraitez; qu'ils demandent seulement leur conversion; qu'ils se mettent fort peu en peine des pertes qu'ils ont faites; qu'ils ne veulent que les ames. *C'est-là*, dit-il en finissant sa Lettre, *ce que nous cherchons au prix de nôtre sang, c'est la moisson que nous voudrions faire abondante à Calame, ou qu'au moins ce qui s'est passé en ce lieu-là, ne nous empêchât pas de faire ailleurs.*

Dans la Lettre 92. à une Dame appellée Italique, il la console sur la mort de son mari, & lui montre que Dieu ne peut être vû ni en ce monde ni en l'autre par les yeux du corps. Cette Lettre precede la 99. adressée à la même Dame qui est écrite en 408.

La Lettre 93. à Vincent Evêque Donatiste, contient plusieurs raisons pour montrer que l'on peut employer l'autorité seculiere & la severité des Loix contre les Schismatiques, afin de les obliger de rentrer dans l'Eglise. Une des principales est l'utilité & les bons effets que la terreur des Loix des Empereurs avoit produits, étant cause de la conversion de plusieurs Villes entieres.

Saint Augustin avouë que c'est cette raison qui l'a le plus touché: *que c'est par ces exemples que ses Collegues l'ont fait revenir à leur sentiment; que sa pensée avoit été autrefois qu'il ne faloit forcer personne, qu'il ne faloit emploier que des discours, & qu'autrement on ne feroit que des Catholiques déguisez; mais qu'aprés avoir resisté aux raisons, il s'étoit enfin rendu à l'experience.* Que les Loix avoient fait revenir ceux qui n'étoient retenus dans leur Schisme que par interêt, par negligence, par crainte ou par d'autres considerations de cette nature. Il exhorte ensuite Vincent à rentrer dans l'Eglise. Il fait voir que la veritable Eglise Catholique est celle qui est répanduë par toute la terre. Il répond à ce que les Donatistes opposoient, pour prouver qu'elle pouvoit être renfermée dans un petit nombre de justes. Il fait voir qu'elle est necessairement mêlée de bons & de méchans. Il combat enfin la Rebaptization. Cette Lettre est écrite vers l'an 408.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 94. est de saint Paulin Evêque de Nole; & la 95. est la Réponse de saint Augustin à celle de Paulin. Il y traite de la nature des corps aprés la Resurrection, & de celle des Anges. Il est incertain s'ils ont des corps, ou s'ils sont de purs esprits. Ces Lettres sont de l'an 408.

La Lettre 96. est un excellent exemple du desinteressement des Evêques du tems de saint Augustin. Paul Evêque de Cataigue avoit acheté des biens sous le nom de l'Eglise, au moyen d'une somme qu'il avoit recouvrée, quoi-qu'il eût abandonné son bien pour ce qu'il devoit au Tresor Royal. Son successeur Boniface ne voulant pas profiter de cette fraude, declara la chose comme elle étoit, aimant mieux n'en rien avoir, ou tenir le tout de la liberalité de l'Empereur, que de garder une chose acquise avec fraude. Saint Augustin écrit cette Lettre à Olympe Intendant des Bâtimens, pour obtenir par son moyen cette gratification de l'Empereur en faveur de Boniface. Cét Olympe n'ayant eu cette Charge qu'aprés la mort de Stilicon arrivée au mois d'Aoust de l'an 408. cette Lettre ne peut avoir été écrite que vers la fin de cette année-là. C'est à ce même Magistrat, & dans le même tems, qu'est écrite la Lettre suivante, par laquelle il le prie de faire maintenir les Loix publiées en Afrique du vivant de Stilicon son Predecesseur, & de faire entendre aux ennemis de l'Eglise, que ces Loix aiant été faites du propre mouvement de l'Empereur, elles demeuroient dans toute leur force aprés la mort de Stilicon.

Dans la Lettre 98. écrite à Boniface, saint Augustin resout une question que cét Evêque lui propose; sçavoir comment il se peut faire que la Foi des parens serve aux enfans qui reçoivent le Baptême, quoi que l'infidelité de ces parens ne leur puisse nuire, quand ils les offrent aux demons. Saint Augustin répond qu'il est certain qu'a-

S. Augustin. II. Tome.

qu'aprés la naissance on ne participe plus aux pechez des autres, mais qu'avant cela l'on a participé au peché d'Adam, dont on est délivré par l'operation du Saint Esprit dans le Sacrement du Baptême. Que l'eau represente exterieurement le Mystere & la Grace, mais que le Saint Esprit en produit l'effet. Que ce n'est point la Foi des parens ni celle des Parains qui est la cause de cette grace, mais la priere de l'Eglise entiere qui engendre JESUS-CHRIST en chaque particulier. Et c'est en ce sens que les Parains répondent pour l'enfant, qu'il croit & qu'il veut vivre chrétiennement, parce qu'il reçoit le Sacrement de la Foi & de la conversion à Dieu. Il explique cette derniere pensée par plusieurs exemples, & entre autres il allegue celui de l'Eucharistie, & il dit, *que comme le Sacrement du Corps de* JESUS-CHRIST *est en quelque maniere le Corps de* JESUS-CHRIST, *de même le Sacrement de la Foi est la Foi même; & on dit en ce sens que celui qui a le Sacrement de la Foi, a la Foi même.* Cette comparaison ne seroit pas tout-à-fait juste, si saint Augustin ne consideroit dans le Sacrement de l'Eucharistie que ce qu'il y a d'exterieur & de sensible.

La Lettre 99. est écrite à la Dame Italique à l'occasion du premier Siege de la Ville de Rome fait par Alaric en 408.

Dans la Lettre 100. Saint Augustin prie Donat Proconsul d'Afrique, de réprimer les Donatistes, mais de ne les pas punir de mort. Aprés s'être servi des termes les plus touchans qu'on puisse employer, afin de le porter à la douceur, il finit par ces belles paroles: *C'est un travail plus importun que profitable de contraindre les hommes à quitter un grand mal, plûtôt par la force que par l'instruction.* Cette Lettre est écrite dans le tems qu'on publia de nouveaux Edits contre les Donatistes en 408.

La Lettre 101. à l'Evêque Memorius accompagnoit le sixiéme Livre du Traité de la Musique, que saint Augustin envoyoit seul à cét Evêque, n'ayant pû trouver ses autres Livres sur ce même sujet, que Memorius lui avoit demandez. Ce Memorius étoit le pere de Julien, qui a écrit depuis contre Saint Augustin, qui étoit déja Diacre; & Saint Augustin lui donne de grandes loüanges dans cettre Lettre.

La Lettre 102. est mise dans les Retractations au nombre des Ouvrages composez avant l'an 411. Saint Augustin y répond à six questions qui avoient été proposées par un Païen à un Prêtre appellé *Deogratias.*

La premiere est touchant la Resurrection, sçavoir si celle qui nous est promise, sera semblable à celle de JESUS-CHRIST, ou à celle du Lazare; & si aprés la Resurrection on sera sujet aux infirmitez & aux necessitez de la chair. Saint Augustin répond, que nôtre Resurrection sera semblable à celle de JESUS-CHRIST, & qu'aprés la Resurrection nous serons délivrez des besoins & des incommoditez de la chair corruptible.

S. Augustin. II. Tome.

La seconde question: Si l'on ne peut être sauvé que par JESUS-CHRIST, qu'ont fait ceux qui ont vêcu avant sa venuë? Que sont devenus tant de millions d'ames à qui l'on ne peut rien reprocher, puisque JESUS-CHRIST n'avoit point encore paru parmi les hommes? Pourquoi le Sauveur n'est-il pas venu plûtôt? Qu'on ne dise pas que la Loi des Juifs suppleoit, puisqu'il y avoit déja une infinité d'hommes sur la terre, quand elle a été établie, & qu'elle n'a été connuë ni pratiquée que dans un petit coin du Monde.

Saint Augustin aprés avoir montré que les Païens ne sont pas moins embarassez de cette objection que les Chrétiens, répond que JESUS-CHRIST étant le Verbe de Dieu, qui a gouverné le Monde dés son commencement, tous ceux qui l'ont connu, & qui ont vêcu suivant ses preceptes, ont pû être sauvez par la Foi qu'ils avoient qu'il étoit en Dieu, & qu'il viendroit sur la terre. Il ajoûte *que* JESUS-CHRIST *n'a voulu paroître dans le Monde, & y faire prêcher sa doctrine que dans le tems & dans les lieux où il sçavoit que devoient être ceux qui croiroient en lui; & qu'il prevoioit que dans tous les autres tems & tous les autres lieux où son Evangile n'a pas été prêché, les hommes devoient être tels qu'ils ont été, quand même l'Evangile leur eût été annoncé.* Cette pensée étoit fort favorable aux Semipelagiens: ils ne manquerent pas de s'en servir, comme il paroît par la Lettre d'Hilaire à saint Augustin. Mais ce Pere leur répondit dans le ch. 9. du Livre de la Predestination des Saints, qu'il *ne s'étoit servi du seul mot de Prescience, que parce qu'il avoit crû que cela suffisoit pour convaincre l'infidelité des Payens qui faisoient cette objection, & qu'il avoit laissé ce qui est caché dans les conseils de Dieu des motifs de cette conduite; qu'ainsi quand il a dit que* JESUS-CHRIST *n'a voulu se montrer & faire prêcher l'Evangile que dans les lieux & dans le tems où il a sçû que devoient être ceux qui croiroient en lui, c'est comme s'il avoit dit que* JESUS-CHRIST *ne s'est montré aux hommes, & ne leur a fait prêcher l'Evangile que dans les lieux & dans les tems où il a sçû que devoient être ceux qui ont été élûs avant la Creation.* Il explique encore au même endroit ce qu'il avoit dit dans cette Lettre,

S. Augustin. II. Tome.

tre, *que la Religion Chrétienne n'a jamais manqué d'être annoncée à ceux qui en étoient dignes; & que si elle a manqué à quelques-uns, c'est qu'ils n'en étoient pas dignes*; en disant qu'il ne s'étoit pas declaré sur ce qui rend les hommes dignes d'avoir part à ce bien-là, si c'est la Grace de JESUS-CHRIST, ou leur propre volonté.

Voici la troisiéme question: Pourquoi condamner les victimes, l'encens & les sacrifices, puisque dés les premiers tems l'on a honoré Dieu de cette maniere, & que l'on nous le represente comme aiant besoin des premices de la terre?

RE'PONSE. Dieu n'a point besoin de nos offrandes ni de nos sacrifices. Le Culte que nous lui rendons, tourne à nôtre profit, & non pas au sien. De tout tems on a offert des sacrifices à Dieu, mais on n'en a dû offrir qu'au seul vrai Dieu. Ceux que l'on offre aux creatures, sont des sacrileges. Les sacrifices & les Sacremens de l'ancienne Loi sont changez, & ce changement avoit été predit. Le Nouveau Testament est établi sur le Sacrifice du souverain Prêtre, c'est à dire, sur l'effusion du Sang de JESUS-CHRIST même, & presentement tous les Chrétiens offrent un sacrifice qui convient à la manifestation de la nouvelle Alliance.

La quatriéme question est sur l'éternité des peines. On la combat par cette Maxime de l'Evangile: *Vous serez mesurez à la mesure que vous aurez mesuré les autres.* Toute mesure, dit-on, est bornée à un certain espace de tems: que veulent donc dire ces menaces d'un supplice éternel?

Saint Augustin fait voir que cette objection est frivole & indigne d'un Philosophe; qu'il est impertinent de dire que toutes les mesures sont bornées par un certain espace de tems, puisqu'il y a d'autres mesures que celles du tems; que l'on dit tous les jours qu'un homme sera traité comme il a traité les autres, quoiqu'il ne reçoive pas précisément le même traitement; que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Vous serez mesurez à la même mesure que vous aurez mesuré les autres*, signifient seulement, que les hommes seront punis ou recompensez par la même volonté qui leur a fait faire du bien ou du mal aux autres, c'est-à-dire, par les remors de la conscience même. Que les pechez & les peines ne se mesurent pas par le tems, mais par la qualité de la volonté. Que les peines du peché sont eternelles, parce que comme le pecheur auroit voulu joüir eternellement du plaisir, il est juste qu'il en soit puni éternellement.

La cinquiéme question n'étoit pas difficile à vuider. On suppose que Salomon avoit dit qu'il n'y avoit point de Fils de Dieu. Saint Augustin répond, que Salomon n'a point dit cela, & qu'il a dit le contraire.

La derniere est une Réponse serieuse aux railleries que faisoient les Payens sur l'histoire de Jonas.

La Lettre 103. est une seconde Lettre de Nectarius de Calame, qui continuë la priere qu'il avoit faite par la Lettre 90. pour le pardon des Payens de son païs, qui avoient mal-traité les Chrétiens.

La 104. est une Réponse de saint Augustin, où il combat particulierement le sentiment des Stoïciens touchant l'égalité des pechez. La Lettre de Nectarius fut reçûë par saint Augustin le 27. Mars de l'an 409. & il y a apparence qu'il fit réponse sur le champ.

La Lettre 105. est une Exhortation aux Donatistes. Aprés y avoir justifié la rigueur des Loix des Empereurs, il traite les points ordinaires de la Controverse qu'il avoit contre ces Schismatiques, en prouvant, 1. Que la validité du Baptême ne dépend point de la sainteté du Ministre. 2. Que l'Eglise Catholique ne peut point être renfermée dans le parti des Donatistes. 3. Que les méchans que l'on souffre dans l'Eglise Catholique, ne l'empêchent point d'être la veritable Eglise.

Dans la Lettre 106. Saint Augustin conjure Macrobe Evêque Donatiste à Hippone de ne point rebaptizer un Soûdicare Catholique, qui s'étoit jetté dans son parti. Saint Augustin donna cette Lettre à Maxime & à Theodore, qui la rendirent en main propre à Macrobe, qui ne leur fit point de réponse, sinon qu'il ne pouvoit pas refuser de donnér la Foi à ceux qui le venoient trouver. C'est ce qu'ils écrivent à saint Augustin par la Lettre 106. & ce Saint mit aussi-tôt la main à la plume pour refuter cette conduite des Donatistes, comme il fait par la Lettre 108. dans laquelle il prouve qu'il ne faut point reïterer le Baptême, se servant principalement de l'exemple des Donatistes mêmes, qui tenoient pour bon le Baptême des Maximianistes qu'ils avoient eux-mêmes condamnez, & chassez de leur Communion. Le tems de cette dispute avec Macrobe n'est pas bien certain; on croit neanmoins que ceci se passa en 409.

La Lettre 109. est une Lettre de compliment écrite à saint Augustin par Severe Evêque de Mi-

S. Augustin. II. Tome. Mileve, par laquelle il lui témoigne le plaisir qu'il prend à lire ses Ouvrages & lui donne quantité de loüanges, principalement sur la Charité envers Dieu & envers le Prochain. Saint Augustin lui répond par la Lettre 110. d'une maniere fort honnête & fort modeste. On ne sçait pas bien le tems de ces Lettres.

La Lettre 111. est une Consolation au Prêtre Victorien, sur les maux que les Barbares qui ravageoient l'Italie & l'Espagne l'an 409. faisoient souffrir à un grand nombre de saints Personnages & de Vierges consacrées à Dieu.

Dans la Lettre 112. Saint Augustin exhorte Donat, qui sortoit de la Charge de Proconsul en 410. à renoncer à tout le faste du siecle, pour suivre Jesus-Christ, & ramener à la Communion de l'Eglise Catholique ceux qui dépendoient de lui.

La 113. est une Lettre de recommandation à Cresconius pour l'Affaire de Frumentius, que l'on avoit enlevé de l'asyle de l'Eglise où il s'étoit retiré, pour se garantir de la poursuite que lui faisoit une personne de qui il avoit pris une forêt à ferme.

Les trois Lettres suivantes sont sur la même Affaire. Saint Augustin y allegue une Loi de l'Empereur Honorius donnée le 21. Janvier 410. Ainsi ces Lettres sont écrites depuis cette année là.

La Lettre 117. est un Billet de Dioscore, auquel il joignoit plusieurs questions qu'il faisoit à saint Augustin, lesquelles étoient tirées des Diologues de Ciceron. Saint Augustin lui fait réponse par la Lettre suivante, qu'il est indigne d'un Evêque de s'amuser à expliquer ces sortes de questions. Il traite ensuite de la fin qu'on se doit proposer dans les études, & du souverain Bien. Il rejette les opinions des Philosophes sur ce sujet, & fait voir que Dieu seul est nôtre souverain Bien. Il exhorte Dioscore à s'adonner à la Philosophie Chrétienne, faisant connoître l'aveuglement & les erreurs des Philosophes Païens. Saint Augustin parlant dans cette Lettre des Heretiques qu'il avoit à combattre, ne parle point des Pelagiens; ce qui fait croire qu'elle est écrite avant l'an 411. Mais elle ne peut pas être écrite beaucoup auparavant, parce qu'il y témoigne qu'il commençoit à blanchir.

La Lettre 119. contient les questions de Consentius touchant le Mystere de la Trinité; & la 120. les Réponses de saint Augustin qui explique ce que l'on doit croire de ce Mystere. Il y traite de la Foi & de l'Intelligence.

S. Augustin. II. Tome. La Lettre 121. est de saint Paulin, qui propose à saint Augustin quelques questions sur certains endroits des Pseaumes, des Epîtres de saint Paul, & de l'Evangile.

Dans la Lettre 122. Saint Augustin s'excuse à son Clergé & à son peuple de ce qu'il étoit obligé d'être absent. Il les exhorte à ne rien diminuer de ce qu'ils avoient coûtume de faire pour les pauvres. Cette Lettre a été écrite l'an 410. dans le tems de la prise de Rome par Alaric. Je croi aussi que c'est ce Desastre que saint Jerôme veut marquer en termes enigmatiques dans le Billet suivant, qui est la derniere Lettre de la seconde Classe des Lettres de saint Augustin.

Troisiéme Classe.

Les Lettres de la troisiéme Classe sont toutes celles que saint Augustin a écrites depuis l'an 411. jusqu'à la fin de sa vie.

La premiere, qui est la 124. est adressée à Albine fille de l'ancienne Melanie, à Pinien, & à la jeune Melanie, qui s'étoient retirez en Sicile, & de là étoient passez en Afrique aprés la mort de Ruffin vers l'an 411. & étoient venus à Thagaste, quand saint Augustin leur écrivit cette Lettre, dans laquelle il s'excuse de ce que l'état de l'Eglise d'Hippone, plûtôt que la rigueur de l'hyver, l'empêchoit d'aller les trouver.

Pinien étant venu à Hippone voir saint Augustin, comme il assistoit à la Celebration des saints Mysteres, le peuple demanda qu'il fût ordonné Prêtre, & l'obligea de jurer qu'il ne quitteroit point la Ville d'Hippone, & que s'il entroit dans la Clericature, il ne se feroit jamais ordonner ailleurs qu'à Hippone. Albine & ses enfans se plaignirent de cette violence, à laquelle ils crûrent que ceux d'Hippone ne s'étoient portez que dans la vûë d'attacher à leur Eglise un homme aussi riche que Pinien, prétendant que le serment qu'on lui avoit fait faire par force, ne l'obligeoit aucunement. Saint Augustin écrit à Alype par la Lettre 125. pour se défendre des soupçons que l'on avoit sur ce sujet contre son peuple & contre lui, & prie Alype de les faire cesser. Il parle ensuite du serment de Pinien, & de l'obligation qu'il avoit de le garder; ce qui lui donne lieu d'établir les principes suivans sur la matiere des sermens. 1. Qu'il n'est jamais permis de jurer de faire une chose défenduë, quelque crainte que l'on ait de mourir, si l'on ne fait ce serment, & qu'il vaut mieux se laisser tuer. 2. Que quand on a juré par crainte une chose permise, l'on est obligé de s'en acquitter, & qu'on ne peut s'en dispenser sans être cou-

coupable d'un parjure. 3. Que la foi du serment n'est gardée que lorsque l'on remplit non ce que signifient à la Lettre les termes dans lesquels il a été conçû, mais l'attente de celui à qui on l'a fait, quand on l'a connuë en le faisant. Ainsi l'on est parjure, quoi-qu'on effectuë à la Lettre tout ce que signifient les termes du serment, si l'on trompe l'attente de ceux à qui on l'a fait, & dés qu'on la remplit, on n'est point parjure, quoique d'ailleurs on n'execute pas à la Lettre tout ce qu'emporte la signification des termes du serment. D'où il conclut, que quoi que Pinien ne soit pas obligé de demeurer à Hippone, comme s'il avoit la Ville pour prison, il est neanmoins obligé en vertu de son serment d'y habiter comme les autres Citoiens, avec la liberté d'en sortir & d'y revenir, sans pouvoir toutefois en sortir pour n'y plus revenir.

S. Augustin. II. Tome.

Dans la Lettre suivante à Albine, Saint Augustin se justifie des reproches qu'on avoit faits à son peuple d'avoir retenu Pinien par un motif d'avarice. Il dit que c'est sur soi que retombent ces soupçons, parce qu'il a l'administration des biens de l'Eglise, au lieu que le peuple n'en dispose ni n'en profite point. C'est pourquoi pour se disculper entierement, il se croit obligé de faire un serment, & de prendre Dieu à témoin, comme il fait dans cette Lettre, que l'administration des biens d'Eglise lui est à charge. Il traite encore la question de la validité du serment de Pinien, & de l'obligation où il étoit de l'executer.

La Lettre 127. à Armentaire & à sa femme Pauline est écrite peu de tems aprés la prise de Rome. Il les exhorte à avoir du mépris pour la vie presente, & leur fait voir l'obligation qu'ils ont de garder exactement le vœu de continence qu'ils avoient fait. Cette Lettre est pleine de tres-excellentes pensées contre l'amour du Monde & de la vie. Il fait remarquer entre autres choses, que si pour la continuation de cette vie passagere on ne craint point d'essuier tant de peines, de dangers & de pertes, on devroit à plus forte raison s'exposer à tout pour la vie éternelle; que toutes ces peines qu'on se donne en cette vie pour éviter la mort, ne vont qu'a nous tenir plus long-tems dans la peine. Que l'on fuit toûjours la mort presente pour demeurer exposez à la crainte de toutes celles qui sont possibles. *Que ne souffrent point*, dit-il, *ceux que les Medecins font passer par le fer & le feu, & quel est l'effet de tant de douleurs ? Est-ce de ne point mourir ? Non, mais de mourir un peu plus tard. Les douleurs sont certaines, & la prolongation de la vie incertaine; & souvent les malades meurent dans les douleurs ausquelles ils s'exposent de peur de mourir ; & prenant le parti de souffrir pour ne point mourir, au lieu de prendre celui de mourir pour ne plus souffrir, il arrive qu'ils trouvent la mort dans les souffrances mêmes, ausquelles ils se sont exposez pour l'éviter. . . . . Mais le plus grand mal, & ce qui fait le plus d'horreur. . . . c'est que pour allonger tant soit peu cette miserable vie, on ne craint point de déplaire à Dieu qui est la source de la veritable vie. . . . Et d'ailleurs, quand une vie miserable comme celle-ci pourroit toûjours durer, elle ne seroit nullement comparable à une vie heureuse, quelque courte qu'elle pût être. Cependant l'amour de cette vie, aussi courte que miserable, fait que l'on perd une vie non seulement heureuse, mais éternelle, quoi-que dans celle même que l'on aime malheureusement, on ne cherche que ce qu'on auroit seurement dans l'autre, & que l'amour de celle-ci fait perdre. Car qu'aime-t-on, quand on aime cette vie si courte & si miserable ? Ce n'est ni sa misere, puisque l'on veut être heureux, ni sa briéveté, puisqu'on craint de la voir finir. On ne l'aime donc que parce qu'elle est vie, & cela seul fait qu'on l'aime, toute courte & miserable qu'elle est.* Il conclut de ces principes, qu'il ne faut aimer que la vie éternelle, qu'il faut se débarrasser des attaches aux biens de ce Monde & des sollicitudes du siecle, pour s'attacher uniquement à suivre JESUS-CHRIST à qui il faut avoir recours comme au souverain Medecin, qui seul peut apporter du soulagement à nos peines, & contenter nos desirs.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 128. est une Declaration de la part des Evêques Catholiques à Marcellin commis par l'Empereur pour assister à la Conference qu'il avoit ordonnée entre les Evêques Catholiques & les Donatistes, par laquelle Declaration ils se soûmettent à toutes les conditions portées par l'ordonnance de Marcellin ; & ils consentent qu'en cas que les Evêques Donatistes succombent dans la Conference, & soient convaincus de Schisme, ils ne laissent pas d'être maintenus dans leur dignité ; en sorte que dans les lieux où il y avoit un Evêque de chaque Communion, ils gouverneroient ensemble jusqu'à la mort de l'un des deux, ou que tous les deux se démettroient, & qu'on feroit une nouvelle élection. Et quoi-qu'ils accordent cette condition avantageuse aux Donatistes, ils ne la prennent point pour eux, & se soûmettent à perdre leur dignité, si les Donatistes ont l'avantage dans la dispute.

Par l'Ordonnance de Marcellin il avoit réglé un certain nombre d'Evêques qui devoient assister de part & d'autre à la Conference. Cependant les Donatistes voulant y assister tous, en firent une Declaration solennelle. Les Evêques Catholiques y consentent par la Lettre 129.

S. Augustin. II. Tome.

Le tems de ces deux dernieres Lettres ne peut pas être douteux, puisqu'elles regardent la Conference de Carthage ordonnée le quatorziéme Octobre l'an 410. & commencée le premier Juin 411.

La 130. est adressée à l'illustre & pieuse Dame Proba Falconia, veuve de Probe Prefet du Pretoire, & Consul en 371. qui s'étoit retirée en Afrique aprés la prise de Rome. Cette sainte Veuve aïant prié Saint Augustin de lui écrire sur la Priere, ce Saint lui donne par cette Lettre d'excellentes instructions sur la maniere dont il faut prier, & sur la disposition où il faut être pour le bien faire. Il y parle du mépris des richesses, du détachement du Monde, de la vraie Beatitude qu'il faut demander, & de l'amour du Prochain. Il montre que la vraie priere doit partir du cœur. Il explique en peu de mots l'Oraison Dominicale, & fait voir qu'elle contient les demandes que nous devons faire. Il remarque que l'on peut bien demander d'être délivré des peines, des maladies & des afflictions; mais qu'il ne faut pas faire cette demande avec impatience, ni se croire negligé de Dieu, quand il ne nous accorde pas le soulagement que nous lui demandons. Cette Lettre est pleine de Maximes & de pensées tres-Chrétiennes, tres-sublimes, & tres-utiles pour toutes les personnes de pieté.

La Lettre 131. à la même Dame ne contient rien de remarquable. Il la remercie du soin qu'elle avoit de s'informer de sa santé.

Dans la Lettre 132. Saint Augustin exhorte Volusien, à qui elle est écrite, de lire l'Ecriture, & l'avertit de lui proposer les difficultez qu'il y trouvera.

Dans la Lettre 133. S. Augustin prie Marcellin de ne pas punir de mort des Donatistes, à qui la question avoit fait confesser des crimes; & le conjure d'avoir égard, dans le choix des peines dont il les devoit punir, à ce qui convient à la douceur que l'Eglise fait profession de garder envers tout le monde.

La Lettre suivante contient une pareille priere au Proconsul Apringius. Ces deux Lettres sont écrites aprés la Loi de l'Empereur faite contre les Donatistes en 412.

Par la Lettre 135. Volusien demande à Saint Augustin la resolution des difficultez que l'on avoit faites contre la Religion des Chrétiens dans une Conference, qui aboutissent toutes à cette objection, comment il se peut faire que Dieu se soit abaissé jusqu'à se faire homme. Cette Lettre fut accompagnée de celle de Marcellin, qui est la 136. qui prie aussi Saint Augustin de faire réponse aux difficultez que Volusien lui avoit proposées; & y ajoûte quelques autres objections des ennemis de la Religion Chrétienne. Ils disoient que c'étoit par ennui ou par inconstance que Dieu avoit aboli l'ancienne Loi; que la Doctrine de l'Evangile étoit contraire aux Etats; que les Empereurs Chrétiens avoient fait beaucoup de tort aux affaires de la Republique.

S. Augustin. II. Tome.

Saint Augustin répond dans la Lettre 137. aux difficultez de Volusien. Il établit d'abord pour principe, que quoi-que la profondeur des Saintes Ecritures soit si grande, que l'on y puisse faire tous les jours de nouvelles découvertes, quelque habile, & quelque éclairé que l'on soit, il n'est pas neanmoins difficile d'arriver à la connoissance de ce qu'il est necessaire de sçavoir pour se sauver. Il répond ensuite à la question de Volusien sur l'Incarnation; & il fait voir que le Verbe s'étant fait homme, n'a pas quitté pour cela les soins des choses de la terre, qu'il n'a point cessé d'être par-tout, & de gouverner toutes choses. Que l'union de l'ame & du corps qui se fait tous les jours, n'est gueres moins difficile à comprendre, que l'union de Dieu & de l'homme, qui ne s'est faite qu'une seule fois pour délivrer les hommes de leurs pechez. Il rapporte ici les motifs les plus puissans pour porter les hommes à croire l'Incarnation de Jesus-Christ. L'origine du peuple des Israëlites, la conduite de Dieu sur lui, le choix qu'il en a fait pour en faire son peuple favori, les Ceremonies & les Loix de l'Ancien Testament qui se rapportent toutes à Jesus-Christ, les Predictions des Prophétes, la vie, les actions & la mort de Jesus-Christ, l'établissement de l'Eglise, son agrandissement & sa conservation, la grandeur & l'élevation de la Morale qu'elle enseigne, le stile simple de l'Ecriture qui la rend accessible à tout le monde, quoi-qu'il s'y trouve des profondeurs que peu d'esprits peuvent penetrer, & plusieurs autres considerations de cette nature, qui sont suffisantes pour persuader la verité de la Religion Chrétienne.

Dans la Lettre suivante, Saint Augustin répond aux difficultez de Marcellin. La premiere est sur le changement de la Loi ancienne, que l'on vouloit imputer à l'envie & à l'inconstance de Dieu. Saint Augustin y répond, que Dieu est immuable en ce qui le regarde; & que comme c'est pour le bien des hommes qu'il a fait des ordonnances & des preceptes, c'est aussi pour leur bien qu'il les change quelquefois, suivant qu'il le juge plus avantageux pour eux.

La seconde objection proposée par Marcellin paroît plus difficile. On accusoit la Doctrine de

S. Augustin. II. Tome.

de Jesus-Christ d'être contraire au bien de l'Etat, parce qu'elle défend de rendre le mal pour le mal, & commande quand on vous donne un soufflet, de tendre l'autre jouë, de donner vôtre manteau quand on vous veut ôter vôtre robbe, & de faire deux mille pas de chemin avec celui qui veut vous obliger à en faire mille. Ces preceptes, disoit-on, sont contraires à ce qui se pratique dans les Republiques : car qui est-ce qui se laisse enlever son bien par son ennemi ? qui est-ce qui ne cherche pas à rendre le mal pour le mal aux Barbares qui viennent ravager les Provinces de l'Empire ?

S. Augustin repousse d'abord cette objection, en montrant que cette Maxime que l'on consideroit comme contraire au bien de la Republique, avoit été celle des anciens Romains, qui avoient crû qu'il étoit de leur grandeur, & du bien de leur Republique de pardonner les injures ; que Ciceron voulant faire passer Cesar pour un grand Prince, le louë de ce qu'il oublioit facilement les injures. Qu'on lit ces choses avec admiration dans les Ecrits des Prophanes, pendant qu'on les méprise dans les Livres des Chrétiens, où ils sont bien plus clairement & plus noblement exprimez. Il fait voir ensuite que ces divins Livres, bien loin d'être contraires au bien des Etats, sont tres-propres pour y entretenir l'union & la paix. Qu'au reste il ne faut pas les entendre à la Lettre, & qu'il n'est pas absolument défendu de se défendre ou de punir le crime ; mais qu'il ne faut jamais agir par un motif de vengeance, mais dans le dessein de faire du bien à celui qui nous offense. Qu'ainsi ces preceptes de Jesus-Christ regardent plûtôt la preparation du cœur, que ce qui se passe au dehors, & ne vont qu'à nous faire conserver au dedans la patience & la charité, nous laissant au surplus dans la liberté de faire au dehors ce qui paroîtra le plus utile pour ceux dont nous desirons le bien.

Aprés avoir rapporté les exemples de Jesus-Christ & de Saint Paul pour justifier cette conduite, il ajoûte qu'elle n'empêche point qu'on n'use de severité envers les méchans, pourvû qu'on le fasse dans un esprit de charité ; qu'on peut même faire la guerre dans cét esprit, en ne voulant obtenir la victoire que pour le bien des vaincus, afin de les empêcher de mal faire. Il répond enfin à la derniere objection de Marcellin, en faisant voir qu'on ne pouvoit justement accuser les Empereurs Chrétiens de la decadence de l'Empire, & que les Païens mêmes avoient reconnu que l'on en devoit accuser principalement le déréglement de leurs mœurs & les vices des Romains. Il montre aussi combien les tours d'Apollonius & d'Apulée sont méprisables aux prix des Miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres.

S. Augustin. II. Tom.

La Lettre 139. est encore adressée au même Marcellin ; mais elle est sur un autre sujet. Il lui parle de la publication des Actes de la Conference de Carthage : il le conjure avec instance d'empêcher qu'on ne punisse de mort les Donatistes qui avoient été mis en prison. Il fait ici mention des Livres du Baptême, de l'abregé de la Conference de Carthage, de la Lettre aux Donatistes, de deux Lettres precedentes, & de la suivante adressée à Honoré, qu'il composoit actuellement ; ce qui fait voir que tous ces Monumens sont de l'an 412.

La Lettre 140. est celle dont nous venons de parler, adressée à Honoré, écrite à l'occasion de cinq questions. Il y traite de la Grace, de la nouvelle Alliance, & de la fin de l'Incarnation de Jesus Christ. Pour entrer en matiere, il remarque que tous les hommes ont une ame doüée de raison, mais que l'usage qu'ils en font, est bien different, les uns ne se servant de cette raison que pour se porter aux biens qui touchent les sens ; & les autres au contraire se portant aux biens qui ne touchent que l'ame, & qui sont d'une nature au dessus de la sienne. Elle peut faire un bon usage de la felicité temporelle ; mais c'est quand elle n'en use que pour le service du Createur : car toutes les substances étant des choses bonnes de leur nature, c'est un bien d'en user dans l'ordre ; & tout ce que Dieu condamne comme mal, c'est d'en user contre l'ordre. Cependant lors même que l'ame use des Creatures contre l'ordre, elle ne se soustrait pas pour cela à l'ordre du Createur ; & le mauvais usage qu'elle fait même des bonnes choses, n'empêche pas le bon usage qu'il sçait faire même des mauvaises. Car sa justice remet dans l'ordre par les peines ceux dont l'injustice se tire de l'ordre par le peché. Dieu a accordé cette felicité temporelle dans l'ancienne Alliance, qui ne promettoit & ne donnoit que des avantages temporels ; mais en même tems il a annoncé la nouvelle Alliance, dont l'ancienne n'étoit que la figure. Il n'y a eu neanmoins qu'un petit nombre de Saints qui l'aient pû appercevoir, & encore ceux-ci, quoique Ministres de l'ancienne Alliance, appartenoient à la Loi nouvelle. Mais dans la plenitude des tems, le Verbe de Dieu s'est uni à l'homme pour être la lumiere des nations ; & ceux qui l'ont reçû, sont devenus les enfans de Dieu, enfans non par nature comme Jesus-Christ, mais enfans d'adoption par la Grace. C'est lui qui nous a appris à mépriser les biens de cette vie,

S. Augustin. II. Tom.

& de ne faire cas que de ceux dont nous joüirons dans l'autre. Voilà l'œconomie de la nouvelle Alliance que Saint Augustin explique fort au long dans cette Lettre. Il la prouve par l'explication entiere du Pseaume 21. qui commence par ces mots: *Mon Dieu, pourquoi m'avez vous délaissé?* qui faisoient le sujet de la premiere question d'Honoré. Il s'arrête principalement à faire voir, que les Fidéles ne doivent pas mettre leur confiance ni leur esperance dans les biens de ce Monde; mais qu'ils ne doivent aimer & rechercher que les biens de l'autre vie. C'est presque l'unique but de toute sa Lettre, qui tend à faire voir que l'amour des biens éternels & spirituels sont la seule fin de la nouvelle Alliance. Il explique aussi dans cette vûë le commencement de l'Evangile de Saint Jean, la Parabole des Vierges folles & des Vierges sages; ces paroles de Saint Paul dans l'Epître aux Ephesiens chap. 3. *Je prie Dieu qu'étant solidement établis & enracinez & fondez dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur;* & ce qui est dit dans l'Evangile des tenebres exterieures; ce qui faisoit le sujet des cinq questions d'Honoré. Cét homme n'étoit que Catéchumene; & cependant Saint Augustin lui debite ici ce qu'il y a de plus sublime & de plus élevé dans la Religion de JESUS-CHRIST: neanmoins en parlant du Sacrifice de la Messe, il ne le lui explique pas clairement, & se contente de lui dire qu'il sçaura, quand il sera baptizé, en quel tems & de quelle maniere on l'offre. Mais il découvre assez clairement ce qu'il croioit de l'Eucharistie, en disant que les orgüeilleux qui approchent de la table de JESUS-CHRIST, reçoivent bien son Corps & son Sang, & l'adorent; mais qu'ils n'en sont point rassasiez, parce qu'ils ne l'imitent point, & qu'encore qu'ils le mangent, ils refusent de se faire pauvres comme lui. Sur la fin de sa Lettre il parle contre ceux qui mettent leur confiance dans leurs propres forces, & non point dans la Grace de JESUS-CHRIST. Voilà en abregé ce que Saint Augustin traite dans cette Lettre, qui peut passer pour un Livre, comme il le remarque lui-même à la fin, & dans ses Retractations, où il le met au rang de ses Ouvrages separez.

La Lettre 141. est une Epître synodique d'une Assemblée d'Evêques Catholiques tenuë à Zerthe, adressée à tous les Donatistes, par laquelle on les exhorte à rentrer dans l'Eglise, aprés que leurs Evêques avoient été confondus & convaincus si solennellement dans la Conference de Carthage, dont on fait un recit abregé dans cette Lettre. Elle est datée du 14. Juin de l'an 412.

S. Augustin. II. Tom.

La Lettre suivante à Saturnin, à Euphrate & aux Clercs rentrez nouvellement dans l'unité de l'Eglise, est du même tems. Saint Augustin les congratule de leur réünion, tâche de les affermir dans le bon parti qu'ils avoient pris, & les exhorte à s'acquitter fidelement de leur ministere.

Dans la Lettre 143. Saint Augustin répond d'abord à une question que Marcellin, à qui elle est écrite, lui avoit proposée: sçavoir, où les Magiciens de Pharaon avoient pû trouver de l'eau dans l'Egypte pour la convertir en sang, puisque Moïse avoit changé toute celle qui y étoit. Il dit que l'on peut répondre à cette question de deux manieres, ou en disant qu'ils avoient pris de l'eau de la mer, ou en supposant que les plaïes d'Egypte n'avoient eu leur effet que dans les Lieux où habitoient les Egyptiens, & non point dans ceux où étoient les enfans d'Israël. Aprés s'être ainsi débarrassé de cette question, il explique quelques endroits de ses Livres touchant le Libre Arbitre, & l'origine de l'ame. Il reconnoît que ses Livres aïant été écrits avec precipitation, il s'y est glissé quelques fautes. Il avouë avec sincerité, qu'à mesure qu'il écrit, il apperçoit quelques-unes de ses fautes, qu'il s'en corrige, & qu'il les reprend, bien loin de les cacher & de les défendre. Il dit qu'il ne ressemble pas à ceux qui par un amour dereglé d'eux-mêmes pour cacher leurs bévûës, voudroient laisser les autres dans leur erreur; qu'il ne veut pas que ses meilleurs amis soûtiennent qu'il ne s'est point trompé. Il remarque judicieusement qu'on ne doit point approuver la loüange que Ciceron a donnée à une personne, *qu'il ne lui étoit jamais échappé un seul mot qu'il eût voulu n'avoir pas dit*; qu'elle convient plûtôt à un homme insensé qu'à un homme sage, ou qu'elle ne peut s'appliquer qu'à des hommes tout divins, par qui le Saint Esprit a parlé. Il avouë qu'il est toûjours incertain sur l'origine de l'ame, parce que l'Ecriture, ni la Raison ne le déterminent point. Il remarque ici que l'Ecriture & la Raison ne peuvent jamais être contraires, & que si la Raison paroît contraire à l'Ecriture, c'est une fausse lueur, ce n'est point une veritable Raison; & que si ce que l'on tire de l'Ecriture, se trouve directement opposé à une raison évidente, il faut que l'on se trompe dans l'intelligence de l'Ecriture. Enfin il refute Volusien, qui faisoit difficulté de croire ce qu'il lui avoit écrit, que la bien-heureuse Marie avoit pû concevoir & enfanter JESUS-CHRIST sans cesser d'être Vierge. Cette Lettre est de l'an 412. car elle est posterieure à la Lettre 139. & Saint Augustin y répond à une Lettre de Marcellin apportée par Boniface, qui étoit avec Marcellin

cellin quand Saint Augustin écrivoit la Lettre 139.

S. Augustin. II. Tome.

Dans la Lettre 144. Saint Augustin congratule ceux de Zerthe, qui s'étoient réünis à l'Eglise, & les exhorte d'en rendre graces à Dieu comme d'un bien-fait de sa misericorde. Il dit que le changement de ceux mêmes qui quittent une vie débauchée pour en mener une plus reglée, sans se donner à Dieu ; tel que celui de Polemon, doit neanmoins être consideré comme l'ouvrage de Dieu. Car, dit-il, ce seroit le comble de l'orgüeil & de l'ingratitude, que de s'imaginer que la beauté du corps, la force, la santé sont des dons de Dieu, & que la chasteté qui fait partie de la beauté de l'ame, pût être l'ouvrage de l'homme. D'où il conclut que la conversion de ceux à qui il écrit, est à bien plus forte raison l'ouvrage de la misericorde de Dieu. Il les exhorte à le reconnoître. *C'est à Dieu*, leur dit-il, *que vous devez rendre graces. Craignez-le, si vous ne voulez pas tomber ; aimez-le, si vous voulez avancer.* DEUM TIMETE, NE DEFICIATIS: AMATE UT PROFICIATIS. Cette Lettre est écrite aprés la Conference de Carthage.

La 145. à Anastase comprend la plûpart des principes de Saint Augustin sur la Justification: car aprés y avoir remarqué que le Monde est plus dangereux, quand il nous caresse, que quand il nous tourmente, il établit les principes suivans. 1. Que l'amour des biens de la terre ne peut être entierement éteint en cette vie, & qu'il aura toûjours part à nos meilleures actions. 2. Que la volonté de l'homme ne peut être appellée libre sans le secours de la Grace. 3. Que la Loi sert à nous faire connoître nôtre impuissance, afin que nous aïons recours à la Grace. 4. Que l'on n'est point victorieux du peché, lorsqu'on ne s'en abstient que par la crainte du châtiment. Car, dit il, *quoi-qu'on n'aille pas jusqu'à l'action exterieure, le desir secret qu'on a dans le cœur de faire le mal, qui n'est retenu que par la crainte de la peine, est un tyran dont on demeure esclave. Ainsi l'on peut dire en ce sens, que celui qui ne s'abstient de pecher précisément que par la crainte du supplice, n'est pas entierement ennemi du peché, parce qu'il n'aime pas encore parfaitement la justice, & que l'on ne hait, à proprement parler, le peché, qu'à proportion que l'on aime la justice.* INIMICUS ERGO EST JUSTITIÆ, QUI POENÆ TIMORE NON PECCAT. . . . . TANTUM PORRO QUISQUE PECCATUM ODIT, QUANTUM JUSTITIAM DILIGIT. 5. Que l'amour de la justice doit aller plus loin que l'amour du peché, parce qu'il doit aller jusqu'au point que tout le mal qui en pourroit revenir à nos corps, ne nous empêche point d'en pratiquer les œuvres ; & qu'ainsi rien ne nous doit separer de l'amour de JESUS-CHRIST & de la justice. 6. C'est le Saint Esprit qui répand cette charité dans nos cœurs, nous ne l'avons point de nous-mêmes : & quand nous nous en trouvons dénuez, il faut demander, chercher, frapper, en s'adressant à Dieu par la priere. Cette Lettre est écrite dans le tems que l'heresie de Pelage commençoit à être connuë en Afrique en 413.

S. Augustin. II. Tome.

La suivante qui est une Lettre de remerciment à Pelage, est aussi du même tems, comme Saint Augustin le témoigne dans le chap. 26. du Livre des Actes de Pelage. Comme il avoit déja oüi dire que cét homme combattoit la Grace de JESUS-CHRIST, il lui en touche quelque chose dans sa Lettre, en souhaitant que Dieu lui donnât les graces qui le rendissent bon pour toûjours, en le priant de demander à Dieu pour lui qu'il le rendît tel qu'il le croioit déja ; & en ajoûtant à la fin de sa Lettre: Je prie Dieu, mon tres-cher frere, qu'il lui plaise de vous rendre agreable à ses yeux.

S. Augustin fait mention dans ses Retractations des deux Lettres suivantes, 147. à Pauline, & 148. à Fortunatien Evêque de Siccé, & les met aprés les Livres composez en 412. En effet, cét Evêque de Siccé, qui assista à la Conference de Carthage, mourut en 413. & eut Urbain pour successeur, qui fut deputé cette année-là pour aller à Rome. Saint Augustin prouve dans ces deux Lettres, que l'on ne peut voir Dieu des yeux du corps. Il explique encore particulierement dans la premiere ce que c'est que voir Dieu, comment on le voit, qui sont ceux qui l'ont vû, ou qui le verront.

La Lettre 149. est une Réponse de S. Augustin aux questions que S. Paulin lui avoit proposées par la Lettre 121. sur quelques endroits de l'Ecriture-Sainte. Il examine en Critique les difficultez qu'il lui avoit faites sur les Epîtres de S. Paul, & y satisfait assez raisonnablement. Cette Lettre a été écrite vers l'an 414. aprés la promotion d'Urbain à l'Evêché de Siccé.

La Lettre 150. est écrite à Probe & à sa fille Julienne, qu'il congratule de ce que Demetriade fille de Julienne s'étoit consacrée à Dieu par le vœu de Virginité. Elle est pleine d'expressions nobles à la loüange de la Virginité.

Le Comte Marcellin qui avoit presidé à la Conference de Carthage, aïant été executé l'an 413. à Carthage, avec son frere Apringius, par ordre du Comte Marin, accusé d'être complice de la revolte d'Heraclien, Saint Augustin qui

étoit

S. Augustin. II. Tome.

étoit de ses amis, & qui connoissoit son innocence, fit tous ses efforts pour empêcher ce jugement, & eut un tres sensible regret de la mort de ces innocens. Un grand Seigneur appellé Cecilien, qui étoit des amis de saint Augustin, & des ennemis de ces deux freres, ayant été à Carthage dans le tems qu'ils furent jugez, fut soupçonné d'avoir eu part à ce jugement. S. Augustin ayant été quelque tems sans lui écrire, ce Seigneur crût qu'il avoit aussi conçû le même soupçon, & lui en écrivit. C'est à sa Lettre que saint Augustin fait réponse par la Lettre 151. dans laquelle il represente la cruauté & l'injustice du jugement de Marin, & les choses qui avoient donné lieu de faire croire que Cecilien y avoit eu part. Il lui témoigne neanmoins qu'il n'en croit rien, aprés les paroles qu'il lui avoit données, & l'exhorte à renoncer entierement à l'amitié de Marin. Il fait ensuite l'éloge de ces deux freres innocens, sans les nommer, & particulierement celui de Marcellin. Il rapporte les discours édifians qu'il avoit tenus dans la prison. Il y a ici une chose remarquable: Saint Augustin raconte que l'ayant été visiter en prison, & étant seul avec lui, il lui demanda s'il n'avoit point commis de peché pour lequel il fût obligé d'être mis en penitence; & que Marcellin lui fit réponse, *qu'il prenoit à témoin les Sacremens que cette main lui apportoit, que ni devant, ni depuis son mariage, il n'avoit approché d'aucune femme que de la sienne.* Cét endroit nous fait entendre que les Pasteurs avoient soin d'assister les personnes qui étoient arrêtez prisonniers, qu'ils leur portoient les Sacremens, & qu'ils leur imposoient la penitence, quand ils se trouvoient coupables de grands pechez: & il n'y a pas de doute qu'aprés leur avoir imposé la penitence, ils leur donnoient l'absolution, quand ils craignoient qu'ils ne fussent condamnez à mort; mais à condition que s'ils pouvoient éviter le supplice, ils accompliroient leur penitence. Saint Augustin oppose enfin à l'innocence de Marcellin la cruauté & l'indignité de l'action de Marin, qu'il dépeint comme un fort méchant homme, qui avoit sacrifié ces deux innocens pour satisfaire les Donatistes. Il conseille encore à Cecilien d'avoir cette action en horreur, & de concevoir contre celui qui l'avoit commise, une indignation qui le portât à en faire une penitence proportionnée à la grandeur de son crime. Sur la fin il lui remontre qu'il ne doit pas demeurer davantage Catechumene à l'âge où il est, & de la probité dont il est. Marcellin qui avoit été si injustement traité par Marin, fut justifié en Cour. Saint Augustin témoigne que l'on ne trouva pas même qu'il falût des Lettres de remission, & que si Marin n'eût pas précipité le jugement de Marcellin sans attendre la réponse de l'Evêque que l'on avoit envoyé vers l'Empereur pour solliciter sa grace, il eût été renvoyé absous. Et en effet, Marin fut disgracié, & la memoire de Marcellin honorée par l'Empereur Honorius, qui dans une Loi du 3. Aoust de l'année 414. rapportée dans le Code Theodosien Livre 16. tit. 5. L. 55. confirme tout ce qu'il avoit fait contre les Donatistes, & lui donne la qualité de *Marcellin de glorieuse memoire.*

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 152. est de Macedonius Vicaire d'Afrique, qui demande à saint Augustin, si la Religion permet à des Evêques de s'employer auprés des Juges pour obtenir la grace des ennemis, comme ils faisoient en ce tems, & comme saint Augustin faisoit tres souvent auprés de Macedonius. Ce Magistrat avoit de la peine à croire que la Religion autorisât cette Pratique, *puisque Dieu défend le peché si severement, qu'on n'est pas même reçû à la penitence, passé la premiere fois, & que d'ailleurs il semble que c'est autoriser le crime & l'approuver, que de ne vouloir pas qu'il soit puni.*

Saint Augustin répond dans la Lettre 153. que les Evêques intercedent pour les criminels, parce qu'ils esperent qu'ils se corrigeront; qu'ils detestent le crime, & qu'ils ont pitié du criminel; que l'amendement n'ayant lieu qu'en cette vie, on est obligé d'interceder pour les criminels, de peur que du supplice qui finit en faisant finir leur vie, ils ne tombent dans un supplice qui ne finira jamais. Qu'ainsi l'on ne peut douter que la Religion n'autorise cette Pratique, puisque Dieu même, en qui il n'y a point d'injustice, qui voit ce que chacun est, & ce qu'il doit être, & qui ne peut se tromper dans ses jugemens, fait lever son Soleil sur les méchans comme sur les bons, & invite par sa longue patience les pecheurs à faire penitence. Que Quand les Evêques par leurs intercessions ont soustrait quelqu'un à la severité des Juges, ils le mettent en penitence, afin que son crime ne demeure pas impuni. *Car*, dit-il, *le veritable penitent n'a autre chose en vûë que de ne point laisser impuni le mal qu'il a fait.* Que s'il y en a dont la malice soit si grande, qu'aprés avoir fait penitence, aprés être reconciliez & rétablis dans la participation des saints Mysteres, ils retombent dans leurs desordres, & quelquefois même dans de plus grands: à la verité, l'Eglise ne les reçoit plus à faire penitence, de peur qu'un remede qui est d'autant plus salutaire qu'on l'expose moins au mépris des pecheurs, ne perdît sa vertu, s'il devenoit plus commun; mais qu'on ne desespere pas de leur salut, qu'ils peuvent obtenir par la misericorde de Dieu, en se conver-

vertissant & en changeant de vie. Saint Augustin apporte ensuite plusieurs raisons d'équité & plusieurs exemples, pour faire voir qu'il n'est point défendu d'interceder pour les criminels, & que tous les hommes doivent être portez à la douceur & à la misericorde. La principale consideration qu'il employe, est celle de l'état des hommes en cette vie qui ne peut être exempte de peché. *Car*, dit-il, *quoi que les pechez que nous commettons aprés cette abolition generale du Baptême, ne soient pas de la qualité de ceux pour lesquels on est separé de l'Autel, il faut neanmoins les expier non par une douleur sterile, mais par le sacrifice des œuvres de misericorde.*

S. Augustin. II. Tome.

Saint Augustin avouë neanmoins que la puissance souveraine des Princes, le droit de vie & de mort, la terreur des supplices, sont necessaires pour retenir les scelerats, & que la crainte que ces choses impriment, est utile non seulement aux bons, qui par ce moyen vivent en seureté parmi les méchans, mais encore aux méchans même, puisque pendant que la crainte des supplices leur tient les mains liées, le cœur peut invoquer Dieu, & changer de mal en bien. *Car*, dit-il, *ils ne sont point bons tant qu'ils ne s'abstiennent du mal que par la crainte du supplice, puisque ce n'est pas la crainte qui nous rend bons, mais l'amour de la justice.*

Il ajoûte qu'il y a des rencontres, où *c'est être misericordieux que de punir, & qu'il y en a où ce seroit être cruel de pardonner.* SICUT ENIM EST ALIQUANDO MISERICORDIA PUNIENS, ITA EST CRUDELITAS PARCENS. Il parle enfin de la restitution des biens volez ou mal acquis; & il dit là-dessus: 1. Que c'est se mocquer, & ne pas faire penitence, que de ne pas rendre, quand on le peut, le bien qui n'est acquis que par le crime dont on fait semblant de se repentir. 2. Que quoi que les Juges puissent ordonner sans injustice des peines & des châtimens pour faire rendre le bien d'autrui à un voleur, on peut neanmoins interceder pour lui, non pour empêcher que les voleurs ne rendent ce qu'ils ont pris, puisqu'on les y oblige, qu'on les y excite par la terreur des jugemens de Dieu, & qu'on les separe de la Communion, jusqu'à ce qu'ils l'aient fait; mais pour empêcher qu'on n'exerce des cruautez inutiles contre un homme qu'on croit n'avoir pas de quoi rendre, ou n'être pas convaincu de vol. 3. Que quand l'on n'a pas des preuves convaincantes qu'une personne ait vôtre bien, il vaut mieux courir risque de laisser son bien au voleur qui l'a peut-être, mais qui le nie, que de s'exposer à le tourmenter & à le faire mourir, peut-être injustement, s'il ne l'a pas. Belle regle pour apprendre aux Maîtres à ne pas faire arrêter si aisément leurs Domestiques sur de simples soupçons qu'ils ont conçûs contre eux. 4. Que les Avocats peuvent bien recevoir de l'argent pour un conseil legitime, ou pour une juste défense; mais que les Juges n'en peuvent point recevoir pour rendre la justice, ni un témoin pour rendre témoignage à la verité, & que l'un & l'autre sont encore bien plus coupables, quand ils reçoivent de l'argent, l'un pour une Sentence injuste, & l'autre pour un faux témoignage. 5. Que les Avocats qui ont été payez pour avoir défendu une méchante cause, ou pour avoir trompé le Juge, sont obligez à restitution, aussi-bien que les témoins & les Sergens qui ont exigé des droits qui ne leur appartenoient point. 6. Que l'on est obligé de rendre le bien acquis par les vols, par les rapines, par les calomnies, par les oppressions, à ceux à qui on l'a pris, & qu'il ne suffit pas de le donner aux Pauvres. 7. Que l'on peut dire en un sens que les Infideles ne possedent rien legitimement, & que tout appartient aux Fideles. Car, dit saint Augustin, *tout bien que l'on n'a pas droit de posseder, est le bien d'autrui, & l'on n'a droit de posseder que ce qu'on possede justement: or l'on ne possede justement que ce que l'on posede comme il faut: tout ce qu'on ne possede pas comme il faut, est donc le bien d'autrui? & c'est ne pas posseder le bien comme il faut que de n'en pas bien user.... Ainsi les méchans ne possedent jamais de bien comme il faut, & les bons le possedent d'autant plus legitimement qu'ils l'aiment moins.* Ce principe auroit d'étranges suites, si l'on n'y ajoûtoit la restriction que saint Augustin apporte aussi-tôt. *Mais enfin on tolere l'iniquité de ceux qui ne possedent pas comme il faudroit les biens de ce Monde; on a même établi des Loix qui en reglent la possession: on les appelle Loix Civiles, parce qu'elles font subsister la societé civile, non en faisant que ceux qui possedent ces biens, en usent comme il faut, mais en ne souffrant pas qu'ils en abusent jusqu'à l'oppression des autres.... Nous ne laissons pas d'avoir égard à ces Loix humaines & temporelles, & nos intercessions ne vont jamais à empêcher qu'on ne rende ce qui est mal acquis selon les Loix.*

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 154. est de Macedonius qui écrit à saint Augustin qu'il avoit fait ce qu'il lui avoit demandé, & qu'il avoit lû les trois premiers Livres de la Cité de Dieu que saint Augustin lui avoit envoyez.

Saint Augustin lui fait Réponse par la Lettre 155. où il l'entretient de la Beatitude, lui faisant voir que Dieu est la source de la Vie bienheureuse, & que la veritable vertu consiste dans l'a-

l'amour de Dieu. *La vertu*, dit-il, *n'est autre chose que l'amour de ce qu'il faut aimer; en sçavoir faire le choix, c'est ce qu'on appelle Prudence; n'en pouvoir être détourné par aucun mal, par aucun plaisir, par aucun orgüeil, c'est ce qu'on appelle Force, Temperance & Justice.... Dieu est tellement nôtre souverain Bien, que d'aimer quelque autre chose ou plus, ou autant que lui, c'est ne sçavoir pas nous aimer nous-mêmes. Car nôtre état est d'autant meilleur, que nous nous portons avec plus d'impetuosité vers ce qu'il y a de meilleur.*

S. Augustin. II. Tome.

Ces quatre Lettres sont écrites aussi-tôt aprés que saint Augustin eut composé ses trois premiers Livres de la Cité de Dieu achevez en 413. avant que le quatriéme & le cinquiéme qui parurent en 415. fussent composez.

La Lettre 156. est écrite de Syracuse par un nommé Hilaire, qui prie saint Augustin de lui faire sçavoir ce qu'il doit penser des Propositions suivantes que quelques-uns debitoient à Syracuse. *Que l'homme peut se conserver pur de tout peché; qu'il lui est aisé, s'il le veut, d'observer les commandemens de Dieu; que les hommes naissent sans peché, & qu'ainsi il seroit contre la justice de Dieu que les enfans morts sans Baptême perissent. Que les Riches ne sçauroient entrer dans le Royaume de Dieu, s'ils ne renoncent à leurs richesses, & s'ils ne vendent tout ce qu'ils possedent pour le distribuer aux Pauvres; & que quand ils le gardent, les bonnes œuvres qu'ils peuvent faire, conformément à ce que la Loi de Dieu nous prescrit, ne leur servent de rien; & enfin qu'il ne faut jurer en aucun cas.* Il lui demande encore si l'Eglise sans ride & sans tache, dont parle saint Paul, est celle où nous sommes presentement, ou celle que nous esperons de composer un jour dans le Ciel avec tous les Bienheureux. Il y a bien du rapport entre cét Hilaire qui étoit alors à Syracuse, & celui qui se joignit à saint Prosper pour combattre les Semipelagiens, & qui écrivit à saint Augustin la Lettre 226. L'un & l'autre étoient Laïques, puisque saint Augustin leur donne la qualité de fils. Ils étoient tous deux fort ennemis des Pelagiens, Disciples, & grands admirateurs de saint Augustin. Le stile des deux Lettres est fort semblable, ce qui fait croire que c'est la même personne.

Quoi qu'il en soit, saint Augustin répond dans la Lettre suivante aux questions qui lui avoient été proposées par la Lettre précedente, qui lui donnoient lieu de traiter à fond du peché Originel, de la Corruption de la Nature, de la Justification & de la Grace de Jesus-Christ; & de prouver contre les Pelagiens: 1. Qu'il n'y a personne qui puisse être exempt de peché en cette vie, 2. Que l'on ne peut accomplir la Loi sans la Grace de Jesus-Christ, qui s'obtient à force de travailler & de prier. 3. Que la Grace ne ruine point la Liberté, parce que la volonté de l'homme est d'autant plus libre, qu'elle est plus soûmise à la Grace de Jesus-Christ, & délivrée de la Domination du peché. Qu'il ne faut pas craindre que le Libre Arbitre soit détruit, parce qu'il a besoin de ce secours, puisqu'au contraire on suppose qu'il n'est pas détruit, en disant qu'il a besoin d'être secouru. 4. Que saint Paul nous apprend que tous les enfans qui descendent d'Adam, naissent dans le peché, & perissent éternellement, s'ils ne sont sanctifiez par la Grace du Baptême. Il refute ici amplement les Pelagiens, qui répondoient que le peché n'étoit passé d'Adam dans les autres hommes que par imitation, & il s'étend sur l'opposition que saint Paul fait entre Adam & Jesus-Christ, entre la condamnation dont le Vieil Homme a été cause par son peché, & la Justification que le Nouvel Homme a faite en nous par sa Grace. Aprés avoir traité ces points, il parle en passant contre Celestius qui avoit été accusé & convaincu à Carthage des erreurs que saint Augustin venoit de refuter. Ce saint passe ensuite à la refutation d'une autre erreur des Pelagiens touchant les mœurs, & montre: 5. Que pour être sauvé, il n'est pas necessaire de quitter tous ses biens pour se reduire à une entiere pauvreté. Enfin il remarque que l'Eglise est ici-bas mêlée de bons & de méchans. Il ajoûte encore touchant les juremens, qu'il faut éviter de jurer autant qu'il est possible; que le meilleur est de ne point jurer du tout, non pas même des choses vraies, puisque quand on est accoûtumé à jurer, on se trouve à tout moment sur le bord du parjure; qu'il est tres-dangereux de se faire un jeu du jurement, & que le plus sûr est de ne jurer jamais & de n'avoir dans la bouche que le *oui* & le *non*. Saint Jerôme fait mention de cette Lettre dans son Dialogue écrit l'an 415. & en parle comme d'un Ouvrage qui venoit de paroître. Elle fut lûë dans le Concile de Palestine tenu dans le mois de Juillet, de l'an 415. comme saint Augustin le témoigne dans le Livre des Actes de Pelage chapitre 11. ce qui fait voir qu'elle est de l'an 414.

S. Augustin. II. Tome.

Voici le sujet de la Lettre 158. Evode Evêque d'Uzale aprés y avoir rapporté l'heureuse mort d'un jeune homme qui avoit vêcu fort saintement, & qui s'étoit apparu à quelques-uns aprés sa mort, propose à S. Augustin des Questions sur ces sortes d'apparitions, & lui demande si l'ame n'avoit point un corps aprés la mort. Il ne faut pas oublier que cét Evêque parlant de la mort de ce jeune homme, remarque que dans sa maladie il recitoit des Pseaumes, & qu'à l'article de la

S. Augustin. II. Tome.

mort il fit le signe de la Croix sur son front, qu'on lui fit des obseques honorables en chantant trois jours des hymnes sur son tombeau, & que le troisiéme jour on offrit le sacrifice de nôtre Redemption. Sur la fin de cette Lettre Evode fait d'autres demandes à S. Augustin sur la difference qu'il y a entre la Sagesse de Dieu & celle des hommes.

Saint Augustin répond à cét Evêque par la Lettre 159. que la Question qu'il lui a proposée, demanderoit beaucoup de travail & d'application pour resoudre toutes les difficultez qu'elle peut avoir; mais que pour lui dire en un mot son sentiment là-dessus, il ne croit point que l'ame sorte d'un corps avec un corps. A l'égard des visions & des apparitions, il dit qu'on n'en peut rien dire qu'on ne sçache de quelle maniere il s'excite dans nôtre ame un nombre infini d'images differentes: c'est ce qu'il est tres-difficile de comprendre, quoi-qu'il soit certain que ces images ne sont ni des mouvemens corporels, ni des qualitez corporelles. Il renvoie Evode à ce qu'il a dit sur cette matiere dans son Ouvrage sur la Genese, se contentant de lui rapporter l'Histoire arrivée à Gennade Medecin de Carthage, qui doutant de l'autre Vie en fut convaincu par un jeune homme qui lui apparut en songe, & lui fit comprendre que puisqu'il l'entendoit & le voioit, quoi-qu'il eût les yeux fermez, & qu'il ne se servît point de ses oreilles, que de même aprés sa mort, quoi-qu'il n'eût plus d'yeux corporels, il ne laisseroit de voir, de sentir & de vivre.

La Lettre 160. & la 161. sont deux Lettres d'Evode. Dans la premiere il consulte Saint Augustin sur ce que c'est que Dieu & la Raison; & dans la seconde il lui demande l'éclaircissement d'un endroit de sa Lettre 137. à Volusien.

Saint Augustin répond à ces deux Lettres par la 162. dans laquelle, aprés avoir témoigné à Evode qu'il n'a pas le tems de répondre à ces Questions, il l'assûre qu'il en a déja resolu plusieurs dans ces Livres de la Trinité, du Libre Arbitre, de la quantité de l'ame, & de la vraie Religion. Il confirme ce qu'il avoit dit dans la Lettre 159. touchant l'ame separée du corps, & sur les apparitions. Il défend enfin ce qu'il avoit dit de l'Incarnation dans sa Lettre à Volusien. *Si l'on pouvoit rendre une raison de ce Mystere, il ne seroit plus admirable; si l'on en trouvoit un exemple, il ne seroit plus singulier.*

Quoi-que Saint Augustin eût témoigné à Evode qu'il n'avoit pas le loisir de répondre à ces sortes de Questions, celui-ci lui en propose neanmoins encore deux par la Lettre 163. La premiere sur l'origine de l'Ame de JESUS-CHRIST, & la seconde sur un passage difficile de l'Epître de Saint Pierre, où il est dit que JESUS-CHRIST a prêché en esprit *aux esprits retenus dans la prison, & qui avoient été incredules autrefois*; que *la Patience de Dieu les attendoit au tems de Noé.*

S. Augustin. II. Tom.

Saint Augustin dans la Lettre 164. resout ces deux Questions; & commençant par la derniere, il dit 1. Que personne ne peut douter que JESUS-CHRIST ne soit descendu aux Enfers. 2. Qu'il n'en a pas délivré tous les hommes, mais seulement ceux qu'il a crû dignes d'en être délivrez. 3. Que presque toute l'Eglise croit qu'il en a délivré nôtre premier Pere, & qu'il y en a qui croient qu'il en a tiré les autres Patriarches & les Prophetes; mais qu'il est plus vrai-semblable que ces justes n'étoient pas dans les Enfers, mais dans un autre lieu appellé le sein d'Abraham. 4. Que les justes qui ressusciterent quand JESUS-CHRIST mourut, ne reprirent leurs corps que pour mourir aprés. 5. Que l'on ne peut pas dire que JESUS-CHRIST ait annoncé l'Evangile en l'autre Monde à ceux qui avoient été incredules pendant leur vie. 6. Que le passage de Saint Pierre ne doit pas s'entendre des esprits ou des ames retenuës dans les Enfers, mais des esprits qui vivoient du tems de Noé, que le Verbe a éclairez dés-lors, de sorte que le Sens de Saint Pierre selon Saint Augustin n'est pas que JESUS-CHRIST soit descendu aux Enfers pour y prêcher l'Evangile à ceux qui avoient été incredules au tems de Noé; mais que JESUS-CHRIST aprés être mort pour nous, a été ressuscité par cét Esprit, par lequel il a prêché autrefois, ou par lequel il instruisit autrefois les hommes incredules dans le tems que Noé fabriquoit l'Arche, pendant que la Patience de Dieu les attendoit & les invitoit à la Penitence. 7. Que la naissance de JESUS-CHRIST n'a point été soüillée par le peché, & qu'encore qu'il ait pris dans le sein d'une Vierge une veritable Chair, ce n'a point été une Chair de peché, parce que la concupiscence n'a point eu de part à la formation de cette Chair. Ceci le conduit insensiblement dans l'autre Question sur l'origine de l'Ame. Saint Augustin demeure toûjours dans l'incertitude sur ce sujet, & n'ose prendre aucun parti sur les quatre Opinions qui partageoient les Chrétiens de son tems sur cette matiere: il rejette neanmoins hardiment celle qui établit, que c'est en punition de quelques pechez commis dans une autre Vie que l'ame est jettée dans les corps comme dans une espece de prison; & soûtient qu'il est certain que l'Ame de JESUS-CHRIST n'a point été sujette à la mort du peché, ni à la condamnation. Toutes ces Lettres d'Evodius, & ces Ré-

S. Augustin. II. Tome.

ponses de Saint Augustin ont été écrites proche l'une de l'autre aprés la Lettre à Volusien dans l'année 415.

La Lettre 165. est une Lettre de S. Jerôme à Marcellin & à Anapsychie, dans laquelle ce Pere aprés avoir rapporté les differentes opinions sur l'origine de l'Ame, les avertit de s'adresser à S. Augustin, s'ils en veulent sçavoir davantage. Il est visible que cette Lettre est écrite avant les précedentes, puisqu'elle s'adresse au Comte Marcellin executé en 413. mais on la met ici, parce qu'elle a du rapport avec la Lettre suivante de Saint Augustin, qui est un traité sur l'origine de l'Ame, adressé à Saint Jerôme, & qui lui fut envoié par Orose en 415.

Saint Augustin aprés y avoir remarqué, que l'ame ne peut être appellée un corps, si par ce terme l'on entend une substance étenduë, quoiqu'elle pût être nommée corporelle en un autre sens; si l'on prenoit ce terme plus generalement pour signifier en general la substance; propose à Saint Jerôme les differentes opinions sur l'origine de l'ame, & lui fait plusieurs difficultez sur celle que S. Jerôme sembloit le plus approuver: c'est neanmoins celle que nous tenons presentement, que les ames sont créées & mises dans les corps à la naissance d'un chacun. Il s'arréte principalement à montrer qu'il est difficile de l'accorder avec le peché Originel, & avec ce que l'Eglise croit des enfans morts sans Baptême, & demande à S. Jerôme la resolution de ces difficultez, aprés avoir répondu aux Raisons qu'il alleguoit contre l'opinion qui paroissoit la plus vraisemblable à Saint Augustin. Il remarque que l'on honoroit dans l'Eglise les SS. Innocens comme des Martyrs.

La Lettre suivante à Saint Jerôme sur ces paroles de l'Apôtre Saint Jacques chap. 2. v. 10. *Celui qui viole la Loi en un seul commandement, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout*, fut écrite aussi-tôt aprés la précedente, comme saint Augustin le témoigne dans la revuë de ses Livres. Il demande à Saint Jerôme l'explication de ce passage, & en donne une lui-même qu'il soûmet à son jugement. Il examine le sentiment des Stoïciens qui soûtenoient qne tous les pechez étoient égaux, & celui des Philosophes qui assûroient qu'il étoit impossible d'avoir aucune vertu, qu'on ne les eût toutes. Aprés avoir agité ces questions de part & d'autre, il conclut que quand il seroit vrai que l'on ne peut avoir une vertu qu'on n'ait toutes les autres, il ne s'ensuivroit pas que tous les pechez fussent égaux; mais qu'au reste il n'est pas vrai que toutes les vertus doivent être necessairement jointes ensemble, parce que la vertu n'étant autre chose que l'amour de ce qu'on doit aimer, on peut avoir plus ou moins de cet amour, & que personne n'a une parfaite Charité dans cette Vie. Ceci supposé, il dit que celui qui viole la Loi en un seul chef, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout, parce qu'en tout peché on agit contre la Charité qui est l'accomplissement de la Loi. Mais il ne s'ensuit pas de là que tous les pechez soient égaux, parce que, quoi-que chaque peché viole la Charité d'où dépend la Loi, cela n'empêche pas que l'on ne soit plus ou moins coupable, selon que les pechez que l'on commet, sont plus ou moins grands. En un mot, il y a en nous plus ou moins de peché, selon qu'il y a plus ou moins de Charité, & nous ne serons parfaits dans la Charité que quand nous serons délivrez de la foiblesse de cette chair mortelle. Enfin, l'on ne doit pas mépriser les pechez legers & les fautes journalieres, il faut en demander pardon à Dieu, & les effacer continuellement par les prieres & par les bonnes œuvres. Quiconque negligeroit de les expier, & qui croiant avoir de la justice plus qu'il ne lui en faut, demanderoit à Dieu d'être jugé sans misericorde, arriveroit au Tribunal de J. C. avec un amas de pechez qui l'accableroient, & il ne trouveroit point de misericorde.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 168. est un Remerciement que Timase & Jacques font à Saint Augustin du Livre de la Nature & de la Grace composé en 415. qui leur étoit adressé.

Dans la Lettre 169. Saint Augustin répondant à Evode sur deux Questions que cét Evêque lui avoit proposées, l'une sur la Trinité, l'autre sur cette Colombe sous la forme de laquelle le Saint Esprit a paru, explique la Foi de l'Eglise sur la Trinité & sur l'Incarnation d'une maniere tres-pure & tres-exacte. Cette Lettre est écrite la même année que le Livre de la Nature & de la Grace, c'est-à-dire, en 415.

La Lettre suivante écrite au nom de Saint Augustin & d'Alype est encore sur le même sujet. Ils y instruisent le Medecin Maxime nouvellement revenu de l'Heresie des Ariens, & l'exhortent à ramener à la Foi ceux qu'il avoit entraînez dans l'erreur.

La Lettre suivante est un Billet d'Alype & de Saint Augustin à l'Evêque Peregrin, par lequel ils le prient de leur faire sçavoir le succés de leur Lettre à Maxime, & de l'avertir de n'être point offensé de sa longueur, parce qu'ils ont coûtume d'en écrire de semblables aux personnes qu'ils considerent. Ce Peregrin n'aiant été fait Evêque qu'en 413. il y a apparence que ces deux Lettres n'ont pas été écrites avant l'an 415.

La Lettre 172. est une Responsе de Saint Jerôme

S. Augustin. II. Tome.

rôme aux Lettres 166. & 167. de Saint Augustin : il louë ce que Saint Augustin y avoit dit, & s'excuse d'y répondre. Cette Lettre fut apportée par Orose en 416.

La Lettre 173. de Saint Augustin est adressée à Donat Prêtre Donatiste de la Bourgade de Carthagene dans le Diocese d'Hippone, qui aïant appris qu'il y avoit ordre de l'arrêter & de l'emmener à l'Eglise, s'étoit voulu précipiter dans un puits. Saint Augustin lui fait comprendre dans cette Lettre l'excés de sa folie, & lui montre que c'est tres-bien fait de forcer à suivre le bien ceux qui ne veulent que le mal. Cette Lettre est posterieure à la Conference de Carthage.

La Lettre 174. de Saint Augustin à Aurele Evêque de Carthage, accompagnoit son Ouvrage de la Trinité achevé en 416.

La Lettre 175. au Pape Innocent I. n'est pas une Lettre particuliere de Saint Augustin, mais une Epître Synodique du Concile de Carthage tenu l'an 416. par laquelle les Evêques de ce Concile qui sont au nombre de 68. informent le Pape de ce qu'ils avoient fait dans ce Concile contre Pelage & contre Celestius; de quelle maniere Orose leur aïant rendu les Lettres d'Heros & de Lazare contre Pelage & contre Celestius, aprés avoir revû ce qu'ils avoient déja fait il y avoit cinq ans à Carthage contre Celestius, ils avoient anathematizé de nouveau leurs erreurs, pour faire revenir de cét égarement ceux qui les avoient avancées, ou du moins afin de guerir ceux qu'ils avoient déja infectez, & afin de préserver de leur venin ceux qu'ils pourroient en infecter dans la suite. Ils en avertissent le Pape Innocent, afin que l'autorité du Saint Siege Apostolique jointe au jugement des Evêques d'Afrique pût mettre à couvert le salut de plusieurs, & rappeller dans le droit chemin ceux qui s'en étoient égarez. Ils refutent ensuite en peu de mots les principales erreurs des Pelagiens contre la Grace & contre le peché Originel. Ils ajoûtent que quand Pelage auroit été justement absous dans le Concile de Palestine, on doit presentement anathematizer l'erreur qui se glisse & qui se repand dans le Monde. Enfin, que quoi-que Pelage & Celestius paroissent revenus de leurs erreurs, & qu'ils aient pris le parti de nier qu'il les aient jamais défenduës, & de soûtenir que les écrits qu'on leur produit, ne sont point d'eux ; il faut toûjours prononcer Anatheme contre *quiconque ose enseigner & soûtenir, que pour éviter le peché & accomplir les Commandemens de Dieu, les forces naturelles de l'homme lui peuvent suffire. . . . & quiconque ose dire que les enfans n'aient plus besoin d'être délivrez de la perdition par le Baptême de* JESUS-CHRIST, *& qu'ils puissent sans ce Sacrement avoir part à la Vie éternelle.*

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 176. est une autre Lettre Synodique du Concile de Mileve composé de soixante Evêques de Numidie, & tenu dans le même tems que le précedent. Ils exhortent le Pape Innocent à employer son autorité pour la condamnation de cette nouvelle Heresie ennemie de la Grace de JESUS-CHRIST. Ils accusent Celestius & Pelage comme en étant les auteurs. Ils esperent neanmoins qu'ils renonceront à leurs erreurs.

Outre ces deux Lettres, Saint Augustin en écrivit une particuliere au Pape, & au nom des Evêques Aurele, Alype, Evode & Possidius ses Collegues & ses intimes amis, par laquelle il lui represente que Pelage aïant vécu long-tems à Rome, il est de grande Consequence d'y condamner nettement l'erreur qu'il y avoit enseignée ; qu'il seroit bon de faire venir Pelage, & de l'interroger de lui faire faire profession de la Foi d'une maniere qui ne fût point susceptible d'aucune mauvaise explication ; & de lui faire anathematizer clairement les erreurs qui se trouvent dans ses Livres. Ils combattent aussi la Doctrine des Pelagiens, expliquent la difference de la Loi & de la Grace, & font voir la necessité de celle ci pour accomplir les Preceptes.

S. Augustin écrivit encore sur le même sujet & dans le même tems la Lettre 178. à Hilaire qu'on croit être l'Evêque de Narbonne, & la 179. à Jean de Jerusalem, à qui il envoye son Livre de la Nature & de la Grace avec le Livre de Pelage, lui demandant en échange les Actes Ecclesiastiques par lesquels il paroissoit que Pelage avoit été justifié, c'est-à-dire, les Actes du Concile de Diospole. Toutes ces Lettres sont écrites l'an 416. aprés le retour d'Orose, qui avoit apporté de Palestine en Afrique les Lettres d'Heros & de Lazare contre Pelage.

La Lettre 180. à Oceanus Gentilhomme Romain est encore du même tems. Cét homme avoit pris le parti de Saint Jerôme sur l'origine des Ames, & sur le mensonge officieux. Saint Augustin lui fait voir en peu de mots quelques-unes des difficultez du sentiment de Saint Jerôme touchant l'origine des Ames, & lui montre la difference qu'il y a entre les Tropes ou les Metaphores & le Mensonge. Il remarque que Saint Jerôme avec qui il avoit eu un different sur ce sujet, avoit depuis changé de sentiment dans le Dialogue qu'il avoit fait contre Pelage ; & il prie Oceanus de lui envoyer un Traité de ce Pere dont Orose lui avoit parlé, où il étoit Traité de la Resurrection de la Chair.

S. Augustin. II. Tom.

Les Lettres 181. 182. 183. & 184. sont les Réponses du Pape Innocent I. aux Lettres des Evêques d'Afrique, par lesquelles il approuve & confirme tout ce qui s'étoit fait en Afrique contre Pelage & Celestius. Elles sont de l'an 417.

La Lettre 185. est au nombre des Oeuvres dont Saint Augustin fait mention dans ses Retractations, où il l'appelle le Livre de la Correction des Donatistes, contre ceux qui ne vouloient pas que l'on pût se servir des Loix des Empereurs pour les faire rentrer dans l'Eglise. Il l'adresse à Boniface Tribun, & ensuite Comte en Afrique.

Aprés y avoir montré la difference qu'il y a entre l'Heresie des Ariens, & le Schisme des Donatistes, il fait voir qu'on peut, en gardant les Regles de la moderation Chrétienne, employer la terreur des Loix pour ramener les Heretiques à l'Eglise. Il parle fort au long des cruautez que les Donatistes, & sur tout les Circoncellions exerçoient contre les Catholiques. Il refute fort amplement toutes les raisons dont on se servoit alors, & dont on se sert encore pour persuader qu'il ne faut point se servir de contrainte ni de punition pour faire revenir les Heretiques de leur égarement. Il touche enfin quelque chose de la Penitence, & de la Remission des pechez. Il fait voir que le Baptême remet tous les pechez, qu'ils peuvent être encore remis par la Penitence ; *& que si l'Eglise a ordonné que pas-un de ceux qui auront été mis en Penitence, ne demeurât ou n'entrât dans le Clergé, elle ne l'a fait que pour le maintien de la Discipline, & de peur que l'on ne fist Penitence par orgüeil, dans la vûë d'entrer dans les dignitez Ecclesiastiques ; & non pas parce qu'elle desesperât les criminels, quelque grands qu'ils fussent. . . . . . Mais qu'elle a changé de conduite dans les rencontres où il s'agit non seulement d'assûrer le salut de quelques particuliers, mais de tirer des peuples entiers de la mort. Qu'elle a dans ces occasions relâché de la severité de la Discipline, pour remedier à de plus grands maux, que c'est pour cette raison qu'elle en use ainsi avec les Donatistes. Qu'elle se contente qu'ils expient le peché de leur separation par une douleur aussi amere que celle de Saint Pierre ; & qu'elle leur conserve leur dignité & leur rang dans le Clergé.* Que l'Eglise a ainsi accoûtumé d'en user, quand il a été question de tirer des Peuples entiers du Schisme & de l'Heresie ; que Lucifer de Cagliari qui avoit été dans un autre sentiment, avoit été consideré comme Schismatique. Que le peché contre le Saint Esprit n'est point l'erreur ou le blasphéme, puisqu'il s'ensuivroit de là, que pas-un Heretique ne pourroit être reçû à la Penitence, ni obtenir la remission de son peché ; & que l'on ne peut entendre par là que l'Impenitence finale. Saint Augustin remarque dans ses Retractations, qu'il a écrit cette Lettre dans le tems qu'il composoit son Livre des Actes de Pelage, fait en 417.

S. Augustin. II. Tom.

La Lettre 186. de Saint Augustin est écrite à Paulin Evêque de Nole, & non pas à Boniface, comme elle est intitulée dans quelques Manuscrits, puisqu'elle est citée comme étant adressée à Paulin dans le Livre du don de la Perseverance ch. 21. & par Saint Prosper dans le ch. 43. contre les Conferences de Cassien. Et en effet, Saint Augustin y rapporte un passage d'une Lettre de celui à qui il écrivoit, qui se trouve dans la Lettre 8. de S. Paulin à Severe Sulpice. La Lettre dont nous parlons est écrite au nom de S. Augustin & d'Alype, qui étoit ami intime de S. Paulin, contre Pelage, pour lequel ce même Saint avoit de l'estime. Saint Augustin y développe tous ses principes touchant la Grace & la Predestination, & refute les sentimens de Pelage. Il commence par rapporter ce qui avoit été fait contre lui en Afrique, & en envoie des Copies à Saint Paulin. Il établit ensuite, que la Grace de JESUS-CHRIST necessaire pour faire le bien, est entierement gratuite ; que Dieu fait misericorde à qui il lui plait ; qu'il tire de la Masse de Corruption, où le genre humain est tombé par le peché d'Adam, ceux qu'il juge à propos. Il insiste particulierement sur l'exemple des enfans, dont les uns sont sauvez par sa misericorde, & les autres damnez, à cause du peché Originel. Il refute les sentimens de Pelage touchant l'état des enfans, qu'il pretendoit être dans un état qui tenoit le milieu entre le Royaume des cieux & la damnation, lequel il appelloit Vie éternelle. Il montre que le Libre Arbitre n'est point dans un équilibre entre le bien & le mal ; qu'il est enclin au mal, & qu'il ne peut faire le bien sans le secours de la Grace. Il avertit Saint Paulin, que Pelage a soûtenu le contraire dans ses premiers Livres ; qu'ensuite il semble avoir retracté ses erreurs dans le Concile de Diospole, dont il avoit reçû les Actes ; que depuis il a biaisé ; que quelquefois il a reconnu la necessité de la Grace : mais que souvent il a avancé que la volonté avoit d'elle-même la force de s'empêcher de pecher. De sorte que le secours de Dieu, selon lui, ne nous étoit donné que par surabondance, pour faire le bien avec plus grande facilité. Ce sont les Dogmes que Saint Augustin refute dans cette Lettre, se servant même du témoignage d'une Lettre

de

S. Augustin. II. Tome.

de saint Paulin, pour le convaincre qu'il doit les rejetter, & condamner Pelage.

La Lettre suivante à Dardanus est encore un Traité Didactique, dont saint Augustin parle dans ses Retractations. Il y traite de la maniere dont Dieu est present par-tout, à l'occasion de deux questions que Dardanus lui avoit proposées : l'une sur ces paroles de JESUS-CHRIST au bon Larron, *Vous serez aujourd'hui dans le Paradis avec moi*; & l'autre si les enfans ont quelque notion de Dieu dans le ventre de leur mere. Ce qui fait la difficulté de la premiere question, c'est que l'humanité de JESUS-CHRIST n'a point été en Paradis aussi-tôt aprés sa mort : car son ame est descenduë aux enfers, & son corps a été mis dans le sepulchre. Saint Augustin dit d'abord, que l'on peut dire que l'ame de JESUS-CHRIST a été dans le lieu où étoient les ames des justes, à qui l'on peut donner le nom de Paradis. Mais il croit qu'il est bien plus probable d'entendre ces paroles de la Divinité de JESUS-CHRIST, qui n'a jamais cessé d'être en Paradis. Cela donne occasion à saint Augustin de traiter de l'Immensité de Dieu, dont il parle d'une maniere fort sublime, faisant voir qu'il ne la faut pas concevoir comme une étenduë corporelle. Il parle aussi de la maniere particuliere dont Dieu habite dans les Saints & dans les enfans baptizez qui ne le connoissent pas encore. Ceci le fait passer à la seconde question de la connoissance des enfans qui sont encore dans le ventre de leur mere. Il montre qu'ils n'ont aucune connoissance, même aprés leur naissance, & que le Saint Esprit habite en eux sans qu'ils en sçachent rien. Cela lui donne lieu de s'étendre sur la Justification qui se fait par la Regeneration, de parler de la naissance dans le peché, de la necessité de la Grace du Baptême & de la Foi en JESUS-CHRIST. Il paroît par les Retractations de saint Augustin, que cette Lettre a été écrite l'an 417. Celui à qui elle est adressée, est le Prefet des Gaules, à qui saint Jerôme a aussi écrit une Lettre.

La Lettre 188. à Julienne mere de Demetriade, est un avertissement donné au nom d'Alype & de saint Augustin à cette sainte Veuve, de ne se pas laisser surprendre par le venin caché dans la Lettre adressée à Demetriade, dont ils ne sçavoient pas encore que Pelage fût auteur. Il lui fait voir que cette Lettre donne tout au Libre Arbitre, au lieu que le principe de la pieté Chrétienne est de rapporter tout à Dieu.

Dans la Lettre 189. Saint Augustin prescrit à Boniface des regles tres-utiles & tres-édifiantes pour vivre chrétiennement dans la profession des armes. Il lui recommande sur toutes choses la Charité envers Dieu & envers le prochain, comme étant le fondement de toutes les vertus. Il fait voir que la profession des armes n'est pas défenduë, & qu'on peut faire la guerre en bon Chrétien, pourvû qu'on desire la paix, & qu'on ne fasse la guerre que pour la procurer ; que ce soit la necessité seule qui fasse ôter la vie à son ennemi, & que la volonté n'y ait jamais de part. Que l'on n'exerce point d'injustices & de violences, & qu'on ne s'enrichisse point par de mauvaises voies. Sur la fin il l'avertit de reconnoître que tout bien vient de Dieu. On ne sçait pas bien en quelle année cette Lettre a été écrite.

La Lettre 190. à Optat, contient les sentimens que saint Augustin avoit sur l'origine de l'ame. Premierement il suppose le peché Originel comme une chose indubitable. Il dit ensuite, que quand il a écrit, que l'on peut ignorer sans danger quelle est l'origine de l'ame, c'est à condition qu'on tienne pour certain, 1. Qu'elle n'est pas de la substance de Dieu, mais qu'elle est une creature. 2. Qu'elle est un esprit, & non pas un corps. 3. Qu'elle n'est point mise dans le corps en punition des pechez commis dans une autre vie. Il établit ensuite que personne ne peut être justifié que par la Foi en JESUS-CHRIST, & que c'est elle qui a justifié les anciens Patriarches. Il s'étend aussi sur la Predestination gratuite des Elûs, qui est le choix que Dieu en a fait pour les tirer par sa Grace de la Masse de perdition, & sur la mort éternelle des enfans nez sans Baptême. Il tâche enfin de prouver, que pourvû qu'on rejette l'opinion grossiere de Tertullien qui a crû les ames corporelles, l'opinion de la propagation des ames, est celle qui s'accorde le mieux avec le peché Originel, quoi-qu'elle ait ses difficultez. Il remarque qu'elle étoit la plus commune en Occident, & il la croit plus probable que celle de la creation journaliere ; il n'ose pas neanmoins rien decider sur cette matiere, & il ne condamne pas les Pelagiens, parce qu'ils sont de cette derniere opinion : mais parce qu'ils en tirent une consequence contre le peché Originel, il parle de la condamnation de la Doctrine de Pelage par les Papes Innocent & Zozime, & cite une Lettre de celui-ci que nous n'avons plus. Saint Augustin a écrit cette Lettre à Cesarée, où il demeura quelque tems aprés le Concile de Carthage de l'an 418. L'on y trouve ces deux beaux Principes. Voici le premier : *C'est se rendre indigne de sçavoir les choses, que de vouloir paroître les sçavoir, quand on les ignore.* Et voici le second : *Il y a toûjours de la témerité à decider par conjecture ce que la Raison ne nous découvre point, & ce que l'Ecriture sainte ne nous enseigne pas clairement.*

Dans

S. Augustin. II. Tome.

Dans la Lettre 191. Saint Augustin felicite Sixte Prêtre, & depuis Evêque de l'Eglise de Rome, que l'on avoit soupçonné d'avoir favorisé les Pelagiens, de ce qu'il s'étoit declaré pour la Grace. Il l'avertit de se donner de garde de ceux, qui n'osant plus debiter ouvertement leur Doctrine, ne laissoient pas de la semer en secret, & le prie de ramener avec douceur ceux que la crainte tenoit dans un profond silence, mais qui gardoient toûjours le même venin dans le cœur.

Dans la Lettre 192. il entretient le Diacre Celestin, qui a depuis été Evêque de Rome, des devoirs de la Charité Chrétienne. Il dit que cette vertu n'est pas du nombre des choses qu'on cesse d'avoir quand on s'en est acquitté; qu'au contraire, plus on s'acquitte des devoirs de la Charité, plus on en a. Qu'on ne doit point en manquer pour ses amis, puisqu'on est obligé d'en avoir pour ses ennemis; que le bien de la Charité que l'on a pour ses ennemis, est de les rendre ses amis, puisqu'elle nous fait souhaiter qu'ils soient vertueux, & qu'ils ne peuvent l'être, qu'ils n'aient pour ceux qui leur souhaitent du bien, une Charité pareille à celle que ceux-ci ont pour eux. Qu'il n'en est pas de la Charité comme de l'argent: car on aime d'autant plus ceux à qui on donne de l'argent, qu'on songe moins à le ravoir, au lieu que plus on a de passion, que ceux envers qui nous sommes Charitables, nous rendent ces devoirs de Charité, plus on a d'amitié pour eux. Il est aisé de voir que cette Lettre est un compliment Chrétien, écrit avec beaucoup d'esprit. Elle fut envoyée aussi-bien que les deux suivantes à Albin, aprés que saint Augustin fut de retour à Hippone où il ne revint qu'aprés le 20. Septembre de l'an 418. parce qu'il paroît par les actes de la Conference qu'il eut avec Emerite, qu'il étoit encore en ce tems-là en Mauritanie.

La Lettre 192. donnée nouvellement sur un Manuscrit, est adressée à Mercator, qu'on croit être celui qui a fait quelques écrits contre les Pelagiens & les Nestoriens. S. Augustin aprés s'être excusé sur son voyage en Mauritanie, de ce qu'il ne lui a pas plûtôt fait réponse, lui fait voir, que puisque les Pelagiens avouënt que les enfans qui reçoivent le Baptême, croient par la Foi des autres, ils peuvent bien dire aussi que le peché originel leur est remis par la Foi des autres. Il ajoûte quelques preuves, pour montrer qu'ils naissent dans le peché, & qu'ils ne peuvent posseder la Vie éternelle, s'ils ne sont baptizez. Il soûtient que la mort est une peine du peché, & répond à la difficulté de quelques Pelagiens, qui pour prouver le contraire, alleguoient l'exemple d'Enoch & d'Elie qui ne sont point morts. Saint Augustin répond qu'il y a apparence qu'ils mourront un jour, & que quand ils seroient exempts de la mort, ce seroit par une grace particuliere de Dieu, qui peut remettre la peine du peché aussi bien que le peché. Cette difficulté en fait naître une autre mieux fondée: Comment se peut-il faire que la peine du peché demeure aprés le peché remis? Saint Augustin ne la resout pas ici, mais il renvoye à son Livre du Baptême des enfans. Ce qui suit sur la Resurrection, est tiré des réponses de saint Augustin aux questions de Dulcitius.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre suivante, qui est la seconde à Sixte, Prêtre de Rome, fut écrite quelque tems aprés les precedentes. Il y rapporte les erreurs des Pelagiens, qu'il refute en établissant la Doctrine contraire. Ces erreurs sont: 1. Que le Libre Arbitre peut faire le bien sans le secours de Dieu. 2. Que Dieu seroit injuste, s'il donnoit sa Grace à l'un, & non pas à l'autre. 3. Que Dieu donne à la verité des secours, mais qu'il les accorde aux merites. 4. Que la Foi qui est le commencement de la Justification, dépend du Libre Arbitre de l'homme. Saint Augustin oppose à ces opinions la Doctrine de l'Apôtre saint Paul dans l'Epître aux Romains, de laquelle il conclut que tous les hommes sont dans une Masse de perdition, & que Dieu fait misericorde, & accorde sa Grace à qui il lui plait. Qu'il ne la doit à personne, & que ceux à qui il ne la donne pas, ne peuvent pas l'accuser d'injustice, puisqu'ils sont condamnez ou pour le peché Originel, ou pour ceux qu'ils ont ajoûtez. Qu'il n'accorde point cette Grace aux merites, puisqu'il n'y en a point qui precede la Grace; qu'il endurcit les cœurs, non en inspirant la malice, mais en n'accordant pas la Grace. Voilà les Principes que saint Augustin établit dans cette Lettre, & qu'il confirme par l'exemple des enfans qui meurent avant ou aprés le Baptême, suivant qu'il plait à Dieu, & par ce que dit saint Paul dans l'Epître aux Romains; de la Predestination de Jacob, & de la Reprobation d'Esaü.

La Lettre 195. est un Billet de saint Jerôme à saint Augustin, par lequel il le felicite de ce qu'il s'étoit attiré la haine des Heretiques en les combattant, & la veneration des Catholiques, en défendant la Doctrine de l'Eglise.

Dans la Lettre 196. à Asellicus, saint Augustin aprés avoir prouvé qu'il n'est pas permis aux Chrétiens d'observer la Loi & les Ceremonies des Juifs, traite de l'utilité & des effets de

S. Augustin. II. Tome.

de la Loi; & de la necessité de la Grace contre les Pelagiens. Donat étoit Primat de Numidie, quand cette Lettre a été écrite. On le trouve avoir cette qualité dans le Concile de Carthage en 418. & les Pelagiens étoient déja condamnez.

La Lettre 197. est adressée à Hesychius Evêque de Salone. Saint Augustin tâche de détromper cét Evêque, qui s'étoit mis dans l'esprit que la fin du monde étoit proche, en lui montrant que ce tems est inconnu aux hommes. Il ne le croit pas fort proche, parce que l'Evangile n'avoit pas encore été prêché par toute la terre. Sur la fin il rejette l'opinion bizarre d'un certain homme que saint Jerôme dans son Commentaire sur le Prophete Daniel, avoit accusé de témerité, pour avoir osé avancer, que les Semaines de Daniel regardent le dernier avenement de JESUS-CHRIST, & non pas le premier.

Hesychius fait réponse à saint Augustin par la Lettre 198. dans laquelle il avouë bien qu'on ne peut pas sçavoir le jour ni l'heure du Jugement dernier; mais il soûtient qu'on peut connoître si nous en sommes éloignez, par les signes que JESUS-CHRIST nous a dit devoir preceder son avenement; & qu'au reste il est de la pieté de l'attendre, comme devant bien-tôt venir. Il répond à ce que saint Augustin avoit dit, que l'Evangile n'ayant pas été prêché par toute la terre, il n'étoit pas à croire que le Jugement dût arriver si tôt. Il y répond, dis-je, en faisant voir que l'Apôtre saint Paul avoit considéré cette Prophetie comme étant accomplie: il défend enfin l'opinion de ceux qui croyoient que les Semaines de Daniel n'étoient pas encore accomplies. Une des raisons sur lesquelles cét Evêque se fondoit, c'est que JESUS-CHRIST prédit ensemble la destruction de Jerusalem & la fin du monde; & assûre que le Fils de l'homme sera proche, quand Jerusalem sera détruite.

Saint Augustin ayant reçû cette Lettre, récrivit à Hesychius la Lettre 199. dans laquelle aprés s'être étendu sur ce Principe de Morale, que sans se mettre en peine de sçavoir quand JESUS-CHRIST viendra, le meilleur est de se tenir toûjours prêt pour le recevoir; il montre qu'il n'y a point de passage de l'Ecriture qui marque le tems du Jugement dernier, ni qui nous apprenne clairement s'il est proche, ou s'il est éloigné. Il refute les inductions qu'Hesychius avoit tirées de quelques passages de l'Ecriture, & lui montre que les Semaines de Daniel ne se peuvent entendre de l'avenement futur de JESUS-CHRIST; & enfin il distingue dans ce qui en est dit dans le ch. 24. de l'Evangile de saint Matthieu, & dans le 13. de saint Marc, ce qui regarde la destruction de Jerusalem, d'avec ce qui regarde la fin du monde; & éclaircit les circonstances de ces predictions. Enfin, il conclut qu'il faut prendre garde de ne se pas méprendre sur cette question, ni de part ni d'autre. Qu'on ne se méprend que quand on croit sçavoir, & qu'on assûre ce qu'on ne sçait pas. Il répresente la disposition de trois personnes attendant l'avenement de JESUS-CHRIST, dont l'un croiroit qu'il viendra bien-tôt, l'autre plus tard, & le troisiéme qui avouë qu'il ne sçait si ce sera tôt ou tard. Il dit là-dessus, que l'opinion de celui qui dit qu'il viendra bien-tôt, est plus selon nos souhaits; mais qu'il est plus dangereux de s'y trouver trompé. Celui au contraire, qui croit que JESUS-CHRIST ne viendra pas si-tôt, mais qui ne laisse pas de croire, d'esperer & de desirer son avenement, ne peut être trompé, que son erreur ne soit un bonheur pour lui. Pour le troisiéme qui avouë qui ne sçait ce qu'il en est, il souhaite ce que le premier lui promet, & est prêt de prendre en patience ce que le second lui fait craindre, & n'assûrant rien, il est hors de danger de se tromper. L'experience nous a fait voir que le parti de ce dernier étoit le meilleur, & la Raison le doit faire embrasser à tous les hommes, jusqu'à ce que le jour du Jugement soit venu. Ces trois Lettres sont apparemment de l'année 418. ou 419.

La Lettre 200. fut écrite par saint Augustin au Comte Valere, à l'occasion des Livres de la Concupiscence & du Mariage, qu'il lui envoya aprés les avoir achevez en 418.

La Lettre 201. est un ordre des Empereurs Honorius & Theodose, adressé à Aurele Evêque de Carthage, par lequel ils lui enjoignent de faire sçavoir à tous les Evêques qu'ils ayent à souscrire à la condamnation de Pelage & de Celestius qu'ils avoient fait chasser de Rome, & que ceux qui par une obstination impie refuseront de le faire, seront privez de leurs dignitez, chassez pour toûjours de leurs Villes, & exclus de la Communion de l'Eglise. Cette Lettre est datée du 8. Juin de l'an 419. il est remarqué à la fin, qu'il y en eut une toute pareille, adressée à saint Augustin: ce qui fait voir que ce que les Empereurs donnoient au rang de l'Eglise de Carthage, ils le donnoient aussi au merite & à la grande reputation de saint Augustin.

La Lettre 202. est une Lettre de saint Jerôme à Alype & à saint Augustin, par laquelle il les felicite de la victoire qu'ils ont rem-

S. Augustin. II. Tome.

portée contre Pelage & contre Celestius, & s'excuse de n'avoir pas encore refuté les Livres d'un certain Anien Pelagien. C'est cét Anien qui a traduit quelques Homelies de saint Chrysostome, & les a adressées à Orontius Evêque Pelagien, condamné dans le Concile d'Ephese. Bede rapporte une Lettre de cét Auteur, adressée à Evangelus, où il donne à ceux du parti de saint Augustin le nom de Traduciens.

Dans la Lettre 203. à Largus, saint Augustin l'exhorte à mépriser les biens de cette vie, dont il avoit connu la vanité par sa propre experience, & à profiter des maux qui lui étoient arrivez. Ce Largus étoit encore Proconsul en Afrique en 419. Cette Lettre semble avoir été écrite en 420. aprés sa revocation.

Dans la Lettre 204. à Dulcitius, saint Augustin fait voir qu'il a déja répondu amplement aux Donatistes, & déplore la fureur de ces miserables qui se donnoient la mort, quand ils ne pouvoient nuire aux Catholiques. Cela lui donne lieu de traiter du meurtre, & de montrer qu'il n'est pas permis de se faire mourir, ni de tuer une personne qui souhaiteroit & qui demanderoit la mort. Il répond au fait de Razias, qu'il est bien rapporté dans les Livres des Maccabées, & consideré comme une noble & genereuse action, mais qu'il n'y est pas approuvé comme un procedé sage & vertueux. Cette Lettre est écrite du tems de Gaudence, & composée en 420.

La Lettre 205. à Consentius, contient l'explication de quelques difficultez sur la nature des corps glorieux. Consentius avoit demandé à saint Augustin si le Corps de Nôtre Seigneur a presentement des os & du sang, & s'il a les mêmes parties & les mêmes traits qu'il avoit sur la terre. Saint Augustin resout cette question, en disant que le Corps de JESUS-CHRIST est tout tel dans le Ciel qu'il étoit sur la terre, lorsqu'il la quitta pour monter au Ciel, & qu'il paroît par l'Evangile, qu'il avoit des mains, des pieds, de la chair & des os, aussi-bien aprés qu'avant la Resurrection. Qu'il n'y est point fait mention du Sang, & qu'il est à propos de ne pas trop s'engager sur cette matiere, de peur d'être obligé d'entrer dans d'autres questions difficiles, comme seroit celle-ci : S'il y a du sang, n'y a-t-il point de pituite, de bile & de melancholie, puisque c'est l'assemblage de ces quatre humeurs qui compose le temperament du corps humain. Saint Augustin ne nie pas neanmoins que ces humeurs ne puissent se trouver dans les corps glorieux : mais il dit qu'il faut bien prendre garde de ne les pas croire alterables & corruptibles, & prend de là occasion de montrer par le témoignage de saint Paul, que les corps des Bienheureux seront incorruptibles, & dépoüillez des qualitez terrestres & corporelles. Consentius avoit encore demandé à saint Augustin, si les baptizez qui meurent sans faire penitence aprés avoir commis des crimes aprés leur Baptême, en obtiendront le pardon dans un certain tems. Et saint Augustin le renvoie à son Traité de la Foi & des Oeuvres, où il avoit agité cette question. Enfin Consentius vouloit sçavoir si le souffle de Dieu sur Adam a été son ame. Saint Augustin lui répond, que c'étoit ou l'ame, ou ce qui la produisit. Mais qu'il faut bien prendre garde de ne pas croire que l'ame soit une partie de Dieu. Consentius à qui cette Lettre est écrite, est celui à qui saint Augustin a adressé son Traité du Mensonge, composé en 420. Il y a apparence que si cette Lettre est du même tems, elle est certainement écrite aprés le Livre de la Foi & des Oeuvres fait en 413.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 206. est une Lettre de recommandation au Comte Valere en faveur de l'Evêque Felix.

La Lettre suivante est celle que saint Augustin écrivit à l'Evêque Claude, en lui envoiant ses Livres contre Julien, publiez aprés la mort de saint Jerôme en 421.

Dans la Lettre 208. Saint Augustin exhorte la Vierge Felicie, nouvellement revenuë à l'Eglise de la Secte des Donatistes, & scandalizée par les déreglemens de quelques Evêques, à se tenir toûjours dans le sein de l'Eglise Catholique, malgré les scandales dont elle est affligée : ce qui lui donne lieu de parler admirablement des bons & des mauvais Pasteurs. L'on croit que cette Lettre à été écrite à l'occasion du scandale donné par Antoine, Evêque de Fussale, dont il est parlé dans la Lettre suivante, qu'on croit être écrite à la fin de l'an 422. mais cela n'est pas certain.

Il n'est pas non plus certain que la Lettre suivante au Pape Celestin soit de saint Augustin; quelques Critiques en doutent. Premierement, parce que le stile de cette Lettre-ci n'est pas, à ce qu'ils pretendent, tout-à-fait semblable à celui des autres Lettres de saint Augustin. 2. Parce qu'elle ne se trouve que dans un seul Manuscrit de la Bibliotheque Vaticane, qui n'a pas plus de deux cens ans. 3. Parce que saint Augustin semble y parler d'une maniere basse & indigne de sa fermeté ordinaire. 4. Parce qu'elle ne semble pas s'accorder avec les sentimens de saint Augustin & des autres Afriquains

sur

sur les appellations. 5. Parce que Celestin ne pouvoit pas alors menacer d'envoier en Afrique des Clercs pour y faire executer ces jugemens, comme il est dit dans cette Lettre, parce que les affaires d'Afrique étoient alors fort broüillées, & que les Empereurs n'avoient pas beaucoup d'autorité dans cette Province occupée par un Tyran. Cependant il faut avoüer que cette Lettre a bien du rapport avec les Mœurs & les Coûtumes de l'Eglise d'Afrique du tems de Saint Augustin, & qu'elle a un Caractere de sincerité. Quoi qu'il en soit, si cette Lettre est veritablement de Saint Augustin, il l'a écrite au commencement du Pontificat de Celestin, puisqu'il commence par le congratuler de sa Promotion qui s'étoit faite sans brigue & sans division. Il lui parle ensuite de l'affaire d'Antoine, qu'il avoit fait ordonner Evêque dans une Bourgade du Diocese d'Hippone, appellée Fussale, dans un lieu où il n'y avoit point encore eu d'Evêque. Cét homme avoit été élevé dans le Monastere de Saint Augustin, qui l'avoit crû d'une grande probité. Mais quand il se vit élevé en dignité, se laissant emporter par ses passions, il mena une vie dereglée, & commit quantité de vexations envers le peuple qui dépendoit de sa Jurisdiction. En aïant été accusé dans un Concile de la Province, il ne pût être convaincu du crime d'impureté qu'on lui avoit objecté: mais il parut qu'il avoit exercé des vexations, & qu'il avoit traité son peuple avec une domination intolerable. Ainsi ses Juges n'aiant pas trouvé de quoi le dépoüiller entierement, & ne voulant pas laisser sa faute impunie, lui laisserent le rang d'Evêque, à condition qu'il n'en exerceroit plus les fonctions, & qu'il n'auroit plus d'autorité sur un peuple qu'il avoit si maltraité.

S. Augustin. II. Tome.

Antoine pour empêcher l'execution de ce Jugement, eut recours au Pape, qui pretendoit avoir droit de recevoir les appellations des Jugemens des Evêques d'Afrique, quoi-que ceux-ci lui contestassent ce droit. Cela arriva dans un tems où ils s'étoient obligez d'executer par provision les Canons du Concile de Sardique, que le Pape avoit alleguez sous le nom du Concile de Nicée, jusqu'à ce qu'ils fussent assûrez s'ils étoient du Concile de Nicée. Antoine obtint donc de Boniface une Lettre, par laquelle il étoit ordonné qu'il seroit rétabli, s'il avoit exposé le fait tel qu'il étoit. Il revint triomphant avec cette Lettre. Mais les Evêques Afriquains n'y defererent point; & comme on les menaçoit d'emploier l'autorité civile pour faire executer les Sentences du Pape, Saint Augustin se chargea d'écrire cette Lettre-ci à Celestin par laquelle il le conjure par le Sang de JESUS-CHRIST, & par la Memoire de Saint Pierre qui a défendu la domination aux Pasteurs de l'Eglise, de ne pas souffrir qu'on en vienne à ces extrémitez, & lui témoigne qu'il a cette affaire si fort à cœur, qu'il renonceroit à l'Episcopat, s'il faloit qu'Antoine fût rétabli à Fussale. Il ne le fut pas effectivement: & nous apprenons par la Lettre 224. que ce territoire dépendit immediatement de Saint Augustin, quoique dans la suite on trouve un Evêque de ce lieu.

S. Augustin. II. Tome.

La raison dont se flattoit Antoine, étoit ou qu'il lui faloit ôter le rang & la dignité d'Evêque, ou le laisser dans son Siege. S. Augustin soûtient au contraire qu'on a des exemples des Jugemens rendus, ou approuvez par le Saint Siege Apostolique, qui ont puni des Evêques sans les dégrader entierement. Il en cite trois des plus récens: celui de Priscus Evêque de la Province Cesarienne qu'on avoit laissé dans son Siege en lui interdisant le droit à la dignité Metropolitaine que l'antiquité lui auroit pû donner à son tour: celui de Victor Evêque de la même Province, que l'on avoit aussi exclus du droit de Primatie, & avec lequel nul autre Evêque ne communiquoit dans son Diocese; & celui de l'Evêque Laurent que l'on avoit traité de la même maniere qu'Antoine de Fussale. Saint Augustin pouvoit encore alleguer les Canons qui accordent à des Evêques le rang & l'honneur de leur dignité, & qui leur en ôtent la jurisdiction & les fonctions.

Dans la Lettre 210. Saint Augustin donne des instructions à Felicité & à Rustique sur la maniere dont on doit supporter les maux de cette vie, & leur prescrit des Regles sur la correction fraternelle. Peut être que ce qui lui donna lieu d'écrire sur ce sujet, ce fut le bruit arrivé entre des Vierges consacrées à Dieu, dont il est parlé dans la Lettre suivante, à l'occasion d'une Superieure que les Religieuses vouloient changer. Saint Augustin aprés les avoir reprises de ce desordre, & les avoir exhortées à la paix & à l'obéïssance, leur prescrit une Regle de Vie tres-sage & tres-prudente. Cette Lettre est écrite aprés la mort de la sœur de Saint Augustin qui avoit gouverné ce Monastere dans le tems que la plûpart des Donatistes étoient réünis en 424.

La Lettre 212. est une Lettre de recommandation à Quintilien pour une sainte Veuve nommée Galle, & sa fille Simplicie, qui portoient des Reliques du Martyr Saint Estienne.

Cette Lettre est suivie de l'Acte fait à Hippone le 14. Septembre 426. dans l'Eglise de la Paix, par lequel Saint Augustin choisit le Prê-

tre Heraclius pour son Successeur & pour son Coadjuteur, sans neanmoins l'ordonner Evêque, & le peuple approuve son choix par ses acclamations.

S. Augustin. II Tome.

Voici l'occasion de la Lettre 224. Saint Augustin aïant appris par deux Freres du Monastere d'Adrumet, qu'il y avoit eu des contestations entre les Religieux de ce Monastere sur le sujet de la Grace & du Libre Arbitre, parce que quelques-uns en voulant établir la Grace, alloient jusqu'à nier le Libre Arbitre, au lieu que les autres reconnoissoient le Libre Arbitre, & avoüoient neanmoins qu'il faloit qu'il fût aidé de la Grace de JESUS-CHRIST; approuve le sentiment de ces derniers, & montre qu'il n'a point enseigné d'autre doctrine dans sa Lettre à Saint Sixte.

Il traite encore la même matiere dans la Lettre suivante, qui est adressée à Valentin Abbé du Monastere d'Adrumet & aux Freres de ce Monastere. Il joignit à cette Lettre le Livre de la Grace & du Libre Arbitre, qu'il leur envoia en même tems pour les instruire.

Valentin fit Réponse à Saint Augustin par la Lettre 216. dans laquelle aprés l'avoir remercié de ses Lettres, il lui mande de quelle maniere ce trouble s'étoit excité dans son Monastere par l'imprudence de cinq ou six particuliers qui avoient été scandalizez des Ouvrages de Saint Augustin que Florus avoit apportez d'Uzale à leur Monastere. Qu'Evode Evêque d'Uzale n'aiant pas pû les satisfaire, ils avoient été le trouver; que cette visite avoit fait un bon effet puisqu'elle avoit attiré à leur Monastere de si saintes Instructions que les siennes, & les avoit confirmez dans ce qu'ils croioient touchant la Grace & le Libre Arbitre. Ces Lettres sont de l'an 426.

La Lettre 217. de Saint Augustin est écrite à Vital pour le détromper du sentiment où il étoit, que le commencement de la Foi n'étoit pas un don de Dieu, mais un pur effet de la Volonté de l'homme. Saint Augustin refute cette opinion par les prieres de l'Eglise, par le témoignage de Saint Cyprien dans son Livre de l'Oraison Dominicale, & par plusieurs autres passages de l'Ecriture. Ensuite il explique la difference qu'il y a entre la Loi & la Grace, & fait voir que la vraie Grace de JESUS-CHRIST ne consiste point dans les secours naturels, ni dans les Graces exterieures. Et il propose enfin douze Articles qui comprennent tout ce qu'il pense qu'on est obligé de croire sur la Grace. Voici ces douze Articles.

„ I. Nous sçavons que les hommes avant que „ d'entrer dans cette Vie, n'en ont point eu d'autre où ils aient fait ni bien ni mal. mais „ que descendant d'Adam selon la Chair, ils par„ ticipent par leur naissance au venin de cette „ mort ancienne qu'il encourut par son peché, „ & qu'ils ne sont point délivrez de la mort éter„ nelle, s'ils ne renaissent en JESUS-CHRIST „ par sa Grace.

S. Augustin. II. Tome.

„ II. Nous sçavons que la Grace de Dieu n'est „ donnée en consideration d'aucun merite, ni „ aux enfans, ni aux personnes qui sont en âge „ de Raison.

„ III. Nous sçavons que la Grace est un se„ cours qui se donne pour chaque Action à ceux „ qui sont en âge de Raison.

„ IV. Nous sçavons qu'elle n'est point don„ née à tous les hommes, & que ceux à qui el„ le est donnée, la reçoivent sans l'avoir meri„ tée, ni par les œuvres, ni même par leur Vo„ lonté. Ce qui paroit particulierement dans les „ enfans.

„ V. Nous sçavons que c'est par une Miseri„ corde de Dieu toute gratuite, qu'elle est don„ née à ceux à qui elle est donnée.

„ VI. Nous sçavons que c'est par un juste ju„ gement de Dieu qu'elle n'est pas donnée à tous „ ceux à qui elle n'est pas donnée.

„ VII. Nous sçavons que nous paroîtrons „ tous devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, „ afin que chacun reçoive recompense ou puni„ tion selon ce qu'il aura fait par son corps, & „ & non pas selon ce qu'il auroit fait, s'il eût „ vécu davantage.

„ VIII. Nous sçavons que les enfans mêmes „ ne recevront récompense ou punition que se„ lon ce qu'ils auront fait par leur Corps, c'est-à„ dire, pendant qu'ils ont été dans leur Corps, „ c'est-à-dire, selon que les uns ont été regene„ rez & les autres ne l'ont pas été.

„ IX. Nous sçavons que le bonheur éternel „ est assûré à tous ceux qui meurent en JESUS„ CHRIST, & qu'il ne leur est rien imputé de „ ce qu'ils auroient pû faire, s'ils eussent été en „ Vie.

„ X, Nous sçavons que ceux qui croient en „ Dieu, le font volontairement, & par une Action „ de leur Libre Arbitre.

„ XI. Nous sçavons qu'il faut offrir des prieres „ à Dieu pour ceux qui ne croyent pas, afin qu'ils „ veüillent croire.

„ XII. Nous sçavons que lorsque quelqu'un „ de ceux-là embrasse la Foi, nous devons en„ rendre Graces à Dieu sincerement & du fond „ du cœur comme d'un bienfait de sa Misericor„ de, & que quand nous le faisons comme nous „ avons accoûtumé, c'est un devoir dont nous „ nous acquittons.

Voilà les douze points fondamentanx de la Doctrine de Saint Augustin sur la Grace, ausquels il rap-

rapporte la Foi de l'Eglise Catholique sur cette Matiere. Il les applique ensuite à la Dispute particuliere qu'il avoit avec Vital, pour sçavoir si la Grace precede, ou si elle ne fait que suivre la Volonté, c'est-à-dire, si la Grace nous est donnée parce que nous le voulons, comme Vital le soûtenoit, ou si le vouloir même n'est pas une chose que Dieu opere en nous par sa Grace, comme Saint Augustin prétend qu'il s'ensuit des douze Principes qu'il vient d'établir. C'est à montrer ceci, qu'il employe le reste de cette Lettre, dans laquelle il conclut que le commencement de la Foi, de la Conversion, & de la bonne Volonté viennent de Dieu, & non pas du Libre Arbitre. Cette Lettre est apparemment un des derniers Ouvrages de Saint Augustin sur la Grace.

S. Augustin. II. Tome.

Dans la Lettre 218. Saint Augustin exhorte un homme appellé Palatin à perseverer & à s'avancer dans la Pieté, & l'avertit de ne mettre point sa confiance dans ses propres forces. C'est encore une des dernieres Lettres de Saint Augustin.

La Lettre 219. est une Lettre écrite au nom d'Aurele, de Saint Augustin, & de Florence Evêques d'Afrique, à Procule & à Cilinnius Evêques des Gaules, au sujet du Moine Leporius, qui aïant été chassé du Diocese de Marseille pour ses erreurs sur l'Incarnation, en fit une Retractation en Afrique qui fut dressée par S. Augustin, & envoyée aux Evêques de Gaule avec cette Lettre, par laquelle ils prient les Evêques à qui ils écrivent, de le recevoir, puisqu'il a condamné les erreurs pour lesquelles ils l'avoient chassé. Cette Lettre est écrite aprés les Livres de la Correction & de la Grace.

La Lettre 220. est adressée au Comte Boniface, qui s'étant remarié aprés la mort de sa premiere femme, s'étoit engagé dans le Monde, & étoit tombé dans des fautes considerables. Saint Augustin lui conseille par cette Lettre de garder la Continence, s'il y peut faire consentir sa femme, & de ne se servir de son autorité que pour faire du bien. Cette Lettre est pleine d'excellentes Instructions pour les personnes du Monde.

Quod vult Deus Diacre de Carthage demande à Saint Augustin par la Lettre 221. qu'il fasse un Catalogue des Heresies. Saint Augustin s'en excuse par la Lettre 222. & ce Diacre l'aïant encore pressé de le faire par la Lettre 223. lui promet dans la Lettre 224. de le faire, quand il aura le loisir. Ces Lettres sont écrites aprés le Livre des Retractations en 428.

La Lettre 225. est de Saint Prosper, qui avertit Saint Augustin que plusieurs Fideles de la Ville de Marseille aïant vû ses Ouvrages contre les Pelagiens, avoient crû que ce qu'il y enseignoit de la Vocation des Elûs, étoit contraire à la Doctrine des Peres, & qu'ils s'étoient encore plus éloignez de ses sentimens aprés avoir lû le Livre de la Correction & de la Grace. Il rapporte ensuite les sentimens de ces personnes, & il dit : „ 1. Qu'ils reconnoissent bien que tous les hommes ont peché en Adam, & que nôtre salut n'est point l'effet de nos œuvres, mais de la Grace qui l'opere par le moyen de la Regeneration ; mais qu'ils veulent que la Propitiation qui est dans le Mystere du Sang de JESUS-CHRIST, soit offerte à tous les hommes sans exception, en sorte que tous ceux qui veulent embrasser la Foi & recourir au Baptême, puissent être sauvez. 2. Que Dieu dés avant la Creation du Monde avoit connu par sa Prescience qui seroient ceux qui croiroient, & qui avec le secours de la Grace qui les aideroit à conserver cette Foi, quand ils l'auroient une fois embrassée, s'y maintiendroient jusqu'à la fin, & qu'il les avoit predestinez à son Roiaume éternel, en vûë de ce qu'aprés qu'il les auroit gratuitement appellez, ils se rendroient dignes de son Election, & finiroient saintement leur Vie. 3. Que Dieu appelle tous les hommes à la Foi & aux bonnes œuvres par ses Instructions, & que le Salut est la récompense de ceux qui voudront faire le bien. 4. Que tout ce qu'on dit du Decret de la Volonté de Dieu touchant la Vocation des hommes, par lequel on dit que les Elûs ont été separez des Réprouvez, n'est propre qu'à inspirer le decouragement, la paresse, la negligence & la tiédeur, parce qu'il semble qu'il soit inutile de travailler, si un Reprouvé ne peut être jamais sauvé, ni un Predestiné damné. 5. Que par là toutes les Vertus sont aneanties. 6. Que cette Doctrine établit sous le nom de Predestination une necessité fatale & inévitable, ou reduit à dire que les hommes ont été créez de differente Nature. 7. Que tout ce qu'on rapporte de l'Epître aux Romains pour prouver que la Grace prévient le merite des Elûs, n'a jamais été entendu en ce sens par aucun Auteur Ecclesiastique. Qu'il y en a quelques-uns qui reduisent la Grace qui prévient nos merites, aux facultez naturelles du Libre Arbitre & de la Raison, par le bon usage desquelles on parvient à la Grace qui nous fait renaître en JESUS-CHRIST. 9. Que Dieu a bien resolu de ne faire part de son Roiaume, qu'à ceux qui seront regenerez, mais que tous sont appellez à la participation de ce don salutaire, soit par la Loi naturelle,

S. Augustin. II. Tome.

S. Augustin. II. Tome.

„ turelle, soit par la Prédication de l'Evangile. „ 10. Que l'on a autant de disposition au bien „ qu'au mal, que l'esprit & la Volonté peuvent „ également se tourner au mal, & que l'obéïssance ou la desobéïssance aux Commandemens „ de Dieu dépend entierement de nôtre Liberté. „ 11. Que les enfans qui meurent avant l'usage „ de Raison, sont sauvez ou damnez selon ce „ que Dieu prévoit qu'ils auroient été, s'ils étoient venus en âge d'agir & de meriter. „ 12. Qu'il faut dire la même chose des peuples „ que Dieu n'a point éclairez des lumieres necessaires au Salut. Voilà la plûpart des points de la Doctrine des Semipelagiens & des difficultez qu'ils formoient contre la Doctrine de Saint Augustin. Saint Prosper le prie par cette Lettre de refuter les opinions de ces personnes, & d'éclaircir les difficultez qu'ils proposoient, l'avertissant qu'Hilaire Evêque d'Arles homme de grande Consideration, tres-appliqué à l'étude des Matieres Ecclesiastiques & spirituelles, qui d'ailleurs avoit beaucoup d'admiration & d'attachement pour la Doctrine de Saint Augustin en toute autre chose, ne pouvoit goûter ses Principes sur le Decret de la Vocation des Elûs.

Ce n'est pas cét Hilaire, mais un autre qui avoit été Disciple de Saint Augustin, qui écrivit en même tems que Saint Prosper à Saint Augustin, sur le même sujet. Cette Lettre est la 226. Il y marque encore plus en détail que Saint Prosper n'avoit fait les points de la Doctrine de Saint Augustin qui faisoient de la peine aux Prêtres de Marseille, les difficultez qu'ils formoient, & les Réponses qu'ils apportoient aux passages de l'Ecriture citez par Saint Augustin. Tout se peut reduire à ces quatre Propositions: 1. Que l'homme peut croire & vouloir être gueri par les forces de son Libre Arbitre. 2. Que quand il a fait cette avance, Dieu ne lui refuse jamais sa Grace. 3. Que l'Election ou la Reprobation se fait en consequence de la Prescience de Dieu, par laquelle il connoît le bien ou le mal que les hommes feront, ou qu'ils eussent fait s'ils eussent vécu. 4. Que la Grace n'est point efficace par elle-même, & que quelque secours que Dieu donne aux Predestinez, il dépend toûjours d'eux de s'en servir, ou de le rejetter. Ces deux Lettres sont écrites en 429. aprés la Promotion d'Hilaire à l'Evêché d'Arles.

Saint Augustin y fit Réponse par ses Livres de *la Predestination des Saints, & du don de Perseverance.*

La Lettre 227. au saint Vieillard Alype est écrite sur la Conversion de deux Païens qui avoient été baptizez à Pâques, l'un s'appelloit Gabinien, & l'autre étoit un Medecin appellé Dioscore, en faveur duquel Dieu avoit fait plusieurs Miracles que Saint Augustin rapporte dans cette Lettre. On l'a mise ici au rang des Lettres écrites en 429. mais le tems n'en est pas certain.

S. Augustin. II. Tome.

La date de la Lettre suivante à Honoré est certaine par le témoignage de Possidius qui la rapporte dans la Vie de Saint Augustin, & qui témoigne qu'il l'a écrite sur la fin de sa Vie, lorsque les Vandales étoient sur le point d'être Maîtres de l'Afrique. Il examine dans cette Lettre s'il est permis aux Prêtres, aux Clercs & aux Evêques de fuir & d'abandonner leur troupeau dans le tems de la Persecution. Saint Augustin soûtient qu'il n'y a que deux occasions où cela leur soit permis. 1. S'il arrivoit que les Persecuteurs n'en voulussent qu'à quelques-uns des Pasteurs nommément, parce qu'alors il est utile, même pour le bien de l'Eglise, à ceux-ci de fuir, afin de laisser les autres en repos. 2. Quand des Ministres de J. C. ne trouvent plus personne qui ait besoin de leur Ministere. En toute autre rencontre les Pasteurs sont obligez de veiller sur le troupeau que JESUS-CHRIST leur a confié, & ne peuvent l'abandonner sans crime. C'est ce que Saint Augustin prouve excellemment dans cette Lettre en des termes dictez par le feu de son ardente Charité, & par des raisons soûtenuës d'un zele tout Divin. Il fait voir la desolation d'une Ville menacée d'être prise, & la necessité de la presence des Ministres de J. C. *En ces occasions quel concours*, dit-il, *à l'Eglise de personnes de tout âge & de tout sexe, dont les uns demandent le Baptême, les autres la Reconciliation, d'autres d'être mis en Penitence, & tous qu'on les console! S'il ne se trouve donc point alors de Ministres, quel malheur pour ceux qui sortent de cette vie sans être regenerez ou déliez? quelle douleur pour leurs proches, s'ils sont Fideles, de ne pouvoir esperer de les avoir avec eux dans le repos de l'éternité? quels cris, quelles lamentations, quelles imprecations même de la part de quelques-uns de se voir sans Ministres & sans Sacremens? Si au contraire les Ministres ont été fideles à ne point abandonner leurs peuples, ils assistent tout le Monde selon les forces qu'il plaît à Dieu de leur donner. On baptize les uns, on reconcilie les autres, personne n'est privé de la Communion du Corps du Seigneur, on console, on soûtient, on exhorte tout le Monde à employer par de ferventes prieres le secours de la Misericorde de Dieu.* Cét endroit est tres-remarquable, & fait voir quel a toûjours été le sentiment de l'Eglise sur la necessité des Sacremens.

Saint

S. Augustin. II. Tome.

Saint Augustin traite encore deux autres questions sur le même sujet. La premiere, s'il est permis à des Pasteurs de s'enfuir dans ces calamitez pour se conserver pour servir l'Eglise dans des tems plus calmes. Il dit qu'ils peuvent en user ainsi, quand il y a d'autres Ministres qui peuvent tenir leur place, & qui sont necessaires à l'Eglise. La seconde, s'il arrivoit que la Persecution ne fût que contre les Pasteurs. Faut-il en ce cas qu'ils s'enfuient, & vaut-il mieux que l'Eglise en soit privée par leur fuite, que si elle l'étoit encore plus malheureusement par leur mort? Saint Augustin répond que cette supposition est fort extraordinaire, qu'il arrive rarement qu'on soit assûré que l'on n'en veüille qu'aux Ecclesiastiques, qu'ils pourroient en cette occasion se cacher; qu'il est à présumer que comme tous les Laïques ne periront pas, il y aura aussi des Clercs qui seront sauvez. Qu'il seroit à souhaiter qu'en ces occasions les uns s'enfuissent, & que les autres demeurassent; qu'alors ce seroit une belle chose, si toute la dispute étoit entre les Ministres de JESUS-CHRIST à qui demeureroit, afin que l'Eglise ne fût pas abandonnée. Que pour decider ce different il seroit bon d'avoir recours au sort, afin que personne ne voulût s'exempter de demeurer sous pretexte d'être plus necessaire à l'Eglise que les autres.

Il conclut par ces paroles: *C'est faire ce que* JESUS-CHRIST *nous permet ou nous ordonne, que de nous retirer, lorsqu'il reste d'autres Ministres pour servir l'Eglise. Mais quand par nôtre fuite les brebis de* JESUS-CHRIST *se trouvent frustrées des alimens qui soûtiennent la vie de leurs ames, c'est être des mercenaires.*

Sa Lettre 229. est adressée au Comte Darius qui étoit envoyé en Afrique pour y traiter de la paix. Saint Augustin le felicite de cét emploi. Celui-ci le remercie par la Lettre 230. & le prie de lui envoyer son Livre des Confessions. Ce Saint le satisfait en lui écrivant la Lettre 231. où il traite par occasion de l'amour des loüanges. Il dit là-dessus, 1. Que les hommes ne doivent point demander qu'on louë en eux ce qui ne merite pas d'être loüé. 2. Qu'ils ne doivent pas se proposer pour fin de leurs bonnes actions de s'attirer des loüanges de la part des hommes. 3. Que neanmoins ils doivent être bien aises d'être loüez des hommes pour l'amour des hommes mêmes, parce que les loüanges qu'on leur donne, sont utiles aux autres. 4. Que ceux qui ne reconnoissent point en eux les Vertus desquelles on les louë, doivent avoir une confusion salutaire de n'être pas tels qu'on les croit, & qu'ils devroient être, & que cela leur fait desirer de le devenir. 5. Que si au contraire ils reconnoissent en eux quelque chose de ce qu'on y louë, ils en doivent rendre graces à Dieu, & se réjoüir de ce que les autres estiment la Vertu. Sur la fin de cette Lettre, il parle de la Prosperité & de l'Adversité. *Les caresses de ce Monde,* dit-il, *sont plus dangereuses que les Persecutions, à moins que nous ne regardions le repos dont nous pouvons joüir ici-bas, comme un moyen de mener une vie paisible & tranquille dans toute sorte de pieté & d'honnêteté. C'est ce que l'Apôtre nous ordonne de demander à Dieu. Car si l'on n'a le cœur plein de Charité & de Pieté, le repos & l'exemption des maux de la vie n'est qu'une perdition, & ne sert que d'instrument ou d'aiguillon à la Cupidité. Si nous souhaitons donc de mener une vie paisible, ce ne doit être que pour avoir moyen de pratiquer la Pieté & la Charité.* On croit que ces Lettres ont été écrites sur la fin de la vie de saint Augustin.

S. Augustin. II. Tome.

QUATRIE'ME CLASSE.

LA derniere Classe des Lettres de saint Augustin contient celles dont la date n'est pas bien connuë.

La premiere de ces Lettres est la 232. c'est une Réponse aux Citoyens de Madaure, dont la plûpart étoit encore idolatres. Il les exhorte à embrasser la Religion Chrétienne, & employe pour les y porter, la terreur du dernier Jugement, qu'il montre devoir infailliblement arriver, parce que les autres Propheties sont accomplies: il touche même quelque chose du Mystere de la Trinité, & de celui de l'Incarnation. Cette Lettre est apparemment écrite quelque tems aprés l'Edit donné par Honorius l'an 399. contre les Temples.

La Lettre 233. est un défi que fait saint Augustin à un Philosophe appellé Longinien, pour l'obliger à écrire de quelle maniere il croyoit qu'on devoit adorer Dieu, & ce qu'il pensoit de JESUS-CHRIST.

Longinien fait Réponse à saint Augustin dans la Lettre 234. & dit suivant les Principes de Platon, que le moyen de parvenir à Dieu est de bien vivre, & de se rendre les Dieux inferieurs propices par des sacrifices de propitiation, afin de parvenir au souverain Createur. A l'égard de JESUS-CHRIST, il dit qu'il ne peut en rien dire, puisqu'il ne le connoît point.

Saint Augustin prie Longinien de s'expliquer sur ce qu'il avoit dit, que le moyen de parvenir à Dieu étoit de bien vivre, & de se purifier par des expiations & des sacrifices, & lui demande si c'est la même chose, ou si ce sont deux choses differentes. C'est ce qu'on trouvera dans la Lettre 235.

Par

S. Augustin. II Tome.

Par la Lettre 236. il fait ſçavoir à Deuterius, qu'il avoit dégradé & chaſſé un Diacre appellé Victorin, convaincu d'être de la Secte des Manichéens, quoi-qu'il ne fût parmi eux qu'au rang des Auditeurs, & qu'il ne fût pas encore de ceux qu'ils appellent Elûs. Il rapporte la difference qu'ils mettoient entre ces deux ſortes de perſonnes, & parle de leurs principales erreurs.

Dans la Lettre 237. il combat les rêveries des Manichéens & des Priſcilianiſtes touchant les Livres Apochryphes, & tourne en ridicule les interpretations bigearres qu'ils donnoient aux Livres Canoniques.

La Lettre 238. eſt une Relation de la Conference que ſaint Auguſtin avoit euë ſur le Myſtere de la Trinité avec un Arien appellé Paſcentius. Les trois Lettres ſuivantes adreſſées à cét Arien ſont des ſuites de cette même diſpute.

La Lettre 242. eſt encore écrite à un Arien appellé Elpide, à qui il montre que le Fils de Dieu eſt égal à ſon Pere.

Dans la Lettre 243. ſaint Auguſtin exhorte Letus, qui aprés avoir quitté le monde étoit tenté d'y retourner: il l'exhorte, dis-je, à perſeverer dans ſa premiere réſolution, & à ne ſe pas laiſſer affoiblir par la tendreſſe pour ſes proches. Il fait voir dans cette Lettre, que le renoncement à toutes choſes pour ſuivre JESUS-CHRIST, doit aller juſqu'à quitter ſon pere & ſa mere pour ſervir Dieu.

La Lettre 244. eſt une Lettre de Conſolation à Chryſime ſur une perte qu'il avoit faite.

Dans la Lettre 245. à Poſſidius, ſaint Auguſtin y parle avec une tres grande moderation des parures des femmes. Il ne croit pas qu'on les doive défendre abſolument aux femmes mariées qui ſont obligées de plaire à leurs maris; mais il ne veut pas qu'elles ſe ſervent de fard ni de rouge pour paroître plus blanches, ou plus incarnates, parce qu'il n'eſt pas à croire que leurs maris veüillent être trompez de la ſorte; & qu'au reſte la vraie parure des Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe n'eſt ni du fard trompeur, ni même l'or & les étoffes précieuſes, mais la pureté des Mœurs. Il défend enfin les parures ſuperſtitieuſes que l'on faiſoit pour rendre une eſpece d'hommage aux démons. Il avertit Poſſidius qu'il ne lui conſeille pas d'ordonner une perſonne qui avoit été baptizée étant parmi les Donatiſtes.

La Lettre 246. à Lampadius eſt contre ceux qui rejettent leur faute ſur le Deſtin.

Dans la 247. Saint Auguſtin reprend un homme Riche appellé Romulus, qui vouloit faire payer ſes debiteurs une ſeconde fois, prétendant qu'ils avoient mal payé à ſon Receveur.

S. Auguſtin. II Tome.

La Lettre 248. à Sebaſtien, eſt ſur la triſteſſe que les gens de bien conçoivent de l'impieté des méchans.

Dans la Lettre 249. Saint Auguſtin conſole le Diacre Reſtitutus, qui portoit avec peine les dereglemens des mauvais Chrétiens, & lui apprend à conſerver la paix avec les méchans.

La Lettre 250. eſt tres-conſiderable. Saint Auguſtin y traite une queſtion fort delicate, ſçavoir ſi l'on peut excommunier une famille ou une Communauté pour le peché d'un ſeul. Elle eſt adreſſée à un jeune Evêque appellé Auxilius, qui s'étoit aviſé d'excommunier un nommé Claſſicien & toute ſa famille, parce qu'il étoit venu à l'Egliſe demander des perſonnes qui s'y étoient retirées, aprés avoir prophané par un faux ſerment la ſainteté de l'Evangile. Il demande à cét Evêque, quelle raiſon il peut avoir eu d'en agir ainſi, & comment on peut excommunier le fils pour le peché du pere, la femme pour celui du mari, le ſerviteur pour celui du maître, & même les enfans qui ne ſont pas encore nez: puiſque l'excommunication n'eſt pas une peine qui tombe ſur les corps, c'eſt un effet du pouvoir qui eſt donné aux Miniſtres de JESUS-CHRIST de lier & de délier, qui tombe ſur les ames mêmes. Saint Auguſtin avouë que cét Evêque pourroit peut être ſe fonder ſur l'exemple de quelques grands Evêques, qui avoient anathematizé comme lui des familles entieres pour le peché d'un ſeul. Mais il ſoûtient qu'ils auroient eu peine à rendre raiſon de cette conduite, & il dit qu'il n'a jamais oſé le faire. Il ajoûte neanmoins plûtôt par raillerie que ſerieuſement, qu'il eſt preſt d'entendre ſes raiſons. „ Le peu d'âge, dit-il, & le „ peu de tems qu'il y a que vous êtes Evêque, „ ne m'empêchera point de vous écouter, je „ ſuis preſt d'apprendre de vous, quelque jeune „ que vous ſoiez; quoi-que les cheveux blancs „ que je porte, & toute l'experience que peut „ m'avoir donné le long tems qu'il y a que je ſuis „ Evêque, me donne quelque peu plus d'auto„ rité pardeſſus vous. Il exagere encore l'injuſtice de cette pretention, qui pourroit être cauſe de la perte d'une ame, faute d'avoir reçû le Baptême par l'impoſſibilité, où la ſentence d'excommunication reduiſoit les excommuniez d'avoir recours aux Sacremens. Il exhorte donc Auxilius à révoquer une ſentence où la Colere avoit eu plus de part que la Juſtice, d'autant plus que celui contre qui elle étoit portée, ne l'avoit nullement meritée.

Dans la Lettre ſuivante, ſaint Auguſtin écrit à Claſſicien, qu'il propoſera cette queſtion dans un

un Concile; que la conduite d'Auxilius lui fait de la peine, mais principalement parce qu'il peut arriver que quelqu'un meure sans Baptême; qu'il y fera aussi examiner s'il ne faut pas chasser de l'Eglise ceux qui manquent de foi à leurs Cautions; & il ajoûte qu'il en écrira même au Saint Siege, s'il est necessaire, afin qu'on puisse regler d'un commun accord ce que l'on a à faire dans cette rencontre. Mais il ne fait point de difficulté d'assûrer *qu'une Excommunication injuste fait plus de tort à celui qui la prononce, qu'à celui qui la souffre, puisque le Saint Esprit qui habite dans les Saints, & par qui on est lié ou délié, ne fait souffrir aucune peine à personne qu'il ne l'ait meritée: car si la Charité n'est ni temeraire ni précipitée, que devons-nous dire de celui qui la répand dans nos cœurs?*

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 251. est écrite par saint Augustin à Pancarius, au sujet d'un Prêtre nommé Secundin, accusé devant lui. Il mande à Pancarius qu'il recevra les accusations des Catholiques, mais non pas celles des Heretiques, & le prie d'empêcher qu'on ne fasse aucun desordre dans la maison de ce Prêtre.

Les quatre Lettres suivantes sont écrites touchant une fille Orpheline que l'on avoit confiée à l'Eglise. Saint Augustin témoigne dans ces Lettres, qu'il en a tout le soin qu'on en peut avoir, & qu'il ne la veut point marier que de son consentement à une personne Catholique, & qu'il lui cherche un Parti avantageux.

La Lettre 256. est une Réponse de saint Augustin à Christin qui l'avoit prié de lui écrire, pour l'exhorter à se donner à Dieu.

La 257. est une Lettre de Compliment à Oronce.

Dans la 258. il felicite son ami Martien de ce qu'il s'étoit fait Catechumene, & l'exhorte à se faire baptizer au plûtôt.

La Lettre 259. est pour détourner un homme fort débauché appellé Corneille des desordres où il étoit, en l'exhortant d'imiter sa femme qui étoit morte depuis peu, dont saint Augustin promet de faire l'éloge, s'il veut suivre sa Vertu.

Par la Lettre suivante, Audax prie saint Augustin de lui écrire plus au long qu'il n'avoit fait; il la finit par quatre vers en sa loüange. Saint Augustin s'excuse sur le grand nombre de ses occupations, & lui conseille de lire ses Ouvrages, & le prie de le venir trouver. C'est le sujet de la Lettre 261.

Dans la Lettre 262. Saint Augustin fait une severe reprimande à la Dame Ecdicie, qui à l'insçû de son Mari qu'elle avoit fait consentir à vivre en continence avec elle, avoit distribué tout son bien aux Pauvres, & avoit pris l'habit de Veuve. Il lui ordonne de faire satisfaction à son Mari, que le dépit qu'il avoit eu de la conduite de sa femme, avoit jetté dans le desordre. Cette Lettre est pleine d'instructions excellentes pour les femmes mariées, & leur apprend à ne pas donner sujet de mécontentement à leurs Maris par une Devotion indiscrete.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 263. est une Lettre de Consolation à Sapida, qui avoit fait une Tunique pour son frere Timothée: celui-ci étant venu à mourir, elle avoit souhaité pour sa consolation, que saint Augustin s'en servît. Saint Augustin l'en remercie, & l'exhorte à chercher dans l'Ecriture des consolations plus solides.

Dans la Lettre 264. il console une Dame appellée Maxime, qui voyoit avec beaucoup de douleur, & même avec quelque sorte de trouble, son païs infecté d'erreurs.

La Lettre 265. à Seleucienne, est une Refutation des rêveries d'un certain Novatien sur le Baptême & la Penitence de Saint Pierre. Il soûtient premierement, que Saint Pierre a été baptizé aussi-bien que les autres Apôtres. Que c'est une erreur de dire qu'il n'avoit point reçû le Baptême d'eau avant son peché, quoi-qu'il n'eût pas encore reçû le Baptême du Saint Esprit: il pretend même qu'il est vrai-semblable que les Apôtres ont été baptizez par JESUS-CHRIST. Il dit en second lieu, que quand on dit que saint Pierre a fait penitence, il faut bien se garder de croire qu'il l'ait faite comme la font dans l'Eglise ceux qu'on appelle proprement Penitens. Il distingue en troisiéme lieu, deux sortes de Penitence, celle qui precede le Baptême, & celle qui le suit; quand on a commis aprés le Baptême quelqu'un de ces pechez, pour lesquels on est excommunié & separé de l'Autel, aprés laquelle on est reconcilié si on le merite: & cette sorte de Penitence est celle de ceux à qui l'on donne proprement le nom de Penitens dans l'Eglise. Outre ces deux sortes de Penitence, ils admettent encore une Penitence journaliere des Fideles mêmes qui vivent dans la Pieté & dans l'Humilité, par laquelle l'on demande & l'on obtient le pardon des pechez, legers, mais frequens, où la fragilité humaine nous fait tomber, que nous devons, dit-il, expier sans cesse, de peur que leur multitude ne nous accable.

Dans la Lettre 266. Saint Augustin offre à la Vierge Florentine de lui expliquer les difficultez

cultez dont elle lui demanderoit l'éclaircissement.

S. Augustin. II. Tome.

La Lettre 267. est une Lettre de pieté à Fabiole, ou il se réjouït avec elle de ce qu'elle porte avec peine l'exil de cette vie.

Saint Augustin ayant emprunté une somme pour payer pour un nommé Fascius, qui s'étoit retiré dans l'Eglise poursuivi par ses creanciers, prie dans la Lettre 268. son peuple de faire une queste afin de pouvoir rendre cette somme.

Dans la Lettre 269. Saint Augustin prie l'Evêque Nobilius de l'excuser de ce qu'il ne pouvoit se trouver à la Dedicace d'une nouvelle Eglise, où cét Evêque l'avoit invité.

La derniere Lettre est une Lettre adressée à saint Augustin, dont on ne sçait point l'auteur, par laquelle celui qui l'écrit, se plaint à saint Augustin de ne l'avoir point rencontré avec l'Evêque Severe dans la ville de Leges, où il esperoit le trouver.

L'on doit ajoûter à ces Lettres le Fragment d'une Lettre de saint Augustin à Maxime, que les PP. Benedictins ont tiré du Commentaire de Primase sur l'Apocalypse, & mis à la fin du second Volume de leur édition. Ce Fragment contient plusieurs Regles sur les degrez de la perfection Chrétienne.

Il est aisé de connoître par les extraits que nous venons de faire des Lettres de saint Augustin, que c'est une source inépuisable de principes, de regles, de preceptes & de maximes sur les Dogmes de la Religion & sur la Discipline de l'Eglise, sur la Morale de Jesus-Christ & sur la conduite de la vie. C'est ce qui nous a obligez de nous y arrêter beaucoup, & d'en faire de longs extraits, parce qu'il n'y en a presque pas une seule qui ne merite une attention particuliere, & où l'on ne trouve quelque beau trait à remarquer. Nous tâcherons d'être plus courts dans ce que nous avons à dire sur les Ouvrages de ce Pere.

L'addition des pieces supposées jointes à ce Tome n'est pas fort grosse.

L'on y trouve d'abord treize Lettres ou Billets sous les noms de saint Augustin à Boniface, & de Boniface à saint Augustin: elles contiennent des passages tirez des vraies Lettres de saint Augustin, & on y remarque quantité de choses qui ne s'accordent point avec l'Histoire de ce tems-là. Elles sont l'Ouvrage de quelqu'un qui a voulu exercer sa plume par cette fiction.

Il n'est pas necessaire de parler ici de la Lettre de Pelage à Demetriade, qui se trouve aprés ces Lettres à Boniface.

S. Augustin. II. Tome.

Les deux Lettres suivantes, dont l'une porte pour titre, Lettre de saint Cyrille de Jerusalem à saint Augustin, sur les Vertus de saint Jerôme, & l'autre, Réponse de saint Augustin à saint Cyrille, sur les Miracles de saint Jerôme sont convaincuës d'imposture par le titre seul, comme nous avons remarqué en un autre endroit, puisque Saint Cyrille de Jerusalem étoit mort long-tems avant Saint Jerôme.

Enfin, la dispute de saint Augustin avec Pascentius, qui étoit autrefois au rang des Lettres, au nombre 178. est mise avec raison par les PP. Benedictins entre les Ouvrages supposez. Il est certain par la Lettre 238. que saint Augustin a eu une Conference avec Pascentius, mais celle-ci n'a rien de commun avec celle dont il parle dans cette Lettre: car il remarque, 1. Qu'il ne pût obtenir de faire mettre par écrit ce qui se diroit de part & d'autre, tout a été écrit dans celle-ci, & mis dans des Actes publics. Dans la premiere, personne ne presida; dans celle-ci il y a un Juge nommé Laurentius. Celle dont parle saint Augustin, se fit à Carthage, l'on suppose que celle-ci a été tenuë à Hippone. Possidius & saint Augustin ne parlent que d'une Conference avec Pascentius, & celle-ci suppose que les Parties avoient déja été en dispute. Le caractere des deux personnes qu'on fait parler dans celle-ci, n'a rien de celui de saint Augustin, ni de celui de Pascentius. La dispute est froide, on y dit peu de choses à propos. Les Réponses que l'on attribuë à saint Augustin, sont foibles, & les objections attribuées à Pascentius n'ont rien de ce feu & de cét emportement dont Possidius l'accuse: le stile des Réponses attribuées à saint Augustin, n'approche point de celui des Lettres ni des Conferences de ce Saint, l'on y trouve des termes & des manieres de parler dont il ne s'est jamais servi, & qui ne sont point de son tems. Enfin, l'on ne trouve dans aucun Manuscrit ce Traité joint avec les Lettres ou avec les Oeuvres de saint Augustin. Ces raisons font assez voir que cét Ouvrage n'est pas une Conference que saint Augustin ait euë veritablement avec Pascentius, mais un Dialogue fait par quelque autre Auteur. Or on n'en trouve point à qui l'on puisse plus vrai-semblablement l'attribuer qu'à Vigile de Tapse, qui a fait plusieurs Dialogues semblables sous les noms de plusieurs grands Hommes.

TROISIÉME TOME.

S. Augustin. III. Tom.

LE troisiéme Tome de la nouvelle Edition de Saint Augustin renferme ses Traitez sur l'Ecriture-Sainte, qui dans les precedentes Editions étoient dispersez dans d'autres Volumes.

L'on a mis au commencement de ce Tome les Livres de la Doctrine Chrétienne, qui peuvent servir comme de Preface aux Commentaires de S. Augustin sur l'Ecriture-Sainte, parce qu'ils contiennent les Regles & les preceptes qu'il a crû qu'il faloit suivre pour l'entendre & pour l'expliquer. Il commença cét Ouvrage quelque tems aprés qu'il fut fait Evêque vers l'an 397. mais il en demeura au chap. 36. du troisiéme Livre, & a depuis ajoûté le reste de ce Livre avec le quatriéme en 426. comme il le témoigne dans ses Retractations, où il remarque deux choses sur cét Ouvrage. La 1. Qu'il n'est pas constant, comme il l'a assûré, que la Sagesse de Salomon soit de Jesus fils de Syrach, Auteur de l'Ecclesiastique. La 2. Que quand il dit que le Vieux Testament contient 44. Livres, il s'est servi de ce nom dans le sens de l'Eglise, quoique Saint Paul semble n'entendre par le Vieux Testament que la Loi donnée sur la Montagne de Sina. Il remarque aussi qu'il a fait une faute de memoire, en citant un Livre de Saint Ambroise pour un autre.

Dans la Preface de cét Ouvrage, il répond à trois sortes de personnes qui pourroient y trouver à redire. Les uns, parce qu'ils ne l'entendroient pas. Les seconds, parce qu'ils ne pourroient pas se servir des Regles qu'il y donne pour entendre & pour expliquer l'Ecriture-Sainte. Et les derniers, parce qu'ils entendent & expliquent l'Ecriture, sans se servir de ses regles, & par les seules lumieres du S. Esprit. Il dit aux premiers & aux seconds, qu'ils ne doivent pas s'en prendre à lui, s'ils n'ont pas assez d'esprit & de lumiere. Aux derniers, qu'ils ne doivent pas juger des autres par eux-mêmes; que Dieu n'a pas fait à tous les hommes les mêmes graces; & que ce seroit le tenter, que de negliger les moyens humains que Dieu nous presente pour entendre l'Ecriture-Sainte, sous pretexte qu'il peut en donner l'intelligence sans étude & sans travail.

Le but de ce Livre est, comme nous avons remarqué, de donner des regles & des preceptes pour entendre & pour expliquer aux autres l'Ecriture-Sainte. Ces deux choses font la division de l'Ouvrage. Il traite dans les trois premiers Livres, de l'intelligence de l'Ecriture-Sainte; & dans le dernier, de la Maniere de l'expliquer & de la faire entendre aux autres.

S. Augustin. III. Tom.

Le premier Livre contient des reflexions assez vagues, & des principes fort generaux. Il remarque d'abord que toutes les connoissances sont, ou de signes, ou de choses, & que les choses s'expriment par les signes. Il distingue deux sortes de choses; les unes dont on peut joüir, & les autres dont on ne doit que se servir. Il n'y a que les trois Personnes Divines dont on doive joüir. Elles sont ce Dieu ineffable que l'on considere comme l'Etre souverain: cette Sagesse immuable que l'on prefere à toutes les autres. Pour le connoître, il faut purifier son esprit. C'est pour nous l'apprendre, que la Sagesse de Dieu s'est incarnée: c'est elle qui guerit l'homme de ses maladies, de ses foiblesses & de son aveuglement. Il a confirmé nôtre Foi par sa Resurrection & par son Ascension, & il l'excite & la soûtient par l'esperance de la récompense, par la crainte du châtiment, & par l'attente du dernier Jugement. Il a établi une Eglise, à laquelle il a accordé les graces & les dons necessaires pour conduire les hommes à la celeste patrie. Il lui a donné des Clefs pour lier les pecheurs, & pour délier les Penitens. A l'égard de toutes les Creatures, il n'est pas permis d'en joüir, c'est-à-dire, de les considerer comme sa derniere fin; mais on peut s'en servir, & on doit même les aimer par rapport à Dieu. C'est ainsi qu'on doit s'aimer soi-même, & aimer son Prochain. L'Ecriture ne commande point l'amour de soi-même, parce que les hommes s'aiment assez naturellement; mais elle commande celui du Prochain. Toute la Loi se rapporte à cette double Charité qui nous fait aimer Dieu sur toutes choses; & nôtre Prochain comme nous-mêmes. Il faut que la Charité envers le Prochain soit reglée: on ne doit pas aimer les pecheurs entant que pecheurs, mais entant qu'hommes, quoique l'on soit plus obligé de secourir ceux avec lesquels on est uni par quelque liaison de parenté ou d'amitié; on doit neanmoins aimer également tous les hommes, parce qu'ils sont tous nôtre Prochain: les Anges même doivent être compris sous ce nom general. Saint Augustin aprés avoir posé ces principes, dit que le double precepte de la Charité doit servir de regle pour l'intelligence de l'Ecriture-Sainte; que tout sens qui ne se rapporte pas à la Charité, n'est point certainement le veritable sens; qu'au contraire tous les sens qui s'y rapportent, sont utiles, quoiqu'ils ne soient pas souvent conformes à l'intention des Ecrivains; qu'il faut neanmoins tâcher de ne se pas éloigner de celui qu'ils ont eu. Il

 dit

S. Augustin. III. Tom.

dit enfin, que la ſcience de l'Ecriture eſt compriſe dans la Foi, dans l'Eſperance & dans la Charité; & qu'ainſi un Chrétien qui poſſede ces trois Vertus, n'a pas abſolument beſoin de l'Ecriture-Sainte pour lui, mais ſeulement pour l'inſtruction des autres; & que même pluſieurs vivent trés-chrétiennement dans la ſolitude ſans le ſecours des Livres ſacrez. Il conclut de tout ce qu'il a dit dans ce Livre, que celui qui eſt bien perſuadé que l'Ecriture eſt la Charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne Conſcience, & d'une Foi ſans déguiſement, peut ſans crainte s'adonner à la lecture de l'Ecriture-Sainte.

Il paſſe dans le ſecond Livre, à la connoiſſance des ſignes; & aprés en avoir apporté la definition & les diviſions, il remarque que les paroles tiennent le premier rang entre ces ſignes. Il dépeint la maniere dont ſe forme le ſon de la parole, & comme la diverſité des langues s'eſt introduite dans le Monde. Il ſuppoſe que l'Ecriture n'eſt pas toûjours claire, & qu'il eſt neceſſaire de s'appliquer pour l'entendre; que les plus habiles y trouvent des difficultez; que les allegories & les figures qui s'y rencontrent, la rendent quelquefois obſcure; mais qu'ordinairement ce qui eſt obſcur en un endroit, ſe trouve éclairci dans un autre; & qu'ainſi le Saint Eſprit nourrit les affamez par les endroits clairs, & empêche le dégoût par l'exercice que donnent les lieux obſcurs. Il fait voir enſuite par quels degrez on parvient à la connoiſſance parfaite de la Sageſſe contenuë dans l'Ecriture-Sainte. Ces degrez ſont la Crainte de Dieu, la Pieté, la Science, la Force, le Conſeil & la Pureté du cœur. Ceci eſt ſuivi du Catalogue des Livres Canoniques entierement conforme au nôtre. Voici la Regle dont il ſe ſert pour les diſtinguer. *Je veux, dit-il, que pour connoître les Livres Canoniques, on ſuive l'autorité du plus grand nombre des Egliſes Catholiques, & particulierement de celles qui ont des Sieges Apoſtoliques, ou qui ont eu le bonheur de recevoir les Lettres des Apôtres. Mais entre les Livres Canoniques, il faut preferer ceux qui ſont reçûs par toutes les Egliſes, à ceux que quelques-uns ne reçoivent pas; & entre ceux-ci, il faut encore avoir plus d'égard pour ceux qui ſont reçûs par un grand nombre d'Egliſes, & par les plus conſiderables, que pour ceux qui ne ſont admis que par un petit nombre d'Egliſes de peu d'autorité. Et ſi l'on en trouvoit de reçûs par le plus grand nombre d'Egliſes, & rejettez par celles qui ont le plus d'autorité, quoi-que cela ſoit difficile à rencontrer, il faudroit les mettre dans le même rang, & leur donner la même autorité.* Il conſeille aux perſonnes de pieté, qui craignent Dieu, & qui cherchent ſa Volonté, de lire tous les Livres Canoniques, pour y puiſer les Preceptes des Mœurs & les Regles de la Foi, & il leur donne enſuite des moyens de parvenir à l'intelligence des endroits obſcurs & difficiles. Le premier, eſt la connoiſſance de la Langue, dans leſquelles les Livres ſacrez ſont écrits. Le ſecond, eſt de conſulter & de comparer les differentes Verſions, dont les unes ſervent à éclaircir les autres. Entre les Verſions il prefere l'ancienne Vulgate, comme étant plus litterale, & en même tems plus claire. Et entre les Verſions Grecques, il s'en tient à celle des Septante, à laquelle il donne beaucoup d'autorité. Il ne decide point ſi les Septante l'ont faite ſeparément, chacun dans leur Cellule, par l'inſpiration de Dieu; ou s'ils l'ont faite en conferant enſemble. Mais il aſſûre que de quelque maniere qu'elle ait été faite, on la doit ſuivre, & même preferablement au Texte Hebreu, parce qu'il eſt à croire, que ce n'eſt pas ſans une ſecrete Aſſiſtance du Saint Eſprit qu'ils ont fait ce changement pour le bien de l'Egliſe. A l'égard des Livres du Nouveau Teſtament, il dit qu'on ne peut pas douter qu'on ne doive corriger le Latin ſur les exemplaires Grecs.

La troiſiéme choſe que Saint Auguſtin croit être neceſſaire pour l'intelligence de la Bible, c'eſt la connoiſſance des choſes ſignifiées, comme la Nature des Animaux, des Plantes, des Herbes, & des autres choſes, qui entrent dans les comparaiſons & dans les figures qui ſe trouvent dans l'Ecriture-Sainte. Il fait un grand fonds ſur la connoiſſance des Nombres & de la Muſique, qu'il pretend être d'un grand uſage: il ne veut pas même qu'on neglige les Sciences prophanes, pourvû qu'on rejette celles qui ſont fauſſes & ſuperſtitieuſes, & particulierement l'Aſtrologie Judiciaire & la Magie. Il met la Peinture & la Fable au nombre des choſes dont la connoiſſance eſt ſuperfluë. Mais il montre l'utilité de l'Hiſtoire, des Mechaniques, de la Dialectique, de la Rhetorique & des autres Sciences, pourvû qu'on en faſſe un bon uſage, qu'on ne s'y arrête pas trop, & qu'on ne s'éleve pas à cauſe de ces Sciences; mais qu'on conſerve toûjours la Charité & l'Humilité qui ſont les deux Clefs, ſans leſquelles on ne peut entendre l'Ecriture-Sainte.

Le troiſiéme Livre donne des Regles pour éclaircir les ambiguitez qui viennent des differentes connoiſſances qui accompagnent le Diſcours, comme la diſtinction des parties du Diſcours par les points & les virgules, qui étant differemment placées, font un different ſens. Saint Auguſtn veut qu'on ait recours d'abord à

la

la Regle de la Foi, & que l'on rejette la distinction qui fait un sens Heretique. Que si les deux sens sont Catholiques, il veut qu'on suive celui qui s'accorde le mieux avec ce qui precede & ce qui suit; & si enfin l'un & l'autre sens s'accorde avec le Texte, il laisse la liberté de suivre celui qui paroit le plus probable. Il applique les mêmes Regles pour determiner la prononciation & la signification des termes indeterminez. Il veut enfin qu'on ait recours en ces rencontres au Texte Original.

S. Augustin. III. Tom.

Il y a bien plus de difficulté, quand les mots sont pris dans un sens Metaphorique & Figuré. Il faut bien prendre garde de ne les pas prendre dans leurs sens Propre & Naturel. Les Juifs ont été long-tems esclaves de cette Lettre; les Gentils ont aussi été esclaves des Ceremonies inutiles: mais les Chrétiens délivrent les Juifs de leur servitude, en leur découvrant les veritez cachées sous la Lettre; & ils délivrent les Gentils, en rejettant entierement leurs Ceremonies prophanes. Ils ne sont eux-mêmes chargez que d'un petit nombre de signes tres faciles à pratiquer, dont la signification est tres-auguste, & l'observation tres-pure. C'est Jesus-Christ qui les a instituez, & les Apôtres qui les ont enseignez à l'Eglise: tels sont le Sacrement du Baptême, & la Celebration du Corps & du Sang de Jesus-Christ.

Saint Augustin passe ensuite aux Regles necessaires pour distinguer le sens Propre du Figuré. La premiere & la plus generale est, qu'il faut être persuadé que tout ce que l'on ne peut accorder ni avec l'Honnêteté des Mœurs, ni avec la Verité de la Foi, en le prenant à la Lettre, doit avoir necessairement un sens Figuré. Mais il ne faut pas juger de ce qui peut être honnête ou veritable par les prejugez de la Coûtume ou de l'Opinion, mais seulement par les Regles de la Foi & de la Charité, parce que l'Ecriture-Sainte n'enseigne que la Charité, & ne blâme que la Cupidité.

Il ne faut pas non plus prendre d'une maniere figurée les Sentimens & les Actions qui paroissent avoir une espece de cruauté que l'on attribuë dans l'Ecriture à Dieu & aux hommes justes, quand elles se trouvent emploiées contre la Cupidité des hommes charnels. Mais quand on trouve une Parole ou une Action entierement injuste, qui ne peut être excusée par aucune circonstance, laquelle est attribuée à Dieu, ou à ceux dont l'Ecriture louë la sainteté; il faut necessairement l'expliquer d'une maniere figurée. Cette Regle a lieu dans les choses exprimées en forme de commandement. Si la Lettre défend un crime, & qu'elle commande un bien, il n'y a point de figure; si au contraire elle semble commander un crime, ou défendre un bien, c'est une figure. Il arrive souvent que ceux qui sont dans un état plus parfait, entendent figurément ce qui est dit d'un état moins parfait: mais ces personnes doivent faire attention, qu'il y a des Commandemens pour tous les hommes, & qu'il y en a d'autres qui concernent chaque état en particulier. Il ajoûte qu'il faut bien prendre garde de ne pas croire que l'on peut observer depuis la venuë de Jesus-Christ les choses qui n'étoient permises ou prescrites que pour le tems de l'ancienne Loi, quoi-qu'alors on les dût prendre dans leur sens Propre. Il apporte pour exemple la Polygamie des Patriarches qu'il excuse, parce qu'ils usoient saintement du maraige dans la vûë d'avoir des enfans; & il ne fait point de difficulté de préferer cét état à celui des personnes qui n'aiant qu'une femme abuseroient du mariage pour satisfaire leur brutale cupidité.

S. Augustin. III. Tom.

Enfin, il faut avoüer que quand l'Ecriture rapporte les fautes des grands hommes, non seulement on peut y chercher un sens Figuré, mais qu'on peut aussi s'instruire du sens Historique, parce que leurs chûtes apprennent aux plus saints à ne pas avoir de présomption.

S. Augustin ajoûte encore les observations suivantes, qu'une même expression figurée signifie quelquefois deux choses toutes differentes, & même opposées; qu'un endroit obscur de l'Ecriture doit être expliqué par ceux qui sont plus clairs; que l'on peut aussi se servir de raisonnement pour l'éclaircir, mais qu'il est plus sûr d'avoir recours à d'autres passages de l'Ecriture, & qu'un même passage peut avoir plusieurs sens également bons. Il finit par les sept Regles d'un Donatiste Tychonius; mais il s'en faut bien qu'elles soient d'aussi bon sens, ni autant d'usage que celles de S. Augustin. Elles sont neanmoins fort subtilement inventées, mais il est difficile d'en faire l'application.

Dans le dernier Livre de la Doctrine Chrétienne, S. Augustin traite de la Maniere d'expliquer aux autres l'Ecriture-Sainte. Il avertit d'abord, que l'on ne doit point attendre de lui des Préceptes de Rhetorique sur ce sujet; qu'ils ne sont pas inutiles à la verité, mais que l'on peut les trouver ailleurs, & qu'ils ne doivent pas entrer dans cét Ouvrage. Il ne laisse pas de s'étendre sur les qualitez d'un Orateur Chrétien. Il fait voir que ce seroit une folie de s'imaginer que la Verité ne peut pas se servir des ornemens de la Rhetorique pour combattre l'erreur. Il veut donc que les Chrétiens s'étudient à parler avec Eloquence. Il conseille aux jeunes gens d'apprendre les

S. Augustin. III. Tom.

les preceptes & les regles de l'Art ; mais à l'égard de ceux qui sont plus âgez, il croit qu'ils doivent se contenter de lire des Livres bien écrits, afin de se former sur ce Modéle, sans s'amuser aux préceptes de l'Art qui sont de peu d'utilité. Le but d'un Prédicateur qui explique l'Ecriture-sainte, qui annonce la Parole de Dieu, qui défend la Foi, & combat les erreurs, doit être d'enseigner le bien, & de détourner du mal. Il doit se concilier ceux qui sont dans des sentimens contraires, exciter les paresseux, instruire les ignorans, toucher & convertir les pecheurs endurcis.

Quand il ne s'agit que d'instruire les ignorans, il suffit de rapporter la Doctrine de l'Eglise : mais s'il faut persuader ceux qui en doutent, il faut l'établir sur des preuves solides ; & enfin quand il s'agit de toucher, il faut se servir de prieres, de reproches, de menaces, d'exhortations, & des autres figures propres à émouvoir. Ceux qui n'ont pas assez d'éloquence pour exceller dans ces choses, doivent remplir leurs Discours des passages & des expressions de l'Ecriture-Sainte. Il fait voir par plusieurs exemples qu'il y a beaucoup d'Eloquence dans les Livres sacrez. Il ne veut pas néanmoins qu'un Prédicateur imite l'obscurité qui se rencontre dans l'Ecriture-Sainte en quelques endroits. Il lui recommande sur toutes choses d'être clair. Il veut qu'il ne se contente pas de plaire par des pensées agreables ; mais qu'il enseigne par de solides instructions. Comme la matiere qu'un Prédicateur traite, est toûjours grande, il ne doit jamais perdre sa gravité, quoi-qu'il puisse se servir de different stile suivant les differents sujets. Saint Augustin apporte des exemples tirez de l'Ecriture-sainte, & des Peres des trois genres d'Eloquence, & fait voir en même tems en quelles occasions & à quels sujets on les doit appliquer. Enfin, aprés avoir donné plusieurs regles tres-utiles pour former un Prédicateur, il lui recommande sur-tout de se preparer par la priere, & de faire en sorte que sa Vie réponde à ses Sermons. Il ne blâme pas ceux qui recitent des Discours composez par d'autres personnes qui ne peuvent les reciter eux mêmes.

Ce Traité de la Doctrine Chretienne est suivi des Ecrits de Saint Augustin sur l'Ecriture-Sainte.

Le premier est son Livre imparfait sur la Genese. Il est non seulement le premier en suivant l'ordre des Livres de l'Ecriture-Sainte, main encore selon l'ordre de la Composition. Saint Augustin l'écrivit en Afrique l'an 393. avant qu'il fût Evêque. Il s'étoit proposé de montrer contre les Manichéens, que l'Histoire de la Genese prise à la Lettre n'est pas ridicule, comme ils le prétendoient. Mais il avouë lui-même, que comme il n'étoit pas encore instruit sur ces matieres, il trouva cette entreprise au dessus de ses forces, & qu'il fut obligé de demeurer en chemin, avant même qu'il eût achevé le premier Livre, qui resta imparfait. Il avoit resolu de le supprimer entierement ; mais il jugea plus à propos de le laisser comme un Monument de ses premieres recherches sur l'Ecriture-Sainte, & il y ajoûta quelques periodes. Il commence ce Livre par une Déclaration de la Doctrine de l'Eglise sur la Trinité & sur l'Incarnation. Il ajoûte contre les Manichéens, que le peché n'est point une Creature de Dieu, mais qu'il consiste dans le mauvais usage du Libre Arbitre. Il distingue ensuite quatre sens de l'Ecriture : l'Historique, qui a lieu, lorsqu'on rapporte les faits comme ils se sont passez : l'Allegorique, quand on explique ce qui est dit en figure : l'Analogique, quand on compare ensemble le Vieux & le Nouveau Testament, pour faire voir qu'ils s'accordent ; & l'Ethiologique, par lequel on rend raison des Actions & des Discours rapportez dans l'Ecriture-Sainte.

S. Augustin. III. Tom.

Ceci supposé, il entreprend d'expliquer l'Histoire de la Création, rapportée au commencement de la Genese. Il forme plusieurs difficultez sur chaque mot, & se propose bien des objections. Mais bien souvent il n'y répond pas, ou s'il le fait, ces réponses ne sont pas ordinairement justes, ni capables de satisfaire les personnes les moins difficiles. Cét ouvrage finit à la Création de l'homme.

Il suit à peu prés la même methode dans les douze Livres suivans sur la Genese, qu'il a écrits étant Evêque, commencez en 401. & finis vers l'an 415. Il y explique le Texte de la Genese depuis le commencement, jusqu'où il est dit qu'Adam fut chassé du Paradis. Il en examine tous les mots, & fait naître une infinité de questions. Il en resout quelques-unes, mais il en laisse plusieurs sans solutions. Souvent il en donne de mystiques & de morales, qui ne sont pas fort litterales. Il traite aussi en passant plusieurs lieux communs touchant la Nature des Anges & de l'Ame, touchant la chute de l'Ange & de l'Homme, sur les Mysteres du nombre de six, sur l'Enfer & sur le Paradis, sur les Visions & sur plusieurs autres sujets qui se rencontrent à son chemin.

Les sept Livres des façons de parler des sept premiers Livres de la Bible, qui suivent l'Ouvrage dont nous venons de parler, est un Traité de Critique, dans lequel Saint Augustin explique certaines façons de parler, qui sont particulieres

à ces Livres, & qui ne se rencontrent pas ordinairement dans d'autres. Cét Ouvrage est de l'an 419.

S. Augustin. III. Tom.

En faisant ces remarques sur les façons de parler des sept premiers Livres de la Bible, il trouva plusieurs difficultez sur les choses mêmes, qu'il recüeillit en forme de questions qu'il se propose, dont il insinuë la solution en peu de mots, sans neanmoins les trop approfondir. C'est le sujet & la methode des sept Livres suivans, dans lesquels il parcourt les principales difficultez qui se rencontrent dans le Pentateuque, dans le Livre de Josué, & dans celui des Juges. Cét Ouvrage est tres-curieux & tres-utile: il ne s'y éloigne pas du sens litteral comme dans ses autres Traitez, & il y fait des remarques tres-sçavantes & tres-judicieuses, qui servent beaucoup à éclaircir le texte de la Bible.

Les Notes sur Job sont un Ouvrage fort imparfait. Saint Augustin les avoit écrites à la marge d'un exemplaire du Livre de Job, d'où quelques particuliers les avoient tirées, & en avoient fait un corps d'Ouvrage. C'est ce qui lui fait dire qu'il ne sçait si l'on doit dire que c'est son Ouvrage, ou celui de ceux qui les avoient ainsi recüeillies & redigées. Il y trouve beaucoup d'obscurité, qui vient de leur grande brieveté, & de ce qu'on a joint quelques Notes à des Paroles du Texte ausquelles elles ne conviennent point. Enfin, il trouve cét Ouvrage si plein de fautes, qu'il l'eût supprimé, s'il n'eut sçû qu'il y en avoit plusieurs exemplaires. C'est la maniere dont il en parle dans le chapitre 13. du second Livre de ses Retractations. Ce Traité n'est pas neanmoins si fort méprisable, c'est une espece de Paraphrase, ou d'explication litterale du Texte du Livre de Job, qui l'éclaircit, & donne des vûës que l'on peut étendre & pousser plus loin.

Le Miroir tiré de l'Ecriture n'est pas un Commentaire ni un Ouvrage particulier sur la Bible, mais un simple recüeil de passages tirez des Livres du Vieux & du Nouveau Testament, contenant des preceptes & des instructions sur les Mœurs. Possidius est témoin que saint Augustin avoit fait un Livre de cette nature, & Cassiodore en recommande la lecture. On n'est pas bien assûré, si celui-ci est celui que saint Augustin avoit fait. La Préface est assez de son stile; mais dans le corps du Livre, l'Ecriture y est citée suivant la Version de saint Jerôme. Il se peut faire que l'on ait changé le Texte dont saint Augustin s'étoit servi, & que l'on a depuis substitué en sa place celui qui étoit devenu commun: car j'ai de la peine à croire que saint Augustin eût quitté son ancienne Version, pour se servir ordinairement de celle de saint Jerôme. Le Pere Vignier a donné aussi un Miroir tiré de l'Ecriture, attribué à saint Augustin; mais celui-ci concerne plus la Doctrine que les Mœurs: ce qui ne convient point à ce que Possidius dit de celui de saint Augustin.

S. Augustin. III. Tom.

Voilà tous les Traitez de saint Augustin sur les Livres du Vieux Testament, qui composent la premiere partie du troisiéme Tome. La seconde contient les Traitez sur les Livres du Nouveau Testament. Elle commence par le Traité de l'Accord des quatre Evangelistes, divisé en quatre Livres.

Dans le premier, aprés avoir parlé du nombre, de l'autorité & du stile des Evangelistes, il refute ceux qui refusent d'ajoûter foi à l'Evangile, parce qu'il n'a point été écrit par JESUS-CHRIST même, mais par ses Disciples, qu'ils supposent s'être éloignez de la Doctrine de leur Maître, en le voulant faire passer pour Dieu, & en détruisant le culte des Dieux. Il remarque que des quatre Evangelistes il y en a eu deux Apôtres, saint Matthieu & saint Jean, & deux qui ne l'étoient pas, saint Marc & saint Luc, afin que l'on ne dit pas qu'il y eût quelque difference entre ceux qui avoient vû les actions de JESUS-CHRIST de leurs propres yeux, & ceux qui les avoient écrites sur le rapport fidele de ceux qui les avoient vûës. Il ajoûte que les Ouvrages des autres qui ont entrepris d'écrire l'Histoire de JESUS-CHRIST, n'ont pas été reçûs par l'Eglise comme des Livres Canoniques, parce que les Auteurs de ces Histoires n'étoient nullement dignes de foi, & qu'ils les ont mêlées de faussetez & d'erreurs contraires à la Regle de la Foi Catholique & Apostolique, & à la saine Doctrine. Il croit que les quatre Evangiles ont été composez suivant l'ordre qu'ils sont disposez: Que celui de saint Matthieu a été écrit en Hebreu, & les autres en Grec: Que chaque Evangeliste a gardé un ordre particulier, sans neanmoins s'être mis en peine de rien dire qui eût été dit par un autre: Que saint Matthieu s'est principalement proposé de rapporter la race Royale de JESUS-CHRIST, & de le representer selon la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes: Que saint Marc n'a presque fait autre chose que l'abreger: Que saint Luc s'est davantage appliqué à faire remarquer le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & que c'est pour cela qu'il ne fait pas remonter la Genealogie au Roi David par Salomon, comme saint Matthieu, mais par Nathan: Que c'est aussi pour cela qu'il rapporte que la Vierge Marie étoit parente d'Elizabeth, qui étoit de la race Sacerdotale, & femme du Prêtre Zacharie: Qu'enfin

Saint

S. Augustin. III. Tom.

Saint Jean l'éleve au dessus des actions humaines de Jesus-Christ pour parler de sa Divinité, & pour découvrir l'égalité du Verbe avec son Pere. De sorte qu'on peut dire que les trois premiers Evangelistes sont plus pour la vie Active, au lieu que celui ci est plus pour la Contemplation. Saint Augustin applique ensuite les quatre animaux de l'Apocalypse aux quatre Evangelistes; & aprés avoir fait ces remarques, il répond à ceux qui trouvoient à redire que Jesus-Christ n'eût rien écrit. Il leur propose l'exemple de Socrate, de Pythagore & des plus sages Payens, qui ont laissé à leurs Disciples le soin de mettre par écrit leur Doctrine & leurs Instructions. Il fait voir qu'on ne peut pas dire que Jesus-Christ ait écrit des Livres de Magie, ou qu'il ait approuvé le Culte des faux Dieux. C'est particulierement sur ce dernier Chef qu'il s'étend, en montrant que la Doctrine des Apôtres touchant le Culte d'un seul Dieu, est conforme à celle des Prophetes qui ont prédit que le Messie la prêcheroit sur la terre, & qu'elle seroit publiée & reçûë dans tout le Monde. Les trois autres Livres sont une Concordance des Evangelistes. Dans le second & dans le troisiéme il suit le Texte de l'Evangile de saint Matthieu, & compare les trois autres Evangiles avec celui-ci. Dans le dernier il remarque ce que les trois autres Evangelistes ont de particulier. Non seulement il compare le Texte des Evangelistes, mais il les accorde ensemble, & resout les difficultez & les contrarietez apparentes qui se trouvent entre eux sur l'ordre & la maniere dont ils rapportent les paroles & les actions de Jesus-Christ. Cét Ouvrage étoit tres-difficile & tres-laborieux, & il a été executé par saint Augustin avec beaucoup d'exactitude. Il l'a composé vers l'an 400.

Aprés ce Traité l'on trouve dans ce Tome les deux Livres de saint Augustin touchant le Sermon de Jesus-Christ sur la Montagne, écrits vers l'an 393. Ils contiennent des reflexions morales, des instructions & des préceptes contenus dans le Sermon de Jesus-Christ rapporté par saint Matthieu dans les chapitres 5. 6. & 7. de son Evangile. Saint Augustin y éclaircit aussi les difficultez qui se rencontrent dans la Lettre du Texte de l'Evangile. Entre les endroits de ce Traité qu'il retouche dans ses Retractations, il y en a deux qui sont de consequence. Le premier est sur le Divorce que Jesus-Christ permet dans le cas de Fornication. Il avoit étendu ce qui est dit de la Fornication, à tous les crimes qui nous éloignent de Dieu. Il retracte ici cette opinion, & avouë que ce sentiment n'est pas bien certain. Il dit aussi que c'est une question fort obscure, sçavoir s'il est permis, ou non, d'épouser une autre femme, quand on a fait divorce avec la sienne. Le second point de quelque consequence, remarqué dans ses Retractions, concerne une expression de laquelle il s'étoit servi en parlant de Jesus-Christ: il l'avoit appellé *Homo Dominicus*; il des-approuve ce terme, quoiqu'il l'eût lû dans quelques Ecrivains Ecclesiastiques. Il retracte aussi ce qu'il avoit dit, que le peché à la mort étoit l'envie contre son frere, & quelques autres explications qui n'étoient pas tout-à-fait justes. Au reste, le Traité même est tres-instructif & tres-utile. Il contient quantité de Preceptes Moraux qui peuvent être d'un tres-grand usage. Il explique dans le second Livre l'Oraison Dominicale.

S. Augustin. III. Tom.

Les deux Livres de questions sur quelques endroits des Evangiles de saint Matthieu & de saint Luc, ont été composez par saint Augustin avec beaucoup de précipitation, pour satisfaire aux demandes d'une personne qui lisoit l'Evangile. La plûpart de ses Réponses sont des explications Mystiques ou Morales. Il met cét Ouvrage dans ses Retractations au rang de ceux qu'il a composez vers l'an 400. & y remarque quelques fautes d'inadvertance. Le premier Livre est sur l'Evangile de saint Matthieu. Le second sur celui de saint Luc. Il ne fait point mention des dix-sept questions suivantes sur l'Evangile de saint Matthieu. Il n'en est point non plus parlé dans les meilleures éditions de la Table des Oeuvres de saint Augustin faite par Possidius: ce qui donne un fondement legitime de douter si elles sont de saint Augustin, quoi-que Raban les ait citées sous son nom, & qu'elles soient assez du stile de ce Pere.

Les 124. Traitez sur l'Evangile de saint Jean, sont un Ouvrage bien different des précedens. Ce sont des Homelies prêchées par saint Augustin à son peuple, dans lesquelles il suit le Texte de l'Evangile de saint Jean, & en tire des instructions importantes sur les principaux points de Doctrine & de Morale. Il y attaque principalement trois sortes d'Heretiques, les Ariens, les Donatistes & les Pelagiens. Il établit contre les premiers la Divinité & la Consubstantialité du Verbe. Il refute souvent les raisons que les seconds alleguoient pour justifier leur separation, & les exhorte puissamment à se réünir à l'Eglise. Et il prouve contre les derniers la Necessité de la Grace de Jesus-Christ, & la Predestination gratuite des Elûs. Ce sont les principaux sujets dont il traite dans ces Homelies qu'il a prêchées aprés la découverte de l'Heresie de Pelage, avant la destruction du Schisme des Donatistes, quelque-tems aprés que l'on eut découvert le corps de

de saint Estienne, comme il le témoigne dans le 120. Sermon ce qui nous fait conjecturer que ce sont les Sermons qu'il a prêchez à son peuple pendant les années 416. & 417. Car il les commença sur la fin de l'hyver vers le mois de Février de l'an 416. comme il paroît par le commencement du sixiéme. Il les continua pendant le Carême, comme il est marqué dans les 10. & 11. Il les interrompit pendant les Fêtes de Paque. Aprés les Fêtes il entreprit l'explication de l'Epître de saint Jean; ensuite il reprit la suite de son Evangile. Il n'étoit encore parvenu qu'à la 27. Homelie vers le jour de la Fête de saint Laurent. Ainsi il ne peut avoir achevé ces Sermons que l'année suivante.

S. Augustin. III. Tom.

Les dix Homelies de Saint Augustin sur l'Epître de saint Jean interrompirent, comme nous venons de dire, le cours de celles qu'il faisoit sur l'Evangile. Il en avertit lui-même dans l'exorde, où il remarque qu'ayant été obligé par la solennité des Fêtes où l'on recite tous les ans des Leçons particulieres, d'interrompre le cours de ses explications sur l'Evangile de saint Jean, avant que de le reprendre, il croyoit qu'il étoit à propos d'expliquer pendant sept ou huit jours l'Epître de ce même Evangeliste qui convenoit à ce tems de joïe, parce qu'elle ne parle que de Charité. C'est sur la Necessité de cette Vertu que saint Augustin fait de tres-belles reflexions dans ses Homelies. Il remarque que la Crainte fait entrer la Charité, mais que la Charité chasse la Crainte. Il distingue deux sortes de Craintes: celle qui est conçûë par la peur des peines, qui precede la Charité; & celle qu'il appelle une Crainte chaste, qui consiste dans la peur que l'on a de perdre la Charité. Il explique ces deux sortes de Craintes par les differentes dispositions de deux femmes, dont l'une aime son mari, & l'autre le hait, quoi-qu'elles le craignent toutes deux. Il y a encore dans ces Homelies de S. Augustin plusieurs autres belles instructions sur l'Amour de Dieu & sur celui du Prochain. Il y parle aussi en passant de la Grace & de l'Eglise. Il y explique ces paroles de Jesus Christ à saint Pierre, *Tu es Pierre, sur cette Pierre je bâtiray mon Eglise*, de la Foi dont Saint Pierre venoit de faire profession.

S. Augustin composa à Carthage l'an 394. l'explication de plusieurs endroits de l'Epître aux Romains, pour satisfaire aux difficultez qu'on lui proposoit. Comme il n'avoit pas encore bien conçû son Systême sur la Grace, il lui est échappé de donner quelques explications differentes de celles qu'il a données depuis: c'est ce qui fait le sujet des remarques qu'il fait sur ce Livre dans ses Retractations, où il reprend ce qu'il avoit dit qui pouvoit faire croire que le commencement de la Foi vient de l'homme, & non pas de la Grace de Jesus-Christ.

S. Augustin. III. Tom.

Il entreprit aussi dans le même tems un Commentaire plus ample sur toute cette Epître, qui auroit été prodigieusement gros, puisque l'explication seule du Salut, par lequel saint Paul commence cette Lettre, contient un Livre entier. Il est vrai qu'il y fait une digression de plusieurs pages sur une question incidente touchant le peché contre le Saint Esprit, qu'il croit être l'Impenitence finale. Mais la grandeur & la difficulté de cét Ouvrage le lui firent quitter; il laissa neanmoins ce Livre, & l'intitula *Commencement de l'explication de l'Epître aux Romains.*

Il fit aussi en même tems un Commentaire suivi sur l'Epître aux Galates, dans lequel il se contente d'éclaircir le Texte entier par des explications & des reflexions, sans s'éloigner de son sujet par de longues digressions.

L'Addition qui est àla fin de ce Volume, contient plusieurs Ouvrages sur l'Ecriture, qui ne sont point de saint Augustin.

Le premier est intitulé *Des Merveilles de l'Ecriture sainte* contenuës dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Il ne faut que lire une periode ou deux de cét Ouvrage, pour être convaincu qu'il n'est point de saint Augustin, tant le stile est different de celui de ce Pere. Il paroît que celui qui en est Auteur, étoit d'Angleterre ou d'Hibernie. Il parle du flux & du reflux de la mer qui se fait aux côtes des Isles Britanniques, & se sert pour l'exprimer de termes usitez au tems de Bede. Il marque même le tems qu'il a vêcu dans le quatriéme chapitre du Livre second, & fait connoître en parlant des Isles qu'il écrivoit aprés l'année 660. Cét Ouvrage est divisé en trois Livres. Le premier contient les Merveilles rapportées dans les Livres Historiques de l'Ancien Testament. Le second, celles qui sont contenuës dans les Livres des Prophetes; & le dernier celles qui sont rapportées dans le Nouveau Testament. Il est mal écrit, & de peu d'usage.

Le petit Ecrit des Benedictions du Patriarche Jacob n'est pas un Ouvrage de saint Augustin, mais un Fragment des questions d'Alcuin sur la Genese, qui en a pris une partie des questions sur la Genese, & l'autre partie des Morales de saint Gregoire. Ce même Ecrit se trouve encore dans le troisiéme Livre du Commentaire sur la Genese attribué à saint Eucher Evêque de Lyon.

Nous avons déja remarqué en parlant des Oeuvres d'Hilaire Diacre, dans le second Tome de cette Bibliotheque, que les questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament ne sont point de saint

saint Augustin. Nous avons aussi rapporté les conjectures que l'on a pour les attribuer à Hilaire Diacre. Si l'on veut encore des preuves pour montrer qu'elles ne sont point de saint Augustin, on n'a qu'à lire la premiere partie de la Préface des Benedictins sur ce Traité. Il ne nous reste plus qu'à remarquer avec eux, qu'il y a de l'apparence que ces questions ne sont pas toutes d'un même Auteur, qu'il y a des MSS. où l'on ne trouve que les 127. questions qui avoient été d'abord données au Public, & qu'il y en a d'autres qui en continent cent cinquante & une; mais que l'on ne trouve pas dans ces derniers toutes celles qui sont dans les premiers MSS. & entre autres les 44. & 115. qui fournissoient des conjectures sur l'âge & la patrie de l'Auteur. Ce qui fait qu'il est difficile de rien prononcer d'assûré sur l'Auteur de ces questions.

S. Augustin. III. Tom.

L'explication de l'Apocalypse, qui est le dernier Ouvrage ajoûté à ce Tome de saint Augustin, est un recüeil des Notes sur l'Apocalypse tirées des Commentaires de Victorin, de Primasius & de Bede, & disposées en forme d'Homelies. Ceux qui ont crû que c'étoit le Commentaire que Tychonius Donatiste avoit fait sur l'Apocalypse, n'ont pas pris garde, que bien-loin de contenir des choses favorables à la Secte des Donatistes, au contraire il combat leurs erreurs, & principalement celle de la Rebaptization dans l'Homelie sixiéme sur l'Apocalypse verset 11. L'on ne trouve point non plus dans celui-ci les explications que Bede rapporte comme étant de Tychonius, ni la longue Dissertation, pour montrer que les Anges dont il est parlé dans l'Apocalypse, sont les Eglises que Tychonius avoit inserées dans son Commentaire, comme saint Augustin le témoigne dans le chapitre 30. du troisiéme Livre de la Doctrine Chrétienne.

TOME QUATRIE'ME.

LE quatriéme Tome des Oeuvres de saint Augustin contient les Explications de ce Pere sur tous les Pseaumes, qui font un Volume trop considerable, pour pouvoir être mises dans un même Tome avec ses autres Commentaires sur l'Ecriture sainte. Il ne les a pas composez de suite dans l'ordre où elles se trouvent, mais en differens tems, & de differente maniere. Les unes sont des Commentaires écrits dans le Cabinet, & les autres qui sont en bien plus grand nombre, sont des Discours à son peuple. Cassiodore remarque qu'elles étoient de son tems partagées en quinze Decades: presentement cette Division n'y est plus observée, & il n'y a pas d'apparence qu'elle fût de saint Augustin. Comme il ne sçavoit point d'Hebreu, il a suivi les Versions Latines faites sur la Version Grecque des Septante, au Texte de laquelle il a quelquefois recours. Dans quelques-unes de ces Explications, & principalement dans celles qui n'ont point été écrites au peuple, comme sont les treize premieres, il se contente de faire quelques Notes Allegoriques sur le Texte des Pseaumes; mais dans les autres il est fort diffus, & s'étend beaucoup sur des reflexions qui sont peu solides, ou s'éloigne de son sujet par de longues Digressions. Il fait profession d'expliquer la Lettre, mais son sens Litteral est presque toûjours Spirituel ou Moral. S'il éclaircit quelque terme, s'il s'arrête sur la signification de quelque mot, c'est toûjours pour en tirer une Allegorie ou une Moralité: il rapporte tout à JESUS-CHRIST, aux Mysteres de Nôtre Religion & à l'Eglise. Les Recompenses & les Biens dont il est parlé dans les Pseaumes, sont toûjours selon lui les Récompenses éternelles & les Biens spirituels. Il apporte souvent plusieurs sens d'un même endroit, & il fait quelque-fois de longues digressions contre le Schisme ou contre les Heresies de son tems. Il est plein d'allusions inutiles, de subtilitez peu solides, & d'Allegories peu vrai-semblables. Sa Morale même n'est pas le plus souvent celle qui vient le plus naturellement au Texte de l'Ecriture: ce sont pour l'ordinaire des pensées éloignées qui ne tomberoient jamais dans l'esprit de ceux qui liroient le Texte.

S. Augustin. IV. Tom.

Il y a neanmoins souvent de tems en tems des exhortations vives & ferventes qui enlevoient son peuple, & des instructions utiles sur les plus importantes veritez de la Religion: ainsi quoi-que cét Ouvrage ne puisse pas passer pour un bon Commentaire sur les Pseaumes, on peut le considerer comme un recüeil admirable de pensées Chrétiennes & Morales; & s'il n'est pas de grand usage à ceux qui s'appliquent à rechercher le sens Litteral de l'Ecriture, il sera neanmoins d'une utilité merveilleuse à ceux qui s'adonnant à la Predication, cherchent à remplir leur esprit des pensées & des maximes necessaires, pour se bien acquitter de ce Ministere.

CINQUIÉME TOME.

LA plus grande Partie des Sermons de saint Augustin étant des Homelies sur l'Ecriture, on a eu raison d'en composer le Volume qui suit immediatement les Commentaires de ce Pere sur l'Ecriture sainte. Jusques-ici ils avoient

S. Augustin. V. Tom.

été dans une grande confusion, parce qu'on en avoit fait imprimer de nouvelles Collections à mesure que l'on trouvoit de nouveaux Sermons. Il y en avoit un grand nombre de supposez ou de douteux qui étoient parmi les veritables, la plûpart des Editions étoient pleines de fautes: de sorte qu'il étoit necessaire que des personnes aussi exactes, aussi habiles & aussi versées dans ces Matieres que les PP. Benedictins, entreprissent de les mettre en ordre, de distinguer ceux qui sont de Saint Augustin, d'avec ceux qui ne sont point de ce Pere, & de corriger le Texte sur les plus anciens & les meilleurs Manuscrits. C'est ce qu'ils ont executé tres-heureusement dans le cinquiéme Volume, qui contient tous les Sermons de Saint Augustin rangez dans un tres-bel ordre, & divisez en cinq Classes.

La premiere contient cent quatre-vingts-trois Sermons, sur plusieurs endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament.

La seconde est composée de quatre-vingts-huit Sermons, sur les grandes Fêtes de l'année.

La troisiéme en contient soixante-neuf, sur les Fêtes des Saints.

La quatriéme en comprend vingt-trois sur differens sujets, comme sur l'Amour de Dieu, sur la Crainte, sur la Penitence, sur le Mépris du Monde, sur les Mœurs des Clercs, sur la Paix & la Concorde, sur la Resurrection des morts, &c.

La derniere Classe est composée des Sermons qu'on n'est pas assuré d'être de Saint Augustin, quoi-qu'on n'ait pas non plus de certitude qu'ils ne soient point de lui. Entre ceux-ci il y en a dont on a plus sujet de douter, qui sont imprimez en plus petit Caractere: ceux-ci n'excedent pas le nombre de trente & un.

On a encore mis à la fin des Fragmens de quelques autres Sermons de Saint Augustin, tirez des recüeils d'Eugypius, de Bede, de Flore, & de Jean Diacre de l'Eglise de Rome, un autre Fragment du Sermon de l'Ascension, & un Sermon d'Heraclius Disciple de Saint Augustin.

L'Addition contient trois cens dix-sept Sermons supposez, divisez en quatre Classes, suivant l'ordre observé dans les veritables. On a mis à la tête de chacun une Critique tres-juste. Il y en a plusieurs que l'on restituë à Cesarius leur veritable Auteur. L'on en trouve quelques-uns de Raban, & quelques autres qui sont tirez des Homelies d'Origenes ou des Oeuvres de Saint Cyprien, de Saint Ambroise, de Saint Maxime, de Saint Leon, de Fauste, de Saint Gregoire, d'Alcuin, & d'Ives de Chartres.

S. Augustin. V. Tom.

Les Sermons de Saint Augustin ne sont point écrits avec art ni avec methode; ce ne sont point des Oraisons composées de toutes leurs parties; ce sont des Discours familiers prononcez sans beaucoup de preparation: ils sont presque tous fort courts, & ne sont composez que de Sentences & Phrases coupées; il n'y traite pas à fond certains points de Morale ou de Doctrine, comme font les Peres Grecs, il se contente d'en parler succinctement & en peu de mots. Les Interrogations & les jeux de mots sont presque les seules figures dont il orne ses Discours. Il ne pousse point les veritez avec force ni d'une maniere touchante & pathetique, il se contente de les proposer d'une maniere agreable, & de les faire sentir par quelque pensée spirituelle. Ce genre d'Eloquence est beaucoup au dessous de celui des Orateurs Grecs; mais peut-être qu'il étoit du goût du siecle de Saint Augustin & du genie des Africains, qui non seulement admiroient ses Sermons, mais même en étoient touchez. Il n'en seroit pas de même à present; & je doute fort qu'un Sermon de Saint Augustin recité dans nos Chaires attirât bien des Auditeurs: il faut avoüer neanmoins qu'il y a peu de Predicateurs Latins qu'on lui puisse comparer; & que s'il est bien au dessous des Saints Basiles & des Saints Chrysostomes, il est beaucoup au dessus des Saints Maximes, des Saints Chrysologues, & de plusieurs autres Latins qui l'ont suivi. Je ne m'arrête point à faire un plus grand détail de ses Sermons, parce que ce seroit une chose ennuyeuse & infinie.

SIXIEME TOME.

Le sixiéme Tome des Oeuvres de Saint Augustin contient ses Ouvrages Dogmatiques sur divers point de Morale ou de Discipline: il commence par quelques petits Traitez contenant des Réponses à plusieurs Questions sur differens sujets.

Le premier est le Recüeil des Réponses à 83. Questions qu'il avoit resoluës, aprés qu'il fut de retour en Afrique, vers l'an 388. & qu'il fit ensuite recüeillir étant Evêque. Voici les Resolutions contenuës dans ces quatre-vingts-trois Questions, avec la plûpart des Principes dont elles sont tirées.

I. L'Ame n'est point d'elle-même, ni par elle-même, puisqu'elle n'est pas essentiellement la Verité.

II. Dieu n'a pas fait l'homme tel qu'il est lui-

même : il n'est pas bon par Nature, mais par Volonté : il faut donc qu'il soit libre.

S. Augustin. VI Tom.

III. Si le conseil d'un sage ne rend jamais une autre personne pire qu'elle est, est-il à croire que Dieu fasse les hommes plus méchans ?

IV. Quelle est donc la cause de la malice de l'homme ? Il faut la chercher ou dans lui-même, ou dans les autres, ou dans le neant ; que l'on y pense bien, & l'on verra que c'est la Volonté même de l'homme qui est la cause de sa depravation.

V. L'Animal n'a point de connoissance : il ne peut donc être heureux.

VI. Tous les êtres corporels ou spirituels ont une perfection qui en fait l'essence ; le mal n'en a point : ce n'est donc pas un être.

VII. Quelquefois on confond l'ame avec l'esprit, quelquefois on les distingue. Quand on attribuë à l'ame de l'homme les Actions qui lui sont communes avec les bestes, on ne peut entendre l'esprit par ce terme : car les bestes n'ont point de raison, & la raison est necessairement jointe à l'esprit.

VIII. L'Ame n'a point d'autre mouvement que les Volontez & les Actions, elle fait changer le corps de place, sans en changer elle-même.

IX. Les Sens ne nous font connoître que des choses qui sont dans un continuel changement ; ils ne nous sçauroient donc donner la connoissance de la Verité éternelle & immuable.

X. Tout ce qui a quelque perfection, vient de Dieu ; les Corps en ont : Dieu en est donc Auteur.

XI. JESUS-CHRIST étoit homme, mais il est né d'une Vierge : qui peut douter qu'il ne soit venu pour sauver les deux sexes ?

XII. Dieu a beau être present, quand on a l'ame soüillée, on ne le voit point. Cette pensée n'est pas de Saint Augustin, mais d'un Païen appellé Fonteius, qui fut depuis baptizé, & mourut Chrétien, comme Saint Augustin le remarque dans ses Retractations.

XIII. L'homme peut dresser & dompter les bêtes. Voyons-nous que les bêtes en puissent faire autant à l'égard de l'homme ?

XIV. Si le Corps de JESUS-CHRIST avoit été un Phantôme, JESUS-CHRIST nous auroit trompé : or il est incapable de le faire.

XV. L'esprit de l'homme se comprend soi-même, & ne connoît point en soi de perfection infinie : il est donc fini.

XVI. Le passé n'est plus, le futur n'est pas encore : tout est present à Dieu.

XVII. La Créature doit avoir trois causes ; celle qui lui donne l'être, celle qui lui donne une telle façon d'être, & celle qui lui donne l'Inclination pour son être : elle a donc une Trinité pour cause. Ce raisonnement n'est pas des plus convaincans.

S. Augustin. VI. Tom.

XVIII. Dans l'éternité il n'y a ni passé, ni futur, tout est present.

XIX. Dieu n'est nulle part, & il comprend toutes choses sans être le lieu des choses : car il ne pourroit être dans le lieu, ni être le lieu, sans être corporel.

XX. Dieu étant Auteur de l'être, il ne le peut pas être de ce qui tend au neant ; le mal y tend : il n'est donc pas Auteur du mal.

XXI. Ce qui fait que l'on a besoin de quelque chose, c'est qu'on est sujet à quelque defaut : Dieu n'a donc besoin de rien.

XXII. L'homme est sage, parce qu'il participe de la sagesse ; mais Dieu est sage par sa sagesse même : il en est de même des autres perfections.

XXIII. Si quelque chose se faisoit par hazard dans le Monde, il n'y auroit plus de Prudence, & il est necessaire qu'il y en ait : car tous les êtres sont parfaits & ils ne peuvent être parfaits, qu'entant qu'ils participent à la bonté & à la perfection de Dieu. Dieu & l'homme sont auteurs de tout ce qui se fait dans le Monde : le peché & le bien dépendent de nôtre Volonté.

XXIV. Il étoit de la Sagesse de faire voir que l'on ne devoit point craindre la mort la plus ignominieuse : c'est une des raisons pour lesquelles JESUS-CHRIST l'a soufferte.

XXV. Il y a des pechez de foiblesse, d'ignorance & de malice : la foiblesse est contraire à la Force de Dieu, l'Ignorance à sa Sagesse, & la Malice à sa Bonté : ainsi quiconque sçait ce que c'est que la Force & la Sagesse de Dieu, peut sçavoir qu'els sont les pechez veniels ; & celui qui connoît la Bonté de Dieu, sçait aussi quels sont les pechez qui meritent d'être punis en ce Monde & en l'autre. Ceci bien entendu doit servir de Regle pour juger quels pecheurs on doit obliger à faire Penitence publique, quoi-qu'ils confessent leurs pechez. Cette Regle est neanmoins fort generale & fort équivoque.

XXVI. Dieu se sert des méchans pour punir & pour secourir. Les maux sont un exercice pour les justes, & une punition pour les méchans. Le repos & la paix corrompent les méchans & sanctifient les justes. Dieu se sert des hommes pour faire réüssir les desseins de sa Providence, sans qu'ils le sçachent eux-mêmes.

Nous agissons en suivant les Commandemens de Dieu ; mais dans tout le reste, Dieu nous conduit par les ressorts de sa Providence, sans que nous ayons de part aux évenemens.

S. Augustin. VI. Tom.

XXVII. Il ne faut point demander, pourquoi Dieu a voulu créer le Monde : car c'est chercher une cause de ce qui est cause de tout.

XXVIII. Quand il est dit, Ayez du goût pour les choses d'en haut, c'est-à dire, pour les choses grandes & sublimes par leur excellence.

XXIX. L'homme peut se servir de tout ; mais il ne doit joüir que de Dieu : l'usage qu'il fait de toutes choses, doit avoir rapport à Dieu : quiconque use autrement des Créatures, en fait un mauvais usage.

XXX. Cette Question n'est pas de Saint Augustin, c'est la Definition des Vertus tirée des Oeuvres de Ciceron.

XXXI. Quiconque conçoit une chose, la conçoit comme elle est ; & qui ne la conçoit pas comme elle est, ne la conçoit point : il n'y a point de degrez differens de Conception.

XXXII. On craint de perdre ce qu'on aime, on craint de n'avoir pas ce qu'on desire : si l'on aime à ne point craindre, comment peut-on craindre de n'être pas exempt de crainte ?

XXXIII. On ne doit pas aimer précisément à être exempt de crainte, puisque les temeraires & les insensibles n'ont point de crainte : il faut être exempt de crainte par raison.

XXXIV. Il faut aimer ce qu'on possede : on ne peut connoître la Beatitude, & l'aimer, qu'on ne soit heureux : la Beatitude est donc un Amour & une Connoissance éternelle d'un bien qui ne nous peut être ravi.

XXXV. Pour conserver & pour augmenter la Charité, il faut combattre & diminuer la Cupidité. On doit commencer par faire craindre les Jugemens de Dieu, pour faire perdre l'habitude du peché : il faut ensuite faire connoître la beauté & l'excellence de la Vertu, faire voir la difference du Vieil Homme & de l'Homme Nouveau, proposer pour exemple la Vie de JESUS-CHRIST, se servir de ses Exhortations, de ses Instructions & de ses Promesses, faire valoir le grand nombre de ceux qui l'ont suivi & imité, proposer pour Modele les Vertus des Saints & des Martyrs ; combattre enfin l'Ambition & l'Orgueil, & inspirer la Crainte & l'Amour de Dieu.

Je passe les Questions suivantes, parce qu'elles sont obscures, & qu'elles ne contiennent rien de remarquable.

S. Augustin. VI. Tom.

La XLV. est contre l'Astrologie Judiciaire.

La XLVI. est des Idées de Platon.

La XLVIII. est conçûë en ces termes : Il y a de trois sortes de choses que l'on croit ; les premieres sont celles qu'on croit sans les concevoir, comme l'Histoire : les autres que l'on croit & que l'on conçoit en les croyant, comme sont les Raisonnemens des hommes ; les troisiémes sont celles que l'on croit sans les concevoir, & que l'on conçoit ensuite : telles sont les Instructions divines, qui ne sont conçûës que de ceux qui ont le cœur pur.

Dans la Question LI. il explique en quel sens il est dit que l'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu ; & dans la LII. il fait voir que quand il est dit dans la Genese que Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, cela ne se doit pas entendre à la Lettre.

Dans la LIII. il justifie le Commandement que Dieu fit aux Hebreux, d'emprunter des Egyptiens leurs Vases precieux pour les emporter, en disant que Dieu s'est servi d'eux pour punir les Egyptiens : qu'on ne peut pas inferer de là qu'il soit permis de tromper, parce que le peuple d'Israël n'étoit pas capable de la perfection de l'Evangile.

Les Resolutions des Questions suivantes, sont des explications Mystiques & Morales sur plusieurs endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament.

La LXXX. est contre l'erreur des Apollinaristes.

Les deux Livres de Questions adressées à Simplicien Evêque de Milan, qui succeda à Saint Ambroise l'an 397. sont les premiers que Saint Augustin ait écrits aprés avoir été élevé à l'Episcopat. Dans le premier, il raisonne sur deux endroits de l'Epître aux Romains : sur ce qui est dit dans le Chapitre 7. de l'homme, qui étant sous la Loi ne fait pas ce que la Loi lui commande ; & sur ce qui est écrit dans le Chapitre 9. de la Vocation d'Isaac, & de la Reprobation d'Esaü. Il établit fortement dans ce premier Livre la Necessité de la Grace pour toutes les bonnes Oeuvres, & même pour le commencement de la foi, & la Vocation toute gratuite. Il dit lui-même dans son Livre de la Predestination, & dans celui du don de la Perseverance, qu'il commençoit alors à être tout-à-fait éclairé sur ces Matieres qu'il n'avoit pas bien prises dans ses premiers Livres. Il entend neanmoins le premier passage de l'Epître aux Romains d'un homme sous la Loi, qui n'a pas encore la Grace, au lieu

S. Augustin. VI. Tom.

que depuis il a crû qu'il s'entendoit plus vrai-semblablement de l'homme, qui étant spirituel dans la partie superieure, se trouve charnel par les desirs & les mouvemens de la Partie inferieure.

Le second Livre contient la Resolution de cinq Questions, sur des endroits de l'Ancien Testament. La premiere est de quel esprit on doit entendre ce qui est dit dans le premier Livre des Rois, que *l'Esprit de Dieu entra dans Saül*, si c'est du Saint Esprit ou du malin Esprit dont il fut depuis possedé? Saint Augustin aprés bien des reflexions & des digressions conclut qu'il faut les entendre de l'Esprit de Dieu, & que Saül a d'abord été rempli de l'Esprit de Dieu pour un tems, & possedé ensuite du malin Esprit. Il veut même qu'il ait eu l'esprit Prophetique dans le tems qu'il persecutoit David; & il fait voir que ce don du Saint Esprit peut se rencontrer dans les méchans.

La seconde Question est sur ces Paroles que l'on fait dire à Dieu dans le premier Livre des Rois chap. 15. *Je me repens d'avoir établi Saül pour Roi*? Comment peut-on accorder le repentir de Dieu avec sa Prescience? Saint Augustin répond que le repentir que l'on attribuë à Dieu, n'est pas accompagné de regret comme celui des hommes, mais que ce n'est qu'un simple changement de Volonté. Cette Question lui donne occasion de s'étendre sur la Science de Dieu.

La troisiéme Question est l'Histoire de la Pythonisse. Saint Augustin ne decide point si ce fut l'Ame de Samuël ou un Phantôme qui apparut à Saül: il croit le dernier plus vrai-semblable.

Les deux autres Questions sont sur deux passages des Livres des Rois, qui n'ont pas beaucoup de difficulté.

La derniere est sur l'esprit d'erreur, par lequel Dieu permit que le Roi Achaz fût trompé.

Dulcitius Tribun en Afrique aïant proposé huit Questions à Saint Augustin, sur des Matieres qu'il avoit déja traitées, il récueillit dans le Livre, par lequel il lui répond, ce qu'il en avoit dit dans ses autres Ouvrages.

La premiere Question étoit de sçavoir, si les baptizez qui meurent dans le peché, seront un jour délivrez de la damnation. Saint Augustin répond que non, & explique le passage de l'Apôtre Saint Paul dans la premiere aux Corinthiens ch. 3. v. 11. où il est parlé du feu qui doit purifier les Fideles, en consumant ce qu'ils auront édifié de mauvais sur le fondement solide de la Foi. Il entend par le feu la Tribulation en cette Vie, qui purifie les Fideles des pechez legers. Il ajoûte que l'on peut aussi croire qu'il se fait quelque chose de semblable en l'autre Vie, à l'égard de ceux qui meurent sans être entierement purifiez des pechez legers; mais il soûtient que l'on ne peut croire sans impieté, que cela puisse être appliqué à ceux qui meurent coupables des pechez qui excluënt du Roiaume de Dieu. Cette Réponse est tirée du Livre de la Foi.

S. Augustin. VI. Tom.

La seconde Question des Oeuvres a beaucoup de rapport avec cette premiere. On demande si l'oblation & les prieres que l'on fait pour les morts, leur servent de quelque chose. Saint Augustin répond ce qu'il avoit déja dit dans son Livre, du soin qu'on doit avoir pour les morts; que les oblations & les prieres servent à ceux qui ont merité pendant leur Vie que les prieres leur pussent être de quelque utilité. „ Il ajoûte ce qu'il avoit encore dit dans „ son Manuel à Laurent, que pendant le tems „ qui se trouvera entre la mort des hommes & „ la Resurrection derniere, les Ames seront re- „ tenuës dans des lieux secrets & cachez, où el- „ les seront en repos ou en peine, selon que cha- „ cune l'a merité pendant qu'elle étoit au Mon- „ de; que les Ames en cét état sont soulagées „ par la pieté des vivans, lorsqu'on offre pour „ elles le Sacrifice du Mediateur, ou que l'on fait „ pour elles quelques Aumônes dans l'Eglise. „ Mais cela ne sert, dit-il, qu'à ceux qui pendant „ leur Vie ont merité par leurs Actions que ces „ choses leur pussent être utiles, aprés qu'ils se- „ roient sortis du Monde. . . . Ainsi, lorsque „ l'on offre les Sacrifices de l'Autel, ou que „ l'on fait des Aumônes pour tous les morts qui „ ont été baptizez, ce sont des Actions de Gra- „ ces pour ceux qui ont été extrémement „ bons, ce sont des intercessions pour ceux qui „ n'ont pas été grands pecheurs; & à l'égard „ de ceux qui ont été fort méchans, si ces cho- „ ses ne leur apportent pas de soulagement, „ elles servent du moins de consolation aux vi- „ vans.

La troisiéme Question est de sçavoir, si tous les hommes mourront avant le jour du Jugement. Saint Augustin répond que non, suivant ce qu'il avoit déja écrit dans la Lettre 193. à Mercator. Il avouë que cette Question est difficile.

Les cinq autres Questions sont sur quelques endroits difficiles de l'Ecriture, il y apporte les Explications qu'il y avoit données dans ses autres Livres. Ce Livre à été composé aprés le

Ma-

S. Augustin. VI. Tom.

Manuel, écrit en 421. & avant le Livre des Retractations écrit en 427. ce qui fait voir qu'il doit être necessairement de quelqu'une des années entre deux, neanmoins la date de la Fête de Pâque, de l'annéé dans laquelle ce Livre a été écrit, qui se trouve au Commencement, tomberoit regulierement dans les années 430. ou 419. Il faut donc qu'il y ait erreur dans le Chiffre.

Le petit Traité de la Creance des choses qu'on ne conçoit point, est remis dans ce Volume au rang des Ouvrages qui sont vraiement de saint Augustin, quoi que les Docteurs de Louvain l'eussent mis aprés Erasme au nombre des Livres supposez. Saint Augustin n'en fait point mention dans ses Retractations, mais il en parle dans la Lettre 231. au Comte Darius; & le Traité est de son stile, & tres-digne de lui. Il y fait voir que l'on croit plusieurs choses que l'on ne voit point, & il apporte en particulier l'exemple de la bienveillance & de l'amitié qu'on croit sans les voir. D'où il conclut, que si l'on ôte la Foi qui nous fait croire des choses que nous ne voions point, on renverse entierement la Societé. Il avouë que pour croire une chose, il faut avoir des marques qu'elle est; mais il soûtient que nous ne croions point en Jesus-Christ sans avoir des preuves suffisantes de son Autorité; que l'Eglise seule est une preuve constante & visible de la verité de sa Doctrine, puisque nous voions accompli ce que Jesus-Christ & les Prophetes en ont predit; que l'on ne peut pas douter de la verité des Livres Prophetiques, puisque ce sont les Juifs ennemis des Chrétiens qui les ont conservez, & qui sont des témoins irreprochables de leur Antiquité. Il conclut cét Ecrit par une exhortation courte aux Nouveaux Chrétiens, de garder inviolablement la Foi de l'Eglise. Ce qui est dit dans le ch. 10. de la Démolition des Temples, fait voir que ce Traité a été composé aprés la Loi d'Honorius donnée en 399.

Nous avons déja dit que saint Augustin n'étant encore que Prêtre, expliqua le Symbole en 393. dans un Concile d'Evêques d'Afrique tenu à Hippone. Ce discours qu'il mit ensuite par écrit, que nous avons ici sous le Titre de Livre de la Foi & du Symbole, comme il le témoigne dans ses Retractations, contient une explication assez exacte des Articles du Symbole.

Dans le Livre de la Foi & des bonnes Oeuvres, saint Augustin combat quelques erreurs qu'il avoit lûës dans des écrits qu'on lui avoit envoiez. On y assûroit, 1. Que l'on devoit recevoir au Baptême tous ceux qui se presentent pour être baptizez, sans aucun examen. 2. Qu'il faloit se contenter de leur enseigner les Dogmes de Foi, sans se mettre en peine de leur donner des Preceptes sur les Mœurs, qu'aprés qu'ils auroient reçû le Sacrement. 3. Que quelque crime que pût commettre un Fidele baptizé, en quelque état qu'il mourût, il seroit infailliblement sauvé aprés avoir passé par le feu. Saint Augustin montre contre la premiere proposition, que quoi-que l'on doive souffrir les méchans dans l'Eglise, on ne doit pas pour cela negliger la correction, ni rien relâcher de la rigueur de la Discipline. Il avouë neanmoins qu'il faut reprendre les pecheurs avec douceur & avec charité. Il enseigne contre la seconde proposition, qu'il faut bien prendre garde de ne pas conferer le Sacrement du Baptême à des pecheurs qui perseverent dans leur crime. Il fait voir que l'Ecriture sainte demande une penitence avant le Baptême; que saint Jean a donné des Preceptes des Mœurs à ceux qu'il baptizoit, & que c'est l'esprit de l'Eglise qui n'a établi le tems & les Ceremonies qu'observent les Catechumenes, que pour être assûrée qu'ils sont bien disposez pour recevoir le Sacrement du Baptême. Enfin, saint Augustin prouve contre la troisiéme erreur, que ceux qui meurent en état de peché mortel sans en avoir fait penitence, seront damnez éternellement: & il répond aux passages de saint Paul, que l'on alleguoit pour prouver le contraire. Ce Traité a été composé en 413. aprés le Livre de l'Esprit & de la Lettre. Le Pere Garnier croit que c'est saint Jerôme que saint Augustin attaque. Mais il ne peut pas soupçonner ce Pere de la premiere & de la seconde erreur; & il n'y a pas apparence que ce soit lui que saint Augustin attaque sur la derniere.

Le Manuel, ou le Traité de la Foi, de l'Esperance & de la Charité, fut écrit à la priere de Laurent, Grand Seigneur de Rome, & frere de Dulcitius, qui avoit demandé à saint Augustin qu'il lui envoiast un petit Livre qui continst l'abregé de la Religion Chrétienne. Saint Augustin pour le satisfaire lui adressa ce Livre-ci, dans lequel il rapporte toute la Religion aux Vertus de la Foi, de l'Esperance & de la Charité; parce que l'on sçait tout ce que comprend la Religion, quand on sçait ce que l'on doit croire, ce que l'on doit esperer, & ce que l'on doit aimer. Il explique ce qu'on doit croire, en suivant l'ordre du Symbole, en rejettant les erreurs & les Heresies qui sont contraires à la Doctrine de l'Eglise, sans neanmoins en nommer les Auteurs. Il établit aussi de tres-belles maximes, comme sont celles-ci: Que la Foi ne s'arrête point à une re-

S. Augustin. VI. Tom.

recherche curieuse des choses naturelles ; que les erreurs de Droit sont plus dangereuses que celle de Fait ; que toutes les erreurs ne sont pas des pechez ; & qu'il y a des choses qu'il importe peu de sçavoir. Il s'étend beaucoup sur le peché Originel, sur la Chûte de l'homme & des Anges, sur la Necessité d'un Mediateur, sur celle du Baptême & de la Grace, sur la Distinction des pechez veniels & des pechez mortels, sur l'éternité & l'inégalité des peines des damnez, sur l'étenduë de la volonté de Dieu pour sauver les hommes, sur le Libre Arbitre & sur l'état des ames jusqu'au jour du Jugement. Aprés avoir expliqué ce qui regarde la Foi, il passe à l'Esperance, & il dit que les Chrétiens ne la doivent avoir qu'en Dieu seul, & que tout ce que nous esperons, est compris dans l'Oraison Dominicale, sur laquelle il fait quelques reflexions. Il traite enfin de la Charité, sans laquelle il pretend qu'on ne peut être juste, & à laquelle il rapporte tous les Commandemens de Dieu & tous les Conseils Evangeliques. Ce Livre est écrit aprés la mort de saint Jerôme arrivée en 420. comme il paroît par le chapitre 87. où Saint Augustin le cite comme un homme mort.

Le Livre intitulé le Combat du Chrêtien, est encore un Ouvrage de même dessein que le precedent. Saint Augustin le composa quelque tems aprés qu'il fut fait Evêque, d'un stile simple, afin qu'il fût plus propre à faire comprendre la Doctrine & les Preceptes de la Religion Chrétienne aux Fideles qui ne sont pas fort versez dans la langue Latine. Il les exhorte d'abord à combattre le Demon. Il montre ensuite que l'on remporte la Victoire sur lui, quand on surmonte ses Passions, & que l'on reduit son corps en servitude : ce qui ne se fait point qu'en se soûmettant à Dieu, à qui toute Creature doit être soûmise, soit par volonté, soit par necessité. Il ajoûte que l'homme est armé dans ce Combat par la Foi, & par les secours que Jesus-Christ nous a meritez par sa mort. Il parcourt ensuite les Articles du Symbole, & rejette les Heresies opposées.

Le Livre de l'Instruction de ceux qui ne sçavent point Nôtre Religion, est écrit à la priere d'un Diacre de Carthage, qui avoit demandé à Saint Augustin les Regles & la methode de faire des Catechismes utiles & agreables. Ce Pere le console d'abord, de ce que souvent il n'étoit pas content de son discours, parce qu'il arrive quelquefois qu'un discours qui déplaît à celui qui parle, plaît à l'auditeur. Il lui conseille d'enseigner gaiement sans s'ennuier ; Il lui donne ensuite les Regles sur la Maniere de bien instruire de la Religion. Il dit 1. Qu'une Instruction parfaite doit commencer à la Creation du monde, & finir au tems de l'Eglise presente ; mais qu'il ne faut pas pour cela apprendre ni reciter par cœur tous les Livres de la Bible, & qu'il suffit de choisir les plus beaux endroits, les plus merveilleux & les plus agreables. Il établit en second lieu sa Regle ordinaire, que l'on doit rapporter tout à la Charité, & faire en sorte que celui à qui l'on parle, croie ce qu'on lui dit, qu'il espere ce qu'il croit, & qu'il aime ce qu'il espere. Il veut aussi qu'on lui inspire une crainte salutaire des jugemens de Dieu, & qu'on le détourne des vûës d'interêt ou d'avantage temporel qu'il pourroit avoir en se faisant Chrétien. Il remarque qu'il faut en agir autrement avec les personnes qui ont de l'érudition, qu'avec celles qui sont entierement ignorantes ; il donne même des Regles tres-prudentes de la maniere dont on doit se conduire à leur égard. Il découvre quelles sont les choses qui causent ordinairement de l'ennui aux auditeurs, & il donne d'excellens remedes pour l'éviter. Il propose enfin deux discours instructifs, l'un plus long, l'autre plus court, composez avec beaucoup d'art pour servir d'exemple & de Modele des instructions que l'on doit donner. Ce Traité fait connoître qu'il est plus difficile qu'on ne croit de bien enseigner la Religion, & que la maniere dont on l'enseignoit autrefois, étoit bien plus grande & bien plus noble que celle dont on se sert à present. Ce Livre est de l'an 400. ou environ.

S. Augustin. VI. Tom.

Quoi-que saint Augustin ne parle pas de son Traité de la Continence dans la revûë de ses Ouvrages, il le reconnoît pour sien dans l'Epître 262. & Possidius le met dans le Catalogue de ses Oeuvres. Ce Livre est un discours sur ces paroles du Pseaume 140. *Mettez, Seigneur, une sentinelle à ma bouche, & une porte de Continence à mes levres ; que mon cœur ne consente point à des paroles de malice, pour soûtenir les fausses excuses des pecheurs.* Il enseigne que la vraie Continence consiste à réprimer toutes ses Passions, & il recommande la Necessité de la Grace pour les vaincre ; il parle contre les superbes qui excusent leurs pechez, & particulierement contre les Manichéens qui rejettoient le peché sur une mauvaise nature qui étoit en eux. L'on croit que ce Sermon est de l'an 395. ou environ.

Les deux Traitez suivans sont écrits contre l'erreur de Jovinien. Cét ennemi de la Virginité avoit détourné plusieurs filles de Rome, du dessein qu'elles avoient pris de demeurer vierges, & les avoit portées à se marier, en leur disant:

sant: Estes-vous meilleures que Suzanne ou qu'Anne, ou que tant d'autres saintes femmes? Quoi-que l'on eût rejetté à Rome le sentiment de Jovinien, les Disciples de cét Heretique faisoient courir le bruit que l'on ne pouvoit le refuter qu'en blâmant le Mariage. Saint Augustin pour des-abuser les personnes prevenuës de cette opinion, avant que de parler de l'excellence de la Virginité, fit un Livre qu'il intitula *Du Bien du Mariage.* Dans lequel il dit premierement, que l'union de l'homme & de la femme est la plus ancienne & la plus naturelle. Il examine ensuite une question plus curieuse qu'utile, sçavoir, comment les hommes eussent pû avoir des enfans, s'ils fussent demeuré dans l'état d'innocence. Il trouve quatre biens dans le Mariage, la Societé des deux sexes, la procreation des enfans, le bon usage de la cupidité qui se trouve reglé par la vûë d'avoir des enfans, & la fidelité que l'homme & la femme se gardent l'un à l'autre. Il remarque que toute union de la femme & de l'homme n'est pas un Mariage, il ne croit pas que l'on doive donner ce nom à l'union d'un homme & d'une femme qui ne seroit faite que dans la vûë de contenter leur passion brutale, s'ils faisoient ce qu'ils pourroient pour n'avoir point d'enfans. Il condamne d'adultere un homme qui abuseroit une fille pour un tems, dans le dessein d'en épouser un autre. A l'égard de la fille, il la croit bien coupable du crime, mais non pas d'adultere, si elle est fidele à cét homme, & qu'elle n'eut point dessein de se marier quand il l'aura quittée. Il ose même la preferer à beaucoup de femmes mariées qui abusent de l'usage du Mariage par leur intemperance. Il n'excuse pas de peché veniel les hommes & les femmes qui ont une autre fin dans le Mariage que celle d'avoir des enfans. En un mot, il distingue trois choses dans le Mariage: la fidelité que les personnes mariées se doivent, qui est de droit naturel; la procreation des enfans qui en doit être la fin; & le Sacrement, ou la signification Mysterieuse, qui en établit l'Indissolubilité. C'est pourquoi il decide ici, que quoi-que les loix humaines permettent au mari d'épouser une autre femme, quand il a fait divorce avec la sienne, cela n'est point permis aux Chrétiens à qui saint Paul le défend. Il conclut que le Mariage est un bien en soi, mais un de ces biens que l'on ne doit rechercher que pour avoir un autre plus grand bien, ou pour éviter un grand mal. Qu'avant JESUS-CHRIST les plus continens pouvoient se marier pour multiplier le peuple dont devoit naître le Messie; mais que presentement ceux qui peuvent garder la Continence, font bien de ne se point marier. Que c'est par cette raison, qu'autrefois il avoit été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, & jamais à une femme d'avoir plusieurs maris, qu'à present il n'étoit plus permis d'avoir plusieurs femmes. Que la pureté de l'Evangile étoit si grande sur ce point, qu'il n'étoit pas permis d'ordonner même un Diacre qui auroit eu plusieurs femmes. Il approuve le sentiment de ceux qui entendent cette Maxime dans toute son étenduë sans la restraindre, comme fait saint Jerôme, en exceptant ceux qui ont contracté un premier Mariage avant leur Baptême. Car, dit-il, le Baptême remet bien les pechez; mais il ne s'agit pas ici d'un peché. Et comme une fille qui aura été violée étant Catechumene, ne peut pas être consacrée comme Vierge aprés le Baptême; de même l'on a crû avec raison que celui qui a eu plus d'une femme, soit avant, soit aprés son Baptême, manque d'une des conditions necessaires pour pouvoir être ordonné.

S. Augustin. VI. Tom.

Pour répondre à l'objection de Jovinien, il distingue l'Habitude & l'Action de la Vertu: cela posé, il dit que les anciens Patriarches avoient l'Habitude de la Continence, qu'ils ne l'avoient pas pratiquée, parce qu'il n'étoit pas à propos de le faire de leur tems; qu'ainsi quand on demande à une personne qui vit dans le Celibat: Estes-vous plus parfait qu'Abraham? il doit répondre, Non. Mais la Virginité est plus parfaite que la Chasteté conjugale. Or Abraham avoit ces deux Vertus: car il avoit l'Habitude de la Continence, & il exerçoit la Chasteté conjugale. Il ajoûte qu'il faut distinguer les personnes des Vertus: une personne peut avoir une Vertu plus noble qu'une autre, & neanmoins être moins sainte, parce qu'elle n'a pas les autres Vertus dans le même degré. Ainsi une Vierge desobéïssante est moins estimable qu'une femme mariée qui a la Vertu d'Obéïssance. Enfin, il exhorte les Vierges de ne point s'élever de l'excellence de leur état, & de demeurer toûjours dans l'Humilité.

Le Livre de la *sainte Virginité* suivit bien-tôt celui du Bien du Mariage. Saint Augustin y fait voir que la Virginité est un des plus excellens dons de Dieu, & il montre que l'Humilité est necessaire pour le conserver. Il releve l'excellence des Vierges consacrées à Dieu, par l'exemple de la Virginité de la Mere de Dieu, qu'il pretend en avoir fait Vœu long-tems avant que l'Ange lui apparut. Il refute ceux qui condamnent le Mariage, & ceux qui l'égalent au Celibat. La Virgnité n'est pas selon lui de Precepte, mais elle est de Conseil; il ne faut pas l'embrasser com-

S. Augustin. VI. Tom.

comme une chose necessaire pour faire son salut, mais comme un état d'une plus grande perfection. C'est ce qu'il prouve par plusieurs passages de l'Ecriture sainte ; & il explique un passage de saint Paul, d'où quelques-uns concluoient qu'il ne recommande la Virginité que pour l'avantage de cette vie presente. Il soûtient même que les Vierges auront une récompense particuliere dans le Ciel. Enfin, il les exhorte à l'Humilité, en leur proposant plusieurs raisons convaincantes & plusieurs motifs tres-puissans pour la leur inspirer. Sur la fin il leur recommande sur toutes choses l'amour de leur divin Epoux, & leur en parle d'une maniere tres-touchante. Regardez, leur dit-il, la Beauté de vôtre Epoux, songez qu'il est égal à son Pere, & qu'il a bien voulu se soûmettre à sa Mere ; il est Roi dans le Ciel, & Esclave sur la terre ; il est le Createur de toutes choses, & il s'est mis au rang des Creatures. Considerez la grandeur & la beauté de ce que les superbes regardent en lui avec mépris, regardez par les yeux de la Foi les plaies qu'il a reçûës sur la Croix, le Sang de ce Dieu mourant, qui est le prix de nôtre Redemption & la cause de nôtre Salut.... Il ne cherche que la beauté interieure de vôtre ame, il vous a donné le pouvoir de devenir ses filles : il ne desire point la beauté du corps, mais la pureté des Mœurs. Personne ne peut le tromper, ni lui inspirer des sentimens de jalousie contre vous, & vous pouvez l'aimer sans crainte de lui déplaire jamais sur de faux soupçons. Ce Livre & le precedent sont de l'an 401.

On a bien fait d'y joindre le Livre des avantages de la Viduité, qu'Erasme & quelques autres avoient rejetté trop legerement comme un Ouvrage qui n'étoit point de saint Augustin. Il est vrai que saint Augustin n'en fait pas mention dans la revûë de ses Ouvrages, mais il ne faut pas s'en étonner, parce que c'est une Lettre à Julienne que Possidius met dans son Catalogue. Philon & Bede le citent comme étant de saint Augustin, & il est parlé dans le ch. 15. de quelques autres Ouvrages de ce Pere. Ce Livre est pour l'instruction des Veuves. Saint Augustin y montre que l'état de Viduité doit être preferé à celui du Mariage. Il ne condamne pas neanmoins les secondes Nôces, ni même les troisiémes & les quatriémes. Il assûre que c'est un grand crime à une personne de se marier aprés avoir fait Vœu de Virginité : mais neanmoins il croit que ces mariages sont bons & valablement contractez, & condamne ceux qui les regardent comme des adulteres. C'étoit là la Pratique de l'Eglise en ce tems-là, de mettre en Penitence les personnes qui se marioient aprés avoir fait Vœu de Virginité ; mais l'on ne declaroit pas encore leurs mariages nuls : comme il paroît par le 16. Canon du Concile de Chalcedoine, & par plusieurs autres témoignages des Anciens. Le reste de cette Lettre est rempli d'instructions & d'exhortations pour Julienne & pour sa fille Demetrias, qui avoit déja fait profession de Virginité, comme il est marqué dans le chapitre 19. Ainsi ce petit Ecrit est de l'an 414. Il les avertit de se donner de garde des erreurs des Pelagiens.

S. Augustin. VI. Tom.

Dans les deux Livres des *Mariages qu'on ne peut excuser d'Adultere.* Saint Augustin traite cette question si difficile & si délicate, S'il est permis à un mari ou à une femme de se marier aprés un divorce fait pour cause de Fornication. Pollentius à qui ces Livres sont adressez, croioit que l'exception du cas d'Adultere qui se trouve dans l'Evangile de saint Matthieu, devoit s'entendre aussi-bien de la permission de contracter mariage, que de la séparation de corps ; en sorte que non seulement il étoit permis à un mari de quitter sa femme adultere, mais aussi d'en épouser une autre aprés l'avoir repudiée. Saint Augustin soûtient au contraire, qu'il n'est jamais permis à une femme répudiée pour quelque cause que ce soit, non plus qu'au mari qui l'a répudiée, de contracter un nouveau mariage. Toute cette dispute roule sur le sens du passage de saint Matthieu, qui excepte la cause de la Fornication, & sur celui de saint Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens ch. 7. qui dit que le lien du Mariage n'est dissolu que par la mort du mari, & que si la femme en épouse un autre de son vivant, elle commet un Adultere. Saint Augustin s'étend beaucoup sur le sens de ces passages, il tâche d'accorder le premier avec son opinion, qu'il établit principalement sur le dernier. Il répond aux raisons de Pollentius, & fait plusieurs raisonnemens sur cette matiere. Il avouë lui-même dans ses Retractations qu'il n'a pas encore éclairci cette matiere, & qu'il y reste des difficultez considerables, quoi-qu'il ait assez donné de vûës pour les resoudre.

Il explique encore dans le premier Livre un autre passage du même chapitre de la même Epître de Saint Paul, touchant la Dissolution du Mariage des Infideles. Pollentius croioit que Saint Paul y défend absolument aux maris fideles de faire divorce avec leurs femmes infideles, au-lieu que saint Augustin soûtient que ce n'est qu'un conseil qu'il leur donne de ne pas se servir de la permission qu'ils ont de se separer. Il finit ce Livre par une autre question touchant

S. Augustin. VI. Tom.

chant les Catechumenes qui tombent dans une maladie qui leur ôte la Connoissance & l'usage de la Parole, sçavoir s'il faut les baptizer on non. Il soûtient qu'on le doit, quoi-qu'il ne veüille pas condamner absolument ceux qui n'osent hazarder le Sacrement : il va même jusqu'a dire que l'on pourroit en cette occasion baptizer les Catechumenes qu'on connoît être dans l'habitude du peché, & à qui l'on ne donneroit pas le Sacrement en un autre tems. Il ajoûte que l'on en doit user de la même maniere à l'égard des Penitens, & qu'on ne doit pas les laisser mourir sans leur accorder la Paix. Dans le Livre second, il traite plus amplement que dans le premier, de l'Indissolubilité du Mariage, & agite plusieurs Questions sur ce sujet. Il le finit, en exhortant les maris qui ont repudié leurs femmes, de garder la Continence, en leur proposant l'exemple des Ecclesiastiques qui la gardent si religieusement, quoi-que souvent ils soient entrez malgré eux dans l'état Ecclesiastique. Le rang où Saint Augustin met ces deux Livres dans la revûë de ses Ouvrages, nous fait connoître qu'il les a composez l'an 419.

Les deux Livres suivans sont écrits sur le Mensonge. Saint Augustin y agite cette Question celebre de son tems ; S'il y a des occasions où il soit permis de mentir. Il avouë dans le premier Livre qui est intitulé du Mensonge & écrit en 395. que cette Question est embarrassante, qu'elle trouble souvent les Consciences, & qu'il semble qu'il y a des occasions où il est de l'Honnêteté, & même de la Charité, de faire des Mensonges officieux. Il declare qu'il agitera d'abord cette Question, afin de trouver quelque lumiere dans une Matiere si obscure, & qu'enfin il se determinera en faveur de la Verité : persuadé qu'il est, que quand il se tromperoit en prenant ce parti, il se tromperoit au moins avec moins de danger, parce que l'erreur n'est jamais moins dangereuse que quand on se trompe en aimant trop la Verité, & en rejettant la fausseté avec trop de zele.

Aprés cét exorde il définit ce que c'est que Mensonge, il avouë que les Ironies ne sont pas des Mensonges. Il remarque ensuite que tous ceux qui ne disent pas la Verité, ne mentent pas pour cela, s'ils croient que ce qu'ils disent soit vrai ; & que pour mentir il faut dire autre chose que ce qu'on pense, dans le dessein de tromper les autres. Ceci lui donne lieu de faire une Question fort subtile, si une personne qui dit une chose qu'il sçait être fausse, parce qu'il sçait que celui a qui il la dit, ne la croira pas, fait un Mensonge ; & si au contraire, une personne dit une Verité dans le dessein de tromper celui à qui il la dit, parce qu'il sçait qu'il ne le croira pas, est exempt de Mensonge. Saint Augustin dit que l'on ne peut accuser ni l'un ni l'autre de Mensonge, parce que l'un a eu la Volonté de persuader la Verité en disant faux, & que l'autre a dit la Verité pour persuader la fausseté ; mais que ni l'un ni l'autre ne peut être excusé d'imprudence & de temerité. Il vient ensuite à la Question qu'il s'étoit proposée de traiter, s'il est permis de mentir en quelques occasions. Ceux qui soûtenoient l'affirmative, apportoient plusieurs exemples des Mensonges qui semblent être loüez & approuvez dans l'Ancien Testament ; & ils ajoûtoient une raison prise du Sens commun. Si quelqu'un, disoient-ils, se sauve chez vous, que vous puissiez délivrer de la mort par vôtre Mensonge, le laisseriez-vous tuer injustement plûtôt que de mentir ? Si un malade vous interroge sur quelque chose qu'il ne faut pas qu'il sçache ; supposé même que si vous ne lui faites point de réponse, il en deviendra plus malade : direz-vous alors une Verité qui fera mourir cét homme ? ou demeurerez-vous dans le silence quand vous pouvez le soulager par un Mensonge charitable. Saint Augustin oppose à ces raisons les passages de l'Ecriture qui défendent le Mensonge sans restriction ; & il répond ensuite aux exemples de l'Ancien Testament, que les justes qui semblent avoir menti, n'ont pas eu dessein de faire entendre les choses comme on les prenoit communément ; mais que par un esprit de Prophetie ils ont voulu faire comprendre les choses signifiées par ces Figures : & à l'égard des autres personnes qui ne sont point du nombre des justes, l'Ecriture-Sainte n'approuve leur Action qu'en la comparant avec un plus grand mal. Il soûtient qu'il n'y a point d'exemple de Mensonge dans le Nouveau Testament, & il tâche de répondre aux inductions que l'on vouloit tirer des exemples du different de Saint Pierre & de Saint Barnabé, & de celui de Saint Pierre & de Saint Paul, aussi-bien que de la Circoncision de Timothée. Enfin, pour contrequarrer les raisons prises de l'utilité, il soûtient que l'on ne doit jamais faire de mal pour quelque bien que ce soit qu'il en revienne ; & qu'ainsi toute la Question est de sçavoir, si le Mensonge est un mal ou non, & non pas s'il est quelquefois utile. D'où il conclut que l'on ne doit point mentir, ni pour la Pudicité, ni pour sa Vie, ni pour le bien des autres, ni pour quelque autre raison que ce soit, non pas même pour la Vie éternelle de son prochain ; parce qu'on ne peut point imputer à une personne le peché, qu'il ne peut empêcher qu'en commettant lui-même un peché. Pour expliquer plus au long

S. Augustin. VI. Tom.

ce qu'il avoit avancé, il rapporte huit sortes de Mensonges; & aprés avoir établi pour Regle, qu'il s'en faut tenir aux Preceptes de l'Evangile, il s'étend sur ceux qui sont contre le Mensonge.

Le second Livre intitulé contre le Mensonge, est écrit dans les mêmes Principes, mais longtems aprés le precedent: car Saint Augustin le composa l'an 420. à la priere de Consentius, qui lui avoit demandé s'il n'étoit pas permis de se servir du Mensonge pour découvrir les Priscilianistes, qui cachoient leur erreur en mentant, & même en faisant des sermens horribles. Saint Augustin condamne non seulement la Pratique des Priscilianistes, mais encore le faux zele des Catholiques, qui se servoient de Mensonges pour découvrir les personnes de cette Secte. Il ne fait pas même de difficulté de blâmer davantage l'Action des Catholiques qui font semblant d'être Priscilianistes, que celle des Priscilianistes qui feignent d'être Catholiques. Il prend de là occasion d'entrer dans la Question generale du Mensonge, & il assûre que le Mensonge n'est jamais permis sous quelque pretexte que ce soit, parce que ce qui est peché de sa Nature, ne peut être rectifié par aucune bonne intention. Il fait voir par les exemples de Loth & de David, que l'on ne doit pas toûjours imiter les Actions des justes. Il excuse Abraham & Isaac du Mensonge. A l'égard de l'Action de Jacob, il dit que ce n'est pas un Mensonge, mais un Mystere. Il soûtient même qu'il n'y a point d'exemples de Mensonge dans le Nouveau Testament: car les Tropes, les Paraboles & les Figures ne peuvent point passer pour Mensonges, non plus que ce qui est dit de JESUS-CHRIST, quand il entretenoit les Pelerins allant en Emaüs, qu'il feignit d'aller plus loin. A l'égard des exemples de l'Ancien Testament ils ne sont pas toûjours à compter. On ne doit pas non plus imiter le Mensonge de Thamar, que la Fornication de Juda. Ce n'est point le Mensonge des sages femmes d'Egypte, que Dieu a récompensé, mais la compassion qu'elles avoient euë des enfans des Israëlites. Il faut dire la même chose de l'Action de Raab. En un mot, ces exemples de Mensonges tirez de l'Ancien Testament ne sont point des Mensonges; ou si ce sont des Mensonges, ils ne sont pas excusables. Enfin, quelque pretexte que l'on puisse apporter, il n'est jamais permis de trahir la Verité pour un bien, quelque grand qu'il soit, parce qu'il n'est jamais permis de pecher. Au reste, il est tres-dangereux, remarque encore Saint Augustin, de permettre le Mensonge en quelques occasions: parce qu'il est à craindre que l'on n'étende cette Maxime, & que l'on n'aille sur les mêmes Principes jusqu'à permettre le Parjure & le Blasphême.

S. Augustin. VI. Tom.

Saint Augustin avouë dans la revûë de ses Ouvrages, que ces deux Traitez sont fort embroüillez, & il dit lui-même qu'il avoit eu dessein de les supprimer.

Le Livre du Travail des Moines est une excellente Satyre de certains Moines, qui sous pretexte que JESUS-CHRIST a dit qu'il ne faut point se mettre en peine du lendemain, se croioient exempts du travail des mains, & se contentoient de prier, de lire & de chanter. Saint Augustin leur oppose l'exemple & le témoignage de l'Apôtre Saint Paul, qui declare nettement que celui qui ne veut pas travailler, n'est pas digne de manger. Il refute les fausses distinctions dont ils se servoient pour l'éluder. Il leur montre que le vrai sens du passage de l'Evangile qu'ils alleguoient, n'exemptoit pas les hommes du travail, mais bannissoit seulement l'ingratitude des gens du Monde. Il fait voir que le travail des mains n'est pas incompatible avec la lecture & la priere; & que bien loin d'être indigne de l'état Monastique, il en fait partie. Car, dit-il, si c'est une personne Riche qui se soit fait Moine, que peut-il y avoir de plus parfait, que d'être obligé aprés avoir quitté de grands biens, de gagner encore le necessaire par son travail? & si celui qui s'est converti est pauvre & de basse condition; ne seroit-ce pas une delicatesse criminelle, que de vouloir vivre plus à son aise dans le Monastere, qu'il n'a fait dans le Monde? Il fait ensuite le Portrait de ces Moines faineans, qu'il appelle des hypocrites revêtus de l'habit de Moine, que le Demon a répandus dans le Monde. *Ils vont*, dit-il, *de Province en Province sans avoir mission, ils n'ont point de demeure fixe, ils ne s'arrêtent en aucun endroit, ils changent à tout Moment d'habitation. Les uns portent des Reliques, si toutefois ce sont des Reliques, & les font valoir. Les autres s'en font accroire à cause de leur habit & de leur Profession. Quelques-uns disent qu'ils vont voir leurs Parens, qu'on leur a dit être dans un tel païs. Mais ils demandent tous; ils exigent tous qu'on leur donne, ou pour survenir aux besoins d'une pauvreté qui les rend si riches, ou pour récompenser une honnêteté feinte & apparente.* EXIGUNT AUT SUMPTUS LUCROSÆ EGESTATIS, AUT SIMULATÆ PRETIUM SANCTITATIS. Saint Augustin compare enfin son état à celui des Moines, & il declare qu'il aimeroit beaucoup mieux la Vie qu'on mene dans les Monasteres reglez, travailler des mains à certaines heures, & avoir d'autres heures pour la priere & pour les lectures de Pieté, que d'être sujet aux fatigues de l'Episcopat, & con-

continuellement embarrassé des affaires seculieres des autres. Sur la fin il se mocque de la fantaisie de ces Moines, qui ne vouloient point se faire couper les cheveux. Rien n'est plus plaisant que la réponse qu'ils donnoient au passage de l'Apôtre, qui défend aux hommes de laisser croître leurs cheveux. Cela, disoient-ils, est dit pour le commun des hommes ; mais non pas pour ceux qui se sont faits eunuques pour le Roiaume des Cieux. Une si ridicule pensée donne beau champ à Saint Augustin de se railler de ces ignorans Moines, en leur faisant voir qu'ils sont hommes comme les autres. Ce Livre est dans les Retractations au rang de ceux qui ont été écrits vers l'an 400.

S. Augustin. VI. Tom.

Le Livre suivant est écrit touchant les Predictions des Demons. Saint Augustin y explique de quelle maniere ils peuvent deviner & predire les choses, & comme quoi ils se trompent souvent ; faisant voir en même tems qu'il est contre la Religion de les consulter. Il suppose que les Demons ont des corps tres subtils. Ce petit Traité a été composé dans la huitaine de Pâques de quelqu'une des années qui sont entre l'an 406. & l'an 411.

Le Livre du Soin que l'on doit avoir pour les morts, fut écrit pour répondre à la Question que Saint Paulin Evêque de Nole avoit proposée à Saint Augustin l'an 421. sçavoir, s'il sert de quelque chose à un mort d'être enterré dans l'Eglise de quelque Saint Martyr. Cette Question se trouve jointe avec une autre ; A quoi servent les prieres de l'Eglise pour les morts ; puisque selon la Maxime de l'Apôtre, tous les hommes seront jugez sur ce qu'ils auront fait en cette Vie. Saint Augustin répond que les Livres des Maccabées établissent l'usage de la priere pour les morts ; & que quand l'on ne trouveroit rien sur cela dans l'Ancien Testament, l'usage de l'Eglise qui prie dans le Sacrifice de l'Autel pour les morts, suffisoit pour justifier cette Pratique. A l'égard de l'honneur de la sepulture, il est persuadé qu'il ne fait ni bien ni mal à l'Ame du mort ; mais que l'on doit neanmoins rendre ce devoir aux morts, afin de témoigner le respect que l'on a pour la memoire des personnes de Pieté. Que la sepulture dans l'Eglise d'un Martyr ne sert de rien par elle-même ; mais qu'elle sert en ce qu'elle fait ressouvenir les Fideles de prier pour le mort, parce que la Devotion que l'on a au Martyr, redouble la ferveur des prieres. Mais qu'ordinairement le soin de la sepulture vient de l'attachement que l'on a à son corps ; que les Martyrs ont eu raison de negliger ces soins. Que l'Ecriture louë ceux qui ont eu soin de la sepulture des morts, parce que c'est une marque de la tendresse & de l'affection qu'ils ont envers leurs freres. Saint Augustin parle ensuite des Apparitions des morts qui se font en songe ou autrement ; & aprés en avoir rapporté plusieurs exemples, il examine de quelle maniere elles se font. Il croit qu'il est plus probable de les attribuer à l'operation des Anges qui forment les images dans l'imagination, qu'aux Ames des morts. Il ne croit pas qu'elles soient presentes à ce qui se passe ici-bas, ni qu'elles les voient par elles mêmes dans le tems que les choses se font ; mais il croit qu'elles l'apprennent ensuite par le moien des Anges ou des Ames de ceux qui viennent à mourir, ou enfin par l'inspiration de Dieu. C'est par ce dernier moien qu'il croit que les Martyrs connoissent les besoins des Fideles, & entendent leur priere. Il ne fait point de doute que les Martyrs n'assistent les vivans : mais il n'est pas certain s'ils le font par eux-mêmes, ou si Dieu le fait faire par les Anges à leur priere ; & il avouë que l'on ne sçauroit sçavoir si c'est de l'une ou de l'autre maniere, ou de toutes les deux, que les Martyrs operent des merveilles.

S. Augustin. VI Tom.

Il conclut que de tout ce que nous faisons pour les morts, rien ne leur sert en l'autre Vie que l'oblation du sacrifice de l'Autel, les prieres & les Aumônes. Que ces choses ne servent pas encore à tous, mais seulement à ceux qui ont merité par leur bonne Vie qu'elles leur pussent être utiles aprés leur mort. Que cependant on les fait pour tous les Fideles baptizez, puisqu'on ne peut distinguer ceux à qui elles seront utiles ou inutiles, & qu'il vaut mieux qu'elles soient superfluës pour les uns, que de manquer aux autres. Que c'est avec raison que l'on s'acquitte de ces devoirs plus ponctuellement envers ses amis & ses parens, afin que l'on reçoive la même assistance des siens. Qu'à l'égard du soin de la sepulture, il ne sert de rien pour le Salut du mort, mais que c'est un devoir d'humanité, dont il faut s'acquitter.

Le Discours de la Patience est un de ceux dont Saint Augustin fait mention dans la Lettre 231. Il y traite de cette Vertu d'une maniere plus Dogmatique que Pathetique. D'abord il remarque, que la Patience de Dieu est d'une Nature differente de celle des hommes, parce qu'il ne peut point souffrir. Il distingue ensuite la vraie Patience qui est une Vertu, de la fausse qui est un vice. Les Ambitieux, les Avares, les Voluptueux, les Scelerats souffrent bien souvent avec Patience des peines & des maux extrémes ; ils n'ont pas pour cela la Vertu de Patience, parce qu'ils souffrent pour un méchant sujet. Il n'y a que ceux qui souf-

S. Augustin. VI. Tom.

souffrent pour une bonne cause, que l'on puisse appeller veritablement Patiens. Mais si les méchans souffrent tout pour les biens de ce Monde, que ne doivent point souffrir les justes pour la Vie éternelle? Il propose ensuite les exemples de Job & des Martyrs, ausquels il oppose l'impatience des Donatistes, qui se tuoient eux-mêmes afin de passer pour Martyrs. Il fait voir que c'est un crime plus grand de se tuer soi-même, que de tuer les autres. „ Car, dit-il, un Parricide est plus „ coupable que tout autre Homicide, parce qu'il „ tuë une personne qui le touche de plus prés que „ les autres. Ne doit-on pas par la même raison „ condamner plus severement celui qui se tuë „ soi-même, puisque l'on n'a point de plus pro- „ che que soi-même ? Enfin il soûtient que la „ vraie Patience ne vient point de nos propres „ forces, mais du secours de Dieu ; parce que „ la vraie Patience est fondée sur la Charité qui „ est un don de Dieu. Ceci donne lieu à Saint Augustin de traiter de la Grace, & de prouver qu'elle ne se donne point à nos merites, mais qu'elle les prévient, & qu'elle précede même la Foi, qui est le commencement de toutes les Oeuvres de Pieté. Ce petit Discours a été écrit vers l'an 418.

Des quatre Sermons suivans sur le Symbole, il n'y a que le premier qui approche du stile de Saint Augustin, comme il est remarqué dans la Préface. Il contient une Explication nette & succinte des Articles du Symbole. Il dit sur celui de l'Eglise, qu'il n'y a qu'une seule veritable Eglise Catholique, qui combat toutes les Heresies sans pouvoir être jamais vainçuë ; sur celui de la Remission des pechez il distingue deux sortes de pechez, les pechez legers, & les grands pechez, le Baptême remet les uns & les autres. Aprés le Baptême, les pechez legers, dont un Chrétien ne peut point être entierement exempt, sont remis par l'Oraison Dominicale : mais à l'égard des grands pechez, comme les Adulteres & les autres crimes énormes, ils ne sont remis que par la Penitence humiliante. L'on trouve dans ce Symbole l'Article de la Vie éternelle ; ce qui peut faire douter avec quelque sorte de fondement, si ce Discours est de Saint Augustin, parce que cét Article ne se trouve point dans le Livre de la Foi & du Symbole, qui est constamment de lui.

A l'égard des trois autres Sermons sur le même sujet, les PP. Benedictins ont eu raison de les faire imprimer en plus petit Caractere, & de remarquer, comme ils ont fait, qu'ils sont d'un stile fort different de celui de Saint Augustin. Ils croient neanmoins qu'ils sont anciens, & qu'ils ont été composez par quelque Disciple de Saint Augustin dans le tems de la Persecution des Vandales contre les Catholiques, qui est marquée dans le second Sermon.

S. Augustin. VI. Tom.

Ils mettent aussi dans le même rang trois autres Sermons qu'ils croient être du même Auteur, le Sermon de la quatriéme Ferie, ou de la Culture de la vigne du Seigneur, & le Discours du du Deluge, & le Sermon sur le tems de la Persecution des Barbares, qu'ils ont encore fait imprimer en petit Caractere.

A l'égard du Sermon du Nouveau Cantique, il l'ont laissé sous le nom de S. Augustin ; mais ils témoignent dans leur Preface qu'ils doutent s'il est de lui. Ils pouvoient encore porter le même jugement du Sermon de la Discipline, & de celui de l'utilité du Jeûne, que je ne trouve pas non plus que les autres du stile de S. Augustin. J'ai même bien de la peine à croire que le Sermon sur la prise de la Ville de Rome, qui est le dernier de ce Tome, soit effectivement de Saint Augustin : chacun neamoins en portera tel jugement qu'il lui plaira, en le lisant.

Les Traitez qui sont dans l'Addition, ne sont point certainement de Saint Augustin. Les PP. Benedictins en ont fait dans leurs Prefaces une exacte Critique, & ont recüeilli tout ce qui se pouvoit dire & conjecturer sur leurs Auteurs.

Le premier est un Recüeil de vingt-&-une Questions ramassées sans ordre par un Auteur fort ignorant. Elles sont la plûpart sur des Matieres Philosophiques & composées de traits tirez de divers Ouvrages de Saint Augustin.

Les soixante & cinq Questions, & Réponses suivantes qui se trouvent dans quelques MSS. sous le nom d'Orose & de S. Augustin, sont dans un meilleur ordre que les précedentes, & sur des Matieres plus Theologiques. Mais elles sont tirées de divers endroits. Les douze premieres sont prises d'un Traité faussement attribué à Saint Augustin touchant la Trinité & l'Unité de Dieu. La plûpart des suivantes sont extraits de Saint Eucher. Il y en a quelques-unes du Traité de S. Augustin sur la Genese. Elles finissent par la citation d'un passage de S. Augustin contre ceux qui veulent être Evêques pour commander, tiré du Chapitre 19. du 19. Livre de la Cité de Dieu, qu'il rapporte comme étant d'un Pere plus ancien que lui : *Quelqu'un des Peres*, dit-il, *a dit fort élegamment contre ceux qui veulent commander : Que ceux, dit-il, qui souhaitent de commander plûtôt que de servir les autres, sçachent qu'ils ne sont pas Evêques.*

Le Livre de la Foi à Pierre est de S. Fulgence, à qui il est attribué dans un MS. de Corbie, ancien de plus de mille ans, aussi-bien que dans un autre plus récent. Il est cité sous son nom par Ratramne

ramne dans le Traité du Corps & du Sang du Seigneur. Isidore & Honoré d'Autun font aussi mention d'un Traité de saint Fulgence, qui contenoit la Regle de la Foi, qui n'est pas different de celui-ci.

S. Augustin. VI. Tom.

Le Livre de l'Esprit & de l'Ame qui est un Recüeil de passages de plusieurs Auteurs, est attribué à Hugues de saint Victor par Tritheme, par Vincent de Beauvais, & imprimé parmi les Oeuvres de cét Auteur. Cependant le grand nombre d'extraits tirez des Oeuvres même de Hugues de saint Victor font douter qu'ils soient de lui. Saint Thomas l'attribuë à un Moine de l'Ordre de Cîteaux. Les Benedictins croyent que c'est Alkher ami de l'Abbé Isaac Abbé de l'Etoile, à qui celui-ci adressa une Lettre de l'Ame. Dans la Bibliotheque de Cîteaux on l'attribuë à Isaac, & l'on y remarque qu'il l'a mis sous le nom d'Alkher; mais il n'y a pas d'apparence que l'Abbé Isaac eût inseré une partie de sa Lettre dans ce Traité.

Le Traité de l'Amitié est l'abregé, ou plûtôt un extrait du Traité d'Aëlrede Abbé de Revesby en Angleterre, qui se trouve parmi les Oeuvres de cét Auteur.

Le Livre de la Substance de l'Amour est composé de deux petits Traitez qui se trouvent parmi les Oeuvres de Hugues de saint Victor. Celui de l'Amour de Dieu est un Recüeil de passages de ce même Auteur, de Saint Bernard & de Saint Anselme: Vincent de Beauvais le cite sous le nom de Pierre Comestor.

Les Soliloques qui sont ici, ne sont pas ceux de saint Augustin, dont nous avons parlé sur le premier Volume: ceux-ci sont composez de passages des Soliloques & des Confessions de saint Augustin, & des Livres de Hugues de saint Victor. L'on y trouve le chapitre 1. du Concile IV. de Latran tenu l'an 1198.

Il est prouvé dans la Préface du Livre des Meditations, qu'elles ne peuvent être de saint Augustin. Il y en a plusieurs qui sont aussi attribuées à Saint Anselme; mais on fait voir qu'elles sont plus vrai-semblablement de Jean Abbé de Fescamp, qui vivoit du tems de l'Empereur Henri III. à la Veuve duquel il adresse une Lettre donnée par le Pere Mabillon, dans le premier Tome de ses Analectes, sur un autre MS. de l'Abbaye de Saint Arnoul de Mets, où il est fait mention de ce Traité de Meditations, dont une partie se trouve dans ce même MS.

Le Traité suivant de la Contrition du cœur est tiré des Meditations attribuées à Saint Anselme.

Le Manuel est aussi composé des extraits des Oeuvres de Saint Anselme, de Saint Bernard, de Hugues de saint Victor, & d'Alcuin. On y trouve aussi quelques passages de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Gregoire, & d'Isidore de Seville. Il y a une partie de ce Livre dans le Livre suivant intitulé le Miroir. Une autre partie est un extrait d'une Oraison qui est dans le MS. de Corbie, qui contient les Oeuvres de l'Abbé Jean.

S. Augustin. VI. Tom.

Le Miroir fait partie de la Confession de Foi, que le P. Chifflet a publiée sous le nom d'Alcuin; elle est neanmoins composée de passages des Oeuvres d'Alcuin même.

Le Livre suivant est intitulé le Miroir du Pecheur. L'Auteur cite un mot d'Eudes Abbé de Cluni, à la Loüange de saint Martin: il se sert du terme de Prébende, & il a tiré quelques endroits du traité de l'Oraison de Hugues de saint Victor, du Livre de l'Esprit & de l'Ame, dont nous avons parlé, & du Livre de la Conscience attribué à saint Bernard. Le Livre des trois Habitacles est encore de même nature, & l'on y trouve les mêmes pensées. Il y a apparence que tous ces Traitez de Pieté sont d'un même Auteur.

Le Livre intitulé l'Echelle du Paradis, attribué à saint Bernard, & intitulé parmi ses Oeuvres l'Echelle du Cloître, ou Traité de la Maniere de prier, est de Guigues le Chartreux, comme il paroît par la Lettre qui sert de Préface, tirée d'un MS. de la Chartreuse de Cologne.

Honoré d'Autun dans son Livre des Luminaires fait mention d'un Livre qu'il avoit composé, intitulé la Connoissance de la vie, ou de la vraie vie. Celui que l'on trouve ici, porte le même titre, & est du stile & du genie de cét Auteur, comme on le fait voir dans la Préface.

Le Livre de la Vie Chrétienne avoit été déja restitué par Holstenius à un Anglois nommé Fastidius, qui est son veritable Auteur, comme nous l'apprenons non seulement par l'ancien MS. du Mont Cassin, sur lequel Holstenius l'a fait imprimer à Rome en 1633. mais aussi par le témoignage de Gennade qui le lui attribuë, & qui remarque que cét Auteur étoit Anglois.

L'on trouve dans ce Livre quelques traces des erreurs de Pelage: il vivoit à peu prés de son tems.

Le Livre des Enseignemens salutaires est ici restitué sur la foi d'un ancien MS. de la Bibliotheque de M. Colbert, à Paul Evêque de Frejus, qui vivoit sur la fin du neuviéme siecle.

L'on

S. Augustin. VI. Tom.

L'on ne sçait point l'Auteur du Livre des douze Abus du siecle, qui est aussi faussement attribué à saint Augustin qu'a saint Cyprien: il est seulement remarqué dans la Préface, que ce Livre est cité par Jonas Evêque d'Orleans, plus ancien qu'Hincmar, qui avoit écrit un Livre qui portoit le même titre, different de celui dont Flodoard fait mention. Pamelius a trouvé un MS. où l'on avoit marqué à la marge le nom d'Evrard à la place de celui de Saint Augustin; mais cét Evrard est entierement inconnu.

L'on n'a point imprimé les deux Traitez des sept pechez mortels, & des sept dons du Saint Esprit, que le P. Vignier avoit publiez sous le nom de saint Augustin dans la premiere partie de son Supplément, parce qu'ils sont parmi les Oeuvres de Hugues de Saint Victor.

Le Traité du Combat de Vertus & des Vices a été attribué d'abord à saint Augustin, puis à saint Leon, & ensuite à saint Ambroise, & enfin à Isidore de Seville. Mais il est ici restitué à son veritable Auteur, qui est Ambroise Autpert, Moine de Saint Benoist sur le Vulturne proche Benevent. Il est fait mention de ce Traité dans sa Vie rapportée dans le troisiéme Siecle Benedictin sur l'an 778. & le stile est assez conforme à celui du Commentaire de cét Auteur sur l'Apocalypse.

Le Livre de la Sobrieté & de la Charité est de même nature, & on n'en sçait point l'Auteur. L'Auteur y combat particulierement l'yvrognerie. Le Livre est assez bien écrit, & me paroît ancien.

On fait voir dans la Préface du Livre de la vraie & de la fausse Penitence, que ce Livre n'est point du stile de saint Augustin, quoi-qu'il ait été cité sous son nom par Gratien, par le Maître des Sentences, par Pierre de Blois, & par plusieurs autres.

Le Traité de l'Ante-christ est aussi parmi les Oeuvres d'Alcuin & de Raban. Rupert le cite sans en nommer l'Auteur. Les MSS. l'attribuent à Alcuin, & il est assez conforme à ses autres Ecrits. Il contient plusieurs circonstances qui regardent l'Antechrist, & la fin du Monde, qu'il décrit avec autant d'assûrance, que s'il les avoit apprises par Revelation.

Ce Traité est suivi d'une priere, ou plûtôt d'une imprecation tirée de plusieurs versets de Pseaumes. Elle est intitulée dans un MS. de la Bibliotheque du Roy le Pseautier du Pape Jean fait à Vienne. On croit que c'est Jean XXII. qui est designé dans ce titre.

Le Traité suivant sur le *Magnificat* est un Fragment du Traité de Hugues de saint Victor sur ce Cantique.

S. Augustin. VI. Tom.

Le Traité de l'Assomption de la Vierge est un Sermon de quelque Auteur du douziéme siecle ou environ, qui enseigne que la Vierge est en corps & en ame dans le Ciel.

Les deux Discours sur la Visite du malade contiennent des Regles assez utiles pour apprendre aux Prêtres de quelle maniere ils se doivent conduire à l'égard des malades; mais ils sont d'un tems fort moderne. Les deux Discours de la Consolation des morts sont de même nature, & peut-être du même Auteur.

Le Traité de la Conduite Chrétienne est un Recüeil de pensées tirées de saint Eloi Evêque de Noyon, & de Cesarius. Le Discours sur le Symbole est aussi un Recüeil de remarques tirées de Ruffin, de Cesarius, de saint Gregoire, d'Ives de Chartres & d'autres. Le Sermon sur la Veille de Pâques touchant l'Agneau Paschal, & celui qui est sur le Sermon 41. sont parmi les Ouvrages faussement attribuez à saint Jerôme.

Les trois Sermons aux Neophytes sur l'Onction, sur le Baptême, & sur le Lavement des pieds, ne sont point du stile de saint Augustin, quoi-qu'ils lui soient attribuez dans de tres-anciens MSS.

Le Traité de la Création du premier homme a été inseré tout entier dans le Livre de l'Esprit & de l'Ame. Il est parmi les Oeuvres de saint Ambroise, intitulé Traité de la Dignité du premier homme, & parmi celles d'Alcuin, où il porte pour titre, Pensées du Bienheureux Albin Levite, sur ces paroles de la Genese, *Faisons l'homme à nôtre image.*

Le Sermon de la Vanité du siecle est inseré dans le Traité de la Conduite Chrétienne. On ne sçait point l'Auteur du Sermon du Mépris du Monde. Celui du bien de la Discipline est de Valerien. L'on ne sçait pas de qui sont les Sermons de l'Obéissance & de l'Humilité, de la Priere & de l'Aumône, & celui de la Generalité des Aumônes. Le petit Ecrit des douze prieres dont il est parlé dans le chapitre 21. de l'Apocalypse, est peut-être d'Amatus Moine du Mont Cassin, ou plûtôt un extrait du Commentaire de Bede sur cét endroit de l'Apocalypse.

Enfin les Sermons aux Freres Ermites sont l'Ouvrage de quelque Nouveau Moine, qui a été assez imprudent pour les faire passer sous le nom de saint Augustin, quoi-qu'il soit plus clair que le jour, qu'ils ne sont nullement de ce Pere. Baronius remarque qu'ils ont été composez par un imposteur, & qu'ils sont pleins de fables, de faussetez & de mensonges. Bellarmin dit

S. Augustin. VI. Tom. dit que le stile en est puerile, barbare & grossier. L'on y trouve quantité d'endroits, comme de saint Augustin, de Cesarius & de saint Gregoire. Il y a apparence que l'Auteur étoit Flamand.

LE SEPTIE'ME TOME.

LE septiéme Traité contient le grand Ouvrage de saint Augustin de la Cité de Dieu. Il l'entreprit vers l'an 413. aprés que Rome fut prise par Alaric Roi des Goths, pour refuter les Payens qui rejettoient ce malheur sur la Religion Chrétienne. Cét Ouvrage le tint plusieurs années, parce qu'il lui survenoit quelques autres occupations qu'il ne pouvoit remettre, de sorte qu'il ne pût l'achever que vers l'an 426. Il est divisé en vingt-deux Livres, dont les cinq premiers refutent ceux qui croient que le Culte des Dieux est necessaire au bien du Monde, & qui soûtiennent que tous les malheurs qui étoient arrivez depuis peu, ne venoient que de ce qu'on l'avoit aboli. Les cinq suivans sont contre ceux qui demeurent d'accord, que ces malheurs sont arrivez dans tous les tems, mais qui prétendent que le Culte des Divinitez du Paganisme est utile pour l'autre vie. Ces dix premiers Livres sont donc pour refuter ces deux opinions chimeriques contraires à la Religion Chrétienne. Mais afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir combattu les sentimens des autres, sans établir la Doctrine de la Religion Chrétienne ; c'est à cela qu'est employée l'autre partie de cét Ouvrage qui comprend douze Livres, quoi-qu'il ne laisse pas d'établir quelquefois nôtre Creance dans les dix premiers, aussi-bien que de reprendre dans les douze derniers les erreurs de nos adversaires. Les quatre premiers de ces douze contiennent la naissance des deux Citez, de celle de Dieu, & de celle du Monde : Les quatre suivans leurs progrés, & les quatre derniers leurs fins. Ainsi tous les vingt deux Livres traitant également des deux Citez, ont neanmoins pris le nom de la meilleure ; & sont appellez communément les Livres de la Cité de Dieu. Voilà comme saint Augustin parle du sujet & de l'occasion de ces Livres de la Cité de Dieu dans ses Retractations. Examinons maintenant un peu plus en détail ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque Livre : car c'est un Ouvrage plein d'une tres-grande varieté de choses tres-sçavantes & tres curieuses.

Dans le premier Livre, il fait voir que bien loin que les Payens puissent imputer aux Chrétiens la desolation & la prise de la Ville de Rome, ils doivent plûtôt au contraire attribuer à une faveur toute particuliere de JESUS-CHRIST, de ce que les Barbares par le seul respect de son nom avoient épargné tous ceux qui s'étoient retirez dans les Eglises. Il prétend que l'on n'a point d'exemple dans les guerres des Payens, que les ennemis saccageant une Ville prise de vive force, aient épargné ceux qui s'étoient refugiez dans les Temples de leurs Dieux. Ceci donne lieu à saint Augustin de demander pourquoi cette faveur divine s'est étenduë à des impies & à des ingrats qui s'étoient retirez dans l'Eglise, feignant d'être Chrétiens, & pourquoi les bons ont été enveloppez dans le malheur avec les méchans. Il avouë que les biens & les maux de ce Monde sont communs aux bons & aux méchans. Mais il met la difference dans l'usage que les uns & les autres en font. Il remarque que peut-être les bons sont punis avec les méchans, parce qu'ils n'ont pas soin de les reprendre & de les corriger, & qu'au reste les gens de bien ne perdent rien en perdant les biens d'ici-bas. Il montre qu'un Chrétien doit se consoler facilement d'être privé de la sepulture, puisque cela ne lui fait ni bien ni mal. Il console même les Vierges qui avoient été violées dans ce desordre, en leur faisant voir qu'elles n'ont point perdu la Chasteté de l'ame, ni la pureté du corps. Il excuse celles qui s'étoient tuées elles-mêmes pour éviter d'être des-honorées. Mais il fait voir en même tems que cette action tant admirée par les Payens est contraire à la Raison & aux Loix de la Nature, & qu'il n'est jamais permis de tuer pour quelque raison que ce soit. Il répond aux exemples de quelques saintes femmes qui s'étoient precipitées dans la riviere, pour se sauver de la violence de ceux qui les vouloient des-honorer. Il répond, dis-je, qu'il se peut faire qu'elles ont été poussées à cela par l'Esprit de Dieu comme Samson. Il finit en décrivant la dépravation & le dereglement des Mœurs des Romains.

S. Augustin. VII. To.

Dans le second Livre il montre que la Corruption des Mœurs, qui est le plus grand de tous les malheurs, a toûjours regné dans Rome, & que les Dieux qu'ils adoroient, loin de leur prescrire des Loix pour reformer leurs Mœurs, les portoient aux vices par leurs exemples & par les Ceremonies dont on se servoit pour les honorer.

Dans le troisiéme Livre il remonte à la prise de Troie, & parcourt ensuite les principaux évenemens arrivez au peuple Romain pour convaincre les plus obstinez, que les Dieux ne l'ont point garanti des malheurs & des calamitez que les Payens veulent presentement imputer à la Religion Chrétienne.

Dans le quatriéme il montre que l'Agrandissement de l'Empire Romain ne peut point être attribué

S. Augustin. VII. Tom.

tribué ni à toutes les Divinitez qu'ils adoroient, ni à aucune en particulier. Qu'on ne doit point au reste reputer un Empire heureux, qui ne s'agrandit que par des guerres, comme l'Empire Romain; que les Royaumes sans la Justice ne sont que de grands Brigandages, & qu'il n'y a que le seul vrai Dieu qui soit le dispensateur des Royaumes de la terre.

Il continuë ce même sujet dans le cinquiéme Livre, qu'il commence en montrant que la Grandeur des Empires ne dépend point d'une cause fortuite, ni d'un certain concours des Astres. Cela lui donne lieu de refuter amplement l'Astrologie Judiciaire, & de traiter du Destin. Il en reconnoît un, si par ce terme de Destin l'on n'entend autre chose que la suite & l'enchaînement de toutes les causes que Dieu a prévûës de toute éternité. Mais il aime mieux qu'on ne se serve pas de ce terme, qui peut avoir un mauvais sens. Il tâche d'accorder la Prescience de Dieu, & l'Infaillibilité des évenemens qu'il a prévûs, avec la Liberté de l'homme. Il quitte ensuite cette disposition pour rechercher la cause des victoires des Romains, & il n'en trouve point de plus vraisemblable que leur Honnêteté. Il avouë que Dieu a recompensé leurs Vertus Morales par ces sortes de récompenses. Il ajoûte que Dieu a fait connoître par là aux Citoyens de la Cité éternelle, quelle récompense ils devoient attendre des Vertus Chrétiennes, puisqu'il récompensoit si bien les fausses Vertus des Payens; qu'il leur a donné cét exemple, afin de leur apprendre combien ils devoient aimer leur celeste patrie pour la vie immortelle, puisqu'une patrie terrestre a été tant aimée par ses Citoyens pour une gloire humaine & mortelle, & combien ils devoient travailler pour l'amour de cette Celeste patrie, puisque les Romains avoient tant fait pour leur patrie. Il „ examine ensuite en quoi consiste le veritable „ bonheur des Princes & des Rois Chrétiens; & „ il fait voir qu'ils ne sont point heureux pour a„ voir regné long-tems, pour être morts en paix, „ laissant leurs enfans successeurs de leur Couron„ ne, ni pour avoir remporté des victoires, parce „ que ces avantages leur sont communs avec des „ Rois impies. Mais qu'on appelle les Princes „ Chrétiens heureux, quand ils font regner la Justi„ ce, quand au milieu des loüanges qu'on leur don„ ne, ou des respects qu'on leur rend, ils ne sont „ point enflez d'Orgüeil, quand ils soûmettent „ leur Puissance à la Puissance souveraine de „ Dieu, & la font servir à faire fleurir son Culte, „ quand ils craignent Dieu, qu'ils l'aiment & „ qu'ils l'adorent. Quand ils préferent à leur Ro„ yaume celui où ils n'apprehendent point d'a„ voir de compagnons, quand ils sont lents à pu„ nir, & prompts à pardonner; quand ils ne punis„ sent que pour le Bien de l'Etat, & non point „ pour satisfaire leur vengeance, & qu'ils ne par„ donnent que parce qu'ils esperent qu'on se cor„ rigera, & non pour donner l'impunité aux crimes. Quand étant obligez d'user de severité, ils la temperent par quelques actions de douceur & de clemence. „ Quand ils sont d'autant plus re„ tenus dans leurs plaisirs, qu'ils auroient plus de „ liberté d'y exceder. Quand ils aiment mieux „ commander à leurs Passions qu'à tous les Peu„ ples du Monde, & quand ils font toutes ces cho„ ses, non pour la vaine gloire, mais pour la feli„ cité éternelle; & enfin quand ils ont soin d'offrir „ à Dieu pour leurs pechez le Sacrifice de l'Humi„ lité, de la Misericorde & de la Priere. Voilà dit S. Augustin les Princes Chrétiens que nous appellons heureux: heureux dés ce Monde par l'experience, & heureux en effet, lorsque ce que nous attendons, sera arrivé. Il propose ensuite les exemples des Empereurs Chrétiens, & particulierement ceux de Constantin & de Theodose, dont il étale les Gandeurs & les Prosperitez.

S. Augustin. VII. Tom.

Dans le sixiéme Livre, saint Augustin fait voir par le témoignage de Varron, que la Theologie fabuleuse des Payens est ridicule. Il conclut la même chose de leur Theologie Civile, & appuie ce qu'il en dit sur l'autorité de Seneque.

Il continuë dans le septiéme Livre à découvrir la fausseté de la Theologie Civile des Payens, en faisant voir que leurs principales Divinitez, ou leurs Dieux choisis, ne meritent pas d'être appellez Dieux, & qu'il n'y a que le Dieu des Chrétiens qui gouverne le Monde.

Le huitiéme Livre est employé à combattre la Theologie Naturelle des Philosophes. Il préfere les Platoniciens à tous les autres Philosophes, & il avouë qu'ils ont connu le vrai Dieu. Mais il fait voir qu'ils se sont trompez en honorant les Démons comme des Divinitez subalternes, & des Mediateurs entre Dieu & les hommes. Il montre que les Chrétiens ne sont jamais tombez dans cette erreur, & que bien loin d'adorer des Démons qui sont de malins esprits, ils n'adorent pas même les Anges ni les saints Martyrs; qu'ils les honorent & les respectent à la verité comme des serviteurs de Dieu, mais qu'ils ne leur bâtissent point de Temples, qu'ils ne leur consacrent point de Prêtres, qu'ils ne leur offrent point de Sacrifices. Car, dit-il, qui des Fideles a jamais vû un Prêtre present à un Autel consacré à Dieu sur le corps des Martyrs, dire dans les prieres: Pierre, Paul, ou Cyprien, je vous offre ce Sacrifice. On l'offre à Dieu, quoi-qu'on l'offre sur les tombeaux des Martyrs; & ces solennitez n'ont été instituées sur

leurs

S. Augustin. VII. T.

leurs sepulchres, qu'afin de rendre Graces au vrai Dieu de la victoire qu'ils ont remportée, & d'animer en même tems les Fideles à imiter leur courage, & à se rendre dignes d'avoir part à leurs Couronnes & à leurs recompenses. Ainsi tous les Actes de Pieté & de Religion qui se font au tombeau des saints Martyrs, sont des honneurs qu'on rend à leur Memoire, & non des Sacrifices qu'on leur offre comme à des Divinitez.

Mais parce que l'on distinguoit deux sortes de Démons, les un bons, & les autres méchans, S. Augustin examine cette Distinction dans le Livre suivant, où il fait voir que selon les Principes d'Apulée, & des principaux Auteurs Païens, tous les Démons sont méchans. D'où il conclut qu'ils ne peuvent être Mediateurs entre Dieu & les Hommes. Il ne croit pas même que les Anges meritent cette qualité, & il soûtient qu'elle n'appartient qu'à Jesus-Christ.

Il traite fort amplement du Culte des Anges dans le dixiéme Livre. Il dit qu'ils sont des Creatures dont Dieu fait toute la Felicité; qu'ils adorent Dieu, & qu'ils veulent que tous les Hommes l'adorent; qu'ils ne demandent point de nous que nous les adorions, ni que nous leur offrions des Sacrifices, que Dieu même ne nous demande point de Sacrifices semblables à ceux des Païens, mais un Sacrifice d'Union, tel qu'est celui que l'Eglise celebre au Sacrement de l'Autel, & que les Fideles connoissent. Que les Miracles qui ont été faits par l'entremise des Anges, & non point par celle des Démons, dont les prodiges ne sont que des illusions; que ces Miracles, dis-je, ont été faits par la Puissance de Dieu pour le faire connoître. Que Dieu invisible se rend visible par le Ministere de ses Anges, dont il s'est servi pour donner la Loi. Qu'il est si vrai qu'on ne doit offrir de Sacrifices qu'à Dieu; que Jesus-Christ entant qu'Homme a voulu être un Sacrifice, & non pas en recevoir; qu'il n'y a que Dieu qui puisse purifier les hommes de leurs pechez, selon l'aveu même des Platoniciens; qu'ainsi il étoit necessaire que Dieu se fist Homme pour être le veritable Mediateur; que les Justes de l'ancienne Loi n'ont été sauvez que par la Foi qu'ils ont eüe en ce Mediateur; qu'il n'y a que l'orgüeil qui empêche les Platoniciens de reconnoître l'Incarnation; que l'Ame n'est point aussi éternelle que Dieu, comme ils se l'imaginent; qu'enfin la voie de délivrer l'Ame qu'ils ont inutilement cherchée, n'est autre que la Religion Chrétienne.

Dans l'onziéme Livre, Saint Augustin reprend l'Origine des deux Citez dans la diversité des Anges. Ceci lui donne occasion de traiter de la Création du Monde visible qui a été precedée immediatement de celle du Monde invisible, c'est-à dire, des Anges qu'il avoit tous créez dans un état de Justice, mais dont quelques-uns déchûrent par leur faute. Il fait quelques digressions sur la Trinité & sur plusieurs circonstances de la Création du Monde.

Dans le douziéme, aprés avoir prouvé que la difference des bons & des mauvais Anges ne vient pas de leur Nature, mais de leur Volonté, parce que Dieu n'a rien créé que de bon & de parfait, il passe au genre humain, & prouve qu'il n'y a point eu d'hommes de toute éternité, mais que Dieu a créé l'homme dans le tems. Il touche aussi quelque chose de la Chûte du premier Homme, dont il parle plus amplement dans le 13. Livre, où il fait voir que la Mort de l'Ame & du Corps en a été la suite & la peine. L'on y trouve plusieurs belles pensées sur la Mort, & quantité de Reflexions sur la Resurrection & sur la Qualité des Corps glorieux. Il continuë dans le quatorziéme Livre à parler de la Chûte du premier Homme, & des funestes suites qu'elle a euës, & principalement des desirs déreglez & des Passions honteuses. Il examine si le premier Homme auroit été sujet aux Passions, & de quelle maniere il a pû pecher en étant exempt. Enfin il fait plusieurs Questions plus curieuses que necessaires sur la Maniere dont les hommes eussent eu des enfans dans le Paradis terrestre, si l'état d'Innocence eût duré.

Le quinziéme Livre est le premier de ceux où il examine le progrés des deux Citez. Il en trouve l'Histoire dans l'Ancien Testament, où il fait remarquer les Citoyens de ces deux Citez. Ce Livre-ci continuë cette Histoire depuis la Création jusqu'au Deluge. D'un côté l'on voit Abel & Isaac, & de l'autre Caïn & Esaü; & on peut remarquer ces deux Citez mêlées dans les Mariages des Fils de Dieu avec les Filles des Hommes. L'Eglise se trouve figurée par l'Arche de Noë. Il y dans ce Livre de belles Allegories, & plusieurs Reflexions sur l'Histoire de la Genese. Il examine entre autres choses la durée des années des premiers Patriarches, & la difference qu'il y a entre le Texte Hebreu & la Version des Septante sur le Nombre des Generations.

Le seiziéme Livre poursuit l'Histoire des deux Citez depuis Noë jusqu'à Abraham, & depuis Abraham jusqu'aux Rois des Israëlites. Il ne trouve point que l'Ecriture ait remarqué des personnes depuis Noë jusqu'à Abraham qui aient servi Dieu. Il parle des Descendans des enfans de Noë, de la Confusion des Langues, de l'Antiquité

S. Augustin. VII. To

quité de la Langue Hebraïque, & de la Multiplication des Hommes. Il doute s'il y a des Antipodes. Le reste du Livre est employé à éclaircir l'Histoire d'Abraham & de ses Enfans, il l'explique par rapport à la Cité de Dieu.

Dans le dix-septiéme Livre en parcourant l'Histoire des Rois & des Prophetes, il rapporte & il explique les Propheties qui se rencontrent dans les Livres des Rois, dans les Pseaumes & dans les Livres de Salomon, qui regardent J. C. ou son Eglise.

Comme il avoit quitté l'Histoire de la Cité du Monde quand il étoit venu à Abraham, il la reprend dans le commencement du dix-huitiéme Livre qui contient un abregé de l'Histoire des principales Monarchies du Monde, dont il accorde les tems avec l'Histoire de la Bible. Il n'oublie pas même de parler des Histoires Fabuleuses & des Metamorphoses. Il allegue ensuite les Oracles des Sybilles; mais il s'arrête particulierement aux Predictions des Prophetes qu'il rapporte en détail. Il parle aussi des Livres des Maccabées; & aprés avoir fait quelques Reflexions sur l'Autorité & sur l'Histoire des Livres Canoniques & de la Version des Septante, il décrit en peu de mots la Decadence de l'Empire des Juifs, pour venir à la Naissance de JESUS-CHRIST: la Dispersion des Juifs, l'Etablissement de l'Eglise, les Persecutions & les Heresies la suivent de prés. Saint Augustin fait des Reflexions judicieuses sur tous ces Articles, & finit ce Livre en montrant que l'on ne sçait point, quand la fin du Monde arrivera, & en refutant une fausse Prediction que les Païens faisoient courir, que la Religion Chrétienne ne dureroit que 365. ans.

Le dix-neuviéme Livre traite de la fin des deux Citez: chacune a pour but le souverain Bien; mais les habitans de la Cité terrestre le connoissent si peu, que les Philosophes qui sont les plus sages d'entre eux, n'en ont jamais pû convenir. Varron conte jusqu'à deux cens quatre-vingts-huit sentimens differens des Philosophes touchant le souverain Bien. La Religion Chrétienne découvre la fausseté de toutes ces opinions, en faisant connoître à l'homme qu'il ne sçauroit en cette Vie être heureux qu'en esperance, parce qu'il ne sçauroit joüir ici-bas d'une paix & d'une tranquilité parfaite.

Le vingtiéme Livre contient une peinture du Jugement dernier, du Renouvellement du Monde, de la Resurrection, & de la Jerusalem celeste.

Le vingt-uniéme traite de la Fin de la Cité terrestre, & represente l'horreur des supplices des Demons & des damnez, & du feu éternel de l'Enfer. Saint Augustin y refute les vaines raisons des impies qui en doutent, & l'imagination de quelques personnes qui avoient avancé que ces tourmens finiroient un jour, & que les hommes en seront preservez par l'Intercession des Saints, par l'usage des Sacremens & par les Aumônes.

S. Augustin. VII. To.

Le dernier Livre traite de la Beatitude dont les Saints joüiront éternellement. Le principal but que Saint Augustin s'y propose, est de rendre vrai-semblable la Resurrection des hommes. La meilleure raison dont il se sert, est fondée sur la Resurrection de JESUS-CHRIST qui est attestée par des témoins si dignes de foi, que l'on ne peut en douter raisonnablement, & dont la Creance a été confirmée par tant de Miracles. Mais parce que les incredules demandoient, pourquoi il ne se faisoit plus de Miracles, Saint Augustin en rapporte plusieurs arrivez de son tems, qu'il pretend être tres-averez & tres-certains. Il parle encore des qualitez des Corps glorieux, & finit tout cét Ouvrage par une excellente peinture de la Felicité des Saints. „Combien, dit-il, sera grande cette felicité qui ne „sera traversée d'aucun mal, & où l'on n'aura point d'autre occupation que de chanter „les Loüanges de Dieu qui sera tout en tous.... „C'est là que se trouvera la vraie Gloire, où il „n'y aura ni erreur ni flaterie. C'est là que se „trouvera le veritable Honneur, puisqu'on ne „le refusera à aucun qui le merite, & qu'il ne „sera deferé à aucun qui ne le merite pas; & „que même personne d'indigne ne le demandera en ce lieu, où il n'y aura personne qui „n'en soit digne. C'est là que se trouvera la „veritable Paix, où l'on ne souffrira rien de „contraire ni de sa part ni de celle des autres. „Celui qui est l'Auteur de la Vertu, en sera lui-„même la recompense, parce qu'il n'y a rien de „meilleur que lui.. Celui-là sera la fin de nos „desirs, qu'on verra sans fin, qu'on aimera „sans dégoût, qu'on loüera sans lassitude. Cette „occupation sera commune à tous aussi bien „que la Vie éternelle; mais il n'est pas possible „de sçavoir, quel sera le degré de gloire proportionné aux merites de chacun: & cependant il n'y a point de doute qu'il n'y ait beau-„coup de difference entre le bonheur des uns „& des autres. Mais un des grands biens de „cette Cité sera, que l'on ne portera point en-„vie à ceux que l'on verra au dessus de soi.... „Chacun y possedera le bonheur, l'un plus „grand, l'autre moindre, en sorte qu'il aura „encore un autre don de n'en point desirer de „plus grand que le sien. Et il ne faut pas s'imaginer

S. Augustin. VII. To.

„ giner qu'ils n'auront point de Libre Arbitre, „ sous ombre qu'ils ne pourront prendre plaisir „ au peché : car il sera d'autant plus Libre, qu'il „ sera délivré du plaisir de pecher, pour pren- „ dre invariablement plaisir à ne plus pecher. . . „ Tous les Citoyens de cette divine Cité auront „ donc une Volonté parfaitement libre, exemp- „ te de tout mal, comblée de tout bien, jouïs- „ sant sans relâche des delices d'une joie im- „ mortelle, sans se souvenir de ses fautes ni de „ ses miseres, que pour en rendre Graces à leur „ Liberateur.

On a retranché dans cette Edition les grands Commentaires de Vivez, & de Leonardus Coquæus, qui excedoient de beaucoup le Texte de Saint Augustin, & qui n'étoient pas de grand usage pour le faire entendre, quoi que d'ailleurs remplis de beaucoup de Science & d'Erudition.

Ces Livres de Saint Augustin sont tres-agreables, pour la varieté surprenante des choses qu'il a sçûës si bien faire venir à son sujet, qu'elles tendent toutes à une même fin. On en admire communément l'Erudition ; neanmoins ils ne contiennent rien qui ne soit pris de Varron, de Ciceron, de Seneque & des autres Auteurs profanes, dont les Ouvrages étoient assez communs ; & l'on peut dire qu'il n'y a rien de fort curieux ni de bien recherché, il n'est pas même toûjours exact. Il ne resout pas juste la plûpart des difficultez qu'il fait sur le Texte & sur l'Histoire des Livres de la Bible. Il agite des Questions fort inutiles ; & il se sert quelquefois de raisons trop foibles pour persuader ceux qui douteroient de ce qu'il veut prouver. Cela n'empêche pas neanmoins que cét Ouvrage ne soit tres-excellent : ce que j'y admire le plus, c'est la conduite de tout l'Ouvrage, les reflexions judicieuses qu'il fait sur les sentimens qu'il rapporte, & les grands Principes de Morale qu'il établit, quand l'occasion s'en presente.

L'on a mis à la fin de ce Volume des Lettres qui ont quelque rapport avec ce que dit Saint Augustin dans le Chapitre 8. du dernier Livre des Miracles arrivez de son tems. La premiere est une Lettre d'Avitus sur la Traduction de la Lettre de Lucien, touchant la découverte du corps de Saint Etienne. Avec cette Traduction, on y a joint un autre Ecrit traduit du Grec par Anastase le Bibliothequaire, d'une autre découverte des Reliques de Saint Etienne à Constantinople. On y a mis aussi la Lettre de l'Evêque Severe touchant les Miracles arrivez dans l'Isle de Minorque à la presence des Reliques de Saint Etienne pour convertir les Juifs, & deux Livres attribuez à Evode Evêque d'Uzale touchant les Miracles de Saint Etienne : nous avons déja parlé de ces Ouvrages.

HUITIE'ME TOME.

S. Augustin. VIII. To.

LE huitiéme Tome des Oeuvres de Saint Augustin contient les écrits de ce Pere contre les Heretiques, à l'exception de ceux qui sont contre les Donatistes & contre les Pelagiens, qui font deux Tomes separez. Il commence par le petit Traité des Heresies composé l'an 428. à la priere du Diacre Quod vult Deus, à qui il est adressé.

Cét écrit devoit avoir deux parties : la premiere des Heresies qui s'étoient élevées depuis JESUS-CHRIST jusqu'au tems de Saint Augustin. Il promettoit d'examiner dans la seconde, ce qui rendoit un homme Heretique. Cette seconde Partie devoit être naturellement la premiere, parce que pour sçavoir quelles sont les Heresies nées depuis JESUS-CHRIST, il étoit necessaire de sçavoir ce que c'est qu'Heresie : mais Saint Augustin trouvant cette Question extrémement difficile à resoudre, commença par l'autre Partie qui étoit la plus facile, & n'entreprit point la seconde. Ce Traité n'est donc qu'un Catalogue fort succinct des noms des Sectes des Heretiques, & de leurs principales erreurs. Il commence par les Simoniens, & finit par les Pelagiens, & contient 88. Heresies : il est fort peu exact, & l'on n'y trouvera presque rien qui ne soit tiré de Saint Epiphane & de Philastre.

Le Traité contre les Juifs est un Sermon, dans lequel Saint Augustin prouve par les Propheties, que la Loi des Juifs devoit avoir une fin, qu'elle devoit être changée en une Loi nouvelle, & que Dieu devoit rejetter les Juifs pour appeller les Gentils.

Ces deux petits Traitez sont suivis des Ecrits de Saints Augustin contre les Manichéens que l'on a mis les premiers, parce que ces Hérétiques combattoient les premiers Principes de la Religion Catholique. Le premier de tous est celui de l'Utilité de la Foi, que Saint Augustin a composé quelque tems aprés qu'il fut ordonné Prêtre l'an 391. pour des-abuser son ami Honoré des erreurs des Manichéens où il avoit été engagé aussi-bien que Saint Augustin, parce que ces Hérétiques lui avoient fait esperer, que sans se servir de l'autorité, ils lui feroient connoître les veritez par les lumieres de la Raison, & que par ce seul moyen ils le conduiroient à la connoissance de Dieu, & le délivreroient de toutes sortes d'erreurs. Saint Augustin aprés avoir fait voir la difference qu'il y a entre un Heresiarque &

S. *Augustin.* VIII. To.

& une personne qui s'est laissé surprendre à l'erreur, justifie d'abord l'Ancien Testament, en faisant voir qu'il convient entierement & dans l'Histoire, & dans la Morale & dans l'Allegorie, avec le Nouveau, & que l'Eglise lui donne un sens que les Manichéens mêmes ne peuvent pas condamner. Il sappe le Principe des Manichéens, en montrant qu'il est necessaire de croire avant que de sçavoir. Pour cela il suppose des personnes qui n'étant d'aucune Religion, cherchent à s'instruire de la veritable, semblables à des personnes qui chercheroient un Maître pour apprendre la Rhetorique ou la Philosophie. Il remarque ensuite que le seul parti que ces personnes ont à prendre d'abord, est de se déterminer en faveur de ceux qui ont l'Approbation commune & generale, & que c'est une grande temerité à des gens qui ne sont point capables de juger par eux-mêmes des choses, de s'éloigner de la voix commune, pour preferer le jugement de quelques particuliers à celui de la multitude. Rien n'est donc plus raisonnable dans la necessité où l'on est de prendre parti, que de se determiner en faveur de l'Eglise Catholique, d'autant plus qu'elle ne défend point à ceux qui sont entrez dans son sein, de chercher la verité. Il est vrai qu'elle vous propose de croire, mais elle a l'autorité de le faire : car on ne peut croire, que l'on ne soit persuadé que celui à qui l'on croit, est digne de foi ; & c'est ce qui fait la difference d'un homme sage & d'un homme credule. Mais n'auroit-il pas été mieux de donner des raisons convaincantes des choses ? Non ; car tous les hommes ne sont pas capables de Raison, & il y a des choses qu'on ne peut entendre, sans le secours d'une lumiere Divine. Il est tres-dangereux de suivre ceux qui nous promettent qu'ils nous feront tout comprendre, parce qu'ils se vantent souvent de sçavoir ce qu'ils ne sçavent pas, & ils nous le persuadent souvent à nous-mêmes. Or cét état est tres-honteux pour deux raisons ; premierement, parce que l'on ne se met plus en peine d'apprendre, persuadé que l'on est faussement de sa Science ; & secondement, parce que cette promptitude temeraire à juger d'une chose, est la marque d'un esprit mal fait. La Raison nous fait comprendre les choses, l'Autorité nous fait croire, l'erreur nous fait assûrer temerairement une chose fausse. Sur ces Principes, Saint Augustin prouve que la Foi est necessaire tant pour la Vie civile, que pour la Sagesse : car premierement, toute la Societé humaine est fondée sur la creance que l'on a de certaines choses. Par exemple, l'honneur que l'on rend à ceux qu'on croit être son Pere & sa Mere, n'est fondée que sur la creance où l'on est, que ce sont ces personnes de qui on a reçû la Vie. Secondement, on ne peut devenir sage, qu'en consultant les personnes sages : or comment connoître ces personnes sages, si l'on ne croit aux autres, puisqu'avant que d'être sage, on ne peut pas connoître la veritable Sagesse. Il faut donc croire pour chercher la Religion : car si l'on ne croioit pas qu'il y en eût, pourquoi la chercher ? Tous les Heretiques mêmes avoüent qu'il faut croire à Jesus-Christ. Mais quels sont les Motifs qui nous portent à croire à l'Autorité de Jesus-Christ ? Ne sont-ce pas les mêmes que ceux qui nous font croire à l'Eglise ? ne sont-ce pas les Miracles, la Sainteté de la Doctrine & des Mœurs, la Publication de l'Evangile, le Sang des Martyrs, & tant d'autres Preuves de cette nature, qui établissent aussi-bien l'Autorité de l'Eglise que celle de Jesus-Christ. „ Pourquoi donc ferons-nous difficulté, conclut Saint „ Augustin, de nous jetter entre les bras de cette „ Eglise, qui s'est toûjours soûtenuë par la „ succession des Evêques dans les Sieges Apostoliques, „ malgré les vains efforts des Héretiques qu'elle a condamnez, ou par la Foi „ des Peuples, ou par les Decisions des Conciles, „ ou par l'Autorité des Miracles ? C'est une „ impieté sans pareille, ou une arrogance tres-indiscrete, „ de ne vouloir pas reconnoître sa „ Doctrine pour la Regle de nôtre Foi : car si „ l'esprit de l'homme ne peut parvenir à la Sagesse „ & au Salut que par la Foi qui dispose sa „ Raison, n'est-ce pas être ingrat, & negliger le „ secours que Dieu nous presente, que de vouloir „ resister à une Autorité d'un si grand „ Poids ? Et certes, si chaque Science, quoique „ commune & facile, ne peut être apprise „ sans Maître, peut-on rien de plus superbe, que „ de ne vouloir pas apprendre le sens des Livres „ sacrez de ceux qui en ont l'intelligence, & „ même de les condamner sans les avoir entendus ?

Aprés ce premier Livre qui combat le fondement de l'Heresie des Manichéens, Saint Augustin composa le Livre des deux Ames, contre une des principales erreurs de ces Hérétiques qui soûtenoient qu'il y avoit deux Ames dans l'Homme, la bonne qui est d'une substance divine, cause de tout ce qui se fait de bien en nous, & la méchante de la Nature des tenebres, propre à la Chair, qui est la cause de tous les mouvemens déreglez & de tout le mal que nous faisons. Saint Augustin prouve dans ce Livre, premierement, que l'Ame étant un esprit & une vie, est plus parfaite que la lumiere corporelle

S. Augustin. VIII. To.

porelle, que les Manichéens avoüoient venir de Dieu; & secondement, qu'il n'y a point de Nature ni de Substance naturellement mauvaise, & que le mal ne consiste que dans le méchant usage de nôtre Liberté. Il y a dans ce Livre quelques endroits qui donnent beaucoup au Libre Arbitre; il y en a même quelques-uns qui pouvoient donner quelque atteinte à la Grace & au peché Originel, que Saint Augustin redresse dans ses Retractations.

Il y avoit en ce tems-là dans la Ville d'Hippone un Prêtre appellé Fortunat celebre Manichéen, qui avoit seduit plusieurs habitans de cette Ville. Les Catholiques engagerent Saint Augustin d'entrer en Conference avec lui: ce qui fut dit de part & d'autre fut écrit par des Notaires, & cét Acte conservé parmi les écrits de Saint Augustin. La Dispute ne dura que deux jours: la Question qui y fut agitée, est celle de la Nature & de l'Origine du mal. Saint Augustin soûtient que le mal vient du mauvais usage du Libre Arbitre. Le Manichéen pretend qu'il y a une Nature mauvaise aussi éternelle que Dieu. Le premier jour de la Conference le Manichéen se défendit assez bien; mais il ne pût répondre aux objections que Saint Augustin lui fit le lendemain, & fut obligé de dire qu'il en confereroit avec les principaux de sa Secte. La confusion qu'il reçût dans cette Conference, le fit sortir d'Hippone. La date de cette Conference est du 26. d'Aoust sous le second Consulat d'Arcadius & de Ruffin, l'an 392.

Vers le même tems Saint Augustin rencontra quelques Oeuvres d'Adimante qui avoit été Disciple de Manichée, écrits contre la Loi & les Prophetes, qu'il soûtenoit contenir des choses contraires aux Preceptes de l'Evangile & des Apôtres. Il entreprit de répondre aux objections de cét Hérétique, & d'accorder les endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament qu'il avoit alleguez comme étant contraires. Ce Livre est de l'an 394.

Saint Augustin aprés avoir refuté le Disciple, s'attaque au Maître, & entreprend la Lettre qu'il avoit écrite, qu'on appelloit l'*Epître de Fondement*, faisant voir que Manichée n'y debite que des faussetez & des absurditez. Il établit d'abord les Motifs qu'il a de demeurer attaché à l'Eglise, dans les termes suivans. „ Pour ne point parler, dit-il, de cette Sagesse „ & de cette Intelligence, que peu de personnes „ comprennent en cette Vie, il y a plusieurs „ Motifs qui me retiennent dans le sein de „ l'Eglise Catholique: le consentement des „ peuples & des nations, l'autorité fondée sur „ les Miracles, soûtenuë par l'Esperance, perfectionnée par la Charité, confirmée par l'Antiquité, la Succession des Evêques depuis Saint „ Pierre jusques à nous, & le Nom de l'Eglise „ Catholique, qui est tellement propre à la veritable Eglise, que quoi-que tous les Heretiques se disent être Catholiques, toutefois „ quand on demande, en quelque païs que ce „ soit, où s'assemblent les Catholiques, ils „ n'oseroient montrer le lieu de leur assemblée. „ Ce sont ces puissans motifs qui retiennent un „ homme fidele dans le sein de l'Eglise, quoiqu'il n'ait pas encore une intelligence parfaite de la verité: mais parmi vous autres Manichéens, qui n'avez aucune de ces raisons „ pour m'inviter & pour me retenir, je n'entends que de vaines promesses de me faire „ connoître clairement la verité. J'avouë que „ si vous en veniez à bout, je devrois preferer „ une verité manifeste, dont on ne pourroit „ douter, à tous les motifs qui me retiennent „ dans l'Eglise Catholique; mais tant que vous „ ne ferez que me promettre cette connoissance sans me la donner, vous n'ébranlerez „ pas la creance que j'ai à l'Eglise Catholique, „ fondée sur des raisons & des motifs si puissans. Il examine ensuite les Principes contenus dans la Lettre de Manichée, & il fait voir que non seulement il ne demontre pas ce qu'il avance, mais même qu'il est contraire au bon sens & à la Raison. Ce Livre est mis dans les Retractations au rang des Livres composez vers l'an 397.

Le plus considerable de tous les Ouvrages de saint Augustin contre les Manichéens est son Traité contre Fauste, divisé en trente-trois disputes ou sujets, dans lesquels il rapporte le Texte des Livres de ce Manichéen, qui contenoit la plûpart des Blasphêmes & des impietez des Heretiques de cette Secte contre l'Ancien & contre le Nouveau Testament, que saint Augustin repousse avec beaucoup de force & de solidité. Cét Ouvrage a été achevé vers l'an 400. & envoyé à saint Jerôme en 404.

Le Livre suivant contient les Actes d'une Conference que saint Augustin eut à Hippone au mois de Decembre de l'an 404. avec un Manichéen appellé Felix: la Dispute dura pendant trois jours; mais nous n'avons le recit que de ce qui se passa dans les deux dernieres Conferences: à la fin de la derniere le Manichéen se convertit, & anathematiza Manichée.

Saint Augustin composa la même année le Traité de la Nature du Bien contre les Manichéens,

S. Augustin. VIII. To.

chéens, dans lequel il montre que Dieu est d'une nature immuable; qu'il a créé tous les autres êtres spirituels & corporels qui sont tous bons de leur Nature; que le mal ne vient que du mauvais usage du Libre Arbitre; que les Manichéens trouvent du Bien où il y a du mal, & du mal où il y a du Bien.

Le Livre contre Secundin est proprement une réponse que saint Augustin fit à ce Manichéen qui l'avoit exhorté par une Lettre à ne plus attaquer les Manichéens, du sentiment desquels il avoit été autrefois, & l'avoit même pressé de rentrer dans leur Secte. Saint Augustin lui rend raison de sa Conversion, & lui découvre quelques-unes des erreurs de Manichée.

Le Traité suivant est contre un Heretique encore pire que les Manichéens, qui avoit fait un Ecrit, dans lequel il soûtenoit que Dieu n'avoit point fait le Monde, ni donné la Loi. Saint Augustin le refute sous le nom de l'Adversaire de la Loi & des Prophetes, dans les deux Livres qui ont ce titre, composez vers l'an 420.

Orose ayant en 415. consulté saint Augustin sur les impietez des Priscilianistes, & sur quelques erreurs des Disciples d'Origenes, Saint Augustin lui fit réponse dans un Livre qu'il lui adressa, intitulé Contre les Priscilianistes & les Origenistes: il rejette dans ce petit Traité les erreurs suivantes. 1. Que l'Ame soit d'une nature Divine. 2. Que les tourmens des demons & des damnez doivent avoir une fin. 3. Que le regne de Jesus-Christ ne sera pas éternel. 4. Que les Ames & les Anges sont purifiez en ce monde. 5. Que les Astres soient animez. 6. Que les Anges commettent des pechez.

Les autres Traitez de Saint Augustin contenus dans ce Tome, sont contre les Ariens.

Le premier est la Réponse à un discours d'un Arien contenant quantité de difficultez contre la Divinité du Fils & du Saint Esprit. Cét Ecrit a été composé l'année d'aprés la Conference avec Emerite tenuë en 417.

Ce Traité est suivi de la Conference avec Maximin, & de deux Livres contre cét Evêque Arien. La Conference se tint à Hippone l'an 428. où Maximin avoit été envoyé par le Comte Sigistvultdeus: la Conference se passa en discours de part & d'autre; mais comme Maximin avoit beaucoup plus dit de choses que saint Augustin, & parlé le dernier, il se vanta d'avoir remporté la Victoire. Ce fut ce qui obligea ce Saint de reprendre tout ce qui avoit été dit dans la Conference, & de refuter les derniers Argumens de Maximin, ausquels il n'avoit pas eu le loisir de répondre.

S. Augustin. VIII. To.

Les Livres de la Trinité de Saint Augustin sont plûtôt un Traité Dogmatique sur ce Mystere, qu'un Livre Polemique contre les Heretiques: car il ne s'y attache pas tant à refuter leurs raisons, & établir le Dogme de l'Eglise, qu'à raisonner subtilement sur les manieres d'expliquer & de faire comprendre ce Mystere. Il les commença l'an 400. & les finit vers l'an 416. Le premier Livre commence par une Preface qui contient des reflexions tres-importantes. Il y remarque d'abord que les hommes ont trois fausses idées de la Divinité. Que les uns conçoivent Dieu comme une substance corporelle, en lui attribuant les proprietez du corps. Que les autres en ont une idée tout-à-fait semblable à celle de leur ame & des autres esprits, & lui en attribuent les imperfections, comme de se repentir, d'oublier, de se souvenir; & qu'enfin les autres s'en voulant former une idée qui n'ait rien de commun avec les Creatures, le conçoivent d'une maniere chimerique. L'Ecriture Sainte s'est accommodée à la foiblesse des hommes, en attribuant quelquefois à Dieu des termes qui ne conviennent proprement qu'à des corps ou à des esprits imparfaits, & elle s'est rarement servie des noms qui ne conviennent qu'à Dieu, parce qu'il est tres-difficile de connoître parfaitement en cette vie la Substance & l'Essence de la Nature Divine. Mais parce que plusieurs personnes demandent des élaircissemens sur cette Matiere, & veulent qu'on leur explique, comment les trois Personnes Divines sont une même Essence, il entreprend de faire deux choses dans cét Ouvrage: premierement de montrer que l'Ecriture nous enseigne cette Doctrine; & secondement, d'élever l'esprit autant qu'il en est capable en cette vie, à la connoissance de ce Mystere.

Il prouve le premier point dans les sept premiers Livres.

Dans le premier, il établit par des passages de l'Ecriture sainte l'Unité & l'Egalité des trois Personnes Divines, & explique les principaux passages alleguez par les Ariens contre la Divinité de Jesus-Christ. La principale Regle dont il se sert, est que Jesus-Christ étant une seule personne composée de deux Natures, il faut distinguer ce qui est dit de la Nature Humaine, de ce qui est dit de la Nature Divine.

Dans le second, il confirme la Regle precedente, & en établit encore une autre: Que l'Ecriture

S. Augustin. VIII. T.

criture sainte dit des choses du Fils & du Saint Esprit, qu'elle ne dit pas du Pere, pour montrer qu'ils reçoivent du Pere leur Essence. Comme quand elle dit que le Fils ne fait rien de lui-même, qu'il reçoit sa Vie du Pere, cela ne montre pas, dit saint Augustin, que le Fils soit d'une nature differente de celle du Pere; mais seulement que le Fils reçoit sa Substance du Pere. C'est par cette Regle qu'il explique les missions du Fils & du Saint Esprit. Il parle aussi des Apparitions dans lesquelles il pretend que ce n'est pas une personne seule, mais toute la Trinité qui a parlé ou operé.

Cette derniere question fait le sujet du troisiéme Livre, dans lequel il examine si Dieu dans ses Apparitions a formé des Creatures pour se faire connoître par elles aux hommes, ou si ces Apparitions se sont faites par le Ministere des Anges, qui se sont servis de corps pour former ces Apparitions. Il conclut en faveur de cette derniere opinion, & rejette la premiere, qui avoit été soûtenuë par tous les autres Peres avant lui.

Le quatriéme est sur l'Incarnation de Jesus-Christ, par laquelle Dieu nous a fait connoître combien il nous aimoit. Le Verbe s'est fait chair pour nous délivrer des tenebres où nous étions, pour purifier nôtre cœur & nôtre esprit. Sa Mort nous a délivré de deux morts, de celle du corps en nous rendant l'immortalité, & de celle de l'Ame en nous lavant de nos pechez. Il fait ici une digression sur la perfection du nombre de six, qui n'est ni fort solide ni fort à propos. Il parle ensuite des effets merveilleux de la Mediation de Jesus-Christ; & il montre enfin que l'abaissement du Fils de Dieu dans l'Incarnation ne l'empêche pas d'être égal à son Pere selon la Nature Divine.

Dans le cinquiéme Livre il refute les Sophismes des Heretiques contre le Mystere de la Trinité.

Dans le sixiéme, il examine en quel sens le Fils est appellé la Sagesse & la Puissance du Pere, si le Pere est sage par lui-même, ou s'il est seulement Pere de la Sagesse: il remet la decision de cette question pour traiter encore de l'Unité, & de l'Egalité du Pere, du Fils & du Saint Esprit.

Dans le septiéme Livre, il decide la Question proposée dans le precedent, en faisant voir que le Pere n'est pas seulement Pere de la Puissance & de la Sagesse, mais qu'il a aussi en soi la Vertu & la Sagesse, & que toutes les trois Personnes Divines sont sages & puissantes par la même Puissance & par la même Sagesse, parce qu'elles n'ont qu'une même Divinité. Il explique ensuite en quel sens on dit qu'il y a en Dieu une Essence & trois Personnes ou trois Hypostases selon les Grecs.

S. Augustin. VIII. To.

Dans le huitiéme Livre, aprés avoir montré que les trois Personnes ensemble ne sont pas plus grandes qu'une seule; il entre dans la seconde partie de son Ouvrage, en exhortant les hommes de s'élever à la connoissance de Dieu par la Charité, dans laquelle il trouve une espece de Trinité.

Dans le neuviéme, il tâche de trouver une Trinité dans l'Homme qui a été fait à l'image de Dieu: il y trouve un Esprit, une Connoissance de soi-même, & un Amour par lequel il s'aime. Ces trois choses sont égales entre elles, & ne sont qu'une même Essence. Voilà selon saint Augustin une Image de la Trinité. La Memoire, l'Entendement & la Volonté lui en fournissent encore une autre, qu'il croit être plus claire & plus ressemblante. Il l'explique dans le dixiéme Livre. Il en trouve même dans l'Homme exterieur, dans les Sens interieurs, dans la Science & dans la Sagesse; c'est ce qui fait le sujet des Livres suivans.

Il conclut enfin dans le quinziéme Livre, que quoi-que nous ayons ici-bas des images de la Trinité, nous ne la devons neanmoins chercher que dans les choses éternelles & immuables, & que nous ne la pouvons voir en cette vie que par figure & en enigme. C'est ainsi qu'il pretend que nous pouvons nous former une idée de la Generation du Verbe de Dieu, sur la production du Verbe de nôtre entendement, & une idée de la Procession du Saint Esprit sur l'Amour qui naît de la Volonté. Mais il avouë que ces idées sont fort imparfaites, & qu'il y a une difference infinie entre ces Comparaisons & le Mystere de la Trinité.

Le Traité des cinq Heresies, ou plûtôt le Sermon prêché contre cinq sortes d'ennemis des Chrétiens, les Payens, les Juifs, les Manichéens, les Sabelliens & les Ariens, que les Docteurs de Louvain avoient attribué à Saint Augustin, quoi-qu'Erasme en eût douté, est rejetté dans cette Edition parmi les Traitez supposez. On l'a fait avec grande raison: car le stile en est tout different de celui de saint Augustin, & l'Auteur de ce Sermon le prêchoit dans le tems que l'Arianisme étoit la Religion Dominante en Afrique, comme il paroît par le chapitre 6. & 7. ce qui fait voir que ce n'est point Saint Augustin qui en est Auteur, mais quelque autre Africain qui

S. Augustin. VIII. To.

qui vivoit du tems de la Perſecution des Vandales. Le Sermon du Symbole contre les Payens, les Juifs & les Ariens, eſt auſſi du même tems, & apparemment du même Auteur.

Le procés de l'Egliſe & de la Synagogue eſt l'Ouvrage de quelque Juriſconſulte, qui a voulu s'exercer, en faiſant faire le procés par l'Egliſe à la Synagogue, de la même maniere que le Juges faiſoient le procés aux accuſez.

Le Livre de la Foi contre les Manichéens eſt reſtitué à Evode d'Uzale ſur la foi des anciens Manuſcrits, & ſur la difference de ſtile.

Le Memoire qui ſuit, de la Maniere dont il faut recevoir les Manichéens qui ſe convertiſſent, eſt fort ancien. C'eſt ſuivant toute ſorte d'apparence un Reglement de quelque Concile d'Afrique.

Le Livre de l'Unité de la Trinité eſt ici reſtitué à Vigile de Tapſe ſon veritable Auteur, qui le cite lui-même dans la Preface de ſes Livres contre Varimadus, & à qui il eſt attribué dans un ancien Manuſcrit.

Les deux Livres de l'Incarnation du Verbe ſont tirez, comme il eſt remarqué, de la Verſion des Livres des Principes d'Origenes faite par Ruffin.

Le Traité de l'Unité & de la Trinité de Dieu eſt composé d'extraits tirez de pluſieurs endroits des Oeuvres de ſaint Auguſtin veritables & ſuppoſez.

Le Livre de l'Eſſence de la Divinité, qui eſt auſſi attribué à ſaint Ambroiſe, à ſaint Jerôme, à ſaint Anſelme & à ſaint Bonaventure, eſt tiré en partie d'un Livre de Saint Eucher.

Le Dialogue de l'Unité de la Sainte Trinité a été trouvé dans deux Manuſcrits anciens de huit cens ans, dans l'un deſquels il eſt attribué à ſaint Auguſtin : cependant il eſt clair qu'il n'eſt point de ſon ſtile.

Le Livre des Dogmes Eccleſiaſtiques devroit être entierement retranché des Oeuvres de ſaint Auguſtin, avec leſquels il n'a point de rapport. Il eſt néanmoins cité ſous le nom de ce ſaint Pere par le Maître des Sentences, & il porte ſon nom dans pluſieurs Manuſcrits. Tritheme l'attribuë à Alcuin, & Gratien le cite ſous le nom de Paterus. Mais la plus commune opinion eſt, qu'il eſt de Gennade, à qui il eſt attribué par Ratramne, par Alger, par Valafride, par le Maître des Sentences, & par Saint Thomas en quelques endroits. Il eſt auſſi cité ſous ſon nom dans pluſieurs Manuſcrits. Ce Livre contient un abregé des principaux dogmes de la Religion. Il eſt viſible que celui qui l'a fait, étoit dans des Principes oppoſez à ceux de ſaint Auguſtin, ſur la Grace & ſur le Libre Arbitre. On en a retranché quelques Articles que l'on avoit inſerez aprés le 21. qui étoient tirez de l'Epître de ſaint Celeſtin aux Evêques de Gaule, du Concile de Carthage & du Concile d'Orange.

S. Auguſtin. VIII. T.

Neuviéme Tome.

Le neuviéme Tome des Ouvres de ſaint Auguſtin contient les Traitez contre les Donatiſtes.

Le premier eſt une Proſe que ſaint Auguſtin fit en termes Vulgaires & populaires, pour apprendre aux plus ſimples l'état de la queſtion d'entre les Catholiques & les Donatiſtes, pour exhorter ceux-ci à ſe réünir avec les Catholiques. Cét Ecrit, qui ne contient que deux feüillets, n'eſt propre, comme ſaint Auguſtin le remarque lui-même, que pour des perſonnes tres-groſſieres.

Il avoit compoſé en 393. un Livre contre l'Epître de Donat, & en 398. deux Livres contre le Parti des Donatiſtes ; mais ces deux Traitez ſont perdus.

Il faut donc commencer les Ouvrages de ſaint Auguſtin contre les Donatiſtes, par les trois Livres contre l'Epître de Parmenien, Succeſſeur de Donat dans le Siege de Carthage. Il y refute la Lettre que ce Schiſmatique avoit écrite à Tychonius, dans laquelle il accuſoit toute l'Egliſe de s'être ſoüillée en communiquant avec des perſonnes coupables de pluſieurs crimes. Saint Auguſtin aprés avoir prouvé que Cecilien & la plûpart des autres accuſez par les Donatiſtes, avoient été reconnus pour innocens, ajoûte que quand les crimes dont il accuſe les Particuliers, ſeroient bien averez, l'Egliſe ne ceſſeroit pas d'être la veritable Egliſe, quoi-qu'elle ne les eût pas ſeparez de la Communion, parce qu'elle eſt mêlée de bons & de méchans, & qu'elle pût même tolerer ceux-ci pour le bien de la paix. Ces Livres ont été compoſez vers l'an 400. Il ne faut pas oublier de remarquer qu'il y a dans cette Edition au ch. 3. du premier Livre, une Correction tres importante d'un paſſage qui avoit donné beaucoup de peine aux Hiſtoriens. Saint Auguſtin y parle du Concile de Rome qui avoit condamné les Donatiſtes ; & on lui faiſoit dire dans les Editions communes & dans la plûpart des Manuſcrits, que ce Concile étoit de deux cens Evêques.

Uſ-

Usque aded dementes sunt homines, ut ducentos judices apud quos victi sunt, victis litigatoribus credat; & parce que cela ne faisoit point de sens, on ajoûtoit contre l'Autorité des MSS. *esse postponendos.* Comme il est constant que Saint Augustin parle en cét endroit du Concile de Rome, & que ce Concile n'a été composé que de 19. Evêques; l'on a crû qu'il faloit mettre 19. au lieu de 200. Mais la restitution que l'on fait ici sur la foi du Manuscrit du Vatican, leve toute difficulté, & éclaircit le sens, sans qu'il soit besoin de rien ajoûter. Il n'est parlé dans le Texte ni de 19. ni de 200. Voici ce qu'il porte: *Usque aded dementes sunt homines, ut contra judices victis litigatoribus credat.* On voit tout d'un coup, que voilà le veritable sens, que toutes les conjectures des Sçavans n'avoient pû deviner. On avoit pris le *contra* abregé par deux C C. pour le Chiffre de deux cens; & l'on avoit hardiment mis *ducentos* en la place de ce Chiffre. Et parce que le Texte n'avoit plus de sens, Messieurs de Louvain avoient ajoûté *esse postponendos* aprés le *credat.* Un seul Manuscrit découvre tout d'un coup ces bevûës, & rétablit le vrai sens. Qu'on nous dise à present qu'il est inutile de conferer les Auteurs que l'on donne au Public, sur d'anciens Manuscrits? Mais revenons à nôtre sujet.

S. Augustin. IX. To

Les sept Livres du Baptême furent aussi composez par Saint Augustin dans le même tems. Il entreprend d'y refuter les Donatistes, qui se servoient de l'Autorité de Saint Cyprien pour défendre leur opinion touchant la Nullité du Baptême donné par les Hérétiques. Il leur montre que si ce Saint semble leur être favorable sur ce point, sa Conduite & sa Doctrine les condamne sur leur Separation. Il refute aussi les raisons que ce Saint & ses Collegues avoient apportées pour prouver qu'il faloit reïterer le Baptême des Hérétiques. Il y traite plusieurs Questions touchant la Necessité, la Validité, l'Effet, & les autres Circonstances du Baptême.

Saint Augustin met aprés les Livres du Baptême, un Traité qu'il avoit composé contre un Livre que Centurius avoit apporté de la part des Donatistes: mais nous n'avons plus cét Ouvrage. Ainsi les Livres du Baptême sont suivis immediatement de trois Livres contre la Lettre de Petilien Evêque des Donatistes à Certhe. Le premier de ces Livres est écrit en forme de Lettre à l'Eglise; il y refute la premiere Partie de la Lettre de Petilien. Mais aïant ensuite reçû la Lettre entiere, il se crût obligé de répondre Article par Article à tout ce qu'elle contenoit, pendant qu'il fait cette réponse. Petilien aïant vû la Lettre qu'il avoit écrite d'abord, y fit une Réponse, à laquelle Saint Augustin opposa un troisiéme Livre, dans lequel, sans s'arrêter aux injures personnelles que Petilien avoit dites contre lui, il fait voir la foiblesse des Réponses qu'il avoit alleguées pour défendre son Parti. Le premier de ces Livres, qui est plûtôt une Lettre qu'un Livre, a été composé vers l'an 400. Les deux autres sont de l'an 402.

S. Augustin. IX. To.

Le Livre suivant est encore écrit contre Petilien: il est intitulé dans les Manuscrits, Lettre de Saint Augustin aux Catholiques, touchant la Secte des Donatistes; & Possidius semble en avoir fait mention sous ce titre dans l'Article 3. de son Indice. Il est aussi cité sous ce titre, & attribué à S. Augustin dans le cinquiéme Concile *Collat. 5.* Neanmoins ce Pere n'en fait point mention dans ses Retractations. On peut répondre que cét Ouvrage étant écrit en forme de Lettre, il avoit remis à en parler dans l'autre Partie de ses Retractations, qui devoit contenir les Sermons & les Lettres. Cependant nous voions que Saint Augustin a parlé dans celle-ci des Traitez Dogmatiques un peu longs, quoique composez en forme de Lettre; & il n'y a gueres d'apparence qu'il eût oublié de faire mention de celui-ci, en parlant de ses autres Livres contre Petilien. Les PP. Benedictins ont encore fait d'autres remarques sur ce Traité, qui peuvent faire douter s'il est de Saint Augustin. Ils trouvent que la Salutation par où cette Lettre commence, *Salus quæ in Christo est*, est extraordinaire, & que Saint Augustin ne s'en est jamais servi. Ils y rencontrent des manieres de parler impropres, des transitions, des figures & des expressions peu élegantes, qui ne sont point du stile de Saint Augustin. Ils y remarquent même un point de Doctrine different de celle de Saint Augustin: car l'Auteur de ce Livre enseigne dans le chap. 13. que la separation des Tribus de celle de Juda n'a point été une Heresie. Or Saint Augustin enseigne dans l'Epître 23. & dans le premier Livre contre Cresconius chap. 31. que les Samaritains ont fait une Secte, un Schisme & une Heresie. Enfin, ils font un Recüeil de quelques passages de l'Ecriture, qui ne sont pas citez selon la Version dont Saint Augustin se sert en d'autres endroits. Ils ajoûtent que l'Auteur de ce Livre, dans le Chapitre 24. doute si l'eau qui est sortie du côté de Nôtre Seigneur, étoit la Figure du Baptême. Ce que Saint Augustin donne pour certain en plusieurs endroits de ses Ecrits.

Ces Objections ne sont pas sans réponse.

S. Augustin. IX. To.

Saint Augustin n'a pas fait mention dans ses Retractations de tous ses Ouvrages, & particulierement de ceux qui sont en forme de Lettre. Nous en avons déja remarqué qu'il a omis. Celui-ci se trouve dans le Catalogue de Possidius, & l'Auteur declare au commencement, qu'il est celui qui a déja écrit contre la Lettre de Petilien. Le stile est à la verité moins élegant que celui de la plûpart des Oeuvres de Saint Augustin. Mail il ne faut pas s'en étonner, parce que c'est une Lettre faite pour être vûë & entenduë de tout le Monde. On pourroit par cette raison rejetter le Pseaume contre le Parti de Donat, qui est écrit d'une maniere bien plus basse, où il y a des termes plus Barbares. La Salutation convient fort bien au sujet, & n'est pas indigne de Saint Augustin; s'il ne s'en est pas servi ailleurs, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pû s'en servir ici. Quand Saint Augustin a mis les Samaritains au nombre des Hérétiques des Juifs, il n'a pas entendu parler des anciens Habitans de Samarie aussi-tôt aprés la Division des Tribus, mais des Samaritains posterieurs, qui étoient veritablement des Hérétiques parmi les Juifs. Enfin, il n'est pas extraordinaire que Saint Augustin ait cité quelques passages de l'Ecriture, dans des termes un peu differens de ceux dont il les cite en d'autres endroits; ou qu'il ait douté en cét endroit de certaines choses qu'il avance plus affirmativement en d'autres.

Quand ces réponses ne seroient pas entierement suffisantes pour ôter tout sujet de douter, on ne pourroit pas neanmoins douter que ce Livre ne fût du tems de Saint Augustin; & tout ce qu'on pourroit dire, c'est qu'il auroit été dressé par quelqu'un de ses amis, & adressé sous son nom aux Donatistes. Il a été écrit l'an 402. aprés le second Livre contre Petilien, & avant que le troisiéme parût. C'est un nouveau Défi qu'il fait à cét Evêque de défendre son Parti, & de montrer que la veritable Eglise soit de son côté. Il rapporte les Marques de la veritable Eglise, & fait voir qu'elles ne conviennent point au Parti des Donatistes, mais aux Catholiques; & répond ensuite aux passages que les Donatistes alleguoient pour eux, & aux accusations qu'ils formoient contre l'Eglise.

Un Grammairien appellé Cresconius du Parti des Donatistes, entreprit la défense de Petilien contre le premier Ecrit de Saint Augustin. Aussi-tôt que ce Pere eut vû sa Lettre, il la refuta par trois Livres, & retorqua contre lui tous les Argumens qu'il avoit alleguez, en lui opposant dans un quatriéme, l'Affaire des Maximianistes. Ces Livres sont écrits vers l'an 406.

Il eût falu placer ici trois autres Traitez contre les Donatistes, dont il fait mention dans ses Retractations, que nous n'avons plus à present: sçavoir, le Livre des Preuves & des Témoignages contre les Donatistes, un Traité contre un Donatiste, & un Avertissement aux Donatistes sur l'Affaire des Maximianistes.

S. Augustin. IX. To.

Le Livre du seul Baptême contre Petilien, est écrit aprés la Conference de Carthage. La principale Question que Saint Augustin y traite, est de la Validité du Baptême conferé par les Hérétiques.

Saint Augustin voulant rendre public ce qui s'étoit passé dans la Conference de Carthage, fit en 412. un Abregé de ce qui avoit été dit dans les trois jours de Conference.

Il composa aussi dans le même dessein un Ecrit adressé aux Donatistes, où il fait plusieurs Reflexions sur la Conference de Carthage, pour des-abuser entierement ceux de ce Parti, & pour leur montrer qu'ils étoient seduits & trompez par leurs Evêques. Il y répond aussi aux Chicanes dont ils se servoient contre le Jugement de Marcellin. Ce Livre est de l'an 413.

Nous n'avons plus l'Ecrit adressé à Emeritus Evêque Donatiste, qui avoit été un des principaux Défenseurs de ce Parti dans la Conference de Carthage. Saint Augustin y avoit recüeilli les principaux Points sur lesquels ils avoient été battus, comme il le témoigne dans le chap. 49. du second Livre des Retractations. Il alla ensuite à Cesarée Ville de Mauritanie, où il rencontra Emeritus, devant lequel il fit un Sermon, pour l'obliger de se réünir à l'Eglise; mais ne l'aïant pû gagner par ce moyen, il entra en Conference avec lui, au sujet de ce qui s'étoit passé dans la Conference de Carthage; & le pressa fort ensuite sur la querelle des Maximianistes, sans qu'Emeritus pût lui rien répondre. Cette Conference fut tenuë en presence des Evêques, du Clergé & du Peuple, le 20. Septembre de l'an 413. ou 418. car les Manuscrits ne s'accordent pas bien sur les noms des Consuls.

Enfin, Gaudence qui étoit encore un des sept Evêques Donatistes, qui avoient défendu leur Parti dans la Conference de Carthage, pressé par les menaces de Dulcitius, lui écrivit deux Lettres, ausquelles Saint Augustin répond dans le premier Livre contre cét Evêque Donatiste, qui est particulierement pour défendre les rigueurs qu'on exerçoit à leur égard. Gaudence pour ne pas demeurer sans réponse, fit un Ecrit, dans lequel sans s'arrêter à la Contestation

tion dont il s'agissoit, il défendoit en general son Parti, & calomnioit l'Eglise. Saint Augustin répond à ce Traité dans le second Livre. Ces deux Livres de Saint Augustin sont de l'an 420.

S. Augustin. IX. To.

Il y a un Sermon que l'on attribuë à Saint Augustin touchant un Soûdiacre appellé Rustiсien, rebaptizé par les Donatistes, & ensuite ordonné Diacre; mais ce Discours ne convient nullement à Saint Augustin, comme on le prouve dans l'Avertissement qui est à la tête. Ce Tome finit par la Liste des Oeuvres de S. Augustin contre les Donatistes, qui se trouvent dans les autres Tomes des Oeuvres de saint Augustin. Nous n'avons point parlé en détail des Matieres que saint Augustin traite dans chacun de ses Livres contre les Donatistes; parce que comme il repete presque toûjours les mêmes Argumens, il nous auroit falu dire plusieurs fois les mêmes choses. C'est ce qui nous a fait remettre à faire ici un Sommaire de sa Doctrine, avec un Abregé de ses principales Raisons.

Le Parti des Donatistes, comme nous avons déja remarqué, avoit commencé par la separation de quelques Evêques d'Afrique, qui avoient accusé Cecilien de plusieurs crimes, dont ils avoient eux-mêmes été convaincus. Quoi-qu'ils eussent été condamnez dans le Concile de Rome, dans celui d'Arles, & enfin par le Jugement de Constantin, ils ne laisserent pas de demeurer arrêtez à leur sens, & ne voulurent jamais se réünir à l'Eglise. Leur parti même se fortifia par le grand nombre d'Evêques qu'ils ordonnerent dans presque toutes les Eglises d'Afrique, & par la multitude du Peuple qu'ils attirerent. De sorte que du tems de saint Augustin leur Parti étoit presque aussi fort en Afrique que celui des Catholiques. Mais ils n'avoient point de Communion avec toutes les autres Eglises du Monde qui avoient reconnu Cecilien, ses Successeurs & ceux de leur Parti pour la veritable Eglise.

Les Donatistes soûtenoient pour leur Défense que Cecilien, Felix d'Aptunges qui l'avoit ordonné, Miltiade qui l'avoit absous, & plusieurs autres de ses Confreres, aïant été convaincus de Crimes, devoient être déposez & chassez de l'Eglise; que leur Crime les avoit fait cesser d'être les Membres de l'Eglise qui doit être pure & sans tâche; que tous ceux qui les avoient soûtenus, & qui avoient communiqué avec eux, s'étoient rendus complices de leur Crime en les approuvant, & qu'ainsi non seulement l'Eglise d'Afrique, mais aussi les autres Eglises du Monde qui s'étoient liées de Communion avec les Eglises du Parti de Cecilien, aïant été soüillées, avoient cessé de faire Partie de la veritable Eglise de JESUS-CHRIST, laquelle avoit été reduite au petit nombre de ceux qui n'avoient point voulu avoir de part avec les Prévaricateurs, & qui s'étoient conservez dans la premiere pureté. Ils accusoient encore l'Eglise d'un grand Crime selon eux, d'avoir imploré l'Autorité des Empereurs pour persecuter ceux de leur Parti, & d'avoir fait exercer plusieurs violences contre eux. Comme ils étoient demeurez dans le sentiment de Saint Cyprien & des anciens Evêques d'Afrique, qui soûtenoient que le Baptême des Hérétiques & des Schismatiques étant nul, devoit être réïteré, c'étoit une suite necessaire de leurs Principes, qu'ils rebaptizassent les Catholiques qui se rangeoient de leur Parti. Voilà les fondemens sur lesquels rouloit le Schisme des Donatistes.

S. Augustin. IX. To.

On pouvoit les combattre, ou en niant le Fait, ou en attaquant le Droit. Les premiers qui avoient écrit contre les Donatistes, s'étoient plus arrêtez au Fait, c'est-à-dire, à la Justification de Cecilien, de Felix d'Aptunges, & des autres. Saint Augustin ne l'abandonne pas non plus. Il prouve souvent l'innocence de Cecilien par les jugemens rendus en sa faveur, premierement à Rome, par le Pape Miltiade & par les autres Evêques, secondement dans le Concile d'Arles, & enfin par le jugement de Cecilien. Il ajoûte pour une entiere Justification, le consentement des Eglises de tout le Monde qui ont suivi & approuvé le jugement de ces Conciles. Il rapporte aussi les Actes faits pour la Justification de Felix d'Aptunges. Il défend Miltiade & Osius contre les Calomnies qu'on leur imputoit. Il fait voir enfin que les Donatistes n'ont aucune preuve de ce qu'ils alleguent contre les Evêques Catholiques. Mais il ne fait pas consister en cela le point de la Question. Il passe au Droit, & soûtient que quand Cecilien & ses Confreres auroient été coupables des crimes dont les Donatistes les accusoient, ils n'auroient pas eu droit pour cela de se separer de l'Eglise, & que l'Eglise n'auroit point cessé d'être Eglise, quoi-qu'elle eût été unie avec des méchans, parce qu'il se pouvoit faire, ou qu'elle ne les eût pas connus, ou qu'elle les eût tolerez pour le bien de la Paix. C'est ce qui lui donne lieu d'agiter cette grande Question, si l'Eglise ici-bas n'est composée que de Saints & de Justes, ou si elle est mêlée de bons & de méchans. Saint Augustin soûtient qu'il y toûjours eu dans l'Eglise de la paille & du bon grain, c'est-à-dire, des bons & des méchans, & qu'il y en aura toûjours jusqu'au jour du Jugement qui separera les bons d'avec les mé-

 chans.

S. Augustin. IX. To.

chans. Que le nombre de ceux-ci est quelquefois plus grand que celui des premiers ; qu'il y en a plusieurs qu'on ne peut chasser, parce qu'on ne les connoît point, & qu'il y en a quelques-uns que l'on est obligé de souffrir pour le bien de la paix, & pour ne pas causer de Schisme en retranchant de la Communion des personnes, qui entraîneroient avec elles un grand nombre de Fideles ; que c'est une grande temerité de condamner toutes les Eglises du Monde pour le crime d'une ou deux personnes ; que l'Eglise Catholique doit être étenduë par toute la Terre ; qu'elle ne peut point être renfermée dans une petite partie du Monde comme dans un Coin de l'Afrique.

C'est sur quoi Saint Augustin triomphe contre ses Adversaires, en alleguant les Propheties & les autres Passages du Vieux & du Nouveau Testament, qui montrent que l'Eglise Catholique doit avoir une étenduë considerable.

Voilà proprement les principaux Points de la Controverse de l'Eglise avec les Donatistes; mais il y en d'autres Accessoires.

Le premier concerne les Persecutions dont les Donatistes faisoient un Crime à l'Eglise. S. Augustin la défend fort modestement sur ce sujet, soit en des-avoüant les Violences que l'on avoit faites, soit en montrant que l'on pouvoit se servir des Loix des Empereurs & de quelque sorte de rigueur pour rappeller les Donatistes à l'Unité de l'Eglise. Il presse à son tour ses Adversaires sur ce point, en leur objectant les Cruautez, les Violences, les Sacrileges & les Homicides commis par ceux de leur Parti appellez Circoncellions, & autorisez par Optat surnommé le Gildonien.

L'autre Question Accessoire, dont S. Augustin a fait un Capital, est sur la Validité du Baptême des Hérétiques. Il suffisoit à Saint Augustin de prouver que ceux de son Parti étoient la veritable Eglise, pour condamner par une Consequence necessaire les Donatistes qui rebaptizoient ceux qui avoient été déja baptizez par les Catholiques, puisque l'on convenoit que le Baptême de la veritable Eglise étoit valide. Mais S. Augustin entreprit encore de prouver que le Baptême des Schismatiques & des Hérétiques étoit valide, & que quand ceux de son Parti ne seroient pas de l'Eglise, les Donatistes ne pouvoient pas les rebaptizer. Il avouë que Saint Cyprien & la plûpart des Evêques Afriquains de son tems avoient été contraires à cette Opinion ; qu'Agrippin son Predecesseur avoit ordonné que les Hérétiques seroient rebaptizez ; que Saint Cyprien & les Conciles tenus de son tems en Afrique avoient confirmé le Decret d'Agrippin ; que cette Question avoit été long-tems indecise, ou plûtôt decidée differemment en divers endroits. Mais qu'enfin la chose avoit été déterminée dans un Concile Plenier de toute l'Eglise ; (c'est apparemment celui d'Arles dont il entend parler) & qu'aprés cette Décision il n'étoit plus permis d'en douter, parce que les Conciles Provinciaux ou Nationaux doivent ceder à l'Autorité des Conciles Pleniers. Que Saint Cyprien étoit éxcusable de n'avoir pas pris le bon Parti sur une Question si difficile, qui n'étoit pas encore éclaircie ni decidée, d'autant plus qu'il avoit défendu son Opinion, sans faire de Schisme, & dans un esprit de paix & d'unité. Qu'au reste l'on n'étoit pas obligé d'ajoûter foi aux Lettres ni aux Ecrits des Saints, comme aux Lettres des Apôtres & aux Livres de l'Ecriture-Sainte.

S. Augustin. IX. To.

Pour expliquer maintenant plus en détail le Sentiment de S. Augustin touchant le Baptême, il faut remarquer avec lui que l'on peut distinguer deux sortes de Baptême, l'un donné au nom de la Trinité, c'est-à-dire, avec l'Invocation de la Trinité, & l'autre qu'on donneroit sans prononcer le nom des trois Personnes Divines. A l'égard de celui-ci, S. Augustin avouë qu'il est nul ; mais il soûtient que le premier est valable, qui que ce soit qui le donne ; en sorte qu'il n'importe qui baptize, pourvû que l'on baptize au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit. Il faut aussi distinguer deux choses dans le Baptême, le Sacrement, & l'Effet du Sacrement. Le Sacrement se trouve dans ceux qui sont baptizez par les Hérétiques ; mais parce qu'ils n'ont pas la Foi, ils sont privez de l'Effet du Sacrement. Car afin qu'un Baptême soit complet quant au Sacrement, & quant à l'Effet, il faut que le Sacrement soit entier, c'est à-dire, que l'Homme soit baptizé exterieurement au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit, & que celui qui le reçoit, soit fidele & converti. Souvent le Sacrement se trouve sans la Foi, & la Foi sans le Sacrement. Les Enfans ont le Sacrement sans la Foi. Le bon Larron a eu la Foi sans le Sacrement. Dieu supplée dans les Enfans la Foi qui leur manque, & il a supplée dans le bon Larron le Sacrement qu'il ne pouvoit recevoir. Mais quand l'une ou l'autre de ces deux choses manque par la faute d'une personne, il n'est point excusable, & ne reçoit point l'Effet du Baptême. Quand le Sacrement se trouve sans la Foi & sans la Conversion, il n'est pas necessaire de le reïterer. Il suffit de suppléer ce qui manquoit, comme quand on est déja converti, il suffit de recevoir le Sacrement. La seule difference qu'il y a, c'est qu'un Adulte ne peut être sauvé sans Foi ni sans Conversion, au lieu qu'il peut être sauvé sans Sa-

S. Augustin. IX. To.

Sacrement, quand ce n'est pas par mépris ni par negligence qu'il ne l'a pas reçû, mais parce qu'il a été dans l'Impossibilité de le recevoir.

De ces Principes Saint Augustin tire les Conclusions suivantes: 1. Que le Baptême conferé par les Heretiques au nom de la Trinité est bon & Valable en tant que Sacrement, & qu'il ne doit point être reïteré. 2. Que la Foi du Ministre pour la Religion, ni la sainteté du Ministre ne fait rien pour la Validité du Baptême. 3. Que ce n'est point le Ministre, mais Dieu qui donne le Saint Esprit, & qui opere la Remission des pechez. 4. Que le Baptême ne produit cét effet que dans ceux qui se trouvent être disposez par la Foi & par la conversion du cœur. 5. Que les Prieres de toute l'Eglise composée des Saints & des Justes suppléent dans les Enfans la Foi Actuelle qu'ils ne peuvent avoir. 6. Que les Adultes qui ont la Foi, & qui sont convertis, peuvent être sauvez sans recevoir actuellement le Sacrement, mais non pas sans le Vœu du Sacrement.

A l'égard des autres Questions que l'on pouvoit former sur le Baptême donné par un infidele ou par un impie hors de l'Eglise, ou par fiction; voici ce que saint Augustin en dit dans le septiéme Livre du Baptême, chap. 53. On „ demande, *dit-il*, si l'on doit approuver le „ Baptême que l'on reçoit d'une Personne qui „ n'a point été Baptizée, qui par Curiosité aura „ appris la maniere dont les Chrétiens baptizent. „ On demande encore s'il est necessaire „ pour la Validité du Baptême, que celui qui „ le donne ou qui le reçoit, agissent sans feinte; „ & s'il arrive qu'ils agissent par fiction, „ s'il faut que le Baptême soit celebré dans l'E„ glise. Si un Baptême donné en dérision, „ comme seroit celui que donneroit un Come„ dien, pourroit passer pour Valable. Si c'est „ un plus grand Crime de recevoir le Baptême „ dans l'Eglise avec feinte, que de le recevoir „ dans le même esprit, dans l'Heresie ou dans „ le Schisme. Si le Baptême conferé par un Far„ ceur peut devenir Valable, quand celui qui „ le reçoit, se trouve touché de bons Mou„ vemens.

„ Saint Augustin répond sur ces Questions & „ sur quelques autres semblables; que le plus „ sûr est de ne rien prononcer sur ces sortes de „ Questions qui n'ont point été decidées dans „ aucun Concile, ni General, ni National. „ Mais, ajoûte-t-il, si quelqu'un me trouvant „ à ce Concile, me demandoit mon avis sur „ ces Questions, & que ce fût à moi à opiner, „ sans avoir entendu des Avis que j'aimasse „ mieux suivre que les miens, & si je me sentois „ dans les mêmes dispositions où je suis à pre„ sent, je ne ferois pas de difficulté de reconnoî„ tre que ceux-là reçoivent veritablement le „ Baptême en quelque endroit qu'ils le reçoi„ vent, & qui que ce soit qui le leur administre, „ qui le reçoivent sans feinte de leur part & avec „ Foi: je croirois encore que ceux qui reçoi„ vent le Baptême dans l'Eglise ou dans celle que „ l'on croit Eglise, sont valablement Baptizez „ quant au Sacrement, quelque intention qu'ils „ ayent. Mais à l'égard d'un Baptême qui se don„ ne & qui se reçoit hors de l'Eglise par raillerie, „ par feinte & par jeu, je ne voudrois pas l'ap„ prouver, sans avoir eu là-dessus quelque Ré„ velation.

Voilà les Sentimens de saint Augustin sur la Validité ou l'Invalidité du Baptême. A l'égard des Réponses qu'il donne aux Argumens de saint Cyprien & des autres Evêques de son opinion, elles sont presque toutes fondées sur la comparaison des Heretiques cachez, & des mauvais Ministres, avec les Heretiques connus, & les Schismatiques. Car puisque le Baptême des premiers est Valide, & qu'il n'est pas besoin de le reïterer, pourquoi ne dira-t-on pas la même chose de celui des derniers, puisque toutes les raisons qu'on allegue pour la Nullité du Baptême des Heretiques, peuvent aussi convenir aux méchans Ministres? On dit par exemple que pour donner le S. Esprit, il faut l'avoir; que les Heretiques ne l'ont point, & par consequent qu'ils ne peuvent le donner. Pourquoi ne raisonnera-t-on pas de même du Baptême conferé par des Heretiques cachez, ou par de méchans Prêtres? ont-ils le S. Esprit pour le donner? C'est ainsi que S. Augustin rend inutiles les témoignages & les raisons de S. Cyprien & de ses Collegues contre la Validité du Baptême des Heretiques, en faisant voir qu'ils prouvent trop, & par consequent qu'ils ne prouvent rien.

Mais le grand Argument dont il se sert pour battre en ruine les Donatistes, qu'il fait particulierement valoir dans son dernier Livre contre Cresconius, c'est un Argument qu'il tire de leur conduite dans un Schisme qui s'étoit élevé parmi eux entre Maximien soûtenu par quelques autres Evêques de leur Secte, & Primien Evêque de leur Parti à Carthage: ils s'accuserent mutuellement de Crimes & se condamnerent; mais le Parti de Primien qui étoit le plus fort, l'emporta, & celebra un Concile Plenier à Bagaie, dans lequel ils condamnerent Maximien & ses associez avec des termes tres-injurieux, & firent confirmer ce Jugement par des Lettres des Empereurs. Suivant les Principes des Donatistes des personnes ainsi

ainsi condamnées étoient hors de l'Eglise : tous ceux qui avoient communiqué avec eux, devoient cesser d'être de l'Eglise : tous ceux qu'ils baptizoient, devoient être rebaptizez ; & cependant les Primianistes garderent une conduite toute differente : car ils communiquerent avec quelques-uns des Evêques qui avoient été condamnez, & les reconnurent pour legitimes Evêques : ils reçûrent ceux qui avoient été Baptizez par les Maximianistes comme ayant été bien Baptizez : ils admirent à leur Communion ceux qui avoient été du Parti des Maximianistes. Saint Augustin oppose cette conduite à celle qu'ils ont gardée à l'égard de l'Ecriture & de l'Eglise Universelle, & les convainc par là que ce n'est que par Prévention & par Obstination qu'ils demeurent separez de l'Eglise.

S. Augustin. IX. To.

L'Addition faite à ce neuviéme Tome contient non seulement le Livre contre un Donatiste appellé Fulgence, faussement attribué à Saint Augustin, sur lequel on peut consulter la Censure des Docteurs de Louvain & celle de Vindingus rapportée à la tête, mais encore des extraits des Pieces anciennes touchant l'Histoire des Donatistes, tirez d'Optat, d'Eusebe, de Saint Augustin, de la Conference de Carthage, des Conciles de Carthage, & des Loix des Empereurs contre les Donatistes. Et afin que l'on eût tout ce que Saint Augustin a fait contre les Donatistes, on a copié ce qui est de lui dans la Conference de Carthage. Ce Recüeil est d'autant plus utile, qu'il y a des restitutions considerables de quelques passages d'Optat sur un MS. de la Bibliotheque de saint Germain des Prez. Voici une des principales. Il y a un endroit dans le premier Livre d'Optat, où il est dit qu'Eunomius & Olympius furent envoyez en Afrique pour ordonner un Evêque en dégradant Cecilien & Donat : *Ut remotis duobus unum ordinarent.* Ce passage a donné lieu à M. de l'Aubespine d'assûrer que Donat de Cases-Noires avoit été Evêque de Carthage. Il en tire aussi de grands avantages en faveur de l'Eglise de Rome. Cependant cette periode ne se trouve point dans le MS. de l'Abbaye saint Germain, & elle est même inutile & contraire à ce qui précede & à ce qui suit. Il n'y a qu'à lire le passage pour en Juger. *Tunc duo Episcopi ad Africam missi sunt, Eunomius & Olympius. Venerunt, & apud Carthaginem fuerunt per dies quadraginta*, vel *quinquaginta*, *ut pronuntiarent ubi esset Catholica. Hoc seditiosa pars Donati fieri passa non est.* Ce passage est clair & net, au lieu que si l'on insere cette periode, *Ut remotis duobus unum ordinarent*, on change le sens, & on met de la Contradiction dans cét endroit. Il y a encore quelques lignes auparavant une restitution qui se trouve confirmée par le témoignage de S. Augustin dans la Conference de Carthage. *Donatus petiit ut ei reverti liceret, & nec ad Carthaginem accederet* : au lieu qu'on lisoit, *ut ei reverti Carthaginem contingeret.* Dans l'extrait du troisiéme Livre d'Optat, on distingue trois Persecutions contre les Donatistes, & l'on nomme les noms des Gouverneurs, par l'ordre desquels on les a suscitées : cela ne se trouve point dans les Editions ordinaires d'Optat. Je passe sous silence plusieurs autres Corrections qui doivent faire souhaiter que l'on travaille à une nouvelle Edition entiere de cét Auteur.

S. Augustin. IX. To.

LE DIXIE'ME TOME.

Le dixiéme Tome qui n'est pas encore imprimé, est destiné pour les Ouvrages que Saint Augustin a composez contre les Pelagiens.

Les trois Livres des Merites & de la Remission des pechez, où il est traité du Baptême des Enfans adressez à Marcellin, doivent y être mis les premiers : car il n'avoit encore attaqué jusqu'alors les Pelagiens que dans ses Sermons ou dans ses Conversations, comme il le remarque lui-même en faisant la revûë de ses Ouvrages. Il écrivit ceux-ci l'an 412. pour répondre aux Questions des Pelagiens, que le Comte Marcellin lui avoit envoiées de Carthage. Il y parle principalement du Baptême des Enfans, necessaire pour remettre le peché Originel, & de la Necessité de la Grace de JESUS-CHRIST, qui nous justifie ou nous rend justes : quoi-que nous ne puissions pas en cette Vie accomplir si parfaitement la Loi de Dieu, que nous ne soions obligez de dire tous les jours dans nos Prieres, *Remettez-nous nos pechez.* Ce sont là les principales Veritez que les Pelagiens combattoient. Saint Augustin les refute sans en nommer les Auteurs, & il parle en assez bons termes de Pelage, parce que plusieurs personnes faisoient cas de sa Vertu. Il n'avoit pas même encore soûtenu ses Dogmes en son nom ; il s'étoit contenté de les proposer sous le nom des autres, dans ses Commentaires sur Saint Paul. Ce sont les Explications qu'il avoit données aux Passages de cét Apôtre, qui prouvent le peché Originel, que Saint Augustin refute dans le dernier Livre.

Le Comte Marcellin aïant reçû ces trois Livres de S. Augustin, lui récrivit qu'il y avoit trouvé un endroit qui lui faisoit de la peine. Saint Augustin y avoit avancé que l'Homme pouvoit avec le secours de la Grace vivre sans pe-

S. Augustin. X. Tom.

peché, quoi-que personne ne fût parvenu en ce Monde à cette perfection, & que personne même n'y dût parvenir. Marcellin demanda là-dessus à saint Augustin comment il avoit pû dire que cela étoit possible, puisqu'il n'y en avoit point d'exemples. Ce fut pour le satisfaire sur cette question, que saint Augustin écrivit le Livre de l'Esprit & de la Lettre. Il n'y traite pas neanmoins cette question à fond: car aprés avoir répondu en fort peu de mots, que Dieu peut faire plusieurs choses qu'il ne fait point, il attaque fortement ceux qui avoient osé avancer que l'on peut accomplir les Commandemens, être juste & vertueux sans le secours de la Grace de Jesus-Christ. Il fonde ces raisonnemens sur ce passage de saint Paul: *La Lettre tuë, & l'Esprit donne la vie.* Par la Lettre, il entend la Loi & les Commandemens qui sont inutiles sans le secours de la Grace, qui est la source de la Foi, de la Justice, de la Sainteté, & de toutes les Vertus Chrétiennes. Ce Livre est de l'an 413.

L'an 414. deux jeunes Religieux appellez Timase & Jaques, ayant été détrompez par Saint Augustin des erreurs de Pelage, lui envoierent un de ses Livres, dans lequel il défendoit les forces de la Nature, au prejudice de la Grace de Jesus-Christ. Saint Augustin mit aussi-tôt la main à la plume pour le refuter, & composa sur ce sujet le Livre de la *Nature & de la Grace*, dans lequel il défend la Grace de Jesus-Christ, sans faire tort à la Nature qui est délivrée & reglée par la Grace. Il explique dans ce Traité ses Principes touchant la Chûte de la Nature de l'homme, & la Necessité de la Grace pour être justifié; il y épargne encore le nom de Pelage.

Mais ce Moine ayant depuis découvert ses Sentimens, fut cité par Heros Evêque d'Arles, & par Lazare Evêque d'Aix, à un Concile de quatorze Evêques, tenu à Diospole en Palestine l'an 415. dans lequel il fut declaré Catholique en l'absence de ses accusateurs, aprés avoir feint de condamner les erreurs dont on l'accusoit. Saint Augustin craignant que l'on ne crût que ce Concile avoit approuvé sa Doctrine, fit un Ecrit intitulé des Actes de Pelage, dans lequel il rapporte de quelle maniere la chose s'étoit passée; & fait voir en même tems que Pelage avoit trompé les Peres de ce Concile, en faisant profession d'une Doctrine qu'il avoit combattuë dans ses Ecrits. Ce Livre est de l'an 416. ou 417. Pelage se servit encore du même artifice, pour faire croire à Albin, à Pinien & à Melanie, qu'il ne soûtenoit pas les erreurs dont on l'accusoit, en les anathematizant en apparence; & Celestius usa de la même supercherie pour tromper le Pape Zosime, en lui presentant une Profession Catholique en apparence. Ce sont ces fourberies que Saint Augustin découvre & combat dans le Traité de la Grace de Jesus-Christ & dans celui du peché Originel, où il fait voir que ces Professions de Foi sont captieuses & frauduleuses. Ces Traitez sont du commencement de l'an 418. Ce fut aussi apparemment vers le même tems que saint Augustin lui écrivit le petit Traité de la Perfection de la justice contre Celestius, où il répond aux objections & aux difficultez que celui-ci avoit proposées sous le nom de définitions contre l'opinion des Catholiques, qui soûtenoient qu'il n'y avoit jamais eu, & qu'il n'y auroit jamais d'homme qui pût atteindre à la perfection de passer sa vie sans offenser Dieu. Saint Augustin soûtient que Dieu n'accorde pas cette Grace même aux plus Saints; & qu'ainsi il est tout-à-fait hors de raison, de croire que l'homme puisse en venir à bout par les seules forces du Libre-Arbitre, comme Pelage & Celestius le pensoient. Il ne fait point mention de ce Livre dans ses Retractations; mais Saint Prosper le cite plusieurs fois.

S. Augustin. X. Tom.

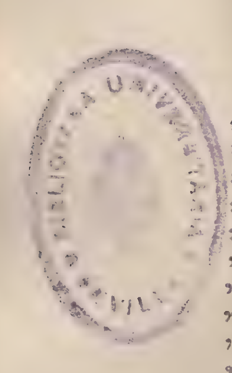
Le premier Livre du Mariage & de la Concupiscence, a été composé sur la fin de l'an 418. Saint Augustin y répond à une des plus malicieuses objections des Pelagiens contre le peché Originel: Si la Concupiscence, disoient-ils, est un mal & un effet du peché; si les enfans naissent tous dans le peché; comment peut-on approuver le Mariage, qui est l'effet & la source de ce peché? Saint Augustin traite cette question tres-delicate avec beaucoup d'adresse, en faisant voir, que quoi-que la Concupiscence soit un defaut, & une suite du peché du premier homme, qui demeure dans les personnes Baptizées, on doit neanmoins approuver la Chasteté conjugale, qui fait un bon usage d'une chose mauvaise. Il agite en passant plusieurs questions sur le Mariage, qu'il a traitées plus au long dans d'autres Traitez. Ce Livre est adressé au Comte Valere, entre les mains duquel étoit tombée la Lettre qui contient cette objection.

Ce Livre étant tombé entre les mains de Julien Evêque d'Italie, qui étoit un homme d'Esprit, il voulut se signaler, en écrivant quatre Livres contre ce Traité de saint Augustin. Ce Pere en ayant vû quelques extraits que l'on avoit adressez au Comte Valere, y répondit dans le second Livre des Nôces & de la Concupiscence, écrit en 419.

S. Augustin. X. Tom.

Quelque tems aprés il reçût les quatre Livres de Julien tous entiers. Par la lecture il reconnut que les extraits qu'on lui avoit envoiez, n'avoient pas été tout-à-fait fideles. Cela le determina à entreprendre un autre Ouvrage pour y répondre amplement. Il est divisé en six Livres. Dans les deux premiers, il oppose les témoignages des Saints Peres morts dans la Communion de l'Eglise, aux Calomnies de Julien, qui avoit accusé saint Augustin d'approuver la Doctrine des Manichéens, parce qu'il avoit enseigné que tous les Hommes heritoient d'Adam le peché Originel, qui est remis non seulement dans les Adultes, mais aussi dans les Enfans par la grace du Baptême. Il rapporte sur ce sujet quelques passages de Saint Irenée, de saint Cyprien, de Rheticius Evêque d'Autun, d'Olympe Evêque en Espagne, de Saint Hilaire de Poitiers, & de saint Ambroise, qui prouvent que l'Homme naît dans le peché, & qu'il est purifié par le Baptême. Mais parce que Julien en appelloit aux Peres Grecs, saint Augustin se sert des témoignages de Saint Gregoire de Nazianze & de Saint Basile, avec le Jugement des Evêques de Palestine qui avoient condamné Pelage. Il répond à un passage de saint Chrysostome que Julien avoit objecté, & rapporte d'autres passages de ce Pere, qui supposent le peché Originel. Aprés avoir défendu son sentiment par l'autorité de ces grands Hommes, il accuse à son tour Julien d'avoir avancé des Principes favorables aux Manichéens, & finit-là le premier Livre.

Dans le second, il refute les principaux Argumens des Pelagiens contre le peché Originel, par les autoritez des saints Peres, en faisant voir qu'ils avoient prevenu & resolu dans leurs Ecrits les objections que les Pelagiens faisoient tant valoir. Aprés avoir recüeilli sur ce sujet un grand nombre de passages, il dit que ce qui rend leur autorité plus considerable, c'est qu'ils avoient dit ces choses sans preoccupation, avant que l'Heresie des Pelagiens fût née, suivant en cela le sentiment de l'Eglise. „ Nous avons montré, dit-il, adressant la parole aux Pelagiens, par des autoritez invincibles, que ces Saints Evêques qui ont vécu avant nous, ont enseigné la Foi que nous soûtenons, & ont renversé les Argumens dont vous vous servez, non seulement dans leurs discours, mais aussi dans leurs Ecrits. . . . Nous vous avons rapporté leurs sentimens, qui sont bien clairs & bien precis: ce n'est pas tant leur pouvoir que vous devez „ craindre, que celui de Dieu, qui en a fait des „ Temples saints & sacrez. Ils ont jugé nôtre „ cause dans un tems où ils ne peuvent être soupçonnez d'avoir eu de la faveur ou de la haine „ pour aucun des deux Partis. Ils n'avoient liaison ni aucune affection pour les uns ni pour „ les autres, il n'étoient fâchez ni contre vous „ ni contre nous; ni nous ni vous ne les avons „ pû toucher de compassion. Ils ont conservé la Doctrine qu'ils ont trouvée dans l'Eglise, ils ont enseigné ce qu'ils avoient appris. Il ont donné à leurs Enfans ce qu'ils avoient reçû de leurs Peres. Nous ne leur „ avions pas encore porté nôtre cause contre „ vous, & ils l'ont jugée en nôtre faveur; ni „ vous ni nous n'étions connus d'eux, & cependant ils ont prononcé pour nous: nous n'étions pas encore en procés avec vous, & neanmoins ils nous ont fait gagner nôtre cause. . . . „ Ces Evêques étoient sçavans, pleins de Justice, „ de Sagesse & d'équité. Ils ont défendu la Verité avec force contre les Nouveautez; on ne „ peut point dire qu'ils aient manqué ni d'esprit, „ ni de science, ni de Liberté. Si l'on assembloit „ un Concile General de tout le Monde, on auroit de la peine à trouver des Evêques de cette „ consequence en si grand nombre. Ils n'ont pas „ même tous vêcu dans un même tems; c'est l'élite des plus grands Hommes que Dieu a donnez à son Eglise en plusieurs siecles. Vous voiez „ leurs témoignages ramassez dans un Livre qui „ peut aller jusqu'à vous. Plus vous devriez souhaiter de les avoir pour juges, si vous défendiez la Foi de l'Eglise; plus les devez-vous „ craindre en l'attaquant. J'espere que leurs témoignages vous gueriront de vôtre aveuglement, comme je le souhaite; mais si vous demeurez obstinez dans vôtre erreur, ce qu'à „ Dieu ne plaise, il ne faut plus que vous cherchiez de tribunal pour vous justifier, mais pour „ accuser ces admirables défenseurs de la Verité, „ Saint Irenée, Saint Cyprien, Rheticius, Olympe, Saint Hilaire, Saint Gregoire, Saint Ambroise, Saint Basile, Saint Jean Chrysostome, „ Saint Innocent & Saint Jerôme, avec tous „ ceux qui ont communiqué avec eux, c'est à „ dire, toute l'Eglise. Si vous passez jusqu'à cét „ excés de folie, il faudra vous répondre, en défendant la Foi de ces grands Saints comme „ on défend l'Evangile même contre les impies „ & les ennemis de la Religion. C'est ce qu'il fait dans les quatre Livres suivans, qui contiennent la réponse aux quatre Livres de Julien. Il y traite particulierement du peché Originel, de la Concupiscence, de la fausseté des Vertus des Payens, de la Necessité du



du Baptême & de la Grace ; & répond à tout ce que Julien avoit dit contre ce qu'il avoit établi dans son Livre du Mariage & de la Concupiscence. Je ne croi pas que ces Livres aient été achevez avant l'an 424.

S. Augustin. X. Tom.

Avant qu'il les eût composez, le Pape Boniface lui envoia deux Lettres des Pelagiens : l'une étoit de Julien écrite à Boniface même, & l'autre étoit écrite au nom de dix-huit Evêques de même sentiment, & avoit été envoiée à Thessalonique. Saint Augustin les aiant reçûës, composa aussi-tôt quatre Livres pour les refuter, qu'il adressa au Pape Boniface. Dans le commencement du premier, pour captiver la bien-veillance de ce Pape, il le remercie de l'amitié qu'il leur témoignoit, & de la maniere obligeante dont il avoit reçû son Confrere Alype de Thagaste. Il lui fait compliment sur la dignité de son Siege; & il dit, que quoi-que les Evêques doivent veiller pour la défense du troupeau de JESUS-CHRIST, il y est encore plus obligé que les autres, parce qu'il est dans un lieu plus élevé. Il répond ensuite aux Calomnies de Julien, en faisant voir que les Catholiques ne nient point le Libre Arbitre; qu'ils ne condamnent point le Mariage, ni la Procreation legitime des Enfans; qu'ils ne condamnent point les Saints du Vieux Testament; qu'ils n'avancent pas que les Apôtres aient été soüillez par des desirs dereglez ; il explique en quel sens Saint Paul a dit qu'il étoit charnel ; mais qu'ils soûtiennent que l'homme ne peut point être Juste sans la Grace; que les Enfans naissent dans le peché ; que les mouvemens involontaires de la Concupiscence sont un effet du peché. Que la Grace de JESUS-CHRIST n'aide pas seulement l'homme pour le bien, quand il le veut ; mais qu'elle le lui fait vouloir. Que les Saints de l'Ancien Testament n'ont été justifiez que par la Foi en JESUS-CHRIST ; que le Baptême n'est pas seulement necessaire aux Enfans pour obtenir le Roiaume des Cieux, mais pour avoir part à la Vie éternelle, dont ils sont exclus par le seul peché Originel.

Dans les deux Livres suivans, il refute à peu prés les mêmes Calomnies contenuës dans l'autre Lettre des Pelagiens. Les deux premieres concernent le Libre Arbitre & le Mariage. Saint Augustin n'ajoûte rien à ce qu'il avoit dit dans le Livre precedent. Dans la troisiéme, ils reprochoient aux Catholiques d'introduire le Destin. Saint Augustin fait voir la difference qu'il y a entre la Grace & la Fatalité. Dans la quatriéme, ils les accusoient de dire que la Loi n'avoit pas été donnée pour justifier l'homme. mais pour le rendre plus pecheur. Saint Augustin leur dit qu'ils n'entendent pas là-dessus le sentiment de l'Eglise; que la Loi a été donnée pour apprendre ce qu'on doit faire, mais que c'est la Grace qui fait obeïr à la Loi. Qu'ainsi la Loi fait bien connoître la Justice, mais qu'elle ne la fait pas pratiquer. Cinquiémement, ils reprochoient aux Catholiques, de croire que le Baptême ne remettoit pas tous les pechez ; de sorte que les hommes restoient en partie Enfans de Dieu, & en partie Enfans du Diable. Saint Augustin leur répond que le Baptême remet bien tous les pechez, mais qu'il ne guerit pas la Nature de ses foiblesses & de ses imperfections. Que les justes peuvent pecher, & pechent souvent, sans devenir pour cela les Enfans du Diable, parce qu'il n'y a point de juste qui ne peche. La sixiéme Calomnie est sur l'Ancien Testament. Saint Augustin répond que les justes qui avoient vécu dans l'Ancien Testament, avoient été justifiez par la Grace du Nouveau, dont le Vieux n'étoit que la Figure. La septiéme, que les Apôtres & les Prophetes n'ont pas été parfaitement Saints, mais seulement moins criminels que d'autres. Saint Augustin leur répond qu'ils ont été veritablement justes par la Foi & par la Charité ; mais qu'ils n'ont pas eu toute la perfection de Vertu qu'ils ont en l'autre Vie. Il rejette entierement la neuviéme Calomnie, par laquelle ils accusoient les Catholiques de dire que JESUS-CHRIST avoit été sujet au peché. La dixiéme Calomnie étoit exprimée en ces termes : Ils assûrent que les hommes commenceront en l'autre Vie à pratiquer les Commandemens qu'ils n'ont point pratiquez en cette Vie. Saint Augustin la repousse, en faisant voir qu'ils donnent un mauvais sens à une verité Catholique, qui est, que la Vertu & la Justice des hommes ne sera parfaite qu'en l'autre Vie.

S. Augustin. X. Tom.

Dans le dernier Livre, saint Augustin refute les Dogmes des Pelagiens, & fait voir que sous pretexte de louër la Nature, le Mariage, le Libre Arbitre, la Loi & les Saints de l'Ancien Testament, ils avoient avancé des erreurs tres-dangereuses, ausquelles il oppose plusieurs témoignages de saint Cyprien & de saint Ambroise.

Le Livre de la Grace & du Libre Arbitre fut écrit par saint Augustin l'an 427. à l'occasion d'une Dispute arrivée dans le Monastere d'Adrumet, contre ceux qui aïant peur qu'on ne nie le Libre Arbitre en défendant la Grace, ruïnent eux-mêmes la Grace en défendant le Libre Arbitre ; parce qu'ils supposent que la Grace est donnée suivant les merites. C'est cette derniere erreur que saint Augustin combat principalement

S. Augustin. X. Tom.

ment dans ce Livre, en faisant voir que le commencement de la Foi & de la bonne Volonté est un effet de la Grace.

La lecture de ce Livre ne mit pas encore la paix parmi ces Moines ; car quelqu'un s'avisa de proposer une objection qui vient assez facilement dans l'esprit; Si l'on ne peut faire le bien sans la Grace de Dieu, & que l'on ne puisse meriter cette Grace ; il ne faut plus reprendre ni corriger personne de ce qu'il ne fait pas son devoir, puisqu'il n'est pas en son pouvoir de le faire, parce qu'il n'a point la Grace, & qu'il ne la peut meriter. Saint Augustin qui sentoit la difficulté de cette objection, composa pour la resoudre, le Livre de la Correction & de la Grace, dans lequel sans rien retrancher de ce qu'il avoit avancé, il soûtient que l'on doit se servir de remontrance. Premierement, parce qu'il se peut faire que Dieu touchera le cœur de celui que l'on reprend. Secondement, parce que ceux qui pechent, le font volontairement & sans contrainte, & qu'ils ne peuvent pas se plaindre de ce que Dieu ne leur a point donné sa Grace ou le don de Perseverance, puisqu'il ne doit ses Graces à personne. Il ne se contente pas de répondre à cette Objection ; il explique & il confirme ses Principes sur la difference de la Grace d'Adam dans l'état d'innocence, & de celle qui est necessaire à l'homme dans l'état de la Nature déchûë, sur le don de la Perseverance qui n'est pas donnée à tous, sur l'efficacité de la Grace ; & sur la Predestination gratuite des Elûs.

Il traite encore la même Matiere avec plus d'exactitude & sur les mêmes Principes dans les deux Livres qu'il écrivit pour répondre aux Lettres d'Hilaire & de Prosper. Le premier est de la Predestination des Saints, & le second du don de la Perseverance : il y fait voir que le commencement de la Foi & de la bonne Volonté est un don de Dieu ; & qu'ainsi nôtre Predestination ou nôtre Vocation ne dépend point de nos merites. Le second Livre est du don de Perseverance, qu'il fait voir ne dépendre pas moins de Dieu que le commencement de nôtre Conversion. Saint Augustin a composé ces Traitez l'an 429.

Le dernier effort de Saint Augustin contre les Pelagiens tomba sur Julien son ancien Adversaire, qui pour soûtenir la querelle qu'il avoit commencée, avoit composé huit Livres contre le second Livre de Saint Augustin touchant le Mariage & la Concupiscence. Saint Augustin en aïant reçû cinq d'Alype, se mit à les refuter ; & il en étoit déja au quatriéme, quand il écrivit la Lettre 224. à Quodvult Deus l'an 428. Il y a apparence qu'Alype lui envoya les trois autres ; mais saint Augustin n'en refuta que six, & cét Ouvrage est demeuré imparfait, comme Possidius le témoigne. Les six Livres de saint Augustin ont été donnez au Public par le P. Vignier sur un Manuscrit de l'Abbaye de Clairvaux, & qui seront apparemment revûs & corrigez dans la nouvelle Edition sur quelques autres Manuscrits. Ces Livres sont écrits en forme de Dialogues. Saint Augustin y rapporte les termes mêmes des Livres de Julien, ausquels il répond simplement & en peu de mots.

S. Augustin. X. Tom.

Nous avons remis à parler ici des quatre Traitez de saint Augustin sur l'Origine de l'Ame, parce qu'ils ne sont pas proprement écrits contre les Pelagiens, quoi-que saint Augustin y traite des Questions qui ont du rapport avec les Disputes qu'il avoit avec eux : c'est pour-quoi il me semble qu'on eût mieux fait de les mettre dans la fin du sixiéme Volume, que dans celui-ci. Voici l'occasion & le sujet de ces quatre Traitez.

Un Prêtre de la Province de Mauritanie Cesarienne appellé Victor, & surnommé Vincent, du nom d'un Evêque Donatiste successeur de Victor, pour la memoire duquel ce Prêtre qui avoit été Donatiste, avoit encore beaucoup de Veneration : ce Prêtre, dis-je, aïant rencontré dans la Maison d'un Prêtre Espagnol, appellé Pierre, un Ecrit de Saint Augustin, dans lequel ce Saint proposoit ses doutes ordinaires sur l'Origine de l'Ame, écrivit contre lui deux Livres qu'il adressa à Pierre même. Il soûtenoit dans ces deux Livres que rien n'étoit plus aisé que de decider cette Question, & qu'il étoit certain que Dieu formoit à tous momens de nouvelles Ames : mais il joignoit à ce Principe plusieurs Consequences erronées. Il avoüoit bien que l'ame n'étoit pas une partie de la Substance de Dieu; mais il ne vouloit pas dire qu'il la creoit de rien. Il soûtenoit qu'elle avoit un corps, & qu'ainsi l'homme étoit composé d'un corps grossier, d'une ame qui étoit un corps plus subtil, & d'un esprit. Il disoit que l'ame meritoit d'être mise dans les corps, pour y contracter quelque soüillure par le Commerce de la Chair, mais qu'elle étoit aussi purifiée par la Chair. Que les Enfans qui mouroient sans Baptême, quand Dieu les avoit predestinez au Baptême, étoient sauvez; que leurs Ames alloient en Paradis jusques au jour du Jugement; & qu'aprés la Resurrection, elles entreroient dans le Roiaume des Cieux; qu'on devoit offrir pour eux des Sacrifices ; & qu'enfin la raison pour laquelle les uns étoient sauvez, & les autres damnez, étoit

étoit la connoissance que Dieu avoit du bien ou du mal qu'ils auroient fait s'ils eussent vécu. Comme ces Sentimens étoient tres - dangereux, & que Vincent les avoit soûtenus avec beaucoup d'esprit & d'Eloquence, Saint Augustin aiant reçû ces Livres de la part de René Moine de Cesarée, se crût obligé d'y répondre.

S. Augustin. X. Tom.

Il écrivit donc d'abord un Traité à ce René qui les lui avoit envoyez, dans lequel il refute les Opinions particulieres que nous venons de rapporter, & entre autres celle du Salut des Enfans morts sans Baptême. Il fait voir qu'ils ne sçauroient être sauvez que par ce Sacrement, & que l'on ne doit point offrir de Sacrifice pour ceux qui sont morts avant l'usage de Raison sans avoir reçû le Baptême. *Car*, dit-il, *on ne doit offrir le Corps de* JESUS-CHRIST *que pour ceux qui sont les Membres de* JESUS-CHRIST. *Or on ne peut être des Membres de* JESUS-CHRIST *que par le Baptême en* JESUS-CHRIST, *ou par la Mort pour* JESUS-CHRIST. *Nisi Baptismate in Christo, aut Morte pro Christo.* Il répond à l'exemple du bon Larron en qui la Foi a suppléé le Sacrement, & à celui de Dinocrate Frere de sainte Perpetuë, enfant âgé de sept ans, à qui Dieu accorda le Salut par les prieres de cette Sainte, comme il est dit dans les Actes de son Martyre. A l'égard de ce dernier exemple, Saint Augustin dit d'abord que n'étant point tiré d'un Livre Canonique, il ne peut pas établir un Dogme; & qu'au reste on ne sçait point si cét enfant avoit été baptizé ou non.

Il refute ensuite la pensée de Vincent, que les Enfans étoient sauvez ou damnez à cause du bien ou du mal qu'ils auroient fait s'ils eussent vécu. Il traite cette Imagination de folie: car comment peut-on punir ou recompenser une personne pour des pechez, & pour de bonnes Actions qui ne sont point, & qui ne seront jamais. Si cela étoit, nul baptizé ne seroit jamais en sureté. Car qui sçait s'il n'auroit pas apostasié s'il eût vécu? Et comment accorder cela avec ce qui est dit dans l'Ecriture d'un homme qui a été enlevé de peur que la malice de son peché ne le corrompît. Aprés avoir refuté les fausses consequences de ce Vincent, il fait voir que les témoignages de l'Ecriture qu'il allegue pour prouver l'opinion de la Creation quotidienne des Ames, ne prouvent rien, & qu'il les prend presque tous en un mauvais sens. Il ne condamne pas neanmoins cette Opinion, pourvû que l'on n'abuse pas des Témoignages de l'Ecriture pour la prouver, & que l'on n'allegue rien de contraire à la Doctrine de l'Eglise en la soûtenant, & pourvû que l'on ne dise pas. 1. Que Dieu ait créé des Ames pecheresses. 2. Que les Enfans qui meurent sans Baptême, soient sauvez. 3. Que les Ames aient peché avant que d'être mises dans les corps. 4. Qu'elles soient punies pour des pechez futurs qui ne seront jamais.

S. Augustin. X.Tom.

Saint Augustin ne se contenta pas d'écrire ce Livre à René, il écrivit encore un second Traité sur le même sujet adressé à Pierre, ce Prêtre d'Espagne qui avoit donné lieu à cette Controverse, afin de le des-abuser des Sentimens de Vincent.

Et enfin, il adressa deux Livres à Vincent même, dans le premier desquels il refute ces erreurs, qu'il reduit à onze Propositions que voici. Que l'Ame n'est point créée du neant. 2. Que Dieu crée des Ames à l'infini. 3. Que l'Ame perd son merite étant unie au corps. 4. Qu'elle est renouvellée par cette même Chair qui lui a fait perdre son merite. 5. Qu'elle a merité d'être pecheresse avant que d'être mise dans le corps. 6. Que le peché Originel est remis aux Enfans qui meurent sans Baptême. 7. Que les Enfans que Dieu a predestinez pour être baptizez, ne reçoivent pas quelquefois le Sacrement. 8. Que l'on peut dire d'eux, Il a été enlevé, de peur que la malice ne le corrompît. 9. Qu'il y a des demeures pour eux dans le Roiaume de Cieux. 10. Qu'on doit offrir le Sacrifice pour eux. 11. Que leur Ame va en Paradis aprés leur Mort; & qu'aprés la Resurrection ils entreront dans le Royaume des Cieux.

Dans le second, Saint Augustin se défend sur les points que Vincent reprenoit dans son Ecrit. Il y en a trois. 1 Son doute sur l'Origine des Ames. 2. Ce qu'il nioit qu'elle fût un corps. 3. De ce qu'il ne distinguoit pas l'Ame de l'esprit. Il disoit sur le premier chef: Est-il à croire que l'homme ne se connoisse pas soi-même? si cela est, en quoi differe-t-il des bêtes? Saint Augustin lui répond que l'homme doit avoüer son ignorance, non seulement sur ce qui regarde la Divinité, mais aussi sur beaucoup de choses qui regardent son corps & son ame, & lui en fournit plusieurs exemples. Sur le second Point, il demandoit ce qu'étoit l'ame, si elle n'étoit point un corps. Mais comme il avoüoit en même tems que Dieu n'est point corps, Saint Augustin lui fait les mêmes Questions sur la Nature de Dieu, qu'il lui faisoit sur la Nature de l'Ame. Il refute l'Opinion de ceux qui croioient l'Ame corporelle, & l'imagination particuliere de Vincent qui assuroit, que l'Ame étant entrée dans le corps s'étoit repanduë interieurement

S. Augustin. X. Tom

dans toutes ses Parties, & qu'elle s'y étoit comme congelée, & en avoit pris la Figure. Il répond à l'Argument qu'il tiroit de la Parabole du mauvais Riche & du Lazare & des Apparitions, en remarquant que l'Ame sent & represente des Corps, quoi-qu'elle ne soit pas un Corps, & qu'il n'y ait point de Corps present. Quant à ce qui est dit du doigt du Lazare & des parties d'une Ame, il retorque cét Argument contre Vincent, parce qu'il a aussi parlé du Doigt de Dieu, & que l'Ecriture lui attribuë des Membres, quoi-qu'il soit un pur esprit.

Enfin, saint Augustin dit sur le dernier chef, que quand on distingue l'esprit de l'ame, on prend le terme d'esprit d'une maniere particuliere, pour l'intelligence ou l'entendement, & non pas pour l'esprit en tant qu'on le considere comme une nature opposée au corps. Sur la fin il exhorte Victor à quitter le Sermon de Vincent, puisqu'étant entré dans l'Eglise, il ne pouvoit plus, sans se condamner, considerer comme un Saint, Vincent qui étoit mort dans le Parti des Donatistes. Ces Traitez ont été composez en 419.

Quoi-que nous ayons parlé des principaux Points que saint Augustin traite dans ses Ouvrages contre les Pelagiens; il est bon de representer ici un Abregé de sa Doctrine. Dieu avoit créé le premier Homme dans un état d'Innocence, de Sainteté & de Grace. Il n'étoit point sujet ni à la necessité de mourir, ni aux maladies, ni à la douleur, ni aux mouvemens de la Concupiscence, ni à l'ignorance, ni à aucune des incommoditez de la Vie ou des imperfections de la Nature, qui sont la suite & l'effet de son peché. Son Libre Arbitre étoit entier, & n'étoit affoibli par quoi que ce soit. Il étoit tout-à-fait indifferent pour faire le bien & le mal, quoi-qu'il ne pût pas faire le bien sans le secours de la Grace. Mais cette Grace que Dieu lui donnoit, étoit entierement soûmise à son Libre Arbitre: c'étoit un secours sans lequel il ne pouvoit faire le bien, mais qui ne lui faisoit pas faire le bien. Tel étoit l'état du premier Homme semblable à celui des Anges avant leur peché. Tel eût été celui de tous ses descendans, s'il fût demeuré dans cét état heureux; mais aïant offensé Dieu par sa des-obeïssance, il est devenu lui & tous ses descendans sujets à la mort, à la douleur, aux maladies, aux peines; & qui pis est, à l'Ignorance & à la Concupiscence, c'est-à-dire, aux mouvemens dereglez, qui sont en nous malgré nous. Mais ce qui est encore plus incomprehensible, tous ses descendans qui sont engendrez par la voie ordinaire, naissent dans le peché; ils contractent tous le peché qu'on appelle Originel, qui rend les Enfans l'objet de la colere de Dieu, & les damne infailliblement, s'ils ne sont regenerez par le Baptême. Le Baptême efface bien la tache du peché, mais il n'ôte pas les peines & les suites du peché. La Concupiscence & l'Ignorance, la pente au peché, la foiblesse & les autres peines du peché, subsistent toûjours en cette Vie mortelle. Le Libre Arbitre n'est pas éteint, mais il n'a plus tant de force, & à besoin d'un secours puissant pour faire le bien. La Grace qui lui est necessaire pour agir, n'est pas seulement un secours sans lequel il ne voudroit & ne feroit point le bien, c'est un secours qui le lui fait vouloir & faire infailliblement. Cette Grace est necessaire non seulement pour accomplir ce bien entierement, & pour perseverer; elle est aussi necessaire pour le commencement de la Foi, pour la Priere & pour les premiers mouvemens de la Conversion. Elle ne nous prive pas neanmoins de nôtre Liberté, parce que nous n'observons les Commandemens, qu'entant que nous le voulons. Il opere en nous ce vouloir, sans nous violenter ni nous necessiter: car Dieu ne contraint personne pour faire le bien, ni pour faire le mal; mais pour faire le bien, il faut que la Volonté soit secouruë de la Grace, qui ne la prive point de sa Liberté; & cette Grace ne se donne point au merite, elle est entierement gratuite. Depuis le peché du premier Homme, toute la Masse des Hommes étoit corrompuë, condamnée & sujette à la mort. Dieu tire de cette Masse par une Misericorde toute gratuite ceux qu'il lui plaît, & laisse les autres dans cét état par une Justice, à laquelle personne ne peut trouver à redire: car qu'est-ce que l'Homme pour pouvoir disputer avec Dieu? Le vase de Terre, dit-il au potier qui l'a formé: Pourquoi m'avez vous fait ainsi?

S. Augustin. X. Tom.

Il est neanmoins tres-vrai de dire que tous les hommes peuvent être sauvez s'ils le veulent; s'ils ne le sont pas, ils doivent s'en prendre à leur mauvaise Volonté, par laquelle ils resistent à la Vocation de Dieu. Il y a des Graces qu'il ne refuse point aux reprouvez, avec lesquelles ils pourroient, s'ils vouloient, faire le bien. Il donne aux uns la connoissance de sa Loi, & ils la méprisent; il inspire aux autres le desir de se convertir, & ils le rejettent; il en excite quelques-uns à la Priere, qui negligent de la faire; il parle au cœur de plusieurs qui s'endurcissent, pour ne point écouter sa voix; il surmonte la dureté de quelques-uns pour un tems, en les convertissant par une Grace efficace, qui se plongent de nouveau dans le vice par leur propre Liberté. Enfin, quelque forte & quelque puis-

S. Augustin. X. Tom.

puissante que soit la Grace qu'il donne, il est vrai de dire en un sens que l'homme y peut toûjours resister, quoi-qu'il n'y resiste pas en effet. Dieu ne donne pas cette Grace à tous les Hommes, non seulement parce qu'il ne la doit à personne, mais encore parce que les Hommes s'en rendent indignes: car sans parler des Enfans qui meurent avant l'usage de Raison, qui sont ou damnez à cause du peché Originel, ou sauvez par la Grace du Baptême, les Adultes qui ne reçoivent pas le don de Perseverance, s'en sont rendus indignes, ou par leurs propres pechez, ou par le mépris qu'ils ont fait de la Vocation de Dieu, ou par la resistance qu'ils ont apportée à la Grace interieure; ou enfin en retombant dans l'état de peché, dont Dieu les avoit délivrez par sa Misericorde. Ainsi personne ne peut s'excuser ni accuser la Justice de Dieu, parce que chacun n'en reçoit que ce qu'il a merité, chacun est recompensé ou puni selon le bien ou le mal qu'il a fait, par sa Volonté qui coopere à la Grace la plus efficace.

L'effet de cette Grace, selon S. Augustin, est de faire aimer le bien; c'est un plaisir qui entraîne nôtre cœur vers le bien, qui nous fait accomplir les Commandemens. Sans cette Grace il n'y a point d'Action meritoire, la Crainte quoi-que purement servile des peines est bonne & utile, parce qu'elle regle l'interieur, mais elle ne nous rend point Justes devant Dieu. Nous n'accomplirons jamas parfaitement en cette Vie le precepte de l'Amour de Dieu, parce que nous ne l'aimerons jamais aussi parfaitement qu'en l'autre; & quoi-que l'on puisse absolument avec la Grace de Dieu éviter tous les pechez en cette Vie, il n'est jamais arrivé, & n'arrivera jamais qu'un pur homme (à l'exception de la Vierge, dont Saint Augustin ne veut pas qu'on parle, quand on fait mention du peché) ait passé sa Vie sans peché. C'est pour cela que les plus justes disent tous les jours dans l'Oraison Dominicale, *Seigneur, remettez-nous nos dettes*, c'est à-dire, nos pechez: mais ces pechez ne sont point des pechez mortels, qui privent l'Ame de la Justice & de la Sainteté, ce sont des pechez veniels & quotidiens, qui sont bien contre la Loi de Dieu, mais qui ne détruisent pas entierement la Charité.

Les Principes de Saint Augustin sur la Predestination & sur la Reprobation s'accordent parfaitement avec son Sentiment sur la Grace. L'une & l'autre suppose selon lui la prevision du peché Originel, & de la corruption de toute la Masse du genre humain. Si Dieu vouloit y laisser tous les Hommes, personne ne pourroit se plaindre de cette rigueur, puisqu'ils sont tous Criminels & condamnez à la damnation par le peché du premier Homme. Mais Dieu a resolu de toute eternité d'en tirer quelques-uns qu'il a choisis par une pure misericorde, sans considerer leurs Merites futurs; il a preparé de toute eternité à ceux qu'il a ainsi Elûs, les dons & les graces qui leur sont necessaires pour être infailliblement sauvez, & il les leur donne dans le tems. Tous ceux donc qui sont du nombre des Predestinez, entendent l'Evangile, ils y croient, & ils perseverent dans la Foi operante par la Charité jusqu'à la fin de leur vie. S'il arrive qu'ils s'écartent du droit chemin, ils y reviennent, ils font penitence de leurs pechez. Enfin, il est certain qu'ils mourront tous dans la Grace de Jesus-Christ.

La Reprobation n'est pas semblable à la Predestination, Dieu ne rejette positivement personne, il ne predestine personne à la damnation, il connoît seulement ceux qu'il laisse dans la Masse de perdition, & qui ne sont pas du nombre Heureux de ceux qu'il veut en tirer par sa Misericorde. Ces malheureux se trouvent ensuite condamnez, ou à cause du peché Originel qui ne leur a point été remis, tels sont les Enfans qui meurent sans avoir reçû le Baptême; ou à cause des pechez qu'ils ont ajoûtez par leur Libre Arbitre à ce premier peché; ou à cause qu'ils n'ont pas eu la Foi ni la Justice; ou enfin parce qu'ils n'y ont pas perseveré jusqu'à la fin.

Voilà un Abregé des Principaux Sentimens que saint Augustin établit dans ses Livres contre les Pelagiens, & dans plusieurs endroits de ses Ouvrages.

L'Addition de ce Tome contient ordinairement quelques Ecrits qui servent à justifier la Doctrine de saint Augustin sur la Predestination & sur la Grace, & quelques autres Traitez sur le même sujet attribuez à saint Augustin, dont les Auteurs ne sont pas bien connus. Les quatre Livres de Saint Prosper pour la défense de saint Augustin sont du premier genre. On y a joint son Epigramme à la loüange de ce même Pere.

La Lettre de Celestin, les Capitules qui la suivent, & les Canons du Concile d'Orange, sont encore d'Illustres Approbations de la Doctrine de saint Augustin: on pourroit ajoûter ici plusieurs autres Traitez sur la Grace écrits au sujet des Contestations nées touchant la Doctrine de saint Augustin; comme sont la Lettre des Evêques d'Afrique releguez en Sardaigne, les Canons du Concile de Valence, avec les Traitez

S. Augustin. X. Tom.

tez de Flore, de Loup, de Remy d'Auxerre, de Ratramne & de plusieurs autres Auteurs qui ont écrit sur ces Matieres dans le neuviéme siecle de l'Eglise.

Les autres Ouvrages contenus dans cette Addition ne portent point de nom d'Auteurs. Le premier est un Traité assez considerable divisé en six Livres, intitulé *Hypognosticon*, ou Reflexions & Notes contre les Pelagiens & les Celestiens. L'Auteur y rapporte les principaux Dogmes des Pelagiens dans leurs mêmes termes, & les refute. Quoi-que cét Ouvrage soit conforme à la Doctrine de saint Augustin, il n'est point de son stile. Celui des P P. Benedictins qui a le principal soin de la Nouvelle Edition de saint Augustin, m'ayant averti qu'il avoit quelque soupçon qu'il pouvoit être de Marius Mercator, aprés l'avoir examiné, j'ai trouvé sa conjecture bien fondée. Car premierement cét Ouvrage est d'un Auteur ancien, qui vivoit & qui écrivoit du tems même de Pelage & de Celestius, & qui étoit dans les Sentimens de saint Augustin; cela convient à Marius Mercator. 2. Marius Mercator donne ordinairement à ses Traitez le titre que porte celui-ci: car c'est ainsi qu'il a intitulé son écrit contre Julien. 3. La forme de ce Traité est entierement semblable à celle des autres Traitez de Marius Mercator. Il y rapporte les termes de ceux qu'il veut combattre, & les refute ensuite par des Notes ou Reflexions. 4. Aprés avoir comparé ce Traité avec des autres Traitez de Marius Mercator, & particulierement avec son Livre contre Julien, j'ai trouvé que le stile étoit tout semblable: l'on y rencontre souvent les mêmes termes repetez, les mêmes figures, le même feu, le même tour, les mêmes expressions. Enfin saint Augustin dans la Lettre 193. écrite à Marius Mercator en 418. nous témoigne que cét homme lui avoit écrit contre les Nouveaux Heretiques un Livre plein des témoignages de l'Ecriture sainte. C'est ce qui ne peut convenir à pas un autre des Traitez de Marius Mercator, & c'est ce qui convient parfaitement à celui-ci. Voilà les conjectures qui me sont venuës dans l'esprit: je ne doute point que les P P. Benedictins n'en apportent plusieurs autres beaucoup plus fortes; en attendant, celles-ci peuvent suffire pour rendre leur conjecture assez vrai-semblable.

Le Livre de la Predestination & de la Grace, qui est dans saint Augustin sous le nom d'Auteur incertain & suspect, a été attribué par le P. Sirmond à saint Fulgence, & imprimé sous son nom parmi les Oeuvres de ce Pere. Nous examinerons s'il est de lui, quand nous viendrons à saint Fulgence. Enfin, le petit Ecrit sur la Predestination n'est conforme ni au stile, ni à la Doctrine de saint Augustin.

S. Augustin. X. Tom.

Voilà toutes les Oeuvres de ce Pere. On ajoûtera dans un dernier Tome sa Vie, les témoignages des Anciens qui le concernent, les éloges qu'on lui a donnez, & des Tables tres-amples & tres-utiles.

Quoi-que nous ayons assez fait remarquer le caractere & le genie de saint Augustin en parlant de ses Ouvrages, il est bon d'en dire ici quelque chose en general. Il avoit une grande étenduë, une grande justesse, & une grande penetration d'esprit. Il étoit extrémement fort sur le raisonnement. Sa methode ordinaire est d'établir de grands Principes dont il tire une infinité de consequences, en sorte que tous les points de sa Doctrine ont une tres-grande liaison les uns avec les autres. Il a plus raisonné sur la plûpart des Mysteres que pas un autre Auteur avant lui; il agite plusieurs questions ausquelles on n'avoit point pensé jusques alors, & en a resolu plusieurs par la seule force de son esprit. Il s'est assez souvent éloigné des Sentimens de ceux qui l'avoient precedé, pour suivre une route toute Nouvelle, soit dans l'explication de l'Ecriture, soit dans des opinions de Theologie. On peut dire de lui en Matiere de Theologie ce que Ciceron disoit de soi-même touchant la Philosophie, qu'il étoit *magnus opinator*, c'est-à-dire, qu'il avançoit quantité de sentimens qui n'étoient que probables. Mais saint Augustin le fait avec beaucoup de modestie & de prudence, sans vouloir obliger les autres à suivre aveuglément ses Sentimens; au lieu que quand il s'agit de la Doctrine de l'Eglise, il la propose & la soûtient avec fermeté, & attaque fortement ceux qui la combattent. Il avoit beaucoup moins d'erudition que d'esprit: car il ne sçavoit pas les Langues, & avoit fort peu lû les Anciens. Il écrivoit avec beaucoup plus de facilité & de netteté, que de politesse & d'elegance. Quoi-qu'il eût enseigné la Rhetorique, il ne possedoit pas l'eloquence des Orateurs, ou il la negligeoit: il n'est pas même toûjours pur dans ses expressions, & se sert quelquefois de mots impropres ou barbares; il use souvent de pointes & de jeux de mots; il repete les mêmes choses, il rebat les mêmes raisonnemens en cent endroits; il s'arrête long-tems sur une même pensée à laquelle il donne differens tours, & il s'étend ordinairement sur des lieux communs. Il a traité une infinité de Matieres par Principe, & a formé, pour ainsi dire, le Corps de la Theologie des Peres Latins qui l'ont suivi: non seulement ils ont puisé dans ses Livres les Princi-

pes

pes dont ils se sont servis, mais même ils n'ont fait souvent que le copier. Les Conciles se sont servis de ses termes pour composer leurs decisions. Enfin, quand dans le douziéme Siecle Pierre Lombard a voulu faire un Abregé de toute la Theologie, il n'a presque fait autre chose que de recüeillir des passages de saint Augustin. Et quoi-que saint Thomas & les autres Scholastiques ayent suivi une methode differente, ils se sont neanmoins la plûpart attachez aux Principes de saint Augustin, sur lesquels ils ont bâti leurs opinions Theologiques.

S. Augustin. X. Tom.

Aprés cela il ne faut pas s'étonner que ses Oeuvres ayent été si recherchées autrefois, & tant de fois publiées depuis que l'Impression a été inventée. L'Edition des Oeuvres de saint Augustin a été un des premiers Ouvrages considerables que les Imprimeurs ayent mis sous la Presse. Amerbach l'entreprit en 1495. cette Edition Gothique fut suivie de celle de Basle en neuf Volumes de l'an 1506. & de celle de Paris en 1515. à longue ligne, publiée en 1528. & en 1526. qui est la plus belle pour le Caractere. Celles de Guillard, de Chevallon qui parurent peu de tems aprés, sont encore assez belles.

En 1571. l'on en fit deux, l'une à Paris chez Morel, & l'autre à Lyon. Les Docteurs de Louvain ayant revû avec soin les Ouvrages de saint Augustin, les firent imprimer à Anvers en 1577. Les Editions suivantes ne sont que des reimpressions de celle-ci. La premiere & la plus belle fut faite à Paris en 1586. elle a été suivie de celles des années 1609. 1614. 1626. 1635. 1652. sans parler de celle de Venise en 1584. de celle de Cologne de l'an 1616. & de la derniere Edition de Lyon. Comme l'on avoit imprimé de tems en tems des Traitez de saint Augustin qui n'étoient point dans les Editions precedentes, le P. Vignier crût qu'il étoit à propos de les recüeillir en un seul corps, qui pût servir de Supplement à toutes les Editions de saint Augustin. Il y joignit le Traité imparfait contre Julien & quelques Sermons qui n'avoient point encore vû le jour, & publia tous ces Ouvrages en deux Volumes in Folio imprimez à Paris en 1655. Ce travail devient inutile par la derniere Edition de saint Augustin, qui surpasse & qui efface toutes les Editions précedentes.

ZOZIME.

LE Pape Innocent I. étant decedé le 12. du mois de Mars de l'an 417. Zozime fut élevé en sa place le 18. du même mois. Quoiqu'il n'ait été assis sur le Siege de l'Eglise de Rome qu'un an neuf mois & quelques jours, il fit neanmoins beaucoup valoir son autorité dans les affaires qu'il eut à démêler avec la Evêques d'Afrique & des Gaules. Cela se voit par ses Lettres dont nous allons parler, suivant l'ordre dans lequel elles devroient être disposées. Pour entendre celles qui concernent l'Afri que, il faut sçavoir que Celestius Disciple de Pelage ayant été condamné dans le Synode de Carthage assemblé en 412. jugea à propos d'en appeller au Pape contre l'ordre & la coûtume de ce tems-là. Les Afriquains se mirent fort peu en peine de cette appellation, & il n'en fit pas lui-même fort grand cas: car sans la relever il alla à Ephese, où il trouva moyen de se faire ordonner Prêtre. Quelques années aprés il alla à Constantinople, d'où il fut chassé par Atticus qui découvrit son erreur & écrivit contre lui à Thessalonique, à Carthage & en Asie. Cela arriva dans le tems que Zozime fut élevé au Pontificat. Celestius l'ayant appris, vient promptement à Rome afin de prévenir l'esprit de ce Nouveau Pape, & de gagner ses bonnes graces en le faisant juge de sa cause. En effet, Zozime trouvant cette occasion fort propre à réüssir dans le dessein qu'il avoit d'agrandir son autorité & de s'attirer les appellations des causes jugées ailleurs, ne manqua pas d'écouter Celestius & de le recevoir à se justifier. Il quitta toutes les autres affaires qu'il avoit, pour s'attacher particulierement à celle-là. Il fit comparoître Celestius dans l'Eglise de saint Clement, examina les chefs d'accusation que l'on avoit formez contre lui. Il lui fit faire une Profession de Foi, par laquelle il desavoüa les erreurs qu'Heros & Lazare lui avoient imputées, il se fit informer de la qualité de ces accusateurs qu'il trouva, à ce qu'il dit, être deux Evêques mal ordonnez, chassez de leurs Evêchez, & separez de la Communion des autres. Zozime quoi-que fort prévenu en faveur de Celestius, n'osa pas neanmoins juger sa cause sans en écrire aux Evêques d'Afrique; mais il le fit d'une maniere qui faisoit assez connoître combien il lui étoit favorable: car aprés leur avoir mandé tout ce que nous venons de dire, il décla-

Zozime.

Zozime. re que si les accusateurs de Celestius ne viennent pas à Rome dans deux mois pour le convaincre d'avoir d'autres sentimens que ceux dont il venoit de faire profession, il devoit passer pour constant qu'il étoit innocent. Sur la fin il traite toutes ces questions de vaines subtilitez & de contestations inutiles, qui détruisent plûtôt que d'édifier, & qui sont l'effet d'une imprudente curiosité & d'une trop grande demangeaison de parler & d'écrire. Cette Lettre est écrite vers le mois de Juillet de l'année 417.

Aprés que Zozime eut écrit cette Lettre, il reçût une Lettre de Praile Evêque de Jerusalem en faveur de Celestius, avec la Profession de Foi de Pelage. Ces Nouvelles, l'absence des accusateurs & le silence des Afriquains qui ne faisoient point de réponse à sa Lettre, le confirmerent dans le jugement qu'il avoit porté de la Doctrine de Celestius, & l'obligerent d'écrire une seconde Lettre aux Afriquains, dans laquelle il leur parle comme un homme qui triomphe d'avoir découvert l'innocence de Pelage & de Celestius. Il traite leurs accusateurs comme des personnes tres-indignes. Il reproche à Lazare d'être accoûtumé à calomnier les innocens, & d'avoir été condamné par Procule Evêque de Marseille, dans un Synode de Turin, pour avoir faussement & calomnieusement accusé Britius Evêque de Tours. Il ajoûte qu'ayant été ordonné quelque tems aprés Evêque d'Aix par la faveur du Tyran Constantin, il avoit retenu l'ombre du Sacerdoce, tant que la puissance de ce Tyran avoit duré. A l'égard d'Heros, il lui reproche d'avoir suivi le même parti, & d'avoir exercé des Violences. Il remontre ensuite aux Evêques d'Afrique, qu'ils avoient eu tort de croire si legerement sur la parole de ces accusateurs ; & il ne fait pas de difficulté de déclarer Pelage & Celestius innocens, puisque leurs accusateurs n'ont point comparu. Cette Lettre est du 21. de Septembre de l'an 417. Il y joignit la Confession de Foi de Pelage dont nous avons déja parlé.

La premiere Lettre de Zozime avoit été portée par un Soûdiacre appellé Basiliscus, qui cita Paulin au Tribunal du Pape ; mais celui-ci ne se mit pas en peine d'y comparoître ; & les Evêques d'Afrique ne furent point ébranlez de la prétention de Zozime, au contraire ils soûtinrent avec fermeté le jugement qu'ils avoient rendu, qui avoit été confirmé par son Prédecesseur. Ils lui dirent ouvertement, que cette cause étant née en Afrique, & y ayant été jugée, Celestius n'avoit pas pû en appeller, ni lui en connoître. Enfin ils firent une Protestation pour empêcher que Zozime ne s'avisât de prononcer en vertu du defaut un jugement en faveur de Celestius & de Pelage. Ils firent même plus : car sans attendre le jugement du Pape, ils confirmerent ce qu'ils avoient fait, *Zozime.* & condamnerent de nouveau la Doctrine de Pelage & de Celestius. Aprés avoir pris cette précaution ils écrivirent encore à Zozime, & lui envoyerent tous les Actes de ce qui avoit été fait en Afrique contre Celestius. Ils lui remontrerent en même tems qu'il ne suffisoit pas d'obliger Pelage & Celestius à approuver en general ce qui étoit dans la Lettre du Pape Innocent, mais qu'il faloit en particulier leur faire reconnoître les veritez Catholiques opposées à leurs erreurs.

Zozime ayant reçû les Lettres & les avertissemens des Afriquains qui avoient aussi écrit de cette affaire en Cour, n'osa pas passer outre, & se contenta de faire valoir son autorité, en leur écrivant que quoi-qu'il eût le pouvoir de juger de toutes les causes, sans que personne eût droit de réformer ses jugemens, il n'avoit rien voulu faire sans leur en communiquer ; qu'il avoit été surpris qu'ils lui eussent écrit comme des personnes persuadées qu'il avoit ajoûté foi à tout ce que Celestius lui avoit dit ; qu'il n'avoit point été si vîte, parce qu'on ne pouvoit trop deliberer quand il s'agissoit de porter un jugement suprême, & qu'aprés la premiere Lettre qu'il avoit reçûë de leur part, il avoit tout laissé dans le même état qu'il étoit auparavant. Cette Lettre du 19. Mars 418. est la dixiéme dans l'ordre ordinaire des Lettres de Zozime.

On voit bien par là que le Pape commençoit à changer de sentiment à l'égard de Celestius, & à se défier de sa sincerité. Mais il fut pleinement convaincu de sa mauvaise foi, quand il fut tems de le juger : car l'ayant fait citer pour venir condamner nettement les six chapitres qu'on lui avoit objectez, s'il vouloit être absous du Jugement rendu contre lui en Afrique, non seulement il ne voulut pas comparoître, mais il s'enfuit même de Rome. Alors Zozime irrité de ce qu'on l'avoit trompé, écrivit à tous les Evêques une grande Lettre, par laquelle il condamna les Articles de Celestius, & les Ecrits de Pelage. Nous n'avons point cette Lettre entiere, mais seulement quelques Fragmens rapportez par S. Augustin & par Marius Mercator. Elle étoit fort longue, & contenoit l'Histoire de toute cette affaire. Il rendit ce Jugement aprés le mois d'Avril de l'an 418.

Zozime eut encore quelques autres démêlez avec les Evêques de France. Il y avoit déja longtems que les Eglises d'Arles & de Vienne disputoient le Droit de Primauté ou le Droit de Metropole sur les Provinces Narbonnoises & Viennoise. Ce different avoit été un peu assoupi par le

De-

Decret du Concile de Turin, qui avoit ordonné qu'en attendant la Décision du fonds de cette Contestation, ces deux Eglises joüiroient du Droit de Metropole sur les Eglises les plus proches de chacune. Mais Zozime ne fut pas plûtôt élevé au Pontificat, qu'il se déclara en faveur de Patrocle Evêque d'Arles, & lui accorda par sa Lettre tout ce qu'il pouvoit souhaiter. Car il lui donne premierement le Droit de donner des Lettres formées à tous les Ecclesiastiques des Gaules qui vouloient aller à Rome, & leur défend absolument de sortir des Gaules sans avoir pris de lui ces sortes de Lettres qui faisoient connoître qui ils étoient, & d'ou ils étoient. Ce Privilege ne regarde point les Droits de l'Eglise d'Arles; aussi Zozime dit-il qu'il ne l'accorde pas à Patrocle à cause de son Siege, mais à cause de son merite. *Meritorum ejus contemplatione.* Le second Droit dont Zozime veut que Patrocle joüisse, est annexé à la Dignité de son Eglise, & concerne le Droit de Metropolitain, dont il ordonne qu'il joüira sur la Province Viennoise, & sur les deux Narbonnoises, lequel emporte le Droit d'ordonner tous les Evêques de ces Provinces.

Zozime.

Enfin Zozime adjuge à l'Evêché d'Arles toutes les Paroisses & les Territoires qui en avoient été autrefois. Il ajoûte que les differents qui naîtroient dans les Provinces de la Gaule Viennoise & Narbonnoise, devoient être portez à l'Evêque d'Arles, si ce n'est que la Cause fût de consequence; auquel cas il est necessaire selon lui, qu'il l'examine lui-même à Rome: *Nisi magnitudo causæ nostrum desideret examen.* Il remarque encore dans cette Lettre que Trophime a été envoyé à Arles par le Saint Siege, & que c'est par son moyen que les Gaules ont reçû la Foi de Jesus-Christ. Cette Lettre est écrite peu de tems aprés la Promotion du Pape Zozime le 20. de Mars de l'an 417. Elle est la cinquiéme dans l'ordre vulgaire.

Il en écrivit encore deux autres sur la fin de cette année, dans lesquelles il confirme les Droits de Metropole de l'Eglise d'Arles, rejettant même avec beaucoup de mépris le Canon du Concile de Turin, & condamnant Procule de Marseille, & Simplicius de Vienne, qui s'opposoient à son Dessein. Il fonde dans ces deux Lettres le Droit de Primauté de l'Eglise d'Arles sur ce qu'elle avoit été établie par Trophime envoyé par le Saint Siege. Ces Lettres sont la septiéme & la huitiéme. La premiere est adressée aux Evêques de la Province Viennoise, & de la seconde Narbonnoise, & la seconde à Hilaire de Narbonne, qui soûtenoit que c'étoit à lui qu'appartenoient les Ordinations des Evêques de la premiere Narbonnoise. Ces deux Lettres sont datées du 27. Septembre 417.

Zozime.

Celui qui s'opposoit le plus à Patrocle, étoit Procule Evêque de Marseille, qui ne cessoit d'ordonner des Evêques dans sa Province malgré les défenses du Pape. Zozime l'entreprit, & le fit citer à Rome. Mais celui-ci sans se mettre beaucoup en peine de cette Assignation, continua de soûtenir ses Droits, & d'ordonner comme il avoit fait auparavant. Cela lui attira une Condamnation de Zozime qui écrivit contre lui, non seulement à Patrocle, mais encore au Peuple de Marseille, afin de le faire chasser de cét Evêché. On peut voir là-dessus la Lettre neuviéme écrite à Patrocle le 27. Septembre. 417. La 11. au même écrite le 2. de Mars 418. & la 12. au Peuple de Marseille en date du même jour. Nonobstant le Jugement & les Menaces du Pape, Procule demeura paisible possesseur de son Evêché, & fut toûjours reconnu pour legitime Evêque, non seulement par les Evêques de France, mais encore par ceux d'Afrique; & Saint Jerôme nous apprend dans sa Lettre à Rustique que ce Procule de Marseille si mal-traité par les Papes, étoit un tres-saint & tres-sçavant Evêque.

Le mécontentement que Zozime avoit contre Procule, lui fit aussi condamner deux Evêques qu'il avoit ordonnez, appellez Ursus & Tuentius, contre lesquels il ecrivit une Lettre Circulaire aux Evêques d'Afrique, des Gaules & d'Espagne. C'est la 7. datée du 20. Septembre 417. Il dit contre ces deux personnes que Procule avoit ordonnées, qu'ils avoient été tous deux condamnez, le premier par Procule même, & le second par d'autres Evêques. Que celui-ci aprés sa Condamnation étoit venu à Rome, où il avoit fait Penitence, & abjuré l'erreur des Priscilianistes. Il reproche à Procule de n'avoir eu aucun égard ni à son Jugement, ni à celui des autres. Il parle aussi contre Lazare que Procule avoit ordonné Evêque d'Aix, qui avoit assisté à l'Ordination d'Ursus & de Tuentius. Il déclare que ces Ordinations sont illegitimes aïant été faites au préjudice de l'Evêque d'Arles qui a seul le Droit d'ordonner dans les Provinces de Narbonne & de Vienne. Enfin il avertit les Evêques des Gaules, d'Espagne & d'Afrique de ne point reconnoître Ursus & Tuentius pour Evêques, & de ne point communiquer avec eux.

On voit assez par ces Lettres la raison pour laquelle Zozime eût souhaité de pouvoir donner atteinte aux Jugemens rendus contre Celestius & Pelage. Ils avoient pour accusateurs Heros &

& Lazare Adversaires de Patrocle, amis de Procule de Marseille. Il s'étoit entierement déclaré pour Patrocle. Il poursuivoit ardemment Procule & ses Partisans. Il eût été bien aise de trouver de quoi condamner Heros & Lazare, en les faisant passer pour des Calomniateurs. C'est peut-être là la seule chose qui le rendit d'abord fovorable à Celestius & à Pelage. Mais comme il vit que ces deux personnes étoient convaincuës d'erreurs par les Evêques d'Afrique, l'amour de la Verité prévalut en lui, à la satisfaction secrette qu'il eut pû avoir de la Condamnation d'Heros & de Lazare.

Zozime.

Nous avons encore trois autres Lettres attribuées à Zozime qui ne paroissent point avoir de rapport avec les deux affaires dont nous venons de parler.

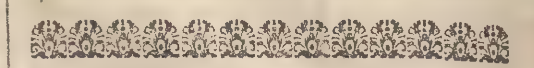
La premiere Lettre est adressée à Hesichius Evêque de Salone, à qui il prescrit avec beaucoup de hauteur, & d'un ton fort décisif les Interstices qu'il doit faire observer entre les Ordres sacrez. La date est du mois de Février de l'an 418.

La seconde est adressée au Clergé de Ravenne, il y parle de ceux qui avoient osé aller en Cour porter leurs plaintes contre lui, & il avertit le Clergé de Ravenne qu'ils sont excommuniez. Cette Lettre est du second jour d'Octobre de la même année.

La derniere, si elle est veritable, est adressée aux Evêques de la Province Byzacene qui est en Afrique, & non pas aux Evêques de Byzance, comme on lit dans le titre Vulgaire. Il y reprend ces Evêques de ce qu'ils admettoient des Laïques dans les Jugemens des Ecclesiastiques. Elle est datée du 14. Novembre 418. mais il y a bien de l'apparence que c'est une piece supposée, parce qu'elle est d'un stile fort different de celui des autres.

Zozime écrit purement & noblement. Il parle avec vigueur & avec autorité. Il tourne tout à son avantage. Il sçait prendre le foible de ses Adversaires, & n'oublie rien de ce qu'il peut leur nuire. En un mot, il écrit comme un homme consommé dans les affaires, qui en connoît le fort & le foible, & qui les sçait parfaitement bien conduire.





BONIFACE I.

Boniface I.

APrés la mort du Pape Zozime l'Eglise de Rome fut divisée sur le choix de son Successeur. L'Archidiacre Eulalius qui briguoit l'Evêché de Rome, s'enferma dans l'Eglise de Latran avec une partie du Peuple, quelques Prêtres & quelques Diacres, & se fit élire en la place de Zozime. D'autre côté une partie du Peuple, un grand nombre de Prêtres & plusieurs Evêques s'étant assemblez dans l'Eglise de Theodore, choisirent Boniface. L'un & l'autre se fit ordonner, Eulalius le fut par quelques Evêques, entre lesquels étoit celui d'Ostie qui avoit coûtume d'ordonner l'Evêque de Rome. Boniface le fut aussi par un grand nombre d'Evêques, & alla se mettre en possession de l'Eglise de Saint Pierre.

Symmaque Gouverneur de Rome aïant fait inutilement ses efforts pour les accorder, en écrivit à l'Empereur Honorius. Dans sa Lettre du 29. Decembre 418. il parle en faveur d'Eulalius, & donne le tort à Boniface. L'Empereur ajoûtant foi à sa Relation, lui écrit aussitôt de chasser Boniface, & de maintenir Eulalius. Le Gouverneur aïant reçû cét ordre, manda Boniface pour le lui faire sçavoir, mais il ne voulut point venir le trouver, de sorte que Symmaque lui fit signifier l'ordre de l'Empereur, & l'empêcha de rentrer dans la Ville. Les Evêques, les Prêtres & le Peuple qui soûtenoient Boniface, écrivirent aussi-tôt à l'Empereur pour le prier de faire venir Eulalius & Boniface en Cour, afin que leur cause y pût être jugée. L'Empereur pour les satisfaire, envoya un ordre à Symmaque en date du 13. Janvier 419. qui portoit qu'il ordonnât à Boniface & à Eulalius de se trouver à Ravenne vers le 6. de Février. Honorius y manda des Evêques pour juger de leur cause, & afin que l'on ne pût les soupçonner d'être favorables à aucun des deux, il ordonne que ceux qui avoient ordonné l'un ou l'autre des deux, ne seroient point des Juges. Les Evêques choisis pour juger cette cause, s'étant trouvez partagez, l'Empereur remit le Jugement au mois de May, & cependant défendit à Eulalius & à Boniface d'entrer dans Rome, & y envoya Achilleus Evêque de Spolet pour y faire les fonctions Episcopales pendant les Fêtes de Pâque. Pendant cela il prépara un Synode nombreux, & y invita des Evêques d'Afrique & des

Boniface I.

des Gaules. Mais Eulalius ne pût souffrir ce retardement, & gâta ses Affaires par son impatience. Car soit qu'il se défiât de son droit, soit qu'il fût d'un naturel inquiet, il s'avisa de retourner à Rome le seiziéme de Mars, & y voulut demeurer malgré les ordres de l'Empereur. Cela obligea Symmaque d'employer la force pour le chasser de Rome, & l'Empereur aïant appris sa des-obéïssance sans attendre d'autre Jugement, fit mettre Boniface en possession au commencement du mois d'Avril de l'an 419.

Une des premieres choses que fit Boniface, fut d'écrire à l'Empereur pour le prier de faire un Edit qui pût empêcher à l'avenir les Brigues & les Cabales qui se faisoient pour emporter l'Evêché de Rome. Cette Lettre est dattée du premier de Juillet. Honorius pour couper la racine de ces Divisions, ordonna que s'il arrivoit à l'avenir que deux personnes fussent ordonnées Evêques de Rome, pas une des deux ne demeureroit en possession, mais que le Clergé & le Peuple en éliroient un troisiéme.

La seconde Lettre de Boniface devroit préceder celle dont nous venons de parler, si l'on suivoit l'ordre des dates, puisque celle-ci est du 13. Juin 419. Elle est adressée à Patrocle & aux autres Evêques des sept Provinces des Gaules, & écrite au sujet de Maxime Evêque de Valence accusé par le Clergé de l'Eglise de cette Ville qui avoient porté leur accusation directement au Pape, peut être à cause des contestations qui étoient dans leur Province à qui appartenoit le Droit de Metropole. Boniface reproche à cét Evêque, que non seulement il n'avoit point comparu à Rome pour se défendre, mais qu'il avoit même évité de comparoir aux Jugemens des Conciles Provinciaux, où il avoit été renvoyé par les Papes ses Prédecesseurs. Il déclare neanmoins qu'il n'a pas voulu le condamner, parce qu'il a crû qu'il devoit être jugé dans sa Province, pourquoi il soûhaite qu'on assemble un Concile avant le premier de Novembre, afin qu'il s'y presente pour se défendre contre les accusations formées contre lui, ajoûtant que s'il ne veut pas y comparoître, il ne doit plus esperer que son absence fera retarder sa Condamnation. Car c'est, dit-il, une marque qu'une personne se sent coupable, qui étant accusée, & trouvant tant de fois l'occasion d'être purgée de son accusation, ne tient compte de s'en servir.

La troisiéme Lettre de Boniface à Hilaire de Narbonne du 2. Février 422. renverse tout ce qui avoit été fait par Zozime en faveur de l'Eglise d'Arles. Car sur les plaintes de ceux de Lodeve Ville de la premiere Province Narbonnoise, portant que Patrocle Evêque d'Arles avoit ordonné un Evêque sans consulter le Metropolitain, il déclare que c'est une entreprise contre les Canons du Concile de Nicée, qu'il ne peut souffrir avec patience, parce qu'il doit maintenir les Canons. Il mande donc à l'Evêque de Narbonne, que si cette Eglise est de sa Province, il aille dans cette Ville pour y celebrer une Ordination legitime, & qu'il fasse cesser la présomption de l'Evêque d'Arles qui entreprend au delà des bornes de sa Jurisdiction. Enfin il ordonne qu'à l'avenir chaque Province sera soûmise à son Metropolitain. Rien n'est plus opposé que les Sentimens de Zozime & de Boniface sur la Dignité & la Jurisdiction de l'Eglise d'Arles. Zozime est persuadé que l'Evêque d'Arles doit ordonner tous les Evêques de sept Provinces, & Boniface declare que c'est un attentat contre les Canons. Le premier dit qu'il en est le seul Metropolitain. Le dernier soûtient que nul ne peut être Metropolitain de deux Provinces. Zozime croit que la Prétention d'Hilaire de Narbonne & des autres Metropolitains des sept Provinces, qu'ils ont droit d'ordonner les Evêques de leur Province, est une temerité tout-à fait grande. Boniface soûtient au contraire que c'est un droit bien fondé, & que la Prétention de l'Eglise d'Arles qui vouloit ordonner dans les Provinces, est une entreprise contre les Canons, à laquelle il faut s'opposer. L'un défend à Hilaire de Narbonne d'ordonner les Evêques de sa Province quand il le lui demande; l'autre lui ordonne de le faire sans qu'il le lui demande. Peut-on voir une plus grande contrarieté de Sentimens entre deux Papes, dont l'un succede à l'autre immediatement. C'est ce qui fait dire à Saint Leon dans l Epître aux Evêques de la Province Viennoise, que ce que le Saint Siege avoit accordé à Patrocle, il le lui avoit ensuite ôté par une Sentence plus juste. *Id ipsum quod Patroclo à Sede Apostolica temporaliter videbatur esse concessum, postmodum esse sententiâ meliore sublatum.* Est-ce que ces Papes ont crû être les Maîtres absolus de ces choses? Si cela est, pourquoi eussent-ils allegué les Canons, & eussent-ils fait profession de les suivre? Est-ce pu'ils ont crû que les Privileges regardoient la personne des Evêques, & non pas leur Eglise? Pourquoi donc Zozime à-t-il tant fait valoir la Dignité & l'Antiquité d'Arles fondée par Trophime? Concluons qu'il n'y a point eu d'autre raison de cette contrarieté que la difference de Sentiment. Mais lequel des deux avoit raison, lequel avoit tort, c'est un grand Procés à décider, que nous verrons encore agité vivement du tems de Saint Leon.

Bonifa-ce I. Leon. En attendant nous pouvons remarquer que le Droit commun eſt pour Boniface, & que nous ne voyons pas de Privilege aſſez Authentique, ni de Coûtume aſſez fortement établie pour donner à l'Egliſe d'Arles ce que Zozime lui accorde. Il y a encore cinq Lettres de ce Pape à Ruffus Evêque de Theſſalonique, & aux Evêques d'Illyrie, rapportées dans le Concile tenu ſous Boniface ſecond du nom en 531. Boniface I. demeura paiſible poſſeſſeur du Siege de Rome juſqu'à l'an 423. quoi-qu'il reſtât toûjours quelques Fideles du Parti d'Eulalius.

SYNESIUS.

Syneſius. Syneſius originaire de Cyrene, Ville de la Pentapole, Philoſophe Platonicien & Diſciple de la celebre Hypatie, aprés avoir paſſé une partie de ſa Vie dans les emplois du Monde, ſe convertit, & fût Elû Evêque de Ptolemaïde l'an 410. Il eut beaucoup de peine à accepter cette Charge, qui lui paroiſſoit contraire à la Vie Philoſophique qu'il avoit menée juſqu'alors. Il ne pouvoit pas non plus ſe reſoudre à quitter ſa femme, & il n'étoit pas encore bien perſuadé de tous les Dogmes de la Religion Chrétienne. Il croioit que les Ames avoient été créées avant les Corps, il ne pouvoit concevoir que le Monde dût finir, & il ne croioit pas la Reſurrection des morts comme on la croit dans l'Egliſe ; mais il s'imaginoit que ce qui eſt dit dans l'Ecriture, avoit quelque ſens myſtique & caché. Ce ſont les raiſons dont il ſe ſert lui-même dans la Lettre 105. pour empêcher qu'on ne l'ordonnât Evêque. Baronius croit qu'il n'étoit pas effectivement dans ſes Sentimens, mais qu'il a feint d'y être, pour éviter la Charge de l'Epiſcopat. Mais cette conjecture n'a aucune apparence, d'autant plus qu'il aſſûre avec ferment qu'il expoſe ſes veritables Sentimens : c'eſt pourquoi il vaut mieux dire avec les Anciens, que le merite de Syneſius & le beſoin que les Egliſes d'Afrique avoient de ſa protection dans un tems tres-difficile, avoient fait paſſer pardeſſus ces Conſiderations, dans l'eſperance qu'étant ordonné Evêque, il conformeroit ſes Sentimens à ceux de l'Egliſe. Il eſt rapporté dans le Pré Spirituel, qu'étant Evêque, il lui arriva une choſe fort remarquable, qui fait connoître qu'il avoit changé de Sentiment ſur la Reſurrection des Corps. Un Philoſophe Païen appellé Evagre, ancien ami de Syneſius, ſe trouva à Cyrene. Syneſius fit tous ſes efforts pour le convertir. Aprés lui en avoir parlé pluſieurs fois, enfin ce Philoſophe lui declara que la Reſurrection des Corps étoit une des choſes qui lui déplaiſoient le plus dans la Religion des Chrétiens. Syneſius lui ſoûtint que tout ce que les Chrétiens, enſeignoient étoit veritable, & fit tant qu'il convertit ce Philoſophe, & le baptiza. Celui-ci quelque tems aprés ſon Baptême, aïant donné à Syneſius une ſomme d'argent pour la diſtribuer aux Pauvres, lui demanda une Promeſſe par écrit, par laquelle il s'obligeoit de la lui faire rendre en l'autre Vie. Syneſius ne fit point de difficulté de la donner. Ce Philoſophe la garda, & quelque tems avant que de mourir, ordonna à ſes Enfans de la mettre dans ſon Cercüeil. Trois jours aprés il apparut la nuit à Syneſius, & lui dit de venir à ſon tombeau reprendre la Promeſſe qu'il lui avoit donnée, parce qu'il en avoit été payé ; & afin de l'en aſſûrer qu'il y avoit mis un Reçû de ſa main. Syneſius qui ne ſçavoit point que les Enfans de ce Philoſophe euſſent mis cette Promeſſe dans ſon Cercüeil, les aïant envoyé querir, aïant ſçû d'eux comme la choſe s'étoit paſſée, & leur aïant dit ce qui étoit arrivé, alla au tombeau de cét homme avec ſon Clergé & les Notables de la Ville, & fit ouvrir le Cercüeil, où ils trouverent la Promeſſe avec un Reçû nouvellement écrit de la main d'Evagre qui étoit au bas. L'Auteur du Pré Spirituel rapporte cette Hiſtoire comme l'aïant appriſe de Leonce d'Apamée qui étoit venu à Alexandrie, du tems du Patriarche Eulogius, pour être ordonné Evêque de Cyrene ; & il ajoûte que cét homme certifioit que l'on gardoit encore cette Promeſſe dans la Sacriſtie de l'Egliſe de Cyrene. Ceci peut donner quelque creance à cette Hiſtoire qui n'en meriteroit point, ſi elle n'étoit fondée que ſur le Témoignage de l'Auteur du Pré Spirituel, que l'on ſçait n'être pas de grande Autorité. Quoi qu'il en ſoit, Evagre & Photius nous aſſûrent que Syneſius ne fut pas plûtôt Evêque, qu'il ſe rendit au Sentiment de l'Egliſe ſur la Reſurrection. *Syneſius.*

Les Traitez de Syneſius ſont des Diſcours Philoſophiques, écrits avec beaucoup de Nobleſſe & d'Elevation. En voici le Catalogue.

Le Diſcours de la Maniere de bien regner, prononcé devant l'Empereur Arcadius vers l'an

l'an 398. dans le tems qu'il étoit deputé de sa Province desolée par les courses des Barbares, pour obtenir quelque secours & quelque soulagement de l'Empereur. Synesius y parle du gouvernement avec une liberté merveilleuse, & declame ouvertement contre les Courtisans, contre le Luxe & l'Ambition des Princes. Il y donne d'excellentes instructions pour les Rois; il y traite à fond des Vertus vraiment Roiales, & des qualitez d'un bon Prince. Il y découvre enfin la source des malheurs de l'Empire, arrivez par le credit & le pouvoir que l'on avoit donné depuis quelque tems aux Goths dans les affaires de l'Empire. Il composa dans le même tems un autre Discours adressé à Pæonius, à qui il envoioit des Tables Astronomiques qu'il avoit composées. Ce Discours contient l'éloge de la Philosophie, & particulierement de l'Astronomie, avec la description de l'Ouvrage qu'il envoioit.

Synesius.

Le Livre intitulé Dion de Pruse, commence par un éloge de ce grand Homme, dont il est parlé dans Philostrate. Synesius s'y défend ensuite contre ceux qui le reprenoient de s'être appliqué aux belles Lettres, & contre ceux qui trouvoient à redire de ce que les exemplaires des Livres dont il se servoit, n'étoient pas fort corrects. Il montre avec beaucoup d'éloquence, que l'étude des belles Lettres, la Poësie & la Rhetorique est d'une tres-grande utilité, & qu'elle n'est point indigne d'un Philosophe. Il se défend ensuite fortement sur le second reproche, en montrant qu'il est quelquefois bon pour exercer l'esprit, de n'avoir pas des exemplaires si corrects.

L'Eloge de la Tête chauve est un des plus ingenieux Ouvrages de Synesius: quoi-que la Matiere semble ne pas fournir beaucoup d'elle même, il l'étend & l'orne d'une varieté admirable de raisons & de figures.

Les deux Livres de la Providence contiennent l'Histoire, ou plûtôt le Roman de deux freres Rois d'Egypte, appellez Osiris & Tytion: on croit qu'il veut peindre sous des noms empruntez l'état où l'Empire étoit de son tems.

Le Livre des Songes, contient plusieurs belles remarques sur l'Origine, la vertu & les significations des Songes.

Les Lettres de Synesius sont écrites avec une élegance, une pureté & une adresse inimitables, & sont remplies de traits d'Histoire, de pensées sublimes, de railleries fines, de reflexions morales, & de Sentimens de Pieté; il y en a 155. Nous ne parlerons que de celles qui ont rapport à la Religion & aux affaires de l'Eglise, qui sont en assez petit nombre.

Synesius.

On peut y rapporter ce qu'il dit dans la Lettre 4. où il décrit un Naufrage: il remarque que leur Pilote étant Juif, quitta le Gouvernail la veille du Samedi aprés le soleil couché, & qu'on ne pût l'obliger de le reprendre, quelques Menaces qu'on lui fit, jusqu'à ce que le Vaisseau fût tout-à-fait en danger de perir. Cette Lettre est du commencement de l'an 410.

Dans la Lettre 5. adressée à des Prêtres, il les exhorte de faire la guerre aux Eunomiens, & d'empêcher leurs assemblées, en sorte toutefois qu'il paroisse qu'ils n'en veulent point à leurs biens.

Dans la Lettre 9. il louë une Lettre que Theophile Evêque d'Alexandrie avoit composée.

Dans la 11. il témoigne l'éloignement qu'il avoit eu de l'Episcopat; & il prie Dieu qui l'a appellé à cét état, de lui donner des forces pour s'en bien acquitter, & se recommande aux prieres publiques & particulieres des Prêtres & du Peuple. Cette Lettre est de l'an 410.

Dans la 12. il exhorte un Prêtre & un Evêque appellé Cyrille de rentrer dans l'Eglise dont il avoit été separé pour un tems, l'assûrant que Theophile leur pere commun lui eût permis d'y rentrer & de reprendre le gouvernement de son troupeau, s'il eût encore été en vie. Cette Lettre est écrite aprés la mort de Theophile, arrivée au mois d'Octobre de l'an 412.

La Lettre 13. est une Epître écrite d'Alexandrie, par laquelle il marque à son Clergé le jour de la Fête de Pâques: le jour marqué convient à l'an 412.

Andronique Gouverneur de la Pentapole, homme cruel, exerçoit plusieurs violences contre le Peuple. Synesius d'un Naturel doux & pitoiable, fit ce qu'il pût pour empêcher les cruautez de cét homme, & tâchoit de soulager les miserables qu'il tourmentoit. Il assista entre autres un Homme de qualité, ennemi d'Andronicus, que cét impitoiable Gouverneur faisoit tourmenter sans sujet. Cette action de charité l'irrita, & le porta à dire en colere ces paroles impies, que c'étoit inutilement que ce malheureux avoit recours à l'Eglise, & que personne ne pouvoit être arraché d'entre les mains d'Andronicus, quand il tiendroit JESUS-CHRIST par les pieds. Synesius ayant entendu ce blaspheme l'excommunia dans un Synode tenu l'an 411. & avec lui Thoas principal Ministre de toutes ses cruautez; & toute sa famille.

Aprés

Synesius. Aprés cette excommunication, il prononça un discours contre lui, qui est parmi les Lettres au nombre 57. Il y décrit la cruauté de ce Gouverneur, il y parle de sa vie passée, & de la peine qu'il avoit euë d'accepter le Sacerdoce. Il deplore l'état pitoiable de sa Patrie, il declare qu'il n'est nullement propre à soûtenir des affaires de cette nature, c'est pourquoi il prie ses Confreres d'élire une personne en sa place, ou de lui donner un Collegue versé dans les affaires.

Dans la Lettre 58. il fait sçavoir au nom de l'Eglise de Ptolemaïde à tous les Evêques l'excommunication portée contre Andronicus, & leur declare qu'ils lui doivent fermer les portes de leur Eglise, à lui & à ses complices; que si quelqu'un le reçoit sans se soucier du jugement d'une petite Eglise, il rompt l'Unité de l'Eglise, & qu'il n'aura aucune Communion avec lui.

Andronicus frappé de cétte excommunication, témoigna du regret de sa faute, & promit d'en faire penitence. Synesius qui connoissoit son naturel, ne croioit pas qu'on le dût recevoir; mais les autres Evêques plus anciens ne furent point de cét avis, & crûrent qu'on devoit suspendre cette excommunication, & differer d'envoier la Lettre qui le declaroit excommunié, ayant tiré parole de lui, qu'à l'avenir il n'exerceroit plus de violences pareilles. Mais ce Gouverneur au lieu d'executer sa promesse, exerça encore de plus grandes cruautez, de sorte que Synesius publia l'excommunication qui avoit été portée, & écrivit aux Evêques la rechûte de ce Gouverneur dans la Lettre 72. Il décrit encore les violences de ce Gouverneur dans la Lettre 79. Mais enfin ce cruel Gouverneur paya la peine de ses cruautez, & fut traité comme il avoit traité les autres. Synesius eut la Charité de compatir à son malheur, comme il le marque dans la Lettre 89. à Theophile.

Dans la Lettre 66. Synesius demande malicieusement à Theophile, de quelle maniere il doit traiter Alexandre qui avoit été ordonné par Saint Chrysostome, Evêque de Basinople en Bithynie; & lui fait entendre en même tems qu'il n'approuve point la conduite qu'il garde envers ceux qui avoient pris le Parti de ce saint Patriarche de Constantinople. Il ne fait point de difficulté de marquer à Theophile, qu'il honore sa Memoire, & qu'on doit au moins deposer l'inimitié aprés la mort de son ennemi. Il ajoûte que Theophile même avoit écrit une Lettre à Atticus, dans laquelle il l'exhortoit de recevoir à la Communion ceux du Parti de Saint Chrysostome. A l'égard de cét Alexandre né à Cyrene, qu'il avoit été autrefois Moine, ensuite élevé à la Dignité de Diacre & de Prêtre; & qu'enfin ordonné Evêque de Basinople par S. Jean Chrysostome, il s'étoit retiré dans sa Patrie. Synesius n'avoit pas osé le recevoir à la Table ni à la Communion des Prieres de l'Eglise; mais il le recevoit en particulier dans sa maison, & lui faisoit beaucoup d'amitié, ayant même coûtume d'en user ainsi avec tous les coupables. Il prie Theophile de lui répondre nettement & clairement s'il doit considerer Alexandre comme Evêque, ou non. Cette Lettre est écrite à la fin de l'an 410. ou au commencement de 411. *Synesius.*

La Lettre 57. au même Theophile, contient plusieurs Points tres-considerables touchant la Discipline, & fait voir le pouvoir que l'Evêque d'Alexandrie avoit sur toute l'Egypte. Il avoit commis Synesius pour regler des differents entre les Evêques de la Pentapole, & celui-ci lui rend dans cette Lettre-ci un compte exact de ce qu'il avoit fait. Il y avoit en Pentapole deux Villages appellez Palebisque & Hidrax, situez proche la Lybie. Ces deux Bourgades avoient été autrefois soûmises à l'Evêque d'Erythre, Ville la plus proche. Depuis ce tems sous Orion Evêque d'Erythre qui avoit beaucoup de facilité, les Habitans de ces deux Villages se firent ordonner Evêque un jeune Homme appellé Syderius, qui avoit servi dans l'armée de Valens, afin d'avoir un homme qui eût de la vigueur pour les défendre, sans observer les formalitez requises dans une Ordination legitime: car il fut ordonné par un seul Evêque, & sans l'aveu de l'Evêque d'Alexandrie. Cependant comme cela arriva dans un tems où les factions des Heretiques étoient à craindre, on passa pardessus la rigueur des Loix; & Saint Athanase fit passer Syderius à l'Evêché de Ptolemaïde, mais il revint sur la fin de sa vie à sa premiere Eglise. Aprés sa mort, Palebisque & Hidrax furent remises dans leur premier état, & soûmises à l'Evêque d'Erythre, les Habitans de ces lieux, suivant les Lettres de l'Evêque d'Alexandrie, ayant demandé à reconnoître pour Evêque Paul d'Erythre. Depuis Theophile sur le rapport de quelques Particuliers, voulut leur faire donner un Evêque, & donna commission à Synesius de l'aller ordonner. Celui-ci s'étant transporté dans un Village, trouva tout le peuple dans la resolution de n'avoir point d'autre Evêque que Paul, & ne pût jamais le faire consentir à souffrir qu'il leur ordonnât un Evêque particulier. Il écrit tout ceci à Theophile, & lui insinuë que quoi-

quoi-que les Habitans de ces Villages soient prêts de lui obeïr, s'il veut absolument leur donner un Evêque, il n'est pas à propos de le faire. Synesius.

Il avoit encore une autre affaire à regler à Hydrax: il y avoit dans ce Bourg un Château situé sur une Montagne élevée, qui contenoit un grand enclos qui pouvoit rapporter un revenu considerable, en faisant rétablir les murs qui avoient été abattus par un tremblement de terre. Il étoit en dispute entre Dioscore Evêque de Dardane & Paul d'Erythre. Celui-ci pour s'en emparer, y avoit consacré une Chapelle, & alleguoit que depuis long-tems ce lieu avoit été consacré. Synesius ayant examiné cette affaire, trouva qu'effectivement autrefois on avoit fait quelques prieres publiques dans ce Château dans le tems des courses des Barbares. Mais il jugea que cela ne pouvoit pas rendre ce lieu sacré, parce qu'autrement tous les lieux où l'on est obligé de faire des prieres publiques, & de celebrer les saints Mysteres dans le tems des guerres, seroient des lieux consacrez. A l'égard de la Chapelle, il fut justifié que Paul l'avoit consacrée pour se rendre maître de ce lieu. Synesius trouva qu'il étoit de fort mauvais exemple de s'être servi de la priere de l'Eglise, de la sainte Table, & du Voile Mystique, pour prendre le bien d'autrui. Ainsi loin de considerer cette Chapelle comme étant consacrée, il ne fit point de doute qu'il ne la dût considerer comme un lieu ordinaire. Car, dit-il, *il faut bien distinguer la Superstition de la vraie Religion. La Superstition est un Vice qui se pare du nom de Vertu; mais la Sagesse nous fait découvrir que c'est une troisiéme sorte d'Impieté; ainsi je ne crûs pas qu'il y eût rien de saint dans une chose qui avoit été entreprise injustement, & je ne fis aucun cas de la Consecration qu'on m'alleguoit. Il n'en est pas des Chrétiens comme des Païens. Ils ne s'imaginent pas qu'ils font descendre leur Dieu par des paroles ou par des Ceremonies; ils demandent un cœur pur & exempt de Passions. Et quand c'est la Colere & l'emportement qui fait agir les Ministres, il ne croient pas que le Saint Esprit suive leurs mouvemens.* Paul ne disconvint pas d'ôter cette Chapelle. Mais quand il se vit pressé par Synesius de le faire, il donna une requeste pleine d'invectives contre Dioscore; neanmoins il reconnut aussi-tôt sa faute, & en demanda pardon. Alors Dioscore qui avoit tenu ferme, tant que Paul lui avoit disputé, proposa lui-même de s'accommoder avec lui de ce Château, & le lui ceda avec quelques Heritages qui étoient à l'entour, pour d'autres heritages que Paul lui donna en un autre endroit, qui étoient plus à sa bien-seance, quoi-qu'ils ne valussent pas tant. Synesius rend compte de tout ceci à Theophile, & louë Dioscore de l'assistance qu'il rendoit aux Pauvres d'Alexandrie. Synesius.

La troisiéme affaire que Synesius avoit à regler, c'étoit une querelle entre deux Particuliers, dont l'un s'appelloit Jason, & l'autre Lamponianus. Celui-ci accusé d'avoir dit des injures à l'autre, ayant mieux aimé avouër sa faute que d'en être convaincu, fut mis en Penitence, & separé des assemblées des Fideles. Le Peuple demandoit qu'on lui donnât l'absolution. Synesius remit la chose au jugement de l'Evêque d'Alexandrie, & donna seulement ordre aux Prêtres de le recevoir à la Communion de l'Eglise, s'il tomboit en danger de mourir. Car, dit-il, *tant qu'il sera en moi, je ferai en sorte que personne ne meure lié des liens Ecclesiastiques.* Il ajoûte qu'on ne lui accordera l'absolution en cas de necessité, qu'à condition que s'il revient en santé, il sera dans le même état qu'il étoit auparavant. Lamponien de son côté étoit debiteur à l'Eglise de cent quarante-sept écus qu'il avoit de l'argent des Pauvres, qu'il avoit perdu par quelque malheur; il promit de les paier, & demanda seulement du tems pour travailler à faire cette somme.

Synesius écrit encore à Theophile touchant quelques abus qui se pratiquoient en ces quartiers. Les Evêques s'accusoient mutuellement de malefice, plûtôt pour faire gagner les Gouverneurs, que parce qu'ils eussent lieu de le faire. Synesius prie Theophile de faire une ordonnance qu'il lui adressera, par laquelle il défende cét abus, sans toutefois reprendre personne en particulier, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'il les avoit accusez. Il dit que pourvû qu'il ait cette ordonnance, il fera en sorte d'arrêter cette infamie des Evêques. Car, dit-il, *à Dieu ne plaise, que je dise que c'est l'infamie de l'Eglise.* Il remarque que ce sera encore un plus grand bien à ceux qui accusent, que pour ceux qui sont accusez, parce qu'ils seront délivrez d'un plus grand mal, puisque c'en est un bien plus grand de faire tort à autrui, que de le souffrir, parce que l'un vient de nous, & l'autre regarde les autres. La derniere chose dont Synesius avertit Theophile, est sur certains Evêques qui sortent de leur Evêché sans en être chassez, pour aller d'Eglise en Eglise, & pour y avoir les honneurs qui étoient dûs à leur Caractere. Il est d'avis qu'on ne les reçoive plus, & qu'on ne leur accorde plus les premieres places, afin de les obliger de retourner à leurs Eglises. Voilà de

Synesius. de quelle maniere il croit qu'on en doit agir avec eux en public : à l'égard de celle dont on les doit traiter en particulier, il attend là-dessus la réponse de la Lettre qu'il avoit écrite à Theophile au sujet d'Alexandre, qui est celle dont nous venons de parler. Il finit cette Lettre par ces paroles pleines d'humilité : Priez „ Dieu pour moi, & vous prierez pour un Pau„ vre delaissé qui manque de toutes choses, & „ qui a besoin de secours, n'osant pas même „ s'adresser à Dieu pour soi : car je voi que „ tout m'est contraire, depuis que j'ai eu la „ temerité d'être Ministre des Autels, moi „ qui étois chargé de pechez, élevé hors de l'E„ glise, & qui avois fait toute ma vie une au„ tre Profession que celle-ci. Cette Lettre est „ de l'an 411.

Dans la Lettre 76. Synesius recommande à Theophile, Antoine qui avoit été élû Evêque d'Olbiate, Bourg de sa Province, lequel alloit à Alexandrie pour y recevoir l'Ordination de la main de Theophile, suivant la coûtume de ce tems.

La Lettre 95. est écrite par Synesius sept mois aprés qu'il fut Evêque : il y témoigne la peine qu'il avoit euë à accepter l'Episcopat, & il demande à Dieu qu'il lui fasse la grace de s'en bien acquitter.

La Lettre 105. est cette fameuse Lettre qu'il écrivit à son frere, quand on l'eut élû Evêque de Cyrene, dans laquelle il marque les raisons qui l'empêchent d'être élevé à cette Dignité. Il lui recommande de les faire sçavoir à Theophile. Les autres Lettres ne contiennent rien de remarquable touchant la Religion.

Nous n'avons que deux Homelies de Synesius, qui ne sont pas entieres. La premiere est un commencement sur la Loy de Dieu, dont il entend ce qui est dit dans le Pseaume 74. *Dieu a en main un Calice plein de vin, &c.*

La seconde n'est pas non plus entiere, c'est un Fragment d'un Sermon prêché la veille de Pâques. Ces deux Fragmens nous font connoître que Synesius n'excelloit pas en ce genre comme dans les autres. Il avoit neanmoins beaucoup d'eloquence & composoit parfaitement bien des pieces de Rhetorique, comme il paroît par le Discours qu'il a fait de la ruine de sa Province, & par l'eloge d'Anysius, qui suivent les deux Homelies dont nous venons de parler ; mais il faut pour la Chaire une eloquence particuliere qu'il paroît ne pas avoir euë. Il avoit plus de genie pour les Hymnes, nous en avons dix de lui qui sont tres-excellens ; on y trouve quelques Principes Platoniciens sur la Trinité. Cét Auteur donne beaucoup au secours de Dieu & à la Grace de Jesus Christ qu'il veut qu'on implore par de ferventes prieres, afin d'être délivrez des Passions & des desirs déreglez de la Cupidité qui nous emporte. Nous avons perdu un Ouvrage Philosophique intitulé les Cynegetiques, dont il parle dans la Lettre 153. Synesius.

Le stile de Synesius, au jugement de Photius, est grand & sublime, mais il tient un peu de la Poësie.

Il excelle principalement dans les Narrations & dans les Descriptions. Il varie les Matieres qu'il traite par de longues Prefaces & par de frequentes digressions. Il les égaye par des traits excellens de l'Histoire & de la Fable, & par les plus beaux endroits des Poëtes prophanes. Sa Philosophie n'a rien de rude ni de rebutant ; il trouve le moyen de la rendre agreable & plaisante : il semble qu'il ne songe qu'à divertir, dans le tems qu'il découvre les principaux Points de la Sagesse. Il conduit insensiblement le Lecteur à la connoissance d'importantes veritez, quand il croit ne lire que des Narrations divertissantes. Il remarque dans sa premiere Lettre, qu'il a écrit de deux sortes d'Ouvrages ; que les uns sont de la Philosophie la plus sublime, & que les autres sont des Pieces de Rhetorique ; mais qu'il est aisé de connoître, qu'ils sont tous des productions d'un même esprit, qui s'applique tantôt à des choses serieuses, & tantôt à des plaisanteries. En effet, c'est par tout un même Caractere. Ses Ouvrages Philosophiques sont ornez des figures de la Rhetorique, de la Poësie, & ses Pieces d'eloquence sont soûtenuës par des pensées Philosophiques. Il possedoit les Ecrits de Platon, & avoit puisé dans cette source ce qu'il y a de plus grand & de plus élevé dans la Philosophie ancienne touchant la connoissance de l'être souverain, & les Principes de la Morale. Il a peu écrit touchant nôtre Religion, & il s'en faut bien qu'il la sçût comme la Philosophie de Platon. Il paroît neanmoins par ses Lettres qu'il étoit fort sage, fort prudent & fort bon Evêque. Il fuioit autant qu'il pouvoit les affaires ; mais quand il s'y trouvoit engagé, il s'en démêloit parfaitement bien, & les conduisoit avec beaucoup de dexterité. Il avoit beaucoup de Franchise & de droiture de cœur, & ne manquoit ni de fermeté ni de douceur quand il étoit dans l'occasion. Les efforts qu'il fit pour refuser l'Episcopat, & la maniere dont il parle de soi, nous don-

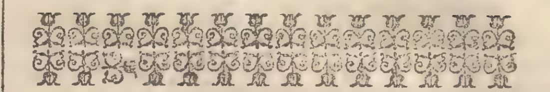
donnent une tres-grande idée de son humilité. *Synesius.* On ne sçait point jusques à quelle année il a vécu.

Le Livre des Songes à été imprimé en Grec & en Latin de la Version de Ficin à Venise en 1497. & à Lyon en 1541. En 1553. Turnebe donna la plûpart de ses Ouvrages en Grec. Les Lettres furent imprimées en Grec à Venise en 1499. à Basle en 1558, & à Paris en 1605. avec la Version de Turnebe. Les Hymnes furent aussi imprimez en 1590. avec des Poëmes de Saint Gregoire de Nazianze, & de Saint Cyrille d'Alexandrie, & reimprimez en 1603. en Latin par Portus. En 1653. Janus Cornarius traduisit la plûpart des Oeuvres de Synesius, & sa Traduction fut imprimée à Basle en 1560. Le Discours du Gouvernement de la Version du même a été imprimé separément à Francfort en 1583.

Enfin le Pere Petau aïant traduit de nouveau & revû toutes les Oeuvres de Synesius, les fit imprimer en Grec & en Latin à Paris chez Morel en 1612. avec des Notes, & le Commentaire de Nicephore sur le Livre des Songes. Cette Edition à été refaite & augmentée en 1640. où les Oeuvres de Synesius ont été jointes aux Catecheses de Saint Cyrille.

POLYCHRONIUS.

Poly-chro-nius. POlychronius Evêque d'Apamée, frere de Theodore de Mopsueste, & Disciple de Diodore de Tarse, avoit fait quelques Commentaires sur Job & sur Ezechiel, dont on trouve quelques Fragmens dans les Chaînes Grecques & dans Saint Jean Damascene, si toutefois on doit ajoûter foi à ces sortes de Citations. Il y a de faux Actes de Saint Sixte avec Polychronius, qui sont datez aprés sa mort. Il florissoit vers la fin du quatriéme siecle de l'Eglise.



CONCILES tenus depuis le commencement du Siecle jusqu'à l'an 430.

CANONS d'un Synode Romain qu'on croit avoir été tenu sous le Pape Innnocent I.

LE Pere Sirmond a donné au Public quelques Reglemens écrits au nom d'un Synode de Rome aux Evêques de France, qui sont assûrement anciens, quoi-qu'on ne sçache pas de quel tems; mais parce qu'ils ont paru au P. Sirmond du stile des Lettres de Saint Innocent, il a crû qu'ils pouvoient être de ce Pape : quoi qu'il en soit, on les a mis aprés ses Lettres, & voici ce qu'ils contiennent. *Synode Romain sous Innocent I. 430.*

Aprés une courte Preface on y parle dans les deux premiers Canons, suivant la distinction du P. Sirmond, de la Penitence des Vierges, qui aprés avoir reçû solennellement le Voile & la Benediction du Prêtre, commettent des Incestes, ou contractent un Mariage défendu. On juge qu'elles doivent être plusieurs années en Penitence pour pleurer leur faute. On impose aussi dans le second une Penitence à celles qui ont fait un simple Vœu de Virginité, quoi-qu'elles n'aient pas fait une Profession solennelle, ni reçû le Voile, quand il arrive qu'elles se marient ou qu'elles se font enlever volontairement. On traite dans le troisiéme de la sainteté des Evêques, des Prêtres & des Diacres : on les avertit qu'ils doivent être l'exemple du Peuple ; on dit qu'ils sont obligez de garder le Celibat, & on en rend plusieurs raisons. Un Prêtre & un Evêque, dit-on, sont obligez de prêcher la Continence aux autres. Avec quel front le feront-ils, s'ils ne la gardent pas ? Ils sont obligez d'offrir à tous momens le saint Sacrifice, de baptizer, de consacrer, d'administrer. Pour le faire avec plus de respect, il faut qu'ils soient

chastes d'esprit & de corps. Dans le quatriéme, il semble qu'on excluë du Clergé ceux qui ont été dans les Charges du Monde.

Synode Romain sous Innocent I. 430.

On remarque dans le cinquiéme Canon, que l'Eglise Romaine n'admet point aux Ordres sacrez ceux qui ont soüillé la Sainteté de leur Baptême par quelque crime de la Chair. On recommande dans le sixiéme aux autres Evêques de suivre la Coûtume de l'Eglise de Rome, parce que, comme il n'y a qu'une même Foi dans l'Eglise, il ne devroit y avoir de même qu'une même Discipline.

On y remarque dans le septiéme Canon, que dans le tems de Pâques le Prêtre & le Diacre peuvent administrer le Baptême dans les Paroisses, même en presence de l'Evêque, au nom duquel ils le donnent en ce tems; mais que quand la necessité oblige de baptizer dans un autre tems, ce doit être le Prêtre, & non pas le Diacre.

Le huitiéme Canon sur la Benediction des saintes Huiles est fort obscur: il semble que ce qu'on y dit, n'aboutisse qu'à faire observer qu'il n'est pas necessaire d'être plusieurs à les benir. Dans le neuviéme Canon, il est déclaré qu'il n'est plus permis, comme dans l'ancienne Loi, d'épouser la femme de son frere, ni d'avoir des Concubines avec sa femme.

Le dixiéme Canon défend d'ordonner Evêques ceux qui ont possedé des Charges seculieres, quand même ils seroient Elûs du Peuple, parce que son suffrage ne doit être suivi, que quand il choisit une personne digne du Sacerdoce.

L'onziéme Canon parle d'une maniere fort embroüillée contre le Mariage d'un Homme avec la femme de son Oncle, ou d'une Tante avec le fils du frere de son mary.

Le douziéme porte que l'on doit choisir un Evêque entre les Clercs.

Le treiziéme déclare que ceux qui passent d'une Eglise à une autre, doivent être privez du Sacerdoce.

Le quatorziéme contient le Reglement qui se trouve si souvent repeté dans les Canons, qu'il n'est point permis de recevoir un Clerc deposé par son Evêque. Celui-ci le défend en des termes tres-forts, & en rend de fort bonnes raisons. S'il n'est pas permis de laisser faire au Clerc d'un autre Evêque les fonctions de son Ministere, sans qu'il apporte des Lettres formées; à combien plus forte raison doit-il être défendu de recevoir & d'admettre à la Communion un Clerc condamné par son Evêque: c'est communiquer aux pechez d'autrui, c'est faire injure à son Confrere, & le soupçonner sans raison d'avoir fait une injustice.

Le quinziéme Canon confirme & renouvelle la Loi du Concile de Nicée touchant les Ordinations des Evêques par le Metropolitain & par les Evêques de la Province, & défend aux Evêques de se mêler des Ordinations qui ne leur appartiennent point.

Le seiziéme Canon est contre l'abus de quelques Evêques qui avoient ordonné Clercs des Laïques qui avoient été excommuniez par leur Evêque.

LE CONCILE DE MILEVE.

Concile de Mileve 402.

CE Concile se tint à Mileve Ville d'Afrique le 26. d'Octobre de l'an 402. Il est un de ceux que les Africains appelloient Generaux; c'est-à-dire qu'il ne fut pas composé des Evêques d'une seule Province, mais qu'il y vint des Deputez de toutes les Provinces d'Afrique. Aurele Evêque de Carthage y presida. Les Evêques confirmerent d'abord ce qui avoit été fait dans les derniers Conciles d'Hippone & de Carthage, & ils firent ensuite quelques nouveaux Reglemens sur differentes Contestations particulieres entre les Evêques d'Afrique.

Le premier est touchant la Presseance des plus anciens Evêques. Aprés que l'on a fait voir la Justice qu'il y a de suivre l'ordre de l'Antiquité suivant la Coûtume établie en Afrique, on ordonne, afin d'empêcher les Contestations qu'il pourroit y avoir sur ce sujet, que l'on conservera deux Listes qu'ils appellent Matricules ou Archives de tous les Evêques de Numidie, dont l'une sera gardée dans la Ville du premier Siege, c'est-à-dire, à Carthage, ou dans la Ville, dont l'Evêque sera Metropolitain par son Antiquité, & l'autre dans la Metropole Civile, c'est-à-dire, à Constantine. Ce Reglement semble avoir été fait à l'occasion de la Contestation qui se trouve entre Victorin & Xantippe, Evêques de la Province de Numidie, qui pretendoient tous deux à la Primatie sur cette Province, comme il paroît par la Lettre 59. de Saint Augustin.

Le second Canon est sur l'Accusation formée contre Quod vult Deus Evêque de Centurie. Son Accusateur s'étoit presenté au Synode, & avoit fait demander à Quod vult Deus, s'il vouloit que sa cause fût agiteé dans le Concile: cét Evêque le trouva bon d'abord; mais le lendemain il ne le voulut plus, & se retira. Les Evêques

ques ordonnent qu'il demeurera separé de la Communion des autres Evêques, jusques à ce que son affaire soit terminée, sans toutefois le dépoüiller de l'Episcopat, parce qu'ils ne trouvent pas qu'il soit juste de le faire avant que sa cause soit jugée.

Concile de Mileve 402.

Le Reglement suivant est fait à l'occasion de Maximien Evêque de Vage, qui avoit offert de se demettre de son Evêché pour le bien de l'Eglise, comme il est remarqué dans la Lettre 69. de Saint Augustin. Le Concile ordonne qu'on lui écrira sur ce sujet à lui & à son Peuple, afin qu'il se retire, & que le Peuple en élise un autre.

Le quatriéme Canon obvie encore aux Contestations qui pouvoient se former sur l'Antiquité des Evêques, en enjoignant aux Evêques ordonnez en Afrique de prendre des Lettres de ceux qui les ordonnent, contenant le jour & l'année de leur Ordination.

Le dernier Canon défend de faire entrer dans la Clericature d'une Eglise celui qui a fait la fonction de Lecteur dans une autre.

Ces Canons sont dans le Code de l'Eglise d'Afrique depuis les 86. & suivans, jusques & compris le 90.

Des CONCILES tenus par Saint Chrysostome à Constantinople & à Ephese en 400. & 401.

CEs deux Conciles examinerent les accusations formées par Eusebe de Valentinople contre Antonin Evêque d'Ephese. Vous en avez l'Histoire dans la Vie de Saint Chrysostome, pages 8. & 9. de ce Volume.

CONCILE tenu l'an 403. dans un Fauxbourg de Chalcedoine appellé le Chêne, dans lequel Saint Chrysostome fut condamné.

L'Histoire de ce Synode est encore dans la Vie de Saint Chrysostome page 10. &c. Elle est tirée de Pallade, & de l'Abregé des Actes de ce Concile rapporté par Photius au fol. 59. de sa Bibliotheque.

Concile du Chêne 403.

CONCILE de Carthage de l'an 403.

LE vingt-troisiéme jour d'Aoust de l'an 403. il se tint à Carthage un Concile General d'Afrique, dans lequel aprés que les Evêques qui avoient été envoyez dans les Eglises Transmarines pour l'Affaire des Donatistes, eurent fait leur rapport, & que l'on eut reçû les excuses des Provinces qui n'avoient point envoyé de Deputez, on ordonna aux Evêques Catholiques de chaque Ville de faire une espece de Sommation aux Evêques Donatistes des mêmes Villes pour les obliger d'entrer en Conference. Et afin que cela se fist uniformement, on prescrivit une formule de cét Acte qui se devoit faire en presence d'Officiers publics. C'est pourquoi les Evêques de ce Concile demanderent au Proconsul Septimius, qu'il mandât aux Officiers de les aider pour ce sujet, & de leur donner des Actes authentiques de ces Sommations. Cette Requête est rapportée dans les Actes de la troisiéme Conference de Carthage, au chap. 183. du troisiéme jour.

Concile de Carthage 403.

CONCILE de Carthage de l'an 404.

Concile de Carthage 404. Les Evêques Donatistes n'aïant répondu à ces Sommations des Evêques Catholiques, que par des violences & des menaces, les Catholiques assemblez dans un Concile tenu l'année suivante, le 25. de Juin, députerent Theasius & Evodius vers les Empereurs, afin qu'ils sollicitassent des ordres pour empêcher les Violences que les Circoncellions exerçoient contre les Catholiques, & qu'ils demandassent en même tems que la Loi de Theodose qui condamne à dix Livres d'amende ceux qui ordonnent des Hérétiques, ou qui reçoivent leurs assemblées, eût lieu à l'égard de ceux qui retiendroient les Protestations des Catholiques, & que l'on renouvellât la Loi qui ôte aux Hérétiques la Faculté de recevoir ou de faire des Legs. C'est ce que porte le Memoire d'Instruction qu'on donne à ces deux Evêques députez. On charge Aurele du soin d'écrire aux Empereurs au nom de tous les Evêques. On veut qu'en attendant que les Députez soient de retour, il écrive aussi aux Juges, afin d'obtenir d'eux quelque Protection pour l'Eglise, & on le prie d'en écrire à l'Evêque de Rome.

CONCILE de Carthage de l'an 405.

Concile de Carthage 405. Ce Concile tenu le 21 d'Aoust ne fit point de Canons generaux pour l'Afrique, mais regla seulement quelques Affaires particulieres que le Collecteur du Code des Canons de l'Eglise d'Afrique a redigées en ces termes: „ Il fut ordonné dans ce Concile que toutes les Provinces envoiroient leurs Deputez au Concile General. On adressa des Deputez avec une Lettre à Mizonius pour lui marquer qu'il pouvoit en toute Liberté envoyer des Deputez. On jugea à propos d'envoyer des Lettres aux Juges pour les prier de travailler à la Réünion des Donatistes & des Catholiques, comme l'on avoit déja fait à Carthage: que l'on écrivoit à l'Empereur pour le remercier de ce „ qu'il avoit exclus les Donatistes. Mais parce „ que le Pape Innocent témoignoit dans sa Lettre qui fut lûë dans ce Concile, qu'il n'étoit „ pas à propos d'envoyer des Evêques au déla „ des Mers, on approuva son avis, & on resolut „ d'envoyer seulement des Clercs de l'Eglise de „ Carthage pour porter le remerciement des Evêques d'Afrique.

CONCILE de Carthage de l'an 407.

Ce Concile qui fut assemblé le 13. de Juin, fit quantité d'Ordonnances tres-utiles. *Concile de Carthage 407.*

Le Concile d'Hippone avoit ordonné qu'il se tiendroit tous les ans un Concile General d'Afrique à Carthage; celui-ci décharge les Evêques de cette fatigue annuelle, & remet à la Prudence de l'Evêque de Carthage de l'indiquer quand il le jugera à propos, où il lui plaira; c'est ce que contient le premier Canon de ce Synode qui est le 95. du Code d'Afrique. Le second ordonne que celui qui se rend appellant d'un Jugement Ecclesiastique, peut choisir des Juges dont il conviendra avec son Accusateur, & qu'aprés que ces Juges auront jugé, il n'y aura plus d'Appel.

On reçût ensuite les Deputez des Provinces, & l'on regla qu'il y auroit cinq personnes qui veilleroient à l'execution des Canons.

Le troisiéme porte que Vincent & Fortunatien députez vers l'Empereur lui demanderont la permission de nommer des Advocats du nombre de ceux qui sont dans l'exercice actuel, qui aient Droit de soûtenir les Interêts de l'Eglise, & d'entrer comme les Evêques dans les Bureaux des Juges pour leur faire les remontrances qu'ils jugeront necessaires.

On parla en cét endroit du pouvoir des Deputez en Cour, & on jugea à propos de les laisser Maîtres de ce qu'ils avoient à dire. Les Deputez de la Province de Mauritanie Cesarienne se plaignirent de ce qu'aïant fait perquisition de Primosus pour le citer au Concile, ils ne l'avoient pû trouver.

Le Canon quatriéme qui est le 98. dans le Code d'Afrique, défend de mettre des Evêques dans les Villes où il n'y en a point eu, sans l'Autorité du Metropolitain, & d'un Concile de toute la Province.

Dans le suivant on donne le choix aux Peuples qui se réünissent à l'Eglise, & qui ont eu un Evêque

que avant leur Réünion, d'en avoir un, ou de se soûmettre à l'Evêque Catholique le plus voisin. A l'égard de ceux qui n'ont point eu d'Evêque, on les soûmet à la Jurisdiction de l'Evêque qui les a convertis, si cette Conversion a été faite avant la Loi de l'Empereur; mais si c'est depuis, on veut qu'ils soient du Diocese de l'Evêque dont ils dépendent naturellement.

Concile de Carthage 407.

Dans le sixiéme Canon on nomme des Juges pour examiner l'Affaire de quelques Députez qui ne s'étoient point trouvez au Synode contre l'ordre de leur Primat.

Dans le septiéme Canon on juge à propos d'écrire au Pape Innocent, sur le different que l'Eglise de Rome avoit avec celle d'Alexandrie, afin de faire en sorte que ces deux Eglises vivent en paix, & soient en bonne intelligence.

Le Canon huitiéme défend aux personnes qui ont fait divorce, de se marier à d'autres. On y fait passer ce Reglement comme conforme à la Loi de l'Evangile & au Sentiment de l'Apôtre Saint Paul. Mais parce que les Loix Civiles permettoient au mari qui avoit repudié sa femme, d'en épouser une autre, on dit qu'il faut demander à l'Empereur qu'il fasse une Loi contre cét usage.

Le neuviéme Canon défend de reciter publiquement d'autres Prieres, d'autres Préfaces, d'autres Recommandations, ni de pratiquer d'autres impositions des mains, que celles qui sont approuvées dans les Conciles, & composées par des personnes d'une Sainteté connuë.

Le dixiéme prive de l'honneur du Sacerdoce ceux qui demanderont à l'Empereur des Juges seculiers, mais il ne leur défend pas de lui demander des Juges Ecclesiastiques.

L'onziéme déclare que l'on doit chasser entierement du Clergé ceux qui étant excommuniez en Afrique, se font recevoir à la Communion dans des Eglises éloignées.

Le douziéme & le dernier Canon qui est le 106. dans le Code d'Afrique, porte que les Clercs ou les Evêques qui voudront aller en Cour, seront obligez de prendre une Lettre formée de leur Evêque ou de leur Primat adressée à l'Evêque de Rome, qui contienne les raisons qu'ils ont d'aller en Cour, afin que l'Evêque de Rome lui donne une autre Lettre formée pour aller en Cour. Il ne permet pas à un Evêque qui n'a demandé une Lettre que pour aller à Rome, d'en prendre du Pape pour aller en Cour, à moins qu'il ne lui soit survenu quelque Obligation nouvelle dont il fera apparoître à l'Evêque de Rome, & qui sera marquée dans la Lettre formée qu'il lui donnera. Il est aussi remarqué qu'on doit mettre dans ces sortes de Lettres le jour de la Pâque de l'année, pour mieux la désigner, ou même celui de Pâque précedent, si celui de l'année n'est pas encore bien connu.

Deux CONCILES de Carthage de l'an 408.

LE premier de ces deux Conciles est du quatorziéme de Juin de l'an 408. Tout ce qui en est dit dans le Code d'Afrique, est que Fortunatien fut député contre les Païens & les Heretiques.

Conciles de Carthage. 408.

Le second est du douziéme Octobre, on y députa Restitutus & Florentius Evêques, pour aller en Cour demander du secours contre les Païens & les Heretiques dans le tems que Severe & Macarius furent executez, & Theasius, Evodius & Victor tuez à leur occasion.

CONCILE de Carthage de l'an 409.

CE Concile tenu le treiziéme Juin n'est pas un Concile Universel, mais seulement un Concile Particulier. On y déclara qu'un Evêque seul ne pouvoit pas rendre un Jugement.

Concile de Carthage. 409.

CONCILE de Carthage de l'an 410.

LE douziéme de Juin de l'an 410. un Concile assemblé à Carthage, députa cinq Evêques vers l'Empereur à l'occasion de la Loi de Valentinien, qui laissoit la liberté de conscience, pour empêcher qu'elle ne préjudiciât aux Loix faites contre les Heretiques d'Afrique.

Concile de Carthage. 410.

CON-



CONCILE de Ptolemaïde.

Concile de Ptolemaïde. 411.

ANdronique Gouverneur de la Pentapole, exerçant quantité de Violences & d'injustices dans cette Province, fut excommunié par un Synode d'Evêques tenu à Ptolemaïde, Synesius y fit un discours contre lui. Mais ce Gouverneur ayant demandé pardon de sa faute, & promis d'en user autrement, on suspendit la publication de la Sentence du Synode. Voyez ce que nous avons dit sur les Lettres 57. 58. & 72. de Synesius: il est aussi parlé de quelques assemblées d'Evêques dans la Lettre 67. du même Auteur.



CONFERENCE de Carthage.

Conference de Carthage. 411.

LEs Evêques Catholiques avoient demandé plusieurs fois dés l'an 403. une Conference avec les Evêques Donatistes, pour examiner paisiblement les sujets que ceux-ci prétendoient avoir eus de se separer de l'Eglise. Les Evêques Donatistes l'avoient toûjours refusée jusqu'à l'an 406. qu'ils y donnerent les mains. On fit autoriser ce dessein par un ordre de l'Empereur Honorius expedié à Ravenne le 14. Octobre 410. Le Comte Marcellin fut nommé pour y présider, & en execution de cét ordre on fit deux ordonnances, l'une pour indiquer le jour de la Conference, & l'autre pour en regler la maniere & les conditions, & pour obliger les Evêques de part & d'autre de déclarer s'ils l'acceptoient.

La Conference commença à Carthage le premier Juin 411. Les Evêques Donatistes s'y trouverent au nombre de 278. & les Catholiques au nombre de 286.

Marcellin ordonna qu'on nommeroit sept Evêques de chaque côté pour parler, dont les principaux du côté des Catholiques furent saint Augustin & Alippe, qu'outre ceux-là on en nommeroit sept pour servir de Conseil, & quatre pour prendre garde que les Notaires conçûssent fidelement tout ce qui se diroit. Il ordonna aussi que chacun signeroit ce qu'il auroit dit, & que tout ce qui se feroit, seroit communiqué au Peuple. Il vouloit que les trente six Evêques députez entrassent dans le lieu de la Conference; mais les Donatistes voulurent y être tous, & les Catholiques se contenterent d'y faire entrer leurs dix-huit députez.

Conference de Carthage. 411.

Le premier jour de la Conference se passa en Contestations personnelles sur les qualitez des Evêques. Il est remarquable que Marcellin avouë au commencement, que le jugement de cette cause surpasse ses forces, & qu'il semble qu'il devroit être jugé par ceux de la contestation desquels il entreprend de juger. Il fait lire la Lettre de l'Empereur qui l'établissoit Juge. Il leur promet de ne juger que sur ce qui seroit clairement prouvé de part ou d'autre. Il permet aux Donatistes de choisir une personne pour juger cette cause avec lui.

Il ne se passa encore rien de considerable dans la seconde Assemblée tenuë le troisiéme de Juin. Les Donatistes ayant demandé du tems pour examiner les actes de la premiere, Marcellin le leur accorda du consentement de saint Augustin, & remit la Conference au huitiéme du mois.

Il y eut un Incident sur la Maniere dont on devoit y assister. Marcellin ayant prié les Evêques de s'asseoir, les Donatistes prétendirent que l'Ecriture le leur défendoit, & les Evêques Catholiques ne voulurent pas demeurer assis, pendant que les autres étoient debout. Marcellin par respect pour les Evêques fit aussi ôter son Siege.

Le huitiéme Juin jour de la troisiéme Seance, les Donatistes chicanerent loug-tems sur la qualité de demandeurs & de défendeurs: mais enfin saint Augustin les engagea à venir au fond de la question, qui étoit de sçavoir où étoit l'Eglise Catholique. Les Donatistes avoüerent que c'étoit celle qui étoit répanduë par toute la terre. Ainsi il ne restoit plus qu'à examiner, lequel des deux Partis étoit uni avec les Eglises des autres parties du Monde, c'est sur quoi les Catholiques avoient le dessus. Les Donatistes pour détourner de la question, demanderent qu'on lût les actes qu'ils avoient en main, & s'engagerent dans l'examen de la cause de Cecilien. Ils presenterent un Memoire, par lequel ils soûtenoient que les fautes de chaque Particulier infectoient toute une Communion, & par consequent que Cecilien étant coupable, les Catholiques avoient eu tort de demeurer avec lui, & qu'eux ils avoient eu raison de s'en separer. C'étoit là le Point de la Question. Saint Augustin y répondit amplement, & montra par l'Ecriture sainte que l'Eglise sur la terre sera toûjour

Conference de Carthage. 411. jours mélées de bons & de méchans. Il confirma cette Maxime par l'autorité de Saint Cyprien, & pressa les Donatistes par leur exemple en leur opposant la conduite qu'ils avoient tenuë à l'égard des Maximianistes. Aprés cela Saint Augustin conclut, que quand Cecilien auroit été coupable, cela ne feroit rien à la cause de l'Eglise.

Marcellin ayant neanmoins voulu qu'on examinât s'il étoit veritablement coupable, on justifia son innocence, & celle de Felix d'Aptunge qui l'avoit ordonné, par les actes des jugemens rendus en leur faveur, par lesquels ils avoient été déclarez innocens des crimes qu'on leur imputoit.

La quatriéme Conference étant finie, & les Evêques de part & d'autre retirez, Marcellin dressa sa Sentence en faveur des Catholiques qu'il déclaroit vainqueurs; & aïant fait entrer les Evêques, il la leur lût.

CONCILE de CIRTHE ou de Zerthe.

Concile de Zerthe. 412. CE Concile fut tenu à Cirthe ou plûtôt à Zerthe au mois de Juin de l'an 412. Il écrivit une Lettre Synodale pour réfuter les faux bruits que les Donatistes faisoient courir sur la Conference de Carthage. Cette Lettre est la 141. parmi celles de Saint Augustin.

Premier CONCILE de Carthage contre Celestius.

Concile de Carthage contre Celestius. 411. CElestius étant venu l'an 411. à Carthage au sortir de Rome, eut dessein de s'y faire ordonner Prêtre. Mais son erreur ayant été découverte par le Diacre Paulin qui avoit été autrefois Lecteur de l'Eglise de Milan, il fut deferé à un Concile de Carthage tenu vers la fin de l'an 411. ou au commencement de l'an 412. par Aurele Evêque de Carthage. On l'interrogea particulierement s'il croyoit le peché Originel. Il ne voulut jamais le reconnoître comme une chose de Foi, & il soûtint devant le Concile, que plusieurs Catholiques tenoient que les Enfans ne naissoient point dans le peché, mais dans l'état où étoit Adam avant que d'avoir offensé Dieu. Les Evêques de ce Concile n'aïant pû le faire changer de Sentiment, l'excommunierent, & il fut obligé de se retirer d'Afrique. Saint Augustin rapporte quelques Fragmens des Actes de ce Concile dans le Livre second de la Grace & du peché Originel. Marius Mercator rapporte aussi l'Histoire de ce Concile.

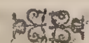
CONFERENCE de Jerusalem.

PElage maître de Celestius s'étant retiré en Palestine, fut bien reçû de Jean de Jerusalem qui avoit protegé Ruffin, dont Pelage étoit le Disciple. Mais Paul Orose qui se trouva pour lors en ce païs-là, qui avoit connoissance des erreurs de Pelage & de Celestius, des jugemens rendus contre celui-ci, & des écrits composez contre eux par Saint Jerôme & par Saint Augustin, accusa Pelage dans un Synode, ou plûtôt dans une Conference tenuë à Jerusalem le 30. Juillet de l'an 415. en presence de Jean Evêque de cette Ville, qui fit entrer Pelage, quoi-que Laïque, & lui fit beaucoup d'honneur. Orose lui ayant opposé l'autorité de saint Jerôme & de saint Augustin, on en fit peu de cas. Il l'accusa ensuite de croire que l'homme pouvoit être sans peché. Jean de Jerusalem jugea que s'il soûtenoit que l'homme pût vivre exempt de peché, sans le secours de Dieu, ce seroit une impieté, mais que puisqu'il ne nioit pas qu'il n'eût besoin du secours divin, on ne pouvoit pas l'accuser; & il demanda à Orose s'il vouloit nier le secours de Dieu. Orose ayant protesté que non, & anathematizé ceux qui le diroient, il vit bien que l'on ne s'entendoit point, & que l'interprete étoit infidele, de sorte qu'il se trouva obligé de dire que Pelage étoit un Heretique, qu'il faloit l'envoier devant des Juges qui sçûssent le Latin, & que Jean s'étant declaré son protecteur ne pouvoit pas être son Juge. Aprés plusieurs altercations, on convint que l'on écriroit sur ce sujet au Pape Innocent. Cependant Orose étant venu trouver quarante-sept jours aprés l'Evêque Jean de Jerusalem, fut traité d'Heretique & de blasphemateur, comme aïant dit que l'homme ne pouvoit pas être sans peché, même avec la grace de Dieu. Orose rapporte tout ceci dans son Apologie, qui est assûrement un ancien Monument.

Conference de Jerusalem. 415.

CONCILE de DIOSPOLE.

Concile de Diospole. 418. HEros & Lazare Evêques François, qui avoient été obligez de quitter, l'un l'Evêché d'Arles, & l'autre celui d'Aix, & de se retirer en Orient, se joignirent à Orose pour accuser Pelage, & dresserent une Requeste qui contenoit les erreurs dont ils l'accusoient, qu'ils pretendoient être tirées de ses Livres, & soûtenuës par Celestius son Disciple. Cette accusation fut portée à un Synode de quatorze Evêques tenu à Diospole, anciennement appellée Lydde, ville de Palestine. Eulogius de Cesarée y presida, & Jean de Jerusalem y tint le second rang. Heros & Lazare ne s'y trouverent point, parce que l'un des deux étoit extrémement malade. Quoiqu'ils fussent absens, on ne laissa pas de lire leur Requeste, & d'interroger Pelage sur les erreurs dont il l'accusoit. Celui-ci répondit à tous ces chefs d'accusation, en des-avoüant les erreurs qu'on lui imputoit, ou en donnant un sens Catholique en apparence à ce que lui ou Celestius avoient avancé. Là dessus le Synode le renvoia absous, comme aïant satisfait amplement aux accusations de ses adversaires. Saint Augustin rapporte les actes de ce Concile dans le Livre des Actes de Pelage, & on en trouve un abregé dans sa Lettre 106. il se sert même de l'autorité des Peres de ce Concile contre Julien. Saint Prosper, cite aussi avec éloge les Peres de ce Concile, comme aïant condamné les erreurs de Pelage. Cependant Saint Jerôme appelle ce Concile une pitoiable Assemblée, parce qu'il s'étoit laissé surprendre à la dissimulation de Pelage.



Second CONCILE de Carthage contre Celestius & Pelage.

CONCILE de Mileve contre les mêmes.

HEros & Lazare ne se contenterent pas d'avoir deferé Pelage au Concile de Diospole, ils donnerent des Lettres à Orose adressées aux Evêques d'Afrique, qu'ils sçavoient être moins favorable à Celestius & à Pelage. Ceux-ci ne les aïant reçûës, s'assemblerent l'an 416. à Carthage & à Mileve, où ils condamnerent les Sentimens attribuez à Celestius & à Pelage, & jugerent qu'on devoit anathematizer les Auteurs de cette Doctrine, s'ils ne condamnoient bien clairement leurs erreurs. Les Evêques de ces deux Conciles écrivirent au Pape Innocent, afin d'autoriser leur décision par le suffrage du Saint Siege. Leurs Lettres furent suivies d'une autre Lettre de cinq Evêques, qui écrivirent en leur particulier au Pape sur ce même sujet. Ces Lettres sont les 175. 176. & 177. parmi celles de Saint Augustin. Le Pape Innocent fit réponse à ces Lettres, & approuva le jugement des Evêques d'Afrique, comme il paroît pas ses Lettres datées du 25. Janvier 417. *Conciles de Carthage & de Mileve contre Celestius & Pelage. 416.*

CONCILE de Carthage tenu sur la fin de l'an 417.

QUand les Evêques d'Afrique eurent reçû la Lettre de Zozime, ils s'assemblerent vers la fin de l'an 417. pour deliberer sur ce qu'ils avoient à faire. D'abord ils lui firent réponse qu'il avoit tort de vouloir retracter la cause de Pelage & de Celestius qui avoit été jugée, & protesterent contre tout ce qu'il auroit pû faire en leur faveur sans les entendre. Nous n'avons plus cette Lettre, mais il en est fait mention dans la troisiéme Lettre que Zozime leur cri- *Concile de Carthage. 417.*

vit.

Concile de Carthage 417.

vit. Aprés cette premiere demarche, ils recüeillirent tout ce qui avoit été fait contre Celestius, & aprés l'avoir confirmé, l'envoierent au Pape Zozime par le Soûdiacre Marcellin, & deputerent encore l'Evêque Vindemialis pour le porter en Cour. Il faut rapporter à ce Synode ce que dit Prosper dans la Chronique sur l'an 418. & ailleurs, qu'il fut composé de 214. Evêques. Ils écrivirent une grande Lettre au Pape, dans laquelle ils se plaignirent de ce qu'il avoit ajoûté foi si legerement à Celestius; ils lui remontrerent qu'il faloit l'obliger à revoquer nommément ses erreurs. Ils lui découvrirent les subterfuges dont il se servoit pour éluder la Difficulté par des termes équivoques. Ils lui envoierent un Memoire des erreurs dont ils devoient lui demander une Condamnation nette & precise: ils l'exhorterent à maintenir ce qui avoit été fait par son Predecesseur. Le Pere Quesnel croit avec assez de vrai-semblance, que ce fut dans ce Synode que l'on fit les huit Canons sur la Grace, qui sont ordinairement attribuez au Concile de Mileve; mais s'ils furent proposez dans ce Concile, ils ne furent signez & arrêtez que dans celui qui fut tenu au mois de May de l'année suivante, à qui le Code des Canons de l'Eglise d'Afrique les attribuë. Les efforts des Afriquains réüssirent: car l'Empereur Honorius donna un Edit contre Pelage & Celestius, le dernier jour d'Avril de l'an 418. & peu de tems aprés le Pape Zozime publia, comme nous avons dit, sa Sentence contre eux.

CONCILE de Carthage de l'an 418.

Concile de Car. thage 418.

LEs Evêques d'Afrique voulant confirmer tout ce qu'ils avoient fait contre Pelage & Celestius, s'assemblerent le premier jour de May de l'an 418. & firent huit Canons contre les erreurs des Pelagiens, & quelques autres Reglemens sur l'Affaire des Donatistes.

Le premier prononce Anathéme contre quiconque dira qu'Adam a été créé mortel, en sorte qu'il seroit mort, soit qu'il eût peché, soit qu'il n'eût pas peché, parce que sa mort n'a point été l'effet du peché, mais une Loi de la Nature.

Le second prononce aussi Anathéme contre ceux qui nient qu'on doit baptizer les Enfans au sortir du ventre de leur Mere, ou qui avoüant bien qu'on les doit baptizer, soûtiennent neanmoins qu'ils naissent sans peché Originel.

Concile de Carthage 418.

L'on trouve ici dans quelques endroits un troisiéme Canon qui est comme une Addition à celui-ci, dans lequel on condamne ceux qui assûrent qu'il y a un lieu particulier où les Enfans morts sans Baptême vivent heureusement; & on oppose à ce Sentiment ce que dit Jesus-Christ: Nul ne peut entrer dans le Roiaume des Cieux, s'il *n'est regeneré par le Saint Esprit & par l'eau.* Photius cite ce Canon dans sa Collection, on le trouve dans un autre Manuscrit & dans le Code de l'Eglise Romaine donné par le Pere Quesnel. Et enfin Saint Augustin semble le reconnoître, en témoignant que la Distinction que les Pelagiens faisoient entre la Vie éternelle & le Royaume des Cieux, avoit été condamnée dans un Concile d'Afrique. Neanmoins ce Canon ne se trouve point dans l'ancien Code de l'Eglise d'Afrique, les Collecteurs de ce Canon ne l'ont point reconnu, & dans les Chapitres sur la Grace attribuez au Pape Celestin, on cite le troisiéme, le quatriéme & cinquiéme Canon, qui seroient les 4. 5. & 6. si celui-ci faisoit le troisiéme. Il se peut faire que ce Canon-ci ait été ajoûté ou consideré comme une Explication du precedent.

Le troisiéme Canon dans les Editions ordinaires prononce Anathême contre ceux qui diroient que la Grace qui justifie l'homme par Jesus-Christ Nôtre Seigneur, n'a d'autre effet que de remettre les pechez commis, & qu'elle n'est pas donnée pour secourir l'homme afin qu'il ne peche plus.

Le quatriéme explique la Nature de cette Grace, en condamnant ceux qui diroient qu'elle ne nous aide qu'en nous faisant connoître ce que nous devons faire, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les Commandemens qu'elle nous fait connoître.

Le cinquiéme rejette l'Opinion de ceux qui diroient que la Grace ne nous est donnée que pour faire le bien avec plus de facilité, parce que l'on peut absolument accomplir les Commandemens par les forces du Libre Arbitre, sans le secours de la Grace.

Le sixiéme declare que ce n'est point seulement par humilité que l'Apôtre Saint Jacques a dit: si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous trompons.

On confirme la Verité contraire dans le septiéme Canon, par ces termes de l'Oraison Dominicale, *Remettez-nous nos dettes*, &c. & on

condamne ceux qui disent que les justes ne font pas cette Priere pour eux, mais pour les autres.

Concile de Carthage 418.

On rejette aussi dans le huitiéme une autre Maniere d'éluder la force de ces Paroles, en disant que les Justes prient par Humilité, & non pas avec Verité. On dit que Dieu ne souffriroit pas une personne qui en priant mentiroit non seulement aux hommes, mais aussi à Dieu même, en demandant de bouche, que Dieu lui remît des pechez, & en disant dans son cœur qu'il n'en a point.

Ces huit Canons sur la Grace sont suivis de quelques Reglemens.

Le premier reforme le cinquiéme Canon du Concile de Carthage de l'an 407. par lequel il étoit ordonné que les Evêques qui avoient converti des Donatistes avant la Loi des Empereurs, auroient Jurisdiction sur eux. Comme ce Reglement avoit fait plusieurs contestations, on juge ici à propos de le reformer, & l'on ordonne qu'en quelque lieu que ce soit, les Donatistes qui se seront réünis, seront du Diocese de l'Evêque, dont étoient les Catholiques de ce lieu.

Quand il y avoit deux Evêques dans un même Diocese, sçavoir, l'ancien Catholique, & le Donatiste réüni, cela pouvoit faire plusieurs difficultez, que le Concile leve dans le Canon suivant, qui porte que le plus jeune fera la Division des lieux où il y avoit des Catholiques & des Donatistes en nombre, & que l'ancien aura le choix. Que s'il n'y a qu'un seul endroit où les Catholiques & les Donatistes se soient trouvez mêlez ensemble, ce lieu appartiendra à celui des deux Evêques, dont le lieu de la Residence sera le plus proche; & que s'il est également distant, on laissera le choix au Peuple. Que si les anciens Catholiques veulent leur Evêque, & les réünis celui qu'ils avoient auparavant, on suivra la pluralité des suffrages; qu'en cas qu'ils soient égaux, on jugera en faveur du plus ancien. Que si enfin le partage des Cantons à diviser ne peut pas se faire également, comme par exemple, si le nombre de ces Cantons est impair, qu'on fera deux Lots égaux, & qu'à l'égard du lieu qui restera, on en usera comme il vient d'être dit.

Dans le troisiéme Reglement on ordonne que celui qui aura joüi trois ans d'un lieu, en demeurera paisible possesseur, s'il y a un Evêque dans l'Eglise du Diocese dont il devoit être naturellement.

Le quatriéme est contre les Evêques qui s'emparoient par force de la Jurisdiction des Lieux, qu'ils pretendoient être de leur Diocese, sans faire juger leur Contestation par des Evêques.

Concile de Carthage 418.

Le cinquiéme ordonne que ceux qui negligeront de procurer la réünion des lieux dépendans de leur Diocese, en seront avertis par les Evêques Voisins; & que s'ils ne les convertissent pas six mois aprés cét Avertissement, ils seront du Diocese de l'Evêque qui les convertira, s'il paroît qu'il y ait de la negligence de la part de l'Evêque du lieu. On ajoûte que s'il y a Contestation entre deux Evêques de differentes Provinces, le Metropolitain de la Province où est situé le lieu en Contestation, donnera des Juges, ou que les Parties en choisiront un ou trois.

Ceci donne lieu de renouveller le Canon qui défend d'appeller du jugement des Juges que l'on a choisis.

L'on ordonne dans le septiéme Reglement, que l'Evêque qui neglige de réünir les Donatistes qui sont dans son Diocese, en sera averti, & que s'ils ne sont pas réünis six mois aprés, on ne communiquera point avec lui jusqu'à ce qu'il les ait réünis, si toutefois l'executeur des ordres de l'Empereur a été dans sa Province.

On ajoûte dans le huitiéme, que s'il est prouvé qu'il a rendu témoignage que ces Donatistes sont entrez dans la Communion de l'Eglise, & qu'ils ne l'aient pas fait, il perdra son Evêché.

Le neuviéme ordonne que si les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs se plaignent des Jugemens de leurs Evêques, ils seront jugez par les Evêques Voisins du consentement des leurs: que s'ils appellent de ce jugement, il faut que ce soit aux Conciles d'Afrique; & il excommunie ceux qui appelleront à des Juges au delà de la Mer.

Le dixiéme porte une exception de la Défense que l'on avoit faite de voiler une Vierge avant vingt-cinq ans, quand étant en danger de mort elle le demande, ou ses Parens pour elle.

Enfin, pour ne pas retenir plus long-tems les Evêques hors de leur Diocese, on en choisit trois de chaque Province, à qui l'on donne pouvoir de regler toutes choses avec Aurele, que l'on prie de souscrire aux Canons & aux Reglemens dont nous venons de parler, qui furent aussi signez de tous les Evêques.

Du

Du CONCILE de Telle ou de Zelle, & de quelques autres Conciles d'Afrique.

Concile de Telle ou de Zelle. 418.

ON met entre les Conciles d'Afrique un Concile tenu le 22. Fevrier l'an 418. à Telle ou Zelle, dont on rapporte un Decret qui confirme la quatriéme Lettre attribuée au Pape Syrice, & sous le nom duquel on trouve quelques Canons dans la Collection de Ferrand Diacre. On ne convient point du nom du lieu où ce Concile a été celebré. Il est dit dans le commencement qu'il a été tenu à Telle, quelques-uns ont crû qu'il faloit mettre Zelle au lieu de Telle, parce qu'il y a quelques Canons citez sous ce nom par Ferrand.

Le Pere Sirmond croit qu'il faut lire Telepte, parce que celui qui y preside, est Donatien de Telepte : cependant toutes les Editions appellent constamment ce Concile le Concile de Telle ; & nous apprenons dans la Notice de la Province Proconsulaire d'Afrique, qu'il y avoit une Ville de Telle dans cette Province qui avoit son Evêque. Cette Ville est differente de Telepte & de Zelle qui étoient dans la Province Byzacene. Quant à ce que Ferrand cite des Canons sous le nom du Concile de Telle & de Zelle, il ne s'ensuit pas de là qu'il ait crû que ce soit un même Concile ; au contraire, il est probable que les Canons qui sont rapportez dans sa Collection sous ces deux differens noms, sont de differens Conciles.

Mais il y a bien de l'apparence, comme le Pere Quesnel l'a remarqué, que le Concile de Telle, & les Canons rapportez dans Ferrand sous son nom, sont supposez.

Car premierement Telle étant une Ville de la Province Proconsulaire, quelle apparence y a-t-il que l'on y tint un Concile des Evêques de la Province Byzacene, & que Donatien Metropolitain de la Byzacene y presidât ?

Secondement, est-il à croire que l'on ait celebré un Concile nombreux au mois de Fevrier, dans le tems qu'il y avoit un Synode General d'Afrique indiqué pour le mois de May ?

Troisiémement, pourquoi suppose-t'on que les Legats de la Province Proconsulaire assisterent à un Concile de la Province Byzacene ? *Concile de Telle ou de Zelle 418.*

Quatriémement, on suppose que ce Concile fut assemblé pour recevoir la quatriéme Lettre du Pape Syrice. Cette Lettre est supposée, comme nous l'avons montré ; & quand elle ne le seroit pas, quelle apparence y a-t-il que les Afriquains se soient avisez si tard de la confirmer ? Y a-t-il quelque exemple qu'ils en aient usé ainsi ? quelle raison avoient-ils de le faire ? Pourquoi se servir de la Lettre du Pape écrite il y avoit plusieurs années, pour faire des Reglemens ?

Cinquiémement, quelques-uns des Canons qui se trouvent dans la Collection de Ferrand sous le nom du Concile de Telle, ne conviennent point à l'usage des Afriquains. Celui qui est dans le Chapitre 6. fait défenses *à un Evêque seul d'ordonner un autre Evêque, excepté l'Evêque de Rome.* Les Eveques d'Afrique n'auroient eu garde d'approuver cette exception contraire aux Canons & à l'usage. Les autres sont tirez de l'Epître de Syrice contre la continence des Afriquains, qui ne reconnoissoient point les Canons des autres Eglises, mais seulement ceux du Concile de Nicée, & ceux qui avoient été faits dans des Conciles d'Afrique. A l'égard des autres Canons qui sont citez sous le Concile de Telle ou de Zelle, ils peuvent être legitimes, & sont apparemment d'un autre Concile : ce sont ceux qui sont dans les chap. 3. 16. 65. 68. & 218. les autres sont dans les chap. 4. 6. 30. 138. 174.

Il est parlé dans ce Concile d'un autre Concile tenu à Thisdry, sous le nom duquel il y a deux Canons dans la Collection de Ferrand Diacre, chap. 76. & 77. On trouve encore dans cette Collection quelques Canons des Conciles d'Afrique, dont on n'a point d'autre Connoissance. Le sçavant Monsieur Baluze les a recüeillis dans sa Collection nouvelle des Conciles omis dans les precédentes Collections, Tome 1. pag. 366. & 367.

CONCILES de Carthage de l'an 418. & 419. en la cause d'Apiarius.

Conciles de Carthage sur Apiarius 418. & 419.

URbain Evêque de Siccé, Ville de la Province de la Mauritanie Cesarienne, qui avoit été autrefois Disciple de Saint Augustin, excommunia & degradra le Prêtre Apiarius comme aïant été mal ordonné. Celui-ci se refugia vers le Pape Zozime qui le reçût favorablement, & lui accorda la Communion. La conduite de ce Pape, contraire aux Regles de l'Eglise, qui défendent aux Evêques de recevoir les Clercs excommuniez par leurs Confreres, étonna les Evêques d'Afrique ; mais Zozime qui cherchoit à étendre son pouvoir & à agrandir son Autorité, ne laissa pas perdre cette occasion de la faire valoir. Il envoia donc pour Legats en Afrique un Evêque appellé Faustin, & deux Prêtres appellez Aselle & Philippe, non seulement pour faire rétablir Apiarius, mais aussi pour faire recevoir les Canons du Concile de Sardique touchant les Appellations des Evêques au Saint Siege, & les Jugemens des Clercs.

Quand les Afriquains virent que le Pape prenoit Apiarius en sa Protection, ils crûrent qu'il étoit plus à propos d'accommoder l'affaire de ce Prêtre, que d'avoir un démêlé avec le Pape sur ce sujet. Ainsi ils trouverent un temperament, en le faisant sortir de l'Eglise de Siccé sans lui ôter la Dignité du Sacerdoce, & lui permettant de faire les fonctions de son Ordre par tout ailleurs. Mais avant que cette Affaire fût terminée, comme ils se doutoient que les Legats du Pape Zozime n'étoient pas venus sans Dessein, ils les presserent de leur dire, de quoi on les avoit chargez. D'abord ils voulurent faire quelques Propositions de leur chef, mais les Afriquains sans s'y arrêter, leur demanderent les choses dont ils étoient chargez par écrit. Ils furent donc obligez de leur lire le Memoire instructif qu'ils avoient, qui contenoit quatre Chefs. Le premier étoit des Appellations au Saint Siege. Le second, pour empêcher les Evêques d'aller en Cour. Le troisiéme que l'on accordât aux Prêtres & aux Diacres la permission de faire examiner leurs causes par les Evêques Voisins. Par le quatriéme, il leur étoit ordonné d'excommunier ou de citer à Rome Urbain Evêque de Siccé, s'il ne changeoit ce qu'il avoit fait. Le second Chef ne souffroit pas de difficulté, parce que les Evêques d'Afrique avoient déja fait une Loi pour empêcher que les Evêques & les Prêtres n'allassent en Cour. A l'égard du quatriéme, ils y satisfirent, comme nous avons dit, en accommodant l'Affaire d'Apiarius. Ainsi le premier & le troisiéme étoient les seuls qui restoient à vuider ; ils étoient d'une extréme Consequence. Les Legats du Pape alleguerent pour soûtenir leurs Pretentions, les Canons du Concile de Sardique, qui donnent un recours au Saint Siege aux Evêques condamnez dans le Synode de la Province, & qui permettent à un Clerc condamné par son Evêque, de se pourvoir pardevant les Evêques des Provinces Voisines.

Conciles de Carthage sur Apiarius 418. & 419.

Quoi-que les Afriquains n'eussent point connoissance de ces Canons, neanmoins parceque les Legats du Pape les alleguerent affirmativement, ils promirent à cause du respect qu'ils portoient à ce Synode, d'executer ces Canons jusqu'à ce qu'ils eussent été éclaircis s'ils étoient du Concile de Nicée, ou s'ils n'en étoient pas. Ce fut la Resolution qu'ils prirent dans le premier Concile tenu sur cette Affaire à Carthage, dans l'Automne de l'an 418. & ils la firent sçavoir à Zozime.

Aprés la mort de ce Pape, les Evêques d'Afrique étant assemblez dans un Synode Universel qui se tint à Carthage le 23. jour de May au nombre de 217. les Legats du Pape étant assis dans ce Synode, sçavoir l'Evêque Faustin apres Aurele Evêque de Carthage, & Valentin Metropolitain de Numidie, & les Prêtres Philippe & Asellus aprés les Evêques ; on recita les Canons du Concile de Nicée, selon les Exemplaires que l'on avoit de part & d'autre. Comme les Afriquains ne trouverent point dans les leurs les Canons que les Legats du Pape soûtenoient être du Concile de Nicée ; Alype proposa d'envoïer des Deputez aux Evêques de Constantinople, d'Alexandrie & d'Antioche pour éclaircir cette difference, en prenant des Copies des veritables Actes du Concile de Nicée. On suivit cét avis, & l'on conclut, qu'en attendant on observeroit la Pratique portée dans ces Canons. L'on resolut même qu'on écriroit au Pape Boniface sur ce que l'on avoit fait, & qu'on le prieroit d'en écrire aussi aux Patriarches d'Orient, afin d'éclaircir ce fait. Aprés que l'on fût demeuré d'accord là-dessus, on

on recita le Symbole & les vingt Canons du Concile de Nicée, suivant l'exemplaire que Cecilien Evêque de Carthage avoit apporté en revenant de ce Concile où il avoit assisté. On y ajoûta trente-trois autres Canons conformes à la Discipline du Concile de Nicée. Le premier n'est qu'un avertissement d'Aurele sur les Canons du Concile de Nicée. Le second est une Profession de la sainte Trinité. Le troisiéme confirme le Reglement du Concile de Carthage de l'an 401. sur le Celibat des Evêques, des Prêtres & des Diacres. On dit que leur Ministere les y engage. Faustin confirme ce Reglement dans le quatriéme Canon. Le cinquiéme est contre l'avarice des Clercs qui entreprennent sur leurs Confreres. Le sixiéme renouvelle la Loi qui défend aux Prêtres de consacrer le saint Chrême, de reconcilier publiquement les Penitens, & de consacrer de Vierges. Le huitiéme permet aux Prêtres de reconcilier un Penitent en cas de necessité. Le neuviéme porte que l'on ne recevra point contre un Evêque l'accusation d'un homme coupable de crime. Le neuviéme est fait contre les Evêques ou les Prêtres qui reçoivent une personne excommuniée par son Evêque sans son consentement.

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

Le dixiéme & l'onziéme prononcent anatheme contre les Prêtres, qui étant repris par leurs Evêques, ont la hardiesse de lever Autel contre Autel, ou font un Schisme. Le douziéme regle le nombre des Juges necessaires pour rendre des jugemens Ecclesiastiques. Un Evêque doit être jugé par douze Evêques, un Prêtre par six Evêques avec son propre Evêque, & un Diacre par trois seulement. Le treiziéme Canon renouvelle les anciennes Loix sur les Ordinations des Evêques, sçavoir que l'on ne peut ordonner un Evêque sans le consentement du Primat, & qu'il est necessaire que trois Evêques au moins assistent à son Ordination. Le quatorziéme porte une exception du douziéme à l'égard de la Province Tripolitaine, où il y avoit peu d'Evêques, en déclarant que dans cette Province un Prêtre peut être jugé par cinq Evêques, & un Diacre par deux. On se contente aussi d'un seul Deputé pour la même raison.

Le quinziéme pour maintenir l'autorité des jugemens Ecclesiastiques entre les Clercs, leur défend de se pourvoir devant les Juges Civils, quand on les cite devant des Juges Ecclesiastiques; & en cas que cela leur arrive, quand ils gagneroient leur procés, on les dépose, si c'est une Affaire Criminelle; & on leur fait perdre ce qu'ils ont gagné, si c'est une Affaire Civile. On ordonne encore dans ce Canon, que si la Sentence des premiers Juges Ecclesiastiques se trouve infirmée par un jugement superieur, cela ne fera neanmoins aucun prejudice aux premiers Juges, s'ils ne sont pas convaincus d'avoir jugé par passion, ou d'avoir été corrompus par la faveur. On ajoûte que l'on ne peut pas appeller du jugement rendu par des Juges choisis, quand ils seroient en moindre nombre qu'il ne faut. Enfin l'on défend aux enfans des Prêtres de donner des Spectacles publics, ou d'y assister, & on déclare même que cela doit être défendu à tous les Chrêtiens.

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

Le seiziéme défend aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres d'être Fermiers ou Procureurs, ou de gagner leur vie en faisant des Commerces sordides. On oblige les Lecteurs quand ils seront venus à l'âge de Puberté, de se marier, ou de faire Vœu de Continence. On défend aux Clercs de tirer du profit de l'argent qu'ils prêtent. On ne veut pas que les Diacres soient ordonnez, ni les Vierges consacrées, avant l'âge de vingt-cinq ans. Enfin, il défend aux Lecteurs de saluer le Peuple, c'est à dire, en lisant, de porter la parole au Peuple, comme les Evêques avoient coûtume de faire en prêchant.

Le dix-septiême accorde à la Province de Silesie qui avoit été separée de la Numidie, le droit d'avoir son Primat ou Metropolitain, en dépendant du Primat de Numidie. Le dix-huitiéme enjoint aux Evêques qui ordonnent des Evêques ou des Clercs, de leur faire entendre les Canons. Il défend de donner l'Eucharistie aux morts, & il renouvelle le Reglement du Concile de Nicée, pour la Celebration des Conciles Provinciaux.

Le dix-neuviéme ordonne que celui qui accuse un Evêque, le déferera à son Metropolitain, qui le citera à comparoitre dans un mois, devant lui & devant les Juges qu'il aura choisis; que pendant ce tems l'Evêque ne sera point privé de la Communion; qu'au bout du mois, s'il allegue de bonnes raisons pour s'excuser de ce qu'il n'a pas comparu, on lui donnera encore un mois; que s'il ne comparoît pas à cette seconde assignation, il demeurera separé de la Communion, jusqu'à ce qu'il se soit justifié; & que s'il ne vient pas ensuite au Concile Universel, il est censé s'être condamné lui-même. Que l'accusateur ne doit point être privé de la Communion, s'il comparoît à tous les jours marquez; mais que s'il se retire, il en sera privé sans toutefois que cela lui ôte la faculté de poursuivre le procés. Il est enfin défendu dans ce Canon,

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

non, d'admettre pour accusateur une personne notée, à moins que ce ne soit sur ses propres interêts qu'il forme une accusation. Le vingtiéme étend ses Regles aux jugemens des Prêtres & des Diacres; & à l'égard des autres Clercs, il en laisse l'Evêque seul Juge.

Le vingt-uniéme défend aux fils des Clercs d'épouser des femmes Heretiques ou Païennes. Le vingt-deuxiéme empêche les Clercs de donner leurs biens à des Heretiques, quand même ils seroient leurs Parens. Le vingt-troisiéme défend aux Evêques de sortir d'Afrique, sans la permission du Metropolitain de chaque Province, de qui ils doivent recevoir une Lettre formée, ou une Lettre de recommandation. Le vingt-quatriéme défend de lire dans l'Eglise autre chose que les Livres Canoniques, dont il contient le Catalogue conforme à celui du Concile de Trente. Il est remarqué sur la fin de ce Canon qu'il faut faire sçavoir la teneur de ce Canon à Boniface & aux Evêques d'Italie, afin qu'ils le confirment, & que l'Eglise d'Afrique a appris par la Tradition de ses Peres, que les Livres contenus dans ce Catalogue doivent être lûs dans l'Eglise. Le vingt-cinquiéme Canon confirme la Loi du Celibat pour les Ordres superieurs, il l'étend jusqu'aux Soûdiacres; mais il laisse la liberté aux autres Clercs.

Le vingt-sixiéme défend de vendre les biens de l'Eglise & des Evêques, sans la permission du Metropolitain, à moins qu'il n'y ait quelque necessité pressante; & en ce cas, il veut qu'on prenne Conseil des Evêques les plus Voisins.

Le vingt-septiéme porte que l'on ne mettra point en Penitence publique les Prêtres & les Diacres, & que l'on n'élevera point au Sacerdoce des personnes qui auront été rebaptizées. Le vingt-huitiéme défend aux Prêtres & aux Diacres qui se plaignent des Jugemens de leurs Evêques, de chercher de Juges au dehors de l'Afrique; mais il leur permet de faire examiner leur cause par les Evêques Voisins, toutefois avec le consentement de leur propre Evêque; en quoi ce Canon est different de celui de Sardique, qui permettoit indifferemment aux Clercs de choisir des Evêques Voisins pour Juges, sans que le consentement de l'Evêque y fût necessaire.

Le vingt-neuviéme declare que celui-là s'est condamné soi-même en se laissant excommunier, qui dans un jugement Ecclesiastique pour avoir negligé de comparoître, ne laisse pas de communiquer avant que d'avoir été entendu. Le trentiéme porte, que si l'accusateur a quelque chose à craindre dans le lieu de l'accusé, il pourra choisir un lieu proche pour y produire ses témoins.

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

Le trente-uniéme punit les Clercs qui ne veulent pas se laisser promouvoir à des Ordres superieurs par leurs Evêques, en les privant des fonctions de leur Ministere. Le trente-deuxiéme declare que les Evêques, les Prêtres & les Diacres qui n'avoient rien quand ils ont été ordonnez, & qui depuis ont fait des acquisitions du bien de l'Eglise, doivent être traitez comme des personnes qui retiennent le bien d'autrui injustement, s'ils ne les donnent à l'Eglise: mais on leur permet de faire ce qu'ils voudront du bien qui leur vient par succession ou par donation. Enfin, le trente-troisiéme & dernier défend aux Prêtres de vendre le bien de l'Eglise à l'insçû de leurs Evêques, & aux Evêques à l'insçû du Concile & de ses Prêtres; il ne permet pas même au Metropolitain de rien usurper de ce qui appartient à son Eglise. Voilà ce qui fut ordonné dans la premiere Session de ce Concile. On lût ensuite les Canons des Conciles precedens d'Afrique, dans l'ordre où nous les voïons dans le Code de l'Eglise d'Afrique.

La derniere Session du Concile Universel fut le vingt-huitiéme May de la même année. Plusieurs Evêques se plaignirent de ce qu'on les retenoit trop long-tems, & demanderent à s'en retourner dans leur Diocese: c'est pourquoi l'on nomma des Deputez de chaque Province pour achever ce qui restoit encore à faire; mais avant que de se separer, ils ajoûterent six Canons aux precedens. Dans le premier ils défendent de recevoir l'accusation d'une personne accusée. Dans le second, ils ne veulent pas que l'on reçoive pour accusateurs les Esclaves, les Affranchis & les personnes infames, comme les Farceurs & les Comediens, non plus que les Heretiques & les Païens. Dans le troisiéme ils ordonnent que si l'accusation contient plusieurs chefs, & que l'accusateur ne puisse pas prouver le premier, il ne sera plus admis à proposer les autres.

Le quatriéme regle la qualité des temoins suivant ce qui a été dit de la qualité des accusateurs; c'est à dire, que celui qui ne pourroit pas être accusateur, ne peut pas non plus être témoin: & il ajoûte, que les Domestiques de l'accusateur ne peuvent pas non plus être reçûs pour témoins, ni ceux qui n'ont pas atteint l'âge de treize ans. Le cinquiéme Canon porte, que si un Evêque dit qu'une personne lui a confessé son crime à lui seul, & que cette personne le nie, & ne veüille pas se mettre en Penitence,

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

l'Evêque ne doit pas estimer qu'on lui fasse une injure de ne le pas croire sur sa parole, quoiqu'il dise qu'il ne veut pas communiquer avec cette personne par scrupule de conscience. Le Canon suivant ajoûte qu'en ce cas, si l'Evêque ne communique point avec cette personne, les autres Evêques ne communiqueront point avec cét Evêque, afin que les Evêques ne s'avisent pas d'avancer contre des personnes des choses qu'ils ne peuvent pas prouver. Ces Canons nous font voir que l'on confessoit des crimes à l'Evêque, & que l'Evêque excommunioit & mettoit en Penitence Publique pour ces crimes, quoi-que secrets; mais qu'ils ne pouvoient pas obliger dans le Fore exterieur ceux qui lui avoient confessé secretement leur crime, à faire Penitence Publique, à moins qu'il n'eût d'autres preuves pour les convaincre.

Aprés cela Aurele conclut le Synode, en remettant seulement au lendemain de faire réponse à Boniface. Tous les Evêques signerent & approuverent ce qui avoit été fait & lû dans le Synode.

Le Lendemain on dressa la Lettre au Pape Boniface, dans laquelle les Evêques d'Afrique lui rendirent conte de ce qui s'étoit fait au sujet du Memoire instructif que Zozime avoit donné à ses Legats, & lui promirent de faire executer les deux Canons du Concile de Sardique touchant les Appellations & les Jugemens des Clercs, jusqu'à ce que l'on eût reçû de Grece les veritables exemplaires du Concile de Nicée: à condition que s'ils n'y trouvoient point ces deux Canons, ils ne souffriroient point ce nouveau joug, qui paroît être un effet de l'ambition, & qu'on les laisseroit joüir de leurs anciens Privileges.

Ces exemplaires ne furent pas long-tems à venir, ils les reçûrent dés le mois de Novembre de la même année, avec des Lettres Obligeantes de Saint Cyrille & d'Attique de Constantinople, & n'y trouverent point les Canons alleguez par les Legats de Zozime, mais seulement la Formule de Foi & les vingt Canons ordinaires. Aussi-tôt qu'ils les eurent reçûs, ils les envoïerent au Pape Boniface.

Ceci sembloit avoir terminé la Contestation, & en effet, il n'en fut plus parlé sous Boniface; mais elle recommença sous le Pontificat du Pape Celestin. Car cét Apiarius à qui les Evêques d'Afrique avoient fait grace en faveur du Pape, au lieu de se comporter sagement, donna de grands sujets de plainte contre lui; de sorte que l'on fut obligé de le condamner. Il ne manqua pas d'avoir recours pour se faire rétablir, à la voie qui lui avoit déja réüssi: il alla trouver le Pape Celestin qui le reçût favorablement & l'admit à sa Communion, écrivit en sa faveur aux Evêques d'Afrique, & envoia Faustin pour procurer son rétablissement. Les Evêques d'Afrique s'assemblerent pour le juger. D'abord il s'opposa à leur jugement, sous pretexte de maintenir les Privileges du Saint Siege, & demanda à être reçû à la Communion, puisque Celestin à qui il avoit appellé, l'avoit reçû. Cette opposition soûtenuë par Faustin n'empêcha point les Evêques d'Afrique de proceder à l'examen des crimes dont on l'accusoit. Aprés qu'ils se „ furent assemblez par trois fois, Apiarius a„ voüa qu'il étoit coupable des crimes qu'on „ lui reprochoit: de sorte qu'il ne fut plus ne„ cessaire d'instruire son procés. Mais les Evêques d'Afrique voiant de quelle consequence il étoit d'empêcher qu'à l'avenir les jugemens des Conciles d'Afrique ne reçûssent de semblables atteintes, ils écrivirent une Lettre au Pape Celestin, dans laquelle aprés avoir raconté de quelle maniere s'étoit terminé l'affaire „ d'Apiarius, ils le prient instamment de ne „ plus écouter ceux qui viendront d'Afrique, „ & de ne plus recevoir à sa Communion ceux „ qui auront été excommuniez par les Evêques „ d'Afrique. Car, disent-ils, Vôtre Sainteté „ prendra garde, s'il lui plaît, que cela a été „ ainsi reglé dans le Concile de Nicée. Et „ quoi-qu'il n'y soit fait mention que des Clercs „ & des Laïques, il y a bien plus de raison d'ob„ server cette Regle à l'égard des Evêques; & „ ce seroit un grand desordre, si Vôtre Sain„ teté accordoit la Communion contre les Re„ gles à des Evêques excommuniez dans leurs „ Provinces. Il faut aussi que Vôtre Sainteté re„ jette, comme elle doit, les Prêtres & les au„ tres Clercs qui ont recours à elle pour éviter „ le châtiment qu'ils meritent, d'autant plus „ que nous ne lisons point que les Canons aïent „ ôté ce Privilege à l'Eglise d'Afrique, & que „ par les Decrets du Concile de Nicée, le ju„ gement des Prêtres & des autres Clercs aussi„ bien que celui des Evêques, appartient au „ Metropolitain. Car les Peres de ce Concile „ ont eu assez de Sagesse & de Justice, pour „ voir que toutes les causes doivent être termi„ nées dans les lieux où elles sont nées, & que „ chaque Province ne manquera point des lu„ mieres du Saint Esprit necessaires pour se bien „ gouverner, & pour rendre justice aux siens: „ d'autant plus qu'il est permis à ceux qui se „ croient lesez par les Sentences des Juges „ qu'on leur a donnez, d'avoir recours au Sy-

Conciles de Carthage sur Apiarius. 418. & 419.

„ node de la Province, ou même au Concile „ National. Ne seroit-ce pas une temerité à „ quelqu'un de nous, de croire que Dieu peut „ inspirer à une seule personne l'esprit de Justi- „ ce, & qu'il la refusera à un tres-grand nom- „ bre d'Evêques assemblez dans un Concile? „ Et comment peut-on croire qu'un jugement „ rendu hors du Païs au delà des Mers, puisse „ être stable, puisqu'il est tres-souvent impossi- „ ble d'y transporter les témoins? Ils ajoûtent „ qu'ils ont envoïé au Pape Boniface Predeces- „ seur de Celestin les veritables exemplaires du „ Concile de Nicée, où ne se trouvent point „ les Canons que Faustin avoit alleguez. Ils „ l'avertissent de ne plus envoier en Afrique „ des Clercs pour faire executer ses jugemens, „ de peur qu'il ne semblât introduire dans l'E- „ glise, qui ne respire que l'Humilité, le Faste „ & la Vanité de la Puissance du Siecle. Ils „ le conjurent enfin, de ne plus souffrir „ que Faustin demeure plus long-tems en A- „ frique.

CONCILE de Ravenne, en 419.

Concile de Ravenne. 419.

CE Concile fut assemblé à Ravenne au mois d'Avril de l'an 419. par ordre de l'Empereur Honorius, pour juger le different de Boniface & d'Eulalius, qui contestoient le Siege de l'Eglise de Rome. Comme les Evêques ne pûrent s'accorder, l'Empereur avoit dessein d'en assembler un plus nombreux, où il manda des Evêques des Gaules & d'Afrique: en attendant, il fut arrêté dans celui-ci que Boniface & Eulalius demeureroient hors de Rome, & qu'Achilleus Evêque de Spolet prendroit soin de cette Eglise, jusqu'à ce que ce different fût jugé. La precipitation d'Eulalius donna gain de cause à Boniface, & fut cause qu'il ne se tint point d'autre Concile sur ce sujet. Voïez ce que nous avons dit sur ceci en parlant du Pape Boniface.

CONCILE de Carthage de l'an 420.

Concile de Carthage. 420.

TOut ce que nous avons dit jusqu'ici des Conciles d'Afrique, celebrez au commencement du cinquiéme Siecle, nous fait assez connoître que la Vigilance des Evêques de ce Païs les faisoient assembler tres souvent, & nous donne lieu de conjecturer qu'il se tenoit tous les ans des Conciles à Carthage; mais on n'a pas les Actes de tous ces Conciles. Possidius dans la Vie de Saint Augustin nous donne à entendre qu'il y eut en 420. une Assemblée d'Evêques à Carthage, où une jeune fille confessa qu'elle avoit souffert des choses infames de la part des Manichéens. Saint Augustin rapporte la même chose dans son Traité des Heresies chapitre 46. & l'Auteur à qui l'on a donné le nom de Predestinatus, n'a pas oublié de mettre cette Assemblée au rang des Conciles d'Afrique; mais il se peut faire que ce n'ait été qu'une Assemblée d'Evêques aussi-bien que celle dans laquelle Saint Augustin fit choisir le Prêtre Heraclius pour être son Successeur, qui ne peut point passer pour un Concile.

CONCILE de Constantinople de l'an. 426.

Concile de Constantinople. 426.

CE Concile fut assemblé par le commandement de Theodose pour ordonner Sisinnius élû Evêque de Constantinople en la place d'Atticus. Theodore d'Antioche y assista, & y condamna l'Heresie des Messaliens par une Lettre Synodique; & Neon fut d'avis que tous ceux qui seroient convaincus d'avoir favorisé cette Secte, seroient chassez sans esperance de retour, quelque promesse qu'ils donnassent. La raison de cette severité extraordinaire vient de ce que ces Heretiques ne faisoient point de difficulté de renier leur Secte, en se servant même des plus effroïables sermens. Il est fait mention de ce Synode dans le Concile d'Ephese, où l'on confirme la Lettre Synodique, p. 3. act. 7.

CON-

CONCILE de Carthage de l'an 427. contre Leporius.

Concile de Carthage 427. LEporius Prêtre, & Moine de Marseille, imbu des erreurs de Pelage, aïant aussi soûtenu celle que Nestorius publia peu de tems aprés, fut chassé des Gaules. La Providence de Dieu le conduisit en Afrique, où il fut détrompé de ses erreurs par Aurele & par Saint Augustin qui l'instruisirent avec beaucoup de Charité. Quand il fut pleinement persuadé de la Verité, ils lui firent signer une Profession de Foi, dans laquelle il condamnoit en des termes fort aigres les erreurs qu'il avoit avancées touchant la Personne de JESUS-CHRIST, & faisoit clairement Profession de la Foi de l'Eglise. Aurele, Saint Augustin & quelques autres Evêques s'étant assemblez, signerent cette Profession, & écrivirent une Lettre à Procule de Marseille & aux autres Evêques de ce Païs, par laquelle, ils rendoient témoignage de la Conversion de Leporius, & les prioient de le recevoir charitablement. Ce Leporius aïant assisté à l'Assemblée que Saint Augustin fit à Hippone pour élire Heraclius pour son Successeur, tenuë sur la fin de l'an 426. ne peut avoir été renvoié qu'en 427.

CONCILE de Constantinople de l'an 428.

NEstorius aïant eté élû Evêque de Constantinople en 428. aprés la mort de Sisinnius, Philippe, ancien Prêtre de l'Eglise de Constantinople, trouva à redire à quelques Predications de Nestorius, & refusa de communiquer avec lui : cela irrita Nestorius qui le fit citer à son Concile, & persuada à Celestius de l'accuser. Mais Philippe étant venu au Concile, & Celestius n'y aïant point comparu, Philippe demeura pleinement justifié. Il est parlé de ce Concile dans le Memoire que Saint Cyrille donna à Possidonius, & qui fut porté à Rome. Concile de Constantinople 428.

Nous finissons ici la Premiere Partie du Tome des Auteurs du cinquiéme Siecle de l'Eglise, pour ne nous pas engager dans ce qui regarde l'Histoire du Concile d'Ephese, dont nous parlerons dans l'autre Partie de ce Tome.

Fin de la Premiere Partie du V. Siecle.





TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

dont il est parlé dans ce Volume.

Tems de leur Naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs Emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur Mort.*
	EVAGRE, du Pont Euxin, Disciple des Macaires, Diacre de Constantinople.	Fleurit depuis l'an 380. jusqu'à la fin du Siecle.	Mort en 406.
	MARC, Ermite.	A fleuri vers la fin du quatriéme Siecle.	
	SIMPLICIEN, Evêque de Milan, Successeur de Saint Ambroise.	Fleurit à la fin du quatriéme Siecle.	Mort en 400.
	VIGILE, Evêque de Trente.	Fleurit vers la fin du quatriéme Siecle	Martyrisé en 400.
Né en 348.	PRUDENCE, de Sarragoce, Poëte Chrétien.	A fleuri sur la fin du quatriéme Siecle.	Mort vers l'an 410.
	DIADOCHUS, Evêque.	Fleurit selon quelques-uns vers la fin du quatriéme Siecle, & selon d'autres à fin du cinquiéme.	
	AUDENTIUS, Evêque d'Espagne.	Fleurit sur la fin du quatriéme Siecle.	
	SEVERUS ENDELECHIUS, Poëte Chrêtien.	Fleurit vers la fin du quatriéme Siecle.	

VIGI-

Tems de leur Naissance.	Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs Emplois.	Tems auquel ils ont fleuri.	Tems de leur Mort.
	FLAVIEN, Evêque d'Antioche.	Fleurit depuis l'an 380. jusqu'à la fin du Siecle.	Mort l'an 404.
Né en 347.	SAINT JEAN CHRYSOSTOME, Evêque de Constantinople.	Fleurit depuis l'an 370. jusqu'au Commencement de l'autre Siecle. Il prêcha en 380. & fut ordonné Evêque de Constantinople en 398. déposé en 403. & chassé en 404.	Mort en exil en 407.
	ANTIOCHUS, Evêque de Ptolemaïde.	Fameux Predicateur sur la fin du quatriéme Siecle.	
	SEVERIEN, Evêque de Gabale.	Fleurit à la fin du quatriéme Siecle.	
	ASTERE. Evêque d'Amasée.	Fleurit vers la fin du quatriéme Siecle.	
	ANASTASE, Evêque de Rome.	Ordonné en 398.	Mort en 402.
	CHROMACE, Evêque d'Aquilée.	Fleurit vers la fin du quatriéme Siecle.	
	GAUDENCE, Evêque de Bresse.	Ordonné en 387.	Mort vers l'an 410.
	JEAN, Evêque de Jerusalem.	Ordonné en 387.	Mort en 416.
	THEOPHILE, Evêque d'Alexandrie.	Ordonné en 385.	Mort en 412.
	THEODORE, Evêque de Mopsueste.	Fleurit à Antioche vers la fin du quatriéme Siecle, & fut ordonné au Commencement du cinquiéme.	

Tems de leur Naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs Emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur Mort.*
	PALLADE, Solitaire, & depuis Evêque de Helenopole.	Fleurit principalement au Commencement du cinquiéme Siecle.	Mort aprés l'an 421.
	S. INNOCENT I. Evêque de Rome.	Ordonné en 402.	Mort en 417.
Né en 345.	S. JEROME, Prêtre.	Fleurit depuis l'an 370. jusqu'à sa Mort.	Mort en 420.
	RUFFIN, Prêtre d'Aquilée.	Fleurit depuis l'an 372.	Mort en 410.
	SOPHRONIUS.	Fleurit au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	SEVERE SULPICE, Prêtre d'Agen.	Fleurit depuis l'an 380. jusqu'en 420.	Mort en 420.
Baptizé en 389. aprés avoir été Consul en 378.	S. PAULIN, Evêque de Nole.	Ordonné Prêtre en 393. & Evêque en 409.	Mort en 431.
	PELAGE, Moine Anglois.	Publia ses Erreurs vers la fin du quatriéme Siecle.	
	CELESTIUS. Disciple de Pelage.	Dogmatiza au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	NICEAS, Evêque Italien.	A fleuri au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	OLYMPIUS, Evêque d'Espagne.	A fleuri au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	BACHIARIUS, Philosophe Chrétien.	Fleurit au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	SABBATIUS, Evêque dans les Gaules.	A fleuri au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	ISAAC, Ex-Juif.	A fleuri au Commencement du cinquiéme Siecle.	

Tems de leur Naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur Mort.*
	PAUL OROSE, Prêtre Espagnol.	Fleurit sous les Empereurs Arcadius & Honorius au Commencement du cinquiéme Siecle.	
	LUCIEN, Prêtre. AVITUS, Prêtre Espagnol. EVODIUS, Evêque d'Uzale. SEVERUS, Evêque de Minorque. MARCELLUS, Memorialis. EUSEBE, URSIN, Moine. MACAIRE, Moine de Rome. HELIODORE, Prêtre d'Antioche. PAUL, Evêque. HELVIDIUS. VIGILANCE, Prêtre.	Ont écrit au Commencement du cinquiéme Siecle.	
Né à Thagaste le 13. Novembre 354.	SAINT AUGUSTIN, Evêque d'Hippone.	Fut converti en 387. Ordonné Prêtre en 391. & Evêque en 395. a commencé à écrire en 387. & n'a cessé de composer jusqu'à sa mort.	Mort le 21. Août de l'an 430.
	ZOZIME, Evêque de Rome.	Ordonné en 417.	Mort en 418.
	BONIFACE I. Evêque de Rome.	Ordonné en 418.	Mort en 423.
	SYNESIUS, Philosophe Platonicien, Evêque de Ptolemaïde.	Fleurit pour les belles Lettres à la fin du quatriéme Siecle & au Commencement du cinquiéme, & fut élû Evêque en 410.	Mort aprés l'an 412.

Fin de la Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques.



TABLE CHRONOLOGIQUE DES CONCILES

Tenus dans le quatriéme Siecle de l'Eglise.

Le Chifre marque l'Année de l'Ere Vulgaire.

Synode Romain ſous Innocent I. 430
Concile de Mileve. 402.
Conciles tenus à Conſtantinople & à Epheſe. 400. 401.
Concile du Chêne. 403.
Concile de Carthage. 403.
Concile de Carthage. 404.
Concile de Carthage. 405.
Concile de Carthage. 407.
Deux Conciles de Carthage. 408.
Concile de Carthage. 409.
Concile de Carthage. 410.
Concile de Ptolemaïde. 411.
Conference de Carthage. 411.
Concile de Zerthe. 412.
Premier Concile de Carthage contre Celeſtius. 412.
Conference de Jeruſalem. 415.
Concile de Dioſpole. 418.
Concile de Mileve. 416.
Concile de Carthage. 417.
Concile de Carthage. 418.
Concile de Telle, ou de Zelle. 418.
Deuxiéme Concile de Carthage contre Celeſtius. 416.
Conciles de Carthage en la Cauſe d'Apiarius. 418. 419.
Concile de Ravenne. 419.
Concile de Carthage. 420.
Concile de Conſtantinople. 426.
Concile de Carthage contre Leporius. 427.
Concile de Conſtantinople. 428.

Fin de la Table Chronologique des Conciles tenus dans le quatriéme Siecle.





TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

Dont il est parlé dans ce Volume.

Fin de la Table Alphabetique des Auteurs Ecclesiastiques.





TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES

Tenus depuis l'an 400. jusqu'à l'an 430.

Fin de la Table Alphabetique de Conciles.





TABLE DE TOUS LES OUVRAGES DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, dont il est parlé dans ce Volume.

EVAGRE DU PONT.

Ouvrages Veritables que nous avons.

UNe partie du Livre Gnostique & du Livre Pratique, contenus en cent soixante-onze Sentences avec onze Instructions pour des Moines, données par M. Cotelier dans le troisiéme Tome des Monumens de l'Eglise Grecque, pag. 68.

Le Traité Antirrhetique, ou plûtôt le Sommaire de ce Traité, donné par M. Bigot à la fin de Pallade.

L'Histoire de Pacon parmi les Oeuvres de Saint Nil.

Sentences attribuées à Saint Nil, qui se trouvent dans les Oeuvres de cét Auteur, depuis la page 543. jusqu'à la page 575.

Autres Sentences qui sont à la fin du premier Volume de la Bibliotheque des Peres Grecque & Latine.

Un petit Traité des Noms de Dieu, donné par Monsieur Cotelier dans le second Volume des Monumens, page 116.

Fragmens & Sentences d'Evagre, rapportez dans le Code des Regles Monastiques, dans les Apophthegmes des Peres, & dans le Thresor Ascetique du P. Poussin.

Trois Fragmens tirez des Livres Gnostique & Pratique, rapportez par Socrate, liv. 3. chap. 3. liv. 4. chap. 23.

Ouvrages Perdus.

Les Livres Gnostique, Pratique & Antirrhetique.
Six cens Problemes.
Deux Livres de Sentences.

MARC ERMITE.

Ouvrages que nous avons.

Huit Discours Spirituels, dans la Bibliotheque des Peres.

Ouvrages Perdus.

Un Discours neuviéme contre les Melchisedeciens.

SIMPLICIEN.

Ouvrages Veritables que nous avons.

Deux Lettres dans saint Augustin.

Ouvrages Perdus.

Une Lettre dont parle Gennade.

VIGILE DE TRENTE.

Ouvrages Veritables.

Lettre sur des Martyrs, rapportée par Surius au 23. May.

PRUDENCE.

Ouvrages Veritables.

La Psychomachie.
Les Cathemerines.
Hymnes des Couronnes.
Apotheose.
L'Hamartigenie.
Deux Livres contre Symmaque.
Abregé de quelques Histoires de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Ouvrages Perdus.

Le Dittochée.
Un Commentaire sur l'Ouvrage des six Jours.

DIADOCHUS.

Ouvrages Veritables.

Cent Chapitres touchant la Vie Spirituelle.

Ouvrages Perdus.

Dix Definitions.

AUDENTIUS.

Ouvrage Perdu.

Traité de la Foi contre les Heretiques.

ENDELECHIUS.

Ouvrage Veritable.

Une Bucolique.

FLAVIEN.

Ouvrages Perdus.

Sermons sur differens Sujets, dont Theodoret rapporte quelques Fragmens.

SAINT JEAN-CHRYSOSTOME.

VOyez le Catalogue de ses Ouvrages, pag. 58. & suivantes.

ANTIOCHUS.

Ouvrages Veritables.

Fragment rapporté par Theodoret dans son second Dialogue.
Autres Fragmens rapportez par Gelase dans le Livre des deux Natures.

Ouvrages Perdus.

Discours contre l'Avarice.
Sermon sur la Parabole de l'Aveugle né, & plusieurs autres Homelies.

SEVERIEN.

Ouvrages Veritables.

Un Sermon des Seaux, un autre sur le Serpent d'Airain, & plusieurs autres qui se trouvent parmi ceux de saint Jean Chrysostome, dont vous avez le Catalogue, page. 26. 27. & 77.
Six Sermons sur la Creation du Monde,
Deux Fragmens rapportez par Gelase, & quelques autres tirez des Chaînes sur l'Ecriture.

Ouvrages Perdus.

Commentaire sur l'Epître aux Galates.
Traité sur la Fête du Baptême & de l'Epiphanie de Jesus-Christ.
Discours contre Novat, & plusieurs Sermons.

ASTERE.

Ouvrages Veritables.

Onze Sermons sur differens Sujets.
Extraits de plusieurs autres rapportez par Photius.
Trois Homelies sur les Pseaumes données par M. Cotelier, si toutefois elles sont de cét Auteur.

Ouvrages Perdus.

Plusieurs autres Sermons.

ANASTASE.

Ouvrage Veritable.

Lettre à Jean de Jerusalem.

Ouvrages Perdus.

Lettre Synodique contre Origenes.
Lettre à Ruffin.
Lettre à Venerius.
Traité de l'Incarnation.

Ouvrages Supposez.

Deux Lettres, l'une adressée aux Evêques Allemans & Bourguignons, & l'autre à Nectarius.

CHROMACE.

Ouvrage Veritable.

Discours sur les Beatitudes.

Ouvrages Perdus.

Commentaire sur l'Evangile entier de Saint Matthieu.
Plusieurs Sermons.

Ouvrage Supposé.

Lettre de Chromace à saint Jerôme, sur le Martyrologe.

GAUDENCE.

Ouvrages Veritables.

Dix-neuf Sermons.
Quatre petits Traitez.
Vie de saint Philastre.

JEAN DE JERUSALEM.

Ouvrage Perdu.

Un Livre Apologetique contre ses Ennemis.

Ouvrage Supposé.

Traité à Caprasius de l'Institution des Moines.

THEOPHILE D'ALEXANDRIE.

Ouvrages Veritables.

Trois Epîtres Paschales, parmi les Oeuvres de saint Jerôme.

Trois autres Lettres, *ibidem.*

Quelques Fragmens Grecs d'autres Lettres Paschales rapportées par Theodoret, & dans les Conciles d'Ephese & de Chalcedoine.

Un autre Fragment de son Traité contre Origenes, & deux Fragmens d'un Traité adressé aux Moines de Scithe.

Ouvrages Perdus.

Traité contre Origenes.

Traité contre les Anthropomorphites.

Cycle des Fêtes de Pâques.

Les deux premiéres Epîtres Paschales, & la sixiéme.

Traité aux Moines de Scithe écrit contre Saint Jean-Chrysostome.

THEODORE DE MOPSUESTE.

Voyez le Catalogue que nous avons fait de ses Ouvrages, page 91.

PALLADE.

Ouvrages Veritables.

Histoire Lausiaque.

Vie de Saint Jean-Chrysostome qui est peut-être d'un autre Pallade.

INNOCENT I.

Ouvrages Veritables.

Trente-quatre Lettres, dont la trentiéme est Supposée.

SAINT JEROME.

Ouvrages Veritables.

Quarante-neuf Lettres d'Exhortation, d'Instruction ou d'Eloge, avec les Vies de saint Paul Ermite, de saint Hilarion & de Malc, contenuës dans le premier Tome de ses Oeuvres.

Traité contre Helvidius.

Deux Livres contre Jovinien.

Apologie de ces deux Livres adressée à Pammachius.

Lettre Apologetique à Domnion & à Pammachius.

Lettre & Traité contre Vigilance.

Lettre à Marcelle contre Montan.

Lettre à Riparius contre Vigilance.

Lettre à Apronius contre les Origenistes.

Deux Lettres à Damase sur les Hypostases.

Dialogue contre les Luciferiens.

Lettre à Avitus sur les Erreurs d'Origenes.

Traduction de la Lettre de saint Epiphane à Jean de Jerusalem.

Lettre à Pammachius contre les Erreurs de Jean de Jerusalem.

Lettre à Theophile contre le même.

Lettre à Pammachius contre Origenes.

Lettre à Ruffin.

Trois Livres d'Apologie contre Ruffin.

Lettre à Ctesiphon, & trois Livres de Dialogues contre les Pelagiens.

Trois Lettres à Theophile.

Lettre contre Vigilance.

Quelques autres Lettres sur differens Sujets de Doctrine, particulierement à saint Augustin.

Traité de la meilleure Maniere de traduire.

Cinquante Lettres ou environ de Critique sur l'Ecriture Sainte.

Livre des Noms des Païs & des Villes, dont il est parlé dans la Bible.

Explication des Noms Propres des Hebreux.

Explication de l'Alphabet Hebreu.

Tradition des Juifs.

Lettres à Minerius & à Paulin.

Traité des Hommes Illustres, ou des Ecrivains Ecclesiastiques.

Version Latine du Texte de la Bible sur les Septante.

Version Nouvelle sur le Texte Hebreu.

Dix-huit Livres de Commentaires sur Isaïe.

Six Livres sur Jeremie.

Quatorze Livres sur Ezechiel.

Un *Livre* sur Daniel.

Commentaire sur l'Ecclesiaste, & sur les douze petits Prophetes.

Concordance des quatre Evangiles.

Quatre *Livres* de Notes sur l'Evangile de saint Matthieu.

Commentaires sur les Epîtres de saint Paul aux *Galates*, aux Ephesiens, à Tite, & à Philemon.

Traduction du *Livre* de Didyme touchant le Saint Esprit.

Traduction de quelques Homelies d'Origenes.

Traduction de la Chronique d'Eusebe.

Ouvrages Veritables.

Notes sur les Pseaumes.

Commentaire sur le dixiéme Pseaume, & sur les six Suivans.

Traité sur le *Livre* de Iob.

Traité des Heresies.

Traité de la Resurrection.
Lettre à Antius.
Notes sur les Prophetes.

Ouvrages Supposez.

Questions sur les Paralipomenes, & sur les Livres des Rois.
Explication des Païs & des Villes dont il est parlé dans les Actes.
Commentaire sur les Lamentations de Jeremie.
Livre de Notes sur saint Marc.
Commentaire sur les Pseaumes.
Commentaire sur le Livre de Job.
Commentaire sur les Epîtres de saint Paul.
Lettre à Demetriade.
Lettres & Traitez qui sont dans le dernier Tome, dont vous avez la Critique, page 132. & suivantes de cette Bibliotheque.

RUFFIN.

Ouvrages Veritables.

Traductions des Ouvrages de plusieurs Auteurs, dont vous avez le Catalogue, pages 140 & 141.
Deux Livres d'Histoire Ecclesiastique.
Ecrit sur la Falsification des Livres d'Origenes.
Un Livre d'Invectives contre saint Jerôme.
Apologie au Pape Anastase.
Explication du Symbole.
Explication des Benedictions de Jacob.
Commentaire sur les Prophetes Osée, Joël & Amos.

Ouvrages Perdus.

Plusieurs Lettres & quelques Versions.

Ouvrage Supposé.

Commentaire sur les soixante-quinze premiers Pseaumes.

SOPHRONIUS.

Ouvrage Veritable.

Version en Grec du Traité des Hommes illustres de saint Jerôme.

Ouvrages Perdus.

Eloge de Bethléem.
Discours de la Ruïne de Serapis.
Traduction du Traité de la Virginité de saint Jerôme.
Traduction de la Version Latine des Pseaumes & des Prophetes faite par saint Jerôme.

SEVERE SULPICE.

Ouvrages Veritables.

Abregé de l'Histoire sacrée divisée en deux Livres.
Vie de saint Martin.
Trois Lettres sur les Vertus & sur la Mort de ce même Saint.
Trois Dialogues.
Sept Lettres.

Ouvrages Perdus.

Plusieurs Lettres de Pieté.

SAINT PAULIN.

Ouvrages Veritables.

Cinquante Lettres de Doctrine ou de Pieté.
Passion de saint Genest.
Trente deux pieces de Poësie.

Ouvrages Perdus.

Abregé de l'Histoire des Rois.
Panegyrique de Theodose.
Lettre à sa Sœur du Mépris du Monde, & quelques autres.
Traité de la Penitence & de la Loüange des Martyrs.
Un Sacramentaire.

PELAGE.

Ouvrages Veritables.

Commentaire sur les Epîtres de saint Paul attribué à saint Jerôme.
Lettre à Demetriade & quelques autres qui sont dans le dernier Tome de saint Jerôme.
Confession de Foi au Pape Innocent.
Fragmens du Traité des Forces de la Nature & de celui du Libre Arbitre dans saint Augustin.

Ouvrages Perdus.

Traité des Forces de la Nature.
Plusieurs Livres sur le Libre Arbitre.

CELESTIUS.

Ouvrages Veritables.

Six Propositions.
Huit Definitions ou Raisonnemens.
Profession de Foi au Pape Zozime dont nous n'avons que quelques Fragmens,

NICEAS.

Ouvrages Perdus.

Six Livres d'Instructions.
Traité adressé à une Vierge tombée dans le Peché.

OLIMPIUS.

Ouvrage Perdu.

Traité sur l'Origine & la Nature du Peché.

BACHIARIUS.

Ouvrage Veritable.

Lettre sur la Penitence d'un Moine.

Ouvrages Perdus.

Un Traité de la Foi.
Discours sur la Fin de la Vie de Salomon.

SABBATIUS.

Ouvrage Perdu.

Traité de la Foi.

ISAAC.

Ouvrage Veritable.

Traité de la Trinité & de l'Incarnation.

PAUL OROSE.

Ouvrage Veritable.

Histoire Universelle, appellée l'Hormeste.

LUCIEN.

Ouvrage Veritable.

Histoire de l'Invention des Reliques de saint Etienne.

AVITUS.

Ouvrage Veritable.

Traduction du Livre de Lucien, de l'Invention des Reliques de saint Etienne.

EVODIUS.

Ouvrage Veritable.

Traité de la Foi ou de l'Unité de la Trinité, parmi les Oeuvres de saint Augustin.

Ouvrages Supposez.

Deux Livres sur les Miracles des Reliques de saint Etienne.

SEVERUS.

Ouvrage Veritable.

Lettre de la Conversion des Juifs de l'Isle de Minorque, faite par les Miracles des Reliques de saint Etienne.

MARCELLUS MEMORIALIS.

Ouvrage Veritable.

Actes de la Conference de Carthage.

EUSEBE.

Ouvrage Perdu.

Traité du Mystere de la Croix.

URSIN.

Ouvrage Veritable.

Traité contre la Reïteration du Baptême donné par les Heretiques.

MACAIRE.

Ouvrage Perdu.

Traité contre les Astrologues.

HELIODORE.

Ouvrage Perdu.

Traité de la Virginité.

PAUL.

Ouvrage Perdu.

Traité de la Penitence.

HELVIDIUS.

Ouvrage Perdu.

Traité contre la Virginité de Marie, refuté par saint Jerôme.

VIGILANCE.

Ouvrage Perdu.

Quelques Traitez sur la Discipline de l'Eglise.

SAINT AUGUSTIN.

TOME. I.

Ouvrages Veritables.

Deux Livres intitulez des Retractations.
Treize Livres de Confessions.

Le

Le Combat du Chrétien.
Le Livre d'Instruction.
Traité de la Continence.
Traité du Bien du Mariage.
Traité de la sainte Virginité.
Traité des Avantages de la Viduité.
Deux Livres touchant les Mariages qu'on ne peut excuser d'Adultere.
Livre du Mensonge.
Traité contre le Mensonge.
Traité du Travail des Moines.
Traité contre les Predictions des Demons.
Traité du Soin qu'on doit avoir pour les Morts.
Traité de la Patience.
Sermon sur le Symbole.

Ouvrages Supposez.

Trois Sermons sur le Symbole.
Sermon sur la quatriéme Ferie.
Discours du Deluge.
Sermon sur la Persecution des Barbares.
Sermon du Nouveau Cantique.
Sermon de la Discipline & de l'Utilité du Jeûne.
Sermon de la Prise de Rome.
Recüeil de vingt-une Questions.
Soixante-cinq Questions.
Livre de la Foi à Pierre.
Livre de l'Esprit & de l'Ame.
Traité de l'Amitié.
Livre de la Substance de l'Amour.
Livre de l'Amour de Dieu.
Les Soliloques.
Livre de Meditations.
Traité de la Contrition du Cœur.
Le Manuel.
Le Miroir.
Le Miroir du Pecheur.
L'Echelle du Paradis.
Traité de la Connoissance de la Vie.
Livre de la Vie Chrétienne.
Livre des Enseignemens salutaires.
Livre des douze Abus du Siecle.
Le Combat des Vertus & des Vices.
Livre de la Sobrieté & de la Charité.
Livre de la Vraie & de la Fausse Penitence.
Traité de l'Antechrist.
Traité sur le *Magnificat.*
Traité de l'Assomption de la Vierge.
Discours sur la Visite des Malades.
Quelques Sermons.
Sermons aux Freres Ermites.

TOME VII.

Ouvrages Veritables.

Vingt-deux Livres de la Cité de Dieu.

TOME VIII.

Contenant les Ecrits contre les Heretiques.

Ouvrages Veritables.

Traité des Heresies adressé à Quod vult Deus.
Traité contre les Juifs.
Traité de l'Utilité de la Foi.
Traité des deux Ames.
Conference avec Fortunat.
Traité contre Adimante.
Traité contre l'Epître du Fondement de Manichée
Trente-trois Livres contre Fauste Manichéen.
Conference avec Felix.
Traité de la Nature du Bien.
Livre contre Secondin.
Deux Livres contre l'Adversaire de la Loi & des Prophetes.
Traité contre les Priscilianistes & les Origenistes.
Réponse au Discours d'un Arien.
Conference contre Maximin.
Quinze Livres de la Trinité.

Ouvrages Supposez.

Discours des cinq Heresies.
Procés de l'Eglise & de la Synagogue.
Le Livre de la Foi.
Memoire de la Maniere dont il faut recevoir les Manichéens.
Livre de l'Unité de la Trinité.
Deux Livres de l'Incarnation.
Traité de l'Unité & de la Trinité.
Traité de l'Essence de la Divinité.
Dialogue de l'Unité de la Sainte Trinité.
Livre des Dogmes Ecclesiastiques.

TOME IX.

Contenant les Traitez contre les Donatistes.

Ouvrages Veritables.

Prose contre les Donatistes.
Trois Livres contre l'Epître de Parmenien.
Sept Livres du Baptême.
Trois Livres contre Petilien.
Lettre aux Catholiques contre Petilien.
Quatre Livres contre Cresconius.
Livre du Baptême Unique contre Petilien.
Abregé de la Conférence de Carthage.
Ecrit adressé aux Donatistes, aprés la Conference de Carthage.
Conference avec Emerite.
Deux Livres contre Gaudence.

Ouvrages Perdus.

Livre contre l'Epître de Donat.
Deux Livres contre les Donatistes.
Livre contre Centurius.
Livre de Preuves & de Témoignages contre les Donatistes.
Traité contre un Donatiste.

Avertiſſement aux Donatiſtes.
Ecrit adreſſé à Emerite.

Ouvrages Suppoſez.

Sermon touchant Ruſticien.
Livre contre Fulgence.

TOME. X.

Contenant les Traitez contre les Pelagiens.

Ouvrages Veritables.

Trois Livres des Merites & de la Remiſſion des Pechez.
Livre de l'Eſprit & de la Lettre.
Traité de la Nature & de la Grace.
Livre des Actes de Pelage.
Traité de la Grace de JESUS-CHRIST.
Traité du Peché Originel.
Traité de la Perfection de la Juſtice.
Deux Livres des Nôces, & de la Concupiſcence.
Six Livres contre Julien.
Quatre Livres à Boniface.
Livre de la Grace & du Libre Arbitre.
Traité de la Correction & de la Grace.
Traité de la Predeſtination des Saints.
Traité du Don de la Perſeverance.
Six Livres du ſecond Ouvrage contre Julien.
Quatre Traitez de l'Origine de l'Ame.

Ouvrages Suppoſez.

Traité intitulé Hypognoſticon.
Traité de la Predeſtination & de la Grace.
Traité de la Predeſtination.

ZOZIME.

Ouvrages Veritables.

Premiere Lettre aux Afriquains.
Seconde Lettre aux Afriquains.
Troiſiéme Lettre aux Afriquains.
Fragment d'une Lettre à tous les Evêques contre Celestius & Pelage.
Lettre aux Evêques de Gaule des Privileges de l'Egliſe d'Arles.
Lettre aux Evêques des Provinces Viennoiſe & Narbonnoiſe.
Lettre à Hilaire de Narbonne.
Deux Lettres à Patrocle.
Lettre au Peuple de Marſeille.
Lettre Circulaire contre Urſus & Tuentius.
Lettre à Heſychius, Evêque de Salone.
Lettre aux Clergé de Ravenne.
Lettre aux Evêques de la Province Byzacene, qui eſt fort Douteuſe.

BONIFACE I.

Ouvrages Veritables.

Lettre à l'Empereur.
Lettre à Patrocle & aux Evêques des ſept Provinces des Gaules.
Lettres à Hilaire de Narbonne.

SYNESIUS.

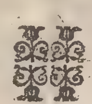
Ouvrages Veritables.

Diſcours de la Maniere de bien regner.
Diſcours à Peonius.
Livre intitulé, Dion de Pruſe.
L'Eloge de la Tête Chauve.
Deux Livres de la Providence.
Le Livre des Songes.
Cent cinquante-cinq Lettres.

Ouvrages Perdus.

Les Cynegetiques.

Fin de la Table des Ouvrages des Auteurs Eccleſiaſtiques.





TABLE

DES ACTES, DES FORMULES DE FOI, ET DES CANONS DES CONCILES, dont il est parlé dans ce Volume.

Conciles.	*Années.*	*Actes, Formules & Canons.*
Concile de Diospole.	418.	Actes dans Saint Augustin, au Livre des Actes de Pelage.
Second Concile de Carthage contre Celestius & Pelage.	416.	
Concile de Mileve.	416.	Lettres 175. 176. & 177. parmi celles de Saint Augustin.
Concile de Carthage.	417.	Lettre à Zozime, & Recüeil de Pieces.
Concile de Carthage.	418.	Huit Canons contre les Erreurs de Pelage, & dix Canons sur la Discipline.
Concile de Telle, ou de Zelle.	418.	Quelques Canons.
Conciles de Carthage en la Cause d'Apiarius, de l'an	418.	Actes. Lettre à Zozime.
Autre Concile de	419.	
Concile de Ravenne.	419.	Actes. Trente-trois Canons, six autres Canons, Lettres à Boniface & à Celestin.
Concile de Carthage, de l'an	420.	
Concile de Constantinople.	426.	Lettre Synodique.
Concile de Carthage contre Leporius.	427.	Profession de Foi, & Lettre aux Evêques des Gaules.
Concile de Constantinople.	428.	

Fin de la Table des Actes, des Formules de Foi, & des Canons des Conciles.



TABLE

TABLE DE TOUS LES OUVRAGES DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, dont il est parlé dans ce Volume, disposez par ordre des Matieres.

Cette Table ne contient que les Ouvrages Veritables que nous avons.

ARIENS.

PELAGIENS.

DONATISTES.

Traitez sur les Dogmes de Religion.

Sur la Trinité.

Sur l'Incarnation.

Sur differentes Matieres.

Traitez sur la Discipline de l'Eglise.

Dé-

Défense de la Vie Monastique, du même.
Comparaison d'un Moine & d'un Roi, du même.
Livres du Sacerdoce, du même.
Deux Discours à Theodore, du même.
Trois Traitez de la Componction du Cœur, du même.
Traité de la Virginité, du même.
Deux Discours contre l'Habitation des Femmes avec les Clercs, du même.
Discours pour apprendre à un Religieux de ne se point servir de raillerie, du même.
Deux Discours à une Jeune Veuve, du même.
L'Homelie de l'Anathême, & quelques autres, du même.
Lettres contenuës dans le premier Tome des Oeuvres de saint Jerôme.
Traité du même contre Iovinien & Vigilance.
Plusieurs Lettres de saint Paulin, & particulierement les 1. 2. 45. 46. 22. 23. 26. 29. 30. 32. 38.
Lettre de Bachiarius sur la Penitence.
Traité d'Ursin contre la Reïtération du Baptême donné par les Heretiques.
Traitez de saint Augustin, de la Continence & du Bien du Mariage, de la sainte Virginité, des Avantages de la Viduité, des Mariages Adulterins, du Travail des Moines, & du Soin qu'on doit avoir pour les Morts.
Réponses du même aux Questions de Dulcitius.
Lettres du même marquées dans la Table des P. P. Benedictins.
Lettres des Papes Zozime & Boniface I.
Lettres de Synesius, & particulierement les 5. 9. 11. 12. 13. 57. 58. 79. 89. 66. 67. 76. 95. & 105.
Canons des Conciles rapportez à la fin de ce Volume.

Livres de Morale & de Pieté.

Traitez & Fragmens des Livres d'Evagre du Pont.
Discours Spirituels de Marc l'Ermite.
La Psychomachie, les Cathemerines, & l'Hamartigenie de Prudence.
Cent chapitres de la Vie Spirituelle, par Diadochus.
Sermon de Severien parmi les Oeuvres de saint Jean-Chrysostome.
Sermons d'Astere d'Amasée, avec les Extraits de Photius.
Ouvrages de Gaudence.
Les quarante-neuf Lettres contenuës dans le premier Tome des Oeuvres de saint Jerôme.
Sermons de saint Chrysostome, dont vous avez le Catalogue, p. 58, & suivantes.
Traitez de Pieté & de Morale du même, dont vous avez le Catalogue, p. 70 & 71.
La plûpart des Lettres du même.
Sept Lettres de Sulpice Severe.
La plûpart des Lettres de saint Paulin, & particulierement les 1. 13. 22. 23. 30. 32.
Traitez à Alethius, intitulé le Tresor Ecclesiastique, du même.
Lettre à Marcelle & à Celancie, attribué à saint Paulin.
Les trente-deux Poësies, du même.
Lettre de Pelage à Demetriade, & quelques autres dans saint Jerôme.
Confessions de saint Augustin.
Livre des Mœurs de l'Eglise, du même.
Les Soliloques, du même.
Livre de la Veritable Religion, du même.
La plûpart des Sermons du même, principalement ceux de la 2. 3. & quatriéme Classes.
Traité de la Foi & des Bonnes Oeuvres, par le même.
Le Manuel à Laurent, du même.
Combat Chrétien, du même.
Traité de la Patience, du même.
Lettres Morales du même, marquées dans la Table des PP. Benedictins.
Discours de Synesius, & particulierement celui de la Maniere de bien regner, & ceux de la Providence.
Lettres du même, & particulierement la 95.

COMMENTAIRES ET TRAITEZ SUR L'ECRITURE.

Livres de Critique.

Traité de saint Jerôme, de la meilleure Maniere de traduire.
Livre des Noms des Païs & des Villes, dont il est parlé dans la Bible.
Explication des Noms propres des Hebreux.
Explication de l'Alphabet Hebreu.
Livre des Traditions des Juifs.
Cinquante Lettres sur differentes Questions de Critique sur la Bible.
Lettres à Minerius & à Paulin.
Versions du Texte de la Bible sur les Septante & sur l'Hebreu.
Concordance des quatre Evangiles.
Homelie de saint Chrysostome, sur le Commencement des Actes, de l'Utilité de la Lecture de l'Ecriture sainte, & quelques autres.
Quatre Livres de la Doctrine Chrétienne, par saint Augustin.
Sept Livres du même, sur les Termes des sept premiers Livres de la Bible, & Questions sur les mêmes Livres.
Le Miroir de l'Ecriture, par saint Augustin.
Concordance des Evangiles, par le même.
Lettres 143. 137. & 132. du même.

Ouvrages sur toute l'Ecriture.

Voyez le Catalogue des Ouvrages de saint Chrysostome sur l'Ecriture, p. 58. & suivantes.

Sur l'Ancien Testament.

Six Sermons de Severien sur la Creation du Monde.

Ou-

Fin de la Table des Ouvrages Veritables des Auteurs Ecclesiastiques.



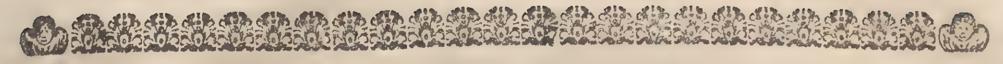


TABLE DES MATIERES.

contenuës en ce Volume.

A.

H.

I.

L.

M.

Q.

R.

S.

FIN.



